



**HAL**  
open science

# La Russie au Conseil de sécurité des Nations Unies 1991-2017

Eduard Tokarskiy

► **To cite this version:**

Eduard Tokarskiy. La Russie au Conseil de sécurité des Nations Unies 1991-2017. Histoire. Sorbonne Université, 2023. Français. NNT : 2023SORUL055 . tel-04230766

**HAL Id: tel-04230766**

**<https://theses.hal.science/tel-04230766>**

Submitted on 6 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# SORBONNE UNIVERSITÉ

**ÉCOLE DOCTORALE 188**

**Laboratoire de recherche SIRICE (UMR 8138) :**

**Sorbonne – Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe**

## THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Histoire des relations internationales et de l'Europe

Présentée et soutenue par :

**Eduard TOKARSKIY**

le 20 septembre 2023

# **La Russie au Conseil de sécurité des Nations Unies 1991-2017**

**Sous la direction de :**

M. Olivier FORCADE – Professeur, Sorbonne Université

**Membres du jury :**

M. Gilles FERRAGU - Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Ouest, rapporteur

Mme. Marie-Pierre REY- Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Serge SUR - Professeur émérite à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

M. Olivier ZAJEC - Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, rapporteur



**ÉCOLE DOCTORALE 188**

**Laboratoire de recherche SIRICE (UMR 8138) :**

**Sorbonne – Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe**

**T H È S E**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

Discipline : Histoire des relations internationales et de l'Europe

Présentée et soutenue par :

**Eduard TOKARSKIY**

le 20 septembre 2023

**La Russie au Conseil de sécurité des  
Nations Unies  
1991-2017**

**Sous la direction de :**

M. Olivier FORCADE – Professeur, Sorbonne Université

**Membres du jury :**

M. Gilles FERRAGU - Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Ouest, rapporteur

Mme. Marie-Pierre REY- Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Serge SUR - Professeur émérite à l'Université Paris 2 Panthéon Assas

M. Olivier ZAJEC - Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, rapporteur



## REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans le soutien de plusieurs personnes de mon entourage. Donc je voudrais commencer ma thèse par adresser mes remerciements à tous ceux et celles qui m'ont aidé à réussir dans la réalisation de ce travail.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon professeur Monsieur Olivier Forcade qui, par ses conseils et ses cours, a pu m'orienter dans la bonne direction pour le travail avec la littérature et les sources convenables pour la rédaction de cette thèse.

Je tiens également à remercier vivement Madame Françoise Thom, maître de conférences habilitée à diriger les recherches et Monsieur Serge Sur, professeur émérite à l'Université Paris Panthéon Assas pour avoir constitué mon comité de suivi de thèse et enrichi constamment mes analyses.

Ensuite, je voudrais remercier l'ensemble du personnel des Archives de l'ONU qui m'ont aidé à effectuer ma recherche en étant très attentif à mes demandes et en trouvant rapidement les documents dont j'avais besoin.

En plus, je souhaite remercier tous les diplomates et experts qui ont trouvé le temps pour me donner des entretiens, à savoir M. Anatoliy Adamishin, M. Ednan Agaev, M. Alain Dejammet, M. Jean-Marie Guéhenno, M. Michael McFaul, M. Bernard Miyet, M. Charles-Henri de Noirmont, M. Jean-Maurice Ripert, M. Youri Roubinski, Mme. Alexandra Novosseloff, et qui m'ont communiqué des informations intéressantes et donné des conseils précieux.

Mes remerciements particuliers vont aussi à mes deux amies, Sabrina Adil et Dyhia Lomani, qui m'ont sérieusement aidé dans le processus de la rédaction.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes proches qui m'ont soutenu durant toutes ces années.



## GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

**ADM** : *Arme de destruction massive*

**AIEA** : *Agence internationale de l'énergie atomique.*

**BRICS** : *Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.*

**CEI** : *Communauté des États indépendants.*

**CIISE** : *Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États*

**CNT** : *Conseil National de Transition libyen*

**CPI** : *Cour pénale internationale.*

**CSCE** : *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.*

**DOUMA** : *Partie basse du Parlement russe*

**EIIL** : *État islamique d'Irak et du Levant.*

**IEBL** : *Inter-Entity Boundary Line*

**KGB** : *Comité de sécurité de l'État*

**MID** : *Ministère des Affaires étrangères.*

**OCS** : *Organisation de Coopération de Shanghai.*

**OIAC** : *Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.*

**ONU** : *Organisation des Nations Unies.*

**OSCE** : *Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.*

**OTAN** : *Organisation du traité de l'Atlantique Nord.*

**OTSC** : *Organisation du Traité de Sécurité Collective.*

**RDA** : *République démocratique allemande.*

**RFA** : *République fédérale d'Allemagne.*

**SFOR** : *Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.*

**UNSCOM** : *Commission Spéciale des Nations Unies pour l'Irak.*

**UNMOVIC** : *Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies pour l'Irak.*

**UE** : *Union européen.*

**UES** : *Union des État souverains*

**URSS** : *Union des républiques socialistes soviétiques.*





## TRANSLITTÉRATION

Cyrillique		Latine	
А	а	A	a
Б	б	B	b
В	в	V	v
Г	г	G	g
Д	д	D	d
Е	е	E	e
Ё	ё	Ë	ë
Ж	ж	Ž	ž
З	з	Z	z
И	и	I	i
Й	й	J	j
К	к	K	k
Л	л	L	l
М	м	M	m
Н	н	N	n
О	о	O	o
П	п	P	p
Р	р	R	r
С	с	S	s
Т	т	T	t
У	у	U	u
Ф	ф	F	f
Х	х	H	h
Ц	ц	C	c
Ч	ч	Č	č
Ш	ш	Š	š
Щ	щ	Ŝ	ŝ
Ы	ы	Y	y
Ю	ю	Û	û
Я	я	Â	â
Ъ	ъ	-	-
Ь	ь	-	-
Э	э	È	è



# SOMMAIRE

Introduction

PARTIE I : DE LA CHUTE DE L'URSS À LA CRISE DE KOSOVO 1991-1999

CHAPITRE 1 : La Russie remplace l'URSS

CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité face à la nouvelle réalité géopolitique

CHAPITRE 3 : L'ONU et les crises internationales 1996-1999

PARTIE II : LA POLITIQUE RUSSE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ 2000-2014

CHAPITRE 1 : L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine et sa vision de la politique étrangère russe

CHAPITRE 2 : La politique étrangère russe au début des années 2000

CHAPITRE 3 : Entre la confrontation et la coopération 2007-2014

PARTIE III : LES PRINCIPAUX DÉFIS CONTEMPORAINS 2014-2017

CHAPITRE 1 : Le Conseil de sécurité et la crise en Syrie

CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité et la crise en Ukraine

CHAPITRE 3 : La Russie et la réforme du Conseil de sécurité

Conclusion

Sources

Bibliographie

Annexes

Table des matières

*« L'ONU a été créé pour nous faire sortir de l'enfer, pas  
pour nous amener au paradis<sup>1</sup> ».*

---

<sup>1</sup> Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU (1953-1961).

## INTRODUCTION

Au stade actuel du développement mondial, comme lors de sa création, l'ONU est appelée à servir les nobles objectifs inscrits dans sa Charte : « à préserver les générations futures du fléau de la guerre ; à unir les forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ; à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ; à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, etc<sup>2</sup> ». La Charte des Nations Unies prévoit la création d'un système universel de sécurité collective et part du principe que l'ONU doit jouer un rôle central dans la coordination des actions des États dans la réalisation de cet objectif.

Dans la période qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie a cherché à déterminer sa place dans le monde. Elle a perdu une grande partie de ses positions géopolitiques et a connu des problèmes importants dans les sphères politique et économique. Dans ces conditions, une tâche principale pour les dirigeants de la Russie était de préserver au moins une partie de l'influence restant de l'URSS sur la scène internationale. L'une des possibilités réelles a été l'utilisation plus large par la Russie de l'ONU et de son Conseil de sécurité, où le pays a pu conserver un siège de membre permanent.

L'ONU a commencé à incarner pour les dirigeants russes la diplomatie multilatérale, le mécanisme multilatéral le plus important pour l'harmonisation des problèmes mondiaux et la recherche de compromis. Il est important aussi que l'ONU soit devenue pour la Russie la plateforme la plus importante pour promouvoir sa propre vision de l'ordre mondial et assurer l'équilibre des forces.

Cependant, la politique de la Russie à l'ONU a significativement changé au cours de la période 1991-2017.

Au début des années 1990, la politique russe à l'ONU a suivi la direction donnée par la *perestroïka*, lancée par Mikhaïl Gorbatchev à la fin des années 1980 en URSS.

---

<sup>2</sup> Charte des Nations Unies, [disponible sur : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>]. Consulté le 10 février 2020.

Ce processus a conduit à la fin de la confrontation entre les blocs. Mikhaïl Gorbatchev, dans sa volonté de moderniser l'URSS, a compris l'intérêt de la démocratie pour le pays. Il a eu le désir de réintégrer la Russie dans le système international multilatéral sur le plan politique et économique<sup>3</sup>. L'approche unilatérale a été abandonnée. Les diplomates soviétiques ont commencé à coopérer avec leurs collègues occidentaux au Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui a immédiatement amené à des résultats positifs. Le Conseil a commencé à jouer le rôle beaucoup plus important dans les affaires mondiales. Cela s'est illustré par le refoulement de l'agression irakienne contre le Koweït. C'était un premier exemple de nouvelles approches qui ont contribué à l'élaboration d'une ligne commune au Conseil de sécurité. « Il n'a pas été facile de surmonter l'inertie des décennies précédentes. Mais finalement, on a réussi à le faire<sup>4</sup> ».

C'est après l'effondrement de l'URSS que le système de coopération multilatérale, créé en 1945, a commencé à fonctionner comme il se devait dès le début. Cette période peut être caractérisée comme la multipolarité avec une approche multilatérale dont la « nouvelle » Russie a beaucoup contribué. Il est connu que « pour que le multilatéralisme fonctionne, il faut des puissances leaders ayant une vision des relations internationales ». Autrement dit, le multilatéralisme a besoin « d'États intéressés (au sens où ils considèrent que le multilatéralisme participe à la protection de leurs intérêts), bienveillants (qui privilégient le collectif à l'unilatéralisme pur et dur), et responsables (qui prennent leur responsabilité le moment venu)<sup>5</sup> ». Pour la Russie cette approche était doublement confortable. Premièrement, car « l'invocation de multilatéralisme permettrait en théorie de limiter l'unilatéralisme américain et de réduire l'écart de puissance décisionnel avec les États-Unis<sup>6</sup> », et deuxièmement, puisque la chute de l'URSS a sérieusement affaibli la Russie au sens politique, économique et militaire, elle ne pouvait pas remplacer de manière équivalente l'URSS, ce qui a contribué à la disparition du pôle de puissance internationale. Alors c'était directement dans les intérêts russes de s'appuyer sur le Conseil de sécurité pour mieux défendre sa position dans le monde.

En même temps, le nouvel ordre mondial était marqué par la domination américaine. On peut parler d'un ordre américano-centré, ce qui était peu acceptable pour la Russie. Donc

---

<sup>3</sup> RIPERT Jean-Maurice, *Entretien personnel*, 20 octobre 2021.

<sup>4</sup> KARAPETYAN Garik, *Ot Molotova do Lavrova. Nenapisannyye vospominaniya Julija Voroncova*, [De Molotov à Lavrov. Mémoires non écrits de Iouli Vorontsov], M. : Master-Bank, 2011, p. 378.

<sup>5</sup> NOVOSSELOFF Alexandra, « Le multilatéralisme en question – Au cœur de la responsabilité des États », Centre Thucydide, ThucyBlog № 70, 12 octobre 2020, [disponible sur : <https://www.afri-ct.org/2020/thucyblog-n-70-le-multilateralisme-en-question-1-2-au-coeur-de-la-responsabilite-des-etats/>]. Consulté le 10 février 2022.

<sup>6</sup> HUVÉ Sophie, *La Russie et l'ONU*, L'Harmattan, Paris, 2015, p. 15.

en général, c'était la période de l'émergence du système multipolaire dans l'ombre de la domination occidentale. Et la plus grande question était de savoir si la multipolarité avec l'appui de multilatéralisme, gagnerait – un objectif tant désiré par la Russie - ou le monde resterait sous la prééminence des actions unilatérales des États-Unis. Ainsi, la seconde option s'est réalisée avec succès, sa logique marquant désormais le travail de l'ONU.

Comme résultat, à partir de la seconde moitié des années 1990, la politique étrangère russe et sa position au Conseil ont commencé à changer. Cette période est liée aux tentatives de la Russie de développer une position indépendante sur la scène internationale, de définir plus clairement ses intérêts nationaux, de rétablir l'influence sur le cours de la politique mondiale. La Russie a réussi à indiquer clairement son attitude négative vis-à-vis des plans d'expansion de l'OTAN vers l'est. La question de l'admission à l'OTAN des anciens membres de l'organisation du Pacte de Varsovie a été posée à l'été 1994. La Russie a exprimé son désaccord de principe avec ces plans qui violent, selon son opinion, sa sécurité.

En 1999, les relations de la Russie avec les États-Unis et les pays occidentaux ont empiré. La Russie a pris une position fortement négative dans le cadre de l'opération militaire de l'OTAN contre la République de Yougoslavie au Kosovo, notamment, compte tenu du fait que cette opération n'était pas approuvée par le Conseil de sécurité. Elle a fait quelques démarches diplomatiques. Cependant, le travail du Conseil de sécurité n'était pas sérieusement impacté.

L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000, ainsi que la croissance économique importante dans la période 2000-2007 réalisée en grande partie en raison de la hausse des prix des ressources naturelles exportées par la Russie, ont renforcé le désir russe de mener une politique étrangère forte, indépendante, basée sur l'adhésion à l'idée d'un monde multipolaire, où l'ONU et le Conseil de sécurité étaient prédéfinis de jouer le rôle central.

Cependant, cette période n'a pas duré longtemps et s'est terminée par la guerre en Géorgie, la crise économique mondiale et la nouvelle détérioration des relations russo-occidentales. Lors de cette période ont apparu des premiers signes d'affaiblissement du rôle du Conseil de sécurité notamment à cause de l'opération américaine en Irak en 2003, quand les actions unilatérales des États-Unis avec le soutien britannique sans aval du Conseil ont contribué à la marginalisation de cet organe. « Et ces aspirations égoïstes ont de nouveau commencé à ébranler les relations à l'ONU, bien établies après 1991<sup>7</sup> ».

La période suivante du fonctionnement de l'ONU a commencé au début des années 2010 et dure jusqu'à nos jours. C'est une période d'affaiblissement plus accentué du rôle du Conseil

---

<sup>7</sup> KARAPETYAN Garik, *op.cit.*, p. 379.



de sécurité suite, d'un côté, à la déception russe de la politique menée par les États-Unis et d'autres pays occidentaux au Conseil, y compris en raison de leur comportement lors des crises libyenne, syrienne et ukrainienne et de l'autre côté, à cause des politiques de la Russie elle-même, qui en intervenant en Ukraine en 2014, a mis en cause les normes du droit international mondialement reconnus.

La Russie a commencé à utiliser trop souvent son droit de veto et à bloquer le travail du Conseil de sécurité. En un sens, le Conseil de sécurité est revenu à l'état des années 1950, alors qu'il était complètement bloqué en raison de graves désaccords entre les grandes puissances mondiales. L'ampleur du problème à cette époque-là est clairement visible si l'on considère le nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité chaque année. Par exemple, seules deux résolutions ont été adoptées en 1952 et 1954 et une en 1959. La situation aux années 2010 n'est pas exactement la même. Le Conseil de sécurité continue de voter pour des résolutions, mais en cas des graves crises, où les intérêts des grandes puissances sont en jeu, cet organe reste impuissant.

Les relations internationales dans cette période peuvent être qualifiées de « multipolarité sans multilatéralisme ». Certains spécialistes définissent cette période comme un « minilatéralisme sélectif » (multilatéralisme qui existe encore dans les organisations périphériques comme l'UNESCO, le Conseil des droits de l'homme) ou « polylatéralisme » (regroupe d'autres acteurs comme des organisations non-gouvernementales, des entreprises, des métropoles, des fondations ou de grandes universités)<sup>8</sup>.

La raison pour ce changement est que le multilatéralisme a fait face à trois crises : une crise de pouvoir, de pertinence et de légitimité<sup>9</sup>.

La crise de pouvoir s'explique par le fait que, premièrement, la capacité des États-Unis, qui ont toujours été un garant important du système international, de déterminer les relations multilatérales, a diminué. Deuxièmement, la Russie, qui a commencé à agir de manière plus active dans les relations internationales en s'appuyant sur des opérations hybrides à partir du discours de Vladimir Poutine à Munich en 2007, a fait face à l'opposition des pays occidentaux, y compris au Conseil de sécurité. En résultat, elle a commencé à agir souvent unilatéralement.

La crise de pertinence est définie par le fait que l'ONU, l'OMC et d'autres institutions tentent de résoudre les problèmes de longue date et les menaces émergentes. Cependant, les

---

<sup>8</sup> NOVOSSELOFF Alexandra, *op. cit.*

<sup>9</sup> DWORKIN Anthony, GOWAN Richard, « Three crises and an opportunity: Europe's stake in multilateralism », *European Council on Foreign Relations*, 5 septembre 2019, [disponible sur: [https://ecfr.eu/publication/three\\_crisis\\_and\\_an\\_opportunity\\_europes\\_stake\\_in\\_multilateralism/](https://ecfr.eu/publication/three_crisis_and_an_opportunity_europes_stake_in_multilateralism/)]. Consulté le 2 avril 2022.

mécanismes multilatéraux ne sont pas à la hauteur des nouveaux dilemmes auxquels le monde est confronté dans les domaines différents, de la gestion des crises à la technologie. Pour partie, la raison tient plutôt à ce que les institutions multilatérales évoluent lentement.

La faiblesse des structures internationales face aux problèmes a entraîné une perte de confiance dans ces structures, ce qui met en cause leur légitimité. Un certain nombre de puissances ambitieuses, comme l'Inde, sont déçues par leur faible position institutionnelle dans les instances internationales. De nombreux États africains, qui sont de plus en plus autosuffisants, cherchent également à se débarrasser autant que possible de la surveillance multilatérale<sup>10</sup>.

Mais le problème central est l'incapacité des grandes puissances de s'entendre. Les intérêts sont trop différents, le potentiel de conflit accumulé entre la Russie et les pays occidentaux est trop important<sup>11</sup>.

Les pays occidentaux accusent la Russie d'avoir mené la guerre cruelle, qui ne respecte ni les droits de l'homme, ni le droit de la guerre, ni les conventions internationales en Tchétchénie, des répressions politiques, du meurtre des journalistes, des hostilités en Géorgie, en Syrie et en Ukraine. En réponse, la Russie accuse continûment l'Occident d'avoir créé un système de défense antimissile déstabilisant, d'avoir attaqué l'Irak avec une coalition en 2003 en contournant un règlement de l'ONU, d'élargir l'OTAN à partir de la fin des années 1990 et de provoquer les révolutions en Géorgie et en Ukraine<sup>12</sup>.

La Russie n'est pas satisfaite qu'au cours de cette période apparaissent les concepts de « l'ordre mondial basé sur des règles<sup>13</sup> », qui, selon l'opinion russe, sont approuvés par les pays occidentaux en opposition aux principes universels du droit international, inscrits principalement dans la Charte des Nations Unies. La Russie reproche aux pays occidentaux l'initiative de « promouvoir un « multilatéralisme efficace », qui, comme elle le souligne, n'est pas incarné dans le multilatéralisme universel de l'ONU, mais dans les idéaux et les actions de l'Union européenne. Ce multilatéralisme devrait servir de modèle pour tous les autres. En introduisant son concept d'un « ordre mondial fondé sur des règles », l'Occident vise à amener les discussions sur des sujets clés dans des formats qui lui conviennent, en n'invitant pas les pays dissidents<sup>14</sup> ».

---

<sup>10</sup> DWORKIN Anthony, GOWAN Richard, *op. cit.*

<sup>11</sup> OBAMA, Barack, *Une terre promise*, Paris, Fayard, 2020, pp. 575-576.

<sup>12</sup> ROXBURG Angus, *The Strongman. Vladimir Putin and the struggle for Russia*, London, Bloomsbury Publishing, 2021, p. xii.

<sup>13</sup> « La « méthode européenne » face aux défis mondiaux », *Le Temps*, 8 mai 2018, [disponible sur : <https://www.letemps.ch/opinions/methode-europeenne-face-aux-defis-mondiaux>]. Consulté le 2 avril 2022.

<sup>14</sup> LAVROV Serguei, « O prave, pravah i pravilah », [Sur le droit, les droits et les règles], *Kommersant*, 28 juin 2021, [disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/4877702>]. Consulté le 30 juin 2021.

Au tournant des années Eltsine à celles Poutine cette approche russe, exprimée par Serguei Lavrov, montre que le gouvernement russe avait une tendance à revenir constamment sur le passé, estimant qu'il s'agissait de la politique des Occidentaux de deux poids deux mesures et que les « règles » étaient conçues par et pour eux. Selon Sylvie Bermann, cette approche occidentale met Serguei Lavrov dans un état de colère perpétuelle<sup>15</sup>.

Cependant, le problème dans cette approche russe est que la Russie est incapable de voir un lien entre les répressions dans son pays et la réaction hostile à l'étranger à cette politique. Elle estime les tentatives des pays occidentaux de se réunir à nouveau devant un « ancien ennemi de la guerre froide » en élargissant l'OTAN et créant des forums comme le Sommet pour la démocratie où ils établissent leurs « règles », comme une provocation et l'absence du respect envers la Russie.

De l'autre côté, certains analystes retiennent l'interprétation selon laquelle les pays occidentaux ne comprennent pas la peur séculaire de la Russie de l'encerclement et ignorent arrogamment ses intérêts et refusent d'écouter ses arguments<sup>16</sup>.

Ainsi, on peut constater une grave incompréhension des intérêts des deux côtés, ce qui empêche les structures multilatérales de fonctionner correctement et met en danger les relations entre les grandes puissances. Malheureusement, cette tendance n'est pas facilement surmontable. En résultat, les relations entre les membres permanents du Conseil de sécurité à partir de 2014 sont au niveau le plus bas depuis la fin de la guerre froide.

Alors qu'est-ce que le Conseil de sécurité de l'ONU pour la Russie ? Est-ce que le Conseil est un obstacle ou un instrument ? Dans quelle mesure doit-elle s'attacher à des institutions multilatérales comme les Nations Unies, et dans quelle mesure doit-elle faire cavalier seul dans la poursuite de ses propres intérêts ? Comment se fait-il qu'après avoir commencé à s'intégrer avec succès dans un système multilatéral après l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie se retrouve à nouveau dans une situation de confrontation dure avec l'Occident ? Peut-il y avoir une sortie de l'impasse diplomatique au Conseil de sécurité aujourd'hui ?

Ce sont des questions qui forment la problématique de notre thèse et auxquelles nous devons tenter de répondre.

Pour répondre à cette problématique ont été utilisées des sources variées.

Tout d'abord ce sont les Archives de l'ONU, notamment les archives personnelles des secrétaires généraux Javier Perez de Cuellar, Boutros Boutros Ghali et Kofi Annan (période

---

<sup>15</sup> BERMANN, Sylvie, *Madame l'Ambassadeur. De Pékin à Moscou, une vie de diplomate*, Tallandier, 2022, p. 300.

<sup>16</sup> ROXBURG Angus, *op. cit.*, p. xii.

1991-2006), qui sont disponibles aujourd'hui pour la recherche. Ensuite, ce sont les Archives américaines de Bill Clinton Digital Library, qui permettent de couvrir la période 1993-2000 dans les relations russo-américaines et de National Security Archive concernant la question de la réunification des Allemagne, l'élargissement de l'OTAN et des promesses des pays occidentaux à l'URSS. Ces dernières sont devenues disponibles en ligne au mois de décembre 2017 et contiennent 30 documents sur la question ci-dessus.

Notre stratégie documentaire a été toutefois contrainte par l'accès aux archives diplomatiques en Russie. Ces archives contemporaines du ministère des Affaires étrangères russe étaient directement indisponibles pour la recherche, d'un côté parce qu'elles sont classifiées partiellement et de l'autre côté, parce que l'accès à ces archives est autorisé seulement aux employés du ministère.

De même manière sont indisponibles les Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France pour la période postérieure à 1991 dans notre temps de recherche. L'accès n'était pas autorisé même après la demande de dérogation.

Cependant, notre étude s'appuie sur des documents diplomatiques soviétiques et russes, y compris les concepts de la politique étrangère de la Russie, disponibles dans les *recueils des documents*, publiés par le ministère des Affaires étrangères russe et sur les sites différents, les documents de la Fondation Gorbatchev et de la bibliothèque présidentielle de Boris Eltsine, ainsi que les documents officiels de l'ONU (les textes des résolutions, projets de résolutions, séances de débats au Conseil de sécurité, etc.).

Le rôle important dans le travail, compte tenu de la période très contemporaine du sujet, joue les entretiens avec les politiciens, diplomates et experts russes, français et américains, participants directs à des événements internationaux, notamment à des crises yougoslave, irakienne, géorgienne, libyenne et syrienne, abordées dans cette thèse. Parmi eux figurent Anatoliy Adamishin – ex-vice-ministre des Affaires étrangères de la Russie, Ednan Agaev - ambassadeur et ex-représentant de la Fédération de Russie à la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, Youri Roubinski - diplomate et historien russe, Alexandra Novosseloff - chercheuse française, Alain Dejammet – ex-représentant permanent de la France aux Nations Unies, Bernard Miyet – ex-secrétaire général adjoint des Nations Unies, Charles Henri de Noirmont – ex-officier de presse et porte-parole de l'"Implementation Force" (IFOR) de l'OTAN à Sarajevo, Jean-Marie Guéhenno – ex-secrétaire général adjoint au département des opérations du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, Jean-Maurice Ripert – ex-représentant permanent de la France auprès des Nations Uni, ex-ambassadeur de France en Fédération de Russie, Michael McFaul - ex-ambassadeur des États-Unis en Russie. Cependant, certains

spécialistes et diplomates, notamment Andrei Gratchev – le dernier porte-parole de Mikhail Gorbatchev, Jean-Marc de la Sablière – ex-représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente auprès des Nations unies et Sylvie Bermann – ex-ambassadeur de France en Russie pour des raisons différents ont refusé de donner des entretiens.

En outre, les mémoires personnels des présidents, des premiers ministres, des ministres des Affaires étrangères et des représentants permanents au Conseil de sécurité contribuent de manière significative à ce travail. Ces deux types de sources aident à couvrir la période comprise entre 2003 et 2017.

Ensuite, les articles dans les journaux russes et occidentaux, ainsi que les articles scientifiques publiés dans divers annuaires jouent un rôle primordial.

En plus, de nombreux ouvrages et thèses d'histoire contemporaine, d'analyse des relations internationales ont été mobilisés pour comprendre les différentes crises des années 1990, 2000 et 2010.

Enfin, les différents sites d'internet ont apporté le soutien nécessaire et rapide dans la recherche des sources pertinentes.

Une approche de recherche utilisée dans cette thèse est celle d'histoire des relations internationales qui se croise avec les analyses des juristes, des politistes et des praticiens et est basée sur le travail avec les archives, en particulier celles de l'ONU et de la Russie. Cette approche est devenue la base méthodologique de cette recherche, ce qui a permis d'examiner la situation internationale de ce temps-là comme l'ensemble cohérent des questions se trouvant dans un seul processus, de mettre en lumière les caractéristiques des phénomènes les plus étudiés, de définir leur spécificité, l'interconnexion et l'interdépendance. Cette méthode a permis de présenter l'objet de recherche dans son unité et son intégrité, comme partie intégrante du système des relations internationales, ce qui contribue à trouver les mécanismes d'interaction entre les différentes composantes de ce système. Cela permet au mieux de déterminer la continuité de la politique russe au Conseil de sécurité dans la période concernée.

En ce qui concerne le plan de travail, la thèse est divisée en trois grandes parties.

La première, qui couvre la période entre 1991 et 1999, la position de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU durant les premières années de sa souveraineté. Elle aborde notamment la problématique de l'élargissement de l'OTAN, du remplacement de l'URSS par la Russie en tant que membre permanent au Conseil de sécurité, ainsi que l'émergence de la politique étrangère russe après la chute de l'URSS. En plus, cette partie fait accent sur des crises irakienne et yougoslave et la position de la Russie dans ces affaires.

La deuxième partie considère la politique russe au Conseil à partir de l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine et jusqu'à la crise libyenne. Elle examine le processus de changement de la politique russe au cours des années 2000, ainsi que les crises irakienne, géorgienne et libyenne. Ensuite, elle aborde la question de la lutte contre le terrorisme, non-prolifération de l'armée nucléaire, le programme nucléaire iranien et la politique russe par rapport à ces sujets au Conseil de sécurité. En plus cette partie considère la relation russo-américaine dans cette période, qui représente l'un des piliers de fonctionnement du Conseil de sécurité. Enfin, elle traite le sujet de la position russe par rapport à la doctrine de responsabilité de protéger.

Enfin, la troisième partie parle des principaux défis contemporains, notamment les crises en Syrie, en Ukraine, ainsi que de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et la position russe par rapport à ces questions.

PARTIE I : DE LA CHUTE DE L'URSS À LA CRISE  
DE KOSOVO 1991-1999

## CHAPITRE 1 : La Russie remplace l'URSS

En 1991, une grande superpuissance, l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui occupait un sixième de la terre, s'est effondrée. Pour les sujets qui en faisaient partie, un grave problème se posait : comment et dans quel ordre passer à des nouveaux États souverains ? Cette question s'avérait difficile à résoudre, car l'URSS possédait un vaste territoire avec des ressources colossales, avait des dettes envers d'autres pays, participait à de nombreux traités internationaux, était membre d'organisations internationales et avait des intérêts stratégiques dans presque tous les pays du monde. De la façon dont « correctement » et équitablement il serait possible de partager cet héritage, dépendait la poursuite des relations entre les républiques de l'ex-Union soviétique<sup>17</sup>. En outre, l'ex-URSS, en tant que la superpuissance, était le membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, possédant un potentiel nucléaire puissant, de sorte que son avenir préoccupait l'ensemble de la communauté internationale.

En même temps, dans la Russie qui commence à émerger, se passaient les processus de la destruction délibérée de l'économie, le pillage de ses richesses, l'appropriation des biens du peuple par un groupe de nouveaux riches et la destruction du peuple lui-même<sup>18</sup>. En plus, il y avait une diminution globale et significative de l'influence russe dans les affaires internationales. Plus concrètement il s'agit de la diminution de l'activité de politique étrangère de la Russie dans le contexte du développement de phénomènes de crise dans l'économie et de l'instabilité de son régime politique. Les orientations de la politique étrangère ont changé – les relations avec l'Afrique, l'Amérique latine et certaines régions asiatiques étaient réduites, notamment à la suite de l'impossibilité de Moscou de financer les régimes amicaux dans ces régions du monde.

---

<sup>17</sup> GAVLO Yuliy, « Raspad SSSR i mezhdunarodno-pravovoj status Rossijskoj Federacii », [L'effondrement de l'URSS et le statut juridique international de la Fédération de Russie], *Izvestiya de l'Université d'État de l'Altai*, 2(16), 2000, p. 1-6, [disponible sur : <http://izvestia.asu.ru/2000/2/jurs/08.ru.html>]. Consulté le 11 mars 2019.

<sup>18</sup> POLTORANIN Mikhail, *Vlast' v trotilovom èkvivalente*, [Le pouvoir en équivalent TNT], Moscou, Maison d'édition Exmo, 2010, p. 4.



Par conséquent, afin de comprendre dans quelles conditions les diplomates russes travaillaient et défendaient la position de la Russie sur la scène internationale, y compris au Conseil de sécurité l'ONU, il est nécessaire de comprendre la situation dans laquelle se trouvait la Russie au début des années 1990.

## 1.1 La chute de l'URSS et ses conséquences pour la Russie

### 1.1.1 Les raisons principales de la chute de l'URSS

En général, il existe de nombreuses raisons diverses pour expliquer la chute de l'Union soviétique. Cependant, on peut les résumer en quelques points principaux :

1. Le caractère autoritaire du pouvoir soviétique, la persécution de l'église, la persécution des dissidents par le KGB, le collectivisme forcé, la domination d'une seule idéologie, l'interdiction de communiquer avec l'étranger, la censure, le manque de libre discussion des alternatives etc ;

2. La crise de la confiance dans le pouvoir, le mécontentement croissant de la population envers la qualité de vie, les interruptions dans l'approvisionnement alimentaire, en particulier à l'ère de la stagnation et de la *perestroïka*, la pénurie de biens les plus nécessaires, toutes sortes d'interdictions et de restrictions, le retard constant dans le niveau de vie par rapport aux pays développés occidentaux ;

3. La croissance des catastrophes technologiques (accidents d'avion, accident de Tchernobyl, explosions de gaz, etc.) et dissimulation d'informations à leur sujet ;

4. Les tentatives infructueuses de réforme du système soviétique, qui ont conduit à la stagnation, puis à l'effondrement de l'économie et du système politique ;

5. La guerre d'Afghanistan, la guerre froide, l'aide financière continue aux pays du camp social, le développement du complexe militaro-industriel au détriment d'autres secteurs de l'économie ;

6. Le monocentrisme de la prise de décision (Moscou), qui a conduit à l'inefficacité de la gestion, au renforcement des tendances nationalistes centrifuges inhérentes à un pays multinational et se manifestant par le désir des peuples individuels de développer leur culture et leur économie eux-mêmes ;

7. L'idée de conclure un nouveau traité d'Union, qui était la tentative de « sauver » l'URSS, mais qui s'est avérée très pernicieuse. Le premier traité, qui a uni la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Transcaucasie, a été conclu en 1922 et a servi de base à la première

Constitution soviétique de 1924. En 1936, la deuxième Constitution a été adoptée et en 1978 - la troisième. Le traité d'Union a finalement été dissous dans ces constitutions. Il est réapparu, par la volonté de Gorbatchev. Son apparence a remis en question toutes les constitutions précédentes, comme si elle reconnaissait l'existence de l'URSS illégitime. C'est ce moment qui a contribué à la désintégration accélérée de l'État.

8. La baisse des prix mondiaux du pétrole, qui, d'un côté était le résultat de la réaction du marché à la demande au XXe siècle et de l'autre côté, initiée par le gouvernement américain après la collusion avec l'Arabie Saoudite, a finalement ébranlé le système économique de l'URSS. Iegor Gaidar considérait ce facteur comme déterminant : « la date de l'effondrement de l'URSS... elle est bien connue<sup>19</sup>. Ce n'est certainement pas l'accord de Belovej, ce ne sont pas non plus les événements d'août<sup>20</sup>. C'est le 13 septembre 1985, lorsque le ministre saoudien du pétrole, Yamani, a déclaré que l'Arabie saoudite mettait fin à sa politique de limitation de la production de pétrole et commençait à récupérer sa part du marché. Après cela, la production de pétrole de l'Arabie Saoudite a augmenté de 3,5 fois et les prix se sont effondrés de 6,1 fois<sup>21</sup> ».

Mais quelles que soient les raisons, la désintégration de l'Union soviétique est devenue d'un côté une épreuve assez lourde pour la Russie, à cause des problèmes économiques et l'instabilité politique. Mais de l'autre côté, la fin du système totalitaire a donné l'espoir au développement démocratique nécessaire et à l'entrée progressive de la Russie dans le club des démocraties libérales occidentales<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> Iegor Gaidar (1956-2009) est un économiste et homme politique russe. Premier ministre de la Russie du 15 juin au 14 décembre 1992, il axe sa politique sur la libéralisation de l'économie dans le contexte de l'effondrement économique et politique de l'Union soviétique puis de la Russie.

<sup>20</sup> Le traité de Minsk, également appelé accord de Belovej, de Bialovèse ou de Belaveja est un traité signé le 8 décembre 1991 dans la forêt de Belovej, en Biélorussie. Ce document entérine la dislocation de l'Union soviétique et donne naissance à la Communauté des États indépendants (CEI).

<sup>21</sup> FILATOV Sergueï, « Les causes et les processus de l'effondrement de l'URSS ». *Rapport à la Conférence à l'Académie Diplomatique, CEI : rôle historique et perspectives du développement*, pour le 20e anniversaire de la formation de la CEI, [disponible sur : <http://www.sfilatov.ru/publication/165>]. Consulté le 15 mars 2019.

<sup>22</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1082-0024-06, document S/PV. 3046, discours de Boris Eltsine lors de la réunion du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992.

### 1.1.2 La situation économique

À la fin de 1991, l'URSS était dans une situation désespérée. Le pays, qui vient de survivre à une tentative d'un coup d'État, menaçait de se dissoudre. La raison en était en grande partie la situation économique qui prévalait en Union soviétique au début des années 1990.

La faiblesse des prix du pétrole et le système économique planifié qui était dépassé, axé sur le complexe de défense, ont contribué au fait, qu'à cette époque l'État était en faillite. Les céréales et autres produits de première nécessité ont été partiellement achetés à l'étranger, il y avait une terrible pénurie de biens de consommation<sup>23</sup>. La réserve d'or s'est pratiquement tarie, la devise (le rouble) n'était pas assurée. Et si dans les grandes villes, la crise n'était pas si forte, la situation était catastrophique dans les petits villages à la périphérie. Tout cela était le résultat d'erreurs accumulées au cours des nombreuses années du régime soviétique. Il est incorrect de blâmer seulement Mikhaïl Gorbatchev pour la situation dans le pays. Le système devait être réformé. Les mesures prises par Gorbatchev étaient donc dans la bonne direction. Le problème était cependant que personne ne savait comment réformer correctement, de sorte que de nombreuses mesures ont été prises au toucher et que leurs conséquences étaient imprévisibles<sup>24</sup>.

Alors qu'un petit groupe de nouveaux riches accumulant des capitaux importants partageait les richesses du pays, l'économie des années 1990 continuait de s'effondrer, en particulier l'industrie. Le 14 novembre 1991, sur l'ordre de Mikhaïl Gorbatchev et Boris Eltsine les ministères soviétiques de l'industrie de la défense, de l'aviation, de la radio, de l'électronique, de l'industrie électrique et instrumentation, de l'industrie de la construction navale, chimique et de la construction de machines moyennes ont été supprimés. Tous leurs bureaux d'études, les institutions ont été privés de financement - ils ont tout simplement été laissés à leur sort. Et là travaillait un quart de la population du pays. Des équipements précieux des usines ont commencé à être arrachés et mis à la ferraille, et des millions de concepteurs, d'ingénieurs et de

---

<sup>23</sup> GAIDAR Iegor, *Collapse of an Empire. Lessons for Modern Russia*, Brookings Institution Press, Washington, 2007, 332 p.

<sup>24</sup> GRATCHEV, Andreï, *Le passé de la Russie est imprévisible. Journal de bord d'un enfant du dégel*, Paris, Alma éditeur, 2014, 520 p.

techniciens sont restés sans travail. Plusieurs milliers de spécialistes ont été contraints de partir à l'étranger<sup>25</sup>.

Dans cette situation la nécessité de réformes économiques à grande échelle, plutôt que de transformations progressives et douces, était évidente. Différents groupes d'économistes ont proposé les visions différentes de la future de la Russie. Le plus connu des programmes non réalisés est celui des « 500 jours » de Grigori Iavlinsky et Stanislav Shatalin, dont la principale idée était la privatisation progressive du logement et des petites entreprises, ainsi que l'actionnariat prudent des grandes<sup>26</sup>. Tout cela devait se produire dans le cadre d'un seul pays — l'URSS<sup>27</sup>.

Cependant, l'effondrement de l'URSS n'a pas permis à ces programmes de se réaliser. La chute inévitable de l'État a porté un autre coup dur à l'économie russe.

Pour redresser la situation, le premier président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, a misé sur un programme radical de réformes de l'économiste Iegor Gaïdar. Gaïdar, occupant le poste de Premier vice-président du gouvernement de la Fédération de Russie, a commencé sa mise en œuvre à partir de janvier 1992<sup>28</sup>.

Le problème principal était que malgré son désir de transformer la Russie en pays avec l'économie de marché, le premier président russe Boris Eltsine appartenait à la nomenclature communiste. Il n'avait pas beaucoup de connaissance en matière d'économie. Par la nomination de Gaïdar, il a donné la liberté d'action à un petit groupe de jeunes réformateurs, dont la politique de choc impitoyable, alors que l'inflation était de 2 500 %, a plongé les citoyens dans la pauvreté et de nombreuses entreprises ont fait faillite. Puis, pour trouver un compromis avec le Parlement russe qui était en sévère l'opposition au président, Boris Eltsine les a remplacés par un « apparatchik » éprouvé et l'ancien chef de Gazprom, Viktor Tchernomyrdine, qui est devenu par la suite le symbole du pouvoir oligarchique<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> POLTORANIN Mikhail, *op. cit.*, p. 186.

<sup>26</sup> Grigori Iavlinsky - homme d'État soviétique et russe, vice-président du conseil des ministres de la RSFSR (1990), économiste, ancien député de la Douma (1994-2003). Chef du parti politique « Yabloko » (Apple) (1993 à 2008). Docteur en sciences économiques (2005).

Stanislav Shatalin - économiste et homme politique soviétique et russe. Docteur en sciences économiques. Académicien de l'Académie des sciences de l'URSS (23.12.1987, membre correspondant 26.11.1974), était un académicien-secrétaire de la branche économique de l'Académie des sciences de l'URSS / RAN (1989-1996).

<sup>27</sup> KARPOV Mikhail, « Kak pravitel'stvo El'sina-Gajdara provodilo èkonomičeskie reformy v 1992 godu », [Comment le gouvernement Eltsine-Gaïdar a mené des réformes économiques en 1992], *Lenta.ru*, 23 février 2016, [disponible sur : <https://lenta.ru/articles/2016/08/23/gaidar/>]. Consulté le 1 avril 2019.

<sup>28</sup> GAÏDAR Iegor, *Collapse of an Empire. Lessons for Modern Russia*, Brookings Institution Press, 2007, 332 p.

<sup>29</sup> BALLIN Andre, « Nelegkij put' Rossii posle razvala SSSR », [Le chemin difficile de la Russie après l'effondrement de l'URSS], *Wirtschafts Blatt*, 24 août 2011, [disponible sur : <https://inosmi.ru/20110824/173750464.html>]. Consulté le 19 mars 2019.

Ces actions ont suscité de vives critiques de la part du ministre des Affaires étrangères Andrei Kozyrev, qui a vu dans Gaidar (ainsi que dans Guennadiy Burbulis<sup>30</sup> qui a été aussi démis de ses fonctions par Eltsine) son allié dans la mise en œuvre des réformes démocratiques libérales<sup>31</sup>.

Par l'effet des réformes libérales économiques non achevées à cause de la lutte dans les échelons supérieurs du pouvoir russe et du choc général, à cause des ruptures des chaînes entre les républiques ex-soviétiques, entre 1991 à 1996, la production industrielle en Russie a diminué de moitié. Selon l'Office statistique, en 2010, le volume de la production industrielle en Russie ne représentait que 83,8 % du niveau de 1991, et dans l'industrie automobile, ces chiffres ne dépassaient pas 49,6 %. Au regard de l'époque soviétique, le flux des innovations était 15 fois moins important. En 2010, une seule entreprise « Panasonic » enregistrait quatre fois plus de brevets d'invention que l'ensemble de la Russie. En termes de production de moissonneuses-batteuses, la Russie était revenue à la situation de l'année 1933, pour les tracteurs de 1931, pour les wagons de 1910 et pour les tissus et les chaussures de 1900<sup>32</sup>.

La Russie avait perdu toute son industrie développée. Dans les années brejnéviennes (1964-1982), l'Union soviétique fournissait des machines-outils à plus de 70 pays du monde. Les moteurs électriques fabriqués en URSS étaient vendus en Allemagne, France, Italie, Autriche, etc. Aujourd'hui, la Russie ne peut même pas subvenir à ses propres besoins dans ces catégories. De toute l'industrie héritée de l'URSS, elle n'a conservé que les productions associées à celles d'équipements pour les sociétés pétrolières et gazières. Et pour la plupart, celles-ci ne sont compétitives qu'en raison de leur faible prix<sup>33</sup>.

Par le biais de l'offshore les oligarques ont exporté les ressources énergétiques et ont transformé les usines rentables, les entreprises minières d'or de la Sibérie orientale et de l'Extrême-Orient en propriété étrangère<sup>34</sup>.

Les tentatives de poursuivre, les réformes économiques libérales pour stabiliser la situation n'ont pas réussi, car depuis 1993, Eltsine a commencé à adopter une politique de plus en

---

<sup>30</sup> Guennadiy Burbulis en 1991-1992 a occupé les postes du secrétaire d'État et de Premier vice-président du gouvernement russe.

<sup>31</sup> KOZYREV Andrei, *The Firebird. The Elusive Fate of Russian Democracy. A memoir*, USA, University of Pittsburg Press, 2019, p. 170-172.

<sup>32</sup> BALLIN Andre, *op. cit.*

<sup>33</sup> ALEKSEEV Petr, « Čto my poterjali i čto priobrelj s rapadom SSSR », [Ce que nous avons perdu et acquis après l'effondrement de l'URSS], 9 mars 2016, [disponible sur : <https://maxpark.com/community/129/content/510109>]. Consulté le 11 mars 2019.

<sup>34</sup> POLTORANIN Mikhail, *op. cit.*, p. 450.

plus stricte envers le gouvernement libéral en ayant été influencé par une partie de l'establishment nationaliste. Cela a conduit en partie à la démission d'Andrei Kozyrev et à son remplacement par Evgueni Primakov. Cette étape a conduit à un retour progressif à une politique étrangère plus dure et à une détérioration progressive des relations avec les pays occidentaux.

### 1.1.3 La situation politico-militaires et l'élargissement de l'OTAN

Dans ce domaine, l'effondrement de l'URSS a marqué le début d'un processus à long terme de changement de l'équilibre mondial et régional à cause de l'affaiblissement de la puissance russe. Selon Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, « ...l'Union soviétique n'aurait pas dû quitter l'Europe de l'est si rapidement. Nous changeons l'équilibre du monde très rapidement et cela peut avoir des conséquences indésirables<sup>35</sup>... ». L'ensemble du système des relations internationales est devenu moins stable et moins prévisible<sup>36</sup>. En repoussant la menace d'une guerre mondiale, l'effondrement de l'URSS a augmenté la probabilité de guerres et de conflits locaux. Plus tard Vladimir Poutine a remarqué que « ... la situation dans le Caucase du nord et en Tchétchénie est une continuation de l'effondrement de l'URSS. Pendant un certain temps, j'espérais que la croissance économique et le développement des institutions démocratiques freineraient ce processus. Mais la vie et la pratique ont montré que cela ne se produit pas<sup>37</sup> ».

Le potentiel politique international et l'influence de la Russie sur la communauté mondiale ont considérablement diminué par rapport à l'époque de l'URSS. La Russie a perdu ses sphères d'influence dans l'espace post-soviétique. Le gouvernement a essayé de commencer à utiliser le levier de l'énergie pour le renforcer, mais une telle stratégie, a montré avec le temps sa vulnérabilité<sup>38</sup>.

En plus d'une réduction significative de son influence, la Russie a également été confrontée à un affaiblissement de sa force militaire, à l'expansion de l'OTAN à l'est, ainsi qu'à la perte de l'idée historique nationale de développement, qui définissait sa politique. Comme le résultat, les pays occidentaux ont commencé à mener une politique souvent sans tenir compte

---

<sup>35</sup> Henry Kissinger - conseiller pour la sécurité internationale dès 1969, puis secrétaire d'État américain du 22 septembre 1973 au 20 janvier 1977 sous Richard Nixon, puis Gerald Ford.

<sup>36</sup> KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 24 février 2016, 400 p.

<sup>37</sup> GEVORKYAN Nathalya, *Ot pervogo lica. Razgovory s Vladimirom Putinyom*, [À la première personne. Conversations avec Vladimir Poutine], M., 2000, 120 p.

<sup>38</sup> ERSHOV Bogdan, « Posledstviya raspada SSSR », [Conséquences de l'effondrement de l'URSS], *Revue internationale des sciences humaines et naturelles*, 2016, № 3, pp. 20-22, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/posledstviya-raspada-sssr>]. Consulté le 2 avril 2019.



de l'ancien ennemi de la « guerre froide ». L'un de leurs pas mal calculés, qui a amené à la crise dangereuse actuelle entre la Russie et les pays occidentaux était la décision d'élargir l'OTAN.

Même avant le début de l'effondrement de l'Union soviétique, sa sphère d'influence en Europe de l'Est était en train de se réduire rapidement. Cette réduction a commencé avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et l'unification subséquente de la RDA et de la RFA le 3 octobre 1990. En conséquence, un vide de pouvoir a commencé à se former sur le territoire de l'Europe de l'Est. Il était évident qu'il serait rempli d'une manière ou d'une autre. La question se posait : par qui et comment ?

Compte tenu de la désintégration progressive de l'Organisation du pacte de Varsovie, il n'y avait pas beaucoup d'alternative à l'OTAN. En plus, beaucoup de pays de l'Europe de l'Est voulaient eux-mêmes devenir membres de l'Alliance et se débarrasser de l'influence soviétique.

Cependant, à ce moment-là, les dirigeants des pays occidentaux n'ont pas annoncé ouvertement de plans d'expansion de l'OTAN. Ils n'y pensaient pas eux-mêmes. Le plus important pour eux était de donner à l'Union soviétique des garanties de sécurité après l'unification des deux Allemagne. Les États-Unis et d'autres pays d'Europe occidentale craignaient que Gorbatchev ne perde tout son soutien à l'intérieur du pays à cause de ses réformes et des concessions sur la scène internationale, ne soit contraint de s'écarter du cours des réformes et ne soit démis de ses fonctions. L'Allemagne de l'Est était le trophée de la Seconde Guerre mondiale, l'allié militaire le plus fiable de l'Union soviétique et un partenaire économique important. La perdre, et accepter cette perte, signifierait reconnaître la fin du pouvoir soviétique en Europe de l'Est et l'érosion complète du tampon de sécurité formé par des États satellites de Moscou, le cœur même de sa planification de la sécurité<sup>39</sup>. Donc les généraux et les nationalistes en URSS pouvaient même destituer Mikhaïl Gorbatchev pour des raisons de la reddition des intérêts nationaux. Par conséquent, aucun des dirigeants occidentaux ne savait si Gorbatchev accepterait de retirer les troupes soviétiques de la RDA.

Enfin, aucun d'entre eux ne croyait qu'après la chute du Mur, les deux Allemagne pourraient s'unir si rapidement. Même selon les calculs d'Henry Kissinger, cela aurait pris au moins deux ans. Cependant, Mikhaïl Gorbatchev a activement promu l'idée d'unification de l'Allemagne et était prêt à accepter le départ des troupes soviétiques, mais sous réserve des garanties de sécurité de l'URSS<sup>40</sup>. En même temps, il était très peu probable que les pays occidentaux acceptent que l'Allemagne reste en dehors du bloc de l'OTAN. Bien que de telles propositions

---

<sup>39</sup> BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *At the Highest Level*, New York, Little Brown and Company, 1993, 521 p.

<sup>40</sup> BUSH George H., SCOWCROFT Brent, *A world transformed*, New York, Alfred A. Knopf, 1998, 604 p.

existaient, plus tard, dans ses mémoires George H. Bush a dit ouvertement « qu'il était important que l'Allemagne reste fermement au sein de l'Alliance, non seulement parce qu'il était important d'ancrer cette nation à l'Ouest et d'apaiser les craintes de ses voisins, mais aussi parce que ce pays était crucial pour l'OTAN. L'Allemagne est le centre géographique de l'Alliance, sa deuxième plus grande puissance économique, ainsi que l'importante puissance militaire. L'Allemagne, en dehors de l'OTAN, « éventrerait » l'alliance. L'Allemagne à l'OTAN était également importante pour les États-Unis pour des raisons pratiques. Sans l'Allemagne et nos bases là-bas, notre présence militaire au sein de l'OTAN et en Europe serait difficile, voire impossible, à maintenir<sup>41</sup> ». Ce qui laissait entière la question de son évolution et notamment de ses possibles élargissements<sup>42</sup>.

L'URSS à son tour était très préoccupée par la perspective de l'absorption simple de RDA par RFA et par sa propre position sur la scène internationale après la réunification<sup>43</sup>. Comme l'a souligné Édouard Chevarnadzé lors de sa rencontre avec James Baker en avril 1990, « il est très important d'assurer que le processus de réunification ne devienne pas une absorption mécanique de RDA. Au contraire, il doit être le résultat d'un accord commun conclu par deux sujets de droit international égaux ». En outre, Chevarnadzé a précisé que « le statut politique et militaire de la future Allemagne est l'aspect le plus important de la question allemande. La solution doit être trouvée d'une manière qui n'affecte pas la sécurité des parties prenantes. Dans ce contexte, on réaffirme notre position que l'admission de l'Allemagne à l'OTAN est inadmissible sans considération préalable d'autres variantes. L'URSS ne peut pas accepter une idée que l'OTAN servira comme le fondement d'une nouvelle structure de la sécurité en Europe construite autour de l'alliance. Nous préconisons un système de sécurité fondamentalement nouveau, qui doit être créé par la transformation progressive des alliances politico-militaires existantes à ce jour, qui doivent être remplacées par un système sans blocs, une structure collective. La future Allemagne prendra sa place dans ce système aux côtés d'autres États<sup>44</sup> ».

C'est alors qu'a commencé une série de manœuvres diplomatiques liées à la nécessité de donner les « garanties » de sécurité à l'Union soviétique. Cependant, personne n'a donné les

---

<sup>41</sup> BUSH George H., SCOWCROFT Brent, *op. cit.*, p. 325.

<sup>42</sup> RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, « Les élargissements de l'OTAN depuis les années 1990 », in FORCADE Olivier (dir.), *La France et l'Alliance atlantique depuis 1989*, Paris, SUP coll. Sorbonne-essais, 2023, p. 77-93.

<sup>43</sup> NARINSKI Michail, « Gorbatchev, Mitterrand et la fin de la guerre froide », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 258, 2015/2, pp. 27-56.

<sup>44</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0087-12, mémorandum des négociations entre James Baker et Édouard Chevarnadzé, remis par l'ambassadeur de l'URSS le 19 avril 1990.

garanties juridiquement contraignantes à l'URSS de non-élargissement de l'OTAN. Il faut remarquer que le secrétaire d'État américain James Baker était d'accord avec le fait que l'élargissement de l'OTAN est inacceptable. Il a transféré le message à l'OTAN que l'Alliance pouvait rester en Europe en tant que force stabilisatrice, mais elle ne devait pas s'étendre vers les frontières soviétiques<sup>45</sup>.

Dans cette logique, il a prononcé sa célèbre promesse « *pas d'un seul pouce à l'Est* » sur l'expansion de l'OTAN donnée lors de sa rencontre avec le dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev le 9 février 1990<sup>46</sup>. Dans le même discours James Baker a souligné aussi : « Nous quitterons tout pays qui ne veut pas notre présence. Le sentiment en faveur de cela a toujours été fort dans le peuple américain. Toutefois, si, le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest reste en tête de l'Allemagne réunie, ce gouvernement nous a dit : il est contre le fait que nous partions<sup>47</sup> ».

Cette promesse par ailleurs, faisait partie d'une cascade d'assurances sur la sécurité soviétique données par les dirigeants occidentaux à Mikhaïl Gorbatchev et à d'autres responsables soviétiques tout au long du processus d'unification allemande en 1990 et 1991<sup>48</sup>.

Hans-Dietrich Genscher, Helmut Kohl, George H. Bush, François Mitterrand, Margaret Thatcher, Douglas Hurd, John Major et beaucoup d'autres responsables politiques garantissaient tout au long de 1990 et 1991 la protection des intérêts de sécurité soviétique et l'inclusion de l'URSS dans de nouvelles structures de sécurité européennes.

Les premières garanties de sécurité des dirigeants occidentaux sur l'OTAN ont été formulées le 31 janvier 1990, lorsque le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, a prononcé un grand discours public à Tutzing, en Bavière, sur l'unification allemande. L'Ambassade des États-Unis à Bonn a informé Washington que Genscher avait clairement indiqué « que les changements en Europe de l'Est et le processus d'unification allemande ne devaient pas conduire à une atteinte aux intérêts de sécurité soviétiques ». Par conséquent, l'OTAN devait exclure une « expansion de son territoire à l'Est, c'est-à-dire, le rapprocher des frontières soviétiques ». L'ambassade de Bonn a également noté la proposition de

---

<sup>45</sup> ADAMISHIN Anatoliy, *Gody v bol'soj politike*, [Les années en grande politique], M : Ves' Mir, 2016, p. 218.

<sup>46</sup> Archives de Gorbatchev-Fond, Conversation entre Mikhaïl Gorbatchev et James Baker, 9 février 1990, Fond № 1, opis № 1, [disponible sur : [www.rodon.org/other/mgigv/19901.htm](http://www.rodon.org/other/mgigv/19901.htm)]. Consulté le 15 avril 2019.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> National Security Archive, « NATO Expansion : What Gorbachev Heard », [disponible sur : <https://nsarchive.gwu.edu/briefing-book/russia-programs/2017-12-12/nato-expansion-what-gorbachev-heard-western-leaders-early>]. Consulté le 15 avril 2019.

Genscher de laisser le territoire est-allemand hors des structures militaires de l'OTAN, même dans une Allemagne unifiée<sup>49</sup>.

La « formule Tutzing » est immédiatement devenue le centre de discussions diplomatiques importantes en 1990, entre le 31 janvier et le 10 février, conduisant à la réunion cruciale du 10 février 1990 à Moscou entre Kohl et Gorbatchev<sup>50</sup>. Le dirigeant ouest-allemand avait obtenu l'assentiment soviétique à l'unification allemande au sein de l'OTAN, tant que celle-ci ne s'étendait pas à l'est<sup>51</sup>. Cependant, les Soviétiques avaient besoin de temps pour travailler avec l'opinion publique avant de signer officiellement l'accord en septembre 1990<sup>52</sup>.

Le fait que l'OTAN ne se développerait pas avait également été exprimé pendant les négociations entre le ministre britannique des Affaires étrangères Douglas Hurd et Hans-Dietrich Genscher, le 6 février 1990<sup>53</sup>. Dans le mémorandum sur la question de l'adhésion future des européens centraux à l'OTAN, Genscher a souligné que « lorsqu'il a parlé de ne pas vouloir étendre l'OTAN - cela s'appliquait à d'autres États à côté de la RDA. Les Russes doivent avoir une certaine assurance que si, par exemple, le gouvernement polonais quitte le Pacte de Varsovie un jour, ils ne rejoindraient pas l'OTAN le lendemain<sup>54</sup> ».

Puis, s'est tenue une réunion entre le secrétaire d'État américain James Baker et Édouard Chevardnadzé Moscou le 9 février 1990, au cours de laquelle Baker a déclaré que « l'Allemagne neutre acquerrait sans aucun doute sa propre capacité nucléaire indépendante. Cependant, une Allemagne qui est fermement ancrée dans l'OTAN modifiée, je veux dire par là, l'OTAN qui est beaucoup moins une organisation militaire, beaucoup plus politique, n'aurait pas besoin de capacités indépendantes. Il faudrait, bien sûr, donner des *garanties irréfutables que la juridiction ou les forces de l'OTAN ne se déplaceraient pas vers l'est* <sup>55</sup>. Et cela devrait être fait d'une manière qui satisferait les voisins de l'Allemagne à l'Est <sup>56</sup>».

Ensuite, les assurances de la prise en compte des intérêts de l'URSS lors de la réunification de l'Allemagne et son intégration à l'OTAN ont été formulées par le président américain

---

<sup>49</sup> National Security Archive, U.S. Embassy Bonn Confidential Cable to Secretary of State on the speech of the German Foreign Minister: Genscher Outlines His Vision of a New European Architecture, 1990-02-01.

<sup>50</sup> BOZO Frédéric, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande*, Odile Jacob, 2005, 528 p.

<sup>51</sup> MIARD-DELACROIX Hélène, *Le défi européen de 1963 à nos jours*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Septentrion, 2011, 394 p.

<sup>52</sup> MOMZIKOFF-MARKOFF Sophie, *Les Hommes de Gorbatchev*, Edition de la Sorbonne, Paris, 2021, 362 p.

<sup>53</sup> National Security Archive, « NATO Expansion: What Gorbachev Heard », *op. cit.*

<sup>54</sup> National Security Archive, Mr. Hurd to Sir C. Mallaby (Bonn). Telegraphic № 85: Secretary of State's Call on Herr Genscher: German Unification, 1990-02-06.

<sup>55</sup> National Security Archive, Memorandum of Conversation between James Baker and Eduard Chevardnadzé in Moscow, 1990-02-09.

<sup>56</sup> « À quoi sert l'OTAN », *Questions Internationales*, n° 111, février 2021.

George H. Bush. Lors du sommet de Washington du 31 mai 1990, il a promis à Gorbatchev que l'Allemagne au sein de l'OTAN ne serait jamais contre l'URSS : « croyez-moi, nous ne poussons pas l'Allemagne vers l'unification, et ce n'est pas nous qui déterminons le rythme de ce processus. Et bien sûr, nous n'avons aucune intention, même dans nos pensées, de nuire à l'Union soviétique de quelque manière que ce soit. C'est pour cela que nous nous prononçons en faveur de l'unification allemande au sein de l'OTAN sans ignorer le contexte plus large de la CSCE, en tenant compte des liens économiques traditionnels entre les deux États allemands. Un tel modèle, à notre avis, correspond également aux intérêts soviétiques<sup>57</sup> ».

Enfin, Margaret Thatcher a déclaré à Gorbatchev que l'OTAN se transformerait en une alliance plus politique et moins menaçante sur le plan militaire. Elle a dit à Gorbatchev : « nous devons trouver des moyens de donner à l'Union soviétique la confiance que sa sécurité serait assurée.... La CSCE pourrait être un parapluie pour tout cela, en plus d'être le forum qui a amené l'Union soviétique à discuter pleinement de l'avenir de l'Europe<sup>58</sup> ».

Les documents montrent que Mikhaïl Gorbatchev, malgré toutes les promesses, était catégoriquement contre l'Allemagne unie au sein de l'OTAN. Il a confirmé cette position officiellement<sup>59</sup>.

La même position était occupée par l'ensemble du corps diplomatique de l'URSS. « Pour les anciens diplomates soviétiques, l'unification de l'Allemagne équivalait à la fin du monde. Il était impossible de ne pas partager l'amertume de ce qui se passait, mais le slogan, « pas un pas en arrière », pas soutenu par des possibilités réelles, a empêché des solutions pragmatiques. Pendant cette période rapide, nous avons parfois piétiné pendant des semaines sans voir les Allemands changer de position et George Bush désavouer James Baker. De plus, nous n'avons pas compris le changement de la politique américaine. Le cours sur l'unification rapide de l'Allemagne, mené sous la direction de l'ancien chef de la CIA Bush, avait une couverture. Au début, les affaires ont été menées sous un accompagnement apaisant : ne prenez pas en compte certaines déclarations, elles se font pour l'électorat, soyez assurés que, dans tous les cas, les clés de l'unification allemande sont entre les mains soviétiques. Les Allemands de l'ouest nous ont également rassurés : il ne s'agit pas d'une réunification rapide, elle est possible peut-être seulement dans le cadre de l'architecture européenne commune<sup>60</sup> ».

---

<sup>57</sup> National Security Archive, Record of conversation between Mikhaïl Gorbatchev and George Bush. White House, Washington D.C., 1990-05-31.

<sup>58</sup> National Security Archive, Letter from Mr. Powell (N. 10) to Mr. Wall: Thatcher-Gorbachev memorandum of conversation, 1990-06-08.

<sup>59</sup> ADAMISHIN Anatoliy, *op. cit.*, p. 210.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 210.

Peut-être ce manœuvre a eu une certaine influence sur Gorbatchev qui pensait que l'avenir de l'Union soviétique dépendait de son intégration dans l'Europe, dont l'Allemagne serait l'acteur décisif. Mikhaïl Gorbatchev et la plupart de ses alliés pensaient qu'une version de la maison européenne commune était encore possible, qu'elle se développerait parallèlement à la transformation de l'OTAN pour conduire à un espace européen inclusif et intégré et que le règlement de l'après-guerre froide tiendrait compte des intérêts de sécurité soviétique. L'alliance avec l'Allemagne permettrait non seulement de surmonter la guerre froide, mais aussi de tourner sur sa tête l'héritage de la Grande Guerre Patriotique<sup>61</sup>.

Le Kremlin a réalisé tardivement que, aussi douloureux soit-il, il faudrait abandonner l'Allemagne de l'Est. Cependant, une prise de conscience tardive a affecté les résultats de l'ensemble du processus, en lui ajoutant un caractère chaotique. En outre, « Gorbatchev, comme toute l'élite soviétique, n'avait pas les compétences pratiques nécessaires pour jouer avec des politiciens occidentaux expérimentés à pied d'égalité. Le rôle a également été joué par l'illusion qu'en Occident, tout le monde veut coopérer avec l'URSS et désire sa démocratisation<sup>62</sup> ».

Un exemple de ces illusions et d'une certaine dualité d'une approche occidentale est qu'au sein de l'administration américaine, malgré les déclarations de Bush, il y avait de graves désaccords quant aux relations de l'OTAN avec l'Europe de l'Est. Les avis divergeaient, mais la suggestion du département de la Défense à partir du 25 octobre 1990 était de laisser « la porte entrouverte » pour l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est à l'OTAN<sup>63</sup>. Le département d'État à son tour a indiqué que l'expansion de l'OTAN n'était pas *à l'ordre du jour*, car il n'était pas dans l'intérêt des États-Unis d'organiser « une coalition antisoviétique » qui s'étendrait aux frontières soviétiques, notamment parce qu'elle pourrait inverser les tendances positives en Union soviétique<sup>64</sup>. Mais cette déclaration du département d'État américain ne signifiait pas que la question de l'élargissement ne serait pas soulevée plus tard.

Alors, les promesses de ne pas élargir l'OTAN ont-elles été faites ?

Les garanties fixées légalement sur le papier n'ont pas été données. Par conséquent, la Russie ne peut pas avoir de réclamations juridiques contre les pays occidentaux. Seules des assurances verbales ont été prononcées. Peut-on appeler cette approche des pays occidentaux

---

<sup>61</sup> National Security Archive, « NATO Expansion: What Gorbachev Heard », *op. cit.*

<sup>62</sup> ADAMISHIN Anatoliy, *op. cit.*, p. 219.

<sup>63</sup> National Security Archive, James F. Dobbins, State Department European Bureau, Memorandum to National Security Council: NATO Strategy Review Paper for October 29 Discussion, 1990-10-25.

<sup>64</sup> National Security Archive, U.S. Department of State, European Bureau: Revised NATO Strategy Paper for Discussion at Sub-Group Meeting, 1990-10-22.

une « arnaque » selon l'expression d'Anatoliy Adamishin ? « Oui, d'abord parce que les assurances verbales dans la diplomatie ont aussi la force. Et deuxièmement, ces promesses ont été faites non sans raison, mais avec un objectif bien défini : ouvrir la voie à l'unification de l'Allemagne, puis l'intégrer à l'OTAN<sup>65</sup> ». Cependant, il faut préciser que ce témoignage est la pensée d'un politicien russe qui représente un jugement culturel.

Ainsi le futur président des États-Unis, Bill Clinton, ainsi que ses secrétaires d'État Christopher Warren, et plus tard, Madeleine Albright, ont pris le cap sur l'expansion de l'OTAN à l'est<sup>66</sup>.

En réponse à la question de savoir pourquoi l'OTAN devrait continuer à exister après l'effondrement de l'Union soviétique, le président Clinton a déclaré que, bien que la menace soviétique ait disparu, de nouvelles menaces, telles que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le nettoyage ethnique, étaient apparues et s'étaient intensifiées<sup>67</sup>.

En outre, pour justifier la nécessité d'étendre l'OTAN à l'est, l'administration américaine a prouvé qu'avec l'effondrement du Pacte de Varsovie, le territoire entre l'Allemagne et la Russie connaissait un vide de sécurité et que, à tout moment, il pouvait être utilisé par les grandes puissances mondiales comme une arène de combats acharnés afin de diviser la région en différentes sphères d'influence<sup>68</sup>.

L'objectif de Clinton était de mettre fin à cette situation et de faire pour l'Europe de l'Est ce que l'OTAN et le plan Marshall ont fait pour l'Europe de l'Ouest. Il voulait créer un domaine d'intérêt commun dans lequel chaque nation pourrait vivre en sécurité. Il écrit dans ses mémoires : « Je suis parti pour un voyage prévu de longue date en Europe afin d'établir un processus pour ouvrir la porte de l'OTAN aux nations d'Europe centrale d'une manière qui ne causerait pas trop de problèmes à Eltsine en Russie. Je devais m'assurer que l'expansion de l'OTAN ne conduisait pas simplement à une nouvelle division de l'Europe plus à l'est<sup>69</sup> ». C'est à cette fin que le Programme Partenariat pour la paix de l'OTAN a été créé, étant parvenu à unir les pays d'Europe de l'Est. Et en janvier 1994, à Bruxelles, le président Clinton a annoncé l'intention d'étendre l'OTAN. Les invitations devaient être envoyées au sommet de l'Alliance en juillet 1997<sup>70</sup>. Dans cette décision de Clinton a joué un rôle important la pression exercée

---

<sup>65</sup> ADAMISHIN Anatoliy, *op. cit.*, p. 219.

<sup>66</sup> CLINTON Bill, *My life*, London, Arrow books, 2005, p. 569.

<sup>67</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *Madame Secretary*, Miramax Books, 2003, p. 250.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>69</sup> CLINTON Bill, *op. cit.*, p. 569.

<sup>70</sup> Les trois premiers États qui sont devenus nouveaux membres de l'OTAN étaient la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie.

par les Polonais sur son administration depuis 1993 avec l'utilisation de son lobby en Amérique<sup>71</sup>, ainsi que le fait que Clinton avait besoin des votes des Polonais à l'élection présidentielle<sup>72</sup>. C'est lors d'un discours électoral le 22 octobre 1996 à Detroit que Clinton a déclaré que l'OTAN recevrait de nouveaux membres — la Pologne, la République tchèque et la Hongrie — en avril 1999.

Le deuxième objectif américain était, bien évidemment, de conserver et renforcer sa présence en Europe. Les États-Unis maintiennent des bases stratégiques dans la zone euro-méditerranéenne et des structures militaires de haut rang, parce qu'ils considèrent que le contrôle de cette zone est vital. Le premier principe géopolitique américain reste le même depuis toujours : empêcher la naissance d'une puissance rivale en Eurasie, capable de menacer l'existence même des États-Unis. Après la disparition de l'URSS, cette possibilité, très théorique, ne peut être imaginée qu'à travers un alignement Pékin-Moscou-Berlin, ou au moins entre deux de ces acteurs<sup>73</sup>.

Mais après la chute de l'URSS, paradoxalement, Washington a fait tout son possible pour rapprocher la Chine, la Russie et l'Allemagne. Les Allemands, officiellement alliés, sont traités presque comme des adversaires. Quant aux Russes, après le coup d'État de 2014 en Ukraine, soutenu par les États-Unis et l'Angleterre, ils ont commencé à construire le partenariat plus proche avec les Chinois. Et ces derniers, avec une certaine hésitation, les ont accueillis comme des partenaires juniors utiles, ou mieux, comme les seuls alliés possibles – du moins dans une perspective – étant donné que Pékin ne peut pas compter sur d'autres pays dignes de considération. Mais bien que les États-Unis fassent des efforts, il est cependant peu probable que l'alliance sino-russe évolue vers une véritable union, et encore moins que l'Allemagne puisse former une alliance avec eux<sup>74</sup>.

En ce qui concerne les tentatives des pays européens de construire leur propre système de sécurité après la chute de l'URSS, dont l'idée était apparue dans le débat public de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et d'autres États de l'OTAN, les États-Unis se sont opposés naturellement à cette perspective. Pour eux, l'OTAN a toujours servi et continuera de servir aussi longtemps que la superpuissance voudra le rester. C'est-à-dire, aussi longtemps qu'elle voudra

---

<sup>71</sup> VENGLIARCZYK Bartosz, « Kak « čertovy poljaki » vstupili v NATO », [Comment les « putains de Polonais » sont entrés à l'OTAN], *Novaya Polsha*, 5 août 2019, [disponible sur : <https://novayapolsha.pl/article/kak-čertovy-polyaki-vstupili-v-nato/>]. Consulté le 2 mars 2022.

<sup>72</sup> ADAMISHIN Antolij, *Entretien personnel*, 22 avril 2022.

<sup>73</sup> CARACCIOLO Lucio, « Peut-on bâtir une politique de défense en Europe », *Conflicts*, HS № 11, octobre 2020, p. 76.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 76.



et saura se maintenir sur le Vieux Continent, avant-garde fondamentale et pilier de son empire, de sa projection mondiale<sup>75</sup>.

Concernant la réponse de la Russie à cette politique, cette dernière a commencé en 1993 une campagne active contre l'élargissement de l'OTAN. Moscou a avancé de nombreuses raisons pour lesquelles la Russie opposait à l'expansion :

1) l'expansion conservera une approche de bloc, la Russie et l'OTAN ne se feront plus confiance, ce qui est susceptible de créer de nouvelles lignes de démarcation en Europe. La Russie se devra chercher de nouveaux alliés, y compris militaires, allouer plus de fonds à la défense et réviser sa doctrine militaire ;

2) l'émergence des pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'OTAN créera un déséquilibre militaro-stratégique en faveur d'une Alliance élargie. L'OTAN établira non seulement son contrôle politique sur les nouveaux membres, mais l'infrastructure militaire restante sera entre ses mains ;

3) la machine militaire de l'OTAN se rapprochera des frontières de la Russie, ce qui compliquera les relations entre celle-ci et l'OTAN, car elle aura besoin de garanties ;

4) la question militaire est liée au problème de l'adaptation aux conditions modernes. En particulier, ce problème est connecté aux questions de déploiement des forces nucléaires et des forces armées permanentes sur le territoire des nouveaux membres ;

5) en outre, l'expansion de l'OTAN peut entraîner un changement de la situation à l'intérieur de la Russie et renforcer les positions des opposants à l'élargissement, principalement de gauche.

Boris Eltsine était personnellement opposé à l'élargissement de l'OTAN et a régulièrement soulevé cette question lors de ses entretiens avec Bill Clinton. Ainsi, lors de leur réunion à Moscou le 10 juin 1995, Eltsine a demandé à Clinton d'expliquer les raisons de l'élargissement de l'OTAN et l'a supplié de reporter au moins cette expansion jusqu'en 2000, compte tenu de la

---

<sup>75</sup> CARACCILO Lucio, *op. cit.*, p. 78.

situation difficile pour lui, à cause de la campagne électorale en Russie de 1996, qu'il risquait de perdre. Plus précisément, il a dit :

« Je veux bien comprendre ton idée d'expansion de l'OTAN parce que maintenant je ne vois que de l'humiliation pour la Russie si vous continuez. Comment penses-tu que nous devrions le percevoir si votre bloc continue d'exister alors que le Pacte de Varsovie a été aboli ? C'est une nouvelle forme d'encerclement si le bloc survivant de la guerre froide s'étend jusqu'aux frontières de la Russie. Beaucoup de Russes ont un sentiment de peur. Que voulez-vous réaliser avec ceci si la Russie est votre partenaire ? - ils demandent. Je te demande aussi : pourquoi veux-tu faire ça ? Nous avons besoin d'une nouvelle structure pour la sécurité paneuropéenne, pas d'ancienne ! Peut-être la solution est de reporter l'expansion de l'OTAN à l'an 2000 pour que plus tard nous puissions proposer de nouvelles idées. N'ayons pas de blocs, on a besoin d'un seul espace européen qui assure sa propre sécurité. Si nous laissons la question d'expansion pour l'an 2000, nous calmerons la situation. Toi et moi, on se dirige vers les élections. Les extrémistes et les partisans de la ligne dure exploitent ce problème des deux côtés pour leurs propres buts. Je suis attaqué à droite et à gauche sur ce sujet. Nous avons besoin d'un espace européen commun qui offre une sécurité globale. Repoussons donc tout changement à l'OTAN jusqu'en 1999 ou 2000. Je serais prêt à parler d'une alternative : disons que la Russie donnera à chaque État qui voudra rejoindre l'OTAN la garantie que nous ne porterons pas atteinte à sa sécurité. De cette façon, ils n'auront rien à craindre de l'Est<sup>76</sup> ».

Cependant en réponse, Bill Clinton a continué d'insister sur l'inclusion des nouveaux membres à l'OTAN en se référant à leur propre désir de le faire. Il a proposé en même temps d'accélérer le travail avec la Russie dans le cadre du programme *Partenariat pour la paix* :

« Notre objectif est que les États-Unis restent en Europe et promeuvent une Europe unifiée et intégrée. Je propose ce qui suit :

Premièrement, que nous fassions de notre mieux pour commencer PPP. J'ai travaillé dur pour que cette organisation soit importante.

---

<sup>76</sup> Clinton Digital Library, Memorandum of conversation between President Clinton and President Yeltsin for their meeting in Moscow, le 10 mai 1995.

Deuxièmement, qu'il y ait un rôle pour la Russie dans le PDP et une déclaration claire des États-Unis selon laquelle la Russie ne devrait pas être exclue de l'adhésion à l'OTAN.

Troisièmement, qu'il y ait une relation spéciale entre la Russie et l'OTAN, comme le vice-président Gore en a discuté avec vous quand il t'a rendu visite à l'hôpital.

Quatrièmement, qu'il y ait un processus d'examen très délibéré pour l'adhésion à l'OTAN<sup>77</sup> ».

Elsine n'était pas satisfait de cette réponse du président américain. La conversation a continué pendant un certain temps, mais à la fin, ils ne sont pas arrivés à un consensus.

Selon la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, l'irritation russe de l'élargissement de l'OTAN à l'est reposait principalement sur un fait sans précédent : la Russie est devenue un pays faible et instable, tout en possédant des milliers d'ogives nucléaires<sup>78</sup>.

De plus, lors de sa visite à Moscou et de son entretien avec le nouveau ministre russe des Affaires étrangères, Evgueni Primakov, en février 1997, sur la remarque de Primakov selon laquelle la Russie ne peut accepter l'élargissement de l'OTAN à l'est et ne prend pas au sérieux la déclaration selon laquelle elle pourrait un jour rejoindre l'Alliance, Madeleine Albright a déclaré : « Les États-Unis et la Russie ont manqué de nombreuses opportunités dans le passé. Nous devons tous les deux penser de manière nouvelle et créative. Vous devriez considérer l'élargissement de l'OTAN comme un moyen d'assurer la stabilité en Europe centrale. C'est dans les intérêts de la Russie<sup>79</sup> ».

Lors du sommet ayant suivi cette réunion en Finlande en mars 1997, Boris Eltsine a posé à nouveau à Bill Clinton la question de l'élargissement de l'OTAN, indiquant qu'il était illogique et dangereux d'accepter de nouveaux membres dans l'Alliance de l'Atlantique Nord. Il a également demandé des assurances que les trois anciennes républiques soviétiques (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie) ne seraient pas acceptées à l'OTAN. En réponse, Clinton a dit avec irritation : « Allez, Boris, même si j'allais dans un placard avec toi et que je te disais ce que tu voulais entendre, le Congrès découvrirait et adopterait une résolution invalidant la Charte OTAN-Russie. Je ne peux pas le faire. Je ne peux pas prendre d'engagements au nom de l'OTAN, et je ne vais pas mettre mon veto à l'éligibilité d'un pays, encore moins te laisser faire

---

<sup>77</sup> Clinton Digital Library, *op.cit.*

<sup>78</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 252.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 253.

ou laisser faire quelqu'un d'autre<sup>80</sup> ». Après une brève conversation sur un ton élevé, Eltsine a cédé.

Alors, pour conclure, il faut dire que la position officielle américaine reposait sur deux approches conceptuelles : le libéralisme international et le réalisme politique. Les partisans de la première approche ont associé l'élargissement de l'OTAN au renforcement de la démocratie en Russie et à la possibilité d'introduire des normes de démocratie américaines dans ce pays. Les seconds s'appuyaient sur le déterminisme historique et politique, ainsi que sur la nécessité de combler le vide de pouvoir créé après l'effondrement de l'URSS en Europe de l'Est *aux dépens de la Russie et de ses intérêts*. La deuxième approche s'est avérée décisive. En général, la position officielle des États-Unis sur l'élargissement de l'OTAN peut être définie comme une combinaison de projection de force et de présence avancée avec des éléments de dissuasion<sup>81</sup>. Les États-Unis ont essayé d'utiliser l'occasion qui leur était donnée. Leur mise intransigeante sur l'OTAN, une Alliance qui a été pendant 40 ans l'ennemie de l'URSS, sur sa progression vers l'est, a été l'une des raisons de la montée des tensions entre la Russie et l'Occident et, en fin de compte, a amené à la crise en Géorgie et celle beaucoup plus grave autour de l'Ukraine<sup>82</sup>.

---

<sup>80</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 255.

<sup>81</sup> IVANOV Oleg, « Oficial'naja amerikanskaja koncepcija rasshirenija NATO na vostok », [Le concept officiel américain de l'élargissement de l'OTAN à l'est], *Sovremennaya Evropa*, № 6, 2017, pp. 34-46.

<sup>82</sup> ADAMISHIN Anatoliy, *op. cit.*, p. 220.

## 1.2 La « continuité » de la présence de la Russie au Conseil de sécurité

Après la chute de l'URSS, s'est posée la question du cinquième membre permanent du Conseil de sécurité. La question elle-même était aussi compliquée à résoudre, car auparavant, il n'y avait pas de tels précédents dans la pratique de l'ONU et plus précisément dans celle du Conseil de sécurité.

Si l'Union soviétique en tant que sujet du droit international a cessé d'exister, la Russie, apparue à la place de cet État au Conseil de sécurité, n'était pas juridiquement le fondateur de l'ONU.

Alors comment la Fédération de Russie est-elle devenue membre de l'ONU et membre permanent du Conseil de sécurité après l'effondrement de l'URSS ? Dans quelle mesure les autres États, y compris les membres de la CEI, ont-ils reconnu la légitimité des revendications de la Russie sur la succession complète par rapport à l'URSS effondrée ? Quelle est la différence principale entre *l'État-successeur* et *l'État-continueur* et pourquoi la Russie a-t-elle reçu le statut de « *continueur* » ?

### **1.2.1 Le problème de substitution : l'URSS, la Russie et « UES » (Union des États souverains)**

La question de la future représentation à l'ONU s'est posée même avant la dissolution de l'URSS car, déjà en août 1991, il était clair pour beaucoup de dirigeants soviétiques que l'Union cesserait d'exister bientôt. Selon l'idée de Mikhaïl Gorbatchev, l'URSS devrait être remplacée par une Union des États souverains. Mais cette proposition a engendré beaucoup de questions. Comment cette Union pourra représenter les intérêts de l'ex-Union soviétique ? Est-ce qu'elle peut remplacer l'URSS à l'ONU en occupant un seul siège ? Comment sera effectuée la période de transition ? À Moscou, il n'y avait pas à l'époque de réponses claires.

Le traité proposé par Gorbatchev était essentiellement une bombe à retardement, car il remettait en question toutes les constitutions adoptées pendant la période de l'URSS, ainsi que le traité lui-même sur la formation de l'URSS de 1922.

Il était supposé que chaque république aurait sa propre citoyenneté et son propre territoire et serait considérée comme un État indépendant en vertu du droit international. Surtout lors de la réorganisation de l'Union soviétique, les départements de l'Union et le PCUS ont dû souffrir et presque complètement perdre le pouvoir. Cependant, en ce qui concerne les questions de défense et de politique étrangère, il y aura nécessairement un accord entre toutes les parties au traité. C'est-à-dire, les politiques étrangères et de défense devaient être communes. Autrement dit, la nouvelle Union pourrait devenir essentiellement une entité confédérale plutôt qu'un État fédéral. L'UES envisagée pourrait être un État dans la forme, mais elle semblait susceptible de ressembler à quelque chose comme la Communauté européenne dans le fond.

La question se pose alors de savoir de quelle manière cette Union serait représentée à l'ONU et au Conseil de sécurité ? Après tout, du point de vue du droit international, chaque république de l'Union serait un État indépendant, ce qui signifie que chaque république pourrait officiellement adhérer à l'ONU. De plus, les deux républiques de l'URSS, la Biélorussie et l'Ukraine, étaient déjà représentées à l'ONU depuis 1945. À un moment donné, cela a été fait spécifiquement pour que l'URSS puisse avoir plus d'alliés à l'ONU. Cependant, en 1991, une

telle situation pourrait servir d'incitation supplémentaire pour d'autres républiques à adhérer à l'ONU.

Mais le plus important est de savoir comment cette Union serait représentée au Conseil de sécurité de l'ONU. Après tout, l'émergence de 8 nouveaux membres du Conseil (initialement, le traité d'Union devait être signé par 9 républiques sur 15) avec un droit de veto était impensable.

Et même en supposant qu'une telle Union conserverait un siège au Conseil, on ne savait pas comment elle fonctionnerait dans un contexte de crise internationale. Après tout, si l'on imagine qu'il y a eu un conflit international majeur nécessitant une intervention urgente du Conseil de sécurité, et en même temps, les représentants des républiques n'ont pas réussi à s'entendre sur une position commune ? Ou auraient-ils besoin de plus de temps et une réponse rapide ne pourrait pas être obtenue ? Ou, ce qui est beaucoup plus difficile - un conflit aurait eu lieu entre les républiques de l'Union ? Pour donner un exemple, on peut prendre la situation du Karabakh. Il est difficile d'imaginer comment, dans ce conflit, les républiques arménienne et azerbaïdjanaise pourraient adopter une position commune.

Bien sûr, la solution la plus logique dans cette situation était l'entrée de toutes les républiques à l'ONU et le maintien d'un siège unique pour l'Union au Conseil de sécurité. Ce qui n'a cependant pas résolu les problèmes ci-dessus. Cette proposition a été initialement exprimée par le ministre soviétique des Affaires étrangères Boris Pankine en septembre 1991, lors d'une réunion de tous les ministres des Affaires étrangères des républiques soviétiques. Il a ensuite été confirmé par le Premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Vladimir Petrovsky lors de sa visite en octobre de la même année à l'ONU, puis par Andrei Kozyrev, le ministre russe des Affaires étrangères<sup>83</sup>.

Un autre problème majeur dans le cas de l'émergence de telle Union pourrait être un véritable travail au Conseil de sécurité de l'ONU. Au moment du début de l'effondrement de l'URSS, la première crise irakienne se produisait déjà dans le monde et de graves contradictions commençaient également dans les Balkans. Comment se déroulerait le travail du Conseil de sécurité si, par exemple, Boris Eltsine, qui était dans des relations très tendues avec Mikhail Gorbatchev, refusait de reconnaître la légitimité du représentant soviétique Iouli Vorontsov à l'ONU et y envoyait son représentant ? Comment se dérouleraient les réunions si les représentants ukrainiens et biélorusses cessaient de reconnaître de la même manière le pouvoir central de l'URSS ?

---

<sup>83</sup> *Izvestia*, 26 septembre 1991.

La question similaire a été posée par le correspondant du journal *Izvestia* Maxim Yusin : « L'Union des États souverains aurait-elle pu élaborer une politique commune sur Saddam Hussein quand six de ses républiques constituantes sont musulmanes<sup>84</sup> » ? À quoi le ministre soviétique des Affaires étrangères n'a pu répondre que le « Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'URSS et des républiques souveraines coordonnerait le processus de prise de décision dans une telle circonstance<sup>85</sup> ».

Néanmoins, la pratique a montré que l'idée d'une politique commune et de défense entre les républiques indépendantes était pratiquement impossible. L'Union soviétique s'est effondrée à grande vitesse et presque toutes les composantes voulaient obtenir une indépendance complète. Cependant, cette approche posait la question de savoir qui remplacerait l'URSS au Conseil de sécurité.

---

<sup>84</sup> *Izvestia*, 10 septembre 1991.

<sup>85</sup> *TASS*, 5 novembre 1991.



## 1.2.2 La Russie devient le membre permanent du Conseil de sécurité

Lorsque le temps d'existence de l'URSS a pris fin, il est devenu clair qu'il n'y avait ni stratégie ni même consensus à Moscou sur la question du Conseil de sécurité. Eltsine a annoncé le 16 décembre que le nouvel État russe avait l'intention de « *continuer* » l'adhésion soviétique à l'ONU. Pourtant, deux jours plus tôt, le vice-premier ministre russe Guennadi Burbulis, qui avait toujours plaidé pour que la Russie devienne seul État successeur légitime de l'URSS, avait fait l'étrange suggestion que la Russie et la CEI devraient avoir des sièges permanents au Conseil de sécurité<sup>86</sup>. Le 17 décembre, le président Kazakh Nursultan Nazarbayev a déclaré que l'affectation du siège de l'URSS à un État était une question ouverte à régler par le Conseil des présidents de la Communauté<sup>87</sup>. Pas plus tard que le 20 décembre, la veille de la réunion d'Almaty, Yuri Chizhik, attaché de presse de la mission soviétique de l'ONU, souligna que sa délégation traiterait les instructions d'Eltsine avec le même mépris qu'elle avait traité les instructions des putschistes avortés en août. « Nous avons alors refusé de transmettre leurs décrets aux Nations Unies et je pense que le même genre de pensée nous guidera dans ce domaine<sup>88</sup> ».

Mais l'Accord d'Almaty du 21 décembre a soutenu la position russe. Dans le mémorandum du 21 décembre 1991, les pays de la CEI « ...soutiennent la Russie dans le fait qu'elle *continue* l'adhésion de l'URSS à l'ONU, y compris l'adhésion permanente au Conseil de sécurité, et à d'autres organisations internationales<sup>89</sup> ».

Dans une note de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU (26 décembre 1991), le secrétaire général de l'ONU a été informé que la participation de l'URSS à l'ONU se poursuivait par la Russie et que, à cet égard, le nom « Fédération de Russie » devrait être utilisé à la place du nom « Union des Républiques Socialistes Soviétiques<sup>90</sup> ».

---

<sup>86</sup> *Radio Liberty Daily Report*, 17 décembre 1991.

<sup>87</sup> *Los Angeles Times*, 18 décembre 1991.

<sup>88</sup> *TASS*, 21 décembre 1991.

<sup>89</sup> Décision du Conseil des Chefs d'État de la CEI (Almaty, 21 décembre 1991), paragraphe 1. La décision a été signée par les 11 États de la CEI, la Géorgie n'a pas participé aux activités de la Communauté à l'époque.

<sup>90</sup> SOKOLOVA N., BEKASHEV K., « O porjadke priema v členy OON », [Sur les modalités d'admission à l'ONU], *Lex Russica*, № 3, 2007, pp. 543-553, [disponible sur : <https://docplayer.com/28833541-K-a-bekyashev-n-a-sokolova-o-poryadke-priema-v-chleny-oon.html>]. Consulté le 5 mai 2019.

En plus, le président de la Russie Boris Eltsine a envoyé une déclaration à l'ONU dans laquelle il a confirmé la « *continuité* » de la Russie par rapport aux obligations de l'URSS.

Dans une lettre datée du 24 décembre 1991, Boris Eltsine a informé le secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar que l'adhésion de l'URSS au Conseil de sécurité et à tous les autres organes de l'ONU serait maintenue par la Fédération de Russie. Son message contient notamment la phrase suivante : « La Fédération de Russie conserve pleinement la responsabilité de tous les droits et obligations de l'URSS conformément à la Charte des Nations Unies<sup>91</sup> ». Il a demandé également que le nom « Fédération de Russie » soit utilisé à l'ONU au lieu du nom « Union des Républiques Socialistes Soviétiques ». Il a demandé au secrétaire général de considérer cette lettre comme une preuve de l'autorité de représenter la Fédération de Russie dans les organes de l'ONU à toutes les personnes qui avaient à l'époque des pouvoirs de représentant l'URSS à l'ONU.

Cette lettre a été transférée par Iouli Vorontsov, accrédité cette fois en tant que représentant permanent de la Fédération de Russie<sup>92</sup>. Vorontsov a également déclaré que la prise de position soviétique de la Russie à l'ONU suivait automatiquement de la lettre et n'exigeait aucune ratification de l'ONU<sup>93</sup>.

À son tour, le secrétaire général de l'ONU dans sa lettre de la même date a demandé au président du Conseil de sécurité de communiquer aux membres du Conseil le texte de cette lettre d'Eltsine.

Le seul adversaire irréconciliable du statut de la Russie en tant qu'*État - continuateur* de l'URSS à l'époque était l'Ukraine. À partir de décembre 1991, et jusqu'aujourd'hui, l'Ukraine reste dans le format et le contexte de la décision adoptée par le Conseil des chefs d'État de la CEI du 20 mars 1992 (sur la création de la Commission de succession) : « Reconnaître que tous les États membres de la CEI sont les *successeurs* des droits et des obligations de l'ancienne Union de RSS » (à propos, à ce paragraphe Boris Eltsine a écrit lui-même une réserve : « à l'exception de la propriété de l'État »). Il est à remarquer que le Mémorandum de compréhension concernant la question de la succession des traités internationaux de l'URSS du 6 juillet 1992, dans lequel cette formulation n'était pas disponible, a été signé par le président

---

<sup>91</sup> Lettre de Boris Eltsine à Javier Pérez de Cuéllar, document PR-2338, 24 décembre 1991.

<sup>92</sup> Iouli Vorontsov occupait le siège au Conseil de sécurité de 1990 à 1994 en étant le dernier représentant de l'URSS et en même temps le premier représentant de la Russie.

<sup>93</sup> *Izvestia*, 25 Décembre 1991.

de l'Ukraine avec une réserve (écrite par Leonid Kravtchouk de sa propre main) : « compte tenu de la décision du 20 mars 1992 à Kiev<sup>94</sup> ».

Dans une forme concentrée, la position de l'Ukraine a été exprimée par son représentant à la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, le 18 juin 1992 : « Pour des raisons de principe, l'Ukraine ne peut reconnaître aucun statut spécial de la Fédération de Russie par rapport aux autres *États - successeurs* de l'Union Soviétique en ce qui concerne les traités, les biens ou les obligations de l'ex-URSS. La seule exception est l'accord conclu dans le cadre de la CEI, qui permet à la Fédération de Russie de prendre la place de l'URSS à l'ONU, y compris l'adhésion permanente au Conseil de sécurité<sup>95</sup> ».

Ainsi l'Ukraine, malgré des réserves et la position générale contre le rôle unique de la Russie, n'était pas contre le remplacement de l'URSS par la Russie au Conseil de sécurité. Alors, la réunion de CEI a donné le feu vert au remplacement de l'adhésion de l'Union Soviétique aux organisations internationales par la Russie<sup>96</sup>.

Deux jours après la signature de l'Accord d'Almaty, les pays de l'Union Européenne ont adopté à cette occasion la soi-disant « Déclaration des douze » du 23 décembre 1991, dans laquelle il était notamment indiqué : les États membres de l'UE « notent que les droits et les obligations internationales de ce qui était l'URSS, y compris ceux et celles découlant de la Charte des Nations Unies, *continueront* d'être exercés par la Russie. Ils prennent note avec satisfaction de l'acceptation par le gouvernement russe de ces engagements et de ces responsabilités et ils continueront de collaborer avec la Russie sur cette base, en tenant compte de la modification de son statut constitutionnel<sup>97</sup> ». Ainsi, les États de l'Union Européenne ont effectivement reconnu pas seulement la transition vers la Russie ou la succession de certains droits, mais la poursuite de l'exercice par la Russie de tous les droits et obligations internationaux de l'ancienne URSS.

En ce qui concerne d'autres pays, peu de temps après l'adoption en décembre 1991 des accords d'Almaty sur la fin de l'existence de l'URSS et avant la fin de décembre, plusieurs États étrangers (la Finlande, le Chili, l'Allemagne, la Chine, le Royaume-Uni) utilisaient le terme

---

<sup>94</sup> KREMNEV Petr, « On the New Concepts and Categories of State Succession : Theoretical and Practical Issues », *Journal du droit international et des relations internationales, les questions théoriques*, N° 1, 2010, p. 31

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>96</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0174-0001, USSR, Interoffice memorandum, le 23 décembre 1991.

<sup>97</sup> Déclaration des Douze sur le statut futur de la Russie et celui d'autres anciennes républiques soviétiques (23 décembre 1991), *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, dir. de la publ. Perrier de la Bathie, Paris, ministère des Affaires étrangères, novembre/décembre 1991, [URL : [https://www.cvce.eu/obj/declaration\\_des\\_douze\\_sur\\_le\\_statut\\_futur\\_de\\_la\\_russie\\_et\\_celui\\_d\\_autres\\_anciennes\\_republiques\\_soviétiques](https://www.cvce.eu/obj/declaration_des_douze_sur_le_statut_futur_de_la_russie_et_celui_d_autres_anciennes_republiques_soviétiques)], 23 décembre 1991. Consulté le 20 avril 2019.

« *État – continueur* » à l'égard de la Fédération de Russie. Ce statut pour la Russie a ensuite été reconnu par la majorité absolue des États du monde sous la forme d'actes officiels ou de consentement tacite.

Enfin, une question cruciale était la position des États-Unis. Cependant, ce problème a été réglé assez rapidement. Le rôle clé ici a été joué par le désir américain de ne pas changer la Charte de l'ONU, car cela aurait pu contribuer à l'affaiblissement de la position du leader des États-Unis à l'ONU et aussi partiellement, par la réticence des Américains à contribuer à l'émergence de plusieurs puissances nucléaires après l'effondrement de l'URSS. En effet, il est difficile d'imaginer la position des États-Unis dans laquelle ils voudraient déplacer toutes les anciennes armes nucléaires de l'URSS de toutes les républiques vers la Russie et refuseraient en même temps de soutenir la Russie pour qu'elle prenne la place d'un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Sinon, il serait tout à fait paradoxal que la plus grande puissance nucléaire du monde ne soit pas représentée au Conseil.

Lors de sa visite à Moscou, les 15 et 16 décembre 1991, le secrétaire d'État américain, James Baker, a déclaré dans ses négociations avec le ministre Andrei Kozyrev que « l'administration américaine s'oppose à l'émergence de nouveaux États indépendants dotés d'armes nucléaires et de technologies nucléaires » et il s'est prononcé en faveur du passage du futur statut de puissance nucléaire à la Russie. Ensuite, dans un entretien avec le président Boris Eltsine, la question de la possibilité pour la Russie d'occuper un siège au Conseil de sécurité a également été abordée<sup>98</sup>.

De plus, ce sont les occidentaux qui ont suggéré aux représentants de la Russie la formule de *l'État - continueur*, afin de faciliter l'entrée de la Russie à l'ONU<sup>99</sup>.

Plus précisément, c'étaient les Britanniques qui, en ayant développé un grand niveau d'expertise dans la question similaire à cause de la chute de l'empire Britannique, ont pu trouver la solution nécessaire. Dans la conversation téléphonique Douglas Hurd a informé Andrei Kozyrev de ce concept de *l'État – continueur*, dont la Russie pouvait utiliser pour assumer toutes les obligations et prendre les fonctions diplomatiques de l'URSS, y compris prendre le statut du membre permanent au Conseil de sécurité<sup>100</sup>.

---

<sup>98</sup> BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *op. cit.*, pp. 456-458.

<sup>99</sup> KAZIMIROV Vladimir, (sous dir.), *Diplomate Yuliy Vorontsov. Recueil de mémoires*, Relations Internationales, 2009, 264 p.

<sup>100</sup> KOZYREV Andrei, *The Firedird. The Elusive Fate of Russian Democracy. A memo*, USA, University of Pittsburg Press, 2019, p. 57.

Pourquoi était-il si important pour la Russie d'être reconnue en tant qu'*État-continuateur* et pas *État-successeur* et pourquoi la chute de l'URSS a-t-elle été le cas particulier dans la doctrine de « *continuité* » ?

Selon les normes juridiques, en cas de succession tous les pays du monde sont classés en trois catégories : l'État - prédécesseur, l'État - successeur et l'État tiers (non affecté par la situation de succession). Cette conception, universellement acceptée, est le résultat d'une longue pratique des relations interétatiques. Cependant, la pratique de la succession de l'ex-Union soviétique avait ses propres caractéristiques et a donné naissance à une nouvelle catégorie<sup>101</sup>.

La question principale qui s'est posée était quelle est la base juridique (e.g. traité, convention, etc.) de la demande de la Russie de « *continuer* » les fonctions de l'URSS. Il semble que la revendication de la Russie d'occuper le siège de l'URSS découle de la Convention de Vienne de 1978 sur la succession d'États en matière de traités. Bien qu'elle ait été formellement ratifiée que par vingt-trois États, la Convention sur la succession codifie les principes généralement acceptés du droit coutumier international qui ont été appliqués dans une telle situation après 1945.

Pour bien analyser cette Convention, il faut comprendre clairement que le traité de base dans notre cas est la Charte de l'ONU. Ce qui n'est pas surprenant, car la Charte elle-même est un traité international conclu entre plusieurs États. Alors, la Convention établit une distinction entre les « États nouvellement indépendants » et les « cas de séparation des parties d'un État ». Dans le premier cas, la Convention applique une règle d'un « nouvel État », qui permet aux États nouvellement indépendants de ne pas appliquer toutes ou une partie des dispositions d'un traité en vigueur<sup>102</sup>. Dans le dernier cas, la règle est en effet celle de la « *continuité* ». Le principe général de la continuité est que tout traité était en vigueur pour l'État prédécesseur continue d'être en vigueur pour chaque État séparé, mais avec le consentement de ce nouvel État<sup>103</sup>. Néanmoins, l'émergence de quinze nouveaux États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies avec le droit de veto après la dissolution de l'Union n'a pas été possible, car

---

<sup>101</sup> KREMNEV Petr, *op. cit.*, pp. 24-34.

<sup>102</sup> « A newly independent State is not bound to maintain in force, or to become a party to, any treaty by reason only of the fact that at the date of the succession of States the treaty was in force in respect of the territory to which the succession of States relates ». *Vienna Convention on Succession of States in Respect of Treaties*, Articles 16.

<sup>103</sup> « When making a notification of succession under article 17 or 18 establishing its status as a party or contracting State to a multilateral treaty, a newly independent State may, if the treaty so permits, express its consent to be bound by part of the treaty or make a choice between differing provisions under the conditions laid down in the treaty for expressing such consent or making such choice ». *Vienna Convention on Succession of States in Respect of Treaties*, Articles 21.

selon la même Convention, le principe de « *continuité* » n'est pas respecté si sa mise en œuvre est incompatible avec les objectifs du traité ou modifie radicalement ses dispositions<sup>104</sup>.

Cependant, l'URSS n'était pas une puissance coloniale et les nouveaux États émergents ne pouvaient pas être pleinement examinés à la lumière de cette Convention. Néanmoins, ce document offre l'occasion de résumer partiellement la base théorique au phénomène de continuité de la Russie après l'effondrement de l'URSS.

Ensuite, il faut comprendre la distinction entre la « *continuité* » et la « *succession* ». La théorie de la « *continuité* » parle de la permanence de l'État en tant que sujet du droit international et de la continuité de ses obligations internationales. En même temps, la théorie de la *succession* dit qu'un État assume les droits et obligations internationaux d'un autre État. Autrement dit, dans le premier cas « le même » État continue d'exister malgré les changements de gouvernement, de territoire et de population et dans le second cas, on peut parler de l'apparition d'un nouvel État. Ainsi, la continuité exclut la cessation de l'existence de la personnalité juridique internationale d'un État et la succession d'État<sup>105</sup>.

Donc, le concept de « *continuité* » ne correspond pas à la théorie traditionnelle de la succession. En même temps la doctrine de la « *continuité* » ne pouvait pas être appliquée au sens strict lors de la chute l'Union soviétique, car bien évidemment la Russie n'était juridiquement pas « le même » État (le même sujet du droit international) que l'Union soviétique. Pour la Russie était faite donc une exception sérieuse. Mais pourquoi les autres États se sont-ils montrés d'accord avec cette nouvelle position de la Russie sur la scène internationale ?

D'abord, il est important de souligner qu'il s'agissait de la responsabilité de la Russie non seulement sur les obligations découlant de la Charte des Nations Unies, mais aussi sur toutes les obligations de l'ex-URSS en général. Il était donc commode pour les autres pays d'éviter les problèmes liés à l'héritage juridique de l'URSS.

Ensuite, il est nécessaire de remarquer que l'examen de cette question dans les organes des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Sixième Comité) n'a pas eu lieu, contrairement aux cas, par exemple, de l'Inde et du Pakistan ou de la République de Yougoslavie, qui s'est vu refuser l'adhésion à l'Organisation<sup>106</sup>.

En ce qui concerne la Russie, le secrétaire général a envoyé la lettre du président Boris Eltsine à tous les membres de l'Organisation. Sur la base de l'opinion du département juridique

---

<sup>104</sup> « It appears from the treaty or is otherwise established that the application of the treaty in respect of the entire territory would be incompatible with the object and purpose of the treaty or would radically change the conditions for its operation », *Vienna Convention on Succession of States in Respect of Treaties*, Articles 30, paragraphe a).

<sup>105</sup> CRAWFORD James, *The Creation of States in International Law*, London, Oxford, 2007, 870 p.

<sup>106</sup> KREMNEV Petr, *op. cit.*, pp. 24-34.

du secrétariat de l'ONU et sur la base du « caractère notifiant » de la lettre du président de la Russie, il a estimé que cet appel constatait la réalité et ne nécessitait pas l'approbation formelle de l'ONU<sup>107</sup>. Tous les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays du monde, ont fait part de leur accord concernant cette approche et, depuis le 24 décembre 1991, la Fédération de Russie a *continué* d'être membre de l'ONU.

Cependant, la question de la place de la Russie à l'ONU après la chute de l'URSS n'a pas été résolue de manière aussi « technique » - sur la base de l'opinion du département juridique de l'Organisation et sur la base de la « lettre de notification » du président de la Russie. La question a été résolue, y compris, au terme de nombreuses heures de consultations avec la Cour Internationale de justice des Nations Unies (selon le témoignage d'un ancien juge de la Cour Internationale de justice des Nations Unies, à la conférence de l'Association de droit international à Berlin en 2004)<sup>108</sup>. Comme l'a reconnu par la suite Iouli Vorontsov, « le président de l'Assemblée générale a demandé l'avis de la Cour Internationale de justice à la Haye. Pour notre bonheur, elle a refusé de s'engager dans des stratagèmes et a répondu que c'était l'affaire de l'Assemblée générale – tout serait comme elle le déciderait. Finalement, on a réussi à s'entendre<sup>109</sup> ».

Ainsi, le concept de « *continuité* » en tant qu'il était appliqué au cas de l'ex-URSS était nouveau dans les relations internationales et n'était pas encore connu dans la science juridique<sup>110</sup>. Cependant, dans la période historique considérée, en ce qui concerne la Russie, il s'est avéré politiquement approprié et pratique.

En ce qui concerne le secrétariat de l'ONU, ses fonctionnaires considéraient à l'époque 3 variantes possibles du dénouement de cette crise :

**Le premier scénario** était que la Communauté des États Indépendants occuperait le siège de l'URSS au Conseil et à l'Assemblée générale. Cette option prévoyait que la CEI se déclarerait *successeur* de l'URSS. Si d'autres républiques de l'ex-URSS ne rejoignent pas la CEI, le représentant russe pourrait *de facto* occuper la place soviétique car la Biélorussie et l'Ukraine étaient déjà présents à l'ONU (ce mémorandum de l'ONU était fait le 19 décembre 1991, alors, ce n'était pas encore clair si les républiques asiatiques joignent la CEI). Si, au contraire, ces républiques joignent la CEI, alors ils devraient s'entendre entre eux pour occuper

---

<sup>107</sup> *Journal diplomatique*, № 1, 1992, p. 29.

<sup>108</sup> KREMNEV Petr, *op. cit.*, p. 26.

<sup>109</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 328.

<sup>110</sup> KREMNEV Petr, *op. cit.*, p. 27.

le siège « collectivement ». Cependant, le problème principal de cette approche était le paragraphe 4 de la Charte qui stipulait que seulement un « État » peut occuper le siège à l'ONU.

En plus, dans ce scénario les républiques membres de la CEI ne pourraient pas demander l'adhésion individuelle à l'ONU. Les sièges de la Biélorussie et de l'Ukraine seraient maintenus par ces États, compte tenu des circonstances politiques exceptionnelles lors desquelles ces sièges avaient été créés.

**Le deuxième scénario** prévoyait que la Russie occuperait le siège de l'URSS en se déclarant *continueur* de l'URSS. En même temps, toutes les autres républiques demanderaient l'adhésion à l'ONU comme les États indépendants. Cela serait possible si aucune de ces républiques ne contesterait le droit de la Russie d'occuper le siège à l'ONU. Cependant, en cas de désaccord, selon les estimations du secrétariat de l'ONU, les problèmes pourraient survenir. Cependant, en prenant un exemple similaire de l'Inde et du Pakistan, et en s'appuyant sur l'opinion du sixième comité de l'ONU, qui a dit que « chaque cas mérite une analyse particulière », le secrétariat a fait la conclusion que ce scénario était possible pour la Russie si elle proclame qu'elle prend toutes les obligations de l'URSS en tant que *continueur* qui découlent des traités, signés par l'URSS, ainsi que de son futur statut de membre-permanent du Conseil.

Enfin, selon le **troisième scénario**, la Russie devrait demander son adhésion à l'ONU et en même temps réclamer le siège de l'URSS. Malgré le fait que cela serait contradictoire pour la Russie à la fois d'adhérer à l'ONU comme un « nouvel » État et de demander le siège de l'URSS, il serait possible de le faire en assumant le siège soviétique au Conseil, mais en même temps sans adhérer nécessairement à toutes les obligations internationales de l'URSS.

La Russie devrait déposer son application en correspondance avec l'article 4 de la Charte. Cette demande serait considérée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cependant, la principale difficulté juridique de cette approche était d'établir qui devrait voter pour l'URSS.

En même temps, compte tenu du fait que la décision finale dans ce cas serait prise au Conseil de sécurité, elle serait basée plutôt sur des calculs politiques que sur la base solide juridique. Alors, ce scénario était le moins probable pour le secrétariat et il a été déconseillé pour la considération<sup>111</sup>.

Donc, on peut constater que le secrétariat de l'ONU a essayé de se préparer à tous les déroulements possibles de la situation. Heureusement, la crise s'est résolue selon le deuxième scénario, et le secrétaire de l'ONU a évité la complication grave du problème.

---

<sup>111</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0174-0001, USSR, Interoffice memorandum, le 19 décembre 1991.



Comme on le voit, la situation autour de la Russie s'est développée de façon très ambiguë, y compris en termes de diverses normes juridiques. Cependant, en fin de compte, tous les États ont rapidement accepté la position de la Russie. En fait, prendre une décision différente, commencer l'admission de la Russie à l'ONU en tant que nouvel État et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité ou réduire le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU à cause de la désintégration de l'URSS aurait entraîné la nécessité de modifier la Charte, ce qui exigeait la participation de l'URSS qui avait déjà cessé d'exister. Il est probable que le consentement des principaux États du monde ait été dicté par cette raison.

En plus, bien qu'après l'échec du coup d'État d'août, la plupart estimaient que l'URSS était condamnée en tant qu'État souverain, la rapidité de sa disparition après le référendum d'indépendance ukrainien du 1<sup>er</sup> décembre a pris tout le monde par surprise. Même les cinq permanents du Conseil de sécurité étaient disposés à envisager des révisions de la Charte à un moment donné, très peu de préparatifs ont été faits à Moscou ou à New York pour aborder la question du Conseil de sécurité. Maintenir qu'un amendement de la Charte était nécessaire pour que la Russie reprenne le siège soviétique aurait pu paralyser le travail de l'ONU pendant de nombreux mois, ou au moins laisser la plupart des peuples de l'ex-Union soviétique sans aucune représentation de l'ONU pendant une période considérable<sup>112</sup>.

En d'autres termes, la situation nécessitait une solution concrète et rapide. C'est pour cela, ce qui a été fait dans le Conseil de sécurité, sans réel examen d'autres solutions, était la plus juste dans ce type de situation historique.

Alors, quel rôle le Conseil de sécurité a-t-il joué dans la politique étrangère de la Russie après l'effondrement de l'URSS ? Comment la Russie a-t-elle utilisé cet organe pour promouvoir ses intérêts sur la scène internationale ?

---

<sup>112</sup> DALEY Tad, *Russia's « continuation » of the soviet Security Council membership and prospective russian policies toward the United Nations*, RAND Corporation, mars 1992, p. 8.

## CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité face à une nouvelle réalité géopolitique

La désintégration de la grande puissance soviétique a mené à l'apparition de quinze républiques indépendantes qui devaient agir individuellement sur la scène internationale, notamment à l'ONU. D'un côté, après la chute de l'URSS, nul n'imaginait que la Russie réussirait à ressouder les rangs de la Communauté des États indépendants (CEI)<sup>113</sup>. De l'autre côté, les relations compliquées entre certaines ex-républiques, y compris entre la Russie et la Géorgie, l'Ukraine et bien évidemment les États baltes ont abouti aux nombreux désaccords diplomatiques, ce qui rend impossible pour la Russie de compter sur le soutien diplomatique permanent de la part de ces ex-républiques soviétiques, notamment à l'ONU. La situation pour la Russie était complexe sur la scène internationale en général et au Conseil de sécurité en particulier, car elle avait perdu beaucoup d'influence et ne pouvait pas compter sur l'amitié avec les Américains, qui, en encourageant la Russie de continuer ses réformes, utilisaient à leurs propres fins les concessions faites d'abord par le gouvernement de Mikhaïl Gorbatchev, puis par celui de Boris Eltsine.

Néanmoins, l'ONU a commencé à jouer un rôle beaucoup plus important dans la politique étrangère russe par comparaison avec la période soviétique. Cela est dû au fait que la puissance internationale du nouvel État russe a été diminuée par la perte d'un quart du territoire et de la moitié de la population de l'URSS et se trouvait en déclin. Mikhaïl Gorbatchev lui-même a déclaré, dans son discours de démission, que l'une de ses plus grandes préoccupations en partant était que « les gens de ce pays cessent de devenir des citoyens d'une grande puissance<sup>114</sup> ». Alors que le rôle de l'ONU dans les affaires mondiales continuait d'augmenter à

---

<sup>113</sup> DEJAMMET Alain, « Les défaillances de la régulation internationale : que fait la police ? », *Questions internationales*, N° 85-86, mai-août 2017, p. 56.

<sup>114</sup> Déclaration du président de l'URSS sur la démission, 25 décembre 1991, [disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=IHjrmckJiMk>]. Consulté le 15 avril 2019.

l'époque<sup>115</sup>, le siège permanent du Conseil de sécurité était le forum important où Moscou avait une voix significative dans les affaires mondiales.

Iouli Vorontsov a témoigné de cette situation : « Dans les conditions de la guerre froide, ni l'un ni l'autre côté n'était disposé à résoudre les problèmes, pour ainsi dire, à l'amiable et l'ONU était principalement utilisée pour des attaques de propagande réciproques, alors que son rôle était, bien sûr, différent. Cette organisation fonctionnait au ralenti, et rien ne bougeait. Depuis la tribune les jurons jaillissaient de part et d'autre. L'OTAN, le Pacte de Varsovie, d'autres pays - tout était idéologisé. Pendant quarante ans, l'organisation n'a pas exercé ses fonctions comme prévu. La fin de la guerre froide, notre « nouvelle pensée » politique, nos propositions aux États-Unis et à d'autres pays occidentaux pour résoudre les problèmes, rejetant l'idéologie et la propagande, ont ouvert la voie à l'ONU pour finalement passer d'un système ralenti, à un véritable mouvement<sup>116</sup> ».

Par conséquent, il était logique de s'attendre à ce que la Russie préconise constamment de renforcer l'ONU et tente de résoudre des questions internationales importantes au Conseil de sécurité. Plus le pouvoir et l'autorité de l'ONU augmentaient, plus la voix politique internationale de la Russie, qui était en déclin, se faisait entendre.

Mais la politique russe au Conseil n'était pas stable, ni bien définie. Si, durant la majeure partie de la guerre froide, l'URSS n'utilisait l'ONU qu'à des fins de propagande destinées aux pays en voie de développement, menant en même temps des négociations bilatérales avec les États-Unis sur les questions principales, depuis 1991, les dirigeants russes – n'étant pas les seuls – semblaient hésiter entre une tentative ardue de maintenir un cadre de négociations bilatérales avec Washington, une insertion dans le dispositif de désarmement et de maîtrise des armements onusiens, la prise d'initiatives unilatérales et des tentatives de mener la politique multilatérale<sup>117</sup>.

Certaine ambiguïté dans la politique russe s'expliquait par la confrontation entre les forces démocratiques et nationalistes en Russie à ce moment-là. D'un côté, les forces démocratiques ont insisté sur une large intégration de la Russie dans les structures internationales occidentales et sur la construction de relations amicales et même éventuellement alliées avec les pays occidentaux. De l'autre côté, les forces nationalistes ont indiqué que « cette politique, dont

---

<sup>115</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1082-0023-07, Speaking notes for Secretary-General's lunch with President of Security Council, Massive increase in Council's workload, le 23 septembre 1992.

<sup>116</sup> *Mezhdunarodnik*, MGIMO, 31 mars 1991, [disponible sur : <https://gazeta.mgimo.ru/>]. Consulté le 12 avril 2020.

<sup>117</sup> PLACIDI Delphine, *Le multilatéralisme onusien dans les politiques extérieures française et russe depuis 1945*, Thèse imprimée, Vol. II, p. 577.

le but proclamé était d'intégrer le « monde civilisé », en négligeant totalement les intérêts nationaux russes, renforcée par la dégradation socio-économique, arrangeait manifestement l'Occident<sup>118</sup> », qui utilisait cette situation en Russie pour tirer au maximum du profit au Conseil de sécurité et sur la scène internationale en général. Mais à ce moment historique, les politiciens démocratiques avaient plus d'influence en Russie, de sorte que la politique a évolué vers une coopération étroite avec les pays occidentaux.

Le changement des approches dans la politique étrangère de la Russie, par comparaison avec l'époque soviétique, a également été présenté à plusieurs reprises dans le premier concept de politique étrangère russe après l'effondrement de l'URSS, apparu en 1993. Ce document souligne que la Russie respecte strictement les normes reflétées dans la Charte des Nations Unies, et que le rôle de leader dans la résolution des crises internationales appartient exclusivement à cette organisation. Sans dissimuler l'importance croissante de l'ONU pour la politique étrangère russe, il est affirmé qu'en « étant intégré à l'ONU, la Russie acquiert des possibilités supplémentaires de participer davantage à la réglementation juridique internationale des processus en cours de formation d'un nouvel ordre mondial et de renforcer ses propres positions dans la structure actuelle de l'équilibre stratégique mondial<sup>119</sup> ».

Mais, dans le même temps, ce concept n'aborde que très peu le rôle du Conseil de sécurité dans la politique de la Russie. À l'exception de la phrase, « qu'il est dans l'intérêt de la Russie d'élargir la pratique de l'interaction des membres du Conseil de sécurité pour faciliter le règlement des crises<sup>120</sup> », il ne figure presque rien sur le modèle de comportement que doit adopter la Russie dans cet organe.

Il est également nécessaire de remarquer que la chute de l'Union soviétique et la transformation majeure dans le Conseil de sécurité de l'ONU ont coïncidé avec de nombreuses crises internationales : les crises dans l'espace post-soviétique (les guerres du Karabakh et de l'Abkhazie, la guerre civile au Tadjikistan), les crises balkaniques, la seconde guerre du Golfe (1990-1991), de nombreux conflits en Afrique. Par conséquent, la nouvelle Russie, n'ayant pas eu le temps de s'éloigner du choc de l'effondrement de l'URSS, devait résoudre des problèmes géopolitiques complexes, notamment en agissant activement au sein du Conseil de sécurité.

---

<sup>118</sup> PRIMAKOV Evgueni, *Le monde sans Russie ? A quoi conduit la myopie politique*, Paris, Economica, 2009, p. 9.

<sup>119</sup> Concept de politique étrangère russe, *Diplomaticheskiy Vestnik*, № 1-2, 1993, p. 47.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 48.

Sur la seule période de l'après-guerre froide, la Yougoslavie de Milosevic, l'Irak de Saddam Hussein et, plus tard, la Libye du colonel Kadhafi, ont été la cible d'interventions occidentales aboutissant à la destitution du régime en place de longue date – depuis 1989 pour Slobodan Milosevic en Serbie, puis à la tête de la République fédérale de Yougoslavie, depuis 1979 pour Saddam Hussein en réalité vice-président depuis 1971, depuis 1969 pour Mouammar Kadhafi. Dans ces trois États, une action militaire a été conduite par les principaux pays de l'OTAN – les États-Unis et le Royaume-Uni en tête, avec la France sauf dans le cas irakien de 2003 – ayant abouti à l'élimination politique (Milosevic), voire physique (Saddam Hussein, Mouammar Kadhafi) du leader, donc à un changement de régime<sup>121</sup>.

Les résultats politiques des interventions sont toutefois comparables. À l'issue de l'intervention, l'État a été fortement amoindri (Serbie) voire démantelé (la « débaassification », de l'Irak, l'effondrement du régime libyen), le territoire, rattrapé par les clivages ethniques (détachement du Kosovo en Serbie, zones chiites, sunnites et kurdes en Irak, Tripolitaine et Cyrénaïque en Libye), et le vide administratif a été en partie comblé, à terme, par des acteurs non étatiques à caractère violent (l'organisation d'État islamique en Irak comme dans certaines parties de la Libye, milices, mafias)<sup>122</sup>.

Tous ces États étaient les « clients » stables de l'URSS et les protecteurs naturels de ses frontières du sud. Donc, la Russie ne pouvait pas simplement ignorer ce qui s'y passait.

Des problèmes encore plus importants pour la Russie ont créé des relations complexes et contradictoires entre les nouvelles républiques indépendantes de l'ex-Union soviétique. Les conflits entre eux étaient extrêmement dangereux pour la Russie, car ils se déroulaient près de ses frontières.

C'est alors qu'une responsabilité particulière s'est imposée à la Russie pour le règlement de ces crises au Conseil de sécurité. L'un des mécanismes utilisés par la Russie pour la résolution de ces problèmes a été la participation active de la Russie aux missions de maintien de la paix de l'ONU.

---

<sup>121</sup> CHARILLON Frédéric, « La défaillance des États et ses multiples formes », *Questions internationales*, N° 85-86, mai-août 2017, p. 25.

<sup>122</sup> *Ibid.*

## 2.1 La participation russe dans les opérations du maintien de la paix

L'Organisation des Nations Unies n'a pas de ses propres forces de maintien de la paix<sup>123</sup>. Par conséquent, lorsque le Conseil de sécurité décide de créer une mission, il annonce quelque chose comme un « appel d'offres », c'est-à-dire il appelle les pays membres de l'ONU à allouer leurs forces armées aux Nations Unies. Une mission comprenant une force internationale de maintien de la paix est ainsi créée dans un délai de six mois.

L'Union soviétique a longtemps été méfiante vis-à-vis des missions de maintien de la paix de l'ONU. En URSS, on croyait que les causes des conflits se trouvaient dans les contradictions entre les systèmes capitaliste et socialiste, et gérer les relations internationales avec l'aide des forces de maintien de la paix n'a aucun sens. Cependant, au fil du temps, l'approche soviétique a commencé à changer. La participation de l'URSS aux opérations de maintien de la paix de l'ONU a commencé en octobre 1973, lorsque le premier groupe d'observateurs militaires de l'ONU a été envoyé au Moyen-Orient pour surveiller le cessez-le-feu entre les forces armées égyptiennes, syriennes et israéliennes.

Le dernier changement d'opinion a eu lieu après l'effondrement de l'URSS. C'est à ce moment-là que la Russie a pleinement réalisé que, pour maintenir son influence décroissante dans le monde, il était nécessaire de participer activement aux missions du maintien de la paix. Bien sûr, la participation de la Russie a été et reste calculée et mesurée avec précision et se déroule conformément à ses intérêts nationaux.

---

<sup>123</sup> Les travaux généraux sur le sujet de OMP sont : BACHELET Jean-René, Sarajevo 1995 : Mission Impossible, Riveneuve, novembre 2016, 256 p. ; GUEHENNO Jean-Marie, *The Fog of Peace*, Brookings Institution Press, 2015, 331 p. ; TAVERNIER, Paul, *Les Casques bleus*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que Sais-je ? 1996, 126 p. ; KYTSPOTTER, Vincent, *Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou le mythe de Sisyphe des Casques bleus*, thèse doctoral sous la direction de Decaux Emmanuel, Université Paris II, 2016.

Le 26 mai 1995, la Russie a adopté la loi « Sur la procédure d’octroi de la Fédération de Russie du personnel militaire et civil de participer à des activités de maintien ou de rétablissement de la paix et de la sécurité<sup>124</sup> », qui détermine aujourd’hui la création des forces de maintien de la paix de la Russie, les principes de leur application et les procédures d’utilisation.

Tout d’abord, la Russie est intéressée à participer au règlement des crises dans l’espace post-soviétique. Donc, un élément important des opérations de maintien de la paix russes est la possibilité d’utiliser diverses organisations internationales régionales créées dans l’espace post-soviétique. Ces structures comprennent la CEI, l’Organisation du Traité de Sécurité Collective (l’OTSC) et l’Organisation de Coopération de Shanghai (l’OCS).

En conséquence, si la Russie voulait utiliser ces organisations, elles devaient obtenir l’approbation formelle de l’ONU. Cependant, ce processus a provoqué de nombreuses divergences tant au sein des élites russes que sur la scène internationale.

Les forces nationalistes russes voulaient utiliser le maintien de la paix dans l’espace post-soviétique comme couverture pour des interventions dans des pays indépendants utilisant exclusivement des troupes russes (ce qui était en principe facile à faire, étant donné que les régions séparatistes de Moldavie et de Géorgie entretenaient des liens étroits avec Moscou). De plus, ils voulaient que l’ONU et d’autres organisations internationales donnent à la Russie un soi-disant « parapluie » pour mener de telles opérations. Ce sont ces forces qui ont inclus dans le texte du discours de Boris Eltsine au début de 1993 une telle demande à l’ONU.

Cependant, les politiciens russes démocratiques, dirigés par Andrei Kozyrev étaient opposés à cette approche. Ils ont insisté sur la conduite d’opérations de maintien de la paix selon le schéma standard de l’ONU avec l’impartialité totale des parties impliquées. Dans un tel cas, de telles opérations nécessiteraient l’approbation de l’ONU dans chaque cas, ce qui les rendrait moins impérieuses. Eltsine a accepté cette approche et a autorisé le ministère des Affaires étrangères à affirmer cette position russe. Cependant, Eltsine, voulant maintenir l’équilibre, a décidé de laisser les deux options disponibles pour la Russie<sup>125</sup>.

Comme le résultat en mars 1993, Eltsine a fait un appel pour que « les organisations internationales, y compris les Nations Unies, accordent à la Russie des pouvoirs spéciaux en

---

<sup>124</sup> « O porjadke predostavlenija Rossijskoj Federaciej voennogo i graždanskogo personala dlja učastija v dejatel’nosti po podderžaniju ili vosstanovleniju meždunarodnogo mira i bezopasnosti », [« Sur les modalités de la mise en disposition par la Fédération de Russie du personnel militaire et civil pour participer à des activités de maintien ou de rétablissement de la paix et de la sécurité internationales »], *Fonds électronique de documents juridiques et réglementaires*, loi fédérale, 26 mai 1995, [disponible sur : <https://docs.cntd.ru/document/9012344>]. Consulté le 5 mai 2019.

<sup>125</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, p. 224.

tant que garante de la paix et de la stabilité dans la région de l'ex-URSS<sup>126</sup>. » Certes, les États baltes et l'Ukraine ont interprété son appel comme une tentative grossière d'appliquer une doctrine de Monroe pour influencer les États successeurs de l'ex-URSS, en violation des normes juridiques internationales.

En ce qui concerne d'autres États, dès le début, le débat international a tourné autour de la nature et de la légitimité de l'intervention russe dans les conflits dans les anciens États soviétiques, en particulier des limites de l'action unilatérale. Le scepticisme de la communauté internationale à l'égard des opérations de maintien de la paix régionales dirigées par la Russie (nominalement par la CEI) s'est traduit, d'une part, par l'incapacité de la Russie à maintenir une impartialité crédible dans les conflits en question et, d'autre part, par le recours à d'autres contingents non neutres (tels que des Géorgiens en Géorgie ou des Moldaves en Moldavie).

La mention de ces contingents est apparue pour la première fois en septembre 1993, lorsque le ministre des Affaires étrangères Kozyrev, prenant la parole devant les Nations Unies, a rejeté le problème posé par les « méthodes non ordinaires » et a recommandé que de telles méthodes soient utilisées et également introduites dans d'autres conflits. Les « méthodes », dont avait parlé Kozyrev, étaient exactement la participation directe des parties belligérantes elles-mêmes aux contingents de maintien de la paix et, avec leur consentement, celle des États voisins. Proposant un mandat de l'ONU pour certaines opérations dans l'ex-Union soviétique, Kozyrev a affirmé que le fait que des méthodes que les Nations Unies n'utilisent pas normalement et qui sont utilisées dans ces conflits, ne peut pas être un argument contre l'inclusion de telles opérations sous le drapeau de l'ONU<sup>127</sup>.

Une telle déclaration de Kozyrev, malgré sa position politique, reflétait l'équilibre des forces au sein du gouvernement russe à cette époque – l'approche nationaliste a commencé à prévaloir à Moscou.

Cependant, il est impossible de ne pas remarquer que l'engagement de la Russie en faveur de la stabilité dans les régions de l'ex-URSS est lié de manière vitale à ses propres intérêts nationaux. Ce que la Russie a proposé était favorable pour elle à deux niveaux. Premièrement, parce que cette approche tend à maintenir une présence et une influence stratégiques russes. Deuxièmement, il est lié à la question spécifique de la diaspora ethnique et culturelle russe dans la région.

---

<sup>126</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, p. 224.

<sup>127</sup> ALLISON Ray, « Peacekeeping in The Soviet Successor States », *SIPRI Yearbook*, 1995, [disponible sur : <https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRI%20Yearbook%201995.pdf>]. Consulté le 2 février 2020.



Enfin, les pouvoirs juridiques correspondants ont été donnés aux organisations régionales (en fait à la Russie) par des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui leur a accordé le statut d'Observateur auprès de l'ONU. Ces décisions ont été adoptées le 30 mars 1994, la résolution 48/237 sur la CEI, la résolution 59/48 sur l'OCS et la résolution 59/50 sur l'OTSC le 2 décembre 2004 respectivement<sup>128</sup>.

Ensuite, conformément à l'article 52 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'ONU est appelé, le cas échéant, à promouvoir le règlement pacifique des différends internationaux par le biais d'accords régionaux et d'organes régionaux, à l'initiative des États intéressés ou à sa propre initiative. En d'autres termes, les forces de maintien de la paix des organisations susmentionnées peuvent être utilisées pour régler des différends régionaux. Compte tenu du fait que la Russie joue le rôle principal dans les trois structures (à l'exception de l'OCS, où la Russie partage ce rôle avec la Chine), il devient évident que la Russie a reçu finalement la possibilité d'utiliser ses forces armées dans tout l'espace post-soviétique.

Bien sûr, la Russie a commencé à utiliser activement cette opportunité. Les premières opérations ont été menées dans le cadre de la CEI.

---

<sup>128</sup> A/RES/48/237, A/RES/59/48, A/RES/59/50.

### 2.1.1 L'espace de CEI

Tout d'abord, pour agir activement dans la CEI, il était nécessaire pour la Russie d'établir la base juridique solide. Le premier document signé dans cette direction était la Charte de la CEI.

Les dispositions de cette Charte, adoptées à Minsk le 22 janvier 1993, constituent le cadre normatif permettant de définir les méthodes de règlement par des moyens pacifiques des différends et des situations de conflit survenant dans les relations entre les pays membres de la CEI.

La Charte de la CEI contient une section spéciale intitulée « Prévention des conflits et règlement des différends ». Leur situation s'applique aux catégories suivantes de situations de conflit et de différend :

- conflits interethniques et interconfessionnels pouvant entraîner des violations des droits de l'homme ;
- différends entre États membres ;
- différends dont la poursuite pourrait menacer le maintien de la paix et de la sécurité du Commonwealth.

En ce qui concerne les conflits, la Charte de la CEI prévoit que les « parties « s'entendent, sur la base d'un consentement mutuel, pour régler ces conflits, y compris dans le cadre d'organisations internationales<sup>129</sup> ».

Outre la Charte de la CEI, la base juridique des opérations de maintien de la paix des pays membres de la CEI dans le cadre de la communauté est l'Accord sur les groupes d'observateurs militaires et la force collective de maintien de la paix de la CEI, signé à Kiev le 20 mars 1992.

Dans le prolongement de cet accord, un Protocole sur le statut des groupes d'observateurs militaires et des forces collectives de maintien de la paix a été signé à Tachkent le 15 mai 1992.

---

<sup>129</sup> Charte de la CEI, 22 janvier 1993, art.16, [disponible sur : <https://cis.minsk.by/page/180>]. Consulté le 15 février 2021.

L'accord de Kiev de 1992 est un système juridique international de principes, de moyens et de mécanismes de prévention et de règlement des conflits d'une nouvelle génération. Cela découle directement de son article premier, qui dispose que l'ensemble du système est mis en place « dans le but de s'entraider, sur la base d'un consentement mutuel, pour aider à régler et prévenir, sur le territoire de quelconque des membres du CEI, les conflits interethniques, interconfessionnels et politiques qui entraînent des violations des droits de l'homme ». Les équipes d'observateurs militaires et les forces collectives de maintien de la paix des États membres de la Communauté constituent un élément clef du système.

Il est caractéristique que l'engagement de ces groupes ne soit effectué « qu'à la demande de toutes les parties au conflit et à condition qu'un accord de cessez-le-feu et d'autres actions hostiles soit conclu entre elles avant l'envoi d'une équipe de maintien de la paix<sup>130</sup> ».

Cet accord prévoit que le groupe de maintien de la paix sont créés pour la mise en œuvre des tâches telles que la séparation des parties en conflit, le suivi des accords de cessez-le-feu ou de la trêve, le contrôle de l'application des accords sur le désarmement des forces opposées, la création de conditions pour le règlement pacifique des différends et des conflits, la promotion des droits et libertés de la personne, l'aide humanitaire, y compris en cas de catastrophes écologiques ou naturelles<sup>131</sup> ».

L'accord de Kiev établit les principes généraux de prélèvement et de commandement des groupes de maintien de la paix, prévoit, en particulier, à l'article 4, que la composition du groupe formé sur une base volontaire par les États parties à l'Accord en fournissant des contingents militaires et civils d'observateurs ou de tout autre personnel civil, ainsi que de l'aide, des moyens appropriés de maintenance, y compris le droit de passage. Pour assurer le bon fonctionnement de l'équipe de maintien de la paix, un commandement conjoint intérimaire composé de représentants des États parties à l'accord est créé.

Les mandats des opérations de maintien de la paix peuvent être délivrés par les chefs d'État de la CEI dans l'espace post-soviétique eurasiatique. Une force de maintien de la paix peut également être envoyée sur la base d'un accord entre les parties. Dans les conflits dans l'espace post-soviétique, il y a une combinaison de tous les mandats énumérés.

La décision politique de principe de mener une opération de maintien de la paix est prise par le Conseil des chefs d'État de la CEI sur la base de l'appel d'un ou plusieurs États membres

---

<sup>130</sup> Accord sur les modalités de résolution des litiges liés à l'exercice de l'activité économique dans la CEI, 20 mars 1992, art. 2, [disponible sur : <https://docs.cntd.ru/document/1900050>]. Consulté le 15 février 2021.

<sup>131</sup> Charte de la CEI, art. 3, *op. cit.*

de la CEI. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le président en exercice de l'OSCE sont immédiatement informés de la décision.

Toutefois, le règlement des crises sur la base des documents susmentionnés n'a été effectué qu'au Tadjikistan (1992-1997), où une force collective de maintien de la paix et son commandement conjoint ont été constitués. Dans les régions de Transnistrie (1995 - nos jours<sup>132</sup>), d'Ossétie du Sud (1992-2008) et d'Abkhazie (1993-2008), les opérations du maintien de la paix étaient menées sur la base d'accords bilatéraux ciblés entre la Russie et les États intéressés.

Ainsi, le 24 juin 1992, à la suite de l'aggravation du conflit géorgien-ossète la Russie et la Géorgie ont signé les Accords sur les principes du règlement du conflit géorgien-ossète. Ces accords ont reçu le nom « des accords de Dagomys<sup>133</sup> ». En vertu de cet accord, pour mettre fin aux affrontements armés, les parties ont créé une commission mixte de contrôle composée des parties au conflit et d'un groupe d'observateurs militaires. La commission de contrôle a créé une force mixte de maintien de l'ordre et de la paix.

À la suite des accords de Dagomys, les dirigeants de la Russie ont violé l'accord de Tachkent (cité ci-dessus) et, à titre exceptionnel, ont fourni à la Géorgie des chars, des avions et d'autres armes. Le transfert de matériel et de munitions militaires s'est achevé fin juillet – début août 1992. Édouard Chevardnadzé a de nouveau assuré à Boris Eltsine qu'il entrerait dans la CEI dès qu'il résoudre le problème de l'Abkhazie dans les 2-3 jours.

Au début du conflit géorgien-abkhaze, la Russie a soutenu la Géorgie, mais sa position a changé par la suite. Le président russe Boris Eltsine voulait beaucoup que la Géorgie entre dans la CEI. Cependant, Édouard Chevardnadzé a retardé ce moment de toutes les manières possibles, espérant vaincre l'Abkhazie par des moyens militaires (bien qu'avec l'aide militaire russe) et ensuite s'appuyer sur les pays occidentaux en trompant ainsi la Russie.

Boris Eltsine a soutenu le dirigeant géorgien jusqu'au 25 septembre 1992. Ce jour-là, le président de la Géorgie, lors d'une réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, a demandé de l'aide à l'Occident, accusant la Russie et l'Abkhazie. Cette déclaration insultante à l'adresse des Abkhazes a embarrassé beaucoup dans la salle de réunion de l'ONU. Eltsine était irrité et dans son entourage, non sans méchanceté, il remarqua : « Chevardnadzé

---

<sup>132</sup> Le groupe opérationnel des troupes russes dans la région de Transnistrie de la République de Moldova existe depuis 1995. Le groupe est l'héritière de l'armée 14 des forces militaires de l'URSS et de la Russie. En juin 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution A/72/L. 58 appelant la Russie à retirer ses troupes de Transnistrie. Le ministère russe des Affaires étrangères a qualifié la résolution de « propagande » et a déclaré qu'il n'allait pas l'exécuter.

<sup>133</sup> Cet accord est invoqué par la Russie lorsque, en 2008, elle justifie son invasion du territoire géorgien, au-delà des frontières de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud pendant la guerre des cinq jours.

s'est considéré comme le président d'une grande puissance, et en fait, il n'a même pas une république bananière sous lui...<sup>134</sup> ».

Le même jour, le 25 septembre, le Conseil suprême de l'opposition de la Fédération de Russie a adopté une résolution « Sur la situation dans le Caucase du Nord à la suite des événements en Abkhazie », dans laquelle il a exigé le retrait immédiat des troupes géorgiennes du territoire de l'Abkhazie et le rétablissement des autorités légitimes.

Cependant, l'arrogance de Chevardnadzé lui a coûté très cher. L'Abkhazie a réussi à obtenir une victoire militaire sur la Géorgie. Dans une situation désespérée, après la défaite en Abkhazie, Chevardnadzé s'est envolé pour Moscou. Le 8 octobre 1993, Eltsine a rencontré les présidents de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie. Le lendemain, le 9 octobre, la Géorgie a rejoint la CEI en signant l'accord russo-géorgien sur les bases militaires russes en Géorgie, y compris Poti. L'armée russe a pris le contrôle du chemin de fer Poti-Tbilissi<sup>135</sup>.

Ainsi, l'Abkhazie a acquis une indépendance *de facto* et la Géorgie est revenue dans la sphère d'influence russe pendant un certain temps. La Russie a également augmenté et consolidé son influence dans l'espace post-soviétique.

Plus tard, compte tenu de l'affaiblissement de la structure de la CEI en raison de diverses contradictions entre ses participants, l'OTSC a commencé à jouer un rôle beaucoup plus important, auquel l'OCS s'est ajoutée, ce qui permettra à la Russie de contrôler non seulement la majeure partie de l'espace post-soviétique, mais aussi l'Asie centrale.

En outre, ces structures permettent à la Russie d'avoir des bases militaires sur le territoire de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud (après 2008), de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan (retirées en 2012), de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Moldavie et du Tadjikistan.

---

<sup>134</sup> SHARASHENIDZE Levan, *Zametki desantnika-komissara*, [Notes du commissaire parachutiste], Tbilisi, 2006, pp. 77-82.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 83.

## 2.1.2 L'espace de l'étranger lointain

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix dans les pays qui se trouvent loin de ses frontières, la Russie est contrainte d'utiliser les mécanismes standards de l'ONU.

La Russie a participé à des opérations de maintien de la paix dans les Balkans, dans les ex-républiques yougoslaves, sur le continent Africain en Angola, au Burundi, en Sierra Leone, au Soudan, au Rwanda et en RDC.

Parmi toutes ces opérations, la participation russe au contingent de maintien de la paix en Yougoslavie était la plus importante pour la Russie dans les années 1990. La décision politique prise par Moscou sur la participation active dans cette région a rendu extrêmement nécessaire la définition de sa propre stratégie géopolitique dans les Balkans après la chute de l'URSS.

En avril 1992, pour la première fois dans l'histoire du maintien de la paix la Russie, sur la base de la résolution 743 du 21 février 1992 du Conseil de sécurité des Nations Unies et après l'exécution de procédures internes nécessaires (décision du Conseil Suprême de la Fédération de Russie<sup>136</sup>), a envoyé un bataillon d'infanterie de 900 personnes en Yougoslavie, qui, en janvier 1994 était renforcé par le personnel, véhicules blindés BTR-80 et par d'autres armements et l'équipement militaire<sup>137</sup>.

Conformément à la décision politique des dirigeants russes, une partie de contingent russe de la force des Nations Unies a été redéployée dans la région de Sarajevo en février 1994 et transformée en un deuxième bataillon (jusqu'à 500 hommes) après un renforcement approprié. Ce bataillon avait pour mission principale de désengorger les parties (Serbes de Bosnie et musulmans) et de contrôler le respect de l'accord de cessez-le-feu.

Dans le cadre du transfert des responsabilités de l'ONU à l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, le bataillon du secteur « Sarajevo » a cessé d'effectuer des tâches de maintien de la paix

---

<sup>136</sup> Ministère des Affaires étrangères de Russie, *Vneshnyaya Politika Rossii. Sbornik dokumentov 1990-1992*, [Politique étrangère de la Russie. Recueil de documents 1990-1992], document 2462-1, 6 mars 1992, p. 297.

<sup>137</sup> Document 3336-1, 17 juillet 1992, *op. cit.*, p. 488.

en janvier 1996 et s'est retiré sur le territoire de la Russie<sup>138</sup>. Cependant, d'autres unités militaires sont restées et ont même été renforcées<sup>139</sup>.

La question de l'importance politique pour la Russie à ce moment-là était la construction de la chaîne de commandement. Pour des raisons « idéologiques », il a été jugé inapproprié d'accepter la soumission directe du contingent russe au commandement des structures de l'OTAN, bien que ce soit le commandement de l'OTAN, conformément au mandat de l'ONU, qui a coordonné les opérations d'ensemble. Par la voie diplomatique, une condition spéciale militaro-politique a été convenue : le commandant de la brigade russe, le général Shevtsov, recevait le statut de commandant adjoint de l'ensemble de l'opération en ex-Yougoslavie et répondait directement au commandant en chef des forces terrestres de l'OTAN en Europe centrale.

Le groupe de commandement russe au quartier général suprême de l'OTAN en Europe a résolu des tâches non seulement militaires, mais aussi politico-diplomatiques. Parmi eux, en particulier, la coordination de l'exécution des accords de paix de Dayton, ainsi que l'organisation et la tenue de réunions conjointes de commissions de conciliation, à laquelle ont participé des représentants des forces politiques de Bosnie et des chefs militaires des opérations SFOR.

En mars 1999, l'opération aérienne militaire de l'OTAN en République Fédérale de Yougoslavie, lancée sans autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies, avait abouti au gel des relations OTAN - Russie et la Russie a retiré ses casques bleus de l'opération commandée par l'OTAN en Bosnie. Mais malgré ce désaccord, le résultat global de la coopération entre les Russes et les militaires des pays de la coalition était généralement positif. La crise n'a pas été causée par des facteurs internes du développement de l'opération elle-même en Bosnie, mais est devenue une projection dans le domaine du maintien de la paix des tensions « macropolitiques » dans les relations entre la Russie et l'OTAN<sup>140</sup>.

---

<sup>138</sup> GUSKOVA Elena, *Dinamika kosovskogo krizisa i politika Rossii // Kosovo : meždunarodnye aspekty krizisa*, [Dynamique de la crise du Kosovo et la politique de la Russie // Kosovo : aspects internationaux de la crise] M. Prosvešenie, 1999, pp. 32–78.

<sup>139</sup> Lorsque le 15 décembre 1995, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1031 sur l'ex-Yougoslavie, le contingent russe a reçu un nouveau statut, a changé sa structure (brigade) et son échelle. Tout d'abord, dans le cadre de l'adoption dans la Fédération de Russie la même année d'une nouvelle loi sur la participation des contingents russes aux opérations de maintien de la paix (voir dans le texte ci-dessus), la question de la participation des soldats de la paix russes à l'opération des Nations Unies a été soumise au Parlement russe. L'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie a confirmé la décision de la participation de la Russie à l'opération, et à la mi-février 1996 le président de la Russie a augmenté par décret le nombre autorisé du contingent à 1600 personnes.

<sup>140</sup> « Učastie Rossii v operacijah po ustanovleniju i podderžaniju mira v byvšej Jugoslavii », [La participation de la Russie dans les opérations du maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie], *Voennoye obozrenie*, 26 novembre 2017, [disponible sur : <https://topwar.ru/130505-uchastie-rossii-v-operacijah-po-ustanovleniyu-i-podderžaniyu->

Ainsi, dans les années 1990, la Russie a délibérément construit une ligne visant à accroître la participation du pays aux opérations de maintien de la paix, car ce n'est que de cette manière qu'elle a pu accroître son influence sur la résolution de problèmes d'intérêt géopolitique. Cependant, avec le temps, la participation russe aux opérations de maintien de la paix a commencé à diminuer. À la fin du mois de mars 2017, les casques bleus russes sont déployés dans dix missions de l'ONU — au Moyen-Orient, à Chypre, en Haïti, au Liban, au Sahara occidental, en RDC, en Côte d'Ivoire, au Libéria et au Soudan du Sud. Au total, les missions de l'ONU comptent 98 soldats de la paix russes, dont 38 policiers, 55 observateurs militaires et 5 officiers de liaison. Le nombre de soldats russes dans sept missions ne change pas et le nombre total d'experts dans les missions de l'ONU est de 2 303, ce qui est relativement peu. Selon le nombre d'observateurs militaires de l'ONU, la Russie occupe la 11e place, mais selon le nombre de contingents fournis dans les missions — 68e<sup>141</sup>. Quelles sont les principales raisons de cela ?

Ce sont le faible niveau de prestige des activités de maintien de la paix parmi les officiers des forces armées de la Russie, l'absence de tout statut officiel chez les anciens combattants des missions de maintien de la paix de l'ONU, les coûts matériels associés à la formation des soldats de la paix, en particulier s'il s'agit d'observateurs qui doivent avoir des compétences et des connaissances particulières pour participer aux missions.

En outre, il ne faut pas oublier que le maintien de la paix est souvent utilisé comme un facteur de deux poids, deux mesures, c'est-à-dire que les États poursuivent souvent leurs propres objectifs sous le couvert d'opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne de la Russie dans ce contexte, pour atteindre ses buts dans les pays étrangers elle utilise largement l'OTSC et diverses sociétés militaires privées qui peuvent influencer situation sur place souvent beaucoup plus efficace que les soldats de la paix.

Dans le même temps, la Russie occupe la 8e place dans le monde pour le financement des opérations de maintien de la paix, avec une part de participation dans le budget de l'ONU de 3,04 %.

Les soldats pour les contingents de maintien de la paix sont principalement fournis par les pays pauvres ou en développement tels que le Bangladesh, le Népal, le Rwanda, l'Inde,

---

mira-v-byvshey-yugoslavii-v-dopolnenie-k-teme-den-rossiyskogo-voennogo-mirotvorca-missiya-vypolnima-kodnyu-rossiyskogo-mirotvor.html]. Consulté le 22 avril 2020.

<sup>141</sup> LAVROV Sergueï, « Mirotvorčeskaâ deâtel'nost' i vopros statusa Rossii », [Maintien de la paix et question du statut de la Russie], *Russian International Affairs Council*, 2 juin 2017, [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/analytcs-and-comments/interview/mirotvorcheskaya-deyatelnost-i-vopros-statusa-rossii/>]. Consulté 10 avril 2020.



l'Éthiopie, etc<sup>142</sup>. Souvent, la participation de leurs soldats à des missions de l'ONU est le seul moyen pour ces pays de payer leurs salaires. Cependant, une telle approche remet sérieusement en question la qualité de ces soldats, leur capacité à s'acquitter de leurs tâches et leurs caractéristiques morales. D'autant plus que les soldats de la paix ont été vus commettre divers crimes dans l'exercice de leurs fonctions<sup>143</sup>.

Dans tous les cas, le maintien de la paix est un outil important pour résoudre de nombreux problèmes de politique étrangère auxquels la Russie est confrontée. Il affecte l'image de la Russie à l'étranger, permet de participer à la résolution des situations de crise dans les points chauds et, en général, augmente son influence à l'ONU. Si la Russie n'envoie pas de forces de maintien de la paix et n'occupe pas des postes clés dans les missions de l'ONU, personne ne l'écouterà.

---

<sup>142</sup> Nations Unies. Maintien de la paix, *Pays contributeurs en soldats et policiers*, [disponible sur : <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>]. Consulté le 19 janvier 2022.

<sup>143</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 16 mars 2021.

## 2.2 La guerre du Golfe de 1990-1991

La crise irakienne a été l'une des plus longues et des plus sanglantes crises de la fin du XXème - début du XXIème siècle. Pendant presque quatorze ans, soit de 1990 à 2003, l'Irak a vécu sous des bombardements incessants et a été impliqué dans deux guerres. Bien évidemment, les causes de ces deux conflits sont très différentes. On peut affirmer sans équivoque que l'arrogance et la cécité politique de Saddam Hussein ainsi que son désir de résoudre des problèmes économiques au détriment du Koweït ont été les raisons de l'intervention irakienne dans ce pays. En plus à ce moment-là la coopération entre l'URSS et les États-Unis a pris de l'ampleur ce qui signifiait que ces deux États ont commencé à agir ensemble au Conseil de sécurité et que Saddam Hussein ne pouvait plus compter sur le soutien soviétique. Comme résultat la résolution 678, soutenue par l'URSS, a, en fait, ouvert la voie à l'opération militaire et a déterminé l'évolution des événements sans alternative au cours de la première crise irakienne.

En général, il faut admettre que, dans le cas de la seconde guerre du Golfe, le Conseil de sécurité a agi, pour la première fois depuis 1945, comme il le devait. Resté bloqué pendant 45 ans, lorsque les réunions multiples n'ont donné aucun effet à cause de la politique de veto, pratiquée principalement par l'URSS et les États-Unis, il a enfin commencé à jouer un rôle central dans la crise internationale. La position de la Russie (l'URSS au début) était importante. Selon Iouli Vorontsov<sup>144</sup>, la Russie « voulait, à travers les actions de l'ONU, montrer qu'il était possible dans une situation conflictuelle aussi grave que l'occupation du pays, que l'agression, de résoudre le conflit par la force de la raison, avec l'aide de l'ONU, grâce aux efforts unis des pays du monde entier<sup>145</sup> ».

Cependant, il convient de remarquer que la guerre avec l'Irak a été menée non pas par les troupes de l'ONU, mais par celles des alliés du Koweït, qui lui avaient promis de libérer son territoire par la force militaire. Et la participation des soldats des États-Unis a joué un rôle-clé dans ce conflit. Bien plus, l'opération militaire s'est déroulée sous le commandement américain. Ceci souligne des limites du système de sécurité collective des Nations Unies, dont le Comité

---

<sup>144</sup> Iouli Vorontsov – diplomate soviétique et russe, le représentant permanent de l'URSS/la Russie au Conseil de sécurité 1990-1994.

<sup>145</sup> *Mezhdunarodnik*, MGIMO, *op. cit.*

d'État-major n'a jamais rempli les fonctions qui lui étaient conférées selon l'article 47 de la Charte<sup>146</sup>. Comme l'a affirmé Viktor Posuvalyuk, ambassadeur de l'URSS et de la Fédération de Russie à Bagdad (1990-1992), « pour les Américains, face à l'affaiblissement de l'URSS et à la perspective de son effondrement, les événements koweïtiens ont été le prélude à une réorganisation mondiale basée sur un monde unipolaire. Le nouveau rôle des États-Unis en tant qu'hégémon s'est développé et il était important, pour l'administration américaine, non seulement de ne pas donner de mou, mais aussi de confirmer son nouveau rôle d'acteur principal sur la scène mondiale<sup>147</sup> ».

Ainsi, le renforcement du rôle de l'ONU dans la résolution des conflits coïncidait avec les actions actives des États-Unis pour se positionner en tant qu'acteur principal sur la scène politique mondiale parfois au détriment de l'ONU.

---

<sup>146</sup> ALBARET Melanie, DECAUX Emmanuel, *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies*, Paris, Dalloz, 2012, p. 118.

<sup>147</sup> BELENKAYA Marianna, « Burya na chetvert' veka », [Une tempête d'un quart de siècle], *TASS*, Specialniy projekt, 2016, [disponible sur : <https://tass.ru/spec/desert-storm>]. Consulté le 10 octobre 2019.

### 2.2.1 L'ONU réagit à la crise

L'intervention irakienne au Koweït a eu lieu de manière inattendue, ayant d'emblée provoqué une vive réaction de communauté internationale. Ce sont les Américains qui se sont exprimés les premiers. Aussitôt après avoir été informé de cet événement, G.H. Bush s'est tourné vers l'ONU, lui demandant de déployer tous ses efforts pour qu'elle s'implique dans la résolution de cette crise, condamnant de façon spectaculaire l'intervention de l'Irak dans un autre pays – membre de l'ONU. L'action radicale de cette dernière devait être de grande ampleur pour mobiliser le soutien international afin de mettre un terme à l'agression. Le président américain a enjoint le représentant permanent des États-Unis à l'ONU, Thomas Pickering, qui travaillait en étroite collaboration avec le Koweït, de faire tout son possible pour convoquer d'urgence le Conseil de sécurité<sup>148</sup>.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 1990 à l'initiative des États-Unis, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 660, condamnant l'invasion irakienne au Koweït et exigeant que l'Irak retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces armées afin qu'elles retrouvent les positions qu'elles occupaient la veille. De plus, cette résolution engageait l'Irak et le Koweït à entamer immédiatement des négociations pour régler leurs différends et déployer tous leurs efforts à cet égard, en s'appuyant notamment sur la Ligue des États arabes<sup>149</sup>.

En ce qui concerne la position de l'URSS, dans le contexte de *perestroïka*, les Américains comptaient sur le changement de la politique étrangère soviétique et sur le soutien des initiatives américaines.

Avant 1990, l'Irak était un allié soviétique, qui recevait de l'URSS une grande quantité de matériel militaire. En outre, des milliers de conseillers et instructeurs soviétiques vivaient dans ce pays<sup>150</sup>. Bien que les Américains aient su que l'URSS ne soutenait pas l'Irak dans son intervention au Koweït, ils comprenaient qu'il serait compliqué pour l'URSS de changer radicalement sa politique moyen-orientale et de mettre en danger un certain nombre de ses citoyens.

---

<sup>148</sup> BUSH George H., SCOWCROFT Brent, *World Transformed*, op. cit., p. 272.

<sup>149</sup> S/RES/660, 2 août 1990.

<sup>150</sup> OKOROKOV Aleksander, *Sekretnye vojny Sovetskogo Sojuza. Pervaya polnaya ènciklopedija*, [Guerres secrètes de l'Union soviétique. Première encyclopédie complète], Eksmo, 2008, 736 p.

Cependant, les enjeux étaient élevés et les Américains ont décidé de faire pression sur Gorbatchev et Chevardnadzé pour les convaincre de rejoindre les États-Unis dans la lutte contre l'agression irakienne. Si la « nouvelle pensée » de Gorbatchev avait véritablement signifié quelque chose pour l'URSS, celui-ci aurait dû s'unir aux États-Unis pour faire pression sur l'Irak<sup>151</sup>. Le dirigeant soviétique, dans ce contexte, s'est montré conciliant. Il a répété, à plusieurs reprises, que rien ne serait entrepris contre les Américains dans le conflit du Koweït, parce que les enjeux étaient très élevés. Saddam Hussein ne vaut pas la détérioration des nouvelles relations américano-soviétiques créées avec tant de difficultés<sup>152</sup>.

En plus, la première réaction de Gorbatchev sur l'intervention irakienne au Koweït était émotionnelle : « Tout est clair ! C'est une attaque de bandit qui ne peut être tolérée. J'imagine comment les États-Unis vont réagir. Quoi qu'il en soit, la première chose à faire est de condamner<sup>153</sup> ».

C'est ainsi que les Soviétiques se sont rangés du côté de la stratégie américaine basée sur la nécessité de mener des actions collectives contre les Irakiens dans le cadre de l'ONU.

Une coalition a très rapidement été créée et lors d'un vote au Conseil de sécurité et aucun problème ne s'est présenté pour l'adoption d'un projet, devenu ensuite la résolution 660.

Le 3 août 1990 à Moscou, le ministre des Affaires étrangères soviétique Édouard Chevardnadzé a rencontré le secrétaire d'État américain James Baker<sup>154 155</sup>. À l'issue de cette rencontre a été publié le communiqué américano-soviétique, qui contenait un appel à tous les autres États à rejoindre les deux superpuissances dans tout ce qui concernait l'interdiction de livrer des armes en Irak<sup>156</sup>.

Cependant, une chose était d'exprimer le mécontentement commun et adopter les sanctions et complètement une autre – de convaincre l'URSS dans la nécessité d'utiliser la force contre l'Irak. L'Union soviétique était catégoriquement contre toute tentative unilatérale d'utiliser des armes contre Saddam Hussein.

Le 9 août 1990, le ministère soviétique des Affaires étrangères a fait parvenir à l'ONU la note où il a souligné que l'URSS « s'oppose à l'utilisation de la force et les décisions unilatérales » et que « plusieurs années d'expérience prouvent que la voie d'action la plus correcte

---

<sup>151</sup> MATLOCK Jack F., *Autopsy on an Empire: The American Ambassador's Account of the Collapse of the Soviet Union*, M. 2003, p. 342.

<sup>152</sup> CHERNYAEV Anatoliy, *Byl li u Rossii šans ?* [La Russie avait-elle une chance ?], M., 2003, pp. 198-199.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>154</sup> CHEVARNADZÉ Édouard, *L'avenir s'écrit liberté*, Paris, Odile Jacob, 1991, 356 p.

<sup>155</sup> Cf. Annexe 2, p. 389

<sup>156</sup> BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *op. cit.* p. 211.

dans le conflit est basée sur des efforts collectifs et la plus grande utilisation du mécanisme de l'ONU<sup>157</sup> ».

Donc, une nouvelle rencontre entre George H. Bush et Mikhaïl Gorbatchev, qui s'est tenue le 9 septembre 1990 à Helsinki, avait pour but de convaincre ce dernier dans la nécessité d'appliquer la solution militaire de la crise et, comme s'est avéré, elle a confirmé le succès obtenu par James Baker, impliquant davantage l'URSS dans la stratégie américaine.

Avant cette réunion les États-Unis avaient déjà créé une coalition militaire qui comprenait un groupe naval. En même temps l'Arabie saoudite, le Venezuela et certains autres pays étaient d'accord d'octroyer la moitié du pétrole irakien environ, qui était perdu par les Américains à cause de l'embargo. En outre, G.H. Bush avait déjà le projet d'une future résolution et le plan de sa présentation au Conseil de sécurité. Il était supposé qu'en cas de refus des membres du Conseil d'adopter ce projet, les États-Unis entameraient des actions coercitives unilatérales sur la base de l'interprétation arbitraire de l'article 51 de la Charte de l'ONU, des résolutions déjà adoptées et de la demande de l'intervention de l'émir du Koweït<sup>158</sup>.

George H. Bush confirme également que le but principal des négociations à Helsinki était de prévenir Mikhaïl Gorbatchev, que si les sanctions et les négociations ne conduisent pas aux résultats escomptés, les Américains utiliseraient la force militaire. Le président américain voulait montrer à son homologue soviétique que le meilleur moyen d'instaurer un nouvel ordre mondial est l'opposition américano-soviétique à l'agression irakienne, qui deviendrait une réponse forte mutuelle et essentielle pour les perspectives du maintien de la paix. George H. Bush voulait s'entretenir avec Mikhaïl Gorbatchev dans une atmosphère privée et obtenir des résultats<sup>159</sup>.

Lors des négociations, George H. Bush a réussi à convaincre Mikhaïl Gorbatchev de la nécessité d'accepter la position américaine. La preuve était le communiqué mutuel fait par les deux présidents après. Gorbatchev a été d'accord pour exclure de ce texte sa propre proposition sur le lien entre les mesures visant à résoudre la crise du Koweït et l'accord des États-Unis sur la tenue d'une conférence internationale sur le règlement du conflit au Moyen-Orient, y compris le problème palestinien, et d'autre part, le leader soviétique n'avait rien contre l'inclusion dans

---

<sup>157</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0087-08, Presse release du ministère des Affaires étrangères soviétique sur la crise du Golfe, le 9 août 1990.

<sup>158</sup> BUSH G.H., SCOWCROFT B., *op. cit.*, pp. 316-317.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 322.

le texte de la disposition prévenant l'Irak, qu'en cas de refus de ce dernier d'exécuter les résolutions du Conseil de sécurité, des mesures supplémentaires conformément à la Charte des Nations Unies pourraient être prises<sup>160</sup>.

Cette démonstration de la position consensuelle américano-soviétique a incité les ministres qui représentaient les pays au Conseil de sécurité à faire une déclaration sur leur position commune concernant la crise entre l'Irak et le Koweït qui précédait une série des votes sur les différents projets des résolutions. Juste après la résolution 660, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 661 le 6 août 1990, qui exigeait la restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité du Koweït ; puis, la résolution 662 du 9 août 1990 qui a annoncé l'annexion du Koweït par l'Irak juridiquement illégale et non valide ; la résolution 664 du 18 août 1990, qui a exigé que l'Irak autorisât et facilitât le retrait du Koweït et de l'Irak de ressortissants de pays tiers ; la résolution 665 du 25 août 1990, qui a installé le blocus maritime<sup>161</sup> ; la résolution 670 du 25 septembre 1990, qui a précisé que les sanctions concernent tous les types de transport, y compris l'aviation ; la résolution 674 du 29 octobre 1990, qui a exigé des autorités irakiennes de la libération immédiate des otages de pays tiers, etc. Mais si l'on regarde attentivement, on voit tout de suite qu'aucune de ces résolutions ne prévoyait l'application de mesures coercitives contre l'Irak, conformément à l'article 42 de la Charte des Nations Unies. Quelles sont les raisons de cette modération ?

Premièrement, selon les estimations du Pentagone, les États-Unis avaient besoin d'un mois au minimum pour organiser une opération militaire. Deuxièmement, au début de la crise, les Américains s'étaient contentés de poser la question sur la nécessité de l'opération militaire au Conseil de sécurité, tout en essayant d'obtenir le soutien de la part des pays arabes. Cela était difficile, car l'Irak avait une grande influence dans le monde arabe. Il était le leader de la lutte contre Israël et en même temps il soutenait la création de l'État palestinien indépendant. De plus, dans le monde arabe, les prétentions de l'Irak au Koweït étaient bien connues : par exemple, le roi de l'Irak Gazy en 1937 et le ministre de la République de l'Irak en 1961 en ont beaucoup parlé. Ces prétentions étaient soutenues par les références sur la communauté des

---

<sup>160</sup> *Izvestiya*, 10 septembre 1990.

<sup>161</sup> GUELTON Frédéric, *La guerre américaine du Golfe. Guerre et puissance à l'aube du XXIème siècle*, Lyon, PUL, 1996, 266 p.

destins de ces deux États qui, au VII<sup>ème</sup> siècle, faisaient partie du Califat arabe et au XVI<sup>ème</sup> siècle, de l'Empire ottoman<sup>162 163</sup>.

Après avoir obtenu le soutien des pays arabes et vu que les sanctions sévères, imposées par la résolution 661 n'a pas fait plier Saddam Hussein, les États-Unis ont commencé à préparer le projet d'une nouvelle résolution.

---

<sup>162</sup> BARISHEV Aleksandr, *La politique mondiale et l'Organisation des Nations Unies 1945-2009*, M., 2009, p. 232.

<sup>163</sup> ALBARET, Mélanie, DECAUX, Emmanuel, *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité*, Paris, Dalloz, 2012, 672 p.



## 2.2.2 La résolution 678 et l'ultimatum pour l'Irak

Avant de voter à l'ONU, il était toutefois nécessaire de procéder à des travaux préparatoires et de s'assurer, une fois de plus, que le vote aurait lieu rapidement et sans obstacles majeurs de la part des autres membres du Conseil de sécurité. S'agissant dans ce cas de l'usage de la force, il faut comprendre comment les États-Unis sont parvenus à convaincre les autres pays, mais principalement l'URSS, de la nécessité d'une opération militaire.

Le 18 octobre 1990 George H. Bush a envoyé une lettre à Margaret Thatcher pour tenter de la convaincre de la nécessité d'obtenir la permission de l'ONU afin de déclencher la guerre. Il est important de remarquer que Thatcher était le seul dirigeant qui n'était pas contre les actions unilatérales américaines et britanniques en Irak et le président américain a même été forcé de la convaincre d'attendre la permission du Conseil de sécurité. George H. Bush a souligné qu'il ne s'adresserait au Conseil de sécurité que si les consultations préliminaires montraient que les États-Unis et le Royaume-Uni pouvaient obtenir rapidement et sans restriction ce dont ils avaient besoin<sup>164</sup>.

En ce qui concerne la France, François Mitterrand n'a pas alors eu l'intention de rester à la marge de la résolution de la crise. Dès les premiers jours, il fixe sa position sur une voie parallèle. D'une part, il affiche sa détermination à s'engager militairement si les forces irakiennes ne se retirent pas du Koweït. Preuve en est l'opération Daguet, décidée à la mi-septembre et renforcée en hommes et en moyens quelques semaines plus tard. D'autre part, le président français voulait donner toutes ses chances à la négociation. Par le discours qu'il a prononcé à l'ONU le 24 septembre 1990, François Mitterrand a demandé à Saddam Hussein un engagement à se retirer du Koweït, premier pas pour y rétablir un gouvernement démocratique et envisager, le moment venu, une solution pour réduire l'instabilité dans la région<sup>165</sup>. Donc la position française était assez proche de celle de l'URSS<sup>166</sup>.

---

<sup>164</sup> BUSH George H., SCOWCROFT Brent, *op. cit.*, pp. 344-345.

<sup>165</sup> *François Mitterrand face à la guerre du Golfe*, Médiathèque INA, [disponible sur : <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00157/francois-mitterrand-face-a-la-guerre-du-golfe.html>]. Consulté le 15 février 2023.

<sup>166</sup> NARINSKI Michail, « Gorbatchev, Mitterrand et la fin de la guerre froide », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 258, 2015/2, pp. 27-56.

Donc pour les États-Unis il a été nécessaire de convaincre l'URSS ce qui s'avérait difficile. Malgré les concessions faites par Gorbatchev et Chevardnadzé, les Américains n'étaient pas sûrs que l'URSS voterait pour le recours à la force. Leurs préoccupations n'étaient pas sans fondement.

Encore le 22 octobre 1990, le représentant soviétique à l'ONU Iouli Vorontsov, lors de sa rencontre avec le secrétaire général de l'ONU, a présenté à ce dernier les résultats de voyage de médiation d'Evgueni Primakov à Bagdad. Primakov a proposé à Saddam Hussein une approche progressive pour résoudre la crise, qui était étirée dans le temps et impliquait le retrait des forces irakiennes du Koweït, suivi après un certain temps, par le travail sur d'autres questions. Cependant, Saddam Hussein a refusé cette idée en disant qu'il était prêt à mourir. Selon Primakov, c'était un cas d'obstruction. Evgueni Primakov a répété cette proposition aux Américains lors de son voyage à Washington, but il s'est avéré que les États-Unis n'étaient pas non plus intéressés dans la solution politique à ce moment-là. Primakov était vraiment découragé et pensait que certains cercles politiques aux États-Unis favorisaient l'approche militaire, le plus vite le mieux. Cependant, il ne perdait pas l'espoir de trouver la solution diplomatique. En réponse de cette présentation de Vorontsov, le secrétaire général a fait une observation que pour les Américains un retrait simple des forces irakiennes de Koweït n'était pas suffisant et qu'ils voulaient renverser Saddam Hussein. Il a promis de chercher l'occasion qui lui permettrait de faire quelque chose, mais pour l'instant il n'y avait pas de signal clair de la part des parties au conflit<sup>167</sup>. En d'autres termes, l'URSS cherchait activement les possibilités d'éviter le conflit militaire dans la région jusqu'au dernier moment, en utilisant tous les instruments, y compris l'ONU.

Les négociations décisives entre les Soviétiques et les Américains sur le projet de la résolution ont eu lieu le 18 novembre 1990 à Paris lors de la réunion de la CSCE. En lisant le projet de la résolution américaine, Chevardnadzé a proposé de trouver une formulation plus souple, en expliquant cela par le fait que, après l'Afghanistan, le consentement ouvert de l'URSS sur l'utilisation de la force ne serait pas perçu positivement par l'opinion publique. L'URSS pouvait soutenir l'idée de l'utilisation de la force, mais la résolution devait être incertaine<sup>168</sup>.

Après ces mots de Chevardnadzé, James Baker a proposé de remplacer dans le projet de la résolution les termes « utilisation de force » par « utilisation de tous les moyens nécessaires ».

---

<sup>167</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0089-02, Note of Secretary-General's meeting with permanent representative of USSR, le 22 octobre 1990.

<sup>168</sup> BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *op. cit.*, p. 240.

Chevardnadzé a immédiatement accepté cette proposition. Juste après Baker a déclaré que, comme il serait président de la séance du Conseil de sécurité, il pourrait prendre la parole et se prononcer sur la résolution adoptée en tant qu'un mandat clair pour l'utilisation des forces armées. Il s'agirait donc de l'interprétation de l'expression « tous les moyens nécessaires ». Chevardnadzé n'a pas émis d'objections<sup>169</sup>.

Le 29 novembre 1990, sous la présidence des États-Unis, le Conseil de sécurité adopta la résolution 678. Ce document a exigé de l'Irak l'exécution de la résolution 660, ainsi que toutes celles du Conseil de sécurité liées à la crise koweïtienne, accordant également à l'Irak « une pause de bonne volonté », ce qui lui laissait une dernière chance céder aux résolutions onusiennes. Le Conseil de sécurité a fixé le 15 janvier 1991<sup>170</sup> comme date butoir pour exécuter toutes les exigences de la résolution et a averti qu'en cas de refus de l'Irak de s'y soumettre, « les États membres de l'ONU, travaillant en collaboration avec le gouvernement du Koweït ont le mandat d'utiliser tous les moyens nécessaires pour maintenir et exécuter les résolutions du Conseil de sécurité, afin de restaurer la paix et la sécurité internationales dans la région<sup>171</sup> ».

Dans le discours de clôture, James Baker, comme convenu avec Chevardnadzé, s'est prononcé pour la possibilité d'utiliser les forces militaires : « La résolution d'aujourd'hui est très claire. Son libellé autorise le recours à la force. Mais l'objectif est d'aboutir à une solution pacifique. Personne ici n'a cherché ce conflit. De nombreux pays présents entretenaient de très bonnes relations avec le peuple irakien. Mais le Conseil de sécurité des Nations Unies ne peut tolérer cette agression et rester en même temps fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies<sup>172</sup> ».

Il est important de remarquer ici, que cette résolution n'a pas imposé de restrictions à l'action contre l'Irak. Dans le document, il s'agit seulement de la demande aux États concernés de tenir le Conseil régulièrement informé de leurs mesures contre ce pays. Bien plus, dans cette résolution il n'y avait aucune restriction sur le type d'armement autorisé ou proscrit, sur le mode de conduite des hostilités, et elle ne fixe pas de limites dans le temps. Elle confère ainsi aux alliés une importante marge de manœuvre pour mener les combats, entrant en contradiction avec l'objectif premier des Nations Unies tel qu'énoncé par la Charte, à savoir « préserver les générations futures du fléau de la guerre<sup>173</sup> ».

---

<sup>169</sup> BESCHLOSS Michael, TALBOTT Strobe, *op. cit.*, p. 241.

<sup>170</sup> Initialement la date prévue par cette résolution était le 1<sup>er</sup> janvier. Mais sous la pression de l'URSS et la France elle était reportée de manière à laisser plus de temps aux initiatives diplomatiques.

<sup>171</sup> S/RES/678, 29 novembre 1990.

<sup>172</sup> S/PV.2963, 29 novembre 1990.

<sup>173</sup> ALBARET Melanie, DECAUX Emmanuel, *op. cit.*, p. 118.

En fait, cette résolution était un ultimatum pour l'Irak. Mais pourquoi Saddam Hussein n'a-t-il pas retiré ses forces du Koweït, même si les Américains et leurs alliés avaient déjà commencé les préparations à la guerre ?

Il est fort probable qu'il ait continué à croire que toute cette agitation n'est qu'un effet de façade.

Cette hypothèse est également confirmée par les négociations entre Saddam Hussein et l'Envoyé spécial de Moscou Evgueni Primakov, qui s'est rendu à plusieurs reprises à Bagdad pour proposer un plan de retrait progressif des troupes irakiennes du Koweït. Cependant, sa mission a échoué : les États-Unis ont exigé un retrait immédiat, tandis que les Irakiens offraient des schémas très incertains. Bagdad, à ce moment-là comprenait très bien que Moscou ne défendrait pas l'Irak comme autrefois. Néanmoins, S. Hussein a continué à persister dans ses idées. Une seule fois, en octobre 1990, grâce aux efforts de Primakov est apparue une lueur d'espoir que S. Hussein retirerait ses troupes. À propos de cette possibilité raconte Victor Posouvaluk, l'ambassadeur de l'URSS et de la Fédération de Russie à Bagdad (1990-1992) : « Lorsque Primakov est sorti du palais présidentiel, et que nous nous sommes assis dans la voiture, il était très excité et répétait : « Quel grand succès ! Il est d'accord pour partir ! » En effet, Saddam Hussein a accepté de quitter le Koweït, mais il a proposé d'envoyer (vice-premier ministre) Tariq Aziz à Moscou pour négocier le schéma final et les détails. Il avait bien fait comprendre que c'était la limite de son acceptation. Nous allons à l'ambassade pour faire un rapport sur la conversation à Moscou. Entre une heure et deux heures du matin Aziz est arrivé à l'ambassade. Il s'est avéré qu'à la fin de la réunion de Hussein, le schéma de consentement des Irakiens sur le retrait de ses troupes du Koweït est devenu encore plus visqueux, et que cela entraînerait de nouveaux retards inadmissibles et littéralement suicidaires<sup>174</sup> ».

Ce n'est qu'après la troisième rencontre avec Primakov que S. Hussein a consenti à retirer ses troupes du Koweït, mais c'était le 13 janvier 1991, soit trop tard, car les Américains s'apprêtaient à commencer l'opération militaire le 17 janvier.

En URSS, les forces politiques nationalistes croyaient que la situation était catastrophique pour la politique étrangère soviétique. Cependant, elles ne pouvaient déjà plus changer la ligne générale de coopération de l'URSS avec les pays occidentaux et insister sur l'organisation d'un soutien militaire en Irak : cela aurait opposé Moscou à l'ONU, à l'Occident, ainsi qu'au monde arabe. En même temps, déjà après le début du conflit, l'URSS continuait de négocier active-

---

<sup>174</sup> POSUVALUK Victor, *Bagrovoe nebo Bagdada*, [Le ciel pourpre de Bagdad], Aleteya, 2012, p. 115.

ment avec les Irakiens, notamment avec Tarek Aziz. Ces efforts ont abouti aux résultats tangibles. Saddam Hussein était d'accord pour arrêter l'invasion du Koweït et retirer ses forces. L'URSS a immédiatement informé les Américains et l'ONU. Cependant, le 24 février 1991 les États-Unis ont commencé l'opération terrestre en Irak.

Dans le communiqué du gouvernement soviétique du 25 février, diffusé par la mission permanente soviétique auprès de l'ONU, l'URSS a exprimé son regret par rapport à la décision américaine, soulignant que « l'instinct de s'appuyer sur une solution militaire a prévalu, malgré le fait que l'accord de l'Irak de retirer ses forces de Koweït conformément à la résolution 660 du Conseil de sécurité des Nations Unies, a créé une situation fondamentalement nouvelle, ouvrant la voie au transfert du conflit du Golfe sur le pied d'un règlement politique<sup>175</sup> ». Le gouvernement soviétique a ajouté que la différence entre la formule acceptée par l'Irak et les propositions faites par certains pays n'était pas très large et qu'il est possible encore de revenir à la table de négociation. Malheureusement, cet appel soviétique ne fut pas entendu.

Cependant, malgré certaines pertes, la politique soviétique dans cette crise en général a amené à des résultats positifs : l'agression était arrêtée et l'Irak a commencé à coopérer avec l'ONU dans les questions de désarmement. En plus, lorsque deux ans plus tard, en octobre 1993, survint une nouvelle crise, provoquée par les manœuvres militaires de Saddam Hussein à la frontière du Koweït, c'est exactement la diplomatie russe qui a obtenu de l'Irak la reconnaissance de la souveraineté de l'État et des frontières du Koweït et le retrait de ses forces. Malheureusement ces efforts diplomatiques russes, faits notamment personnellement par Andreï Kozyrev, ainsi que les concessions faites par Saddam Hussein, n'ont pas affecté les sanctions de l'ONU contre l'Irak. Les États-Unis, qui avaient initialement soutenu la mission de Kozyrev en Irak, n'étaient moralement pas préparés au fait qu'il réussirait. Pour eux et personnellement pour Bill Clinton, ce succès de la diplomatie russe est devenu très douloureux et a généré un véritable sentiment de jalousie<sup>176</sup>. Finalement, aucune des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité n'a fixé les concessions irakiennes. Cela entraînera plus tard un durcissement de la politique de Saddam Hussein, ce qui déclenchera une nouvelle crise entre l'Irak et la communauté internationale.

La Russie et personnellement Boris Eltsine étaient irrités par cette approche américaine, mais dans l'ensemble, la Russie a eu du mal à voter contre les résolutions sur l'Irak en raison

---

<sup>175</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0089-03, Presse release N 32, le 25 février 1991.

<sup>176</sup> KOZYREV Andreï, *op. cit.*, pp. 275-278.

de la peur de Kozyrev de gâcher les relations avec les États-Unis, qui avaient déjà donné les premières fissures<sup>177</sup>.

Donc il est évident que le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU a démontré ses limites : d'un côté, l'augmentation de l'autorité de l'ONU et le succès de l'opération contre l'Irak, de l'autre, le déséquilibre de la force entre la Russie et les États-Unis et une certaine dépendance de la Russie des Américains se sont traduits par les tentatives américaines de faire voter le Conseil en faveur des résolutions qui n'étaient pas équilibrées. La position du Conseil dans cette crise est parfaitement décrite par le secrétaire de l'ONU Javier Pérez de Cuéllar, qui a dit que la guerre en Irak « était la guerre autorisée par l'ONU, mais pas la guerre de l'ONU<sup>178</sup> ».

---

<sup>177</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, p. 278.

<sup>178</sup> ALBARET Mélanie, DECAUX Emmanuel, *op. cit.*, p. 135.

## 2.3 La première crise yougoslave 1991-1995

Avec l'effondrement de l'URSS, commençait à se désintégrer un autre État majeur, occupant la partie significative des Balkans, la République de Yougoslavie<sup>179</sup>.

En effet, dans ce pays la situation s'est aggravée après l'échec du 14<sup>e</sup> congrès extraordinaire du parti au pouvoir - l'Union des communistes de Yougoslavie - convoqué en janvier 1990. Ce congrès, le dernier de l'histoire du parti, s'est clôturé par une scission nationale : les délégués slovènes et croates ont quitté la réunion. En conséquence, Slobodan Milošević, élu président de la Serbie en 1987, a transformé l'Union des communistes de Serbie en parti socialiste de Serbie, qui se revendiquait comme étant le successeur de l'Union des communistes.

Seuls les communistes de la Serbie et du Monténégro ont remporté les élections dans les organes représentatifs des républiques, qui se sont tenues en République fédérative socialiste de Yougoslavie en novembre 1990, pour la première fois sur une base multipartite<sup>180</sup>. Dans d'autres républiques de la Fédération - la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine - les élections ont été remportées par les partis bourgeois-nationalistes, qui maintenaient des liens étroits avec l'Occident<sup>181</sup>.

Le 25 juin 1991, c'est-à-dire avant l'effondrement de l'URSS, les parlements slovène et croate ont proclamé la souveraineté et l'indépendance de ces républiques. Les dirigeants de la République fédérative socialiste de Yougoslavie ont immédiatement réagi : dès le 26 juin, ils ont déclaré que ces actes étaient illégaux et ont ordonné à l'armée populaire yougoslave de

---

<sup>179</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : CHESNAIS, François, *Réflexions sur la guerre en Yougoslavie*, L'esprit Frappeur, 1999, 200 p. ; COSOVSKI, Agustín, *Les sciences sociales face à la crise. Une histoire intellectuelle de la dissolution yougoslave (1980-1995)*, Karthala, 2022, 248 p. ; COT, Jean, *Dernière guerre balkanique ? ex- Yougoslavie : témoignages, analyses, perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2000, 254 p. ; GARDE, Paul, *Fin de siècle dans les Balkans*, Odile Jacob, 2001, 340 p. ; LUKIC, Reneo, *La désintégration de la Yougoslavie et l'émergence de sept États successeurs : 1986-2013*, Hermann, 2014, 692 p. ; MATTON, Sylvie, *Srebrenica : Un génocide annoncé*, Paris, Flammarion, 2005, 430 p. ; MAISON, Raphaëlle, *Coupable de résistance ? : Naser Oric, défenseur de Srebrenica, devant la justice internationale*, Paris, Arman Colin, 2010, volume 1, 230 p. ; MESIC, Stjepan, *Comment la Yougoslavie s'est effondrée*, Alpina Publisher, 2013, 394 p. ; NORRIS, John, *Collision Course: NATO, Russia, And Kosovo*, Praeger Publishers Inc., 2005, 360 p. ; STERN, Brigitte, *Le statut des États issus de l'ex-Yougoslavie à l'ONU (Documents)*, FeniXX réédition numérique, 1995, 226 p.

<sup>180</sup> Sur ce sujet regarder RUSHITI Arben, *La communauté internationale face à la crise du Kosovo : de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie à l'intervention de l'OTAN (1991-1999)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric TURPIN, Université Grenoble Alpes, 2018.

<sup>181</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 290.

démanteler les postes frontières slovènes et croates, ainsi que de prendre le contrôle de la frontière yougoslave. Entre-temps, le premier ministre de la Yougoslavie, A. Marković (de nationalité croate), a déclaré qu'il n'avait pas ordonné à l'armée de lancer l'offensive qui avait débuté le 2 juillet 1991. Cependant, déjà le 20 juillet, le retrait progressif des troupes yougoslaves de Slovénie avait commencé.

La proclamation de l'indépendance de la Croatie a directement affecté les intérêts des Serbes, qui représentaient 12 % de la population et qui étaient rassemblés dans la SAO Krajina (*Srpska autonomna oblast Krajina*) au sud-ouest du pays, au nord de la ville de Split, représentant 95 % de la population, ainsi que dans l'est et dans l'ouest de la Slavonie (la Croatie danubienne), où la population était mixte, serbe et croate.

En réponse à la déclaration de l'indépendance de la Croatie, un soulèvement serbe a commencé dans la SAO Krajina, et la République serbe de Krajina y a été proclamée le 19 décembre 1991, ce qui a provoqué des hostilités entre les Croates et l'armée populaire yougoslave. D'autres combats ont également eu lieu en Slavonie orientale et occidentale<sup>182</sup>.

La situation en Bosnie-Herzégovine était tout aussi dramatique. Le 1er mars 1992, sur la décision du Parlement de Bosnie-Herzégovine, siégeant dans la ville de Sarajevo, la République a organisé un référendum à l'issue duquel plus de 60 % de sa population ont voté en faveur de la souveraineté et de l'indépendance. Les Serbes n'ont pas participé au référendum.

Immédiatement après, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine ont demandé à la Communauté européenne (devenue peu après l'Union européenne) de reconnaître l'indépendance de la République. Cependant, la situation s'est compliquée par le fait qu'avant ce référendum, le 9 janvier 1992, les Serbes de Bosnie avaient créé leur propre entité étatique, la République serbe de Bosnie-Herzégovine, en tant qu'unité fédérale de la Yougoslavie unifiée. En trois mois, les organes de cette République ont été constitués et, conformément à la Constitution adoptée le 27 mars 1992, la République a pris le nom de *Republika Srpska* (République Serbe). La Constitution stipulait que Sarajevo était la capitale de la République, même si la ville était sous le contrôle de la Bosnie-Herzégovine et qu'elle en était la capitale dès le début. La direction de la République Serbe était dirigée par Radovan Karadzic<sup>183</sup>.

Par conséquent, dès le 6 avril 1992, des affrontements armés entre Serbes et musulmans ont eu lieu dans la ville de Sarajevo. Les membres du gouvernement de Bosnie-Herzégovine, de nationalité serbe, ont quitté Sarajevo pour se rendre dans la ville voisine de Pale, ce qui a

---

<sup>182</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 290.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 291.



incité les dirigeants de la *Republika Srpska* à déclarer que Sarajevo était la capitale de la République. Le siège a commencé par les Serbes, du côté desquels a agi l'armée yougoslave. Les Serbes se sont battus pour les droits de leurs compatriotes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, mais ont été victimes de leur propre succès militaire aux yeux de la communauté internationale<sup>184</sup>. Selon le philosophe et historien Dobrica Ćosić, le drame des Serbes était qu'ils transformaient leur guerre de libération en une guerre d'invasion<sup>185</sup>.

Ainsi, à la fin du mois d'avril 1992, il y avait deux centres de pouvoir sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine : un serbe dans la ville de Pale et un musulman dans la ville de Sarajevo. Et en mai 1992, près de Sarajevo, « un front a été formé : deux lignes, deux armées, deux ennemis irréconciliables, deux haineux<sup>186</sup> ».

Donc, au début des années 1990, deux guerres civiles ont éclaté sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, appelées guerre croate (1991-1995) et bosniaque (1992-1995), qui ne se sont achevées que par l'accord de Dayton en novembre 1995<sup>187</sup>.

Certes, il faut reconnaître que le Conseil de sécurité, la Russie et toute communauté internationale a tenté de résoudre la crise dès que possible.

À cette fin, la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie a été créée par décision de l'Union européenne le 27 août 1991. Dans le cadre de cette conférence, les efforts de l'ONU, de l'UE, de l'OSCE et de l'Organisation de la Conférence islamique ont été réunis. Les activités opérationnelles de la conférence étaient dirigées par un Comité de coordination coprésidé par un représentant du secrétaire général de l'ONU et du pays-président de l'UE. Le Comité était également composé de représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Par conséquent, il est aisé de comprendre que le Conseil de sécurité de l'ONU a joué un rôle-clé dans les activités de cette conférence.

Cependant, la clarté et la cohérence de l'action de l'ONU, à ce moment-là, étaient influencées par le changement des secrétaires généraux. Avant de quitter ses fonctions, Javier Pérez de Cuéllar (remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 1992 par l'égyptien Boutros Boutros Ghali), a envoyé un message au gouvernement allemand pour lui demander de ne jamais reconnaître la souveraineté de la Croatie (l'Allemagne à l'époque soutenait les Croates catholiques). Il savait très bien que si la communauté internationale reconnaissait l'indépendance de ce pays, les autres

---

<sup>184</sup> TCHOURKINE Vitali, *Trudnosti perevoda. Vospominanija*, [Les difficultés de traduction. Le mémoire], Moscou, Abris, p. 100.

<sup>185</sup> Sur ce sujet regarder BACHELET Jean-René, *Sarajevo 1995 : Mission Impossible*, Riveneuve, 2016, 256 p.

<sup>186</sup> GUSKOVA Elena, *Istorija jugoslavskogo krizisa (1990-2000)*, [Histoire de la crise Yougoslave (1990-2000)], M., 2001, p. 248.

<sup>187</sup> HOLBROOKE Richard, *To end the war*, New York, Modern Library, 1998, 464 p.

républiques yougoslaves suivraient son exemple et commenceraient alors une lutte acharnée pour le partage des territoires<sup>188</sup>.

Le nouveau secrétaire général de l'ONU, Boutros Ghali, partageait ces préoccupations, mais dès le quinzième jour de son mandat, l'Union européenne, sous la forte pression de l'Allemagne, a reconnu le 15 janvier 1992 l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. En outre, le 2 janvier 1992, c'est-à-dire le deuxième jour du mandat de Boutros Ghali en tant que secrétaire général de l'ONU, le coprésident du Comité de coordination de la conférence du secrétaire général de l'ONU, Cyrus Vance, ex-secrétaire d'État américain, lui avait demandé d'envoyer une équipe d'observateurs militaires de l'ONU en Croatie, ayant réussi à obtenir un accord entre la Croatie et l'armée populaire yougoslave sur un nouveau cessez-le-feu<sup>189</sup>.

Il convient de noter que Boutros Ghali doutait, dès le début, de l'efficacité de la première opération de l'ONU en Yougoslavie : l'ONU n'avait pas les fonds suffisants et, jusque-là, aucun pays ne s'était déclaré prêt à assumer les coûts correspondants. Boutros Ghali a d'ailleurs été fortement impressionné par la déclaration de son adjoint, Murrack Goulding, qui a énoncé que « les casques bleus reviendraient probablement dans des sacs noirs destinés au transport des cadavres ». Boutros Ghali craignait en effet que les événements tragiques survenus au Congo en 1960-1961, qui ont entraîné la mort du secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld, ne se reproduisent en Yougoslavie<sup>190</sup>.

Lorsque Boutros Ghali est devenu secrétaire général de l'ONU, les parties au conflit en Yougoslavie ont signé 14 accords de cessez-le-feu, mais aucun d'entre eux n'a été encore mis en œuvre. Les appels à l'aide des dirigeants yougoslaves, face à l'action des séparatistes, se heurtaient à un mur de silence.

Donc il était un moment approprié pour les membres permanents du Conseil d'agir plus activement.

---

<sup>188</sup> GHALI Boutros, *Unvanquished. A US-UN saga*, Random House, 1999, p. 60.

<sup>189</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 300.

<sup>190</sup> GHALI Boutros, *op. cit.*, p. 38.

### 2.3.1 Les étapes principales de la diplomatie russe dans les Balkans (1991-1996)

La politique de la Russie dans la première crise Yougoslave a été très ambiguë. C'était en grande partie le résultat de la confrontation féroce déjà mentionnée des forces démocratiques et nationalistes en Russie et de son influence sur le président russe Boris Eltsine.

**De 1991 à 1992 s'écrit une première période** de politique russe dans les Balkans. Il s'agit d'une orientation traditionnelle pour l'URSS de politique étrangère russe<sup>191</sup>. La politique principale de Moscou est une politique de non-ingérence.

Il découlait de la déclaration du MID de l'URSS des 26 et 29 juin 1991, ainsi que des télégrammes de Mikhaïl Gorbatchev au président du Bureau de l'Assemblée de la Yougoslavie Stjepan Mesic (qui deviendra le deuxième président de la Croatie 2000-2010), que Moscou se limitait aux souhaits de Belgrade de s'accorder sur des méthodes pacifiques et démocratiques pour résoudre la crise de la société et préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'État. Les actions unilatérales de la Slovénie et de la Croatie n'ont pas été condamnées, mais seulement considérées comme « ne contribuant pas au règlement des problèmes controversés de la Yougoslavie<sup>192</sup> ».

En outre, le 30 juillet 1991 est apparue la déclaration américano-soviétique commune sur la Yougoslavie, dans laquelle ne figurait aucune qualification des actions des séparatistes de la Slovénie et de la Croatie. Elle condamnait seulement le recours à la force pour la résolution des désaccords politiques et soulignait la nécessité du respect de la part de toutes les parties des principes fondamentaux énoncés dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 et dans la Charte de Paris pour une Nouvelle Europe de 1990. Dans la déclaration conjointe de l'URSS, des États-Unis et de l'UE du 18 octobre 1991, ainsi que dans la dernière déclaration du ministère des Affaires

---

<sup>191</sup> Classification des périodes est donnée à la base de la conférence de Guskova Elena, « La politique de la Russie dans les Balkans dans 1991- 2017 », MGIMO, 2017, [disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?K1AA7-J3agQ>]. Consulté le 3 mars 2020.

<sup>192</sup> *La crise yougoslave et la Russie. Documents, faits, commentaires (1990-1993)*, Histoire contemporaine de la Yougoslavie dans les documents. Volume 2, M., 1993, p. 56-58.

étrangères de l'URSS du 8 novembre 1991 sur la question yougoslave, aucun mot n'a été prononcé sur la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Yougoslavie<sup>193</sup>.

En plus, Moscou a répondu négativement à la demande officielle de la Yougoslavie de fournir des armes, formulée en juillet 1991<sup>194</sup>. Hormis cela, bien que l'Union soviétique n'ait techniquement pas joint à un embargo sur les armes et le matériel militaire en Yougoslavie, l'URSS a jugé nécessaire d'informer le président de l'UE, qu'elle a presque complètement cessé de faire ses livraisons spéciales dans ce pays. Cette notification a été énoncée par une déclaration du MID de l'URSS le 19 septembre 1991<sup>195</sup>.

Le 25 septembre 1991, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 713, composée par les États-Unis avec l'URSS en tant que co-auteur, stipulant qu'aux fins de l'établissement de la paix et de la stabilité en Yougoslavie tous les États devaient immédiatement procéder à un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire dans ce pays jusqu'à l'adoption par le Conseil d'une autre décision<sup>196</sup>. C'est par cette résolution que l'ONU a commencé à s'impliquer de manière significative dans la crise yougoslave.

**La seconde période** commence en 1992 avec le temps de la formation des structures politiques de la Russie et de la définition des orientations de sa politique étrangère. Le mécanisme fédéral pour élaborer et prendre des décisions concernant la politique étrangère s'est développé. Celui-ci était simple : selon la Constitution de la Russie, la politique étrangère du pays était formée par le président et mise en œuvre par le ministère des Affaires étrangères. Cependant, dans la pratique, le président n'a pas participé activement à l'élaboration des tactiques de politique étrangère. Eltsine redoutait la politique étrangère, se sentant perplexe dans ce domaine. Il vouait une confiance absolue au ministre des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, et lui a ainsi confié de nombreuses responsabilités. Celui-ci, à son tour, en a parfaitement profité et a toujours su convaincre le président de la nécessité de certaines mesures. Cette confiance est probablement due au fait que Kozyrev était parmi les rares personnes à avoir participé, avec Boris Eltsine, à une réunion dans la forêt de Belovej et à élaborer des documents sur la dissolution de l'URSS.

Cependant, la politique étrangère de Kozyrev en Yougoslavie était très critiquée par les nationalistes en Russie. Les principales revendications étaient que Kozyrev a habilement tiré

---

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 64-67.

<sup>194</sup> GUSKOVA Elena, *op. cit.*, p. 510.

<sup>195</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 301.

<sup>196</sup> S/RES/713, 25 septembre 1991.

parti, pour ses propres intérêts, de la réticence du président à s'engager dans la politique étrangère<sup>197</sup> et qu'il était entièrement centré sur l'Amérique. Les adversaires de Kozyrev insistaient sur le fait que sa formation diplomatique ainsi que son expérience étaient insuffisantes pour le poste de ministre des Affaires étrangères et que ses principales connaissances étaient liées à des missions à l'ONU lors de la session de l'Assemblée générale. Comme l'a indiqué Iouli Vorontsov, avec qui Andrei Kozyrev avait d'ailleurs de bonnes relations personnelles et professionnelles, « Kozyrev a été sommé de participer à ces sessions par Petrovski<sup>198</sup>, qui a joué un double rôle dans sa carrière. Après avoir acquis un bon rédacteur de discours, il l'a limité dans les connaissances de base et les voyages d'affaires. Par conséquent, lorsque Andrei a soudainement « sauté » dans le rang du ministre par la volonté d'Eltsine, il a été fortement biaisé vers les États-Unis. Je ne sais pas si notre président a donné des instructions à ce sujet, mais Kozyrev a été bloqué sur le sujet américain. Il n'a pas vu l'Asie en refusant, par exemple, de relations étroites avec l'Inde<sup>199</sup> ».

Cependant, ces accusations sont complètement réfutées par Kozyrev lui-même, qui a estimé que « c'étaient des accusations scandaleuses et injustes. Tout au long de mon voyage en Corée et en Chine en mars 1992, les gouverneurs et les membres du parlement russe (qui étaient en forte opposition à Kozyrev) m'ont accompagné. De plus, le pool de journalistes de la presse russe a voyagé avec nous, et la plupart semblaient comprendre l'objectif de renouer les relations avec les voisins orientaux de la Russie sur une base positive : le développement des relations avec la Chine et d'autres pays de l'Est, selon Kozyrev, une priorité pour la politique étrangère russe<sup>200</sup> ».

Andrei Kozyrev était convaincu que les accusations de négligence envers la direction de l'Est en politique n'avaient pas été portées contre lui personnellement. « Elles faisaient partie d'un effort des forces nationalistes pour déplacer l'orientation de la Russie vers l'Est dans un sens politique et idéologique – c'est-à-dire contre l'Occident<sup>201</sup> ».

Cependant, certains signes montrent que Kozyrev était parfois vraiment trop dépendant de l'opinion américaine. Ce fait a été confirmé lorsqu'il a répondu à la question des intérêts nationaux russes lors de sa réunion avec ex-président américain, Richard Nixon. Il a affirmé

---

<sup>197</sup> GUSKOVA Elena., la conférence de MGIMO, *op. cit.*

<sup>198</sup> Vladimir Fedorovich Petrovski était un diplomate soviétique/russe, ambassadeur, professeur d'histoire, politicien et écrivain. En 1992, il est devenu secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques à New York. De 1993 à 2002, il a été directeur général de l'office des Nations Unies à Genève.

<sup>199</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 413.

<sup>200</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, p. 147.

<sup>201</sup> *Ibid.*

que « l'un des problèmes de l'Union soviétique était que nous étions *trop focalisés sur les intérêts nationaux*. Et maintenant, nous pensons davantage aux valeurs universelles. Mais si vous avez des idées et que vous pouvez nous suggérer comment définir nos intérêts nationaux, je vous en serais très reconnaissant ». Le monde n'a pas encore vu une telle situation - le ministre de la Russie souveraine a demandé à l'ancien président américain de l'aider à déterminer les intérêts nationaux de son pays. Nixon s'est montré surpris. Le politologue américain Simes, présent lors de la conversation, a déclaré : « le ministre russe est un homme bienveillant envers les États-Unis, mais je ne suis pas sûr qu'il comprenne la nature et les intérêts de la puissance qu'il représente ». Nixon, à ce moment-là, a souligné que pour le bien des intérêts nationaux américains, il était toujours prêt à « se battre de toutes ses forces » et que Kozyrev, au lieu de défendre et de renforcer la Russie, « voulait montrer à tout le monde à quel point il était un homme merveilleux et agréable<sup>202</sup> ». C'est cette position du ministre russe qui a permis aux États-Unis de considérer la Russie non comme un partenaire, mais comme un client, comme l'a ouvertement déclaré Zbigniew Brzezinski<sup>203</sup>.

Dans le même temps, l'on assistait à la soi-disant « vérification de la loyauté » de la Russie par les pays occidentaux. L'objectif principal de la politique de cette période était « d'introduire la Russie en tant que grande puissance dans la famille des États démocratiques les plus avancés dans la société occidentale<sup>204</sup> ».

Entre-temps, l'épicentre du conflit en Yougoslavie a commencé à se déplacer en Bosnie-Herzégovine, où les intérêts des trois peuples constitutifs de l'État se sont affrontés : les Croates, les Serbes et les musulmans bosniaques. L'armée populaire Yougoslave a soutenu les Serbes. Ensemble, le 6 avril 1992, ils ont commencé le siège de Sarajevo. Ce siège est devenu l'un des moments les plus sanglants de toute la guerre des Balkans. Elle a duré presque jusqu'en mars 1996. Pendant toute cette période, les Serbes ont bombardé la ville avec de l'artillerie lourde, multipliant alors des massacres de civils qui allaient être reconnus comme des crimes de guerre par le Tribunal pénal international constitué dès 1993 jusqu'en 2017<sup>205</sup>. Ces actions des Serbes ont conduit à une réaction dure du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le 30 mai 1992, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 757, votée par 13 pays, dont la Russie, avec seulement deux abstentions : la Chine et le Zimbabwe. Cette résolution

---

<sup>202</sup> SIMES Dimitri, *After the Collapse : Russia Seeks Its Place as a Great Power*, Simon & Schuster, New York, 1999, pp. 15-20.

<sup>203</sup> PRIMAKOV Evgueni, *Gody v bol'shoj politike*, [Les années dans la grande politique], M. Top secret, 1999, pp. 210-211.

<sup>204</sup> GUSKOVA Elena, *op. cit.*, la conférence de MGIMO.

<sup>205</sup> FERNANDEZ Julien (sous dir.), *Justice pénale internationale*, Paris, CNRS Biblis, 2016, pp. 195-206.

imposait à la Serbie et au Monténégro un embargo commercial, y compris sur la fourniture de pétrole, ce qui a été une catastrophe pour la Yougoslavie, car elle exportait 80 % du pétrole dont elle avait besoin<sup>206</sup>.

Le fait que la Russie ait voté en faveur de ce document s'explique par les actions brutales des Serbes et, dans la plus grande mesure, par l'irritation d'Andrei Kozyrev et personnellement de Boris Eltsine par les actions de Slobodan Milosevic. Avant le vote sur ce document, Andrei Kozyrev s'est rendu en Yougoslavie pour négocier avec Milosevic et tenter d'arrêter le conflit. Ce dernier a pris au sérieux les avertissements de Kozyrev sur les sanctions internationales et a promis de faire des efforts pour la fin des hostilités. Cependant, lorsque le ministre russe des Affaires étrangères était déjà prêt à retourner en Russie, il a reçu des informations selon lesquelles les Serbes continuaient à bombarder Sarajevo. En outre, il a également reçu un télégramme de Vorontsov selon lequel les représentants des États-Unis, de la France et de l'Angleterre lui ont présenté le 28 mai un projet de résolution du Conseil de sécurité prévoyant l'imposition de sanctions contre la Yougoslavie en raison de son non-respect des exigences de la cessation du conflit armé en Bosnie-Herzégovine et du retrait des unités de l'armée yougoslave. Cela signifiait seulement que Milosevic avait ignoré les appels de Moscou et de la communauté mondiale et avait poursuivi la guerre. Fatigués de cette tromperie, les pays membres du Conseil de sécurité ont exigé l'adoption d'une résolution imposant des sanctions immédiates contre la Yougoslavie. Tout le monde était prêt à voter pour cette résolution et si la Russie essayait de voter contre, elle serait restée complètement isolée politiquement. En conséquence, il y avait deux solutions - soit s'abstenir, soit voter en faveur. Iouli Vorontsov a conseillé à Kozyrev de voter en faveur. Kozyrev a envoyé une copie du télégramme de Vorontsov à Boris Eltsine, indiquant que Milosevic lui avait menti et essayait de manipuler la diplomatie russe pour poursuivre les crimes de guerre. Le lendemain matin, Kozyrev a reçu la réponse d'Eltsine, où il était écrit de « voter oui immédiatement<sup>207</sup> ».

Andrei Kozyrev a rapidement répondu à Iouli Vorontsov que « le ministère des Affaires étrangères estime qu'il est approprié d'accepter la proposition de la représentation permanente et, s'il n'y a pas d'autres instructions, nous voterons demain pour la résolution ». Kozyrev a tout fait pour exclure la possibilité de discussions et « d'autres indications ». Ce faisant, il a fait une annotation sur la déclaration qui devait être faite par MID, afin d'expliquer au peuple sa position : « ne pas se concentrer sur les sanctions, parler de la responsabilité de la Yougoslavie

---

<sup>206</sup> S/RES/757, 30 mai 1992.

<sup>207</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, pp. 120-121.

pour le règlement de la crise politique, souligner que la Russie a fait beaucoup plus que d'autres pays pour soutenir la Serbie, mais que sa patience avait des limites<sup>208</sup> ».

Le texte des instructions de A. Kozyrev au représentant permanent de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité de l'ONU est le suivant :

« Iouli Mikhailovich ! Supposez que ce qui compte pour nous, ce n'est pas la forme, mais le fond de notre proposition visant à renforcer les zones de sécurité. Une déclaration du président ou l'examen du rapport du secrétaire général de l'ONU sont des options acceptables. Les paramètres spécifiques et complets, y compris la démilitarisation, ne sont pas si importants. L'essentiel est que le Conseil de sécurité ou, peut-être, le P5 sous ses auspices, ait pris une telle mesure dans cette direction. *Il est également important que cette mesure ait une large résonance en tant qu'initiative de la Russie.* L'objectif principal est non seulement d'émettre des accords concrets sur le renforcement des zones de sécurité, mais surtout de renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine, l'OTAN n'étant qu'un outil auxiliaire. Veuillez faire preuve de la plus grande souplesse possible dans la forme et vous concentrer sur la réalisation du résultat mentionné, en travaillant avec les membres occidentaux de P5. Veuillez-vous référer à mes contacts directs avec leurs ministres dans cet esprit. Le facteur temps est important pour nous. Peut-être, vaut-il la peine d'en parler franchement avec les dirigeants du secrétariat de l'ONU. Il y a ici, comme vous le savez, un élément intérieur essentiel pour nous<sup>209</sup> ».

Il était important pour la Russie d'attirer l'attention de l'opinion publique mondiale et de donner l'impression qu'elle restait une grande puissance, capable de résoudre les problèmes internationaux à égalité avec les États-Unis. Son siège au Conseil de sécurité y a largement contribué.

Mais selon l'opinion des Américains, « l'objectif principal de Moscou n'était ni d'accélérer, ni de ruiner les négociations. Au contraire, son désir le plus fort était de redonner le sentiment, aussi symbolique soit-il, d'être considéré comme encore importante dans le monde. Les Russes sentaient qu'ils n'avaient plus de respect et cherchaient les moyens d'être vus comme l'un des « grands garçons<sup>210</sup> ».

---

<sup>208</sup> *Ibid.*

<sup>209</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 428.

<sup>210</sup> HOLBROOKE Richard, *op. cit.* p. 117.



En ce qui concerne cet épisode, il existe une divergence entre Kozyrev et Vorontsov. Iouli Vorontsov a affirmé que le télégramme qu'il envoyait, était destiné à 37 différents dirigeants de la Russie, y compris tous les hauts fonctionnaires du Conseil Suprême. Kozyrev a ignoré tout le monde, sauf le président. Cependant, comme l'a affirmé le premier assistant du président Eltsine à l'époque, V. Ilyushin, ce fait n'a pas été gravé dans la mémoire du président, comme si les événements des 29 et 30 mai avaient été rayés<sup>211</sup>. Kozyrev lui-même, comme indiqué ci-dessus, écrit qu'il a reçu une réponse du président. Il a dit, qu'il n'a eu « qu'une demi-heure de consultation après la réception du télégramme de Iouli Vorontsov de New York ». Après avoir informé le président, le ministre n'avait pas l'intention de mettre quelqu'un d'autre au courant, invoquant le manque de temps. Cependant, cet argument est largement critiqué, car la question était débattue depuis longtemps, ce que le ministre a reconnu plus tard : « nous avons retardé d'un mois l'adoption de sanctions contre Belgrade, c'est-à-dire contre la Yougoslavie<sup>212</sup> ». Quoi qu'il en soit, ni le Conseil Suprême, ni le gouvernement russe ne savaient que la Russie signait la résolution 757.

Quant à la position de Vorontsov sur cette question, elle a été formée sous l'influence des négociations avec les pays occidentaux à l'ONU. Le représentant de la Russie a posé la question devant les pays occidentaux de savoir pourquoi les sanctions étaient dirigées seulement contre Belgrade. Il a également souligné la participation aux hostilités des unités de l'armée croate et a exprimé des considérations sur l'introduction progressive des sanctions, ainsi que l'opportunité de maintenir les contacts avec Belgrade. Les réponses des partenaires occidentaux sur la nécessité de prendre des mesures rapides, sur la responsabilité de Belgrade concernant ce qui se passait en Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur le désir d'obtenir un changement fondamental de la situation, puisque les négociations ne donnaient pas de résultats, ont convaincu le diplomate russe de la justesse des mesures décisives prises. Certains arguments ont semblé solides pour Vorontsov, notamment l'affirmation que les sanctions étaient la seule mesure capable d'influencer l'attitude du peuple serbe à l'égard de ses dirigeants, et que la prolongation du conflit était dangereuse à cause de la tendance à « donner au conflit une couleur interrégionale en raison de la tendance croissante à associer la sympathie de la Russie à la « Serbie orthodoxe ». Le point de vue de Vorontsov était formé à ce moment-là. Il lui semblait « opportun de ne pas s'opposer au projet de résolution proposé dans son ensemble et de voter

---

<sup>211</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 426.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 425.

pour lui, et de se mettre conciliant sur cette question avec les pays d'Europe occidentale et les États-Unis<sup>213</sup> ».

En d'autres termes, la responsabilité principale du conflit était imposée à la Serbie et au Monténégro. La Russie a continûment interrogé et critiqué cette interprétation d'une responsabilité unique dans le déclenchement de cette guerre et puis du conflit au Kosovo. Selon l'opinion russe, chacun des participants au conflit portait sa part de responsabilité<sup>214</sup>.

En plus, le rapport du secrétaire général de l'ONU, basé sur les évaluations de ses représentants sur le terrain et envoyé au Conseil de sécurité de l'ONU, a clairement indiqué que toutes les parties au conflit, et non seulement la Serbie et le Monténégro, étaient responsables de cette situation de crise sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Toutefois, pour des raisons techniques non encore élucidées, le rapport n'était pas arrivé pour la réunion du Conseil de sécurité le 30 mai, de sorte que la décision du Conseil d'imposer un embargo commercial à la Serbie et au Monténégro a été prise sur la base de données fournies par les États-Unis et d'autres pays occidentaux<sup>215</sup>.

Après le vote de la résolution susmentionnée, une déclaration du gouvernement russe est apparue, affirmant que « la Russie faisait tout pour renforcer les liens traditionnels d'amitié et de coopération avec les peuples yougoslaves, rétablir la paix sur leur territoire et garantir leur liberté et leur indépendance ». Les sanctions n'ont été mentionnées que de façon occasionnelle<sup>216</sup>.

Le ministère des Affaires étrangères russe, dans la seconde moitié de l'année 1992, a activement soutenu toutes les décisions du Conseil de sécurité, soulignant de toutes les manières possibles « leur nature équilibrée et leur orientation humanitaire clairement définie », préconisant des mesures d'impact « énergiques et, si nécessaire, sévères<sup>217</sup> ».

Confirmant en 1992, l'indépendance de la Bosnie, de la Croatie et de la Slovénie, le Conseil de sécurité a déclaré, avec le soutien de la Russie, que la République fédérale de Yougoslavie, composée des deux autres républiques de la Serbie et du Monténégro, n'était pas le « *continuateur* » de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et qu'elle n'admettrait pas automatiquement à l'ONU<sup>218</sup>. Et comme Belgrade a dû demander à nouveau son

---

<sup>213</sup> *Ibid.*, pp. 425-426.

<sup>214</sup> GUSKOVA Elena, *op. cit.*, p. 69.

<sup>215</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 304.

<sup>216</sup> GUSKOVA Elena, « Kak opredelyalis natsional'niye interesi Rossii : A. Kozyrev i balkanskiy krisis », [Comment les intérêts nationaux de la Russie ont été définis : A. Kozyrev et la crise des Balkans], *Svobodnaya Mysl*, № 3 – 4, 2003.

<sup>217</sup> GUSKOVA Elena, la conférence de MGIMO, *op. cit.*

<sup>218</sup> Sur ce sujet regarder la partie 1 de ce chapitre.

admission à l'ONU, la communauté internationale a reçu un grand levier de pression sur la République de Yougoslavie. Étant donné que selon la Charte des Nations Unies cette organisation n'accepte que les pays pacifiques, la République de Yougoslavie, pour obtenir une telle adhésion, a été obligée de cesser tout soutien aux parties belligérantes en Bosnie. Cependant, avec le temps, la volonté d'utiliser ce levier a totalement disparu et personne n'a demandé au gouvernement de Belgrade pourquoi son comportement n'était pas conforme aux exigences de la Charte des Nations Unies<sup>219</sup>.

**La troisième période (1993-1995)** est caractérisée par des tentatives de la Russie d'intégrer dans le système émergent de sécurité européenne, dans la communauté mondiale en tant qu'État démocratique égal. Pour ce faire, compte tenu de la situation difficile dans les Balkans, la Russie a pleinement accepté la voie choisie par les États-Unis et d'autres partenaires occidentaux<sup>220</sup>.

Bien sûr, les diplomates russes comprenaient que dans ce conflit, malgré les crimes commis par les Serbes, ces derniers devaient au moins être écoutés, et en outre, sans un travail sérieux avec eux, il était impossible d'assurer le rôle adéquat de la Russie dans le règlement de la crise et, par conséquent, le rôle adéquat de la Russie dans les affaires européennes et mondiales<sup>221</sup>.

Cependant, le comportement manipulateur des Serbes et personnellement de Slobodan Milosevic, qui ne pouvait pas ou ne voulait pas influencer le comportement des Serbes de Bosnie, a fortement entravé les efforts russes.

De retour après une autre série de négociations avec Slobodan Milosevic, Vitali Tchourkine, qui occupait alors le poste d'envoyé spécial du président pour le conflit yougoslave, a déclaré avec irritation : « il est temps que la Russie cesse de parler avec les Serbes de Bosnie... Les Serbes de Bosnie doivent comprendre que, face à la Russie, ils ont affaire à une grande puissance et non à une république bananière. La Russie doit décider s'il est possible de permettre à un groupe d'extrémistes d'utiliser la politique d'un grand pays pour atteindre ses objectifs. Notre réponse est clairement non<sup>222</sup> ». C'est cette irritation qui est devenue la raison du soutien par la Russie de toutes les résolutions anti-serbes au Conseil de sécurité

Le 31 mars 1993, la Russie a soutenu la résolution 816 du Conseil de sécurité, qui autorisait le recours à la force pour assurer une zone d'interdiction effective des vols au-dessus de

---

<sup>219</sup> GHALI Boutros Boutros, *op. cit.*, p. 44.

<sup>220</sup> GUSKOVA Elena, la conférence de MGIMO, *op. cit.*

<sup>221</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 102.

<sup>222</sup> *Ibid.*, p. 147.

la Bosnie-Herzégovine. Immédiatement après, l'État-major de l'OTAN a décidé de commencer une opération portant le nom « *Deny Flight* », visant à patrouiller l'espace aérien bosniaque par l'aviation de l'OTAN.

Cependant, il a été très difficile pour la Russie de voter pour ce document. Initialement, la réunion du Conseil, prévue le 23 mars à 16h 00, a été initialement reportée à 17h 00 en raison de divergences dans les approches de la Russie et des États-Unis concernant la période de sept jours qui devait s'écouler entre l'adoption et la mise en œuvre de cette résolution<sup>223</sup>. Puis, le lendemain, le 24 mars, la réunion du Conseil au cours de laquelle la résolution devait être adoptée a été annulée à la demande de la délégation russe. Il s'est avéré que le ministère des Affaires étrangères de la Russie à l'époque était très préoccupé par la réaction du Parlement russe, contrôlé par les nationalistes, à ce document. Il y avait un risque réel que Boris Eltsine puisse perdre son pouvoir. Donc Andrei Kozyrev essayait de faire tout pour éviter les complications à l'intérieure du pays. Le gouvernement russe a prévenu de cette possibilité les États-Unis, qui, à leur tour, ne voulaient pas perdre Eltsine. Les autres membres permanents ont traité avec compréhension cette demande, notamment la France qui, à cause des problèmes politiques internes, avait un besoin urgent d'être vu « faire quelque chose<sup>224</sup> ». La résolution a été finalement adoptée une semaine après.

Le 6 mai 1993, le Conseil de sécurité, par la résolution 824, a déclaré que six villes et enclaves de Bosnie-Herzégovine, où étaient concentrées les forces musulmanes, devenaient « des zones de sécurité » et, le 4 juin, avec le soutien de la Russie, a adopté la résolution 836, qui fournissait la base juridique de l'utilisation de l'aviation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine pour protéger ces zones<sup>225</sup>.

Les Serbes ont demandé, à leur tour, l'inscription sur la liste des « zones de sécurité » d'un certain nombre de villes serbes qui étaient constamment attaquées par les musulmans, mais cette demande n'a même pas été examinée. D'autre part, les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas exigé le retrait des unités militaires et paramilitaires musulmanes des zones de sécurité. En conséquence, ces zones ont été utilisées par les musulmans pour bombarder constamment les positions serbes, ainsi que pour former et rééquiper leur armée, ce qui a provoqué les Serbes<sup>226</sup>.

---

<sup>223</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1082-0032-09, Proceeding of the Security Council, le 23 mars 1993.

<sup>224</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1082-0032-09, Interoffice memorandum, Reasons for the cancellation of the Security Council meeting, le 24 mars 1993.

<sup>225</sup> S/RES/816; S/RES/824; S/RES/836.

<sup>226</sup> GUSKOVA Elena, *op. cit.*, p. 417.

La Russie a aussi voté en faveur de la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur la base de la résolution 827<sup>227</sup>. En même temps, la création de ce tribunal a soulevé de nombreuses questions, étant considérée comme très controversée du point de vue du droit international.

Tout d'abord, ce Tribunal a été créé par la résolution du Conseil de sécurité : « le Conseil de sécurité a créé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans le seul but de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie durant son éclatement et les conflits qui s'en sont suivis<sup>228</sup> ».

Officiellement, ce tribunal a été considéré comme un organe subsidiaire de l'ONU. Selon l'explication officielle de l'ONU, « l'Article 41 de la Charte des Nations Unies habilite le Conseil de sécurité à employer une variété de mesures pour faire exécuter ses décisions. Le Conseil crée régulièrement des organes subsidiaires pour soutenir ou mettre en œuvre ces mesures, qui incluent des tribunaux internationaux qui ont jugé des personnes responsables de crimes graves en droit international humanitaire ou dans les cas où le gouvernement a demandé l'assistance du Conseil pour les enquêtes et les poursuites<sup>229</sup> ».

Cependant, selon l'avis de certains spécialistes russes du droit international<sup>230</sup>, le Conseil de sécurité, doté d'une réputation d'organe purement politique, n'est pas appelé à s'engager dans des activités juridiques, ni dans des questions juridiques internationales qui vont au-delà de ce qui est lié à l'application des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et d'autres normes du droit international. Autrement dit, le Conseil de sécurité, n'exerce aucune fonction de pouvoir législatif ou « supranational » et est appelé à agir dans les limites définies par la Charte des Nations Unies<sup>231</sup>.

Aucun article de la Charte des Nations Unies, y compris l'article 29 du chapitre V et l'article 41 du chapitre VII, qui sont utilisés officiellement comme la base, ne mentionne le

---

<sup>227</sup> Sur ce sujet regarder FERNANDEZ, Julien (sous dir.), *La Justice pénale internationale*, CNRS, 2016, 432 p.

<sup>228</sup> Organes subsidiaires de l'ONU, [disponible sur : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/international-tribunals>]. Consulté le 11 novembre 2021.

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> NOVIKOV Serguei, « Problemi neligitimnosti sozdaniya mezhdunarongogo Tribunala po Yugoslavii. Problemi v rossiyskom zakonodatelstve », [Les problèmes de l'illégitimité de la création du Tribunal international pour la Yougoslavie. Problèmes dans la législation russe], *Yuridicheskiy journal*, volume 71, № 4, 2011, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/problemy-nelegitimnosti-sozdaniya-mezhdunarodnogo-ugolovnogo-tribunala-po-byvshey-yugoslavii-mtbyu>]. Consulté le 22 mai 2019.

<sup>231</sup> GANUYSHKINA Elena, « Obzor raboti mejdunarodnikh organizatsiy », [Examen des travaux des organisations internationales], *Vestnik mejdunarodnikh organizatsiy*, volume 11, № 3, 2016, pp. 169-190, [disponible sur : <https://iorj.hse.ru/data/2016/10/14/1108370908/Ганюшкина%20Е.Б..pdf>]. Consulté le 19 février 2020.

droit du Conseil de sécurité de créer des tribunaux internationaux, ni aucun organe judiciaire. Cela est tout à fait logique, car le Conseil de sécurité de l'ONU n'est pas un organe judiciaire et n'a pas de tels pouvoirs. Selon un principe de droit généralement reconnu, *nemo ad alium plus juris transferre potest, quam ipse habet* - « nul ne peut transférer à un autre plus de droits qu'il n'en a lui-même ». En d'autres termes, si le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas de pouvoir judiciaire, il ne peut le transférer à aucun organe.

Comme l'a dit Boutros Ghali, après que le Conseil de sécurité dans sa résolution 808 ait exigé que le secrétaire présentait une proposition sur le sujet de la création d'un tribunal international, il lui a fallu « demander de l'aide de Carl-August Fleischauer du département légal de l'ONU, pour trouver une solution sur la question juridique controversée de la création d'un tel tribunal ». Celle-ci a enfin été trouvée et le tribunal a été créé sur la base de l'hypothèse, selon laquelle, la résolution du Conseil de sécurité exprimait l'opinion « non de certains pays qui ont gagné la guerre, mais de la volonté de la communauté mondiale dans son ensemble, agissant par l'intermédiaire de l'ONU<sup>232</sup> ».

De plus ce Tribunal a mené des procès, pour une raison inconnue, concernant presque exclusivement des Serbes de Bosnie. À cet égard, plus tard, soit en février 2001, le représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU, Sergueï Lavrov, a ouvertement accusé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de partialité envers les Serbes et a même demandé au secrétaire général, Kofi Annan, de soumettre immédiatement au Conseil de sécurité un calendrier de liquidation dudit tribunal<sup>233</sup>. En plus en 2006, après la mort en mars de cette année de Slobodan Milochevic dans la prison dudit Tribunal, la Ligue internationale pour la protection de la dignité humaine et de la sécurité, présidée par le député de la Douma d'État de la Fédération de Russie Varennikov V.I., a envoyé au nom de Kofi Annan un appel officiel. Dans ce document, il était souligné que « que le Tribunal exauce les souhaits de certaines forces politiques qui tentent de dissimuler les véritables objectifs de leurs crimes contre l'humanité, y compris leurs crimes contre les peuples de l'ex-Yougoslavie. [...] Par ses violations des garanties d'une procédure régulière et ses actes inhumains, le Tribunal de La Haye est lui-même devenu un exemple clair de l'opération du deux poids, deux mesures. Il est passé d'un tribunal international indépendant à un simulacre de tribunal taillé sur mesure pour des dirigeants gênants qui ont défendu l'honneur et l'indépendance de leur pays et de leur peuple. En conséquence, le Tribunal de La Haye s'est placé en dehors de l'humanité et de la loi et doit être

---

<sup>232</sup> GHALI Boutros, *op. cit.*, p. 76.

<sup>233</sup> *Izvestia*, 15 février 2001.

dissous, et les coupables doivent rendre des comptes. L'histoire n'oubliera, ni pardonnera les crimes contre l'humanité<sup>234</sup> ».

En outre, les actions du Tribunal ont soulevé de sérieuses questions pour les experts occidentaux. C'est ainsi que Raphaëlle Maison écrit que le processus à la Haye était tragique et stupéfiant<sup>235</sup>. La raison de cette conclusion était que le Tribunal a jugé Naser Oric, qui était le chef de la résistance à Srebrenica, sur la base du témoignage de l'armée serbe, qui a attaqué Srebrenica<sup>236</sup>.

En général, il faut reconnaître que la Russie a déployé des efforts considérables pour arrêter les hostilités. Andrei Kozyrev et Vitali Tchourkine se sont constamment rendus en Serbie et ont essayé de convaincre Slobodan Milosevic de cesser de soutenir les Serbes en Bosnie-Herzégovine.

Le 4 juin 1993, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 836, coparrainée par la Russie, définissant les bases du mécanisme de prise de décision concernant les frappes aériennes en Bosnie. Cette résolution a créé, en fait, une base juridique pour les actions de l'aviation de combat de l'OTAN. Bien entendu, selon le texte de ce document, de telles mesures ne pouvaient être prises sans une décision spéciale et distincte du Conseil de sécurité<sup>237</sup>. Immédiatement après l'adoption de la résolution, le secrétaire général Boutros Ghali a entamé des consultations avec l'OTAN sur sa participation aux missions de maintien de la paix de l'ONU<sup>238</sup>.

De surcroît, lors de son intervention au Conseil de sécurité du 14 juin 1993, Boutros Ghali a déclaré que la « première décision dans ce contexte concernant le lancement de frappes aériennes serait prise par lui en consultation avec les membres du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>239</sup> ». Néanmoins, très rapidement, sous la pression des États-Unis, il a commencé à parler de la soi-disant « double clé », en gardant à l'esprit que la décision d'utiliser la force devait être prise en accord entre le secrétaire général et l'OTAN<sup>240</sup>.

---

<sup>234</sup> Archive de l'ONU, dossier S-1096-0016-01-00004, Secretary-General Kofi Annan (1997-2006), External relations, delegations, Russia, 2006, death of Miloschevich.

<sup>235</sup> MAISON Raphaëlle, *Justice pénale internationale*, PUF, 2017, 300 p.

<sup>236</sup> MAISON Raphaëlle, *Coupable de résistance ? : Naser Oric, défenseur de Srebrenica, devant la justice internationale*, Arman Colin, 2010, volume 1, 230 p.

<sup>237</sup> S/RES/836.

<sup>238</sup> COT Jeanne, *Dans l'oeil du cyclone. A la tête de la FORPRONU ex-Yougoslavie, juillet 1993- mars 1994*, L'Esprit du livre, 2011, 332 p.

<sup>239</sup> *The UN and the situation in the former Yugoslavia*. UN Department of public information, New York, 1994, p. 16.

<sup>240</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 185.

Par conséquent, la Russie et tout le Conseil de sécurité ont été exclus du processus de prise de la décision sur l'utilisation de la force. C'était essentiellement la première manifestation de l'unilatéralisme américain<sup>241</sup>. Cet état de choses ne convenait certainement pas à la Russie et, par conséquent, Andrei Kozyrev a déclaré que « les États-Unis devraient cesser de parler d'actions unilatérales, telles que les bombardements, s'ils ne veulent pas d'une véritable guerre dans les Balkans ». En outre, en essayant de renforcer sa position contre les bombardements de l'OTAN, il a ajouté que « les actions unilatérales des États-Unis pourraient saper la position de Boris Eltsine en Russie et donner des chances supplémentaires aux nationalistes russes », qui étaient clairement opposés aux actions de l'OTAN<sup>242</sup>.

Dans ce cas, Kozyrev espérait que le risque pour les États-Unis de perdre Eltsine les effrayerait, car ce n'était un secret pour personne que les Américains avaient très peur du retour des communistes et des nationalistes russes au pouvoir. Cependant, sur ces déclarations du ministre russe des Affaires étrangères, Boutros Ghali a fait remarquer à juste titre que « la Russie avait voté pour toutes les résolutions du Conseil de sécurité » et ne pouvait plus exiger la protection des Serbes<sup>243</sup>.

Kozyrev a catégoriquement rejeté devant les députés russes les opérations de l'OTAN sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, mais la Russie a toujours donné son approbation lorsque cette question a été discutée au Conseil de sécurité. Le 11 février 1994, le représentant permanent russe, Iouli Vorontsov a déclaré que la Russie n'utiliserait pas le droit de veto si la question des frappes aériennes contre la Serbie était envisagée<sup>244</sup>. Les ambassadeurs des États-Unis, de l'Angleterre et de la France ont rendu visite au secrétaire général Boutros Ghali, apparemment pour contourner la Russie et obtenir une sanction pour le bombardement. Il convient de remarquer que Vorontsov « n'ait pas pu être trouvé ». Il était clair que lui, un diplomate expérimenté, n'ayant pas reçu d'instructions claires et sans ambiguïté de Moscou, avait choisi de « disparaître<sup>245</sup>».

En même temps, en février et en avril 1994, la Russie continuait d'insister au Conseil sur le fait que les frappes aériennes en Bosnie n'étaient pas la solution du problème et qu'elles

---

<sup>241</sup> BRZEZINSKI Zbigniew, SCOWCROFT Brent, *L'Amérique face au monde. Quelle politique étrangère pour les États-Unis ?*, Montreuil, Pearson, 2008, p. 14-16.

<sup>242</sup> GHALI Boutros Boutos, *op. cit.*, p. 77.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> Selon Sylvie Bermann, « Iouli Vorontsov appuyait généralement la position américaine au Conseil de sécurité ». Cela peut être expliqué par le fait que Vorontsov était contraint de suivre les instructions de Kozyrev. Regarder BERMANN, Sylvie, *Madame l'Ambassadeur. De Pékin à Moscou, une vie de diplomate*, Paris, Tallandier, 2022, p. 103.

<sup>245</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 429.



apportaient beaucoup de morts et de souffrances à la population civile. La solution politique serait beaucoup plus propice pour résoudre le conflit<sup>246</sup>. Cette position de la Russie à l'époque ne s'expliquait pas seulement par le désir de trouver la solution diplomatique, mais également par l'irritation personnelle de Boris Eltsine du fait que les États-Unis ont organisé le 11 avril une attaque massive sur les positions serbes en Bosnie. Selon un accord entre Eltsine et Clinton, les Américains auraient dû se consulter avec la Russie avant les frappes ou au moins avertir les Russes avant le début d'une telle attaque. Mais ils ont arrogamment ignoré cette obligation (Clinton a appelé Eltsine seulement quelques heures après le début des frappes). Eltsine était furieux et a annulé la signature d'un accord de l'adhésion de la Russie au programme de Partenariat pour la paix. La Russie a joint ce programme que beaucoup plus tard la même année<sup>247</sup>.

Bien plus, lors des négociations de 12 et 15 avril 1994 au Conseil, la Russie a soulevé la question de la responsabilité du gouvernement de Bosnie des bombardements des positions serbes en dehors de la ville de Gorazde, indiquant que Vitali Tchourkine a reçu déjà les assurances serbes de l'absence des intentions de leur côté d'attaquer Gorazde (c'est exactement une attaque des Serbes sur Gorazde qui était utilisée par l'OTAN pour commencer les bombardements du 11 avril)<sup>248</sup>. Tout cela compte tenu du fait que les Serbes assiégeaient Gorazde depuis le mois de mai 1993.

Les Américains à leur tour, étaient très préoccupés par la lenteur avec laquelle le représentant du secrétaire général, Yasushi Akashi, agissait en Yougoslavie. En fait, il essayait également de retarder à tout prix les frappes militaires de l'OTAN<sup>249</sup>.

Madeleine Albright a personnellement exprimé sa vive irritation face aux agissements du secrétaire général et de son représentant Akashi. Les médias américains les ont accusés également de vouloir imposer son veto aux décisions de l'OTAN<sup>250</sup>. Cette situation est devenue, par la suite, l'une des raisons pour lesquelles les États-Unis se sont activement opposés à l'élection de Boutros Ghali pour un second mandat et lui ont coûté la place de secrétaire général.

Il faut remarquer que les Serbes de Bosnie ne cessaient de bombarder Sarajevo et d'autres villes musulmanes, de sorte que l'action urgente de la communauté internationale était vraiment nécessaire. D'autre part, de telles actions auraient dû être autorisées par le Conseil de

---

<sup>246</sup> Archives de l'ONU, dossiers S-1082-008-04, S-1082-008-08, rapports d'activité du Conseil de sécurité, le 22 février et le 18 avril 1994.

<sup>247</sup> KOZYREV Andrei, *op. cit.*, p. 263

<sup>248</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1082-008-05, rapports d'activité du Conseil de sécurité, le 12 et le 15 avril 1994.

<sup>249</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 185.

<sup>250</sup> BARICHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 315.

sécurité de l'ONU et ne pas être une action militaire unilatérale de l'OTAN. Sinon, l'ONU risquait d'être remplacée par l'OTAN, invoquant sa lenteur et son inefficacité. Mais cela, à son tour, ne correspond pas aux affirmations de nombreux politiciens et diplomates sur le renforcement du rôle de l'ONU après la fin de la guerre froide.

Le dénouement de la crise Yougoslave a eu lieu dans la seconde moitié de 1995. Le massacre de Srebrenica, lorsque les Serbes 11-12 juillet 1995 ont tué selon les données officielles environ huit mille musulmans, y a largement contribué. Pourquoi l'ONU et l'OTAN n'ont-elles pas pu empêcher cette tragédie ?

Le principal problème était l'interaction très complexe entre les forces FORPRONU (mission de l'ONU), sous le commandement du général français Bernard Janvier et les forces de l'OTAN, aggravée par le comportement indécisif du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, Yasushi Akashi, qui, la veille de l'attaque serbe à Srebrenica, est parti en hélicoptère écouter le concert à Split<sup>251</sup>.

Dans son discours à l'Assemblée nationale française le 25 janvier 2001, le général Janvier a rejeté toutes les accusations portées contre lui au sujet des événements de Srebrenica, en particulier le fait qu'il n'avait pas utilisé l'aviation pour protéger la population bosniaque. Selon le général Janvier, l'aviation a été utilisée jusqu'au 11 juillet, ce qui a aidé à contenir les Serbes et les dernières frappes ont été infligées par l'aviation française<sup>252</sup>.

Cependant, les bombardements des positions Serbes ont été arrêtés en raison du fait qu'il n'y avait pas d'instruction directe d'utiliser des avions de l'OTAN, qui pourraient être obtenus en coopération entre l'ONU et l'OTAN (mais Akashi n'était pas sur place), ainsi que du fait que les Serbes ont menacé de détruire le contingent néerlandais de maintien de la paix, qui était alors situé à Srebrenica<sup>253</sup>.

Il y a des rumeurs selon lesquelles la reine des Pays-Bas Beatrix Wilhelmina Armgard aurait personnellement appelé Jacques Chirac et demandé de tout faire pour que les soldats néerlandais ne soient pas blessés<sup>254</sup>. Peut-être que cela a également joué un rôle dans le manque de soutien aérien<sup>255</sup>.

---

<sup>251</sup> NOIRMONT Charles-Henri, *Entretien personnel*, 5 mars 2022.

<sup>252</sup> *Srebrenica : rapport sur un massacre*, Tom II, Auditions, sous la présidence de François Loncle, Assemblée Nationale 2001, N° 3413, p. 109.

<sup>253</sup> International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia, case IT-98-33-T, 2 août 2001, [disponible sur : <https://www.icty.org/en/case/krstic>]. Consulté le 15 octobre 2020.

<sup>254</sup> NOIRMONT Charles-Henri, *Entretien personnel*, 5 mars 2022.

<sup>255</sup> Bertrand de Lapresle, « De l'ONU et de l'OTAN en ex-Yougoslavie », in FORCADE, Olivier (dir.), *La France et l'OTAN depuis 1989*, SUP, 2023, p. 110-117.

Enfin, la dernière cause de la tragédie était qu'au début de l'offensive serbe, le commandant des forces musulmanes à Srebrenica, Nasser Orić et 15 de ses officiers étaient en formation à Tuzla et une partie des officiers supérieurs a péri dans un accident d'hélicoptère le 7 mai.

Quoi qu'il en soit, après le début de l'offensive serbe à Srebrenica, le chaos a commencé. Les soldats de la paix néerlandais se retirèrent sans se mettre à défendre les musulmans. Ceux derniers, vu un tel comportement des Néerlandais, ont commencé à leur tirer dans les dos<sup>256</sup>. Une partie des forces musulmanes a tenté de s'échapper de Srebrenica. Mais leur colonne a été vaincue par les Serbes.

Certes, la communauté internationale a condamné sans équivoque les crimes de guerre et contre l'humanité commis par les Serbes, avec l'instauration d'un tribunal international pour les crimes de guerre et contre l'humanité en ex-Yougoslavie à partir de 1993. Cependant, le même général Janvier a affirmé que les Musulmans de Srebrenica ont constamment provoqué les Serbes, organisé des raids sur les villages serbes environnants. De plus, ils ont reçu l'ordre du général Delic de l'État-major bosniaque d'attaquer les Serbes en utilisant la soi-disant zone de sécurité de Srebrenica. Les actes des Serbes étaient donc fondés sur la haine raciale et le désir de vengeance<sup>257</sup>.

Quant à la Russie, elle a pris la position que ce qui s'est passé à Srebrenica est certainement un massacre, mais pas un génocide. 20 ans plus tard, le 8 juillet 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a examiné un projet de résolution rédigé par la Grande-Bretagne sur Srebrenica, reconnaissant le massacre comme un acte de génocide. Trois membres permanents du Conseil de sécurité (les États-Unis, la France, le Royaume-Uni) et sept membres non permanents (le Chili, l'Espagne, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Tchad) ont soutenu ce document, et quatre membres (la Chine, l'Angola, la Nigéria et le Venezuela) se sont abstenus.

L'adoption de la résolution a été bloquée par la Russie, qui a utilisé son droit de veto, car elle n'était pas d'accord avec cette qualification du massacre en tant qu'un génocide. Avant le vote, début juillet 2015, le président serbe Tomislav Nikolic a envoyé une lettre à Vladimir Poutine pour lui demander de voter contre la résolution. La Russie a déclaré qu'elle n'était pas satisfaite de la résolution proposée par le Royaume-Uni, malgré le fait que le Royaume-Uni ait modifié le texte de la résolution trois à quatre fois et présenté de nouvelles options. La Russie

---

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *Srebrenica : rapport sur un massacre, op. cit.*, p. 138.

a présenté sa variante, qui était fondamentalement différente de celle britannique. La différence fondamentale entre les deux options était que la résolution britannique condamnait clairement les crimes commis à Srebrenica comme un génocide et le projet de résolution russe condamnait tous les crimes commis dans la guerre de Bosnie de 1992-1995, sans trop insister sur les crimes à Srebrenica<sup>258</sup>. Comme résultat, les États-Unis et le Royaume-Uni ont considéré le veto russe comme un déni des faits établis par la Cour internationale de justice des Nations Unies.

Le deuxième événement qui a conduit à un dénouement accéléré de la crise en ex-Yougoslavie était l'explosion d'un obus sur le marché de Sarajevo le 28 août, dans laquelle ont été accusés les Serbes.

En réponse les États-Unis et l'OTAN ont activement commencé à bombarder les Serbes de Bosnie le 30 août 1995. Le but était non seulement de lever le siège de Sarajevo, mais aussi d'aider les Bosniaques et les Croates à attaquer les enclaves serbes en Bosnie-Herzégovine<sup>259</sup>. Ces actions ont pour la première fois provoqué le mécontentement ouvert de la Russie.

Comme le résultat, la Russie s'est dit ouvertement pour le soutien des Serbes le 7 septembre 1995, lorsque Eltsine a exprimé sa préoccupation face aux bombardements de l'OTAN. Le même jour, le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, a averti les Américains que de tels bombardements pourraient permettre à la Russie de revoir sa coopération militaire avec l'OTAN et même de commencer à aider unilatéralement les Serbes<sup>260</sup>. Cependant, le mécontentement de la Russie à ce moment-là n'a joué aucun rôle.

En s'appuyant sur leur supériorité militaire et politique totale, les États-Unis ont déclaré aux Serbes que la décision concernant la fin des bombardements serait prise par les États-Unis et l'OTAN, mais pas par l'ONU<sup>261</sup>.

Sous les bombardements puissants de l'OTAN et sous les attaques constantes des musulmans et de la Croatie sur le sol, les Serbes ont été contraints de négocier. Les négociations ont eu lieu aux États-Unis et se sont terminées par la signature des accords de Dayton à Paris, avec un rôle actif de la diplomatie française.

Malgré le compromis trouvé, ces accords ont été extrêmement mal conçus dans certaines parties. Cela était particulièrement vrai par rapport à la ligne IEBL (Inter Entity Boundary Line) - une ligne de démarcation entre les deux entités, dessinée par Richard Holbrooke au crayon

---

<sup>258</sup> SNEGOV Evgueni, «Srebrenica davno stala sovršenno političeskim ponjatiem», [Srebrenica est depuis longtemps devenue une notion complètement politique], *Kommersant*, 9 juillet 2015, [disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/2764212>]. Consulté le 15 novembre 2021.

<sup>259</sup> BACHELET Jean-René, *Sarajevo 1995. Mission impossible*, Riveneuve, 2016, 256 p.

<sup>260</sup> HOLBROOKE Richard, *op. cit.*, p. 144.

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 157.

sur la carte. Cette ligne donnait souvent des terres historiques des Serbes aux musulmans et, dans certains cas, divisait les maisons en deux. En conséquence, lorsque les accords de Dayton ont commencé à être appliqués en Bosnie en février 1996, un exode massif des Serbes a commencé à partir des zones qui avaient été transférées aux musulmans. Les Serbes emmenaient leurs affaires avec eux, qui, empilés ensemble à certains endroits, avaient la hauteur d'une petite maison. Ils ont même déterré leurs proches décédés pour les enterrer plus tard dans de nouveaux endroits. De nombreux Serbes se sont dirigés vers Pale. Compte tenu du fait que tout cela s'est passé en hiver - la situation était vraiment dramatique<sup>262</sup>.

En ce qui concerne le rôle de la Russie dans la conclusion de ces accords, il s'est avéré assez contradictoire. D'un côté, Richard Holbrooke<sup>263</sup>, qui était à l'époque le principal « moteur » de cette conférence a dit que « Igor Ivanov<sup>264</sup> a reçu le rôle de coprésident et il s'est avéré très heureux avec cela. Mais en même temps, il n'a pratiquement pas participé à la prise de décision à Dayton, s'étant limité à un discours conjoint sur les résultats de la conférence<sup>265</sup> ». D'un autre côté, Boutros Boutros Ghali dans ses négociations avec Vassili Sidorov, qui était le vice-ministre des Affaires étrangères de la Russie, ainsi que pendant sa rencontre avec Boris Eltsine en septembre 1994<sup>266</sup> a reconnu « le rôle important de la Russie en tant que membre du Groupe de contact et ajouté que sa politique de soutien au président Milosevic a finalement été reconnue par le négociateur des États-Unis Holbrooke - sinon, l'accord de Dayton n'aurait pas été conclu<sup>267</sup> ».

En tout état de cause, l'opinion publique en Russie, ainsi que la partie nationaliste de l'élite, ont estimé que la Russie avait subi une lourde défaite diplomatique et avait été humiliée, compte tenu des liens russo-serbes étroits de longue date.

Par la suite, ce sera l'une des raisons de la fin des réformes libérales pro-occidentales en Russie et du renforcement de l'influence des groupes conservateurs au pouvoir.

Ainsi, l'on peut émettre des conclusions générales sur la position de la Russie dans la première moitié des années 1990 :

La reconnaissance internationale de la Russie en tant que *continueur* de l'URSS a eu une importance considérable et a permis à la Russie de conserver sa place de membre permanent

---

<sup>262</sup> NOIRMONT Charles-Henri, *Entretien personnel*, 5 mars 2022.

<sup>263</sup> Richard Holbrook - un diplomate américain, il a été assistant du secrétaire d'État américain 1994-1996.

<sup>264</sup> Igor Ivanov était à l'époque le vice-ministre des Affaires étrangères de Russie (1995-1998).

<sup>265</sup> HOLBROOKE Richard, *op. cit.*, 410 p.

<sup>266</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1086-0013-21, Talking points for Secretary-General's meeting with Mr. Boris Eltsin, president of Russian Federation, septembre 1994.

<sup>267</sup> Archive de l'ONU, dossier S-1086-0013-22-00001, Secretary-General Boutros Boutros Ghali (1992-1996), External relations, Governments - talking points - Russian Federation.

au Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que résoudre des plusieurs questions complexes de succession dans les relations avec les anciennes républiques de l'URSS. Bien que tout cela se soit produit dans les conditions de l'effondrement du Pacte de Varsovie, mais avec le maintien de l'OTAN.

En même temps, la politique étrangère de la Russie et, par conséquent, sa politique au Conseil de sécurité de l'ONU était pro-occidentale due à la domination des forces libérales et démocratiques dans le gouvernement russe. La principale tendance de ce moment-là de la politique russe est la coopération, afin d'obtenir des avantages mutuels. Cela a rendu le Conseil de sécurité plus efficace.

Cependant, souvent, la politique de la Russie était basée sur le désir de plaire aux Américains, afin qu'ils acceptent les Russes comme les partenaires égaux, ce que les États-Unis n'allaient jamais faire. C'est pour cela que la main tendue aux Américains par l'administration d'Eltsine, lorsqu'il a déclaré que la Russie et les États-Unis étaient des alliés et des partenaires, était suspendue en l'air<sup>268</sup>. Ce comportement des États-Unis a parfois irrité même Kozyrev, qui a estimé que les États-Unis devraient considérer la Russie comme une puissance industrielle en transition, et non comme une république bananière avec des missiles. C'est pour cela que la Russie s'est parfois permise d'organiser des démarches diplomatiques, y compris au Conseil de sécurité. Pour bien illustrer cela, il convient d'ajouter encore un exemple : comme Iouli Vorontsov l'a rappelé, Kozyrev a demandé, le 11 mai 1993, d'imposer le veto à la décision du Conseil. Dans le même temps, il s'agissait d'une résolution tout à fait insignifiante sur la prolongation du mandat pour le séjour des troupes de l'ONU à Chypre. Lorsque Vorontsov, surpris, a appelé Kozyrev pour savoir ce qui s'était passé, Kozyrev a répondu qu'il était nécessaire d'utiliser son veto pour que les autres membres du Conseil « comptent avec nous ». Deux semaines plus tard, lors du vote concernant la même résolution, Kozyrev a ordonné de voter « pour<sup>269</sup> ».

La Russie a mené la politique en s'appuyant sur le Conseil de sécurité comme un organe de la diplomatie multilatérale pour que sa voix soit plus entendue sur la scène internationale, compte tenu de ses capacités militaires, économiques et politiques considérablement réduites. Cependant, l'espoir que les États-Unis agiraient aussi par l'intermédiaire du Conseil de sécurité était erroné. Officiellement, les Américains se sont adressés au Conseil de sécurité, mais en réalité, ils n'ont souvent pas informé leurs partenaires de leurs prochaines étapes et ont ignoré

---

<sup>268</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 765.

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 419.

la position de la Russie. Comme c'était dit par le conseiller à la sécurité nationale américain Anthony Lake lors de son discours à l'Université de John Hopkins : « la question de savoir si les États-Unis doivent agir de manière multilatérale ou unilatérale dépend de l'intérêt national des États-Unis<sup>270</sup> ». Cette approche américaine était appelée plus tard « multilatéralisme affirmé » et était largement critiquée<sup>271</sup>. Cependant, la supériorité économique et politico-militaire américaine substantielle sur d'autres pays a permis aux États-Unis de ne pas faire attention à la critique et d'agir comme ils le jugeaient nécessaire. Ce comportement américain a aidé les groupes nationalistes russes à imposer son programme de politique étrangère et sérieusement influencé la position de Boris Eltsine, qui est devenu plus conservateur. Ces changements ont ensuite conduit à la démission d'Andrei Kozyrev (le 5 janvier 1996) et au durcissement de la politique étrangère de la Russie.

---

<sup>270</sup> GHALI Boutros, *op. cit.*, p. 115.

<sup>271</sup> *Ibid.*

## CHAPITRE 3 : L'ONU et les crises internationales 1996-1999

### 3.1 Evgueni Primakov et la modification de la politique étrangère russe

La période 1996-1999 dans la politique étrangère russe est liée à la déception progressive de la Russie dans les attentes d'une intégration rapide avec l'Occident. Dans les cercles politiques internes russes, dans la grande majorité nationaliste, s'accroissait un sérieux mécontentement de la politique de Kozyrev. Comme l'a rappelé le Premier ministre des relations économiques extérieures de la Russie, Peter Aven, Kozyrev, comme lui, a été choqué par le fait que les pays occidentaux au début des années 1990 refusaient d'inventer un nouveau « plan Marshall » pour la Russie et de lui donner de l'argent en échange de loyauté. Cela a dégrisé beaucoup de politiciens, mais Kozyrev voulait continuer de mener la même politique qu'aux années 1991-1994 <sup>272</sup>.

Donc, sous la pression d'une grande partie de l'élite nationaliste et étant déçu de ne pas pouvoir poursuivre le parcours libéral, le 9 janvier 1996, le ministre russe des Affaires étrangères Andrei Kozyrev a mis sur la table d'Eltsine une demande de démission.

Boris Eltsine ne voulait pas accepter immédiatement la démission de Kozyrev et l'a exhorté à réfléchir. Cependant, Andrei Kozyrev, qui était à ce moment-là déjà élu un député du parlement local de la région de Mourmansk, a insisté sur sa décision.

La Douma russe, à son tour, a recommandé le retrait de Kozyrev pour plusieurs raisons, à savoir : l'effondrement de la politique étrangère de la prévision et de la planification, l'absence de fixation d'objectifs auprès des services concernés du ministère des Affaires étrangères pour la définition d'une image globale d'intérêts nationaux, la méconnaissance des conseils professionnels et le démantèlement des départements au sein du ministère<sup>273</sup>.

Cependant, il faut comprendre qu'il y avait différentes tâches à différentes étapes dans la politique étrangère de la Russie. La tâche de Kozyrev - de sortir de la guerre froide - était très

---

<sup>272</sup> *Izvestia*, 29 octobre 2019.

<sup>273</sup> *Nezavisimaya gazeta*, 3 novembre 1995.



ingrate<sup>274</sup>. C'est pour cela qu'il semblait que la Russie était en train d'abandonner ses positions. La Russie n'a pas renoncé à ses positions, elle s'est adaptée à la situation de coopération<sup>275</sup>.

Evgueni Primakov, qui est venu à sa place et qui était un représentant des élites nationalistes, a dû prendre en considération leurs souhaits. Il a été contraint de le faire dans des conditions assez difficiles : Eltsine et son entourage regardaient toujours avec l'espoir à l'Occident, et en même temps les fonctionnaires de l'opposition, les militaires, les directeurs d'usines attendaient du nouveau ministre qu'il prenne une position ferme à l'égard de l'OTAN et commence la renaissance de la Russie en tant qu'une grande puissance<sup>276</sup>.

Cependant, Primakov n'a fait ni l'un ni l'autre. D'une part, il ne pouvait pas continuer la politique de Kozyrev. Et d'autre part, il était absolument impossible de commencer une confrontation avec l'Occident en raison du chaos politique et économique général en Russie. Le chemin choisi par Primakov était basé sur la recherche de compromis, la manœuvre sans fin et l'évitement des conflits. Il sera plus tard appelé la « doctrine de Primakov ».

La Russie, comme l'a déclaré le ministre, ne va pas devenir un vassal de personne. C'est une grande puissance qui veut maintenir des relations de partenariat avec tous et en même temps respecter la distance dans ses relations avec l'Est et l'Ouest. L'une des priorités était le renforcement de l'influence dans l'espace post-soviétique, la création de projets d'intégration dans lesquels la Russie jouerait un rôle de premier plan<sup>277</sup>.

En mars 1996, Primakov a commencé à parler de la politique active « de tous les azimuts », dans le but de créer les conditions les plus favorables pour garder l'intégrité de la Russie, de jouer le rôle de contrebalance des tendances négatives qui se manifestent dans les affaires internationales, d'essayer d'équilibrer les moments difficiles, qui étaient la conséquence du fait que le monde a privilégié la seule puissance dans la transition d'un monde bipolaire à multipolaire, d'éteindre les facteurs de déstabilisation, qui existaient dans le monde, de participer activement à l'élimination des situations de conflit<sup>278</sup>.

En août 1996, le ministre a parlé pour la première fois des intérêts nationaux de la Russie. Primakov a remarqué qu'il était nécessaire de « défendre les intérêts nationaux de la Russie, allant même à des désaccords avec les États-Unis, mais dans le cadre d'un partenariat, sans

---

<sup>274</sup> Pour Mikhaïl Gorbatchev, sortir de la guerre froide signifiait « fonder le nouvel ordre mondial, destiné à remplacer celui d'après-guerre : dépendance mutuelle des pays et des peuples, équilibre des intérêts, liberté de choix, responsabilité commune et quête de solutions acceptables par tous aux problèmes globaux de la planète ». Sur ce sujet, regarder GORBATCHEV, Mikhaïl, Mémoires, Monaco, Édition du Rocher, 1997, p. 504.

<sup>275</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021

<sup>276</sup> *Izvestia*, 29 octobre 2019.

<sup>277</sup> *Ibid.*

<sup>278</sup> GUSKOVA Elena, la conférence de MGIMO, *op. cit.*

glisser vers la confrontation ». Le ministre a exprimé son mécontentement vis-à-vis du système de domination d'une seule puissance dans le système des relations internationales. Il a souligné que « le monde bipolaire des deux superpuissances et des blocs précédemment rivaux devrait évoluer non pas vers unipolarité sous le commandement des États-Unis, mais vers la multipolarité, où la Russie a plus de marge de manœuvre pour protéger les intérêts nationaux<sup>279</sup> ».

Cette approche signifiait que les principales qualités de la politique étrangère russe devaient être le pragmatisme et le réalisme. À l'époque, la Russie n'était pas en mesure de devenir l'un des principaux acteurs mondiaux, c'est-à-dire, qu'il était nécessaire de restaurer lentement et obstinément l'économie, d'économiser des ressources et d'établir des contacts pour finalement redevenir l'un des pôles de la force<sup>280</sup>.

La « doctrine de Primakov » a été bien perçue par les spécialistes du ministère russe des Affaires étrangères, compte tenu du fait que le monde s'est considérablement transformé depuis l'effondrement de l'URSS. Il est devenu multipolaire, mais avec une puissance très distincte - les États-Unis.

En Amérique, à son tour, l'apparition de Primakov a été appréciée de manière très ambiguë. Certains journalistes ont écrit que « l'apparition inattendue de Primakov en tant que ministre entraînait un état de frisson dans tout l'Occident. Le choix d'Eltsine de ce sympathique serpent, qui dirigeait son agence d'espionnage<sup>281</sup>, signalait que la fin de Mister « Good Guy » dans la diplomatie russe est arrivée<sup>282</sup> ».

Alors, pour comprendre dans quelle direction a commencé à se développer la politique étrangère russe, il faut analyser le concept russe de la politique étrangère de 2000, car il inclut l'analyse du rôle de la Russie dans les événements internationaux entre 1996 et 2000.

Lors de l'élaboration de ce concept, ses auteurs ont cherché à résoudre un double problème : consolider les changements survenus de la politique étrangère russe dans la seconde moitié des années 1990 et proclamer les approches clés pour le XXIème siècle.

Cela explique en partie le fait que la mise en œuvre des principales dispositions du document a été influencée par l'ambivalence présente dans les orientations stratégiques des dirigeants du pays, à cause de laquelle des tendances parfois opposées coexistaient dans la politique étrangère russe : le désir de contribuer à la formation d'un monde multipolaire dans lequel la Russie agirait en tant que le centre indépendant, tout en maintenant le cap sur la consolidation

---

<sup>279</sup> GUSKOVA Elena, la conférence de MGIMO, *op. cit.*

<sup>280</sup> *Izvestia*, 29 octobre 2019.

<sup>281</sup> Evgueni Primakov était le directeur du Service des renseignements extérieurs de Russie, le SVR (1991-1996).

<sup>282</sup> PRIMAKOV Evgueni, *op. cit.*, p. 217.

de sa présence dans les structures occidentales ; la volonté d'établir des partenariats avec l'Occident, mais, si nécessaire, en effectuant les actions pour défendre les intérêts nationaux, y compris par la confrontation ; la volonté d'intensifier davantage la coopération avec les pays occidentaux tout en diversifiant la politique étrangère<sup>283</sup>.

Il indique clairement que « ne se sont pas acquittés certains calculs liés à la formation de nouvelles relations égales, mutuellement bénéfiques de la Russie avec le monde environnant, comme prévu dans le concept de 1993 ». Bien plus, « la tendance à la création d'une structure unipolaire du monde sous la domination économique et politique des États-Unis s'intensifie. Lors de la résolution des questions fondamentales de sécurité internationale, la mise est faite sur les institutions occidentales et les forums à composition limitée, sur l'affaiblissement du rôle du Conseil de sécurité de l'ONU ». Pour répondre à ce défi, il est affirmé que « la Russie chercherait à former un système multipolaire de relations internationales qui reflète réellement la multiplicité du monde moderne et la diversité de ses intérêts<sup>284</sup> ». Un tel système mondial multipolaire, du point de vue de la Russie, « devrait permettre de trouver des solutions communes aux problèmes internationaux les plus graves et les plus complexes qui affectent directement les intérêts vitaux de la Russie<sup>285</sup> ».

Cette approche était une réponse au modèle unipolaire de l'ordre mondial, qui supposait la domination politico-militaire et économique des États-Unis et de leurs alliés, qui ont mené une intervention en Yougoslavie en 1999 et bombardé l'Irak en 1998 en contournant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Néanmoins, selon l'avis d'Igor Ivanov<sup>286</sup>, « la ligne approuvée par la Russie, qui défend vigoureusement ses intérêts nationaux et cherche activement des solutions mutuellement acceptables aux problèmes contestés, ne prédestine pas la Russie à s'opposer à l'Occident. Au Conseil de sécurité des Nations Unies, la Russie parvient à un consensus avec les autres membres permanents de cet organe sur la majorité des questions, ce qui rend possible des solutions constructives dans l'intérêt de la communauté mondiale. De plus, le format multilatéral des organisations et forums internationaux permet à la diplomatie russe de créer activement un large cercle de partisans de ses approches conceptuelles<sup>287</sup> ».

---

<sup>283</sup> BOBROV Aleksandr, *Èvoljucija konceptual'nyh osnov vnešnej politiki Rossii i ih realizacija v rossijskoj diplomatičeskoj praktike (1991-2019)*, [L'évolution des fondements conceptuels de la politique étrangère de la Russie et leur mise en œuvre dans la pratique diplomatique russe au stade actuel (1991-2019)], Thèse de doctorat en histoire, directeur de thèse : Lebedeva Olga, MGIMO, Moscou, 2020, pp. 39 - 40.

<sup>284</sup> Concept de la politique étrangère de la Russie 2000, *op. cit.*

<sup>285</sup> IVANOV Igor, *The New Russian Diplomacy*, Washington, Brookings Institution Press, 2002, p. 47.

<sup>286</sup> Igor Ivanov était le ministre des Affaires étrangères russes 1998-2004.

<sup>287</sup> IVANOV Igor, *op. cit.*, p. 47.

En général, Igor Ivanov a estimé que « la future architecture mondiale pouvait être considérée comme une sorte de pyramide, avec la position de premier plan occupée par l'ONU, comme le principal instrument de maintien de la paix et de la sécurité, dont les actions étaient complétées par la coopération promue par les organisations régionales et par des relations bilatérales directes<sup>288</sup> ».

Cette position est également réaffirmée dans le concept de 2000, qui stipule que « la Fédération de Russie s'opposera fermement aux tentatives visant à minimiser le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans les affaires mondiales. Le renforcement du rôle de consolidation de l'ONU dans le monde implique le respect constant des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris le maintien du statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>289</sup> ».

Cependant, l'approche russe, basée sur la construction d'un monde multipolaire avec l'appui de l'ONU, a fait face à la volonté des États-Unis de construire un monde unipolaire, avec l'appui de sa propre force politico-militaire et économique.

Plus tard dans 2007, le président Poutine en parlait à la conférence de Munich sur la sécurité : « La paix unipolaire proposée après la guerre froide n'a jamais eu lieu... Mais qu'est-ce qu'un monde unipolaire ? Quoi qu'il en soit, le terme ne signifie finalement qu'une seule chose dans la pratique : c'est un centre de pouvoir, un centre de décision. C'est le monde d'un maître, d'un souverain. Et c'est finalement désastreux non seulement pour tous ceux qui sont dans ce système, mais aussi pour le souverain lui-même, car il le détruit de l'intérieur<sup>290</sup> ».

Comme l'a affirmé Samuel Huntington, « les États-Unis préféreraient clairement un système unipolaire dans lequel ils seraient l'hégémon et agissaient souvent comme si un tel système existait. Les grandes puissances, en revanche, préféreraient un système multipolaire dans lequel elles pourraient défendre ses intérêts, unilatéralement et collectivement, sans être soumises aux contraintes, à la coercition et à la pression de la superpuissance la plus forte<sup>291</sup> ».

Compte tenu du fait que de nombreuses grandes puissances font partie des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, il était difficile d'éviter les conflits au sein de cet organe.

---

<sup>288</sup> IVANOV Igor, *op. cit.*, p. 49.

<sup>289</sup> Concept de la politique étrangère de la Russie 2000, *op. cit.*

<sup>290</sup> Discours de Vladimir Putin lors de la Conférence de sécurité à Munich, 2007, [disponible sur : <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/24034>]. Consulté le 12 février 2019

<sup>291</sup> HUNTINGTON Samuel, « The Lonely Superpower », *Foreign Affairs*, Vol.78, № 2, mars-avril 1999, pp. 35-49.

Pour promouvoir sa vision de l'ordre mondial, la Russie a signé en 1997 avec un autre membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine, la déclaration « Sur un monde multipolaire et la formation d'un nouvel ordre international<sup>292</sup> ». En outre, Evgueni Primakov, lors de sa visite à New Delhi à la fin de 1998, a présenté, déjà en tant que Premier ministre, un plan pour la création d'un mécanisme de coopération tripartite entre la Russie, la Chine et l'Inde (RIC) comme la première étape pratique vers l'institutionnalisation de la multipolarité mondiale. Cette initiative a conduit plus tard à la création des BRICS.

Il est facile de remarquer que la Russie, en promouvant le concept de multipolarité, a cherché à former autant de liens solides que possible avec les principaux États du monde non occidental. Dans le même temps, la Russie n'a pas renoncé au dialogue avec les pays occidentaux et a poursuivi son intégration dans les institutions occidentales. Cette approche multilatérale est devenue un principal élément de la politique étrangère russe, y compris au Conseil de sécurité, pour la formation d'un monde multipolaire, ainsi que pour le renforcement du rôle de l'ONU, qui est, en soi, une plate-forme pour la coopération multilatérale.

En même temps, il convient de souligner que le concept de multipolarité existait déjà dans le discours de politique étrangère russe au début des années 1990. Plus précisément, le terme « le monde multipolaire » a été activement utilisé par Andrei Kozyrev. Dans son article intitulé « La stratégie de partenariat », publié en 1994, il soulignait que « ... Il semble déjà assez évident que le monde du XXI<sup>e</sup> siècle ne sera ni « Pax Americana », ni une nouvelle variante du monde bipolaire. Il sera multipolaire<sup>293</sup> ». Il est possible de supposer que la différence principale entre les périodes 1992-1995 et 1996-2000 en sens de multipolarité réside dans le fait que, dans la première moitié des années 1990, l'idée de multipolarité n'avait que la charge politico-psychologique, aidant à présenter une baisse de statut de Moscou sur la scène internationale en tant qu'une manifestation privée de tendances objectives plus générales de la politique internationale. Tandis qu'à l'époque de Primakov, cette idée était réellement défendue par la Russie<sup>294</sup>.

---

<sup>292</sup> La déclaration trouvée sur [<http://docs.cntd.ru/document/1902155>]. Consulté le 11 mars 2021.

<sup>293</sup> KOZYREV Andrei, « La stratégie de partenariat », *Mejdunarodnaya zhizn'*, [La vie internationale], 1994, N° 5, p. 9.

<sup>294</sup> KORTUNOV Andrei, « Between Polycentrism and Bipolarity » *Cahier de RSMD* (Conseil russe des Affaires internationales), 2019, N° 52, p. 5, [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/en/analytics-and-comments/analyti cs/between-polycentrism-and-bipolarity/>]. Consulté le 25 mai 2021.

### 3.1.1 Saddam Hussein devient la priorité à nouveau

Alors qu'il y avait la modification progressive de politique étrangère russe, le Conseil de sécurité a continué à discuter la crise irakienne, qui s'est aggravée. Ce problème s'est avéré être le premier test de la nouvelle doctrine russe sur la scène internationale.

Après la fin de la guerre du Golfe en 1991, le Conseil de sécurité a créé une Commission spéciale (UNSCOM), qui effectuait l'inspection et la destruction des armes de destruction massive irakiennes<sup>295</sup>. Cependant, les relations entre cette Commission et les autorités irakiennes n'ont pas été sans heurts. Saddam Hussein chassait les inspecteurs à plusieurs reprises, mais, sous la pression du Conseil de sécurité, il les a autorisés à revenir. En plus il a créé en permanence de nombreux obstacles pour les inspecteurs, ce qui rendait leur travail moins fructueux et suscitait des nouvelles additionnelles de la part des membres occidentaux du Conseil de sécurité. En même temps, la Russie et la Chine ont souligné constamment le progrès dans le travail de l'UNSCOM et essayé d'encourager les membres du Conseil d'alléger les sanctions<sup>296</sup>.

Le 23 octobre 1997, le Conseil de sécurité adopta la résolution 1134, qui devait imposer des sanctions supplémentaires à l'Irak au cas où le gouvernement de ce pays entraverait le travail de l'UNSCOM. Cette résolution représente une tentative de continuer la pression sur l'Irak malgré tous les efforts déjà faits par cet État. Donc il n'est pas étonnant que la Chine, la France et la Russie, ainsi que l'Égypte et le Kenya se sont abstenus.

Pendant les débats préliminaires, le représentant russe, Serguei Lavrov a souligné que ce projet était manifestement mal équilibré. Il ignorait divers éléments importants relatifs à l'application par l'Irak des dispositions pertinentes de la résolution 687 (1991)<sup>297</sup>. Par exemple, la Russie n'a pas compris pourquoi le projet de résolution ne mentionnait pas le rapport de l'AIEA, qui notait le progrès important réalisé dans le domaine nucléaire, qui pouvait être déjà considéré comme clos. Le refus catégorique des coauteurs de mentionner le rapport de l'AIEA

---

<sup>295</sup> BOZO Frédéric, *Histoire secrète de la crise irakienne. La France, les États-Unis et l'Irak, 1991-2003*, Paris, Perrin, 2013, 408 p.

<sup>296</sup> Archives de l'ONU, dossiers S-1082-0008-07, S-1082-0012-04 rapports sur les activités du Conseil de sécurité le 18 mars 1994 et le 22 décembre 1995.

<sup>297</sup> SUR Serge, « La résolution 687 (3 avril 1991) du Conseil de Sécurité dans l'affaire du Golfe : Problèmes de rétablissement et de garantie de la paix », *Annuaire Français du Droit internationale*, 1991, pp. 25 - 97.

dans le projet de résolution soulevait des questions très graves et était inacceptable pour la Russie<sup>298</sup>.

La réaction irakienne à l'adoption de résolution 1134 ne se faisait pas attendre. Le 28 octobre 1997, le parlement irakien recommanda au gouvernement du pays de renoncer à la coopération avec l'UNSCOM. Le lendemain, le 29 octobre, le gouvernement irakien interdit aux inspecteurs américains de poursuivre l'enquête et leur imposa de quitter le pays dans un délai d'une semaine. En conséquence, le 30 octobre, le représentant permanent de l'Irak à l'ONU informa le Conseil de sécurité de cette décision du gouvernement irakien.

Toutefois, dans ce cas, le boycott de l'Irak dura peu de temps. La Russie intervient rapidement dans le conflit et lors de l'échange de lettres entre les présidents Boris Eltsine et Saddam Hussein, elle insista sur le refus de l'Irak de sa position hostile envers les commissions internationales. Immédiatement après, dans une déclaration conjointe, signée après les négociations russo-irakiennes du 18 au 19 novembre, il a été noté que l'UNSCOM reprit son fonctionnement normal à partir du 20 novembre. Cela signifiait que la pause dans le travail de cette organisation fut seulement 3 semaines<sup>299</sup>.

Le 2 mars 1998, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta la résolution 1154, dans laquelle il a approuvé le Mémoire, signé le 23 février 1998 à Bagdad par le secrétaire général de l'ONU et le vice-Premier ministre de l'Irak, où il avait été déclaré la nécessité « d'améliorer l'efficacité, l'effectivité et la transparence » du travail de l'UNSCOM. L'Irak continua de collaborer avec toutes les organisations internationales.

Il semblait qu'après une aggravation, la situation fut redevenue normale et il ne resta pas beaucoup de temps à attendre le moment, où il serait annoncé l'achèvement entier de l'élimination de l'ADM irakien et de la levée des sanctions. Cependant, soudain, la situation se dégrada fortement. Les actions américaines y ont largement contribué.

En octobre 1998, le Congrès américain adopta le soi-disant « Irak Liberation Act ». Dans ce document, l'opposition irakienne reçut environ 100 millions de dollars pour la lutte contre le régime de Saddam Hussein. À la fin de 1998 à Londres, en 1999 au Koweït et à New York, les offices des États-Unis et du Royaume-Uni ont organisé des forums pour les groupes différents d'opposition, pour discuter des mesures concrètes sur la liquidation du régime de Saddam Hussein, y compris les questions de l'harmonisation du programme global et la coordination des actions nécessaires, l'achat des armements, la création de groupes de commandos

---

<sup>298</sup> S/PV.3826, 23 octobre 1997.

<sup>299</sup> MLECHIN Leonid, *Putin, Bush i vojna v Irake*, [Putin, Bush et la guerre en Irak], M. 2005, p. 72.

et des camps d'entraînement dans les pays voisins de l'Irak. Pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre les dirigeants de Washington et de Londres ont affirmé ouvertement l'intention de renverser le gouvernement d'un État souverain<sup>300</sup>.

En réponse à ces actions, le 31 octobre, le gouvernement irakien annonça la cessation de la coopération avec l'UNSCOM. En fait, ce pas irakien était contre-mesure normale et aurait dû toucher seulement les relations bilatérales américano-irakiennes. Mais en raison de l'engagement multilatéral dans la commission de l'UNSCOM, cette réaction a été considérée comme un refus de l'Irak de la normalisation des relations non seulement avec les États-Unis, mais avec tous les autres États.

Encore une raison pourquoi l'Irak a expulsé les inspecteurs de l'UNSCOM était la présence parmi eux de nombreux agents du renseignement y compris de CIA, qui jouaient le rôle particulier dans la préparation des bombardements américains en décembre 1998<sup>301</sup>. Il y a le fait que ces agents ont travaillé sous la direction de Richard Butler - un nouveau chef de l'UNSCOM<sup>302</sup>.

Car le « crime » de l'Irak était évident, les débats sur le nouveau projet de résolution, en fait, n'étaient que la condamnation de l'Irak. Même la Russie et la Chine, généralement très prudents dans les jugements, ont été forcées de soutenir le projet d'une nouvelle résolution, qui était préparé par les Américains, et qui a été adopté à l'unanimité le 5 novembre 1998, sous le numéro 1205.

Cette résolution était un nouvel ultimatum pour l'Irak, ce qui fit que le gouvernement irakien permit à l'UNSCOM de revenir dans le pays afin de continuer son travail presque immédiatement. Le 12 novembre, les inspections recommencèrent. Toutefois, pour les États-Unis la « ligne rouge » avait déjà été franchie et la préparation pour de nouveaux bombardements était en cours. Il faut aussi mentionner l'action très suspecte du président de l'UNSCOM Richard Butler. Le 14 décembre 1998, c'est-à-dire deux jours avant le début des bombardements, il avait annoncé unilatéralement la cessation des inspections de la commission et donna l'ordre d'évacuation de l'Irak à tous les inspecteurs<sup>303</sup>. Il est clair qu'il ne pouvait prendre cette décision

---

<sup>300</sup> SBOROV Leonid, « SŠA i Britanija hotjat rasčlenit' Irak », [Les États- Unis et la Grande- Bretagne veulent dislocation de l'Irak], 25 novembre 1998, *Kommersant*, [disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/20938>]. Consulté le 12 mai 2019.

<sup>301</sup> FLORENT Julien, *Renseignement et diplomatie de la SDN à l'ONU : histoire des pratiques de l'espionnage dans les organisations internationales*, Thèse de doctorat, sous la direction d'Olivier Forcade, Paris, Université de Paris IV-Sorbonne, 2014, 574 p.

<sup>302</sup> MIKHAILOV Andrey, *Irakskij kapkan. Pobednoe poraženie SŠA*, [La chausse- trap irakienne. La défaite victorieuse des États-Unis], M. 2004, p. 297.

<sup>303</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 257.



seul. Il y a donc quelqu'un qui lui avait ordonné de le faire. Qui lui avait donné cet ordre ? Tout indique précisément que c'étaient les États-Unis, qui ne voulaient pas mettre en danger les vies des inspecteurs, dont certains étaient les Américains.

R. Butler, était en général une figure très dépendante des États-Unis. Selon son adjoint américain Charles Duelfer, « Butler était proche de l'administration américaine, trop proche peut-être<sup>304</sup> ». Le résultat ne se faisait pas attendre. En lançant en septembre 1997 des inspections, dont l'objectif affiché est de saturer la capacité de Bagdad à déjouer le travail des inspecteurs, Butler fournit aux Irakiens le prétexte à une série d'incidents : refus d'accès aux sites, dissimulation des documents, etc<sup>305</sup>.

Donc il n'était pas surprenant que le rapport de R. Butler soit devenu finalement la raison officielle pour le bombardement américain de l'Irak le 16-20 décembre 1998 – l'opération *Desert Fox*.

Le Conseil de sécurité n'a pas autorisé cette opération. En conséquence, la réaction russe a été très sévère. Ambassadeur russe à Washington, Iouli Vorontsov (il a pris ce poste en 1994, après la fin de son travail en tant que représentant permanent de la Russie au Conseil de sécurité) fut rappelé le 18 décembre pour des consultations. Cette décision a provoqué un scandale dans les médias : il s'est avéré qu'aucun ambassadeur russe à Washington n'avait été rappelé au cours des cinquante dernières années - même pendant la crise des Caraïbes. Les experts ont interprété cette étape comme la politique belliciste du cabinet de Primakov<sup>306</sup>.

Cette démarche fut expliquée plus tard par le nouveau ministre des Affaires étrangères de la Russie, Igor Ivanov : « La Russie doit analyser sérieusement la situation qui se développe dans le monde en raison de l'action armée contre l'Irak. La Russie doit décider sur quels principes nous allons construire un nouvel ordre mondial. Pour la Russie, ce sont avant tout des principes basés sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur les intérêts des uns et des autres. Nous voulons nous assurer que les autres suivront cette ligne. Il me semble que le bon sens devrait l'emporter, et nos dernières initiatives, les négociations avec les dirigeants des États-Unis et du Royaume-Uni ont montré : la position de la Russie et de certains autres pays qui préconisent une solution pacifique au problème irakien, est déjà sérieusement analysée<sup>307</sup> ».

---

<sup>304</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, p. 61.

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>306</sup> *Echo Moskvi*, 15 juin 2003.

<sup>307</sup> *Komsomolskaya pravda*, 18 décembre 1998.

Cependant, de telles démarches de la diplomatie russe ont eu un effet très faible. Selon Iouli Vorontsov, « Saddam Hussein s'est comporté de manière grossière. Non seulement par rapport à la Russie et aux États-Unis, mais surtout au Conseil de sécurité de l'ONU. Un jour, il respectait ses résolutions un autre - pas et envoyait le Conseil faire fichier, puis expulsait les inspecteurs internationaux. C'était difficile. Puisque j'étais assis à Washington et que j'essayais de défendre la grossièreté de Bagdad. Et ce que notre représentant permanent, Serguei Lavrov, faisait à New York - a réussi à trouver des contre-arguments - était un grand art diplomatique ». De plus, I. Vorontsov a proposé d'influencer Saddam Hussein par la force, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Cependant, la Russie n'a pas pris une telle mesure. Il y avait plusieurs raisons pour une telle décision. Tout d'abord, Evgueni Primakov était un ami de longue date de Saddam Hussein et, à bien des égards, c'est lui qui a « un mérite considérable dans la formation de la position inadéquate de la Russie ». Cependant, cette approche a été difficile à défendre au Conseil de sécurité et, par conséquent, très souvent, la Russie a semblé maladroite là-bas. Deuxièmement, la Russie espérait que Hussein lui rembourserait des prêts d'un montant total de 7 milliards de dollars, reçus à l'époque de l'URSS, ainsi qu'il donnerait l'accès des entreprises russes aux riches gisements de pétrole de l'Irak. Cependant, comme Vorontsov le conclut, « Bagdad s'est comporté de manière grossière envers la Russie, il n'est donc pas clair pourquoi la Russie le considérait comme son allié<sup>308</sup> ».

Après le début des bombardements le secrétaire général de l'ONU, K. Annan a déclaré que « l'action contre l'Irak ne pouvait pas être justifiée en aucune circonstance<sup>309</sup> ». Le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov a souligné que l'opération *Desert Fox* ne pouvait que compliquer la situation dans la région du Golfe et pouvait aussi avoir de graves répercussions sur le futur de ce pays. « Personne n'a le droit d'agir seul au nom de l'ONU, et d'assumer le rôle d'un juge<sup>310</sup> ».

Le retour au dialogue normal au début de 1999 au Conseil après ces bombardements a été extrêmement difficile. La France, la Russie, la Chine et la Malaisie, un nouveau membre non permanent du Conseil, ont démontré un rejet total de la position américano-britannique. En plus, la Russie a insisté sur le fait que les bombardements abusaient la position de l'UNSCOM en Irak.

---

<sup>308</sup> KARAPETYAN Garik, *op.cit.*, p. 457.

<sup>309</sup> UN Secretary General Annan Remarks, *The Washington Post*, 16 décembre 1998, [disponible sur : <https://www.washingtonpost.com/wp-srv/transcripts/fns/annan121698.htm>]. Consulté le 12 mars 2021.

<sup>310</sup> SHAKLEINA Tathiana, *Vnešnjaia politika i bezopasnost' sovremennoj Rossii 1991-2002*, [La politique internationale et la sécurité de la Russie 1991-2002], vol. 1. p. 352.

En essayant de surmonter les divergences et de retourner au travail dans le Conseil, le représentant permanent du Canada, Robert Fowler a proposé d'organiser un comité d'experts qui devait évaluer le respect par l'Irak de toutes les résolutions du Conseil. Cette opportunité de sortir de l'impasse a été rencontrée avec le soulagement par les membres du Conseil. Le chef de ce comité a été désigné, le représentant du Brésil et ex-premier ministre (ainsi que le futur premier ministre) de cet État. Les représentants de l'UNSCOM devaient travailler avec lui comme le bureau du Conseil<sup>311</sup>.

Après quelques semaines de recherches, ce comité a fait une conclusion qu'il n'y avait pas de preuves claires que l'Irak continuait son programme du développement d'armes de destruction (ADM), ainsi qu'il n'y avait pas de la part de l'Irak la démonstration de la pleine coopération. Donc cela signifiait que les bombardements de décembre et la pause dans le travail du Conseil n'ont pas du tout changé l'ordre du jour. Mais la création de ce comité a poussé les membres du Conseil de commencer l'harmonisation du nouveau projet de résolution.

Donc, du mois d'avril et jusqu'à septembre, le Conseil de sécurité est entré dans la plus longue période de la concertation du projet de la résolution dans son histoire. Le défi principal a été de faire en sorte que tous les membres permanents (P5) soient d'accord avec de nouvelles conditions de la résolution. Tous les autres États, membres non permanents, ne pouvaient pas agir avant que les États membres permanents du Conseil de sécurité ne trouvent un accord sur de nouvelles sanctions et sur la profondeur réelle de dissimulation irakienne. Cet accord finalement n'était pas atteint, mais le projet de résolution a évité le veto de la Russie, la France, la Chine et la Malaisie<sup>312</sup>. Ce projet est devenu la résolution 1284.

Le 17 décembre 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta la résolution 1284, qui joua un rôle important dans le destin de l'Irak. Cette résolution, au lieu de la commission spéciale de l'ONU – l'UNSCOM, a créé un nouvel organe spécial sur le désarmement de l'Irak – la commission l'UNMOVIC (Commission de l'Organisation des Nations Unies de surveillance, de contrôle et d'inspection), avec Hans Blix à la tête<sup>313</sup>. Hans Blix était un diplomate suédois<sup>314</sup>. Il a occupé auparavant le poste du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1981 à décembre 1997.

---

<sup>311</sup> SHAKLEINA Tathiana, *op. cit.*, p. 61.

<sup>312</sup> GREENSTOCK Jeremy, *Iraq. The cost of war*, London, Arrow Books, 2016, p. 62.

<sup>313</sup> BLIX Hans, *Disarming Iraq: The Search for Weapons of Mass Destruction*, London, Bloomsbury Publishing PLC, 2004, 304 p.

<sup>314</sup> BLIX, Hans, *Iraq, les armes introuvables*, Fayard, 2004, 452 p.

Le remplacement des commissions a été effectué à cause d'une raison simple : l'UNSCOM était complètement discréditée, en ayant provoqué notamment le bombardement de l'Irak en décembre 1998. Malgré des points positifs énoncés dans la résolution, comme, par exemple, le fait que les pouvoirs du président de la commission soient limités, que « la composition de la commission a dû se former sur la plus large base géographique possible<sup>315</sup> », ou qu'il y ait un paragraphe qui annulait les restrictions sur le montant de la vente de pétrole, que l'Irak pouvait dépenser en achat de nourriture et de médicaments, ou encore la volonté affichée de l'ONU que la suspension effective des sanctions contre l'Irak soit une première étape de la réponse à la reprise de l'Irak à la coopération dans le domaine du désarmement, les débats sur son adoption se déroulèrent difficilement. Lors du vote, quatre pays se sont abstenus : la Russie, la Chine, la France et la Malaisie. En fait, le principe de fonctionnement de la nouvelle commission est pratiquement le même que celui de la commission précédente. En plus, la résolution comportait des dispositions selon lesquelles l'Irak était forcé d'exécuter, sans exception, toutes les résolutions anciennes du Conseil de sécurité « dans tous leurs aspects ». Par conséquent, cette résolution servit de fondement à la possibilité de continuer d'augmenter la pression sur l'Irak et pourrait être une justification pour un nouveau durcissement des sanctions.

En outre, les membres du Conseil de sécurité ne voulaient pas répéter les mêmes erreurs qui avaient été faites dans les résolutions précédentes. Ainsi, le représentant de la Russie, Serguei Lavrov, dit très clairement dans son discours que certains membres de la communauté mondiale tentent ouvertement de mener leur propre jeu, indépendamment des décisions prises par le Conseil de sécurité. Ces mots étaient évidemment adressés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ensuite, la Russie a expressément déclaré « qu'il faut mettre fin aux actions non légitimes et unilatérales », mais « malheureusement, ça ne s'est pas passé<sup>316</sup> ».

Sur ce sujet s'est prononcé également Evgueni Primakov lors de sa participation à la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Selon lui, « la diversification de la politique étrangère de la Russie est devenue un fait accompli. La Russie n'est plus enfermée dans une section distincte des relations internationales, mais mène une ligne politique large dans tous les domaines<sup>317</sup> ».

Cependant, malgré les tentatives de la diplomatie multisectorielle, le poids politique de la Russie est resté assez faible sur la scène internationale. La partie américaine le comprenait parfaitement, alors face à l'opposition organisée au Conseil de sécurité, elle a commencé à

---

<sup>315</sup> S/RES/1284, 17 décembre 1999.

<sup>316</sup> *Ibid.*

<sup>317</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 466.

essayer de plus en plus de le contourner et de résoudre les problèmes, soit en s'appuyant sur le Royaume-Uni, soit sur l'OTAN. De telles actions ont sapé la légitimité de l'ONU et remis en question toute la structure politique mondiale construite après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les diplomates russes ont parfaitement vu ces actions des États-Unis et ont posé aux Américains diverses questions inconfortables à ce sujet, qui n'ont toutefois pas affecté la politique étrangère des États-Unis. Néanmoins, en dépit de la crise irakienne assez grave, le Conseil de sécurité a pu, dans une certaine mesure, maintenir son influence sur la situation. Cependant, la nouvelle aggravation de la situation en Yougoslavie a mis l'ONU et la diplomatie russe dans une situation difficile.

### 3.1.2 La crise de Kosovo

Il est compliqué d'évaluer sans équivoque la position de la Russie dans le processus de négociation sur les problèmes du Kosovo<sup>318</sup>. Elle était assez controversée. D'une part, la Russie a longtemps soutenu l'application de « mesures d'influence » sur la Yougoslavie, estimant que Belgrade « ne peut pas résister aux normes internationales », a rejeté la demande de la République fédérale de Yougoslavie d'examiner au Conseil de sécurité les menaces de l'OTAN de lancer des frappes aériennes sur son territoire et n'a pas objecté au statut d'autonomie pour le Kosovo. D'autre part, le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov, qui a succédé Evgueni Primakov a obstinément dénoncé les ambitions de l'OTAN d'intervenir dans les affaires yougoslaves sans aval du Conseil de sécurité et a soutenu la position de la Yougoslavie.

En avril 1998, le ministre russe des Affaires étrangères, E. Primakov, a exprimé la position de la Russie plus clairement, s'opposant aux tentatives de séparation du Kosovo de la Serbie et au déploiement de « troupes étrangères sous le drapeau de quiconque » dans la province. Les réflexions sur les plans et les activités de l'OTAN ont conduit la diplomatie russe à une opinion particulière sur cette question. Le ministre a déclaré qu'il craignait de créer un précédent pour l'utilisation des forces de l'OTAN sans l'autorisation du Conseil de sécurité, qui pourrait s'appliquer à l'avenir. C'est pour cela que Primakov s'est fermement opposé à toute intervention militaire dans le conflit du Kosovo. Primakov a affirmé que « notre réaction au Conseil de sécurité dépend de l'adéquation des mesures proposées à la situation qui existera à ce moment-là<sup>319</sup> ».

En décembre 1998, la Russie et la Yougoslavie ont signé des protocoles sur la coopération militaro-technique et scientifique dans le domaine de la défense. Sous E. Primakov et I.

---

<sup>318</sup> Sur ce sujet regarder : DUFOUR Jean-Louis, *Les crises internationales : de Pékin 1900 au Kosovo 1999*, Complexe, 2001, 305 p. ; GERARD Thierry, *Crise du Kosovo : Le droit d'ingérence, les mouvements de paix et la prévention des conflits en question*, T. Gérard, 2003, 227 p. ; HENRIKSEN Dag, *Nato's Gamble: Combining Diplomacy and Airpower in the Kosovo Crisis, 1998-1999*, Naval Institute Press, 2007, 304 p. ; JOKSIMOVICH Vojin, *Kosovo Crisis: A Study in Foreign Policy Mismanagement*, Grpma, 1999, 388 p. ; LEURDIJK Dick, *Kosovo : From Crisis to Crisis*, Routledge, 230 p. ; MORAND Charles-Albert, *La Crise des Balkans de 1999 - Les Dimensions historiques, politiques et juridiques du conflit du Kosovo*, Emile Bruylant, 2000, 324 p. ; SMITH Martin, *The Kosovo Crisis and the Evolution of Post-Cold War European Security*, Manchester University Press, 2003, 240 p.

<sup>319</sup> KARAPETYAN Garik, *op. cit.*, p. 465.

Ivanov pour la première fois dans les structures du pouvoir russe il y avait une convergence complète des intérêts sur les questions de règlement de la crise sur le territoire de la Yougoslavie. Au Parlement russe (Douma), en octobre 1998, des auditions parlementaires ont eu lieu sur le thème des « menaces à la sécurité européenne dans le cadre de l'élargissement de l'OTAN (à l'exemple des événements dans les Balkans) ». À l'issue de l'audience, les députés ont reconnu que « l'action directe (sans la participation de l'ONU) de l'OTAN pour régler les conflits en Bosnie et en Albanie était une sorte d'ingérence inadmissible dans les affaires intérieures d'États souverains ou d'agression armée ». Tout en continuant de s'opposer à l'utilisation de l'arme dans le conflit du Kosovo, la diplomatie russe a insisté sur la décision pacifique du conflit par des moyens politiques.

Donc la principale activité du Conseil de sécurité face à l'aggravation de la situation au Kosovo a été liée à l'adoption des résolutions 1160 du 31 mars, 1199 du 23 septembre et 1203 du 24 octobre 1998, visant à augmenter les sanctions contre la Serbie.

Ces résolutions, sous une forme ou une autre, ont exigé du gouvernement yougoslave une solution politique de la situation au Kosovo et condamné les actes terroristes perpétrés par la soi-disant Armée de Libération du Kosovo.

Ainsi, la résolution 1160 a demandé à la République fédérale de Yougoslavie « de prendre sans délai les mesures supplémentaires nécessaires pour parvenir à une solution politique de la question du Kosovo<sup>320</sup> ». En revanche, il était important que cette résolution ait imposé un embargo sur la livraison d'armes pas seulement pour l'Armée de Libération, mais aussi pour la Yougoslavie<sup>321</sup>. Plus concrètement il s'agissait « d'un embargo complet sur les armes à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie, y compris le Kosovo<sup>322</sup> ».

À leur tour, les résolutions 1199 et 1203 exigeaient le retrait de l'armée et des unités de police de la République de Yougoslavie du Kosovo-Metohija et établissaient d'un système de suivi de la situation au Kosovo, qui prévoyait des inspections d'une commission de contrôle de l'OSCE spécialement créée. Plus spécifiquement il s'agissait de la permission « à la Mission de vérification de la Communauté européenne et aux missions diplomatiques accréditées en République fédérale de Yougoslavie d'exercer une surveillance internationale efficace et continue au Kosovo, y compris en accordant à ses observateurs l'accès et la liberté totale de mou-

---

<sup>320</sup> S/RES/1160, 31 mars 1998.

<sup>321</sup> MORLAT Pierre Aitor, *Le blocus en ex-Yougoslavie*, mémoire de master 2, sous la dir. Olivier Forcade, Paris IV-Sorbonne, 2014.

<sup>322</sup> *Ibid.*

vement afin qu'ils puissent entrer au Kosovo, s'y déplacer et en sortir sans rencontrer d'obstacles de la part des autorités gouvernementales, et délivrer rapidement les documents de voyage appropriés au personnel international contribuant à la surveillance<sup>323</sup> ».

Toutefois, cette mission était sous surveillance aérienne de l'aviation de l'OTAN, qui effectuait ses vols dans le cadre de la Mission de l'OTAN de contrôle du territoire du Kosovo.

Il convient de remarquer, que l'adoption de ces résolutions a eu lieu avec le consentement de Slobodan Milosevic, qui, sous la pression de Richard Holbrooke, a accepté l'adoption de ces documents qui condamnaient les activités terroristes de l'Armée de Libération du Kosovo. Cette condamnation était une sorte d'appât pour Milosevic. Cependant, les conséquences de ces résolutions ont été très difficiles pour la Yougoslavie. D'autant plus que la demande de retrait des forces militaires serbes du Kosovo remettait en cause la souveraineté de la Yougoslavie sur ce territoire.

Un mois plus tard, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a reconnu que la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant le retrait de l'armée et de la police yougoslave du Kosovo et Metohija avait été adoptée « à la suite d'une pression maximale sur les dirigeants yougoslaves ». En outre, Solana a remarqué le soutien de la Russie aux résolutions 1199 et 1203, se disant satisfait que « les relations entre l'OTAN et la Russie soient profondes et significatives<sup>324</sup> ».

Cependant, il convient de remarquer que la Russie s'est abstenue lors du vote sur la résolution 1203. Cela était dû au fait que « le texte de la résolution dans son ensemble ne rejetait pas l'idée de recourir à la force contre Belgrade<sup>325</sup> ». Néanmoins, cette résolution a été adoptée, ce qui a marqué le début de la formation d'une coalition anti-serbe avec l'appui formel du Conseil de sécurité.

Le 9 septembre 1998, lors d'une réunion du Groupe de contact sur la Yougoslavie à Londres, Madeleine Albright et le ministre allemand des Affaires étrangères Klaus Kinkel ont plaidé pour l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution autorisant l'intervention armée de la communauté internationale dans les événements du Kosovo.

Cette réunion mérite une attention particulière, car elle a eu lieu à l'aéroport de Londres Heathrow. Comme Madeleine Albright écrit dans ses mémoires, « une demi-douzaine de ministres des Affaires étrangères étaient présents, chacun avec un cortège d'aide. La petite pièce de l'aéroport était incroyablement bondée. Il y avait une discussion tendue au cours de laquelle

---

<sup>323</sup> S/RES/1160, 31 mars 1998.

<sup>324</sup> *Izvestia*, 31 octobre 1998.

<sup>325</sup> PRIMAKOV Evgueni, *op. cit.*, p. 357.



le ministre allemand des Affaires étrangères Kinkel pressa à plusieurs reprises le ministre des Affaires étrangères russe Ivanov de soutenir une résolution du Conseil de sécurité autorisant une action militaire. Ivanov a déclaré que la Russie imposerait son veto à une telle résolution, affirmant que Milosevic avait déjà promis de retirer ses troupes. La réunion n'a pas modifié la position russe, mais elle a permis de convaincre les Européens que, dans ce cas, *le Conseil de sécurité des Nations Unies n'allait pas agir de manière décisive*. Si les nations voulaient éviter une catastrophe au Kosovo cet hiver-là, elles devraient aller de l'avant avec la justification que nous avons déjà<sup>326</sup> ».

Cette déclaration d'Allbright ne peut être qualifiée que de tentative évidente de dénigrer le rôle du Conseil de sécurité. Malgré cela, un mois seulement après cette réunion, la Russie a en fait accepté l'utilisation unilatérale de la force de l'OTAN au Kosovo sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Cela s'est passé lors de la rencontre d'Igor Ivanov avec Madeleine Albright au théâtre Bolchoï à Moscou pendant l'opéra « La Traviata ». Assis ensemble dans la même loge du théâtre, Madeleine Albright a dit à Ivanov que « si le Kosovo explose, nous nous heurterons à d'énormes obstacles pour travailler ensemble sur toute une série de questions. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire. Il doit y avoir un règlement politique. Mais les Albanais ne déposeront pas les armes si l'OTAN n'est pas là pour les protéger. Et Milosevic n'autorisera jamais l'OTAN à entrer si nous ne menaçons pas la force. Les Européens s'inquiètent de votre réaction si l'OTAN tente d'agir sans aller au Conseil de sécurité, mais je ne peux pas confier cela au Conseil, car Milosevic sait que vous imposerez le veto à l'utilisation de la force, ce qui signifie que nos menaces ne seront pas crédibles, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de règlement politique, ce qui signifie la guerre au Kosovo ». Répondant à cela, Ivanov a d'abord déclaré que « la Russie n'acceptera jamais de frappes aériennes contre les Serbes. Ce serait totalement inacceptable. L'OTAN n'a pas le droit d'attaquer un État souverain ». Mais il a ensuite ajouté sur un autre ton : « Nous partageons cependant votre désir d'un règlement politique, et peut-être que la menace de l'utilisation de la force est nécessaire pour y parvenir. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas essayer de travailler ensemble<sup>327</sup> ». Après cela, Madeleine Albright a appelé les autres ministres des Affaires étrangères des pays membres du Groupe de contact et a dit qu'Ivanov ne serait pas sur leur chemin.

Les autorités russes n'ont pas réagi officiellement et, dès le 29 janvier 1999, lors d'une réunion du Groupe de contact à Londres, un ultimatum a été lancé aux parties au conflit armé

---

<sup>326</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 389.

<sup>327</sup> *Ibid.*, pp. 396-397.

pour entamer des négociations de paix le 6 février et parvenir à un accord au plus tard deux semaines après le début des négociations.

Ces négociations à Rambouillet, bien qu'elles se terminent par un accord, n'aboutiront finalement à rien puisque l'OTAN, indépendamment des actions de Slobodan Milosevic, s'est apprêtée déjà à bombarder la Yougoslavie. Cette intention se reflète dans la conversation téléphonique entre Richard Holbrooke et Strobe Talbott, qui occupait le poste de sous-secrétaire d'État américain. En particulier, Holbrooke, qui a appelé de Washington, a dit que « même si Milosevic répond oui à tous les accords, nous le bombarderons aux cinq cents diables ». A quoi Talbott a répondu : « Oui, telle est la position du président et du secrétaire d'État<sup>328</sup> ».

Cependant, la question se pose : pourquoi Ivanov a-t-il donné un « consentement » tacite à une opération contre Milosevic ?

D'abord, Ivanov ne permettait formellement que la menace de l'emploi de la force, mais pas son utilisation. Cependant, même une telle cession de la part d'Ivanov signifiait une violation de la Charte des Nations Unies. En outre, on peut supposer que ni lui ni Primakov à ce moment-là ne croyaient complètement que l'OTAN lancerait une agression sans l'approbation du Conseil de sécurité.

Ensuite, à ce moment - là, Primakov occupait déjà le poste de Premier ministre de la Russie et, selon Iouli Vorontsov, il lui restait peu de temps pour superviser le ministère des Affaires étrangères. Ivanov, qui a pris le poste de ministre des Affaires étrangères de la Russie le 11 septembre 1998, a largement agi de manière indépendante. En d'autres termes, il n'y avait personne entre lui et Eltsine. Cela pouvait influencer ses décisions dans une certaine mesure. En outre, l'idéologie politique d'Ivanov était beaucoup plus proche des idées d'Édouard Chevardnadzé, avec lequel il travaillait comme assistant, que des idées de Primakov. Bien qu'il soit nécessaire de reconnaître qu'Ivanov et Primakov ont développé de bonnes relations de travail. Sinon, Primakov ne recommanderait pas à Eltsine de faire d'Ivanov le ministre des Affaires étrangères.

Enfin, cette approche russe s'expliquait par la raison assez simple : la Russie à ce moment-là était confrontée à un dilemme très difficile. Si la Russie avait abstenu pendant les votes au Conseil de sécurité, Eltsine et Primakov auraient eu de grands problèmes à l'intérieure du pays, car le Parlement russe et l'opinion publique étaient fermement contre l'utilisation de la force. Si la Russie avait voté contre la résolution, autorisant le recours à la force, cela aurait pu endommager les relations russo-américaines et saper la crédibilité de l'Acte Russie – OTAN.

---

<sup>328</sup> BARISHEV Aleksandr, *op. cit.*, p. 343.

C'est pour cela qu'à la fin le président Clinton a décidé de ne pas chercher à adopter la résolution formelle, autorisant les bombardements des Serbes. Selon Clinton, la résolution 1199 était déjà suffisante pour lancer une opération militaire. En plus, Clinton a précisé que l'OTAN agirait sans autre consentement de la Russie<sup>329</sup>. Autrement dit, les Américains ont commencé les préparations pour le bombardement, mais ne voulaient pas convoquer le Conseil pour la décision formelle, ce qui d'un côté a irrité les Russes, mais de l'autre, selon l'opinion de Bill Clinton, leur ont donné la chance de sauver la face et sortir d'une impasse diplomatique, car la Russie était alors isolée et avait une image affreuse dans les yeux de la communauté internationale<sup>330</sup>.

Ainsi, l'OTAN a commencé le bombardement de la Yougoslavie le 24 mars 1999 sans l'approbation du Conseil de sécurité<sup>331</sup>. La Russie, faible militairement et embourbée dans les problèmes économiques, ne pouvait rien faire. La seule réponse russe, bien que très spectaculaire, a été le renversement de l'avion d'Evgueni Primakov au-dessus de l'Atlantique, lorsqu'il a reçu un message du vice-président américain Albert Gore selon lequel les États-Unis avaient décidé de lancer une opération aérienne contre la Yougoslavie.

L'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie est une violation flagrante des buts et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de la CSCE du 1<sup>er</sup> août 1975 et des résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en Yougoslavie.

Ces conclusions étaient confirmées dans la déclaration faite par le groupe de travail du Conseil de la politique étrangère et de défense de la Russie. Il a dit notamment que :

1. Les bombardements de la Yougoslavie, la guerre lancée contre ce pays en contournant le Conseil de sécurité de l'ONU, relèvent entièrement du droit international et de la pratique internationale établie de la définition de l'agression, approuvée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1974.

---

<sup>329</sup> Clinton Digital Library, Declassified documents concerning Russia, octobre 1998 – avril 1999, Telephone calls with European leaders, le 1er octobre 1998, [disponible sur : <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/16202>].

<sup>330</sup> Clinton Digital Library, Declassified documents concerning Russia, octobre 1998 – avril 1999, Points to be made for telephone conversation with Russian President Boris Eltsin, le 5 octobre 1998; Telephone conversation with President Jacques Chirac, le 3 avril 1999.

<sup>331</sup> Sur l'importance de l'utilisation de l'aviation dans la guerre en l'ex-Yougoslavie regarder LESPINOIS Jérôme, « De la guerre aérienne en coalition : l'exemple de la participation de la France à quelques opérations récentes (1991- 2001) », *Revue historique des armées*, 273/2014, [disponible sur : <http://journals.openedition.org/rha/7899>]. Consulté le 4 avril 2022.

2. La guerre contre la Yougoslavie est un défi à l'ordre mondial établi après la Seconde Guerre mondiale, un système de maintien de la paix et de la sécurité pour lequel les peuples, en particulier les européens, ont payé des dizaines de millions de vies.
3. Les revendications d'un groupe de pays sur le rôle de gendarme international peuvent éliminer les principales réalisations de l'humanité résultant de la fin de la « guerre froide ».
4. Si la guerre n'est pas arrêtée et si l'agresseur n'est pas arrêté, la sécurité internationale sera gravement compromise, le prestige et la crédibilité de l'ONU et de l'OSCE - des organisations légitimes reconnues, appelées, au nom de la communauté internationale, à promouvoir la paix et la sécurité, seront sapés.
5. Maintenant la plupart des États du monde seront contraints de tenir compte de la possibilité d'une telle agression. La course aux armements, la formation de contre-unions s'intensifient. Une forte poussée politique a été lancée pour la prolifération des armes nucléaires, qui est en fait légitimée par la nouvelle menace d'apparition d'autres types d'armes de destruction massive afin de fournir une défense « bon marché » contre un nouvel agresseur potentiel.
6. Une attaque contre la Yougoslavie est pire qu'un crime. C'est une erreur monstrueuse causée par l'arrogance du pouvoir et le sentiment d'impunité.
7. Si la Russie est impliquée dans le conflit, l'escalade la plus dangereuse est probablement au niveau du conflit mondial. L'OTAN trouvera enfin un adversaire sans lequel elle s'étouffe. Cet adversaire ne sera plus Belgrade, mais Moscou. Une stratégie de pression sévère visant à l'épuisement économique final et à l'effondrement de la Russie est possible. Avec cette option, une escalade du conflit au niveau nucléaire est possible<sup>332</sup>.

---

<sup>332</sup> *Nezavisimaya gazeta*, 16 avril 1999.

Dans le même ordre d'idées sur les actions militaires de l'OTAN s'est exprimé Iouli Vorontsov : « À mon avis, les États-Unis tentent maintenant de former la base d'un nouvel ordre mondial, en contournant la communauté mondiale, ce qui est très dangereux. Parce qu'il y a, outre l'OTAN, d'autres factions dans le monde. Et si tous agissent et résolvent leurs tâches de la même manière - choisir une victime, bombarder et la faire faire ce qu'ils veulent, cela signifiera un nouveau phénomène dans le monde. Je suis sûr que la communauté mondiale jouera son rôle dans le règlement de la crise dans les Balkans. Les pays de l'OTAN devront comprendre les conséquences graves pour l'ordre mondial actuel de l'action militaire menée par eux sans l'autorisation de l'ONU contre la Yougoslavie<sup>333</sup> ».

Il convient de remarquer que dans les cercles politiques de la Russie à ce moment-là, s'accroissaient une déception et une incompréhension totale de ce qu'il fallait faire. C'est pour cela que la Russie est passée de menaces contre l'OTAN à des tentatives de coopération. Cela est très clairement écrit par Madeleine Albright : « Nous avons discuté de cette question par de nombreux canaux, mais que ce soit Clinton-Eltsine, Gore-Primakov ou Ivanov et moi-même, le message russe était le même pour nous, même si le niveau de décibels changeait : nous avons beaucoup foiré. Les Russes nous ont averti que certaines de leurs unités militaires étaient impatientes de se battre aux côtés de la Serbie et que la pression augmentait pour une alliance panslave entre la Russie, la Yougoslavie et la Biélorussie. Les nationalistes et les communistes russes exploitaient le Kosovo à des fins politiques, en même temps que les adversaires d'Eltsine à la Douma tentaient de le destituer pour une série d'accusations sans rapport<sup>334</sup> ».

De toute évidence, ici, la Russie a essayé, comme dans 1995, d'utiliser la peur de l'Occident de perdre Eltsine en tant que président, soulignant que son départ compliquerait grandement la situation dans les relations entre la Russie et les pays occidentaux. Cependant, il était évident que 1999 avait peu à voir avec 1995, lorsque Eltsine pouvait encore être réélu pour un second mandat. Ici, Eltsine devait quitter le poste présidentiel en 2000 en tout cas, de sorte que son destin intéressait déjà peu l'Occident.

À son tour, Eltsine était extrêmement froissé aux actions de l'OTAN. Il « a menacé de recibler les armes nucléaires de la Russie vers l'OTAN et a accusé l'Alliance d'amener le monde au bord du conflit mondial ». Igor Ivanov a fait une déclaration similaire, il a souligné que « la Russie ne peut pas rester assise et regarder l'OTAN détruire une nation souveraine<sup>335</sup> ».

---

<sup>333</sup> *Radio Golos Rossii*, 19 avril 1999.

<sup>334</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 413.

<sup>335</sup> *Ibid.*

Donc, il est approprié de parler de changement du climat dans les relations russo-américaines depuis 1991.

Cependant, ces ressentiments n'ont pas changé radicalement une approche russe dans ses relations avec les pays occidentaux. En réalité, la Russie n'avait aucune force économique et militaire pour faire devenir un pôle indépendant. Dans une forme concentrée, la position de la Russie a été montrée par Madeleine Albright : « Les Russes étaient frustrés par la main faible qu'ils devaient jouer. Leurs options militaires étaient peu nombreuses, leur dépendance à l'égard de l'Occident augmentait, leur politique intérieure était toxique et leur client putatif à Belgrade était un dictateur impitoyable. Chaque jour de bombardement de l'OTAN était un mauvais jour pour Eltsine, que les nationalistes reprochaient de se rapprocher de l'Amérique et de ne rien obtenir en retour. Eltsine savait que pour arrêter les bombardements, il devait passer un accord avec nous, mais il n'aimait pas ce que nous offrions. Les Russes ont donc participé aux négociations avec nous avec une ambivalence douloureuse. Leur position se rapprochait de la nôtre, puis se pâmail pendant des jours ou des semaines, avant de s'avancer à nouveau<sup>336</sup> ».

Donc, il est possible de dire que la Russie a commis une erreur politique dans l'affaire du Kosovo : elle s'est montrée trop servile face à la position de Milosevic, au lieu de lui conseiller de faire marche arrière, car il était dangereux d'avancer<sup>337</sup>.

À la suite de tous ces événements, Eltsine a démis Primakov de ses fonctions de Premier ministre le 12 mai 1999 et a nommé Viktor Tchernomyrdine à sa place, qui est également devenu l'Envoyé spécial du président pour la Yougoslavie. En mai 1999, Tchernomyrdine a apporté à Washington une lettre d'Eltsine adressée à Bill Clinton, dans laquelle Eltsine proposait de déclarer un cessez-le-feu, en gardant à l'esprit qu'après cela, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et Victor Tchernomyrdine se rendront à Belgrade pour régler le conflit. En d'autres termes, la Russie dans cette situation a essayé d'impliquer l'ONU dans la solution du problème, ce qui était raisonnable. En outre, le fait que Kofi Annan, diplomate neutre et non membre de l'OTAN, ait négocié à Belgrade serait moins humiliant pour Milosevic. Cependant, cette tentative a échoué, car Clinton a déclaré que « Milosevic ne pouvait pas négocier uniquement avec l'ONU ». En gardant à l'esprit que l'ONU ne pouvait pas négocier au nom de l'OTAN.

Dans cette situation, la solution a été trouvée par Madeleine Albright, qui a conseillé de remplacer Kofi Annan par Martti Ahtisaari - le président de la Finlande - un pays qui était

---

<sup>336</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 414.

<sup>337</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 16 mars 2021.

également formellement neutre. Tchernomyrdine a accepté et déjà le tandem Ahtisaari-Tchernomyrdine a commencé à négocier avec Milosevic. Cependant, Tchernomyrdine a défendu la position de l'OTAN pendant les négociations, car il a demandé à Milosevic d'accepter le retrait des troupes yougoslaves du Kosovo et d'y établir un protectorat de l'OTAN. À la fin des négociations, Milosevic a été contraint d'accepter la position de la Russie, mais comme il est indiqué dans la déclaration commune à l'issue de la réunion, la résolution appropriée du Conseil de sécurité de l'ONU serait nécessaire pour résoudre définitivement le problème.

Le 1<sup>er</sup> et le 3 juin à Bonn, dans la résidence du gouvernement allemand Petersberg, sur la demande de la Russie, s'est passée une rencontre entre Tchernomyrdine, Ahtisaari et le sous-secrétaire d'État américain Strobe Talbott. Dans le même temps, Tchernomyrdine avait une instruction directe d'Eltsine pour résoudre le problème à tout prix. Le résultat de ces négociations a été la signature du « document de Petersberg » sur la paix. Parmi les conditions, le retrait complet des troupes Yougoslaves du Kosovo et l'envoi de forces de sécurité internationales dirigées par l'OTAN<sup>338</sup>.

Les 7 et 8 juin à Bonn, s'est tenue la réunion des ministres des Affaires étrangères du G8, au cours de laquelle, ils ont discuté pendant 12 heures le texte de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le règlement de la crise. La tactique de la partie américaine, dirigée par Madeleine Albright, consistait, d'une part, à inclure dans la résolution toutes les dispositions précédemment convenues, y compris avec la Russie, qui fixait la reddition de Milosevic sur la question du Kosovo, et, d'autre part, à obtenir le transfert le plus clair possible du contrôle de l'application de ces dispositions à l'OTAN. La Russie, à son tour, représentée à la réunion par Igor Ivanov, a tenté d'exclure de la résolution les points les plus inacceptables pour elle, par exemple le renvoi des accusations portées contre Milosevic et ses associés au Tribunal de la Haye. Cependant, après avoir négocié séparément avec les ministres de chacun des pays, Albright a pu obtenir leur accord sur les points principaux de la position américaine. Se retrouvant isolé, Ivanov a finalement abandonné<sup>339</sup>.

Le 10 juin 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1244, qui a effectivement mis fin à la guerre au Kosovo. Cependant, ce document ne contenait aucune allusion à la condamnation des bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie. En d'autres termes, cette résolution légitimait *post-factum* l'agression de l'OTAN.

---

<sup>338</sup> BARISHEV Alexander, *op. cit.*, p. 357.

<sup>339</sup> ALLBRIGHT Madeleine, *op. cit.*, p. 421.

Cette résolution reconnaissait l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. En d'autres termes, le Kosovo était toujours considéré comme faisant partie de ce pays. Cela est confirmé dans le préambule où il est écrit que le Conseil « à remédier à la situation humanitaire grave qui existe au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et à faire en sorte que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et liberté<sup>340</sup> ».

Cependant, le territoire du Kosovo a été reconnu comme une autonomie et il a été indiqué qu'il était divisé en 5 secteurs (américain, britannique, français, allemand et italien), en fait des zones d'occupation. Ces forces internationales de 50 000 hommes devaient « faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles, compte pleinement tenu de l'annexe 2 et des Accords de Rambouillet (S/1999/648)<sup>341</sup> ».

Il est important de remarquer qu'il n'y avait pas de zone russe, malgré le fait qu'après la célèbre marche russe sur Pristina et l'occupation par les Russes de l'aéroport local de Slatina, la Russie pourrait bien s'attendre à recevoir sa zone de contrôle au Kosovo. Victor Tchernomyrdine a joué un rôle important dans ce cas. Il a directement refusé la création d'une zone russe, bien que des accords pertinents entre les militaires russes et les militaires de l'OTAN existent déjà<sup>342</sup>.

En application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, Belgrade a achevé le retrait des troupes Yougoslaves du Kosovo le 20 juin 1999. En outre, selon la même résolution, l'administration civile des Nations Unies sur le terrain devait obéir au commandement de l'OTAN et le représentant spécial du secrétaire général devait coordonner toutes ses actions avec lui. La Russie a déployé ses troupes au Kosovo sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Et les a retirés du Kosovo parce qu'ils ne voulaient pas assumer la responsabilité d'une situation loin de la stabilisation, malgré l'entrée des forces de la KFOR. Les Balkans sont tombés sous le contrôle de l'OTAN. Comme Strobe Talbott l'a écrit plus tard, le Kosovo, « restant aux yeux de la législation internationale au sein de la Yougoslavie, devient un protectorat de l'ONU pour un avenir prévisible, soutenu par les forces de l'OTAN<sup>343</sup> ». Cependant, il serait plus approprié de dire que le Kosovo est devenu un protectorat de l'OTAN, officiellement couvert par l'autorité de l'ONU.

---

<sup>340</sup> S/RES/1244, 10 juin 1999.

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> GUSKOVA Elena, conférence de MGIMO, *op. cit.*

<sup>343</sup> TALBOTT Strobe, *Bill i Boris. Zapiski o prezidentskoy diplomatii*, [Bill and Boris. Notes sur la diplomatie présidentielle], New York, Random House, 2003, p. 364.



Ainsi, on peut faire des conclusions générales sur la position de la Russie dans la deuxième moitié des années 1990 :

Les dirigeants des pays occidentaux n'allaient pas renoncer à leurs intérêts pour l'amitié avec la Russie. La Russie ne l'a pas compris rapidement. Mais dans la seconde moitié des années 1990, la politique étrangère du pays a commencé à changer, notamment au Conseil de sécurité de l'ONU.

La « doctrine de Primakov », qui impliquait le désir de créer un monde multipolaire, a obligé la Russie à rechercher le soutien d'autres grandes puissances au Conseil de sécurité, en particulier la France et la Chine, ce qui a porté ses fruits. Étant faible politiquement et économiquement, il était extrêmement important pour la Russie d'avoir le soutien de sa ligne politique au Conseil afin de ne pas y rester isolée. Cependant, cette approche multilatérale a toujours été confrontée à l'approche unilatérale des États-Unis pour résoudre les problèmes les plus importants du monde. De plus, si, en dehors du Conseil de sécurité, les États-Unis ont perdu tout intérêt pour la Russie, la considérant comme une partie perdante de la guerre froide, ils ne pouvaient pas le faire à l'intérieur du Conseil en raison du droit de veto russe.

En conséquence, la position russe au Conseil a obligé les États-Unis à se méfier de la Russie, car ils ne pouvaient pas compter tout le temps sur son accord par rapport aux projets de résolution occidentaux. Donc l'Amérique était contrainte de « chercher des arrangements, permettant soit de contourner le Conseil de sécurité, soit de passer outre<sup>344</sup> ». Pour ce but étaient largement utilisés l'OTAN et les coalitions *ad hoc*, dirigées par les États-Unis. On peut voir que « l'OTAN a remplacé *de facto* et unilatéralement l'ONU comme instance internationale de la gestion des crises » yougoslave et irakienne<sup>345</sup> .

Dans l'ensemble, l'approche américaine du rôle du Conseil de sécurité et de l'ONU a été parfaitement décrite par Boutros Ghali déjà en 1993. Il a « pleinement réalisé que les États-Unis voient peu de besoin de diplomatie, le pouvoir suffit. Seuls les faibles comptent sur la diplomatie. C'est pourquoi les faibles sont si profondément préoccupés par le principe démocratique de l'égalité souveraine des États, en tant que moyen de fournir une petite mesure d'égalité à ce qui n'est pas égal en fait. Il a supposé à tort que les grandes puissances, en particulier les États-Unis, formaient leurs représentants à la diplomatie et en acceptaient la valeur. Mais l'Empire romain n'avait pas besoin de diplomatie. Ni les États-Unis. La diplomatie est perçue

---

<sup>344</sup> GRATCHEV Andrei, *Un nouvel Avant-Guerre ? Des hyperpuissances à l'hyperpoker*, Paris, Alma éditeur, 2017, p. 177.

<sup>345</sup> *Ibid.*

par une puissance impériale comme une perte de temps et de prestige et un signe de faiblesse<sup>346</sup> ».

Cette négligence de l'ONU a considérablement irrité la Russie. Cependant, cela ne signifiait pas que la Russie avait abandonné totalement son ancien cours sur la construction de partenariats avec l'Occident. Certes, il y avait des changements significatifs, mais le cours s'est poursuivi et de nombreuses personnalités clés responsables de la conduite de la ligne atlantiste dans la politique russe sont restées sur leurs positions et ont conservé leur influence, ainsi que des leviers de pouvoir importants ont été conservés entre les mains des oligarques.

---

<sup>346</sup> GHALI Boutros, *op. cit.*, p. 60.

PARTIE II : LA POLITIQUE RUSSE AU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ 2000-2014

# CHAPITRE 1 : L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine et sa vision de la politique étrangère russe

## 1.1 Poutine devient président

L'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir mérite une considération distincte, car ce dirigeant détermine toute la politique étrangère de la Russie depuis 2000 et jusqu'à présent, grâce à son pouvoir très large et le contrôle politique de l'appareil d'État quasi-total. De plus, compte tenu de la modification récente (2020) de la Constitution en Russie, la loi permet à Poutine de rester en tête de l'État jusqu'à 2036.

En soi, l'arrivée au pouvoir de Poutine n'a pas été sans heurts. Elle était associée à une lutte sérieuse avec Evgueni Primakov, dont la popularité, après des actions réussies sur la scène internationale en tant que ministre des Affaires étrangères, ainsi que dans la politique intérieure lorsqu'il était Premier ministre, a considérablement augmenté en Russie. Beaucoup le considéraient ouvertement comme un homme qui remplacerait Eltsine au pouvoir. D'autant plus surprenant pour eux était le choix fait par Eltsine de nommer Vladimir Poutine son successeur. Cependant, cette nomination s'explique par le fait qu'Eltsine n'a pas fait son choix de manière indépendante, mais en s'appuyant sur de nombreux oligarques qui, ont eu une grande influence sur la vie politique russe à ce temps-là. Ils désiraient à leur tour « l'avènement d'un homme fort, dépendant d'eux, capable de les mettre à l'abri de poursuites et de leur garantir qu'aucune redistribution de la propriété n'aurait lieu<sup>347</sup> ».

Il est bien connu que l'un des architectes de l'arrivée de Poutine au pouvoir était Boris Berezovsky, l'un des oligarques les plus puissants d'Eltsine. Son pouvoir dans le pays était si grand qu'il se vantait « qu'en trois mois, il ferait élire un gorille<sup>348</sup> ».

Il existe une opinion selon laquelle pour aider Poutine à contourner Primakov dans sa lutte pour le pouvoir, Berezovsky a personnellement négocié avec le chef des séparatistes tchétchènes Basayev afin qu'il envahisse le Daghestan et la Tchétchénie et pousse ainsi la

---

<sup>347</sup> THOM Françoise, *Comprendre le Poutinisme*, Paris, Desclée De Brouwer, 2018, p. 45.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 46.

Russie à commencer une opération antiterroriste décisive dirigée par Poutine<sup>349</sup>. Cependant, lorsque l'effet recherché de cette opération n'a pas été atteint et que la cote de popularité de Poutine n'a pas augmenté suffisamment, une deuxième opération a été menée sous le contrôle de Berezovsky. Son essence était que le FSB (Service fédéral de sécurité de Fédération de Russie) organisait en septembre 1999 en Russie quatre explosions terroristes dans les maisons, dont deux à Moscou, qui ont conduit à près de trois cents victimes parmi la population civile. Presque immédiatement, des terroristes tchétchènes ont été accusés de ces attentats et la deuxième guerre de Tchétchénie a commencé. Vladimir Poutine a alors prononcé sa célèbre phrase : « on butera les terroristes jusque dans les chiottes<sup>350</sup> ».

L'image de Vladimir Poutine déterminée, créée par les oligarques et soutenue par toutes les principales chaînes de télévision d'État contrôlées par les mêmes oligarques, a joué un rôle non négligeable : le soutien populaire à Poutine a considérablement augmenté. En outre, pour augmenter encore ses chances d'être élu président, les mêmes médias de masse ont lancé une campagne ouverte contre Primakov, qui à ce moment-là était malade à l'hôpital. L'image de Poutine fort et déterminé sur fond de Primakov prétendument faible et malade a finalement décidé de l'issue de la lutte en faveur du premier. Le 26 mars 2000, Poutine a été élu président de la Fédération de Russie.

Cependant, il est impossible d'appeler Poutine et Primakov des ennemis. Si on analyse attentivement les activités de Poutine en tant que président, il s'avère que dans la politique étrangère, Poutine poursuit fermement la ligne de Primakov contre « l'Occident oligarchique », et dans la politique économique libérale interne, il poursuit celle d'Eltsine en flirtant avec le « capital important » russe. C'est la « schizophrénie » de la politique de Poutine que la plupart des gens ne peuvent pas comprendre<sup>351</sup>.

Déjà après l'élection présidentielle Primakov a admis qu'il connaissait assez bien les valeurs de Poutine, qui sont « au cœur de sa pensée de politique étrangère ». Selon lui, le dirigeant russe ne veut pas répéter les erreurs des années 1990, lorsque la Russie était « esclave », et donc « il veut renforcer l'armée, et la renforcer avec des armes modernes ». En allant strictement dans cette direction, la Russie a augmenté ses dépenses de défense dans les années 2010, mais cela n'était fait que pour réagir, selon Poutine, aux défis extérieurs. À la fin de 2011, l'annonce que Medvedev n'allait pas présenter sa candidature pour les prochaines élections

---

<sup>349</sup> THOM Françoise, *op. cit.* p. 47.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 47- 48.

<sup>351</sup> « Putin i Primakov — Sojuzniki ili vragi ? », [Poutine et Primakov - alliés ou ennemis ?], *Versiya*, 25 novembre 2019, [disponible sur : <https://versiya.info/politika/army/133178>]. Consulté le 27 juillet 2022.

présidentielles et que cela serait à nouveau la candidature de Vladimir Poutine, Primakov a déclaré : « j'espère qu'il (Poutine) sera président, il me semble qu'il est la figure optimale pour cela ». Probablement, l'expérience, selon l'opinion des dirigeants russes, de la « plus grande catastrophe géopolitique » du XXe siècle – l'effondrement de l'Union soviétique, lorsque le monde est devenu unipolaire, a rendu Poutine et Primakov les alliés idéologiques<sup>352</sup>.

D'autre part, malgré son passé dans le renseignement, qui a rendu les vues sur la politique étrangère de Primakov et de Poutine à bien des égards similaires, Primakov a eu une expérience considérable du travail diplomatique direct à la tête du ministère des Affaires étrangères. En conséquence, son style de conduite de la politique étrangère était plus doux que celui de Poutine, plus disposé à faire des compromis. Bien sûr, Primakov a ramené la politique étrangère de la Russie à la défense du dispositif multipolaire du monde, redressant la « direction pro-occidentale » de Moscou qui s'était développée avant lui. Dans une interview, il a cité Francis Fukuyama, qui a déclaré que les États-Unis devaient faire face à un changement « non rentable » dans l'équilibre mondial des forces et à une réduction importante de l'influence de Washington. Mais dans le même temps, en 2009, Primakov a mis en garde la Russie et les États-Unis contre le glissement « vers une nouvelle édition de la guerre froide ». Il a ensuite exhorté les deux pays à abandonner la rhétorique conflictuelle, qui était assez aiguë de la part des États-Unis en raison du conflit militaire en Ossétie du Sud en 2008<sup>353</sup>.

Primakov a donné à plusieurs reprises des évaluations des relations russo-ukrainiennes. L'une des déclarations les plus retentissantes de cette période sont les paroles de Primakov sur le Donbass et la Crimée : « Peut-on encore parler de l'intérêt de la Russie pour que le sud-est reste une partie de l'Ukraine ? Je réponds : je crois que c'est nécessaire. Ce n'est que sur cette base que l'on peut parvenir à un règlement de la crise ukrainienne. Autre question : faut-il inclure dans les « concessions » aux États-Unis et à leurs alliés en Europe le refus de la réunification de la Crimée et de Sébastopol avec la Russie ? Je réponds : non, cela ne devrait pas être une pièce de monnaie dans les négociations », a-t-il déclaré<sup>354</sup>. Dans le même temps, Primakov pensait que si la Russie introduisait ses troupes en Ukraine, elle risquait de détériorer

---

<sup>352</sup> « Kak Evgenij Primakov predosteregal Rossiju i Vladimira Putina ot katastrofy », [Comment Evgueni Primakov a mis en garde la Russie et Vladimir Poutine contre la catastrophe], *Kapital Strani*, 26 juin 2015, [disponible sur : [https://kapital-rus.ru/articles/article/evgenij\\_primakov\\_kak\\_izvestnyj\\_politik\\_predosteregal\\_rossiju\\_ot\\_katastrofy/](https://kapital-rus.ru/articles/article/evgenij_primakov_kak_izvestnyj_politik_predosteregal_rossiju_ot_katastrofy/)]. Consulté le 27 juillet 2022.

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> GONCHAROV Aleksey, « Kak mnenie Primakova po krymskomu voprosu okazalos' proročeskim », [Comment l'opinion de Primakov sur la question de Crimée s'est révélée prophétique], *RIA Novosti*, 29 octobre 2021, [disponible sur : <https://crimea.ria.ru/20211029/1117554727.html?ysclid=16811s14un829419631>]. Consulté le 30 juillet 2022.

considérablement les relations avec l'Occident qu'elle devait maintenir. En outre, à son avis, l'intervention de la Russie dans le conflit jouerait dans la main des États-Unis « dans leur désir de subjuguier l'Europe », il a donc jugé inacceptable cette étape. « Si nous y avons introduit des troupes régulières et que nous l'avions annoncé, l'Europe serait sous les États-Unis pendant un siècle<sup>355</sup> ».

Primakov a appelé l'annexion de la Crimée n'est pas une action planifiée à l'avance, mais une réaction à la « crise provoquée de l'extérieur en Ukraine<sup>356</sup> ». La Russie, a-t-il déclaré, « a pris des mesures de sécurité pour la population de la péninsule lors du vote contre les attaques et les provocations des radicaux<sup>357</sup> ».

Evgueni Primakov a estimé que les « révolutions de couleur » en Russie étaient impossibles, mais s'est opposé à la centralisation excessive de tous les domaines de la vie, qui, à son avis, causait des problèmes économiques en Russie. Il a donc jugé nécessaire d'accorder de larges droits aux sujets fédéraux de la Russie<sup>358</sup>.

En d'autres termes, on peut supposer que si Evgueni Primakov était devenu président de la Russie, les relations actuelles avec les pays occidentaux auraient été plus stables et prévisibles. En outre, il est certain que la structure interne du pays aurait été également très différente. Mais l'histoire ne connaît pas les subjonctifs.

---

<sup>355</sup> « Primakov ob Ukraine : Priznat' ukrainskim Donbass, no ne otdavat' nazad Krym », [Primakov sur l'Ukraine : Reconnaître le Donbass ukrainien, mais ne pas rendre la Crimée], *Krym. Realii*, 27 juin 2015, [disponible sur : <https://ru.krymr.com/a/27095886.html>]. Consulté le 30 juin 2022.

<sup>356</sup> « Primakov ob Ukraine : Priznat' ukrainskim Donbass, no ne otdavat' nazad Krym », *op. cit.*

<sup>357</sup> SAINT-GILLES, Laurence, *Les États-Unis et la nouvelle guerre froide*, PU Paris-Sorbonne, 2019, 246 p.

<sup>358</sup> *Ibid.*

## 1.2 Les priorités principales de la politique étrangère russe et la coopération avec l'ONU dans les années 2000-2014

Avec l'arrivée au pouvoir de Poutine, a commencé une nouvelle étape de la politique étrangère russe, qui peut être divisée en deux périodes :

- la période 2000-2006, qui s'est terminée par le discours de Munich en février 2007 ;
- la période 2007-2014, qui s'est achevée par la déception de la Russie dans la politique des pays occidentaux au Conseil de sécurité.

Vladimir Poutine aspirait à renforcer le statut de la Russie en tant que grande puissance et à accroître son prestige international ainsi qu'à assurer la sécurité du pays en établissant de bonnes relations avec les pays voisins et un dialogue constructif et égal avec l'Occident.

Par rapport aux années Eltsine, la présidence Poutine marque à la fois une prise de conscience de l'importance des perceptions extérieures du pays et les débuts d'une action volontariste. L'amélioration de l'image internationale de la Russie devient alors l'une des priorités de la politique étrangère et un thème de réflexion nouveau au sein des cercles académiques et institutionnels russes. Les responsables russes affirment que la Russie doit « consolider ses positions en tant que grande puissance et centre influent du monde multipolaire », voire créer, comme l'envisageait Primakov, un triangle stratégique avec l'Inde et la Chine pour contrebalancer les pôles américain et européen, et d'autre part, ils souhaitent renforcer « les principaux mécanismes de gestion multilatérale des processus politiques et économiques », la « primauté du droit » et une « large démocratisation des relations internationales ». En réalité, la Russie cherche à combler son déficit de puissance, voire son impuissance, en utilisant les instruments à sa disposition, en particulier son siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, d'où son soutien au multilatéralisme et sa volonté d'intégrer toutes les organisations ou forums internationaux (G8, APEC, OMC, etc.)<sup>359</sup>.

Cependant, les moyens choisis par Poutine pour accomplir ces tâches étaient assez ambigus. L'accent a été mis sur le renforcement du pouvoir personnel du président, la

---

<sup>359</sup> RUCKER, Laurent, « La politique étrangère russe. A l'Ouest, du nouveau ! », *Le Courrier des pays de l'Est* 2003/8 (n° 1038), pp. 24-41.



construction d'un capitalisme contrôlé par l'État, les tentatives de renforcer l'influence dans les républiques de l'ex-URSS en utilisant la pression économique et politique tout en renforçant les capacités militaires. En fait, cela signifiait l'abandon des principes démocratiques et l'instauration d'un régime autoritaire de gouvernance en Russie. Par la suite, la puissance militaire accrue de la Russie a permis de « résoudre » de nombreux problèmes internationaux en s'appuyant sur la force, comme cela a été démontré en Géorgie en 2008 et plus tard en Ukraine en 2014, puis en Syrie en 2015. Néanmoins, une telle utilisation de la force militaire a conduit au fait que les pays occidentaux ont commencé à craindre la Russie, mais n'ont pas commencé à la respecter<sup>360</sup>. À bien des égards, c'est un problème principal dans les relations de la Russie avec les pays d'Europe occidentale sous la présidence de Vladimir Poutine.

Un trait distinctif de la politique de Poutine est la participation personnelle à la définition de la politique étrangère du pays. L'essence de la politique étrangère pour la Russie était que le pays ne se liait pas avec des obligations alliées strictes, mais construisait sa stratégie sur la base d'une compréhension pragmatique des intérêts nationaux et en défendant sa sécurité nationale.

En même temps, cela ne constitue pas une rupture, mais marque la clarification et la formalisation de positionnements de politique étrangère russe initiés dans la seconde moitié des années 1990<sup>361</sup>. Il est approprié de parler de continuité dans la politique étrangère de la Russie avec l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine. La politique étrangère russe du début des années deux mille était la même que dans les années 1990<sup>362</sup>, mais avec un potentiel politico-militaire accru<sup>363</sup>. La Russie continue de mettre en avant une approche multilatérale dans les résolutions des crises internationales, basées sur une coopération entre les membres du Conseil de sécurité.

Au même moment apparaissait un nouveau concept de la politique étrangère russe où étaient définies les priorités de la Russie sur la scène internationale. Plus concrètement, il s'agit du soutien des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des normes universellement reconnues du droit international, de la création d'un environnement propice à la transformation interne du pays, de la création d'une ceinture de bon voisinage le long du périmètre des frontières russes et l'élimination des foyers de tension, de la construction d'un système de

---

<sup>360</sup> RIPERT Jean-Maurice, *Entretien personnel*, 20 octobre 2021.

<sup>361</sup> DELCOUR, Laure, « Comment la Russie voit-elle le monde ? Éléments d'analyse d'une politique étrangère en mutation », *Revue internationale et stratégique* 2007/4 (N°68), pp. 133-141.

<sup>362</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

<sup>363</sup> GOMART Thomas, *Russian Civil-Military Relations: Putin's Legacy*, Washington, Carnegie Endowment for Int'l Peace, 2008, 120 p.

partenariats et d'alliances internationaux, de la protection des droits et intérêts des citoyens russes et des compatriotes à l'étranger<sup>364</sup>.

Dans le nouveau concept a été clairement défini un modèle d'ordre mondial répondant aux intérêts nationaux de la Russie : un système multipolaire de relations internationales fondé sur la prise en compte mutuelle des intérêts des États souverains. Le rôle de l'ONU était reconnu comme décisif.

L'ONU devait rester le principal centre de règlement international des conflits. La Fédération de Russie n'a pas nié la nécessité de réformer l'ONU et d'inclure de nouveaux membres permanents au Conseil de sécurité (à titre d'exemple, l'Allemagne et le Japon) mais a continué d'insister sur l'inviolabilité du droit de veto de ses membres et sur le renforcement de son efficacité. Les relations entre la Russie et les États-Unis ont été considérablement repensées. En premier lieu, dans la liste des « nouveaux défis et menaces aux intérêts nationaux de la Russie » a été ajoutée « la domination par la force des États-Unis », la domination, qui a eu pour conséquence un affaiblissement du rôle du Conseil de sécurité, ainsi qu'une destruction du travail des mécanismes juridiques internationaux collectifs. Le concept a défini la position de la Russie à l'égard des « interventions humanitaires » et des théories de la « souveraineté limitée », qui étaient reconnues comme non légitimes par des actions de force unilatérales en violation de la Charte des Nations Unies.

Ensuite, tout en déclarant la nécessité de coopérer avec l'OTAN sur la base de l'Acte fondateur (1997), les dirigeants russes ont néanmoins souligné que les attitudes politiques modernes de l'Alliance « ne coïncident pas avec les intérêts de sécurité de la Fédération de Russie et parfois les contredisent directement ». Le nouveau concept stratégique de l'OTAN (1999)<sup>365</sup>, qui n'exclut pas la conduite d'opérations de force sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, a été particulièrement critiqué<sup>366</sup>.

Cependant, dans les années deux mille, dans la mesure du possible, la Russie était toujours disposée à ne pas utiliser son droit de veto. Entre 2000 et 2007, la Russie n'a bloqué que deux projets des résolutions du Conseil. À titre de comparaison, les États-Unis l'ont mis en œuvre dix fois<sup>367</sup>. À bien des égards, cette position de la Russie s'explique par le fait que dans

---

<sup>364</sup> Concept de politique étrangère de Russie, 28 juin 2000, [disponible sur : <http://docs.cntd.ru/document/901764263>]. Consulté le 15 mai 2019.

<sup>365</sup> Les concepts stratégiques de l'OTAN, [disponible sur : <https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics56626.htm#:~:text=Il%20s'agit%20d'un,et%20de%20ses%20satellites%E2%80%A6%20%C2%BB>]. Consulté le 5 janvier 2022.

<sup>366</sup> Concept de la politique étrangère russe 2000, *op. cit.*

<sup>367</sup> Veto au Conseil de sécurité, [disponible sur : <https://research.un.org/fr/docs/sc/quick/veto>]. Consulté le 12 février 2020.

les années 1990, une modification de la position de la Russie est intervenue : au lieu de confrontation, elle a préféré la coopération. Cela est devenu possible partiellement grâce à l'administration de Bill Clinton qui est resté au pouvoir jusqu'à la fin de 2001<sup>368</sup>. De plus, il n'était pas encore clair pour la Russie comment se comporterait l'administration de George W. Bush qui a pris la présidence des États-Unis en 2001. Bien que ce soit la politique de George W. Bush qui a conduit à la désillusion progressive de la Russie vis-à-vis des actions des États-Unis, cela n'était pas encore évident au début des années 2000.

Mais, au fil du temps, la déception de la Russie vis-à-vis du comportement des États-Unis au Conseil de sécurité a commencé à se manifester de plus en plus. Deux situations critiques se sont déroulées au Conseil en 2003 et en 2011.

Dans le premier cas, l'administration américaine a envahi l'Irak en contournant le Conseil et en détruisant ainsi la confiance qui s'était établie depuis la fin des années 80 entre les membres du Conseil de sécurité.

La seconde, dès après l'adoption de la résolution 1973 sur la Libye, la situation de l'opération militaire menée par l'OTAN est devenue incontrôlable. En 2011, la Russie a perdu ses illusions sur les intentions des États-Unis d'utiliser le Conseil de sécurité de l'ONU. Le mécontentement de la Russie était si grand, que les diplomates russes ont fait usage, de manière constante, du droit de veto. Il est possible d'affirmer que la Russie a commencé à abuser de son droit de veto<sup>369</sup>. Ce comportement russe a conduit à un nouveau blocage du Conseil en cas de tentatives de résoudre les problèmes les plus aigus, comme, à titre d'exemple, les crises syrienne et ukrainienne.

En 2013 apparaît une nouvelle version du Concept de la politique étrangère russe, où la déception est devenue clairement visible. Notamment dans ce Concept c'est dit que « le danger pour la paix et la stabilité internationales sont les tentatives de gérer les crises par l'utilisation de sanctions unilatérales et d'autres mesures de force, y compris l'agression armée, en dehors du cadre du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans certains cas, les principes juridiques internationaux fondamentaux du non-recours à la force - les prérogatives du Conseil de sécurité de l'ONU - sont ouvertement ignorées, la lecture arbitraire de ses résolutions est autorisée et les concepts visant à renverser le pouvoir légitime dans les États souverains en utilisant des slogans de protection des civils sont mis en œuvre. L'utilisation de mesures coercitives et de la force armée en contournant la Charte des Nations Unies et le Conseil de sécurité des Nations Unies

---

<sup>368</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

<sup>369</sup> *Ibid.*

ne peut pas éliminer les profondes contradictions socioéconomiques, interethniques et autres qui sous-tendent les conflits. Elle ne fait qu'élargir l'espace de conflit, provoquer des tensions et une course aux armements, exacerber les contradictions entre États et attiser la discorde nationale et religieuse<sup>370</sup> ». Cela montre l'attachement russe au Conseil de sécurité et reflète la préférence russe pour un système où Moscou dispose du droit de veto.

Le raisonnement similaire a été exprimé par Vladimir Poutine lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 : « Nous savons tous qu'après la fin de la « guerre froide » – tout le monde le sait – un centre de domination unique est apparu dans le monde. Ceux qui se trouvaient au sommet de cette pyramide ont cédé à la tentation de croire que s'ils étaient aussi forts et exceptionnels, cela signifiait qu'ils savaient tout mieux que tout le monde. Et, par conséquent, qu'ils n'avaient pas besoin de l'ONU, qui, souvent, au lieu d'approuver automatiquement une décision, de la rendre légitime, ne faisait que leur « mettre des bâtons dans les roues ». Des discussions ont eu lieu sur le fait que l'organisation telle qu'elle avait été créée était devenue obsolète et avait accompli sa mission historique. Il est évident que le monde change et que l'ONU doit s'adapter à cette transformation naturelle. La Russie est prête, sur la base d'un consensus large, à œuvrer au développement futur de l'ONU avec tous ses partenaires, mais nous estimons que les tentatives visant à saper l'autorité et la légitimité de l'ONU sont extrêmement dangereuses. Elles pourraient conduire à l'effondrement de toute l'architecture des relations internationales. Auquel cas ne subsisterait plus aucune règle, si ce n'est la loi du plus fort<sup>371</sup> ».

Autrement dit, on peut supposer que le mécontentement russe est lié pas seulement avec l'impossibilité d'obtenir la solution nécessaire au Conseil de sécurité, mais avec le fait que pas toutes les décisions passent par le Conseil, et que la Russie ne peut pas les influencer.

Donc, la Russie s'inquiète. C'est pour cela que le Concept de 2013 et les discours des dirigeants russes regroupent et résument toutes les craintes russes à partir de l'opposition à l'indépendance du Kosovo, l'hostilité de Moscou au projet américain de bouclier antimissile, les réticences russes à la prise de nouvelles sanctions contre l'Iran et jusqu'à la volonté d'agir par des moyens militaires comme dans le cas de la Géorgie et de l'Ukraine, même sans aval du Conseil de sécurité.

---

<sup>370</sup> Concept de la politique étrangère russe 12.02.2013, [disponible sur : <https://www.garant.ru/products/ipo/prime/doc/70218094/?ysclid=lezn40nhos943106658>]. Consulté le 15 mars 2022.

<sup>371</sup> Discours de Vladimir Poutine à l'Assemblée générale de l'ONU, le 20 septembre 2015, [disponible sur : [https://www.youtube.com/watch?v=wOdC\\_ujjyN4](https://www.youtube.com/watch?v=wOdC_ujjyN4)], Consulté le 11 décembre 2020.

Alors, comment a évolué l'approche de la diplomatie russe pour la résolution des crises internationales ? Quelles étaient les relations entre la Russie et les autres membres permanents du Conseil ? La Russie a-t-elle profité des moments de l'augmentation de sa puissance relative pour faire entendre sa voix et se revendiquer comme une détentrice d'un rôle international particulier ? Le fonctionnement du Conseil de sécurité au cours de cette période a-t-il été globalement efficace ?

## CHAPITRE 2 : La politique étrangère russe au début des années 2000

### 2.1 La lutte contre le terrorisme

Pendant longtemps, la question du terrorisme n'a pas reçu suffisamment d'attention au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. La situation n'a commencé à changer sérieusement que dans la seconde moitié des années 1990 en raison de l'aggravation de la situation en Afghanistan et de l'apparition d'Oussama Ben Laden. En réponse aux actions déstabilisatrices des Talibans, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté en 1999 deux résolutions : 1267 et 1269, qui ont bloqué les flux financiers des terroristes et exigé l'extradition d'Oussama Ben Laden.

Lors des débats sur l'application de la résolution 1269 du 19 octobre 1999, le Conseil de sécurité a réaffirmé sa volonté, y compris sur la base des rapports pertinents du secrétaire général de l'ONU, de prendre les mesures appropriées pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales émanant du terrorisme. Les membres du Conseil de sécurité ont été unis en déclarant qu'à l'heure actuelle, aucun État ne pouvait se permettre d'ignorer le problème du terrorisme ou de compter sérieusement sur une solution uniquement par ses propres moyens. Le terrorisme international dans de nombreux cas a déjà dépassé les moyens de le contrer de la part de la communauté internationale et pour la réalisation de ses objectifs, a établi un vaste réseau d'interaction transfrontalière.

La Russie a activement soutenu ces deux résolutions, car pour elle, la question du terrorisme a toujours été extrêmement aiguë. Deux guerres tchétchènes ainsi que de nombreux attentats dans différentes villes ont obligé le gouvernement russe à mener une lutte sérieuse contre la clandestinité terroriste.

Au cours du Sommet du millénaire aux Nations Unies en 2000, le président russe Vladimir Poutine et son ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov ont présenté la position de la Russie : dans le contexte de la consolidation des structures terroristes à travers le monde, il incombe à l'ONU une grande responsabilité sur la mobilisation des capacités internationales de lutte contre le terrorisme. Selon la Russie, dans le cadre de l'ONU, des mesures urgentes doivent

être prises pour créer un système mondial de lutte contre les nouvelles menaces dont la principale est le terrorisme international. Il est évident que l'ONU est l'instance la plus appropriée pour résoudre cette menace. Cette organisation mondiale a l'autorité et l'universalité nécessaires pour organiser une riposte collective et intégrée contre le terrorisme sur les bases solides du droit international<sup>372</sup>.

S'exprimant devant le Conseil de sécurité un peu plus tard le 6 décembre 2000, le représentant permanent de la Russie Sergueï Lavrov a déclaré : « ce travail doit notamment contribuer à la mise en œuvre des principes énoncés dans la résolution 1269 du Conseil de sécurité : il ne doit y avoir aucun soutien ou refuge pour les terroristes, la punition pour chaque acte terroriste doit être inévitable. Il est également important de mettre au point un système efficace de coopération dans la lutte contre le terrorisme des organes de l'ONU eux-mêmes, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, qui doivent travailler ensemble et se compléter mutuellement sur la base de leurs pouvoirs statutaires respectifs et en coopération avec les mécanismes régionaux<sup>373</sup> ».

Le travail entrepris dans ce sens au Conseil de sécurité a été considérablement accéléré après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont apporté des changements radicaux à l'ensemble de la politique mondiale.

Tout d'abord, ces attentats ont eu une grande influence sur les relations entre la Russie et les États-Unis. Il y a eu un changement significatif dans les relations en faveur d'un réchauffement. Après un refroidissement important dû à l'opération de l'OTAN au Kosovo, les attentats de New York ont entraîné une percée majeure dans les relations entre ces deux États. Ce réchauffement conjoncturel n'a pas duré longtemps. Cependant, ce fait était extrêmement important et a montré que la Russie et les États-Unis sont en mesure de coopérer mutuellement sur la scène internationale. Cela est dû en grande partie au fait que la position de la Russie a fortement influencé psychologiquement les États-Unis, car Vladimir Poutine a été le premier dirigeant étranger à appeler George W. Bush lui exprimant son soutien et sa sympathie<sup>374</sup>. « Les

---

<sup>372</sup> Entretien pour *RIA Novosti* du représentant officiel du ministère russe des Affaires étrangères, Alexander Yakovenko, dans le cadre de la participation du ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, à la 56e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, [disponible sur : <https://ria.ru/20011108/11164.html>]. Consulté le 11 février 2021.

<sup>373</sup> KOZYREVA Albina, « Sovet Bezopasnosti OON protiv mezhdunarodnogo terrorizma », [Le Conseil de sécurité de l'ONU contre le terrorisme international], *Observer*, № 9 (164), 2003, [disponible sur : <https://military-article.ru/obozrevatel/2003-obozrevatel/13343-sovet-bezopasnosti-oon-protiv-mezhdunarodnogo>]. Consulté le 5 mars 2021.

<sup>374</sup> En réalité, Vladimir Poutine n'a pas réussi à joindre George Bush qui à ce moment-là était à bord de son avion, en se déplaçant constamment pour éviter la menace terroriste. Donc, Poutine a parlé avec Condoleezza Rice. Seulement, le jour suivant, Poutine a pu contacter Bush et lui exprimer son soutien. Formellement, le premier dirigeant

présidents ont fait une secousse et sont allés au rapprochement, le problème est resté dans les gens - les glaçons de la guerre froide n'ont pas encore fondu dans le cerveau des Russes et des Américains. Les présidents ont dû tirer leurs sociétés derrière eux<sup>375</sup>».

Ensuite, le lendemain des attentats du 11 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1368 qui ouvrait la voie à la lutte contre le terrorisme international sur plusieurs fronts<sup>376</sup>. Le projet était officiellement proposé par la France. Le processus de l'adoption était en soi assez dramatique et spectaculaire en même temps : au lieu de lever les mains pour voter, les représentants permanents de tous les États ont décidé de se tenir debout pour marquer leur approbation de cette résolution.

La résolution a donné la possibilité d'envisager les actions multilatérales et unilatérales, y compris militaires, pour réprimer les auteurs des attentats et lutter dans le sens plus large contre le terrorisme sous toutes ses formes. L'essence de cette résolution était qu'elle a reconnu les attaques du 11 septembre comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. De plus, un point clé figure dans la résolution 1368 : elle a affirmé sans équivoque, qu'après ces attentats, les États-Unis se trouvaient dans une situation de légitime défense, ce qui signifiait la référence à l'article 51 de la Charte<sup>377</sup>. Cet article donne le droit de recourir légalement à la force armée. En d'autres termes, par l'adoption de cette résolution les États-Unis ont reçu le droit légitime d'intervenir militairement dans les affaires d'autres États sur la base de la légitime défense.

Les États-Unis sont membres fondateurs de l'OTAN. Selon l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord du 4 avril 1949, l'attaque contre un membre de l'Alliance signifie une attaque contre tous les membres. Cependant, cela n'entraîne pas nécessairement une réponse militaire de toutes les parties. Il n'y a pas d'automatisme. Dans le cas de l'Afghanistan<sup>378</sup>, l'OTAN est intervenue et l'opération contre l'Afghanistan a commencé le 7 octobre 2001.

La rapidité du début de l'opération en Afghanistan et le désir non dissimulé des Américains d'utiliser la résolution 1368 pour servir leurs intérêts soulèvent un grand nombre

---

étranger qui a parlé avec George Bush après les attentats était le Premier ministre britannique Tony Blair. Sur ce sujet, regarder BUSH George W., *Decision Points*, New York, Crown Publishers, 2010, pp. 128-142, et RICE Condoleezza, *No Higher Honour. A memoir of my years in Washington*, New York, Simon & Shuster, 2011, pp. 74-75.

<sup>375</sup> « NATO umret čerez 5-7 let », [l'OTAN mourra dans 5-7 ans], *Izvestia*, 13 décembre 2001.

<sup>376</sup> HECKER, Marc, TENENBAUM, Élie, *La guerre de vingt ans. Djihadisme et contre-terrorisme au XXIe siècle*, Robert Laffont, 2021, 448 p.

<sup>377</sup> S/RES/1368, 12 septembre 2001.

<sup>378</sup> En cas d'Irak en 2003 – les membres de l'OTAN ont refusé d'intervenir. La Turquie, par exemple, même a interdit le déploiement de troupes américaines dans le pays. La guerre était menée par les États-Unis et le Royaume-Uni.



de questions. Tout d'abord, les attentats de 11 septembre étaient-ils vraiment une « agression armée » au sens de l'article 51 ? Cet article prévoit la possibilité de recourir à la force en cas d'attaques provenant d'une autorité étatique. Or, Al-Qaida n'était pas un État. Donc, dans ce cas précis, il est possible d'évoquer le droit à la légitime défense qui a été utilisé pour justifier une attaque contre un État indépendant accusé d'avoir hébergé les terroristes. Toutefois, cette approche en soi est ambiguë, car elle permet de considérer chaque État du monde comme une cible potentielle d'une attaque militaire, juste parce qu'il peut potentiellement avoir des terroristes présents sur son territoire. En d'autres termes, cette résolution peut être considérée comme un déstabilisateur du droit de la guerre.

En ce qui concerne la Russie, elle a soutenu cette résolution comme tous les autres membres permanents, mais elle a essayé d'utiliser ce document pour servir ses propres buts.

Premièrement, pour la Russie, la situation en Afghanistan était toujours très importante. En effet, l'Afghanistan est un État directement frontalier avec les républiques d'Asie centrale. La radicalisation des jeunes d'Asie centrale, le renforcement des groupes extrémistes, le trafic incessant de drogues – tous ces problèmes ont été et sont actuels - inquiètent la Fédération de Russie. Donc la Russie ne peut pas se désintéresser des risques afghans. En conséquence, la Russie a rejoint les pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme dans ce pays. L'espace aérien et les chemins de fer russes ont été ouverts pour fournir des cargaisons militaires à la coalition antiterroriste en Afghanistan. Selon les dirigeants de l'OTAN, sans ces pas russes, le succès de l'opération antiterroriste en Afghanistan aurait été impossible<sup>379</sup>.

Deuxièmement, un an plus tard, la Russie a fait référence à la résolution 1368 dans une lettre du 12 septembre 2002 rédigée par Vladimir Poutine, lorsqu'il a justifié au nom de la légitime défense la possibilité d'une opération armée contre les groupes tchéchènes basés en Géorgie.

Troisièmement, dans le cadre de l'attaque terroriste à l'école de Beslan en Ossétie du Nord, la Russie a exigé la convocation urgente d'une réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue dans la nuit du 2 septembre 2004. La délégation russe a posé aux membres du Conseil de sécurité la question de leur attitude à l'égard de cet attentat et de tous les autres événements survenus en Russie, tels que les attaques dans le métro de Moscou et les explosions d'avions dans les régions de Rostov et de Toula. En soi, cet appel était sans précédent, car le Conseil de sécurité n'a pas formellement le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État.

---

<sup>379</sup> HAMATSHINA Gulnaz, « Značenie Organizacii Ob"edinennyh Nacij v bor'be s meždunarodnym terrorizmom », [Rôle des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme international], *Jeune scientifique*, № 2 (136), 2017, pp. 334-337, [disponible sur : <https://moluch.ru/archive/136/37983/>]. Consulté le 5 octobre 2020.

Néanmoins, cet appel a été bien accueilli par le Conseil compte tenu du danger que représente le terrorisme international. Cependant, ce qui interroge, c'est qu'en dépit d'une menace évidente à la paix et à la sécurité, le Conseil n'a adopté aucune résolution sur la question, se limitant à la déclaration présentée par le président du Conseil, Juan Antonio Yanes-Barnuevo. Puisque la déclaration du Conseil, contrairement à la résolution, n'a pas de caractère obligatoire, on peut parler ici de la manifestation de deux poids, deux mesures dans la politique du Conseil de sécurité, car après les attentats terroristes aux États-Unis, ce sont des résolutions qui ont été adoptées. Cette retenue du Conseil peut s'expliquer en partie par le fait que l'élimination des terroristes à la suite d'une opération chaotique et comme le résultat la mort des 186 enfants de l'école de Beslan a jeté une très grande inquiétude sur la proportionnalité des moyens utilisés sur ordre de Poutine<sup>380</sup>.

Néanmoins, cette déclaration était le reflet de la grave préoccupation du Conseil de sécurité face à la situation. Il exigeait la libération immédiate des otages pris à l'école et demandait à tous les États, en application de la résolution 1373, de coopérer activement avec les autorités russes pour détecter et traduire en justice les auteurs et les organisateurs des attentats et ceux qui les finançaient. La déclaration a également souligné que les actes de terrorisme étaient en eux-mêmes criminels et injustifiables, quelle que soit leur cause, et que le terrorisme constituait la menace la plus grave pour la sécurité internationale<sup>381</sup>.

Le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373 qui a considérablement élargi et approfondi les dispositions de la résolution 1368, créant ainsi un vaste cadre juridique international pour la lutte contre le terrorisme international. Elle a réaffirmé le droit inaliénable de légitime défense individuelle et collective reconnu par la Charte des Nations Unies et a fait référence au chapitre VII de la Charte comme pertinent dans les actions du Conseil de sécurité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international.

La résolution 1373 impose à tous les États l'obligation d'empêcher l'utilisation de leur territoire par ceux qui financent, planifient, facilitent ou commettent des actes terroristes contre d'autres États ou leurs ressortissants, et exige que toute personne qui se livre à de telles activités soit traduite en justice. Cela signifie que les lois et règlements internes doivent ériger les actes terroristes en infractions pénales graves et que les sanctions doivent refléter la gravité de ces

---

<sup>380</sup> PALISSON Miriam, « 1er septembre 2004 : la prise d'otages de Beslan par un commando tchéchène », *Franceinfo*, 2 septembre 2015, [disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/monde/russie/1er-septembre-2004-la-prise-d-otages-de-beslan-par-un-commando-tchetchene\\_3065109.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/russie/1er-septembre-2004-la-prise-d-otages-de-beslan-par-un-commando-tchetchene_3065109.html)]. Consulté le 12 octobre 2020.

<sup>381</sup> LOTSCHILIN Andrej, « Zahvat v Beslane : SB OON trebuet osvobodit' založnikov », [Capture à Beslan : le Conseil de sécurité de l'ONU demande la libération des otages], *RIA Novosti*, 2 septembre 2004, [disponible sur : <https://ria.ru/20040902/669985.html>]. Consulté le 11 octobre 2020.

actes terroristes. En outre, la résolution encourage les États à échanger des informations et à fournir des informations permettant d'alerter rapidement les États sur d'éventuels actes de terrorisme<sup>382</sup>.

Elle couvre presque tous les aspects de la lutte contre le terrorisme et d'une importance particulière sont celles de ses dispositions qui nécessitent de couper tous les canaux de financement du terrorisme international, y compris ceux qui sont liés à la criminalité organisée, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, ainsi que de matières nucléaires, chimiques, biologiques et d'autres matériaux présentant un danger mortel. Sur la base de cette résolution, un Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, composé de tous les membres du Conseil a été créé. Il est chargé de suivre l'application de la résolution avec l'aide des experts nécessaires et dont les États sont tenus, en temps voulu, de faire rapport sur les mesures qu'ils ont prises à cet égard<sup>383</sup>.

Développant le thème de la lutte contre le terrorisme, bien mentionné dans les résolutions 1368 et 1373, la Russie, lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a débuté en septembre de la même année (2004), a présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution contenant des propositions de mesures supplémentaires pour lutter contre le terrorisme international. Le but de cette proposition était de renforcer le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme, de la rendre uniforme pour tous les États ainsi que d'activer des outils pratiques pour la lutte contre des phénomènes, comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et la criminalité organisée qui fournissent une base idéale pour le développement du terrorisme.

En outre, la Russie a proposé d'améliorer l'efficacité des activités du Comité contre le terrorisme, en vue de renforcer le contrôle du respect par les États des résolutions pertinentes du Conseil et de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme 1999, ainsi que d'établir une coopération du Comité avec des organisations régionales telles que la CEI, l'OTSC et de l'OCS.

À la suite de l'examen de ces propositions russes, le Conseil de sécurité a adopté le 8 octobre 2004 la résolution 1566 qui a réaffirmé « qu'il est impératif de combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations<sup>384</sup> ». La référence à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international est extrêmement importante dans ce cas. Le

---

<sup>382</sup> S/RES/1373, 28 septembre 2001.

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> S/RES/1566, 8 octobre 2004.

Conseil de sécurité a ainsi rejeté toute tentative visant à assimiler la lutte contre le terrorisme international à l'agression et à l'ingérence dans les affaires intérieures des États. Cet aspect doit être pris en compte chaque fois que certains États sur la scène internationale tentent d'organiser des interventions dans d'autres pays sous prétexte de la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité s'est prononcé contre les tentatives de lier le terrorisme à certaines religions et cultures, contre les attaques aveugles à cet égard, sur la religion et la culture et pour le développement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Enfin, le Conseil de sécurité a appelé tous les États à devenir rapidement parties aux conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme international et à accélérer l'adoption du projet de Convention générale sur le terrorisme international et du projet de Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'Inde et la Russie<sup>385</sup>.

Le 14 septembre 2005, le jour de l'ouverture de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1624 visant à renforcer encore la lutte contre le terrorisme. Pour la première fois, cette résolution met l'accent sur la condamnation ferme de toute incitation à commettre des actes de terrorisme. La résolution engage tous les États à transposer ses dispositions dans leur législation nationale afin de faire obstacle à ceux qui pourraient tenter de fournir des médias aux personnes qui incitent à la violence et au terrorisme<sup>386</sup>. Cette résolution, comme 1368, est très pratique pour la Russie, car elle permet d'exiger l'extradition de terroristes qui ont obtenu l'asile politique dans d'autres pays.

Ainsi, avec la participation active de la Russie, le Conseil de sécurité a créé une base juridique solide qui continue de s'étendre à ce jour pour lutter sérieusement contre le terrorisme international. Cette approche du Conseil est totalement partagée par tous ses membres permanents et montre que, même en période de confrontation sérieuse, il est toujours possible de s'entendre sur les questions les plus urgentes de l'ordre du jour mondial, à condition que les résolutions adoptées ne soient pas utilisées unilatéralement par certains pays pour des actes d'agression contre d'autres États.

Le travail du Conseil dans ce domaine répond pleinement aux intérêts de la Russie, ce qui permet à cette dernière de résoudre de nombreux problèmes internes avec le terrorisme en s'appuyant sur le droit international. Il est possible d'affirmer que la Russie a bien profité de la

---

<sup>385</sup> S/RES/1566, 8 octobre 2004.

<sup>386</sup> S/RES/1624, 14 septembre 2005.

situation avec les attentats du 11 septembre et de la lutte mondiale contre Ousama Ben Laden pour renforcer et élargir la lutte contre les terroristes tchéchènes. Si auparavant de telles actions de la Russie, bien que tout à fait légitimes, ont suscité de nombreuses critiques de la part des pays occidentaux, en particulier en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, après l'adoption de plusieurs résolutions au Conseil, il est devenu beaucoup plus difficile pour eux de critiquer la Russie dans ce sens.

## 2.2 Le Conseil de sécurité et la guerre en Irak 2003

Dans la même période, la politique de la nouvelle administration américaine a commencé à progressivement émerger. Après le début de l'opération en Afghanistan, les États-Unis ont commencé à évoquer la possibilité d'une invasion en Irak<sup>387</sup>. Cette décision conduira à la première grande scission au sein du Conseil de sécurité.

Cinq jours après l'attaque du 11 septembre, le président des États-Unis George W. Bush prononça la phrase suivante à son conseiller de la sécurité nationale Condoleezza Rice : « Bien que nous devions d'abord résoudre la question de l'Afghanistan, il faudra également prendre des mesures à l'égard de Saddam Hussein<sup>388</sup> ».

À l'automne de cette même année, Colin Powell, le secrétaire d'État américain, a annoncé avec regret que l'adoption de nouvelles sanctions contre l'Irak « enlisée » au Conseil de sécurité. En premier lieu, cela est dû à la position de Moscou qui ne voulait pas détruire à nouveau les relations avec Bagdad, qui s'améliorait déjà, et, deuxièmement, à la position de la France qui a estimé que pour renforcer les sanctions, il fallait avoir davantage de raisons satisfaisantes que la simple menace hypothétique de la part de l'Irak, exprimée par Washington. Mais en même temps, l'Irak elle-même a sous-estimé le degré de changement dans la politique de Washington et dans l'ordre du jour mondial. Ainsi, à la mi-novembre 2001, lors de la réunion avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak Naji Sabri a condamné tous les actes de terrorisme et a nié toutes relations entre l'Irak et les

---

<sup>387</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : BATTISTELLA, Dario, *Retour de l'État de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006, 302 p. ; BELOT, Robert, TEJEL, Djordi, *Irak, chronique d'un chaos annoncé*, Lavauzelle, 2006, 227 p. ; BOZO, Frederic, *Histoire secrète de la crise irakienne. La France, les États-Unis et l'Irak 1991-2003*, Paris, édition Perrin, 2013, 416 p. ; CADIOT, Jean-Michel, *Quand l'Irak entra en guerre, La Qadissayah de Saddam*, Paris, L'Harmattan, 2000, 155 p. ; CARLIER, Michael, *Irak, le mensonge : Une guerre préventive contestée*, Paris, L'Harmattan, 2009, 290 p. ; LABBE, Marie-Hélène, *Le traumatisme irakien*, Paris, 2016, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 116 p. ; LUIZARD, Pierre-Jean, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2004, 476 p. ; MACLEOD, Alex, MORIN, David (sous dir.), *Diplomaties en guerre : Sept États face à la crise irakienne*, Québec, Athéna édition, 2005, 252 p. ; NOVOSSELOFF, Alexandra, « L'ONU après la crise irakienne », *Politique étrangère*, 3-4/2003, pp. 701-714. ; NOVOSSELOFF, Alexandra, LAFARGE, Gabrielle, « L'ONU et la crise irakienne : D'une impasse à l'autre », *Annuaire français de relations internationales*, volume 5, 2004, pp. 238-262. ; POSUVALUK, Victor, *Bagrovoe nebo Bagdada*, [Le ciel pourpre de Bagdad], Moscou, Alétéya, 2012, 400 p. ; WOODWARD, Bob, *Plan of Attack*, New York, Simon & Schuster, 2012, 480 p.

<sup>388</sup> WOODWARD Bob, *Plan of Attack*, New York, Simon & Schuster, 2012, p. 125.

terroristes. Il a également souligné qu'à cause des bombardements américains, l'État irakien était la victime et non agresseur<sup>389</sup>.

Dans cette situation, Washington a présenté au Conseil de sécurité un nouveau projet de résolution, qui permettrait de « clarifier » les dispositions de la résolution 1284. En effet, l'Irak a refusé aux inspecteurs le droit de revenir en se référant à la formulation très « floue » de cette résolution. Cette dernière n'était pas claire quant à ce que l'Irak devait faire pour obtenir la levée des sanctions. Mais en réalité, ces déclarations de l'Irak ont seulement contribué à renforcer la position des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité de l'ONU. Le projet de résolution des États-Unis prolongeait non seulement le programme « Pétrole contre la nourriture », mais donnait également dans les annexes des descriptions précises des produits interdits à la livraison en Irak et obligeait à nouveau tous les pays à se conformer aux résolutions antérieures<sup>390</sup>. Cette approche a permis de rapprocher les positions des États-Unis et de la Russie sur la question irakienne. Le projet américain de résolution a donc été adopté à l'unanimité le 29 novembre 2001, devenant ainsi la résolution 1382.

Compte tenu de l'unanimité au Conseil, cette résolution représentait un avertissement sérieux pour l'Irak. Cependant, immédiatement après l'adoption de cette résolution, Saddam Hussein a déclaré être prêt à accepter à nouveau des inspecteurs internationaux. Selon l'analyse du représentant permanent de la Russie, Sergueï Lavrov, ce document représentait une « menace grave à terme » pour l'Irak.

À ce moment-là, selon la plupart des analystes politiques, l'Irak a rendu compte pour la première fois de toute la complexité de la situation dans laquelle elle se trouvait. Au moins, de nombreuses réunions entre le gouvernement de l'Irak et K. Annan, ainsi que leurs déclarations ont affirmé que l'Irak était prêt à coopérer comme jamais. Le problème était que même si les autorités irakiennes commençaient à coopérer très activement, au début de l'année 2002, il était déjà trop tard pour changer quelque chose dans la direction de la politique étrangère américaine par rapport à l'Irak. Ceci n'était pas déclaré publiquement, ni par George Bush, ni par Condoleezza Rice, ni par d'autres représentants de l'administration américaine. Au contraire, lors des réunions avec des collègues d'autres pays, les représentants américains ont déclaré que la décision n'était pas encore prise, mais en même temps la diplomatie américaine préparait activement le terrain pour l'invasion future et recherchait des alliés pour cette opération.

---

<sup>389</sup> BOZO Frédéric, *Histoire secrète de la crise irakienne. La France, les États-Unis et l'Irak 1991-2003*, Paris, Perrin, 2013, p. 118.

<sup>390</sup> S/RES/1382, 29 novembre 2001.

De tous les pays, seul le Premier ministre britannique Tony Blair s'est prononcé sans équivoque pour l'opération militaire. D'autres grandes puissances comme la Russie, la France et la Chine étaient contre. Toutefois, même Tony Blair avait besoin de temps pour convaincre l'opinion publique dans son pays, car en février 2003 seulement 28 % des Britanniques soutenaient l'opération militaire de la Grande-Bretagne en Irak sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. Cependant, grâce à la manipulation dans les médias de masse, Tony Blair a réussi à obtenir le soutien de 63 % à la fin du mois de mars, c'est-à-dire au moment du début de la guerre<sup>391</sup>.

Cependant, à l'exception des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, les autres pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU étaient radicalement contre. La France occupait une position particulière. En effet, ce pays, membre de l'OTAN, a toujours été un allié très proche et cohérent des États-Unis. Mais dans cette situation, une position prise par Jacques Chirac a clairement démontré que la France n'était pas prête à sacrifier le droit international pour les intérêts et les ambitions de Washington. Ce comportement a été très critiqué à la Maison Blanche et a provoqué une crise sérieuse sans précédent dans les relations franco-américaines.

Mais quelle était la véritable raison de la réticence des Français à lancer une guerre contre l'Irak ? La motivation était-elle uniquement le droit international ? Pourquoi la position française était-elle si proche de celle de la Russie ?

Tout d'abord, il convient de remarquer que la France et l'Irak ont toujours noué des relations économiques étroites. Elles sont le résultat de la politique commune de la France au Moyen-Orient où elle a participé activement depuis le début du XXème siècle. Pendant la guerre Iran-Irak, la France a fourni de grandes quantités d'armes en Irak en échange de pétrole. En général, la France était le deuxième pays au monde en termes de livraison d'armes à l'Irak après l'URSS. En outre, les armes françaises étaient plus sophistiquées. Cette situation convenait à l'Irak qui ne voulait pas avoir une dépendance trop forte vis-à-vis de l'URSS. Dans les années 1990, malgré les sanctions du Conseil de sécurité, le gouvernement français a continué de coopérer activement avec l'Irak et a eu accès à l'exploitation des champs pétroliers irakiens. La France, comme la Russie, a été parmi les pays qui ont demandé la levée de l'embargo sur le commerce pétrolier de l'Irak, imposé à la suite de l'agression de ce dernier contre le Koweït le 6 août 1990. Il s'agissait de contrats « Pétrole contre nourriture », rendus possibles par l'accord de l'ONU avec l'Irak sur l'autorisation de six mois de vente de pétrole

---

<sup>391</sup> LABBE Marie-Hélène, *Le traumatisme irakien*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2016, p. 33.



pour payer les fournitures humanitaires. La France, comme la Russie, a immédiatement entamé des négociations actives avec l'Irak. De plus, ce sont les banques françaises qui ont effectué toutes les transactions financières dans le cadre de ce programme<sup>392</sup>.

La France et l'Allemagne sont les pays de l'Union européenne à avoir condamné les bombardements américains de l'Irak en décembre 1998. Au Conseil de sécurité des Nations Unies, la France, la Russie et la Chine se sont opposées aux bombardements, privant ainsi Clinton du soutien de la communauté internationale. La France a motivé sa position ferme par le fait que l'opération militaire américaine n'était qu'un acte d'intimidation dont la population civile était victime. En outre, la France n'était pas satisfaite que Clinton se soit arrogé le rôle d'unique responsable de la justice au nom de la communauté internationale. La diplomatie française a vu dans de telles actions le désir de prouver l'omnipotence et l'omniprésence des États-Unis et n'a pas manqué l'occasion de rappeler qu'elle existait dans un monde multipolaire et que les États-Unis n'avaient pas le monopole de la prise de décision au nom de la communauté mondiale. Officiellement, Paris a exprimé des « regrets » à propos de l'action américaine. Néanmoins, il convient de mentionner l'appel de nuit du président Jacques Chirac à Boris Eltsine afin d'informer le président russe des futurs bombardements américains avant même leur commencement.

En revanche, Jacques Chirac n'était pas anti-atlantiste, mais dans cette question ses intérêts ont divergé avec G.W. Bush. Bush lui-même ne voulait pas intervenir en Irak au début, mais les néoconservateurs ont joué un rôle important dans le changement de son opinion. L'invasion américaine en Irak est l'un des résultats de leur pression sur Bush<sup>393</sup>.

À bien des égards, la position de la France était proche de celle de la Russie, car la Russie avait également de sérieux intérêts économiques dans la région en ce qui concerne le pétrole et les armes. En outre, le président Chirac partageait largement la position russe sur l'idée d'un monde multipolaire, d'une discussion multilatérale des problèmes internationaux et de la résolution des crises par la négociation au sein des organisations internationales. De plus, le président français ne voulait pas d'une domination unilatérale des États-Unis.

Ni la France, ni la Russie ne soutenaient Saddam Hussein en tant que personnalité politique. Mais elles étaient opposées à la déstabilisation de la situation au Moyen-Orient. Ainsi, la Russie a perçu la France comme un allié fort au Conseil de sécurité sur lequel elle pouvait

---

<sup>392</sup> DEJAMMET Alain, *Entretien personnel*, 2018.

<sup>393</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.

compter<sup>394</sup>. La concertation très étroite à tous les niveaux et en particulier entre les présidents Chirac et Poutine, soutenue par le pouvoir chinois, renforça la détermination de ces États<sup>395</sup>.

Par conséquent, l'année 2002 a clairement révélé deux groupes d'adversaires au Conseil de sécurité : les États-Unis et le Royaume-Uni d'une part, la France, la Russie et la Chine d'autre part. De plus, d'autres pays-membres non permanents ont rejoint un des deux groupes. Il convient maintenant d'étudier comment la confrontation diplomatique entre ces pays se déroulait et de tenter de répondre aux questions suivantes : pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas pu empêcher la guerre ? Pourquoi les États-Unis et le Royaume-Uni ont-ils commencé l'agression sans l'aval du Conseil de sécurité et quelles conséquences cela a-t-il produit ? La diplomatie russe au Conseil de sécurité était-elle efficace ?

---

<sup>394</sup> Sur ce sujet regarder « France-Allemagne-Russie : Retour sur une alliance atypique », Fondation Robert Schuman, Synthèse n°91, 19 mai 2003, [disponible sur : <https://www.robert-schuman.eu/fr/syntheses/0091-france-allemagne-russie-retour-sur-une-alliance-atypique>]. Consulté le 25 février 2023.

<sup>395</sup> SABLIERE de la, Jean-Marc, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies : ambitions et limites*, 2015, Bruxelles, éditions Larcier, p. 233.

### 2.2.1 La résolution 1441 et ses conséquences

En septembre 2002, l'Irak a autorisé les inspecteurs de l'UNMOVIC à revenir au pays et à continuer des inspections. Il s'agissait donc du meilleur moment pour relancer les débats au Conseil de sécurité et proposer un nouveau projet de résolution.

Lors des négociations préliminaires qui ont duré trois mois, des divergences dans les approches russo-françaises et américano-britanniques sont clairement apparues.

Il est de notoriété publique que la majorité des accords qui deviennent des résolutions au Conseil de sécurité se négocient dans les couloirs et les petites salles fermées de l'ONU. La résolution 1441 n'a pas dérogé à cette pratique.

Proposé initialement par les Américains et les Britanniques, le projet de résolution a rencontré plusieurs obstacles de la part de la Russie et de la France. Les Français ne voulaient pas que le projet contienne l'autorisation automatique du recours à la force si les Irakiens ne s'acquittaient pas pleinement de leurs obligations. Les États-Unis, au contraire, voulaient que la résolution souligne le fait que les Irakiens avaient déjà commis plusieurs « violations substantielles » (*material breach*) des résolutions précédentes et que si les Irakiens commettaient encore une « violation » jugée par un fait objectif (c'est-à-dire par n'importe quel membre du Conseil de sécurité), alors cela mènerait à des « graves conséquences », ce qui signifie la guerre<sup>396</sup>. Cette proposition américaine était inacceptable pour les diplomaties russe et française, car dans cette hypothèse le Conseil de sécurité aurait été exclu du processus de la prise de décision. De plus, il ne faut pas oublier que la position de la Russie a été très dure à cause de bombardements en 1999 de Belgrade.

C'est une raison pour laquelle la proposition de Jean-Davide Levitte qui occupait la position modérée, selon laquelle la France entendait donner une chance à la paix, émise le 8 octobre 2002 lors de la réunion des membres permanents du CS, qui consistait à remplacer les mots « violations substantielles » par les mots « violations flagrantes » n'a pas été adoptée. Malgré la remarque raisonnable du représentant de la France (il ne faut pas rejeter tout ce que les Américains proposent), la position de S. Lavrov n'a pas changé. Étant donné que les Russes

---

<sup>396</sup> GREENSTOCK Jeremy, *Iraq. The cost of war*, London, Arrow Books, 2016, p. 127.

n'ont pas changé de position, les Français ont également refusé de négocier le compromis et ont rejoint la Russie. La situation a abouti à une impasse<sup>397</sup>.

Face à cette situation, les États-Unis et le Royaume-Uni ont retravaillé le texte d'un projet de résolution. Afin de convaincre les Français de voter pour, Colin Powell, alors secrétaire d'État américain, avait participé à quelques sessions de négociations dures avec Dominique de Villepin. Ils ont discuté chaque paragraphe de proposition américaine. En résultat, ils se sont mis d'accord que la définition de « violation substantielle » sera déterminée entièrement par le Conseil de sécurité et pas par le pays membre du Conseil. Il s'agissait d'une concession des États-Unis. Dans ce cas, formellement le Conseil a le contrôle du processus de prise de décision sur la guerre. Cela signifie que cette résolution donnait encore une chance à S. Hussein et ne signifiait pas le recours automatique à la force<sup>398</sup>.

Il restait encore à convaincre la délégation russe. Un problème de taille est apparu : le 23 octobre des terroristes ont pris des otages dans le théâtre de Dubrovka, à Moscou. Cet incident a durci sérieusement la position russe par rapport à un nouveau projet de résolution. Toutefois, le 6 novembre Serguei Lavrov a envoyé le projet de résolution à Moscou pour la confirmation. Jusqu'au dernier moment Lavrov n'avait pas d'instructions de la part de la Russie. Donc la position russe ne restait pas claire jusqu'au vote final du projet.

Le 8 novembre 2002, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1441 qui sera la dernière avant le début de la guerre en mars 2003.

Après le vote, John Negroponte (les États-Unis) et Jeremy Greenstock (le Royaume-Uni) ont répété encore une fois que cette résolution ne signifiait pas l'utilisation automatique de la force et que les éventuelles violations futures de l'Irak seraient examinées par le Conseil de sécurité. Seul cet organe déciderait s'il fallait recourir ou pas à la force.

Comme il s'est avéré plus tard, ces déclarations ne reflétaient pas la réalité. Pourquoi ?

Un examen attentif de la résolution permet d'identifier que de nombreuses demandes étaient effectivement peu réalisables ou irréalisables en général. Ainsi, dans le paragraphe 3 de la résolution, il est mentionné que l'Irak doit dans les trente jours suivant l'adoption de la résolution, c'est-à-dire déjà vers le 8 décembre 2002, soumettre à la commission l'UNMOVIC, à l'AIEA et au Conseil de sécurité de l'ONU « une déclaration à jour, exacte et complète sur tous les aspects de ses programmes de développement d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, de missiles balistiques et d'autres vecteurs tels que véhicules aériens sans pilote et

---

<sup>397</sup> GREENSTOCK Jerem, *op. cit.*, p. 128.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 137.

systèmes de dispersion conçus de manière à être utilisés sur des avions, y compris les dotations et les emplacements précis de ces armes, composants, sous-composants, stocks d'agents et matières et équipements connexes, l'emplacement et les activités de ses installations de recherche, de développement et de production, ainsi que tous les autres programmes chimiques, biologiques et nucléaires, y compris ceux que l'Irak déclare comme servant à des fins autres que la production d'armes ou les équipements militaires<sup>399</sup> ».

Ce paragraphe posait une condition difficile à mettre en œuvre par l'Irak. En effet, comment les auteurs du document comptaient-ils sur l'exécution, en seulement trente jours, par l'Irak de toutes les obligations énumérées, s'ils ne pouvaient pas obtenir des réponses complètes après onze ans qui se sont écoulés depuis la guerre du Golfe en 1991 ? De plus, à ce moment-là, ni l'AIEA, ni l'UNSCOM ne pouvait confirmer la présence de l'ADM non détruite en Irak. Il n'existait que des conjectures et des hypothèses. Autrement dit, la résolution a proposé à l'Irak de soumettre des preuves que l'Irak pouvait ne pas posséder. De surcroît, la déclaration sur la nécessité de présenter « une déclaration à jour, exacte et complète » a mis en doute les documents qui pourraient suivre de la part des autorités irakiennes, ce qui supposait la nécessité de nouvelles inspections.

Selon le paragraphe 5 de la résolution, les commissions l'UNMOVIC et l'AIEA devaient reprendre en Irak les inspections dans 45 jours, c'est-à-dire le 23 décembre 2002 et dans 60 jours, c'est-à-dire le 21 février 2003, soumettre au Conseil de sécurité de l'ONU un rapport complet sur ses activités. En même temps, l'Irak devait permettre à l'UNMOVIC et à l'AIEA « d'accéder immédiatement, sans entraves, inconditionnellement et sans restrictions à la totalité des zones, installations, équipements, relevés et moyens de transport qu'elles souhaitent inspecter y compris sous terre et d'accéder à tous les fonctionnaires et autres personnes que la Commission ou l'AIEA souhaitent entendre, selon des modalités ou à l'endroit que choisiront la Commission ou l'AIEA, dans l'exercice de leurs mandats respectifs sous tous leurs aspects<sup>400</sup> ».

D'autres obligations incombaient à l'Irak. Selon le même paragraphe 5, la COCOVINU (UNMOVIC) et l'AIEA « pourront à leur gré mener des entretiens dans le pays ou à l'étranger, faciliter le voyage à l'étranger des personnes interrogées et des membres de leur famille et que, à la convenance de la Commission et de l'AIEA, ces entretiens pourront se dérouler sans la présence d'observateurs du gouvernement irakien<sup>401</sup> ».

---

<sup>399</sup> S/RES/1441, 8 novembre 2002.

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> *Ibid.*

Les conditions imposées dans cette résolution étaient très dures pour l'Irak. De plus, la tonalité de cette résolution n'était pas semblable aux résolutions qui étaient généralement adoptées par le Conseil de sécurité. Ceci est confirmé par le paragraphe 4 de cette résolution qui énonce que « de fausses informations ou des omissions dans les déclarations soumises par l'Irak en application de la présente résolution et le fait à tout moment de ne pas se conformer à la présente résolution et de ne pas coopérer pleinement dans sa mise en œuvre constitueront une nouvelle violation patente des obligations de l'Irak et seront rapportés au Conseil<sup>402</sup> ». Autrement dit, l'Irak a été privée du droit de commettre la moindre erreur ou omission, ce qui a mis en doute la probabilité globale de l'exécution de la présente résolution.

Enfin, au paragraphe 13 de la résolution, la présence des mots « graves conséquences » pour l'Irak signifie que les États-Unis et le Royaume-Uni ont réussi à convaincre tous les autres États de la nécessité de cette formulation. Ils ont réussi à le faire, car après de longues consultations, ils ont pu convaincre les autres membres permanents de l'absence de recours automatique à la force. Mais, toute de suite, lors de débats après l'adoption de cette résolution John Negroponte et Jeremy Greenstock ont émis une réserve : cette résolution n'empêche pas tous les États de recourir à la force en cas de légitime défense contre la menace irakienne. Cela veut dire que n'importe quel État à n'importe quel moment pourrait considérer que l'Irak représente une menace et préparerait une attaque. Cette réserve a totalement dévalué toutes les déclarations précédentes des Américains et des Britanniques. Cette situation présente des similarités avec celle qui a eu lieu en décembre 1998, lorsque Greenstock expliquait l'utilisation de la force contre Bagdad en se référant à la résolution 1205. Il s'agit d'une des raisons pour laquelle les États-Unis et le Royaume-Uni ont essayé de convaincre tous les autres de la nécessité de la formulation « de graves conséquences », en insistant sur l'absence du recours à la force immédiat.

Cette manœuvre diplomatique leur a permis d'atteindre l'adoption à l'unanimité de cette résolution. Après, en utilisant la clause de réserve, ils ont libéré les mains de leur pays pour le début de la guerre. Par conséquent, la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de ses fonctions en cas de non-respect par l'Irak des dispositions de la résolution a été préalablement mise en doute. Il s'avère que, selon l'avis des États-Unis et du Royaume-Uni, la guerre éventuelle serait une guerre d'auto-défense et non une agression. Cette déclaration reflète la position officielle du président George W. Bush, dont le discours de janvier 2002 a identifié

---

<sup>402</sup> S/RES/1441, 8 novembre 2002.

l'Irak comme un pays appartenant à « l'axe du mal » des États soutenant le terrorisme<sup>403</sup>. De son point de vue, il était donc nécessaire de se protéger de ce pays. En outre, l'une des formulations prononcées lors d'un discours au Conseil de sécurité précise que « d'une façon ou d'une autre, l'Irak sera désarmé<sup>404</sup> », ce qui ne laissait pas de doutes sur l'intention des États-Unis. En effet, si « d'une façon » fait référence à l'action menée par l'intermédiaire du Conseil de sécurité de l'ONU, que signifiait « d'une autre » possibilité ? En réalité, en dehors de l'action par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, il n'existe qu'une alternative : une action militaire unilatérale en contournant cet organe. Il s'avère que d'une façon ou d'une autre, les États-Unis ont déjà préplanifié la guerre. Ils n'avaient pas peur de s'exprimer ouvertement sur ce sujet, d'autant plus que John Negroponte connaissait bien les paroles du président George W. Bush qui, lors de son discours en septembre 2002 à l'Assemblée générale de l'ONU, a déclaré « qu'on sait que des terroristes d'Al-Qaïda qui ont fui l'Afghanistan, ont trouvé le refuge en Irak » et que « le comportement du régime irakien est une menace à l'autorité des Nations Unies et une menace à la paix<sup>405</sup> ».

Après le vote, Sergueï Lavrov a émis une clause de réserve selon laquelle « le libellé de la résolution n'est pas idéal – les coauteurs eux-mêmes le reconnaissent – mais cela reflète bien la nature complexe du compromis auquel on est parvenu<sup>406</sup> ». Il a ajouté que, même dans l'hypothèse où l'Irak n'avait pas le temps de fournir toutes les données dans un délai de 30 jours, ce délai ne constituerait pas une violation de la résolution, car l'Irak aurait probablement besoin de plus de temps pour transmettre des informations dans des domaines non militaires de programmes chimique et biologique. Cependant, comme il s'est avéré par la suite, cette clause de réserve n'a été prise en compte en aucune manière par les États-Unis.

Au lendemain de l'adoption de la résolution 1441, le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a publié une déclaration selon laquelle la valeur essentielle de la résolution susmentionnée est qu'elle « diminue une réelle menace du début de la guerre et ouvre

---

<sup>403</sup> MACLEOD Alex, MORIN David, *Diplomaties en guerre : Sept Etats face à la crise irakienne*, Québec, Athéna éditions, 2005, p. 191.

<sup>404</sup> S/PV.4644, 8 novembre 2002.

<sup>405</sup> Discours de George W. Bush devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 12 septembre 2002, [disponible sur : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/2094123001004/le-discours-de-george-w-bush-a-l-onu-sur-l-irak>]. Consulté le 9 décembre 2019.

<sup>406</sup> S/PV.4644, 8 novembre 2002.

la voie pour la poursuite des travaux dans l'intérêt de règlement politico-diplomatique de la situation autour de l'Irak<sup>407</sup> ».

Cependant, la résolution 1441 ressemble beaucoup à un ultimatum par lequel le régime irakien doit montrer immédiatement des signes concrets de coopération active. Après l'adoption de cette résolution, tous les débats se concentraient sur le degré d'effectivité de la coopération de l'Irak avec les inspecteurs de l'ONU, car la résolution exigeait une coopération pleine et entière<sup>408</sup>. En s'appuyant sur le texte de la résolution il s'avère que d'une part, elle a donné à l'Irak « la dernière chance d'éviter la guerre » et d'autre part, elle a posé des conditions difficiles pour sa pleine exécution, c'est-à-dire que cette résolution était le fruit d'un compromis difficile entre les membres de P5. Par conséquent, les décisions prises par les pays après l'approbation de cette résolution dépendaient de la façon dont les États interprétaient le texte.

Autrement dit, l'adoption de cette résolution ne signifiait pas la fin de la lutte au Conseil de sécurité. Les débats ont atteint leur paroxysme dans les derniers mois avant le début de la guerre.

---

<sup>407</sup> La déclaration du ministère des Affaires étrangères de la Russie sur l'adoption de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'Irak, le 10 novembre 2002, [disponible sur : <http://www.mid.ru/>]. Consulté le 10 décembre 2019.

<sup>408</sup> LAFARGE Gabrielle, NOVOSSELOFF Alexandra, « L'ONU et la crise iraquienne : D'une impasse à l'autre », *Annuaire français de relations internationales*, volume 5, 2004, pp. 238-262.



### 2.2.2 Le discours de Colin Powell et l'opération anglo-américaine

Dans les premiers mois de l'année 2003 jusqu'au début de la guerre, le Conseil de sécurité étudiait dans les débats l'authenticité des informations fournies par l'Irak aux inspecteurs de l'UNMOVIC et de l'AIEA. Le Conseil devenait une tribune où chaque camp (celui de « la guerre » et celui de « la paix ») s'attachait à marquer des points en fonction de son propre calendrier<sup>409</sup>.

Le camp de la paix essayait de gagner du temps afin de permettre aux inspecteurs d'obtenir plus de preuves de la part de l'Irak sur l'absence de l'ADM dans ce pays. Dans ce cas, le risque de guerre aurait pu être réduit à presque zéro car d'un point de vue juridique, le Conseil de sécurité n'avait pas de raison de recourir à la force. La primauté du Conseil de sécurité dans la question de l'emploi de la force a été soulignée dans tous les discours officiels des représentants de la France, de la Russie et de la Chine. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères de la France, Dominique Villepin, dans son discours du 14 février 2003, a souligné « qu'en adoptant à l'unanimité la résolution 1441, nous avons collectivement marqué notre accord avec la démarche en deux temps proposée par la France : le choix du désarmement par la voie des inspections et, en cas d'échec de cette stratégie, l'examen par le Conseil de sécurité de toutes les options, y compris celle du recours à la force. C'est bien dans ce scénario d'échec des inspections et dans ce cas seulement que pourrait se justifier une seconde résolution<sup>410</sup> ». De plus, comme l'a souligné le représentant de la France « les inspections donnent des résultats » et par conséquent, il faut continuer de travailler activement dans ce sens, car le potentiel des commissions l'UNMOVIC et l'AIEA n'est pas épuisé. En outre, il a remarqué « qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité<sup>411</sup> ».

La Chine a adopté une position claire sur la question des inspections et de leurs résultats. Le représentant de cet État, M. Tang Jiaxuan, a clairement affirmé que « le travail d'inspection doit absolument se poursuivre. La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité fournit un

---

<sup>409</sup> LAFARGE Gabrielle, NOVOSSELOFF Alexandra, *op. cit.*, pp. 238-262.

<sup>410</sup> Le discours de Dominique Villepin sur l'Irak à l'ONU, *Le Figaro*, 8 avril 2014.

<sup>411</sup> *Ibid.*

mandat clair et des exigences concrètes<sup>412</sup> ». En outre, il a déclaré, en se référant à l'antiquité de la civilisation chinoise, « qu'il y a longtemps que nos ancêtres ont affirmé que la paix était l'option la plus viable ». Autrement dit, la Chine a tenté de toutes ses forces au niveau diplomatique d'empêcher la guerre, mais en même temps, elle ne faisait pas de déclarations fortes à l'adresse des représentants du « camp de la guerre », ce qui s'inscrit entièrement dans la philosophie traditionnelle chinoise de se concentrer sur leurs problèmes avec un minimum d'ingérence dans les affaires internationales.

La position de la Russie était en général à l'unisson de la position de la France et de la Chine. Le représentant permanent Sergueï Lavrov a souligné que « des progrès notables ont été réalisés et on ne saurait ignorer ce fait<sup>413</sup> ». La Russie supportait complètement et sans ambiguïté la poursuite des inspections qui ont déjà donné des résultats significatifs en matière de désarmement de Bagdad. Toutefois, une telle déclaration officielle ne signifiait pas que la Russie comprenait mal que cette crise pouvait se terminer par la guerre. Cette compréhension a conduit à des actions concrètes sur la scène internationale.

Immédiatement après les débats du 14 février 2003 au Conseil de sécurité, à la demande du président Vladimir Poutine, Evgueni Primakov, qui occupait à cette époque le poste de président de la Chambre du commerce de la Fédération de Russie, a été envoyé à Bagdad avec un message verbal à transmettre à Saddam Hussein. « J'ai été envoyé par le président de la Russie avec son message verbal à Saddam Hussein avant le début de la guerre. C'était trois semaines et demie avant le début de la guerre. Je lui ai exposé un message verbal du président Poutine. Dans les conditions de l'impossibilité d'empêcher les bombardements américains, on a suggéré à Saddam Hussein d'abandonner le poste de président et de demander au parlement de tenir les élections démocratiques. Il a refusé. Il m'a tapé sur l'épaule gauche et est sorti. J'ai été émerveillé par sa tranquillité. J'ai pensé que, peut-être, il croyait que le sauvetage viendrait à la dernière minute : les États-Unis et le Royaume-Uni ne commenceront pas l'opération. Ou il s'est déjà sacrifié<sup>414</sup> ».

Si on regarde attentivement la composition du « camp de la paix » au Conseil de sécurité, il est prudent de constater que la puissance militaire, politique et économique de la France, la Chine et la Russie était considérablement inférieure aux États-Unis seuls, sans parler de l'union États-Unis - Royaume-Uni. Par conséquent, ils ont utilisé l'ONU comme une tribune permettant

---

<sup>412</sup> S/PV.4707, 14 février 2003.

<sup>413</sup> *Ibid.*

<sup>414</sup> Entretien de Evgueni Primakov, *La vie internationale*, N° 12, 2003.

de démultiplier leur influence et de concrétiser leur opposition politique à la perspective d'une intervention contre l'Irak<sup>415</sup>.

En ce qui concerne le « camp de la guerre », il menait au contraire activement la préparation pour l'opération militaire. L'événement le plus important, qui était organisé par les partisans de ce camp au Conseil de sécurité, était l'intervention du secrétaire d'État américain Colin Powell le 5 février 2003. Ce discours justifiait la future invasion anglo-américaine en Irak. Cependant, ce discours était construit sur des hypothèses fausses, à partir de preuves fabriquées et de conclusions incorrectes. Colin Powell lui-même, dix ans après la guerre dans son entretien pour le journal *Le Nouvel Observateur* a reconnu que les preuves de la présence en Irak d'armes chimiques et biologiques étaient fausses, « mais ce n'était pas un mensonge délibéré de ma part. Je croyais à ce que je disais. Tout le monde, le président, les membres du gouvernement et le Congrès y croyaient. Le président m'a choisi parce que j'étais le plus crédible vis-à-vis de la communauté internationale, mais, encore une fois, je ne faisais que transmettre ce que les seize agences de renseignement disaient. J'ai été stupéfait<sup>416</sup> ». Cette déclaration de Powell est confirmée par le fait qu'avant le début de son discours, le chef de la CIA George Tenet lui a demandé de s'asseoir derrière lui afin de donner davantage de poids à ses paroles<sup>417</sup>.

Afin de comprendre en quoi allocution de Colin Powell était ambiguë, il est nécessaire d'étudier, dans un premier temps, le dernier rapport du président exécutif de l'UNMOVIC, devenu disponible le 3 mars 2003, soit deux jours avant le discours de Powell. Ce rapport contenait l'analyse de la dernière déclaration irakienne présentée le 7 décembre 2002 en réponse au paragraphe 3 de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, le progrès des inspections en Irak et l'information sur d'autres activités de l'UNMOVIC. Le secrétaire d'État américain s'est appuyé sur cette déclaration irakienne.

Dans ce document, il était mentionné que « les experts de l'UNMOVIC ont trouvé peu de nouveaux éléments d'information significatifs, figurant dans la partie de la déclaration relative aux programmes du développement des armes interdites, pas beaucoup de nouvelles pièces justificatives ou d'autres preuves. De nouveaux documents, en revanche, ont été fournis concernant des questions d'activité non liées aux armes au cours de la période allant de la fin

---

<sup>415</sup> LAFARGE Gabrielle, NOVOSSELOFF Alexandra, *op. cit.*, pp. 238-262.

<sup>416</sup> JAUVERT Vincent, « Colin Powell et les “ armes de destruction massive ” : comment la CIA m'a trompé », *Le Nouvel Observateur*, 28 février 2013, [disponible sur : <https://www.nouvelobs.com/etats-unis/20211018.OBS49989/colin-powell-et-les-armes-de-destruction-massive-comment-la-cia-m-a-trompe.html>]. Consulté le 12 décembre 2021.

<sup>417</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, p. 240.

de 1998 à nos jours, en particulier dans le domaine biologique et du développement de missiles. [...] La partie qui couvre les armes biologiques est, selon l'évaluation de l'UNSCOM essentiellement une version remaniée d'une déclaration antérieure fournie par l'Irak à l'UNSCOM en septembre 1997<sup>418</sup> ».

Le rapport souligne que pour évaluer l'attitude de l'Irak, « une distinction a été faite entre la coopération sur le « processus » et la coopération sur le « fond ». L'UNSCOM a indiqué que d'une manière générale, l'Irak avait été utile en ce qui concerne le « processus ».

En ce qui concerne la coopération sur le « fond », « la déclaration du 7 décembre, malgré les espoirs qui y sont attachés et malgré son volume important, n'a pas été jugée comme apportant de nouvelles preuves ou données susceptibles de contribuer à résoudre les questions de désarmement en suspens. Elle a cependant utilement mis en lumière l'évolution du secteur des missiles et du secteur des activités biologiques non interdites au cours de la période 1998-2002<sup>419</sup> ».

De plus, le document souligne que « même avec la coopération requise cela [cela veut dire désarmement] nécessitera inévitablement un certain temps ».

Donc, le document constatait la présence de certains problèmes puis un certain progrès et en même temps indiquait la nécessité d'avoir plus de temps pour finaliser le travail de la commission UNMOVIC. Mais il n'était indiqué nulle part dans le document que l'Irak possédait de l'ADM ou des vecteurs non détruits ou en dehors de la procédure de la destruction en cours.

Cependant, dans son discours Colin Powell a affirmé que selon les informations provenant de Hans Blix, « l'Irak ne semble pas avoir véritablement accepté – pas même aujourd'hui – le désarmement qu'on exigeait de sa part<sup>420</sup> » et selon les données de M. El Baradei « il n'y figurait aucune nouvelle information concernant certaines questions encore en suspens depuis 1998<sup>421</sup> ». De plus, selon la déclaration de Colin Powell, un rapport irakien de 12 200 pages, présenté le 7 décembre 2002 (c'est-à-dire, exactement trente jours plus tard, comme l'exigeait la résolution 1441 adoptée le 8 novembre) ne représentait qu'une tentative de « nous noyer et noyer les inspecteurs sous un flot d'informations inutiles concernant les armes

---

<sup>418</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1095-0022-02-00034, UNMOVIC 2003.

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> S/PV.4692, 27 janvier 2003.

<sup>421</sup> *Ibid.*

irakiennes autorisées, de façon que nous n'ayons pas le temps de nous occuper des armes prohibées de l'Irak<sup>422</sup> ».

Dans la confirmation formelle de l'Irak de son intention d'exécuter pleinement les exigences de la résolution 1441 du Conseil de sécurité, et dans l'accord de l'État irakien d'accepter les observateurs de l'UNMOVIC des pays différents et de leur donner la possibilité sans limites d'exécuter les inspections, Colin Powell a perçu les tentatives de l'Irak comme un moyen de tromper l'opinion publique mondiale. Il affirmait que l'Irak créait délibérément des obstacles pour les inspecteurs internationaux, les trompait et cachait à l'avance de l'ADM avant l'arrivée des inspecteurs sur tel ou tel objet, confirmant ses conclusions par des images des satellites<sup>423</sup>. Toutefois, Powell n'a pas tenu compte de la mention dans le rapport de l'UNMOVIC du fait que les inspections étaient menées souvent sans prévenir le gouvernement irakien et les autorités n'y ont fait aucuns obstacles<sup>424</sup>.

Enfin, le discours du secrétaire d'État américain comporte un moment mémorable : la démonstration de la fiole qui devait contenir l'anthrax, une substance qui aurait été trouvée en Irak un peu avant. Il a été prouvé par la suite que cette éprouvette avec le contenu n'avait aucun lien avec l'ADM irakienne.

Ce discours de Colin Powell a été très sérieusement critiqué. À titre d'exemple, le général Amir al-Saadi, l'interlocuteur habituel des inspecteurs de l'ONU, a lancé depuis Bagdad : « Un show typiquement américain, avec trucages et effets spéciaux<sup>425</sup> ». Toutefois, ce discours a eu un impact positif sur l'opinion publique aux États-Unis. En effet, tout de suite après, plus de la moitié des Américains était prêts à soutenir l'invasion en Irak<sup>426</sup>.

Néanmoins, cette déclaration n'a pas donné aux États-Unis le soutien univoque au Conseil de sécurité. Seul le Royaume-Uni a suivi la position pro-américaine. Mais cet État s'était déjà montré très proche de cette position, donc aucun changement n'est intervenu. En ce qui concerne le reste des membres de l'ONU, la réaction à ce discours a été très discrète. Les trois représentants du « camp de la paix » ont également répété la nécessité de poursuivre les inspections, car ils pourraient identifier toutes les « taches grises » qui restaient dans le dossier irakien. En outre, ils se sont entendus sur la nécessité de prendre en compte le discours de Colin Powell et ils ont déclaré que l'Irak devait collaborer plus activement avec les inspecteurs pour

---

<sup>422</sup> S/PV.4701, 5 février 2003.

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1095-0022-02-00034, UNMOVIC 2003.

<sup>425</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, p. 242.

<sup>426</sup> *Ibid.*

dissiper complètement les doutes de la communauté internationale<sup>427</sup>. Aucun pays du « camp de la paix » n'a soutenu le ton accusatoire du rapport du secrétaire d'État américain. Après son discours, il s'est entretenu avec Dominique de Villepin lors d'un déjeuner qui a suivi la fameuse démonstration des « preuves » à l'ONU. Selon le récit raconté par ses collaborateurs, Powell revient de cet entretien effaré et prononce : « Nous n'avons pas d'interlocuteur à Paris<sup>428</sup> ». Cette rencontre a eu pour conséquence un écart diplomatique sérieux entre la France et les États-Unis.

En ce qui concerne la Russie, comme l'a écrit seulement deux semaines avant le début de la guerre contre l'Irak le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov, « [la Russie] se considère comme une partie intégrante de la communauté euro-atlantique et donc, tout naturellement, s'intéresse à développer dans l'avenir des partenariats avec les États-Unis et la Grande Bretagne<sup>429</sup> », c'est-à-dire qu'en dépit des circonstances liées à la crise irakienne, la Russie était toujours prête à coopérer avec les États-Unis et le Royaume-Uni. La Russie n'était pas d'accord avec les plans américains de commencer la guerre, mais la direction générale de la diplomatie russe sur la coopération est restée inchangée.

Les États du « camp de la paix » étaient prêts à considérer des solutions de compromis, à tenir compte des exigences de l'Irak et à continuer les inspections. Ils espéraient à terme recevoir les avantages de la coopération économique avec l'Irak après la levée des sanctions. Ils soulignaient également la nécessité d'une coopération pour la garantie du remboursement des dettes de la part de l'Irak. Le règlement pacifique du conflit était également soutenu par la plupart des pays arabes et par des pays du mouvement des non-alignés.

En ce qui concerne les États-Unis et le Royaume-Uni, ils ont continué à convaincre le Conseil que le comportement de l'Irak discréditait le rôle de l'ONU dans le règlement des conflits, le maintien de la sécurité et d'un régime de non-prolifération de l'ADM. Il fallait également montrer à l'Irak la volonté de l'ONU d'agir de manière décisive, c'est-à-dire la tenue de l'opération militaire<sup>430</sup>.

Toutefois, malgré tous ces efforts et le discours de Powell, les États-Unis ont pleinement réalisé qu'ils ne parviendraient pas à convaincre les autres membres de P5 de voter pour une

---

<sup>427</sup> S/PV.4701, 5 février 2003.

<sup>428</sup> JARREAU Patrick, LESNES Corinne, « Paris-Washington, les dessous d'une rupture », *Le Monde*, 26 mars 2003, [disponible sur : [https://www.lemonde.fr/vous/article/2003/03/26/paris-washington-les-dessous-d-une-rupture\\_314351\\_3238.html](https://www.lemonde.fr/vous/article/2003/03/26/paris-washington-les-dessous-d-une-rupture_314351_3238.html)]. Consulté le 11 octobre 2018.

<sup>429</sup> IVANOV Igor, « Nel'zja navjazivat' demokratičeskie cennosti siloj », [On ne peut pas imposer par la force les valeurs démocratiques], interview du ministre des Affaires étrangères russe, *Kommersant*, 5 mars 2003.

<sup>430</sup> S/PV.4717, 12 mars 2003.

nouvelle résolution contre l'Irak qui autoriserait officiellement le recours à la force. Afin d'éviter d'une part, la scission avec leurs alliés de l'OTAN, principalement avec l'Allemagne et la France et afin d'autre part, de ne pas compliquer trop les relations avec la Chine et la Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni ont décidé de ne pas insister sur l'adoption d'une nouvelle résolution, en pensant que les forces anglo-américaines seraient suffisantes pour gagner facilement la guerre contre l'Irak même sans soutien de l'ONU. Toutefois, cela ne signifie pas que les États-Unis planifiaient d'abandonner complètement des résolutions du Conseil de sécurité et en particulier la résolution 1441 qui permettait selon leur point de vue, de recourir à la force en Irak.

Cette position était totalement incorporée dans le célèbre discours de George W. Bush adressé à la nation, le 17 mars 2003, c'est-à-dire quatre jours avant l'expiration du délai qui a été donné à l'Irak, afin qu'il puisse présenter le rapport final à l'UNMOVIC et à l'AIEA pour l'examen au Conseil de sécurité de l'ONU. En conséquence, le Conseil devait trancher définitivement si les conclusions des inspecteurs pouvaient mener à « des graves conséquences » pour l'Irak ou pas. Mais, au même moment, George W. Bush a affirmé que « le monde s'est livré à douze années de diplomatie » mais « notre bonne foi n'a pas été payée en retour. Le régime irakien s'est servi de la diplomatie comme d'un stratagème pour gagner du temps et des avantages. Il a uniformément défié les résolutions du Conseil de sécurité exigeant le désarmement complet ». George W. Bush a essayé de convaincre les autres États que « les renseignements que notre gouvernement et d'autres ont recueillis ne laissent aucun doute sur le fait que le régime irakien continuait de posséder et de dissimuler certaines des armes les plus mortelles qui n'aient jamais été mises au point ». S'y ajoutait encore une confirmation, qui était mise en doute même par le CIA : « Il [le gouvernement irakien] a aussi aidé, formé et abrité des terroristes, y compris des agents d'Al-Qaïda ». En outre, selon les mots du président américain « en utilisant des armes chimiques, biologiques ou, un jour, des armes nucléaires obtenues grâce à l'Irak, les terroristes pourraient réaliser leurs ambitions déclarées et tuer des centaines de milliers de gens innocents dans notre pays, ou dans n'importe quel autre<sup>431</sup> ».

Après ces mots George W. Bush a fait une référence à la doctrine de Glennon, en énonçant que le Congrès des États-Unis « reconnaissant la menace à laquelle se heurtait notre

---

<sup>431</sup> BUSH, George W., « Le Conseil de sécurité a failli à ses responsabilités, nous allons nous saisir des nôtres », *Le Monde*, 18 mars 2003. [disponible sur : [https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/03/18/george-w-bush-le-conseil-de-securite-a-failli-a-ses-responsabilites-nous-allons-nous-saisir-des-notres\\_313316\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/03/18/george-w-bush-le-conseil-de-securite-a-failli-a-ses-responsabilites-nous-allons-nous-saisir-des-notres_313316_1819218.html)]. Consulté le 19 juin 2019.

pays... a voté à une écrasante majorité... en faveur de l'usage de la force contre l'Irak<sup>432</sup> » et que les États-Unis ont le droit de recourir à la force pour assurer sa sécurité nationale. Ensuite, afin que tous les autres puissent comprendre sur la base de quelles résolutions les États-Unis commenceraient une opération militaire, Bush a déclaré : « en vertu des résolutions 678 et 687 - encore en vigueur - les États-Unis et leurs alliés ont autorisé le recours à la force afin de débarrasser l'Irak de ses armes de destruction massive ». Il a rappelé la résolution 1441, affirmant qu'elle a averti l'Irak « qu'il s'exposait à de graves conséquences s'il ne désarmait pas complètement et immédiatement ». Mais les propos qu'il a ensuite tenus ne sont compatibles ni avec le droit international, ni avec les résolutions du Conseil de sécurité : « ce [le recours à la force] n'est pas une question d'autorité, c'est une question de volonté<sup>433</sup> ». Par conséquent, George W. Bush a mis en cause la légitimité du Conseil de sécurité de l'ONU et a critiqué le fait que cet organe soit le seul à pouvoir prendre une décision au sujet de la guerre. Cette analyse est confirmée par ses mots suivants : « le Conseil de sécurité ne s'est pas montré à la hauteur de ses responsabilités; nous assumerons donc les nôtres ». Les États-Unis ont finalement décidé d'agir de façon unilatérale.

Enfin, George W. Bush a prononcé son ultimatum fameux : « Saddam Hussein et ses fils doivent quitter l'Irak dans les quarante-huit heures. Leur refus de le faire entraînera un conflit armé qui commencera à un moment de notre choix<sup>434</sup> ».

En posant cet ultimatum à l'Irak, les États-Unis ont affirmé simultanément leur intention de boycotter la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU qui, à la demande de la France et de la Russie, devait examiner les résultats des inspections. La position des États-Unis était soutenue par le Royaume-Uni et par les membres non permanents du Conseil - l'Espagne et la Bulgarie.

Il est nécessaire de remarquer que, même si Saddam Hussein avait accepté les conditions de cet ultimatum, il aurait été tout de même trop tard pour empêcher les États-Unis de commencer la guerre. En janvier 2003, des pays tels que l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Turquie et l'Égypte ont envisagé la possibilité d'offrir aux États-Unis une variante, dans laquelle Saddam Hussein aurait volontairement quitté le pouvoir et en retour, les États-Unis auraient donné à sa famille et à lui des garanties de sécurité. En février 2003, le fils du président égyptien Hosni Moubarak a reçu la réponse relative à l'avenir du dirigeant irakien de George W. Bush : « Si vous cherchez l'assurance que nous ne ferons rien contre lui, avait-il répondu à Gamal

---

<sup>432</sup> BUSH, George W., *op. cit.*

<sup>433</sup> *Ibid.*

<sup>434</sup> *Ibid.*



Moubarak, je ne suis pas prêt à la donner ». De plus, le 17 mars, George W. Bush déclare devant des responsables du Congrès : « même si Saddam Hussein s'en allait, nous y irons de toute façon<sup>435</sup> ».

Toutefois, malgré leur position forte, les États-Unis ont décidé de ne pas esquiver la dernière réunion du Conseil de sécurité de l'ONU avant le début de la guerre. Elle a eu lieu le 19 mars, quelques heures seulement avant le début de l'invasion anglo-américaine.

Ces débats étaient particuliers, car le représentant de l'Irak a participé à cette réunion, bien que ce pays à ce moment-là n'ait pas fait partie des membres non permanents du Conseil de sécurité. Au cours de la réunion, la grande majorité des membres du Conseil a exprimé la « profonde tristesse » en raison du fait que les efforts importants réalisés par cet organe n'ont pas conduit à la réussite. Le représentant de l'Allemagne, M. Fischer, a déclaré que « la volonté de coopération irakienne n'était pas satisfaisante. L'Irak s'est montrée lent et hésitant ». Or, « peut-on raisonnablement en tirer argument pour faire la guerre avec toutes ses terribles conséquences ?<sup>436</sup> »

Le représentant de la France, Dominique Villepin, a envoyé un message très clair aux États-Unis. Il a dit que « ceux qui pensent qu'à travers le cas de l'Irak, sera éradiqué le fléau du terrorisme, nous disons qu'ils prennent le risque de manquer leur objectif<sup>437</sup> ». En fait, il s'agissait d'un avertissement ouvert : dans cette aventure, les États-Unis et le Royaume-Uni pourraient bien perdre la guerre globale contre le terrorisme, car ils ne tiennent pas compte des conséquences à long terme de cette invasion. C'est ce qui s'est passé. En effet, malgré la célèbre déclaration de George W. Bush que « mission accomplished », il est possible de voir aujourd'hui les conséquences négatives de cette guerre, notamment l'apparition de l'État islamique en Libye.

En ce qui concerne la Russie, le ministre des Affaires étrangères russes, Igor Ivanov, a déclaré « qu'aucune de ces décisions [résolutions de Conseil de sécurité] ne donne le droit d'utiliser la force contre l'Irak en contournant la Charte des Nations Unies ; aucune de ces décisions ne donne le droit de renverser par la force les dirigeants d'un État souverain<sup>438</sup> ».

Quant à la position des États-Unis, John Negroponte a décidé de ne pas répondre aux accusations de la part des autres pays. Il a seulement demandé à tous les membres du Conseil de réfléchir à ce que « le Conseil devra relever de nouveaux défis liés à l'avenir de l'Irak ». En

---

<sup>435</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, pp. 298-299.

<sup>436</sup> S/PV.4721, 19 mars 2003.

<sup>437</sup> *Ibid.*

<sup>438</sup> S/PV.4721, 19 mars 2003.

outre, il a abordé les questions de la sécurité humanitaire dans ce pays, en disant que « nous avons prévu des rations alimentaires d'une valeur de 16,5 millions de dollars ainsi que des secours d'urgence, notamment de l'eau, du matériel de purification, des couvertures et des tentes dans la région<sup>439</sup> ». Cependant, ce montant était nettement inférieur aux besoins réels du peuple irakien, dévasté par les sanctions économiques.

Trois ans avant le début de la guerre, en avril 2000 à Moscou lors de la conférence scientifique internationale intitulée « Les sanctions internationales et le nouvel ordre mondial du XXI<sup>e</sup> siècle », l'ambassadeur de l'Irak en Russie a appelé l'embargo économique imposé à son pays « le crime de génocide ciblé auprès des yeux de toute l'humanité<sup>440</sup> ». Presque au même moment, à Londres, l'Institut Royal des relations internationales a publié une étude spéciale sur la situation en Irak, dans laquelle il était noté qu'à cause des sanctions économiques contre l'Irak, les systèmes de santé et de l'éducation s'effondraient<sup>441</sup>. Le chômage est élevé de manière catastrophique, les souffrances du peuple sont devenues massives et intolérables. Ces sanctions ont mis l'Irak au seuil de la désintégration sociale<sup>442</sup>.

Par conséquent, en réponse à cette annonce le représentant de l'Irak, Monsieur Aldouri a immédiatement déclaré que son pays n'avait pas besoin « des dizaines de millions de dollars destinés à sauver le peuple irakien. Le bourreau ne peut pas aider la victime sauf en la tuant. C'est le sort que réservent les États-Unis au peuple irakien et c'est l'ouvrage auquel ils s'attendent ». De plus, il a ajouté que « la perspective d'une agression contre l'Irak par les États-Unis et le Royaume-Uni est presque une certitude. Cette agression pourrait commencer dans les heures qui viennent<sup>443</sup> ».

La dernière réunion du Conseil de sécurité s'est achevée à ce moment. Bien que techniquement importante pour les États-Unis, elle n'a joué aucun rôle. En effet, plus aucun obstacle diplomatique ne pouvait empêcher la coalition anglo-américaine de commencer la guerre.

---

<sup>439</sup> S/PV.4721, 19 mars 2003.

<sup>440</sup> « Mir b'et trevogu », [Le monde tire la sonnette d'alarme], *Pravda*, 7 avril 2000, [disponible sur : <http://gazeta-pravda.ru/archive/issue/7aprel-2000-goda>]. Consulté le 12 décembre 2018.

<sup>441</sup> Sur la politique des sanctions et la guerre économique regarder MULDER, Nicholas, *The Economic Weapon. The Rise of Sanctions as a Tool of Modern War*, New Haven, Yale University Press, 2022, MAISON ROUGE, Olivier, *Gagner la guerre économique : Plaidoyer pour une souveraineté économique et une indépendance stratégique*, VA Press, 2022, 272 p., LAIDI, Ali, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Tempus Perrin, 2020, 736 p.

<sup>442</sup> *Pravda*, 24 février 2000, [disponible sur : <http://gazeta-pravda.ru/archive/issue/24fevral-2000-goda>]. Consulté le 12 décembre 2018.

<sup>443</sup> S/PV.4721, 19 mars 2003.

Toutefois, cette guerre était-elle justifiée et nécessaire ou est-ce une véritable agression militaire ? Pour répondre définitivement à cette question, il convient de mentionner la théorie de la « guerre juste ». Selon cette théorie, une action militaire ne peut être considérée comme juste et légitime que si elle suit les cinq principes suivants :

1. La décision doit être prise par le pouvoir légal (légitime). En tenant compte de ce principe, il faut prendre en considération deux options possibles - une décision qui peut être prise au niveau d'un État ou d'une communauté mondiale, présentée par l'organisation avec la réputation internationale reconnue ;
2. L'opération militaire doit poursuivre un objectif juste ou de la « cause juste », qui dans le respect de la tradition est défini comme le droit de la défense légitime ou d'assistance à d'autres pays-victimes de l'agression ;
3. L'opération militaire doit prouver de bonnes intentions, ce qui est la manifestation subjective du principe de la « cause juste » ;
4. L'opération militaire est le dernier moyen, c'est-à-dire il doit s'appliquer que lorsque les moyens pacifiques de garantir la sécurité sont épuisés ;
5. L'action militaire planifiée doit supposer la probabilité de succès<sup>444</sup>.

Par conséquent, sur la base des principes de la théorie de la « guerre juste », un aval de l'ONU de mener une opération militaire était nécessaire pour la légitimation d'une action militaire contre l'Irak. Toutefois, comme cette décision n'était pas prise, il est possible de constater que l'opération militaire commencée par les États-Unis et le Royaume-Uni ne peut pas être qualifiée comme légitime et juste.

La guerre a commencé tôt le matin du 20 mars 2003. Cette opération anglo-américaine a reçu le nom « *Iraqi Freedom* ». À partir de ce moment-là, les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que tous les rapports d'inspecteurs internationaux n'intéressaient plus personne.

---

<sup>444</sup> DERIGLAZOVA Larissa, « Vojna v Irake v 2003 godu kak prodolzhenie vojny SŠA s terrorizmom », [La guerre en Irak en 2003 comme la poursuite de la guerre des États-Unis contre le terrorisme], *Revue de l'Université d'Etat de Tomsk*, № 281, 2004, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/voyna-v-irake-2003-g-kak-prodolzhenie-voyny-ssha-protiv-terrorizma>]. Consulté le 5 février 2019.

Les premières frappes aériennes ont été infligées aux emplacements supposés de Saddam Hussein à Bagdad. Les Américains comptaient réduire considérablement le temps de la guerre en détruisant les dirigeants de l'Irak dans les premières heures de l'opération. Cependant, l'information sur la présence du leader irakien était fautive. Le même jour, dans la soirée, Bagdad et environ une vingtaine d'autres villes de l'Irak ont subi des frappes massives<sup>445</sup>. Dans le même temps, à Washington, George W. Bush a déclaré le début de l'opération en Irak afin de « désarmer l'Irak, libérer les Irakiennes et protéger le monde ». Saddam Hussein à son tour, environ deux heures plus tard, a annoncé à la télévision irakienne le début de l'agression anglo-américaine, en affirmant que « criminel Bush a réalisé son crime » et que « la coalition américano-sioniste sera vaincue<sup>446</sup> ».

En parallèle, le président russe Vladimir Poutine lors de la réunion avec les chefs de gouvernement, de l'administration du président et des forces spéciales, dédiée à la situation en Irak<sup>447</sup>, a présenté sans équivoque son évaluation de l'opération anglo-américaine : « l'action militaire est exercée contrairement aux principes et aux normes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Cette action militaire ne peut pas être justifiée. Il n'y avait aucune nécessité de déclencher la guerre pour répondre à la question principale : y a-t-il des ADM en Irak ou pas ? Et si oui, que faire pour l'éliminer et à quel moment il faut le faire ? » Ensuite, il a souligné : « une action militaire contre l'Irak est une grande erreur politique. Le principe de l'inviolabilité de la souveraineté des États est placé sous la question<sup>448</sup> ». Toutefois, le président russe n'a pas qualifié cette action militaire anglo-américaine comme une « agression » alors que cette opération correspond clairement à la définition de l'agression qui était donnée le 14 décembre 1974 à la XXIXe session de l'Assemblée générale de l'ONU : « l'agression est l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies, ainsi qu'il ressort de la présente définition<sup>449</sup> ».

---

<sup>445</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, p. 300.

<sup>446</sup> Extrait de l'allocution télévisée de George W. Bush qui annonçait le début de la guerre et de Saddam Hussein qui exhorte les Irakiens à se battre et se sacrifier. Sujet d'archive INA (Institut National de l'Audiovisuel), [disponible sur : <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/2251368001007/georges-wbush-et-saddam-husseïn>]. Consulté le 13 décembre 2018.

<sup>447</sup> Sur le sujet de la conception général de Poutine de la présence russe au Moyen-Orient regarder BENCHENANE Mustapha, « Moyen-Orient : Poutine dans les pas des tsars », *Revue Défense Nationale* 2016/10, n° 795, p. 13-20.

<sup>448</sup> POUTINE Vladimir, La déclaration lors de la réunion avec les chefs de gouvernement, de l'administration du président et des forces spéciales, dédiée à la situation en Irak, Moscou, Kremlin, 20 mars 2003, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/events/president/transcripts/21942>]. Consulté le 13 décembre 2018.

<sup>449</sup> A/RES/ 3314 (XXIX), 14 décembre 1974.

Dans ce discours, Vladimir Poutine a répété son évaluation de l'idée américaine de guerre préventive, qui a été formulée il y a environ un an dans son entretien à *Wall Street Journal* : « il existe une méthode de recours à la force sur la scène internationale ; c'est elle qui est légitimée par la communauté internationale dans le cadre de l'ONU. Cette méthode a été maintes fois approuvée par tous les membres de la communauté internationale dont les États-Unis et elle est bien connue. Elle se fonde sur une décision du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans le cas de l'Afghanistan, ce principe n'a pas été respecté. La coalition internationale partait de la prémisse selon laquelle les États-Unis agissaient en état d'urgence, d'autodéfense. La communauté internationale devait réagir promptement au crime horrible qui a emporté des milliers de vies américaines et des citoyens d'autres pays du monde. Dans le cas des autres États que vous avez mentionnés ici [Iran, Irak, Corée du Nord], il n'y a rien de pareil. C'est pour cela qu'il n'y a aucune raison de déroger à la procédure reconnue universellement dans le droit international. En plus, en Afghanistan la coalition internationale et les États-Unis agissaient non pas contre Afghanistan, mais contre les Talibans dont le régime n'était pas reconnu au niveau international. Au contraire même, puisque le gouvernement légitime et internationalement reconnu de Rabbani a appuyé la coalition internationale. Il s'agissait d'une situation qualitative complètement différente<sup>450</sup> ».

De plus, deux semaines après la fin officielle de l'opération militaire, lors de sa réunion avec Jacques Chirac et Gerhard Schröder, le 29 avril, Vladimir Poutine a souligné à nouveau : « au tout dernier moment dans la lutte pour sa vie, le régime irakien n'a pas utilisé ces moyens [ADM]. Nous ne savons pas jusqu'ici, s'il possédait les ADM. Mais si même au dernier moment de son existence il ne les a pas utilisées, cela signifie soit qu'elles sont inexistantes, soit qu'elles se trouvent dans un tel état qu'il est impossible de les utiliser. Se pose alors la question de la rationalité de l'intervention. Quel était l'objectif ? Quel problème voulait-on résoudre ?<sup>451</sup> »

Dans la lettre au nom du secrétaire général de l'ONU, le président russe a souligné que « l'action militaire contre l'Irak est une grave erreur politique. Cependant, la menace d'une rupture du système actuel de sécurité internationale est tout aussi préoccupante. Si nous permettons de remplacer le droit international par la « loi du poing », selon laquelle la force a toujours le droit de faire n'importe quoi, et que le choix des moyens pour atteindre ces objectifs n'est pas limité, alors l'un des principes fondamentaux du droit international serait remis en question, et c'est un principe de la souveraineté immuable des États. En conséquence, personne,

---

<sup>450</sup> MACLEAOD Alex, MORIN David, *op. cit.*, p. 175.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 174.

aucun pays dans le monde ne se sentirait en sécurité et maintenant un énorme foyer d'instabilité se propage et entraînerait des conséquences négatives pour d'autres régions du monde. C'est pour ces raisons que la Fédération de Russie insiste sur une cessation rapide des hostilités. Nous restons convaincus que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle central dans le règlement des crises mondiales, y compris la situation en Irak. Je tiens à souligner que la Fédération de Russie est déterminée à tenter de ramener cette situation à la paix et à parvenir à une solution fiable au problème de l'Irak sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, une solution, qui tient compte des intérêts légitimes du peuple irakien et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays<sup>452</sup> ».

Cette lettre montre que la guerre n'a pas changé la ligne stratégique russe de mener la politique de coopération avec les États-Unis et d'autres pays occidentaux. Pour le souligner, Vladimir Poutine a affirmé le 3 avril 2003 dans sa déclaration pour la presse : « Quelles que soient nos dissensions sur le problème irakien, nous allons tout de même tendre à coopérer sur les enjeux fondamentaux actuels dont la lutte au terrorisme. Bien sûr, je m'attends à ce qu'au cours de ce travail de coopération, nos intérêts et notre point de vue soient pris en considération. Sinon, le travail commun est impossible. Or, ce que je peux vous dire avec une certitude absolue, c'est que la Russie ne reviendra jamais à la confrontation avec nos partenaires en Europe et en Amérique du Nord<sup>453</sup> ».

L'espoir que la coopération constructive au Conseil de sécurité se poursuive après la crise a été donné dans la déclaration de la France. Le Président Jacques Chirac a souligné que malgré le début de l'opération anglo-américaine en Irak « la France, fidèle à ses principes - primauté du droit, équité, dialogue entre les peuples et respect des autres - continuera à agir pour que les crises qui ensanglantent ou menacent le monde trouvent des solutions justes et durables dans l'action collective, c'est-à-dire dans le cadre des Nations Unies, seul cadre légitime pour construire la paix, en Irak comme ailleurs ». De plus, il a souligné dans son entretien pour la chaîne de télévision *France 2* : « Je vous ai dit que la France n'était pas un pays pacifiste. Elle n'est pas non plus un pays anti-américain, c'est absurde d'imaginer cela. Nous avons deux siècles d'histoire commune, de partage de mêmes valeurs. Nous nous sommes toujours trouvés ensemble dans les moments difficiles, la main dans la main, et nos relations et notre amitié ont des racines profondes dans les peuples, bien au-delà des situations

---

<sup>452</sup> Archive de l'ONU, dossier S-1095-0021-07-00004, déclaration du président de la Fédération de Russie, 20 mars 2003.

<sup>453</sup> MACLEOD Alex, MORIN David, *op. cit.*, p. 184.

événementielles. Donc, aucun risque que les États-Unis et la France, que le peuple américain et le peuple français, se disputent ou se fâchent<sup>454</sup> ».

Autrement dit ni la Russie, ni la France n'ont refusé de coopérer avec les États-Unis et l'Angleterre au Conseil de sécurité. Certes, l'opération unilatérale américaine a mené à l'apparition de doutes de la part de certains pays dans le désir américain d'utiliser la structure multilatérale telle que le Conseil pour la résolution des crises majeures. Cependant, la situation était encore loin de l'impasse des années deux mille dix.

Les actions militaires en même temps continuaient. Le 1<sup>er</sup> avril a commencé l'offensive des troupes anglo-américaines à Bagdad. L'assaut et la chute de Bagdad, les 3-9 avril, représentait un tournant majeur dans toute la guerre. Le 10 avril les Kurdes irakiens, avec le soutien des forces américaines ont capturé Kirkouk, le 11 avril – Mossoul. Dans le sud de l'Irak est tombé Basra. Le 2 mai 2003, le président américain a déclaré la fin de l'opération militaire en Irak.

Cependant, la fin de la guerre ne signifiait pas la fin du processus de négociations au Conseil de sécurité de l'ONU. Au contraire, en essayant de donner une légitimité *a posteriori* à leurs actions, les États-Unis ont décidé de réintégrer pleinement cet organe.

---

<sup>454</sup> MACLEOD Alex, MORIN David, *op. cit.*, p. 159.

### 2.2.3 Les résolutions 1483 et 1500 : le retour au domaine juridique

Après la chute du gouvernement irakien, qui a eu lieu le 9 avril 2003, les États-Unis sont confrontés à quelques grands problèmes. Il ne suffisait pas de renverser le régime de Saddam Hussein, encore fallait-il assurer le fonctionnement du pays avec vingt-deux millions d'habitants après la destruction de toutes les institutions publiques et aussi, ce qui était très important pour les Américains, il était nécessaire de réaliser une légitimation de leurs actions en Irak après la guerre.

Le début de ce processus était initié par l'adoption, le 22 mai 2003, de la résolution 1483 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution, rappelant la lettre que les représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni ont adressée au Président du Conseil le 8 mai 2003 (S/2003/538), reconnaissait « les pouvoirs, responsabilités et obligations spécifiques de ces États en tant que puissances occupantes agissant sous un commandement unifié (« l'Autorité »), en vertu du droit international applicable<sup>455</sup> ».

« L'Autorité », comme le pouvoir reconnu par le Conseil de Sécurité de l'ONU, devait effectuer une « gestion efficace » du territoire de l'Irak. Avec l'aide de « l'Autorité » et en collaboration avec le Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU sur l'Irak, désigné en vertu de la même résolution, qui devait coordonner le travail de toutes les institutions de l'ONU en Irak, le « peuple de l'Irak » devait former « une administration provisoire irakienne » en tant qu'administration de transition laquelle dans l'avenir devrait être remplacée par « un gouvernement irakien représentatif », qui à son tour devrait assumer les responsabilités de « l'Autorité<sup>456</sup> ». Par cette résolution le Conseil de sécurité de l'ONU a confié aux Américains le pouvoir de procéder à la création du gouvernement intérimaire de l'Irak sous réserve de l'avis du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. Il est possible de supposer qu'un « gouvernement provisoire » formé ainsi, qui était contrôlé jusqu'à la fin de son existence par les autorités d'occupation, était en mesure de contrôler à son tour la transition du pouvoir en Irak vers « un gouvernement irakien représentatif », qui serait favorable aux États-Unis. En effet,

---

<sup>455</sup> S/RES/1483 (2003), 23 mai 2003.

<sup>456</sup> *Ibid.*



pour les puissances occupantes, empêcher les élections n'avait pas de sens, car elles étaient, à cette époque, en fait le pouvoir unique qui contrôlait tous les aspects de la vie politique de l'Irak.

En effet, conformément à la résolution 1483 du Conseil de sécurité, le pouvoir en Irak a été transféré au régime occupant des États-Unis et du Royaume-Uni. Toutes les sanctions économiques imposées à l'Irak selon la résolution 661 du 6 août 1990 et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU ont été levées. De plus, le comité des sanctions créé par la résolution 661 a été dissous. Dans un délai de six mois, le Conseil de sécurité était supposé terminer le programme « Pétrole contre nourriture » et transmettre la responsabilité de la gestion de toutes les activités inachevées aux autorités occupantes.

En outre, la résolution a mis sous le contrôle des autorités d'occupation presque toutes les activités de la reconstruction économique de l'Irak, y compris celles qui doivent être gérées par des organismes internationaux du système des Nations Unies. Parallèlement, le Conseil de sécurité a affirmé que « l'Irak doit honorer ses obligations en matière de désarmement » et a annoncé son intention « d'encourager l'Angleterre et les États-Unis à tenir le Conseil informé de leurs activités dans ce domaine ». De plus, la résolution a traité la question de la modification des mandats de l'UNMOVIC et de l'AIEA. Dans le document, il était notamment souligné que la situation en Irak constituait toujours une menace pour la paix et la sécurité<sup>457</sup>.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Seule la Syrie n'a pas participé au vote. Le représentant de ce pays a expliqué que la République arabe syrienne aurait voté pour cette résolution si on lui avait accordé le délai supplémentaire qu'elle avait sollicité à plusieurs reprises avant le vote<sup>458</sup>. Un mois auparavant, ce consensus parmi tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU aurait été impossible à imaginer – si fortes étaient les contradictions. Cependant, la nécessité de reconstruire l'Irak et de retrouver un dialogue constructif étaient absolument primordiaux.

En ce qui concerne la France, immédiatement après la chute du gouvernement de l'Irak, Jacques Chirac a commencé à chercher à rétablir les relations avec les États-Unis. En mai 2003, Paris a confirmé son choix du pragmatisme après le conflit. Face au projet de résolution anglo-américain déposé le 8 mai (la future résolution 1483), les Français mesurent vite les limites de leur marge de manœuvre. Ils privilégient la réconciliation avec Washington. En outre, Washington a laissé entendre aux Français qu'un vote positif à New York – et non une simple abstention – serait « la meilleure chose » qui pourrait arriver pour les relations franco-

---

<sup>457</sup> S/RES/1483, 23 mai 2003.

<sup>458</sup> Le texte de cette déclaration figure dans le compte rendu officiel de la reprise de la 4762e séance des débats dans l'après-midi du 22 mai 2003.

américaines, surtout à l'approche du sommet du G8 à Evian, crucial pour Paris. Donc, moyennant quelques concessions – comme la désignation par le secrétaire général de l'ONU d'un « Représentant spécial » en Irak et non d'un simple « coordinateur » - les Français décident de voter le projet<sup>459</sup>.

En éliminant toutes les contradictions, les États-Unis pouvaient tranquillement formuler un projet de résolution pour le vote au Conseil de sécurité, ce qui a été fait.

En conséquence, les déclarations de tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU après l'adoption de la résolution étaient presque identiques. Tous les États ont remarqué que la présente résolution contribuerait au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région, permettrait aussi de restaurer l'Irak et améliorerait considérablement la situation économique du pays. Le représentant des États-Unis John Negroponte, se référant à la levée des sanctions prévues dans cette résolution, a même déclaré que « la levée des sanctions représente un événement mémorable pour le peuple irakien, un tournant historique qui devrait illuminer l'avenir d'un peuple et d'une région<sup>460</sup> ». Toutefois, à ce moment-là, la « victoire » ne permettait pas de voir clairement toutes les conséquences de cette guerre pour la stabilité internationale, bien que dès les premiers mois après l'occupation apparaissaient les premiers signes de la guérilla en Irak, avec pour conséquence de nombreuses victimes parmi les troupes d'occupation.

La conservation complète du contrôle politique, militaire et économique en Irak dans les mains des autorités d'occupation des États-Unis et de l'Angleterre était définitivement fixée par la résolution 1500 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 14 août 2003 avec 14 voix « pour » et une « abstention » (Syrie). La résolution « se félicite de l'établissement, le 13 juillet 2003, du Conseil de gouvernement de l'Irak, largement représentatif, qui marque une étape importante vers la formation par le peuple irakien d'un gouvernement représentatif internationalement reconnu qui exercera la souveraineté de l'Irak<sup>461</sup> ».

Il convient de souligner que cette nouvelle administration irakienne se composait exclusivement de représentants de l'opposition au régime de Saddam Hussein. À partir de mai 2003, elle était dirigée par l'américain Paul Bremer, sans qui, aucune décision significative dans ce pays ne pouvait être prise. De plus, il a demandé à Washington d'augmenter les forces militaires jusqu'à cinq cent mille soldats, considérant que c'était le minimum nécessaire pour

---

<sup>459</sup> BOZO Frédéric, *op. cit.*, p. 314.

<sup>460</sup> S/PV.4761, 22 mai 2003.

<sup>461</sup> S/RES/1500, 14 août 2003.

maintenir la stabilité dans le pays. En ce qui concerne des politiciens irakiens, il a écrit : « Ils ne pouvaient pas organiser le défilé, sans parler de la gestion du pays<sup>462</sup> ».

En même temps, en Irak, les manifestations contre les occupants sont devenues de plus en plus organisées et systématiques. Les soldats et les officiers de l'armée irakienne dissous par Bremer avec l'approbation de George W. Bush et Donald Rumsfeld se sont insérés dans la résistance, accompagnés par d'anciens gardes nationaux, des membres du parti Ba'ath et les militants, qui restaient fidèles à Saddam Hussein.

Bien que les données sur la résistance croissante au régime d'occupation aient été soigneusement déformées par le service de sécurité, déjà à la fin de l'année 2003, il est devenu clair que derrière de nombreux attentats contre les troupes de la coalition et celles des Irakiens qui collaboraient avec eux, en particulier la police et l'armée, se trouvaient un réseau secret de militants Irakiens, dans les différentes régions de l'Irak.

Il convient également de remarquer que le 17 juillet 2003 le commandant des forces d'occupation américaines en Irak, John Abinsay, a reconnu que les États-Unis avaient envisagé la guérilla en Irak, dirigée à partir d'un centre de commandement uni<sup>463</sup>.

Sur la base de ce qui précède, il devient évident qu'avant l'invasion en l'Irak, ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'avaient envisagé jusqu'à la fin tous les scénarios d'après-guerre. En février 2003, Dominique de Villepin avait essayé de prévenir l'administration américaine sur ce point.

Se trouvant dans une situation où les victoires dans les batailles risquaient de se transformer en défaite dans la guerre, les États-Unis et le Royaume-Uni ont commencé à prendre des actions fébriles afin de résoudre les problèmes. Ils ont tenté de collaborer plus étroitement avec l'ONU pour le règlement pacifique des difficultés dans ce pays. Ces actions ont trouvé un aboutissement dans la résolution 1511.

Le 16 octobre 2003 à l'initiative des États-Unis et à l'issue d'une longue discussion diplomatique, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1511 qui est devenue une étape importante dans la poursuite du développement du processus de règlement de la question irakienne.

La résolution précise que « le Conseil de gouvernement et ses ministres sont les principaux organes de l'administration provisoire irakienne, laquelle, sans préjudice de son

---

<sup>462</sup> ALDEN Edward, DINMORE Guy, « No comment. Bremer Claims He Was Used As Iraq “ Fall Guy ” », *Financial Times*, 11 janvier 2006, [disponible sur : <https://www.ft.com/content/968e475a-814a-11da-8b55-0000779e2340>]. Consulté le 5 mai 2019.

<sup>463</sup> *Ibid.*

évolution ultérieure, incarne la souveraineté de l'État irakien durant la période intérimaire, jusqu'à ce qu'un gouvernement représentatif internationalement reconnu soit mis en place et assume les responsabilités » de « l'Autorité » militaire américano-britannique.

Elle a été adoptée à l'unanimité. Pour comprendre toutes les difficultés envisagées lors de l'adoption de ce document, il faut regarder attentivement le temps qui s'est écoulé entre la première proposition du projet de résolution (le 2 octobre 2003) et l'adoption de la résolution (le 16 octobre 2003). La divergence principale résidait dans le fait que la Russie et la France ont insisté sur l'établissement d'un commandement « collectif » de la force multinationale qui se serait réalisé sous l'égide de l'ONU. Mais les États-Unis étaient contre cette idée. Pour que la France et la Russie acceptent de voter en faveur de la résolution, il était nécessaire d'ajouter à plusieurs reprises des amendements dans ce document, y compris dans le libellé sur le « commandement unifié » mentionnée ci-dessus. Ces modifications ont permis de diminuer, dans une certaine mesure, les contradictions au sein du Conseil de sécurité<sup>464</sup>. Cependant, il est nécessaire de mentionner le fait qu'une telle formulation était convenable seulement pour la Russie et la Chine alors que la France et l'Allemagne (qui, à cette époque, était membre non-permanent du Conseil de sécurité) se sont exprimées contre. Les pressions de la part de la Russie et de la Chine ont abouti à des concessions de la part de la France et de l'Allemagne<sup>465</sup>.

Toutefois, en votant en faveur de la résolution, la Russie, la France et l'Allemagne ont fait preuve d'une certaine prudence en émettant une réserve : ils ne croient pas que les conditions désignées dans la résolution leur permettraient d'assumer les obligations militaires et financières en Irak. Cela signifiait que ces trois pays ont décidé de s'abstenir d'envoyer leurs forces militaires en Irak et de ne pas participer au financement du gouvernement de l'Irak d'après-guerre<sup>466</sup>.

Le 8 juin 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1546 dans laquelle il s'agissait de « la fin de l'occupation » qui devait se réaliser au 30 juin 2004 et du fait qu'à ce stade « un gouvernement intérimaire entièrement souverain et indépendant assume la pleine responsabilité et la pleine autorité dans le pays<sup>467</sup> ».

---

<sup>464</sup> MACASKILL Ewen, « US offers compromise in UN vote on Iraq », *The Guardian*, 14 novembre 2003, [disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2003/oct/14/iraq.iraq1>]. Consulté le 11 décembre 2018.

<sup>465</sup> BARRINGER Felicity, « The struggle for Iraq: China and Russia leaning towards U.S. stand in U.N », *The New York Times*, 16 octobre 2003, [disponible sur : <https://www.nytimes.com/2003/10/16/world/the-struggle-for-iraq-diplomacy-china-and-russia-leaning-toward-us-stand-in-un.html>]. Consulté le 11 décembre 2018.

<sup>466</sup> S/PV.4844, 16 octobre 2003.

<sup>467</sup> S/RES/1546, 8 juin 2004.

Elle a confirmé à nouveau la définition de la situation en Irak, précédemment adoptée par le Conseil de sécurité, comme représentant une menace pour la paix et la sécurité, ce qui permettait aux États-Unis et à leurs alliés d'utiliser cette option de résolution pour la poursuite de l'occupation de l'Irak et pour l'ingérence dans ses affaires intérieures.

En ce qui concerne l'ONU, l'Envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies a été affecté seulement à un rôle de promotion de la mise en œuvre d'une série d'activités dans le cadre de calendrier mentionné et de plus, il a formulé la réserve suivante : « autant que les circonstances le permettront<sup>468</sup> ».

Entre-temps, la résistance à l'occupation en Irak a commencé à acquérir de nouvelles composantes. Les alliés pour le peuple irakien ont commencé à apparaître. « L'occupation américaine de l'Irak a transformé l'Irak en une Mecque pour tous les extrémistes arabes aigris qui cherchaient à libérer le Moyen-Orient de la tyrannie de rapine des infidèles. Les terroristes « d'Al-Qaïda » et « d'Ansar » avec les gardes baasistes et les conscrits étrangers sont déterminés à maintenir l'Irak dans un état d'anarchie, exactement la même situation qu'en Afghanistan qui glisse dans le chaos puisque les Talibans réorganisés ont tué 90 personnes pour le seul mois dernier. Vraiment, c'est compliqué de croire qu'on lutte contre une myriade de rescapés dont, en son temps, parlait Rumsfeld. Washington doit doubler son contingent en Irak, pour subjuguier le pays. Les États-Unis ont besoin d'alliés en Irak, mais les pays qui pourraient aider l'Amérique, en envoyant les troupes en Irak, ne le font pas, n'ayant pas reçu un mandat des Nations Unies<sup>469</sup> ».

Cependant, lors des débats au Conseil de sécurité de l'ONU sur le texte de ce document, tous les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction concernant l'avenir de la transition « complète » de la souveraineté au gouvernement de l'Irak « sous le contrôle des Nations Unies ». A titre d'exemple, le représentant de la Russie, M. Konuzin a déclaré : « un principe fondamental est que toutes les dispositions de la résolution doivent s'appliquer sur la base de demandes correspondantes du gouvernement intérimaire, en particulier en ce qui concerne le déploiement dans le pays de la force multinationale et l'assistance internationale au processus politique, où l'Organisation des Nations Unies joue le rôle de chef de file<sup>470</sup> ».

Dans ce contexte, il est possible d'affirmer que la phase aiguë de la crise irakienne s'est terminée. Toutes les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Irak étaient

---

<sup>468</sup> S/RES/1546, 8 juin 2004.

<sup>469</sup> « Baghdad bombing: What should we do now? (8 letters) », *New York Times*, 21 août 2003, [disponible sur : <https://www.nytimes.com/2003/08/21/opinion/baghdad-bombing-what-should-we-do-now-8-letters.html>]. Consulté le 11 décembre 2018.

<sup>470</sup> S/PV.4987, 8 juin 2004.

adoptées soit à l'unanimité, soit avec une majorité écrasante de voix « pour », avec un consensus intégral parmi les membres de cet organe, c'est-à-dire, il n'y avait plus d'insolubles contradictions entre les pays participants. Toutefois, malgré cette entente, la réglementation finale de la crise irakienne reste presque impossible. Les conséquences de l'invasion anglo-américaine de ce pays sont très lourdes. En 2006, l'ancien ministre des Affaires étrangères de la Russie et diplomate soviétique expérimenté Evgueni Primakov écrit : « On sait que les États-Unis mettent l'accent sur l'exportation de son modèle de démocratie, tout en ignorant les conditions internes, les traditions, le mode de vie, l'équilibre des forces dans les pays où ce modèle est incorporé par la force. L'Irak est un exemple. On sait bien à quoi cela a conduit. Sur « l'autel » d'une telle exportation de la démocratie étaient mis les vies de centaines de milliers d'Irakiens, plus de deux mille soldats américains, l'intégrité territoriale de l'Irak, de la laïcité de l'État. Même un tel terrible prix ne peut pas contribuer à résoudre la tâche déclarée<sup>471</sup> ».

Quelle conclusion est-il possible de tirer de cette crise ?

En premier lieu, le Conseil de sécurité des Nations Unies était sérieusement marginalisé et affaibli. L'analyse des résolutions et des débats montre que les États-Unis ont simplement utilisé le Conseil de sécurité pour servir leurs intérêts. Quand ils ont compris que la solution souhaitée ne pourrait pas être adoptée, ils ont décidé d'ignorer simplement le Conseil et d'agir de façon indépendante, en violant tous les principes du droit international, rédigés notamment avec leur participation active en 1945.

En second lieu, pour la première fois depuis la fin des années 1990, le Conseil était contourné par les actions unilatérales d'un membre de P5, ce qui a provoqué une forte dégradation de la confiance entre les diplomates. La Russie a alors commencé à douter de l'intention des États-Unis de poursuivre la coopération multilatérale pour résoudre les problèmes les plus graves du monde. Donc apparaissaient les premiers signes de déception russes. Ils étaient assez faibles au début, mais au fil du temps, ils n'ont pas cessé de croître.

Entre-temps, compte tenu de l'importance énorme de la région où se trouve l'Irak, l'ONU aurait pu jouer un rôle central dans le règlement de cette crise si tous les États - membres et surtout les États-Unis comme seule superpuissance de l'époque n'étaient pas guidés par des intérêts privés, mais par les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU.

---

<sup>471</sup> PRIMAKOV Evgueni, « Nam nužna stabil'nost' i bezopasnost' », [Nous avons besoin de la stabilité et de la sécurité], *Rossiyskaya Gazeta*, 13 janvier 2006.

En général, au début des années 2000, le concept de multipolarité et le rôle prépondérant de l'ONU dans le système des relations internationales sont restés inchangés dans la politique étrangère de la Russie. Dans le même temps, il était supposé que la Russie devrait devenir l'un des centres d'un monde multipolaire. La « pluralité » de la politique étrangère a été proclamée, mais la direction occidentale était beaucoup plus importante que la direction orientale. Poutine, a souligné le choix civilisationnel pro-européen de la Russie à plusieurs reprises.

Le nouveau gouvernement russe a pu établir un contact amical avec le leader du monde occidental – les États-Unis. Le calcul de la nouvelle élite de la Russie était que seul l'Occident peut aider à la modernisation du pays. Les dirigeants russes ont cherché à impliquer de plus en plus le pays dans les organisations politiques et économiques occidentales, tout en conservant leur souveraineté. De plus, la Russie dans 2000-2002 a de nouveau laissé entendre et aux politiciens occidentaux qu'elle voulait entrer dans l'OTAN<sup>472</sup>.

Après le 11 septembre 2001, la Russie, représentée par Vladimir Poutine, a été l'une des premières à répondre à la tragédie américaine en offrant une aide réelle dans la lutte contre l'extrémisme islamique et le terrorisme. Il s'est avéré que la Russie et les États-Unis avaient un ennemi commun -le terrorisme. La Russie a tenu une série de consultations politiques avec les pays d'Asie centrale et a convaincu ces derniers d'accepter le déploiement des forces armées américaines dans plusieurs républiques (Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan) pour mener une opération militaire anti-Talibans. C'est-à-dire que les dirigeants russes ont eux-mêmes donné leur accord à la projection de la force américaine dans la région qu'ils considéraient comme une zone de leurs intérêts géopolitiques.

Un autre geste amical de la part de la Russie a été le départ des bases militaires lointaines, à savoir de Cuba et du Vietnam. Dans le même temps, l'Occident, sur la base de ses intérêts, a continué à fermer les yeux sur le système politique de plus en plus focalisé sur la personnalité de Vladimir Poutine de la Russie et sur son incompatibilité apparente avec les normes démocratiques libérales occidentales.

L'attaque américaine contre l'Irak en 2003 était une apothéose du mépris américain pour le droit international. La Russie a fermement condamné l'agression américaine - gagnant ainsi des points de popularité dans le monde. Mais, cela n'est pas devenu le principal facteur de détérioration des relations avec les États-Unis.

---

<sup>472</sup> Sur ce sujet regarder « L'ancien secrétaire général de l'OTAN Robertson : Poutine a sérieusement réfléchi à l'adhésion de la Russie à l'Alliance », *Kommersant*, 20.01.2022, [disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/5173488?ysclid=lfqsq73s3265268539>]. Consulté le 25 octobre 2022. ; « Le jour où Poutine voulait intégrer l'OTAN », *Le Point*, 24.11.2021, [disponible sur : [https://www.lepoint.fr/monde/le-jour-ou-poutine-vou-lait-integrer-l-otan-24-11-2021-2453563\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/le-jour-ou-poutine-vou-lait-integrer-l-otan-24-11-2021-2453563_24.php)]. Consulté le 22 octobre 2022.

L'une des principales raisons était la divergence des intérêts de la Russie et de l'Occident dans l'espace de la CEI. Après les « révolutions de couleur » en Géorgie et en Ukraine, la Russie a commencé à craindre que l'Occident, en finançant les partis et les mouvements d'opposition, prépare la « révolution » en Russie même. C'est ce qui explique le renforcement de la rhétorique anti-occidentale en Russie, dont le paroxysme a été le célèbre discours de Vladimir Poutine à Munich en février 2007.



## CHAPITRE 3 : Entre la confrontation et la coopération 2007-2014

### 3.1 De Munich à la guerre en Géorgie 2008

#### **3.1.1 Le discours de Munich de Vladimir Poutine et le nouveau concept de la politique étrangère russe.**

Le résultat de la déception russe face à la politique des États-Unis et des pays occidentaux en général se retrouve dans le discours de Munich de Vladimir Poutine qui a exprimé la frustration croissante de la Russie. Ce discours en soi est très important pour comprendre l'évolution de la direction générale de la politique russe depuis 2007. Jamais le président de la Russie ne s'est exprimé aussi fermement contre le monde unipolaire et les ordres dominants dans ce monde. Vladimir Poutine n'a pas contourné une seule question préoccupante de son point de vue pour la Russie de la politique mondiale - des tentatives des États-Unis d'exporter la démocratie dans les pays du tiers monde à l'expansion de l'OTAN à l'est et au déploiement en Europe du système de défense antimissile américain.

En particulier, Vladimir Poutine a accusé les États-Unis, sans les nommer, dans la construction d'un monde unipolaire qui, de son point de vue, ne peut pas être juste envers la Russie : « mais qu'est-ce qu'un monde unipolaire ? Quoi qu'il en soit, le terme ne signifie finalement qu'une seule chose dans la pratique : c'est un centre de pouvoir, un centre de force, un centre de la prise des décisions. C'est un monde d'un maître, d'un souverain. Et c'est finalement désastreux non seulement pour tous ceux qui sont au sein de ce système, mais aussi pour le souverain lui-même, parce qu'il le détruit de l'intérieur. Et cela n'a rien à voir, bien sûr, avec la démocratie. Parce que la démocratie est, comme on le sait, le pouvoir de la majorité tout en tenant compte des intérêts et des opinions des minorités. Je pense que pour le monde moderne, le modèle unipolaire est non seulement inacceptable, mais généralement impossible. Et pas seulement parce qu'avec un seul leadership dans le monde moderne il n'y aura pas assez de ressources politico-militaires ou économiques. Mais plus important encore : le modèle lui-même est inopérant, car il ne constitue pas et ne peut pas constituer la base morale de la

civilisation moderne. Cependant, tout ce qui se passe dans le monde aujourd'hui – et nous commençons tout juste à en débattre – est la conséquence des tentatives visant à introduire ce concept dans les affaires mondiales – le concept d'un monde unipolaire<sup>473</sup> ».

Que signifient les mots du président russe ? La position de Vladimir Poutine s'inscrit-elle dans une vision du monde héritée de l'Union soviétique et abandonnée provisoirement sous la présidence de Boris Eltsine ? Ce discours est-il réellement guidé par une volonté de puissance ou témoigne-t-il plutôt d'un désarroi, d'une difficulté à saisir les évolutions géostratégiques et donc à définir la place de la Russie sur la scène internationale, les objectifs et les instruments de sa diplomatie<sup>474</sup> ?

Selon les médias de masse russes, le discours de Munich de Poutine a marqué la fin de l'ère Eltsine dans la politique étrangère russe. En réalité, la politique russe a changé après la démission d'Andrei Kozyrev et est restée la même avec l'arrivée de Poutine. Mais cette performance avait pour objectif de démontrer à l'Occident que la Russie n'est plus prête à accepter le rôle d'un pays perdant de la guerre froide et qu'elle est sur le point de retrouver une position confiante sur la scène mondiale. Selon *Russia Today*, média officiel russe pro-Poutine, « le discours de Munich de Poutine, adressé aux politiciens européens et américains et aux hommes d'État, a lancé le processus de l'acquisition de la souveraineté de la politique russe. Cette position indépendante de la Russie n'a pas plu à beaucoup en Occident. Après Munich, les médias occidentaux ont commencé à augmenter les sentiments russophobes. Poutine et la Russie sont devenus la cible d'une guerre de l'information, qui a pris une ampleur sans précédent dix ans plus tard. La personne de Poutine a commencé à être diabolisée et la Russie a rencontré une forte opposition de la part de l'establishment occidental dans tous les domaines<sup>475</sup> ».

Du côté des certains pays occidentaux, le discours de Vladimir Poutine a provoqué une incompréhension franche ainsi que des moqueries cinglantes dans la presse. Le journal américain *Los Angeles Times* a immédiatement publié un article intitulé « Le pou qui

---

<sup>473</sup> Le discours de Vladimir Poutine à Munich, 10 février 2007, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/events/president/transcripts/24034>], Consulté le 15 mai 2020.

<sup>474</sup> DELCOUR Laure, « Comment la Russie voit-elle le monde ? Éléments d'analyse d'une politique étrangère en mutation », *Revue internationale et stratégique* 2007/4 (N°68), pp. 133 – 141.

<sup>475</sup> « Proverena vremenem : kak zvučit znamenitaja Mjunhenskaja reč' Vladimira Putina 10 let spustja », [Testé par le temps : comment sonne le célèbre discours de Munich de Vladimir Poutine 10 ans plus tard], *Russia Today*, 10 février 2017, [disponible sur : <https://russian.rt.com/world/article/357646-myunhenskaya-rech-putin-10-let>]. Consulté le 2 juin 2021.

rugissait », en qualifiant ainsi l’allocution de Poutine : « sonnait comme s’il était sorti d’une machine à remonter le temps de la guerre froide<sup>476</sup> ».

*The New York Times* a émis une observation moins critique, mais plus anxiogène : « Le président russe Vladimir Poutine a accusé samedi les États-Unis de provoquer une nouvelle course aux armements nucléaires en développant des défenses antimissiles balistiques, en sapant les institutions internationales, en rendant le Moyen-Orient plus instable par sa gestion maladroite de la guerre en Irak et en essayant de diviser l’Europe moderne. Dans un discours à une conférence internationale sur la sécurité, Poutine a laissé tomber toute brillance diplomatique pour réciter une longue liste de plaintes concernant la domination américaine sur les affaires mondiales, y compris de nombreux thèmes qui ont tendu les relations entre le Kremlin et les États-Unis pendant son administration de sept ans. Parmi eux, l’expansion de l’OTAN dans les pays baltes et la perception en Russie que l’Occident a soutenu des groupes qui ont renversé d’autres gouvernements dans l’ancienne sphère d’influence de Moscou<sup>477</sup> ».

Certains médias allemands ont soutenu les journalistes américains dans leurs évaluations. Le célèbre journal allemand *Der Tagesspiegel* a qualifié le discours de Poutine de « touche de guerre froide » : « Pendant quelques secondes, la Conférence internationale sur la sécurité se tut avec effroi. Ce sont des sons nouveaux qui rappellent un passé longtemps cru : l’homme le plus puissant de Russie est en pleine santé [...] Poutine a été invité à la conférence de Munich pour la première fois et il a clairement mis l’accent sur une performance puissante, voire massive. Par étapes, son discours est devenu un véritable règlement de compte avec le mandat de George W. Bush [...] « La paix par le dialogue » est la devise de la conférence sur la sécurité. Ce qui s’est passé samedi à Munich, cependant, était tout sauf paisible. La réalité était la politique froide du monde, avec de nombreuses raisons de s’inquiéter de nouveaux blocs dans un vieux conflit<sup>478</sup> ».

Les médias français ont adopté une position similaire. Ainsi, le journal *Le Monde* a déclaré l’apparition d’un nouveau « vent de la Guerre froide » : « Un vent froid, rappelant le climat de la guerre froide, a soufflé sur Munich, samedi 10 et dimanche 11 février, à l’occasion de la 43e Conférence sur la politique de sécurité. Pour sa première visite à ce rendez-vous

---

<sup>476</sup> BOOT Max, « The louse that roared », *Los Angeles Times*, 14 février 2007, [disponible à l’adresse : <https://www.latimes.com/archives/la-xpm-2007-feb-14-oe-boot14-story.html>]. Consulté le 2 juin 2021.

<sup>477</sup> « U.S. undermines global security », *The New York Times*, 10 février 2007, [disponible sur : <https://www.nytimes.com/2007/02/10/news/10ihtweb.0210.security.4545958.html?searchResultPosition=4>]. Consulté le 2 juin 2021.

<sup>478</sup> BIALECKI Martin, « Ein Hauch von Kaltem Krieg », *Der Tagesspiegel*, 10 février 2007, [disponible sur : <https://www.tagesspiegel.de/politik/muenchner-sicherheitskonferenz-ein-hauch-von-kaltem-krieg/809486.html>]. Consulté le 2 juin 2021.

international annuel connu comme le « Davos de la sécurité », le président russe, Vladimir Poutine, a choisi de se livrer à une critique tous azimuts de la politique des États-Unis, coupables, selon lui, d'unilatéralisme dans la gestion des affaires du monde<sup>479</sup> ».

C'est à travers le prisme de la volonté de puissance que les médias occidentaux analysent les prises de position de Poutine. Il n'est donc pas surprenant que la réaction générale ait été très critique.

Afin de lisser en partie le discours dur de Poutine, sa position a ensuite été expliquée par le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov : « Ce que Poutine a réellement dit à Munich n'était pas nouveau. Il n'a rien dit dont nous n'avons pas discuté directement avec l'administration Bush et qui n'ait pas été chuchoté dans les milieux politiques en Europe et ailleurs. Il a fait ces déclarations lors d'une conférence parce qu'il voulait attirer l'attention du monde pour entamer un dialogue sur le genre de monde que nous voulons pour nos enfants et pour nous-mêmes. Poutine croit, comme beaucoup d'autres, que le monde ne peut pas être dicté par un seul pays. L'histoire montre que cela a été tenté à plusieurs reprises, mais n'a jamais fonctionné. Les récentes mesures unilatérales n'ont pas résolu les problèmes, mais les ont exacerbés et ont créé de nouveaux foyers de tension. [...] Si vous lisez tout le discours du président, vous verrez que Poutine n'attaquait ni les États-Unis ni ne proposait la Russie comme contrepoids à l'unilatéralisme américain. Au lieu de cela, il a appelé à un monde avec de nombreux centres d'influence où différents intérêts travaillent ensemble, multilatéralement, pour façonner un dénominateur commun sur les questions mondiales [...] Une nouvelle guerre froide ? Certainement pas. Un monde démocratique dans lequel la Russie forte coexiste avec des États-Unis forts, ainsi qu'une Europe forte, la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres ? C'est la vision de Vladimir Poutine - et cela vaut la peine d'être considéré<sup>480</sup> ».

La réaction russe, tant au niveau de la société qu'au niveau gouvernemental, était prévisiblement positive. Après tout, pour la première fois depuis l'humiliation ressentie des années 1990, le dirigeant russe a appelé à lutter ouvertement contre l'ordre mondial créé par les pays occidentaux, ce qui correspondait à la demande de la partie nationaliste, qui est en même temps la plus nombreuse, de la société civile. Cela a provoqué une montée patriotique dans la conscience du peuple russe. Les gens ont de nouveau senti qu'ils vivaient dans un grand pays

---

<sup>479</sup> « Vladimir Poutine dénonce l'unilatéralisme américain », *Le Monde*, 12 février 2007, [disponible sur : [https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2007/02/12/m-poutine-denonce-l-unilateralisme-americain\\_866329\\_3222.html](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2007/02/12/m-poutine-denonce-l-unilateralisme-americain_866329_3222.html)]. Consulté le 2 juin 2021.

<sup>480</sup> LAVROV Sergueï, « One Cold War is Enough », *The Washington Post*, 25 février 2007, [disponible sur : <https://www.washingtonpost.com/archive/opinions/2007/02/25/one-cold-war-was-enough/3f073bb4-b85e-44b0-b81d-5feb6dde7970/>]. Consulté le 2 juin 2021.

et que l'importance de leur État sur la scène internationale ne ferait qu'augmenter. Mais n'était-il qu'une illusion ? Une telle réaction ne se reproduira qu'à grande échelle en 2014, après l'annexion de la Crimée par la Russie. Cependant, d'abord, cette situation représente un déni et une violation du droit international. Ensuite, elle suscitera la peur des autres pays. Selon Sylvie Bermann, « *homo sovieticus* et guédiste, Vladimir Poutine ne croit qu'à la puissance militaire. Son objectif ultime est la restauration du rang de la Russie dans le monde. Une Russie crainte et respectée<sup>481</sup> ». Enfin, les succès de politique étrangère déclarés ne feront que masquer les problèmes internes de la Russie, mais ne les résoudre pas.

En plus, il était impossible de ne pas remarquer que la Russie s'inquiétait beaucoup. Les événements politiques qui se sont produits à ce moment-là ont suscité une grande inquiétude chez les dirigeants politiques de la Russie, en particulier chez Vladimir Poutine. Cela était particulièrement vrai dans l'espace post-soviétique où il y avait plusieurs révolutions de couleur (révolution de la rose en Géorgie, fin 2003, révolution orange en Ukraine, fin 2004, et dans une moindre mesure révolution des tulipes au Kirghizstan, début 2005), lesquelles, selon Vladimir Poutine, étaient organisées par les pays occidentaux. Mais ces préoccupations sont-elles fondées ? Cela paraît difficile de soulever des peuples durablement sans leur volonté.

Cependant, la crainte, qu'un tel scénario puisse se produire en Russie, a rendu le discours de Poutine plus agressif. Finalement, ce message politique du président russe a servi de base à la création progressive dans l'esprit du peuple russe du syndrome de la « forteresse assiégée », ce qui a permis aux autorités russes de « serrer les écrous » de la politique intérieure, de se débarrasser des concurrents politiques et de ne pas laisser apparaître des dirigeants prometteurs qui, en théorie, pourraient menacer la présidence de Vladimir Poutine.

Un an plus tard, la Russie a publié son nouveau Concept de politique étrangère qui reflète en grande partie les opinions politiques de Vladimir Poutine exposées en février 2007 à Munich.

En particulier, le nouveau Concept a souligné que le « monde moderne connaît des changements fondamentaux et dynamiques qui affectent profondément les intérêts de la Fédération de Russie et de ses citoyens. La nouvelle Russie, s'étant posée sur le sol ferme des intérêts nationaux, a acquis un rôle à part entière dans les affaires mondiales<sup>482</sup> ». Une fois de plus, il a été fait référence à la protection des intérêts nationaux de la Russie, ce qui confirme la volonté de l'État de protéger le concept de souveraineté qui à ce moment-là, commençait

---

<sup>481</sup> BERMANN, Sylvie, *op.cit.*, p. 296.

<sup>482</sup> Concept de la politique étrangère de la Russie 2008, 15 juillet 2008, [disponible sur : [http://www.consultant.ru/document/cons\\_doc\\_LAW\\_85021/](http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_85021/)]. Consulté le 15 juin 2020.

déjà à s'éroder considérablement en raison des tendances de la mondialisation et de l'ingérence des pays occidentaux dans les affaires intérieures d'autres États.

Encore une fois, comme dans le concept de 2000, la Russie a déclaré la nécessité d'une approche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux : « au stade actuel, les alliances politico-militaires lourdes traditionnelles ne peuvent plus faire face à l'ensemble des défis et des menaces modernes, qui sont de nature transfrontière. Les approches des blocs pour résoudre les problèmes internationaux ont été remplacées par la *diplomatie du réseau*, qui repose sur des formes souples de participation aux structures multilatérales afin de trouver collectivement des solutions à des problèmes communs<sup>483</sup> ».

Puisque la Russie a réaffirmé l'approche multilatérale dans des affaires internationales, elle essaie par tous les moyens d'utiliser le Conseil de sécurité de l'ONU comme guide de sa diplomatie.

Donc, la diplomatie russe au Conseil de sécurité continuait de chercher le compromis et ne refusait pas de coopérer. De plus, de 2008 à 2012, Dmitri Medvedev a temporairement remplacé Vladimir Poutine en tant que président de la Russie, ce qui a permis d'une manière ou d'une autre de désamorcer la situation.

Cependant, le début de la présidence de Dmitri Medvedev a été marqué par un nouveau conflit, dans le Caucase du Nord<sup>484</sup>.

---

<sup>483</sup> Concept de la politique étrangère de la Russie 2008, *op.cit.*

<sup>484</sup> Sur la question de la politique extérieure russe regarder TINGUY, Anne, *Moscou et le monde*, Autrement, 2008, 224 p. ; CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène, *La Russie entre deux mondes*, Paris, Fayard, 2011, 352 p. ; DAUCE, Françoise, *La Russie postsoviétique*, Paris, la Découverte, 2019, 128 p. ; GRATCHEV, Andrei, *Un nouvel Avant-Guerre ? Des hyperpuissances à l'hyperpoker*, Paris, Alma éditeur, 2017, 306 p. ; MONGRENIER, Jean-Sylvestre, THOM, Françoise, *Géopolitique de la Russie*, Paris, Que sais-je ? 2018, 128 p. ; THOM, Françoise, *La Marche à rebours. Regards sur l'histoire soviétique et russe*, Paris, Sorbonne Université Presses, « Mondes contemporains », 2021, 724 p. ; PURSIANEN, Christer, *Russian Foreign Policy and International Relations Theory*, London, Routledge, 2017, 241 p. ; REY, Marie-Pierre, *Les Russes : De Gorbatchev à Poutine*, Paris, Armand Colin, 2005, 240 p. ; THOM, Françoise, « La politique étrangère de la Russie », *Commentaire*, N° 139, Automne 2012, pp. 725-734. ; TSYGANKOV, Andrei, *Russia's Foreign Policy: Change and Continuity in National Identity*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2019, 336 p. MOREAU, Xavier, *La Nouvelle Grande Russie : De l'effondrement de L'URSS au retour de Poutine*, 2012, Paris, ellipses Marketing, 156 p. (en ce qui concerne l'ouvrage de X. Moreau, c'est un essai défendant des analyses très favorables à la vision poutinienne de la restauration de la grandeur russe).

### 3.1.2 Le Conseil de sécurité, la Russie et la crise géorgienne 2008

Tout d'abord, il convient de remarquer que les relations entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud n'ont pas été à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis longtemps. Ce sujet a été abordé par l'OSCE dont les observateurs se trouvaient dans la zone de conflit. En outre, une mission de maintien de la paix qui comprenait des contingents militaires de la Géorgie, de la Russie et de l'Ossétie du Sud, a été déployée dans le cadre du mandat de la CEI<sup>485</sup>.

Au cours de la deuxième quinzaine de juillet 2008, les tensions entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud ont commencé à croître. Le 6 août, les échanges de tirs entre les troupes géorgiennes et les formations de l'Ossétie du Sud ont repris. Le 7 août, le président géorgien Mikhaïl Saakachvili a ordonné à son armée de cesser unilatéralement le feu. Après cela, il a déclaré à la télévision qu'il était prêt à négocier dans n'importe quel format. Quelques heures plus tard, la partie géorgienne a déclaré que l'Ossétie du Sud avait rouvert le feu, tué dix personnes et que les soldats de la paix russes dans la région n'étaient pas en mesure d'arrêter les Ossètes. Presque immédiatement, la Géorgie a annoncé le lancement d'une opération visant à rétablir l'ordre constitutionnel. À 23 h 30, le 7 août, l'artillerie géorgienne a ouvert le feu à Tskhinvali.

Au regard de l'évolution de la situation, la délégation russe au Conseil de sécurité a proposé d'adopter une déclaration officielle du président du Conseil selon laquelle les deux parties s'engagent juridiquement à ne pas recourir à la force. Cependant, comme la partie géorgienne était opposée, cette initiative n'a pas reçu le soutien des pays occidentaux.

---

<sup>485</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : FOLLBOUCKT, Xavier, *Les conflits gelés de l'espace postsoviétique. Genèse et enjeux*, Presses Universitaires de Louvain, 2012, 276 p. ; TSAROIIEVA, Mariel, *Peuples et religions du Caucase du nord*, Paris, KHARTALA, 2011, 389 p. ; DELORCA, Frédéric, *Abkhazie : A la découverte d'une « République de survivants »*, Paris, édition du Cygne, 2010, 159 p. ; LUSSAC, Samuel ; PAILLARD, Christophe-Alexandre, *Géopolitique du Caucase : Au carrefour énergétique de l'Europe de l'Ouest*, Paris, Technip, 2010, 183 p. ; MERLIN, Aude et SERRANO, Silvia (dir.), *Ordres et désordres au Caucase*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, 228 p. ; DREANO, Bernard, *Guerres et paix au Caucase : empire, peuple et nations*, Paris, Non Lieu, 2009, 211 p. ; RAZOUX, Pierre, *Histoire de la Géorgie : La clé du Caucase*, Éditions Perrin, 2009, 400 p. ; MINASSIAN, Gaïdz, *Caucase du Sud, la nouvelle guerre froide : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie*, Paris, Autrement, 2007, 191 p. ; HOESLI, Eric, *A la conquête du Caucase : Épopée géopolitique et guerres d'influence*, Paris, Édition des Syrtes, 2006, 687 p. ; RADVANYI, Jean, *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, Armand Colin, 2004, 240 p.

Le représentant permanent de la Russie au Conseil, Vitali Tchourkine, s'est entretenu à ce moment-là avec le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Grigori Karasin et a reçu l'autorisation de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité. Comme il sera révélé plus tard, cette réunion a été la dernière occasion de prévenir un bain de sang de grande ampleur dans la région. En outre, sa convocation a donné à la Russie un avantage politique et psychologique important<sup>486</sup>.

La réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies s'est ouverte après minuit à 1 h 15, heure de New York. La séance officielle a été précédée par des consultations du Conseil, au cours desquelles la délégation russe a présenté un projet de déclaration à la presse exprimant sa vive préoccupation face à l'escalade du conflit, appelant les parties à cesser l'effusion de sang, à renoncer au recours à la force et à revenir à la table des négociations.

Cependant, les délégations occidentales ont rejeté le projet russe bien que la déclaration à la presse ne soit pas un document obligatoire et qu'il soit beaucoup plus facile de l'adopter, car elle n'exige pas l'harmonisation des positions des membres des délégations avec leurs capitales. Les pays occidentaux ont commencé à compléter le projet russe avec des dispositions qui donneraient à la Géorgie la possibilité d'utiliser la force pour résoudre des problèmes territoriaux. De telles actions, selon Vitali Tchourkine, étaient une grave erreur<sup>487</sup>.

Au cours de la réunion officielle du Conseil, le représentant permanent de la Russie a clairement exprimé l'attitude de la Russie à l'égard de la situation :

« La Fédération de Russie a pris l'initiative de demander cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité à cause de la situation menaçante entourant l'Ossétie du Sud, causée par les actes évidents d'agression perpétrés par les forces armées géorgiennes contre cette république, qui constitue une partie au conflit reconnue internationalement. Au cours de la nuit du 8 août 2008, heure locale, quelques heures à peine après que l'on fut parvenu à un accord sur la tenue de négociations visant à dissiper la nouvelle escalade de violence que connaît le conflit en Ossétie du Sud, des divisions militaires géorgiennes ont traîtreusement lancé une attaque massive contre Tskhinvali. L'option militaire a été choisie par les dirigeants géorgiens en dépit de tous les efforts diplomatiques qui avaient été déployés, lors de contacts entre Moscou, Tbilissi, Tskhinvali, Washington et d'autres capitales intéressées. Récemment, la Fédération de Russie a prévenu à plusieurs reprises les membres du Conseil d'une détérioration possible de la situation. Nous avons averti les membres du Conseil que les autorités géorgiennes

<sup>486</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, pp. 256-257.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 257.



continuaient à renforcer rapidement leurs forces offensives. D'ailleurs, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe avait déjà sonné l'alerte concernant la militarisation de la Géorgie, en soulignant l'accroissement alarmant des forces armées géorgiennes. Nos mises en garde ont été ignorées, et le Conseil s'est vu contraint aujourd'hui de s'occuper non pas de prévenir un conflit, mais de se pencher sur une situation qui constitue une menace pour la paix et la sécurité de la région. La situation qui règne dans la zone de conflit, à cause de l'action de la Géorgie, a atteint une étape dramatique. La population civile pacifique, notamment des personnes âgées et des enfants, est victime de bombardements d'artillerie massifs par des lance-roquettes multiples de type Grad et des lance-roquettes de grand calibre. Des coups de feu sont tirés au centre de la capitale de l'Ossétie du Sud, dans laquelle des dizaines de maisons sont envahies par les flammes. Selon les informations dont on dispose, à 3 heures du matin, heure locale, des chars et des éléments d'infanterie géorgiens ont commencé à attaquer les zones sud de Tskhinvali. Les conséquences de cette politique des dirigeants géorgiens sapent gravement les espoirs qu'avait suscités Tbilissi. Nous pouvons d'ores et déjà dire avec certitude que les actes agressifs des dirigeants géorgiens ont gravement porté préjudice au processus de paix et aux perspectives d'atteindre un règlement politique et diplomatique. Tbilissi s'efforce de dresser un rideau de fumée autour de ses agissements, tantôt en reprochant tout ce qui arrive à la Fédération de Russie, notamment à des chaînes de télévisions russes, tantôt en faisant des déclarations de paix, qui contrastent vivement avec sa conduite. L'armée géorgienne fait preuve de plus de franchise vis-à-vis des événements. Il y a quelques heures le général Mamuka Kurashvili, commandant du contingent de maintien de la paix des forces armées géorgiennes en Ossétie du Sud, a annoncé devant les caméras de télévision que la décision avait été prise à Tbilissi de rétablir l'ordre constitutionnel en Ossétie du Sud – c'est-à-dire de régler un conflit ancien par des moyens militaires. Même des hommes politiques géorgiens ont révélé leurs intentions : Temur Yakobashvili, Ministre d'État pour la réintégration, a dit que l'objectif de ses dirigeants était de mettre un terme au régime en place à Tskhinvali. À la suite de tous ces agissements, Tbilissi a totalement anéanti la crédibilité de la direction géorgienne en tant qu'acteur responsable du processus de négociation et, plus généralement, en tant que membre de la communauté internationale guidé par les principes de la Charte des Nations Unies. On comprend tout à fait maintenant pourquoi Tbilissi refuse obstinément depuis longtemps et sous de nombreux prétextes de parvenir à un accord avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sur le non-recours à la force. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront qu'il s'agissait là de l'élément principal de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, élément sur lequel la Fédération de Russie insistait et continuera d'insister. Depuis le début de l'escalade actuelle du

conflit, la Fédération de Russie a fait tout son possible pour calmer la situation. Nous avons envoyé dans la région un représentant spécial de notre ministère des affaires étrangères et nous avons employé tous les moyens à notre disposition pour exercer une pression diplomatique positive. Le Conseil de sécurité doit maintenant jouer son rôle. Nous sommes convaincus que le Conseil doit immédiatement appeler à une cessation des hostilités et à un rejet du recours à la force. Le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent se contenter d'observer passivement la situation en ce moment difficile, quand la vie de centaines de milliers de personnes vivant dans cette région est en jeu. Ensemble, nous devons mettre un terme à la violence, qui a des conséquences graves sur la sécurité régionale et internationale. Il est encore temps d'éviter de nouvelles victimes, notamment parmi la population civile. La direction géorgienne doit réfléchir et revenir à des méthodes civilisées pour régler des problèmes politiques complexes. La Fédération de Russie poursuivra ses efforts pour empêcher toute nouvelle effusion de sang et remettre la situation en Ossétie du Sud sur la voie d'un règlement pacifique<sup>488</sup> ».

La réaction des pays occidentaux aux événements en cours était à ce moment-là très discrète. Les États-Unis, l'Angleterre et la France ont exprimé leur inquiétude face à la situation, mais personne ne s'est prononcé sur la nécessité d'abandonner immédiatement les hostilités.

S'agissant du représentant de la Géorgie, Irakli Alasaniya, avec qui la délégation russe avait noué de très bonnes relations de travail avant la crise d'août, il a fait une déclaration selon laquelle le gouvernement géorgien avait pris des mesures militaires en légitime défense et accusé la Russie d'avoir des plans agressifs contre la Géorgie<sup>489</sup> : « Je tiens à dire très clairement que les autorités séparatistes illégales et leurs formations armées sont sous le contrôle et la direction des organes de sécurité et de défense de la Fédération de Russie. De nombreux officiers russes de haut rang parmi les effectifs de maintien de la paix, ainsi que d'autres responsables issus de l'armée, des services de renseignement et des forces de l'ordre russes, occupent des postes importants à Tskhinvali. Cela constitue une violation flagrante de l'obligation de neutralité qui incombe à la Russie : au lieu de cela, la Russie est devenue partie au conflit [...] L'action militaire de notre gouvernement a été menée au titre de la légitime défense après de nombreuses provocations armées, le seul objectif étant de protéger la

---

<sup>488</sup> S/PV.5951, 8 août 2008.

<sup>489</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 260.

population civile et de prévenir de nouvelles victimes parmi les résidents des différents groupes ethniques<sup>490</sup> ».

En réponse à cette déclaration du représentant de la Géorgie, Vitali Tchourkine a été contraint de dire avec regret que le Conseil de sécurité n'avait pas la volonté politique nécessaire pour prendre une décision concrète : « Je souhaite également souligner, comme cela a été dit au cours des consultations que nous avons tenues aujourd'hui que le Conseil de sécurité n'a pas réussi à convenir d'une réaction clairement définie vis-à-vis de ce conflit et n'a pas pu envoyer de message clair aux deux parties, notamment à Tbilissi, sur la nécessité de mettre un terme aux hostilités et de rejeter le recours à la force. La raison de cette incapacité du Conseil de sécurité de présenter une réaction claire face à ces événements tient malheureusement à l'absence de volonté politique bien définie de la part de plusieurs membres du Conseil de sécurité, ce qui est apparu aujourd'hui au cours du débat que nous avons eu en séance officielle<sup>491</sup> ».

Il convient ici de faire une petite dérogation et de préciser que les relations personnelles entre les membres du Conseil de sécurité sont très importantes pour l'efficacité de l'ensemble du Conseil. Cela est particulièrement important étant donné que les membres permanents du Conseil se réunissent généralement avant la réunion officielle du Conseil dans une salle spéciale située à côté de la salle des séances. Si nécessaire, des membres non permanents sont également invités à ces réunions. L'objectif principal de ces réunions est de rapprocher les positions et de « déminer » les débats officiels afin d'éviter les pièges<sup>492</sup>.

En outre, chaque réunion de Conseil de sécurité est saisie d'un ordre du jour, convenu par le président du Conseil avec les autres membres. L'ordre du jour de chaque séance est communiqué par le secrétaire général aux représentants au Conseil de sécurité trois jours au moins avant la séance mais, en cas d'urgence, il peut être communiqué en même temps que l'avis de convocation. Le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil de sécurité est l'adoption de l'ordre du jour<sup>493</sup>.

Mais malgré les relations amicales entre Vitali Tchourkine et Irakli Alasaniya cette fois-là, il était impossible d'éviter d'accusations publiques, ce qui n'a certainement pas permis au Conseil de sécurité d'être véritablement efficace.

---

<sup>490</sup> S/PV.5951, 8 août 2008.

<sup>491</sup> *Ibid.*

<sup>492</sup> RIPERT Jean-Maurice, *Entretien personnel*, 20 octobre 2021.

<sup>493</sup> Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, Chapitre II : Ordre du jour, Articles 7-9, [disponible à l'adresse : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/ripes/chapitre-2>]. Consulté le 16 octobre 2021.

La réunion d'urgence du Conseil n'a donné aucun résultat concret, mais a simplement montré que les principales parties au conflit n'étaient pas disposées à trouver un compromis. En conséquence, compte tenu de la lenteur du travail du Conseil, ainsi que de la rapidité du développement du conflit, les dirigeants russes ont rapidement décidé d'utiliser les forces armées pour « contraindre la Géorgie à la paix ».

Le 8 août 2008, le président russe Dmitri Medvedev a fait une déclaration officielle : « Ce soir, en Ossétie du Sud, les troupes géorgiennes ont en fait commis un acte d'agression contre les casques bleus et les civils russes. La situation a atteint un point où les soldats de la paix du côté géorgien ont tiré sur les soldats de la paix russes, avec lesquels ils étaient tenus de remplir leur mission de maintien de la paix dans la région. Aujourd'hui, des civils, des femmes, des enfants, des personnes âgées et la plupart d'entre eux sont des citoyens de la Fédération de Russie meurent en Ossétie du Sud. Conformément à la Constitution et à la législation fédérale, en tant que président de la Fédération de Russie, je suis tenu de protéger la vie et la dignité des citoyens russes où qu'ils se trouvent. La logique des mesures que nous prenons maintenant est dictée par ces circonstances. Nous ne laisserons pas nos compatriotes mourir impunément. Les coupables subiront une punition bien méritée<sup>494</sup> ».

À onze heures du matin, l'aviation russe a frappé des infrastructures sur le territoire de la Géorgie. Dans l'après-midi, des unités de 58<sup>e</sup> armée russe ont traversé le tunnel de Roki. Ils ont pris le contrôle de l'Ossétie du Sud et ont continué leur offensive.

Le 9 août, Vladimir Poutine, qui occupait alors le poste de Premier ministre, est revenu de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques à Pékin et a fait une déclaration lors d'une réunion en Ossétie du Nord : « L'action des autorités géorgiennes en Ossétie du Sud est un crime. Et surtout, c'est un crime contre son propre peuple. Parce que l'intégrité territoriale de la Géorgie a subi un coup fatal. Il est difficile d'imaginer comment, après tout ce qui s'est passé et après ce qui se passe, il est possible de convaincre l'Ossétie du Sud de faire partie de l'État géorgien. La Russie a joué pendant des siècles dans cette région, dans le Caucase dans son ensemble, un rôle très positif et stabilisant, en étant le garant de la sécurité, de la coopération et du progrès dans la région. Cela a été le cas dans le passé - ce sera le cas dans le futur. Que personne n'en doute<sup>495</sup> ».

---

<sup>494</sup> MLECHIN Leonid, *Sekrety rossijskoj diplomatii. Ot Gromyko do Lavrova*, [Secrets de la diplomatie russe. De Gromyko à Lavrov], Moscou, Argumenti Nedeli, 2019, p. 587.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 588.

En suivant l'évolution de la situation, la partie géorgienne a insisté à son tour sur la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil de sécurité. Elle a ouvert le même jour, le 8 août à 16 h 15.

Dans son discours, le représentant permanent de la Géorgie a accusé à nouveau la Russie d'agression militaire contre son pays : « Ici même, il y a seulement 12 heures, je déclarais qu'il y avait des signes inquiétants indiquant que la Géorgie se trouvait face à une provocation soigneusement calculée pour entraîner une escalade des tensions en vue de justifier une intervention militaire préméditée de la Fédération de Russie. Cette évaluation s'est transformée en réalité brutale [...] Ce matin, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de la Géorgie<sup>496</sup> ».

Cette déclaration a été suivie d'une réponse détaillée de Vitali Tchourkine qui a expliqué la position russe : « Je suis obligé de constater que la Géorgie continue son attaque perfide contre l'Ossétie du Sud, et cela, en dépit des appels lancés par les dirigeants russes en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la fin d'un conflit fratricide et de la reprise des négociations. Ce scénario a été rendu possible notamment grâce à la connivence de plusieurs membres du Conseil de sécurité qui ont bloqué, la nuit dernière, l'évaluation de la tragédie en cours sur la base du document présenté par la Russie. Cette agression a été réalisée en violation du principe fondamental de la Charte des Nations Unies qu'est le non-recours à la force, du mémorandum sur les mesures de sécurité et de renforcement de la confiance entre les parties au conflit qui oppose la Géorgie et l'Ossétie depuis 1996 – signé entre les parties géorgiennes et de l'Ossétie du Sud, non seulement avec la participation de la Fédération de Russie et de la République d'Ossétie du Nord, mais également de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – ainsi que de l'accord fondamental signé en 1992 entre la Fédération de Russie et la République de Géorgie sur les principes de règlement du conflit ossète-géorgien.[...] Tbilissi, comme nous l'avons tous vu aujourd'hui sur nos écrans de télévision, utilise des armes lourdes et du matériel lourd, et se livre en réalité à des actes d'agression contre le peuple d'Ossétie du Sud. On observe un bombardement massif de quartiers résidentiels à Tskhinvali et dans d'autres villes en dehors de la zone de conflit sud-ossète. À Tskhinvali, des écoles, l'université, le ministère de la culture et le Parlement ont été incendiés. La ville qui abritait les soldats de la paix a été détruite. Un convoi humanitaire russe qui acheminait du matériel humanitaire a été la cible d'un bombardement et, selon des informations, on procéderait à un nettoyage ethnique dans des villages d'Ossétie du Sud. La population est prise de panique et le

---

<sup>496</sup> S/PV.5952, 8 août 2008.

nombre de réfugiés augmente, des réfugiés qui tentent fuir pour sauver leur vie, celle de leurs enfants et de leurs proches. Une catastrophe humanitaire se prépare. De surcroît, Tbilissi se livre à une stratégie de la terre brûlée : plusieurs villes de l'Ossétie du Sud ont été totalement détruites. Selon certaines informations, des tireurs géorgiens ne laisseraient pas passer les ambulances et empêcheraient les services médicaux de sauver des vies. La situation est si catastrophique que le Comité international de la Croix-Rouge a demandé l'établissement d'un couloir humanitaire pour l'évacuation d'urgence des blessés. Selon la partie sud-ossète, les combats intenses qui ont fait rage à Tskhinvali ont, à eux seuls, fait plus de mille quatre cents morts parmi la population civile. Cela ne peut être considéré que comme une grave violation du droit international, notamment de l'obligation de protéger les civils contre les dangers découlant d'opérations militaires. [...] Les actions de la Géorgie ont également causé des pertes parmi les soldats de la paix russes. La situation est telle que les soldats de la paix géorgiens ont tiré sur les soldats de la paix russes avec lesquels ils devaient mener à bien leur mission de maintien de la paix dans la région. [...] Les membres le savent, les forces de maintien de la paix ne doivent pas être mises en danger par les actes de parties à un conflit armé. Nous pensons que la Géorgie, avec son attaque contre des soldats de la paix russes, a démontré un mépris flagrant pour les normes du droit international. [...] Je voudrais souligner une fois encore que la Russie ait été et reste présente sur le territoire de la Géorgie de façon tout à fait légale, dans l'accomplissement de sa mission de maintien de la paix conformément aux accords internationaux qui ont été signés. Nous avons toujours considéré que notre tâche principale était de maintenir la paix. La Russie est et restera le garant de la sécurité des peuples du Caucase<sup>497</sup> ».

C'est à ce moment-là que la délégation américaine a parlé pour la première fois de la nécessité d'un cessez-le-feu bien qu'aucune proposition de ce type n'ait été reçue auparavant. Le représentant permanent des États-Unis, Zalmay Khalilzad, a déclaré : « les États-Unis appellent à une cessation immédiate des hostilités par toutes les parties pour éviter tout risque ultérieur d'escalade et pour mettre fin aux souffrances des populations de la région. La cessation des hostilités devrait conduire au rétablissement du *statu quo ante* pour toutes les parties concernées<sup>498</sup> ».

Alors, les actions Russes étaient-elles légitimes en Ossétie du Sud ? L'utilisation des forces armées par la Fédération de Russie était-elle proportionnelle à la menace qui existait à l'époque ?

---

<sup>497</sup> S/PV.5952, 8 août 2008.

<sup>498</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 264.

Selon Oleg Khlestov, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, vice-président de l'Association russe de droit international, le droit international dans cette situation est du côté de la Russie. Selon un accord de Dagomys, conclu en 1992 entre la Géorgie, l'Ossétie du Sud et la Russie, la ligne de démarcation a été installée entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud. Trois bataillons de Russie, de Géorgie et d'Ossétie du Sud ont été introduits dans la zone pour le contrôle.

Dans la nuit du 8 août, les forces armées géorgiennes ont envahi l'Ossétie du Sud, cherchant à la capturer dans les deux ou trois jours et à « y établir un ordre constitutionnel ». Les actions de la Géorgie constituent une violation de l'accord de Dagomys et les normes du droit international interdisant l'attaque sur les lignes de démarcation<sup>499</sup>.

Les forces armées géorgiennes ont attaqué le bataillon russe, ses casernes, au-dessus desquelles flottait le drapeau russe. La définition de l'agression développée à l'ONU mentionne que l'attaque armée contre un État et ses forces armées est un acte d'agression. Les États attaqués ont le droit de se défendre (article 51 de la Charte des Nations Unies). Les troupes russes ont franchi la frontière avec la Géorgie huit heures après le début des hostilités qui étaient menées par la Géorgie.

Dans le cas d'une agression armée sur les citoyens en dehors de l'État, il peut se défendre sur la base de la légitime défense. Environ 80 % de la population de l'Ossétie du Sud sont des citoyens russes, grâce à la politique russe de « passeportisation »<sup>500</sup>. Ainsi, la Géorgie a été la première à attaquer les forces armées et les citoyens russes en Ossétie du Sud, c'est-à-dire qu'elle a commis une agression et que la Russie a exercé son droit de légitime défense<sup>501</sup>.

En outre, après la libération de l'Ossétie du Sud, les troupes russes sont restées dans la zone de sécurité prévue par les mêmes accords de Dagomys. Vladimir Poutine l'a notamment souligné, lorsqu'il a déclaré que « nous n'avions pas franchi cette ligne ».

Les 10 et 11 août, les troupes russes sont entrées dans les villes géorgiennes de Zougdidi, Senaki et Poti et se sont dirigées vers Tbilissi. Cela a conduit à la crise internationale. Les partenaires occidentaux de la Russie pourraient en quelque sorte comprendre le désir de Moscou

---

<sup>499</sup> KHLESTOV Oleg, « Meždunarodnoe pravo na storone Rossii », [Droit international du côté de la Russie], *Nezavisimaya gazeta*, 20 août 2008, [disponible sur : [https://www.ng.ru/politics/2008-08-20/3\\_kartblansh.html](https://www.ng.ru/politics/2008-08-20/3_kartblansh.html)]. Consulté le 22 octobre 2021.

<sup>500</sup> ROXBURG Angus, *The Strongmen. Vladimir Putin and the Struggle for Russia*, UK, Bloomsbury Publishing, 2011, p. 231.

<sup>501</sup> KHLESTOV Oleg, « Meždunarodnoe pravo na storone Rossii », [Droit international du côté de la Russie], *op. cit*

de protéger les habitants de l'Ossétie du Sud, mais prendre des villes géorgiennes est une situation complètement différente<sup>502</sup>.

Au Conseil de sécurité, l'intensité des débats a atteint son paroxysme dès le 10 août, lorsque la prochaine réunion extraordinaire a été convoquée à l'initiative de la Géorgie et des États-Unis. La séance a été retransmise en direct à la télévision<sup>503</sup>.

Le représentant des États-Unis a accusé la Russie de mener des hostilités agressives sur le territoire de la Géorgie : « Les États-Unis ont demandé la tenue de la présente séance d'urgence en raison de l'évolution tragique et dangereuse de la situation ces dernières 24 heures à l'intérieur et autour de la Géorgie. Premièrement, les activités militaires russes se sont intensifiées dans la région de l'Ossétie du Sud, avec notamment l'afflux de plusieurs milliers de soldats en plus des quelques centaines de membres des forces de maintien de la paix russes présents sur le terrain au moment où cette crise a éclaté. [...] Deuxièmement, le conflit s'est étendu. Une offensive militaire appuyée par la Russie a été lancée dans la région de l'Abkhazie, en Géorgie. [...] Par ailleurs, la Russie attaque des villages et des villes dans d'autres parties de la Géorgie, menaçant également la région de Zugdidi et lançant des attaques aériennes contre l'aéroport de Tbilissi. Des attaques militaires russes ont également détruit des infrastructures géorgiennes critiques, dont des ports maritimes, des aéroports et d'autres installations [...] Troisièmement, cette escalade contre un État souverain qui ne posait pas de menace directe à la Russie a entraîné une augmentation du nombre des victimes et intensifié les souffrances humanitaires du peuple géorgien, notamment en Ossétie du Sud et en Abkhazie. Quatrièmement, dans ce contexte d'extrême violence, les forces russes font en fait obstacle au retrait des forces géorgiennes de l'Ossétie du Sud, ce qui constitue une tentative indigne pour faire durer le conflit et empêcher les Géorgiens de prendre des mesures concrètes pour désamorcer la situation. Cinquièmement, nous continuons de nous heurter à l'intransigeance de la Fédération de Russie qui rejette tout effort visant à mettre fin à la violence. La Géorgie a proposé un cessez-le-feu et un retour au statu quo du 6 août, mais la Russie rejette cette position raisonnable. Enfin, la Russie continue de résister aux efforts de la communauté internationale pour arbitrer ce conflit qui est désormais bien évidemment un conflit, entre la Russie et la Géorgie. [...] Nous devons condamner l'agression militaire russe contre l'État souverain de la Géorgie et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, ainsi que ses attaques lancées contre les civils et sa campagne de terreur contre la population géorgienne.

---

<sup>502</sup> MLECHIN Leonid, *op. cit.*, p. 588.

<sup>503</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 265.



Nous devons également condamner la destruction des infrastructures géorgiennes. [...] J'engage instamment la Fédération de Russie à bien réfléchir aux conséquences de cette agression contre la Géorgie, État souverain et démocratique. Les relations de la Russie avec les États-Unis et avec d'autres membres de la communauté internationale se ressentiront de la poursuite de son agression contre la Géorgie et du refus de trouver un règlement pacifique à cette crise<sup>504</sup> ».

En réponse Vitali Tchourkine a déclaré : « Depuis trois ou quatre jours, nous avons tenu trois ou quatre séances publiques du Conseil de sécurité en raison d'une situation provoquée par l'agression de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud. Je tiens à rappeler que nous avons commencé par une séance convoquée à la demande de la Fédération de Russie qui non seulement a réclamé cette séance, mais a également insisté pour qu'elle soit publique, car nous avons des choses à dire sur ce qui se passe. La séance d'aujourd'hui, comme notre Président l'a indiqué, est le résultat d'une initiative conjointe des États-Unis et de la Géorgie, ce qui ne nous étonne pas. Nous savons tous quelles sont les relations étroites qui existent depuis quelques années entre les dirigeants de ces deux pays. [...] Le 7 août – c'est-à-dire le jour même où la Géorgie a déclenché ses opérations militaires contre l'Ossétie du Sud – ont pris fin les manœuvres militaires conjointes américano-géorgiennes, auxquelles ont participé un millier de soldats américains. Et ces manœuvres avaient pour nom « *Immediate Response* ». Ainsi, leurs collègues géorgiens ont utilisé rapidement la formation qu'ils avaient reçue dans une large mesure de leurs collègues américains [...] Lorsque je parle de la coopération étroite entre les États-Unis et la Géorgie, nous ne voudrions pas croire que les États-Unis ont donné le feu vert à cette aventure militariste menée par les dirigeants géorgiens. Nous sommes en contact étroit avec les États-Unis, et en dépit de ce que l'Ambassadeur Khalilzad a dit, notre coopération et celle que nous entretenons avec d'autres partenaires de la communauté internationale se poursuivront pour ramener la paix en Géorgie [...] Le Représentant permanent de la Géorgie aujourd'hui, comme le Président Saakashvili l'a fait hier à la télévision, s'est affligé de la mort de civils en Géorgie. Bien sûr, la mort de tout civil est très préoccupante et regrettable, mais pourquoi ne se sont-ils pas affligés quand ils ont anéanti Tskhinvali et dix villages sur la frontière entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie ? Comment devons-nous réagir à tout cela ? Comment la communauté internationale et nous-mêmes devons-nous réagir au fait que, malgré tous les accords internationaux existants – et je rappelle que nos soldats de la paix sont en Ossétie du Sud conformément à l'Accord de Dagomys signé en 1992 par l'Ossétie du Sud et la Géorgie – les Géorgiens attaquent directement les civils, dont beaucoup sont des citoyens russes

---

<sup>504</sup> S/PV.5952, 10 août 2008.

et tentent de les annihiler. Qu'espèrent-ils donc ? S'attendent-ils à ce que nos soldats de la paix s'enfuient, comme d'autres l'ont fait de Srebrenica ? Nous ne pouvions pas laisser cela se produire. Nous ne pouvions pas abandonner la population civile d'Ossétie du Sud, ni nos soldats de la paix. Voilà pourquoi des forces supplémentaires ont été envoyées en Géorgie, avec pour mission d'expulser la Géorgie du territoire d'Ossétie du Sud<sup>505</sup> ».

Juste une minute après que Vitali Tchourkine eut terminé sa déclaration, son téléphone portable sonna. C'était le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov. Il a précisé qu'il regardait la réunion à la télévision et que tout allait bien. Ce soutien était très important pour Tchourkine. Sergueï Lavrov et lui, avant même cette réunion du Conseil, ont discuté de diverses options de discussion et beaucoup de choses se sont avérées utiles<sup>506</sup>.

À la fin de la réunion du Conseil, la parole a été donnée à nouveau au représentant des États-Unis : « Je prends la parole pour réagir à ce que l'ambassadeur Tchourkine a dit dans sa précédente déclaration. Nous avons entendu les déclarations polémiques de l'ambassadeur Tchourkine, qui n'a pas répondu à l'appel que nous avons lancé en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et d'un retour au *statu quo ante*. Il a reconnu le refus de son Gouvernement de traiter avec le président démocratiquement élu de la Géorgie. Il a reconnu que cette situation ne concerne plus seulement l'Ossétie du Sud. Il s'en est pris au Secrétariat de l'ONU. Il a fait des comparaisons fallacieuses avec d'autres conflits. Mais je veux me concentrer sur un point avancé par l'Ambassadeur Tchourkine. L'ambassadeur Tchourkine a fait référence à la conversation téléphonique qu'a eue ce matin le ministre des Affaires étrangères russe avec la secrétaire d'État américaine, madame Rice. Cette conversation suscite de graves questions à propos des objectifs que poursuit la Russie dans ce conflit. Au cours de cette conversation, monsieur Lavrov, le ministre des Affaires étrangères, a dit au secrétaire d'État des États-Unis que le président démocratiquement élu de la Géorgie – et je le cite – « doit s'en aller ». Je le cite à nouveau : « Saakashvili doit s'en aller ». Cela est complètement inacceptable et dépasse les bornes. Je veux demander à l'ambassadeur Tchourkine : l'objectif de votre gouvernement est-il un changement de régime en Géorgie, le renversement du Gouvernement démocratiquement élu de la Géorgie ? La Russie doit affirmer que son but n'est pas de changer le gouvernement démocratiquement élu de la Géorgie et qu'elle accepte l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie. La Russie menace l'intégrité territoriale

---

<sup>505</sup> S/PV.5952, 10 août 2008.

<sup>506</sup> TCHOURKINE Vitali, op. cit., p. 274.

de la Géorgie et ce Conseil doit agir de façon décisive pour réaffirmer l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie<sup>507</sup> ».

La Russie a-t-elle vraiment demandé à Condoleezza Rice d'aider à écarter Saakachvili du pouvoir ?

Selon Condoleezza Rice, Lavrov l'a appelé le 11 août pour la deuxième fois pendant la crise. Le premier appel avait été en grande partie un flot d'invectives. Mais cette fois, il était très calme. Il a déclaré que la Russie avait trois exigences : les deux premières sont que les Géorgiens signent l'engagement de non-recours à la force et que leurs troupes retournent dans les casernes. Condoleezza Rice a accepté immédiatement. Mais Lavrov a affirmé que l'autre demande doit rester entre eux. Misha Saakashvili doit partir. Rice n'en a pas cru ses oreilles. Elle a répondu que le secrétaire d'État des États-Unis n'avait pas de conversation avec le ministre russe des Affaires étrangères sur le renversement d'un président démocratiquement élu. Elle a ajouté que la troisième condition russe deviendrait publique parce qu'elle appellerait tout le monde pour leur annoncer que la Russie exige le renversement du président géorgien. Lavrov a répété que cette information ne devait rester qu'entre eux deux. Mais Rice a insisté sur le fait que cela ne pouvait pas être seulement entre les deux. Tout le monde devait savoir. Puis, elle a appelé le représentant permanent des États-Unis au Conseil de sécurité et lui a demandé d'informer le Conseil<sup>508</sup>.

En d'autres termes, Sergei Lavrov a en effet proposé à Condoleezza Rice d'envisager une option d'action liée à la nécessité de la démission de Saakachvili. Vitali Tchourkine était-il au courant de cette conversation ? Il est difficile de répondre sans équivoque. Il le savait probablement, étant donné que Lavrov et lui avaient beaucoup parlé la veille de la réunion du Conseil de sécurité. Comme Lavrov l'a exprimé, il ne voulait pas que cette information soit connue par d'autres personnes. Cependant, Serguei Lavrov, en tant que diplomate expérimenté, a bien compris qu'après que Rice ait rendu toutes les informations publiques, cette question serait inévitablement soulevée au Conseil de sécurité. Ainsi, si Lavrov n'avait rien dit à Tchourkine, il l'aurait piégé de manière sérieuse, ce qui est peu probable. En outre, à en juger par la réponse de Vitali Tchourkine à la déclaration américaine, il est clair qu'il était prêt pour cette annonce américaine. Il a raconté ce qui suit : « au sujet de la référence intéressante qu'a faite l'ambassadeur Zalmay Khalilzad à une conversation téléphonique confidentielle entre diplomates, à savoir notre ministre des Affaires étrangères et la secrétaire d'État de son

---

<sup>507</sup> S/PV.5952, 10 août 2008.

<sup>508</sup> RICE Condoleezza, *No Higher Honour. A memoir of my years in Washington*, New York, Simon & Shuster, 2011, p. 688.

gouvernement, je dois dire tout d'abord que le changement de régime est une expression américaine. Nous n'utilisons pas ce type d'expressions. Cependant, comme l'histoire nous l'a enseigné, il arrive parfois que certains dirigeants soient élus par leur peuple et parviennent au pouvoir, que ce soit démocratiquement ou semi-démocratiquement, puis deviennent un obstacle empêchant leur propre peuple de s'extraire de telle ou telle situation. Dans de telles situations, certains dirigeants prennent des décisions courageuses concernant leur propre avenir politique. Il arrive parfois qu'au cours des échanges entre diplomates on évoque certaines questions, parmi d'autres. Mais je trouve encourageant que l'ambassadeur Khalilzad ait décidé d'aborder cela publiquement ; je me permets d'en déduire qu'il a trouvé cette idée intéressante et qu'il est prêt à la soumettre à la communauté internationale pour qu'elle se prononce<sup>509</sup> ».

Le représentant américain Zalmay Khalilzad a de nouveau demandé la parole et a réitéré sa question : « Excusez-moi de reprendre la parole, mais je tiens à reformuler ma question à l'ambassadeur Tchourkine. Il n'a pas répondu à cette question. L'objectif de la Fédération de Russie est-il de changer le gouvernement de la Géorgie ? »

La réponse de Tchourkine était : « J'estime avoir répondu de manière complète. Monsieur Khalilzad n'écoutait peut-être pas lorsque j'ai répondu. Il n'avait peut-être pas ses écouteurs. J'estime, je le répète, avoir répondu de manière exhaustive à sa question<sup>510</sup> ».

Il convient d'apporter un éclairage pour comprendre quel était le rôle des États-Unis dans ce conflit. Les États-Unis d'Amérique ont-ils contribué à ce que Saakashvili commence la guerre ? Lui ont-ils conseillé de commencer les hostilités en premier contre l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie ? Y avait-il des garanties de leur part qu'en cas de début des hostilités, la Géorgie recevrait un soutien américain ?

Condoleezza Rice écrit à ce sujet par rapport à sa réunion avec Saakashvili le 10 juillet 2008 : « Il était difficile de faire comprendre à Saakashvili que tous ses gains étaient menacés en raison de l'aggravation de la situation en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Il est fier et peut être impulsif, et nous craignons tous qu'il ne permette à Moscou de le provoquer à utiliser la force. « Monsieur le Président », ai-je dit, « vous devez signer un engagement de non-recours à la force ». Saakashvili a répondu : « Comment puis-je faire cela quand Poutine fait les choses qu'il fait ? » « Je vais parler aux Russes, mais vous n'avez pas le choix », lui ai-je recommandé. « Vous ne pouvez pas utiliser la force et donc la menace de le faire ne vous fait aucun bien. Signez l'engagement maintenant pendant que vous avez un soutien international ». Nous avons

---

<sup>509</sup> S/PV.5952, 10 août 2008.

<sup>510</sup> RICE Condoleezza, *op. cit.*, p. 688.

fait des allers-retours pendant plus d'une heure, Saakashvili refusant obstinément de céder. Enfin, je pensais que je ferais mieux de devenir plus dur. « Monsieur le Président, quoi que vous fassiez, ne laissez pas les Russes vous provoquer. Vous vous souvenez quand le président Bush a affirmé que Moscou essaierait de vous faire faire quelque chose de stupide. Et n'engagez pas les forces militaires russes. Personne ne viendra à votre aide et vous perdrez<sup>511</sup> ».

En d'autres termes, les Américains ont activement *dissuadé* Saakashvili de tenter de résoudre le conflit avec l'Ossétie du Sud par la force. Il est difficile d'affirmer avec certitude si les Russes ont provoqué Saakashvili la veille du 8 août. D'autre part, il est peu probable à la veille de l'offensive géorgienne que les Américains ignoraient l'opération militaire en cours en Ossétie du Sud, car à cette époque, il y avait beaucoup de conseillers militaires sur le territoire géorgien. Très probablement, les États-Unis ne pouvaient pas croire qu'après un avertissement clair de leur part, Saakashvili déciderait toujours une aventure militaire. Le président géorgien a apparemment estimé que malgré les avertissements américains sans équivoque, il devait s'engager dans la guerre, les États-Unis le soutiendraient toujours d'une manière ou d'une autre, compte tenu de leur ligne stratégique commune d'amitié avec la Géorgie. En outre, apparemment, Saakashvili a sous-estimé la détermination et la volonté de la Russie d'introduire rapidement des troupes. Cette erreur d'analyse, qui a pu être considérée comme grossière par certains observateurs, a conduit au désastre. Cette situation était tellement douloureuse pour le président géorgien qu'on pouvait le deviner par l'expression de son visage, alors qu'il mâchait sa cravate en direct, pensant qu'il n'était pas filmé.

Quant au président américain George W. Bush, qui était à l'époque avec Vladimir Poutine à l'ouverture des Jeux Olympiques à Pékin, immédiatement après le début du conflit, il a appelé Saakashvili et lui a exprimé son soutien, sa promesse d'aide diplomatique et humanitaire : « J'ai appelé Saakashvili. Il était naturellement secoué. Il a décrit l'assaut russe et m'a exhorté à ne pas abandonner la Géorgie. « Je t'entends », dis-je. « Nous ne voulons pas que la Géorgie s'effondre ». Dans les prochains jours, j'ai pris la parole pour défendre l'intégrité territoriale de la Géorgie, travailler avec le président Sarkozy - qui était président de l'Union européenne - pour rallier les nations à appeler la Russie à se retirer, envoyer des secours en Géorgie à bord d'avions militaires américains et promis d'aider à reconstruire l'armée géorgienne<sup>512</sup> ».

---

<sup>511</sup> RICE Condoleezza, *op. cit.*, p. 686.

<sup>512</sup> BUSH George W., *Decision Points*, New York, Crown Publishers, 2010, p. 435.

Dans le même intervalle de temps, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux, alors que Bush était assis dans la même tribune que Poutine, il a soulevé la question géorgienne : « Je vous ai averti que Saakashvili avait le sang chaud », ai-je affirmé à Poutine. « J'ai aussi le sang chaud », a rétorqué Poutine. Je l'ai regardé à nouveau. « Non, Vladimir », ai-je répondu. Vous avez le sang-froid<sup>513</sup> ».

Après ces négociations entre les représentants de la Russie et des États-Unis, l'échange de « courtoisie » s'est poursuivi au Conseil de sécurité. Le 11 août, le Conseil de sécurité s'est réuni à huis clos en l'absence de la presse, ce qui a permis une discussion franche entre les délégations. Le représentant permanent des États-Unis a de nouveau commencé à poser des questions sur le sort du président Saakashvili. En outre, il a commencé à élargir le contexte politique de cette question, affirmant que nous traitons d'un problème important pour les futures relations américano-russes et les relations de la Russie avec le reste du monde. À cela, Vitali Tchourkine a donné une réponse détaillée : « Cher monsieur Khalilzad nous effraie par le fait que les relations russo-américaines peuvent en quelque sorte se détériorer. Je me demande ce que vous en pensez ? Monsieur Saakashvili a commis cette agression contre l'Ossétie du Sud et supposons que nous n'intervenions pas. Que serait-il arrivé ? Eh bien, 2 000, peut-être 20 000 Ossètes y auraient été tués, les autres auraient traversé le tunnel de Roki pour se rendre sur le territoire de la Fédération de Russie. C'est donc le triomphe de Monsieur Saakashvili ; que ferait-il ensuite ? Vous l'avez déjà vu à la télé ? Peut-être même personnellement communiqué. Il irait en Abkhazie. Mais ici, bien sûr, la Russie n'aurait encore rien fait, et ce qui se serait passé en Abkhazie - la même chose se serait passé. Pourquoi on ne ferait rien ? Et parce que nous ne voulions pas que nos relations avec les États-Unis se détériorent. Comprenez-vous de quoi je parle, monsieur Khalilzad ?

Et le deuxième. Les États-Unis sont également intéressés par de bonnes relations avec la Fédération de Russie, tout comme la Fédération de Russie - dans les bonnes relations avec les États-Unis. Si les États-Unis veulent se passer de la Fédération de Russie sur certaines questions, nous pouvons vous donner cette possibilité dans certaines situations. Concentrons-nous donc davantage sur les efforts conjoints visant à résoudre la situation difficile dans laquelle se trouve la Géorgie du fait des actions connues des dirigeants géorgiens.

Et à propos de Saakashvili : Pourquoi tout confondre ? Vous avez annoncé à tout le monde que la Russie, en tant que condition, demandait le consentement de la démission de Saakashvili ; et Saakashvili effrayé, le pauvre, a fait appel aux Américains. Les Américains

---

<sup>513</sup> BUSH George W., *op. cit.*

appellent le Conseil de sécurité. Pourquoi vous agissez comme ça ? Savez-vous combien de conversations avec vous nous pouvons rendre publiques, donc il ne vous semblera pas peu ? Vous savez combien ? Ce n'est pas la meilleure façon de mener les négociations<sup>514</sup> ».

À la fin de la séance, le représentant permanent de la Géorgie, Alasaniya, a abordé le sujet douloureux de la manière dont les Géorgiens et les Russes pourraient maintenant exister pacifiquement dans la région du Caucase. La Russie a répondu : « Bien sûr, il est difficile de s'attendre à ce que les bons sentiments qui ont uni les peuples russe et géorgien pendant des décennies et des siècles se rétablissent si rapidement. Le traumatisme de la perception est, bien sûr, considérable, bien que, je crois, au niveau de la vie quotidienne, après tout, la relation reste normale et la sympathie reste la même qu'elle était depuis des décennies, mais le traumatisme ne sera pas facile à guérir. Eh bien, l'ambassadeur Alasania a demandé comment nous allons vivre ensemble avec vous ? Mais on ne va pas vivre ensemble. Nous allons vivre dans des États distincts - en Géorgie souveraine et en Fédération de Russie souveraine. Mais comment vous allez vivre avec les Ossètes du Sud et avec les Abkhazes après tout ce qui s'est passé – c'est vraiment une question sérieuse. Et ici, vraiment, probablement, il faut réfléchir à la façon dont tout cela peut être arrangé après tout ce qui s'est passé<sup>515</sup> ».

L'échange très vif de répliques lors de cette réunion n'était plus d'une grande importance, car à ce moment-là, le président Medvedev avait ordonné la fin de l'opération militaire en Géorgie. De plus, au Kremlin ont eu lieu des négociations entre les présidents de la Russie et de la France qui assurait alors la présidence de l'Union européenne.

« Il existe deux appréciations de l'intervention française. La première est la version officielle avancée par les diplomates français. D'après eux, c'est Nicolas Sarkozy et son ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, qui ont permis de parvenir à un cessez-le-feu. Leur action aurait empêché l'armée russe d'attaquer la capitale géorgienne, et contraint Moscou à se replier sur le territoire d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie.

Mais une autre version existe. Evidemment, il est difficile de dire a posteriori « si les Français n'étaient pas intervenus les choses se seraient passées exactement de la même façon » mais je reste persuadée que l'Armée russe avait déjà arrêté sa progression en direction de Tbilissi avant toute intervention française. Politiquement, Moscou n'avait aucun intérêt à envahir la capitale. Une fois qu'ils sont parvenus à montrer que l'équilibre des forces était en leur faveur, les Russes n'ont eu qu'une envie : sortir de la crise.

---

<sup>514</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 278.

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 279.

En réalité, l'intervention de la France et de l'Union européenne a juste permis d'entériner politiquement la victoire militaire de la Russie et le contrôle par cette dernière des territoires de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

En d'autres termes, l'intervention de Nicolas Sarkozy a permis aux russes de transformer leur gain militaire en gain politique<sup>516</sup> ».

À l'issue de cette réunion, est apparu le soi-disant « plan Medvedev-Sarkozy » qui définissait les principaux paramètres d'un règlement politique.

Selon ce plan, les parties doivent s'engager à ne pas « recourir à la force », à « cesser les hostilités de façon définitive », assurer un « accès libre à l'aide humanitaire ». Les forces militaires géorgiennes doivent retourner « dans leur lieu habituel de cantonnement » tandis que les forces russes doivent se retirer « sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités ». Le sixième point prévoit « l'ouverture de discussions internationales sur le statut futur et les modalités de sécurité durable en Abkhazie et en Ossétie du Sud », les deux territoires séparatistes pro-russes en Géorgie<sup>517</sup>.

Il n'est pas difficile de remarquer que, comme indiqué au paragraphe 6 du plan, la nécessité d'un débat international sur le statut futur de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud signifiait en fait la reconnaissance de leur indépendance future. Cependant, sous la pression des États-Unis plus tard, ces mots ont disparu du document<sup>518</sup>.

En général, la diplomatie française, depuis la deuxième guerre d'Irak, a adopté une position amicale vis-à-vis de la Russie. À titre d'exemple, lors du sommet de Bucarest de l'OTAN en 2008, la France a voté contre l'octroi à l'Ukraine et à la Géorgie de la possibilité d'adhérer au Plan d'action pour l'admission à l'OTAN. Ce geste français a été très apprécié en Russie<sup>519</sup>. En même temps, il faut dire que c'était également la position allemande *a priori*, car il fallait trouver des positions d'équilibre à l'heure du sommet de l'OTAN de 2008 en fermant la porte à une adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie dont ne voulaient ni Paris ni Berlin au moment des élections présidentielles américaines.

Cependant, la même France a transmis à la délégation russe le 13 août 2008 le texte d'un projet de résolution fondé sur le plan Medvedev - Sarkozy, mais avec deux corrections, à

---

<sup>516</sup> SERRANO, Sylvia, « Guerre de 2008 en Géorgie : le “cadeau“ de la France à la Russie », l'entretien pour TV 5 Monde, 7 août 2013, [disponible sur : <https://information.tv5monde.com/info/guerre-de-2008-en-georgie-le-cadeau-de-la-france-la-russie-4434>]. Consulté le 11 février 2021.

<sup>517</sup> « Sarkozy et Medvedev s'accordent sur un plan de sortie de crise en six point », *Le Nouvelle Observateur*, 12 août 2008, [disponible sur : <https://www.nouvelobs.com/monde/20080812.OBS7064/sarkozy-et-medvedev-s-accordent-sur-un-plan-de-sortie-de-crise-en-six-points.html>]. Consulté le 25 novembre 2020.

<sup>518</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 280.

<sup>519</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.



savoir qu'il ne condamnait pas les actions de la Géorgie et réaffirmait son intégrité territoriale, ce qui était évidemment inacceptable pour la Russie et pour les deux Républiques. La partie russe a remarqué que cette résolution ne pouvait pas être adoptée. En réponse, au lieu d'ajuster sa position, le 19 août, la partie française a convoqué une réunion officielle du Conseil de sécurité, au cours de laquelle elle a diffusé un projet de résolution demandant à la Russie de retirer ses troupes de Géorgie. Cependant, comme prévu, la Russie a rejeté ce projet, soulignant que le Conseil de sécurité « devrait voter entièrement pour le plan Medvedev - Sarkozy, et ne pas en retirer certains éléments, de manière déformée<sup>520</sup> ».

Il est difficile d'identifier si les États-Unis étaient derrière les actions de la partie française. Il n'y a pas de preuve directe de cela, bien que le fond général de l'information négative par rapport à la Russie ait certainement été soutenu par Washington, compte tenu de son influence dans la plupart des médias.

La Russie, pour ne pas perdre dans cette « guerre informationnelle » au Conseil, a distribué le 20 août son projet de résolution, basé sur le plan Medvedev-Sarkozy. Cependant, il a été rejeté par les pays occidentaux.

Le 26 août, la délégation russe a remis au secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon, la lettre du président Medvedev, laquelle a indiqué que la Fédération de Russie était « mise devant la nécessité de la prise de la décision difficile, mais le seul possible dans les circonstances, sur la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud<sup>521</sup> ».

La reconnaissance par la Russie de l'indépendance des deux républiques a immédiatement été l'occasion pour la partie géorgienne de faire la demande politique à la convocation d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité. La séance s'est déroulée dans une vive polémique<sup>522</sup>.

La principale lutte s'est déroulée entre les représentants de la Géorgie, des États-Unis et de la Russie. Le représentant de la Géorgie a ouvertement accusé la Russie d'une violation cynique des normes du droit international : « en reconnaissant l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, la Fédération de Russie viole et a violé les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un

---

<sup>520</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 281.

<sup>521</sup> « Gensek OON opasaetsja osložnenija situacii v svjazi s priznaniem nezavisimosti Abhazii i Južnoj Osetii », [Le secrétaire général de l'ONU craint une complication de la situation dans le cadre de la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud], *Kavkazskiy Uzel*, 27 août 2008, [disponible sur : <https://kavkaz-uzel.media/articles/140912/>]. Consulté le 1 décembre 2020.

<sup>522</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 281.

autre État, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que l'Acte final d'Helsinki qui constituent les principes du droit international. La Russie est allée à l'encontre des principes et des valeurs que l'Organisation protège afin de garantir l'indépendance et l'intégrité de ses membres. La décision prise par la Fédération de Russie de reconnaître officiellement l'indépendance des régions sécessionnistes de la Géorgie constitue une violation des normes et principes fondamentaux du droit international concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ainsi que l'inviolabilité de leurs frontières. [...] Je suis certain que la partie russe, après son agression militaire contre un État voisin et l'invasion de celui-ci, se réclamera cyniquement des mêmes principes et normes universellement reconnus dont je viens de faire mention. Mais nous sommes accoutumés à voir la Fédération de Russie déformer les faits à sa manière. Malgré cela, je voudrais que le Conseil concentre son attention sur ce qui nous a conduits à la situation dont nous sommes témoins aujourd'hui<sup>523</sup> ».

Une position absolument similaire a été prise par le représentant américain M. Wolff, accusant la Russie d'une violation de la Charte de l'ONU : « la reconnaissance par la Russie de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en tant qu'États indépendants est incompatible avec la Charte des Nations Unies et contraire à nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Il y a encore moins de cinq mois, le 15 avril de cette année, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1808 (en 2008) qui énonçait, comme des résolutions précédentes, les dispositions suivantes dans son premier paragraphe : « [Le Conseil de sécurité réaffirme l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues... ». Cette simple déclaration, qui ne saurait donner lieu à une interprétation erronée, a reçu l'appui unanime des membres du Conseil de sécurité et pourtant elle est à présent unilatéralement ignorée par la Fédération de Russie. La décision russe de reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en violation de ses propres engagements et obligations pourrait annoncer de nouvelles marques de défiance à l'égard de cette institution et de son action de la part de ses membres permanents. Cela devrait être source d'inquiétude et de réprobation non seulement parmi les membres du Conseil, mais aussi chez l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte mentionne que tous les États membres ont l'obligation de s'abstenir de l'emploi ou de la menace de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, soit de tout autre manière incompatible avec les buts et principes des Nations Unies. Si l'on ne peut pas

---

<sup>523</sup> S/PV.5969, 28 août 2008.

condamner cette tentative gratuite de démembrer la Géorgie par la force militaire sous couvert d'une entreprise unilatérale de maintien de la paix, les fondements mêmes de l'ordre international dont cette organisation a pour mission de faire respecter et qui justifient sa création, se trouveront compromis<sup>524</sup> ».

À ces deux déclarations, la partie russe a formulé la réponse suivante : « La Russie a reconnu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, consciente de sa responsabilité d'assurer la survie de ces peuples frères face à la politique agressive et chauvine de Tbilissi. [...] M. Saakashvili a empêché lui-même toute possibilité de réaliser l'intégrité territoriale de la Géorgie en utilisant la force militaire brutale contre des peuples dont il voulait, selon ses propres mots, qu'ils fassent partie de son État. M. Saakashvili ne leur a laissé d'autre choix que de se soucier de leur propre sécurité et de leur droit d'exister en exerçant leur droit à l'autodétermination en tant qu'États indépendants [...] Il est alarmant que tous n'aient pas tiré de conclusions objectives de l'agression de la Géorgie. Le petit espoir que l'on avait de voir appliquer l'initiative conjointe de la Russie et de la France, en date du 12 août, a rapidement disparu quand Tbilissi a, en fait, rejeté cette initiative et les défenseurs de M. Saakashvili lui ont emboîté le pas. En outre, les États-Unis et certains États européens qui promettent de lui accorder la protection de l'OTAN, appellent au réarmement du régime de Tbilissi en lui fournissant de nouvelles armes. C'est une invitation directe à une nouvelle aventure<sup>525</sup> ».

Après la réunion du Conseil de sécurité, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a déclaré aux journalistes : « la Russie ne pouvait pas et n'avait pas le droit de prendre d'autre décision. L'Ossétie du Sud et l'Abkhazie nous ont déjà demandé de reconnaître leur indépendance, mais nous avons toujours essayé de préserver l'intégrité de la Géorgie. Maintenant, nous sommes finalement convaincus qu'il sera impossible pour les Abkhazes et les Ossètes de survivre sous le régime de Saakachvili<sup>526</sup> ».

Comme l'a affirmé par la suite Vitali Tchourkine, le débat au Conseil a suscité un grand intérêt dans la société russe ainsi que dans les plus grands médias du monde. Certains ont analysé le comportement des représentants permanents au Conseil de sécurité. Ainsi, si le comportement de Vitali Tchourkine a été décrit comme certain et calme, son collègue américain a remporté une évaluation beaucoup moins flatteuse, car il a, selon les médias, fait preuve

---

<sup>524</sup> S/PV.5969, 28 août 2008.

<sup>525</sup> *Ibid.*

<sup>526</sup> KULUMBEGOV Robert, « Priznanie Abhazii i Južnoj Osetii — « svidetel'stvo vysšej spravedlivosti », [Reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud – « témoignage de la justice suprême »], *Eurasia Daily*, 26 août 2019, [disponible sur : <https://eadaily.com/ru/news/2019/08/26/priznanie-abhazii-i-yuzhnoy-osetii-svidetelstvo-vysshey-spravedlivosti>]. Consulté le 2 mai 2021.

d'insécurité avec toute son apparence, lu sur un morceau de papier et il était évident qu'il connaissait mal l'essence de la question à l'étude<sup>527</sup>.

La fin de la crise géorgienne en 2008 n'a pas mis un terme au travail du Conseil de sécurité dans ce sens. Au minimum, il restait une autre question importante liée aux observateurs de l'ONU présents sur le territoire de l'Abkhazie et de la Géorgie avant même le début de la guerre. La Russie a proposé de modifier le texte des résolutions de l'ONU sur cette question, car ces documents qualifiaient les observateurs de « mission de l'ONU en Géorgie » et confirmaient l'intégrité territoriale de ce pays, ce qui n'était pas vrai compte tenu de la reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Il est clair que le Conseil n'était pas prêt immédiatement à de tels changements en raison de la position des États-Unis. Donc un mécanisme de compromis a été élaboré. Il s'agissait d'une résolution du 9 octobre 2008, dont le préambule contenait une référence à toutes les résolutions précédentes, mais en même temps, la mission des Nations Unies a changé de nom et a commencé à s'appeler simplement la « mission des Nations Unies » sans aucune référence à la Géorgie. Cependant, même ce compromis a été rapidement rejeté. En effet, les pays occidentaux n'ont pas abandonné leurs tentatives de modifier la résolution du Conseil de sécurité en y ajoutant le texte qui mentionnait directement de « l'intégrité territoriale de la Géorgie ». En conséquence, lors du prochain vote au mois de juin 2009 sur la prolongation de la mission d'observation, la Russie a bloqué les amendements occidentaux et le document n'a pas été adopté<sup>528</sup>. En conséquence, les observateurs ont été forcés de quitter le territoire de l'Abkhazie et de la Géorgie. Ce fait, selon Vitali Tchourkine, n'a plus joué un rôle décisif compte tenu de la reconnaissance par la Russie des deux Républiques en tant qu'États indépendants<sup>529</sup>.

Comme le montrent les déclarations de différents pays-participants, la principale contradiction dans ce cas réside dans le conflit permanent qui existe entre les deux normes du droit international : le respect de la souveraineté de l'État et le droit des nations à l'autodétermination. Ces deux principes posent souvent des problèmes, y compris lors des réunions du Conseil de sécurité. Cependant, dans le cas de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, le droit à l'autodétermination a été clairement plus important, compte tenu du fait que c'est la Géorgie qui a tenté de force l'intégration des deux Républiques. Par conséquent, la position de la Russie était et reste sur cette question politiquement équilibrée et juridiquement fondée. Cette conclusion est également confirmée par le fait que ce conflit n'a pas entraîné une détérioration

---

<sup>527</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 284.

<sup>528</sup> S/2009/310, 15 juin 2009.

<sup>529</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 285.

significative des relations de la Russie avec les diplomates occidentaux sur la scène internationale. Déjà à partir de 2009, après le changement de président, les États-Unis ont de nouveau commencé à chercher des points de contact avec la Russie, y compris en lançant du célèbre « redémarrage ». Le Conseil de sécurité est revenu rapidement au travail normal.

La conclusion générale dans cette situation est que la politique de la Russie et des États-Unis était cynique pendant cette crise. Dans le même temps, la Russie a joué avec Sakaashvili comme un chat avec une souris, attendant patiemment qu'il commette une erreur<sup>530</sup>. Certes, même aujourd'hui, il y a des appels constants des pays occidentaux pour que la Russie retire sa reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Cependant, la Russie ne le fera certainement pas, car elle a reçu une tête de pont confortable pour son influence dans le Caucase, profitant des erreurs de Saakachvili.

---

<sup>530</sup> GUÉHENNO Jean-Marie, *Entretien personnel*, 2 août 2021.

### 3.2 Le redémarrage des relations russo-américaines

La crise du Caucase a montré toutes les contradictions entre les deux puissances. Les deux États ont exprimé leur mécontentement face aux actions de l'autre dans le conflit. La Russie a accusé les États-Unis d'avoir déclenché une autre « révolution orange<sup>531</sup> ». La preuve de ce fait peut servir un nombre considérable des instructeurs militaires américains en Géorgie. En outre, une quantité importante d'armes de fabrication étrangère a été fournie à la Géorgie. Les États-Unis à leur tour perçoivent les actions des forces russes comme une tentative du Kremlin de rétablir son influence militaire et politique dans le Caucase et en Asie centrale. Moscou a été accusé de vouloir restaurer les frontières de l'URSS et de mener une nouvelle politique impérialiste. Cependant, ces événements n'ont pas conduit eux-seuls à la montée d'une nouvelle confrontation entre la Russie et les États-Unis. D'autres questions ont abouti à une incohérence des approches entre Washington et Moscou :

- 1) les programmes nucléaires iranien et nord-coréen ;
- 2) les fournitures d'armes russes au Venezuela ;
- 3) la violation des règles démocratiques et des droits de l'homme en Russie ;
- 4) l'élargissement de l'OTAN aux dépens des anciennes Républiques d'URSS ;
- 5) la protection de la propriété intellectuelle des États-Unis en Russie ;
- 6) le problème de la politique énergétique de la Russie par rapport à l'Ukraine et à la Biélorussie.

---

<sup>531</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : NATION R. Craig, *Redémarrage des relations russo-américaines : premiers résultats*, IFRI, Russie. Nei. Visions N 53, juillet 2010, 25 p. ; THEVENIN, Etienne, *l'Enjeu Ukrainien : Ce que Révèle la Révolution Orange*, CLD, 2005, 214 p. ; AVIOUTSKII, Viatcheslav, *La Révolution orange en tant que phénomène géopolitique*, Hérodote 2008/2 (n° 129), pp. 69-99. ; GOUJON, Alexandra, *La Révolution orange en Ukraine : enquête sur une mobilisation postsoviétique*, Critique internationale 2005/2 (N 27), pp. 109-126. ; MAZIAU, Nicolas, *La Révolution orange est terminée : la victoire des bleus en Ukraine*, Revue française de droit constitutionnel 2010/3 (n° 83), pp. 611-638.

Sur le plan géopolitique, les États-Unis s'inquiètent du rapprochement de la Russie avec la Chine. En effet, la Chine a été considérée dès le début par les États-Unis comme le principal rival mondial. Un tel rapprochement ne pouvait qu'effrayer l'Amérique. Elle craignait qu'une alliance russo-chinoise anti-américaine puisse se former. Alors, pour éviter le développement négatif de la situation Washington a décidé de proposer une politique de « redémarrage » entre le Kremlin et la Maison Blanche.

Pour confirmer que ses intentions étaient sérieuses, la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, a été envoyée avec des propositions concrètes. Lors d'une réunion à Genève, elle a présenté au ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov un bouton symbolique sur lequel les ministres ont appuyé ensemble.

Le début pratique de la nouvelle ligne internationale des États-Unis a été la reconnaissance par Washington de la fin de l'existence du concept de « monde unipolaire ». Ainsi, l'administration du président Obama a rejeté les revendications conceptuelles de son prédécesseur George W. Bush sur la domination mondiale. Dans son discours du 23 septembre 2009 à la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Barack Obama a déclaré : « aucun pays ne peut et ne doit essayer de dominer les autres pays. Aucun ordre mondial qui élève un pays ou un groupe de pays ne réussira<sup>532</sup> ». La partie russe a également exprimé à plusieurs reprises son désir de mener un dialogue plus étroit avec Washington sur un certain nombre de questions internationales importantes<sup>533</sup>.

Parmi elles, figurait la conclusion d'un accord dans le domaine des armes nucléaires qui devait remplacer le traité START qui expirait en décembre ainsi que l'obtention pour les Américains du soutien de la Russie sur des questions telles que les programmes nucléaires de l'Iran<sup>534 535</sup>.

Les Russes voulaient que les États-Unis, d'une part, refusent de soutenir l'idée d'une adhésion à l'OTAN des anciens pays du bloc communiste, tels que l'Ukraine et la Géorgie et d'autre part, aident la Russie à devenir membre de l'OMC.

---

<sup>532</sup> OBAMA, Barack, *Une terre promise*, Paris, Fayard, 2020, 890 p.

<sup>533</sup> BIRYKOVA Olga, « Reset policy as the new stage in Russia – the USA relations », *Bulletin de l'Université d'État de Kemerovo*, № 3 (59) Volume 2, 2014, pp. 266-273, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/politika-perezagruzki-kak-novyy-etap-rossiysko-amerikanskih-otnosheniy>]. Consulté le 5 avril 2021.

<sup>534</sup> « Obama i Medvedev stremjatsja k « perezagruzke », [Obama et Medvedev cherchent un « redémarrage »], *Inosmi*, 22 septembre 2009, [disponible sur : <https://inosmi.ru/world/20090922/252840.html>]. Consulté le 14 mars 2021.

<sup>535</sup> Sur le sujet du Traité START regarder BAKER, James, *The Politics of Diplomacy: Revolution, War and Peace 1989-1992*, Perigee, 1995, 687 p. ; CLINTON, Bill, *My life*, London, Arrow Books, 2004, 1024 p.

Le désir mutuel de coopérer a permis de résoudre la plupart de ces problèmes. La coopération au sein du Conseil sur le dossier nucléaire iranien, qui a longtemps été dans l'impasse, a été particulièrement révélatrice.



### 3.2.1 Le Conseil de sécurité, la Russie et le programme nucléaire iranien

Le programme nucléaire iranien est depuis longtemps l'une des questions les plus importantes et les plus douloureuses, examinée par le Conseil de sécurité de l'ONU<sup>536</sup>. La raison principale en est qu'il existe une crainte de la part de nombreux États du monde que le régime islamique iranien, considéré par beaucoup comme imprévisible, menacerait d'utiliser une bombe nucléaire en cas de la possibilité de la créer, pour atteindre ses objectifs politiques. Cette peur est partagée par les pays occidentaux qui entretiennent, depuis la révolution de 1979, des relations très difficiles avec l'Iran, par la Russie, pour laquelle l'Iran est un voisin géopolitique<sup>537</sup> et surtout par Israël, dont l'Iran menace régulièrement de détruire

C'est pour cette raison que les efforts du Conseil de sécurité se concentrent sur les tentatives de convaincre l'Iran à renoncer à l'enrichissement d'uranium au-delà des normes requises pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

L'histoire du développement du programme nucléaire iranien est assez longue et commence dans les années cinquante du XXe siècle.

L'Iran a commencé à développer sa propre énergie nucléaire sous le règne du shah Mohammed Reza Pahlavi (1941-1979), un allié fidèle des États-Unis au Moyen-Orient. Le président américain Dwight Eisenhower, dans le cadre du programme « Atomes pour la paix », a signé en 1957 un accord avec l'Iran sur « l'Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ». Conformément à ce document, Washington s'est engagé à fournir des installations nucléaires, du matériel et à former des spécialistes en Iran.

---

<sup>536</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : LABBÉ, Marie-Hélène, *La quête nucléaire de l'Iran*, SUP, 2020, 160 p. ; HOURCARDE, Bernard, *Géopolitique de l'Iran*, Armand Colin, 2010, 296 p. ; MINASSIAN, Gaïdz, *Eurasie au cœur de la sécurité mondiale*, Paris, Autrement, 2011, 320 p. ; MAKINSKI, Michel, *L'Iran et son environnement régional après les présidentielles de 2009*, Maghreb-Machrek N° 201, 10/2009, pp. 13-44. ; CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, *L'Iran et le TNP*, Confluences Méditerranée N° 67, 09/2008, pp. 45-56. ; SEPEHR, Houshang, *L'ombre de la guerre ou la guerre des ombres ?*, INPRECOR N° 520, 09/2006, pp. 20-23. ; SAFADARI, Cyrus, *Téhéran revendique le droit à l'énergie nucléaire civile*, Le Monde Diplomatique, N° 620, 11/2005, pp. 24-25. ; TOLOTTI, Sandrine, *Pourquoi l'Iran veut la bombe ?* Alternatives Internationales N° 22, 03/2005, pp. 6-10.

<sup>537</sup> DUNAEVA Elena, SAZHIN Vladimir (sous dir.), *Rossijsko-iranskije otnošenija. Problemy i perspektivy*, [Relations russo-iraniennes. Problèmes et perspectives], 2015, M., YV : RAN, Centr strategičeskoj kon"junktury, 260 p.

Le premier réacteur de faible puissance a été livré des États-Unis au centre de recherche nucléaire de l'Université de Téhéran, fondé au milieu des années 1950. En 1958, l'Iran est devenu membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En 1963, le pays a signé le Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau et en 1970, il a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En 1973, l'Iran l'un des premiers a signé avec l'AIEA un « Accord de garanties généralisées », en 1974 - un accord supplémentaire sur la promotion des inspections de l'AIEA sur les lieux et a procédé à la mise en œuvre du plan de développement de l'industrie nucléaire sur la base d'une coopération avec un certain nombre de pays occidentaux. Le plan prévoyait la création d'un cycle du combustible nucléaire fermé et la construction de vingt-trois réacteurs nucléaires. Il était supposé que six à huit réacteurs seraient fournis par les États - Unis et douze autres – par l'Allemagne de l'Ouest et la France.

L'énergie nucléaire iranienne visait la supériorité technologique sur les pays arabes. Au cours des mêmes années, des travaux ont été entrepris pour développer les capacités scientifiques et techniques qui pourraient être utilisées pour la mise au point d'armes nucléaires, sous réserve d'une solution politique appropriée. L'Iran, étant en relations étroites avec la France et l'Allemagne, a bénéficié d'une aide importante. En même temps, l'organisation iranienne de l'énergie atomique (OEI) a été créée en 1974 pour mettre en œuvre le programme de développement de l'énergie nucléaire. Son principal objectif était de conclure des contrats avec des sociétés étrangères exportatrices de technologies pour l'énergie nucléaire.

Dans les années 1960-1970, les États-Unis, mais aussi le Royaume-Uni, l'Italie la Belgique et dans les années 1970 l'Allemagne et la France<sup>538</sup> ont participé activement au programme de développement de l'énergie nucléaire en Iran. Outre les contrats de formation et de fourniture de matériel, ont été conclus des accords pour la construction de deux centrales nucléaires à Bouchehr et Ahwaz.

Dans le même temps, le contrôle mené par les organisations internationales du programme nucléaire iranien a invariablement enregistré à cette époque son orientation pacifique.

Le projet de diversification de la base énergétique de l'Iran sur la base de l'énergie nucléaire devait être achevé en 1994. Cependant, en 1978-1979, le pays a été submergé par la révolution islamique, très négativement accueillie par les pays occidentaux, mais perçue de

---

<sup>538</sup> RASTBEEN Ali, *Le nucléaire iranien : une approche française*, Thèse de doctorat, directeur de thèse : professeur Jacques Barrat, Université Panthéon-Assas, Paris, décembre 2012, p. 145.

manière favorable par l'URSS. En conséquence, les projets nucléaires occidentaux ont été abandonnés, notamment en raison du manque d'intérêt des nouveaux dirigeants iraniens.

Tous les accords conclus avec les partenaires européens et américains ont été annulés. Le chef spirituel de la révolution islamique, l'Ayatollah Khomeini, a immédiatement gelé la construction d'une centrale nucléaire presque entièrement opérationnelle à Buchehr après son arrivée au pouvoir.

La centrale nucléaire de Buchehr, construite et presque entièrement équipée (à 80 %), a été gravement endommagée lors de la guerre Iran-Irak de 1980-1988<sup>539</sup> qui a suivi. Mais depuis le milieu des années 1980, l'Iran tentait d'achever cette centrale nucléaire. L'achèvement de la station avec la participation d'un consortium international composé de sociétés argentines, espagnoles et allemandes a été envisagé comme une option possible. En 1987, une équipe d'experts allemands est arrivée à Buchehr pour étudier l'état de la structure et la nature des dommages causés aux centrales nucléaires. Cependant, après la mort d'au moins un spécialiste allemand et plusieurs blessés dans le bombardement d'une centrale nucléaire par l'aviation irakienne, la coopération du consortium avec l'Iran a été suspendue.

Dans la seconde moitié des années 1980, après l'échec des tentatives de reprendre les contacts avec les pays européens, l'Iran a commencé à développer activement la coopération avec la Chine. En 1992, un protocole sur la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'énergie nucléaire a été signé. Cependant, sous la pression des États-Unis, la Chine a refusé de coopérer avec l'Iran. Au milieu des années 1990, sous la pression des Américains, presque tous les pays capables d'exporter des installations et des technologies nucléaires ont refusé de coopérer avec l'Iran dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Au début des années 1990, l'Iran a commencé à coopérer activement avec la Russie dans ce domaine, et en 1992, les deux pays ont signé le traité sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, comprenant un accord intergouvernemental sur la construction d'une centrale nucléaire à Buchehr. Plus tard, en 1995 et 1998, des contrats finalisant cet accord ont été signés également<sup>540</sup>

Cet accord a été vivement critiqué par les pays occidentaux, qui ont cessé leur coopération avec l'Iran après la révolution islamique. Cependant, son essence a contribué au développement de l'énergie nucléaire et a contrôlé la probabilité d'utilisation de déchets nucléaires à des fins militaires. En vertu de ce traité, ni les technologies d'enrichissement de

---

<sup>539</sup> RAZOUX Pierre, *La guerre Iran-Irak*, Perrin, Paris, 2013, 608 p.

<sup>540</sup> Accord de coopération entre la Russie et l'Iran dans l'utilisation de l'atome Pacifique, 25 août 1992, [disponible sur : <https://base.garant.ru/70554904/>]. Consulté le 1 décembre 2021.

l'uranium, ni les technologies de récupération du plutonium, ni les technologies de production de réacteurs de plutonium n'ont été transférées à l'Iran. Toute coopération est menée en stricte conformité avec les obligations de la Russie en vertu du TNP.

En août 2002, le Conseil de la résistance nationale iranienne de l'opposition, basé en Irak, a annoncé la présence en Iran d'usines d'enrichissement d'uranium non déclarées auprès de l'AIEA à Natanz et de production d'eau lourde à Arak, situées dans le centre du pays et en cours de construction. La visite des inspecteurs de l'AIEA dans ces installations en février 2003 a confirmé que l'Iran avait progressé beaucoup plus que prévu dans le développement de ces centres, en particulier dans le domaine du cycle du combustible nucléaire<sup>541</sup>.

La position de Téhéran était que, dans le cadre de ses obligations internationales, le pays n'était pas obligé de divulguer l'emplacement des installations nucléaires inachevées. Mais les fuites d'informations ont suscité des inquiétudes quant à une éventuelle composante militaire du programme nucléaire iranien.

Depuis 2003, des négociations sur le « dossier nucléaire » ont commencé avec l'Iran. Elles ont duré plus de dix ans. Dans un premier temps, l'Iran et trois pays européens – l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (le groupe UE 3) - y ont participé<sup>542</sup>. En 2006, ils ont été rejoints par la Chine, la Russie et les États-Unis, ce qui a conduit à l'émergence du format 5+1.

Il faut remarquer que l'une des raisons des négociations très longues était l'arrivée de Mahmoud Ahmadinejad au pouvoir en Iran en juin 2005 avec un tournant très agressif de l'Iran, annonçant à la Tribune de l'ONU en septembre 2005 vouloir détruire Israël.

C'est à partir de 2006 que le Conseil de sécurité a commencé à s'impliquer activement dans la solution du problème du programme nucléaire iranien. Au total, depuis 2006, le Conseil a adopté six résolutions sur l'Iran, dont la dernière (2231) est la base de l'Accord de Vienne sur

---

<sup>541</sup> « Jadernaja programma Irana », [Programme nucléaire iranien], *RIA Novosti* 2 décembre 2020, [disponible sur : <https://ria.ru/20201202/programma-1587410672.html>]. Consulté le 26 juin 2021.

<sup>542</sup> Groupe UE 3 - est le regroupement informel de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni, qui étaient les trois pays les plus riches et les plus influents de l'Union européenne. Il est généralement représenté par les ministres des Affaires étrangères français, allemand et britannique. Le groupe est surtout connu pour son implication dans les négociations sur le programme nucléaire iranien, qui ont conduit à la déclaration de Téhéran du 21 octobre 2003 et l'accord de Paris du 15 novembre 2004

le nucléaire iranien (plan d'action conjoint)<sup>543</sup> signé entre l'Iran et les pays 5+1 le 14 juillet 2015<sup>544</sup>.

Alors, que fait le Conseil de sécurité pour arrêter le programme nucléaire iranien ? Quelle est la position de la Russie sur la question de non-prolifération ? Est-il avantageux pour elle que l'Iran n'ait pas d'armes nucléaires ? Comment la Russie interagit-elle avec les pays occidentaux sur cette question ?

En juillet 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1696 qui marquait la volonté d'appliquer des sanctions à l'Iran en vertu de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations Unies (menace pour la sécurité internationale) si l'Iran se dérobaux exigences de l'AIEA, principalement à la suspension de l'enrichissement d'uranium.

En raison du refus *de facto* de l'Iran de se conformer à cette résolution, le Conseil de sécurité de l'ONU impose à l'Iran les sanctions, énoncées dans la résolution 1737. Selon ce document, tous les États étaient obligés de prendre « les mesures nécessaires pour prévenir la fourniture, la vente ou le transfert, direct ou indirect, à l'Iran, ou pour être utilisés dans ce pays ou à son profit, à partir de leur territoire ou par leurs nationaux ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, de tous articles, matières, équipements, biens et technologies, provenant ou non de leur territoire, susceptibles de contribuer aux activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires<sup>545</sup> ».

Cette résolution est devenue un document important qui devait contenir les aspirations de l'Iran à la possession d'armes nucléaires. En effet, c'est ce désir des dirigeants iraniens et non le fait même de posséder de telles armes qui a suscité l'inquiétude d'autres pays. Au moment de l'adoption de la résolution, le 23 décembre 2006, toutes les parties prenantes étaient bien conscientes que l'Iran n'avait pas objectivement la possibilité de créer immédiatement une bombe nucléaire mais la base scientifique et technique de l'Iran était et est la plus puissante de tous les pays de la région, à l'exception d'Israël, ce qui, associé au comportement souvent imprévisible de l'Iran, suscite de sérieuses inquiétudes chez les experts internationaux.

---

<sup>543</sup> Accord de Vienne est un accord signé en Autriche, le 14 juillet 2015, par les huit parties suivantes : les pays du P5+1 (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies — les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni — auxquels s'ajoute l'Allemagne), ainsi que l'Union européenne et l'Iran. Cet accord-cadre a pour but de contrôler le programme nucléaire iranien et de faire lever les sanctions économiques qui touchaient le pays.

<sup>544</sup> « Jadernaja programma Irana », *op. cit.*

<sup>545</sup> S/RES/1737, 23 décembre 2006.

Ils ont en partie certainement raison. Après tout, il ne faut pas oublier que les autorités iraniennes considèrent la technologie nucléaire comme, premièrement, un élément de dissuasion des adversaires potentiels, en particulier les États-Unis, deuxièmement, comme un élément de prestige national et d'hégémonie régionale et troisièmement, comme un facteur décisif pour un leadership potentiel dans le monde islamique à l'avenir. En outre, l'utilisation pacifique des technologies nucléaires sous le contrôle de l'AIEA sur la centrale nucléaire de Bushehr peut servir de couverture pour le développement de la technologie d'enrichissement de l'uranium et du plutonium jusqu'au niveau de l'arme nucléaire.

En d'autres termes, l'Iran, en utilisant le programme pacifique de développement de l'énergie atomique sous le contrôle de l'AIEA, peut accumuler des stocks significatifs de matières fissiles (ce qui d'ailleurs n'est pas interdit par l'AIEA) puis, en utilisant les technologies avancées, convertir la totalité de l'uranium en bombes nucléaires. C'est exactement cette dernière étape qui provoque la plus grande préoccupation de la part des États-Unis, d'Israël et de l'UE, car ils ont des relations très complexes avec le régime politique iranien. Dans le même temps, la Russie et la Chine, qui ont de très bonnes relations politiques avec l'Iran, expriment beaucoup moins d'inquiétude à ce sujet.

Afin de comprendre la position de la Russie sur cette question, il faut tenir compte du fait que la Russie préconise le maintien d'un régime strict de non-prolifération des armes nucléaires, la même position adoptée dans le passé par l'Union soviétique. La position de principe de la Russie est qu'il n'est pas important de considérer qui essaie ou a essayé d'obtenir des armes nucléaires : Israël, l'Iran, le Pakistan, etc. La Russie est toujours strictement opposée à l'expansion du Club des puissances nucléaires<sup>546</sup>. Cette position est héritée de la période du duopole nucléaire américano-soviétique et du régime de contrôle du TNP de 1970 visant à coopérer et contrôler la prolifération nucléaire.

En conséquence, la Russie n'était pas satisfaite que l'Inde et le Pakistan soient devenus *de facto* des puissances nucléaires.

En même temps, il est très important pour la Russie que les Européens et les Américains participent au régime multilatéral de contrôle des activités nucléaires de l'Iran, car si un tel contrôle existe, il serait plus facile pour la Russie de faire des affaires avec l'Iran dans le domaine du développement d'un atome pacifique. En d'autres termes, la Russie reçoit de revenus considérables pour la construction de centrales nucléaires. De toute évidence, s'il n'y a

---

<sup>546</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

pas de tel contrôle, alors ce business russe perd sa base<sup>547</sup>. C'est pour ces deux raisons que la Russie déclare ouvertement que l'Iran ne devrait pas avoir d'armes nucléaires.

D'autres raisons peuvent expliquer pourquoi la Russie soutient l'Iran sur la scène internationale.

Tout d'abord, les positions de deux États se trouvent en concordance sur de nombreux points : la menace des Talibans d'Afghanistan, celle des islamistes de la région russe de Tchétchénie et de l'Asie centrale, le partage des ressources naturelles de la mer Caspienne, l'augmentation de l'influence de la Turquie et l'invasion américaine en Irak.

Ensuite, l'Iran est un partenaire économique important de la Russie et un grand importateur d'armes russes. Dans ce cas, la Russie soupçonne les pays occidentaux de chercher notamment à imposer des sanctions sévères contre l'Iran et à obtenir un changement de régime politique dans ce pays pour chasser dans le futur la Russie de ce marché rentable. L'exemple de la Libye est très révélateur en ce sens. D'un côté cela représente la compétition économique internationale, mais de l'autre l'influence économique se traduit presque toujours en influence politique.

Enfin, l'Iran est un protecteur naturel des frontières du Sud de la Russie. Compte tenu de ce qui était dit dans le point un, l'Iran assure l'inviolabilité des frontières russes pour les islamistes.

Toutefois, il y a aussi eu — et continue d'y avoir — plusieurs différends importants entre Téhéran et Moscou, dont les suivants : le ressentiment qu'éprouve toujours l'Iran à l'égard de la perte de territoire iranien aux mains de l'empire tsariste au XIXe siècle ; les interventions tsaristes et soviétiques en Iran au XXe siècle ; le soutien de l'Union soviétique au mouvement sécessionniste dans le nord-ouest de l'Iran juste après les Première et Deuxième guerres mondiales ; le soutien de l'Union soviétique à Saddam Hussein pendant la guerre irano-irakienne de 1980 à 1988. Téhéran est aussi mécontent du fait que malgré sa déclaration d'amitié, Moscou cherche aussi à améliorer ses relations avec les adversaires de l'Iran : les États arabes du Golfe et Israël. Même les secteurs de coopération se sont révélés être une source de controverse : Moscou a retardé ou annulé la vente d'armes à l'Iran à la demande de l'Occident, a pris un temps démesuré pour achever la fabrication du réacteur nucléaire à la centrale de Bouchehr et semble avoir des priorités différentes de celles de Téhéran dans le cadre des négociations en cours en vue de la conclusion d'un accord de paix en Syrie. Plus récemment, alors que Moscou s'est joint à Riyad pour lancer un appel au gel de la production de pétrole,

---

<sup>547</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

Téhéran a délibérément refusé et insiste sur le fait que l'Iran augmentera plutôt sa production (ce qui contribue à la baisse des prix)<sup>548</sup>.

Donc s'ils coopèrent dans une mesure assez importante, l'Iran et la Russie ont toujours d'importantes différences qui limitent cette coopération.

Par conséquent, la ligne politique russe à l'égard de question iranienne est très sophistiquée : d'une part, la Russie déclare que l'Iran ne doit pas enrichir de l'uranium jusqu'au règlement de toutes les questions avec l'AIEA et seulement après cela, elle pourra continuer à développer son programme nucléaire pacifique et, d'autre part, les diplomates russes dans la période entre 2005 et 2007 ont fait tout pour que le dossier nucléaire iranien ne soit pas examiné au Conseil de sécurité afin de minimiser les sanctions contre l'Iran et de ne pas donner aux pays occidentaux la possibilité d'utiliser la force militaire pour résoudre le problème. Plus concrètement, la Russie ne voulait pas voter pour le transfert du dossier nucléaire iranien de l'AIEA au Conseil de sécurité<sup>549</sup>. La Russie pensait que le durcissement des sanctions économiques contre l'Iran pouvait influencer le prix du pétrole. Alors, pour résoudre le problème, elle a proposé à l'Iran en 2005 d'enrichir l'uranium sur son territoire et de l'envoyer en Iran après. Vladimir Poutine a personnellement discuté cette proposition avec le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, en essayant de le convaincre de renoncer à sa position radicale. Mais le dirigeant iranien est resté catégorique contre et a déclaré directement à son homologue russe que Téhéran ne ferait aucune concession et qu'il n'accepterait pas de réduire son programme nucléaire.

En octobre 2005, la secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice, lors d'une réunion avec Poutine à Moscou, a tenté de l'inciter à voter en novembre, lors d'une réunion du conseil des gouverneurs de l'AIEA, en faveur de la proposition des États-Unis d'envoyer la question iranienne au Conseil de sécurité. Poutine, cependant, a affirmé que cela n'était pas nécessaire et a réitéré son initiative de trouver une solution à la crise par une autre voie : en offrant à l'Iran (3 novembre 2005) de créer une coentreprise russo-iranienne sur le territoire de la Russie.

---

<sup>548</sup> « Entre espoir et crainte — Un nouvel Iran ? », *Service canadien du renseignement de sécurité*, Canada, 2016, pp. 91-92, [disponible sur : <https://www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/publications/entre-espoir-et-crainte-un-nouvel-iran/chapitre-8-relations-entre-liran-et-la-russie-situation-actuelle-et-evolution-possible.html>]. Consulté le 1 août 2022.

<sup>549</sup> Sur ce sujet regarder « Le dossier nucléaire iranien se rapproche de plus en plus du Conseil de sécurité de l'ONU », *Radio Svoboda*, le 2 février 2006 ; « La Fédération de Russie s'est opposée au transfert du dossier iranien au conseil de sécurité de l'ONU », *RBK*, 1 mars 2006, [disponible sur : <https://www.rbc.ru/politics/01/03/2006/5703bbc79a7947afa08c9775?ysclid=lf11z5b2gfl84637931>]. Consulté le 22 octobre 2021.



Cependant, l'Iran, malgré le fait que les États-Unis et les Européens étaient prêts à accepter cette proposition, a déclaré qu'il voulait enrichir l'uranium sur son territoire<sup>550</sup>.

En conséquence, Moscou a commencé à perdre la patience et, en janvier 2006, a clairement indiqué que lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, il pourrait voter, tout comme les États-Unis et d'autres pays, en faveur du transfert du dossier nucléaire iranien au Conseil de sécurité de l'ONU. Téhéran a réagi à cela, et peu de temps avant la réunion au cours de laquelle les membres de l'AIEA devaient voter, le chef du Conseil de sécurité nationale iranien Ali Larijani (Ali Larijani) s'est rendu à Moscou. Il a déclaré que l'Iran avait modifié son point de vue sur l'entreprise conjointe russo-iranienne d'enrichissement de l'uranium et qu'il envisageait favorablement de l'installer en Russie, mais a déclaré que cette proposition devait encore être « concrétisée<sup>551</sup> ». Comme résultat lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, tenue le 4 février, la Russie a été l'un des pays qui ont voté en faveur du transfert du dossier nucléaire iranienne au Conseil de sécurité<sup>552</sup>.

Le 24 mars 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1747 sur l'Iran. Outre les conditions énoncées dans la résolution 1737, il a été interdit à l'Iran de transférer, d'importer et d'exporter des armes classiques de ses ressortissants et d'utiliser des navires ou des avions sous son drapeau.

Le 3 mars 2008, l'ONU a adopté la résolution 1803 sur l'Iran. Cette résolution a renforcé les exigences énoncées dans les résolutions précédentes. Elle a également ajouté des restrictions sur les opérations des banques iraniennes et a obligé tous les pays à inspecter les marchandises entrant en Iran ou en transit depuis ou vers l'Iran sur leur territoire s'il y avait des « motifs raisonnables de croire que la cargaison » comprenait des articles interdits.

Cependant, parmi tous les documents du Conseil sur la question iranienne, c'est la résolution 1929 du 9 juin 2010 qui est devenue la plus stricte. Elle a introduit le quatrième paquet de sanctions contre l'Iran notamment, elle interdisait aux États de vendre à l'Iran diverses armes qui n'étaient en aucun cas liées au développement nucléaire. Dans le document il était mentionné que « tous les États doivent empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à l'Iran, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire ou par leurs nationaux ou des personnes relevant de leur juridiction ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur

---

<sup>550</sup> KATZ Mark, « Poutine et Ahmadinejad », *Inosmi*, 14 août 2006, [disponible sur : <https://inosmi.ru/20060814/229348.html?ysclid=la5gy60mzw537640881>]. Consulté le 22.06.2022.

<sup>551</sup> KATZ Mark, *op.cit.*,

<sup>552</sup> AIEA GOV/2006/14: Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran, 4 février 2006.

pavillon, qu'ils aient ou non leur origine dans leur territoire, de chars de combat, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, missiles et lanceurs de missiles tels que définis aux fins du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ou matériel connexe, y compris leurs pièces détachées ou tels articles que pourra déterminer le Conseil de sécurité ou le Comité créé en application de la résolution 1737 (2006) (« le Comité »), décide également que tous les États doivent empêcher la fourniture à l'Iran par leurs nationaux ou à partir de leur territoire ou à travers leur territoire de toute formation technique, ressources financières ou services financiers, conseils, autres services ou aides liés à la fourniture, à la vente, au transfert, à la livraison, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation de telles armes et de matériel connexe et invite tous les États à faire preuve de vigilance et de retenue concernant la fourniture, la vente, le transfert, la livraison, la fabrication et l'utilisation de toutes autres armes et du matériel connexe<sup>553</sup> ».

Le document a été soutenu par douze voix, y compris par tous les membres permanents du Conseil. Seuls le Brésil et la Turquie ont voté contre tandis que le Liban s'est abstenu.

Alors, pourquoi la Russie a-t-elle voté pour cette résolution ? La Russie a non seulement soutenu cette résolution, mais a également fait une autre concession sérieuse aux pays occidentaux : elle a refusé de vendre à l'Iran les systèmes anti-missiles S-300. Le texte de la résolution n'a pas interdit les ventes du système anti-missiles défensifs car le registre des armes classiques des Nations Unies, catégorie VII, précise que les missiles de type sol-air ne sont pas interdits à la vente<sup>554</sup>.

Cela peut être expliqué par la déception de la Russie et peut-être de Vladimir Poutine personnellement du comportement iranien, ainsi que par le changement de président dans le gouvernement russe, ce qui marquait le début d'une coopération active entre les Russes et les Américains.

Le président Dmitri Medvedev, qui a succédé à Vladimir Poutine en 2008, a commencé à libéraliser la politique de la Russie. Il a amorcé une « détente », qui a commencé dans les relations entre la Russie et les États-Unis à partir de 2009. De plus, Dmitri Medvedev a établi de bonnes relations personnelles avec le président des États-Unis Barack Obama, à partir de leur première rencontre au sommet du G20 à Londres en avril 2009<sup>555</sup>. Obama a fait

---

<sup>553</sup> S/RES/1929, 9 juin 2010.

<sup>554</sup> United Nations register of Conventional Arms, [disponible sur : <https://www.unroca.org/categories>]. Consulté le 2 mars 2022.

<sup>555</sup> OBAMA Barack, *Une terre promise*, Paris, Fayard, 2020, pp. 428-432.

personnellement beaucoup d'efforts pour que la Russie soit acceptée à l'OMC. En réponse, Medvedev a fait des pas vers les Américains, notamment dans la question iranienne. Il a décidé que « cette chose à plus long terme (e.g. OMC) vaut des cartes à plus court terme<sup>556</sup> ». Par conséquent, la Russie a voté pour la résolution 1929 et a cessé de fournir des missiles S-300 à l'Iran, dont le contrat de fourniture avait déjà été conclu à ce moment-là.

Cependant, il convient de remarquer que les Américains n'ont pas demandé à Dmitri Medvedev d'annuler le contrat avec l'Iran sur S-300 dans le cadre de l'adoption de la résolution 1929. Un tel accord entre Barack Obama et Dmitri Medvedev n'existait ni avant, ni après le vote au Conseil de sécurité. Donc, peu après le vote, l'administration américaine a été très surprise d'apprendre la suspension du contrat, car un an plus tôt, lors de la visite de Barack Obama à Moscou, ce dernier avait rencontré Vladimir Poutine, qui occupait alors le poste de Premier ministre et lors de cette réunion, Poutine avait ouvertement déclaré que la Russie respecterait le contrat S-300 avec l'Iran, car un non-respect des engagements entraînerait une perte de crédibilité de la Russie<sup>557</sup>. Compte tenu du fait que les Américains étaient parfaitement au courant que Dmitri Medvedev partageait le pouvoir avec Vladimir Poutine et n'avait pas de liberté absolue dans ses décisions politiques, ils ne pensaient pas que Medvedev arrêterait la livraison. Il s'agissait d'un pas inattendu pour eux.

Par conséquent, on peut supposer que l'initiative de bloquer le contrat relatif aux missiles S-300 était une décision personnelle de Medvedev qui désirait probablement consolider la détente avec les États-Unis et obtenir un succès avec la signature du traité START-3 sur les armes nucléaires.

Par conséquent, le 13 avril 2015, Vladimir Poutine, qui était redevenu président en 2012, a signé un décret visant à lever l'interdiction de la fourniture de systèmes de défense aérienne S-300 à l'Iran. Le document est entré en vigueur le jour de la signature.

Le 9 novembre 2015, Sergueï Tchemezov, chef de la Corporation d'État Rostec, a déclaré que le contrat relatif à la fourniture à l'Iran de systèmes de missiles antiaériens S-300 avait été signé et était entré en vigueur, sans apporter plus de précisions sur la livraison des systèmes antiaériens.

Dans le même temps, la situation autour de l'Iran a continué de se détériorer. Des sanctions américaines et européennes ont coupé l'Iran du système financier mondial et ont considérablement limité les exportations de pétrole et de gaz de ce pays. Une série de meurtres

---

<sup>556</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.

<sup>557</sup> *Ibid.*

mystérieux de scientifiques nucléaires iraniens ont suivi, ainsi que l'apparition du virus informatique Stuxnet à Natanz, qui a entraîné la mise hors service d'environ 1 000 centrifugeuses. Les présidents des États-Unis George W. Bush et Barack Obama ont estimé qu'aucune option ne pouvait être exclue pour empêcher l'Iran d'acquérir des armes nucléaires. En septembre 2012, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a menacé de frapper les installations nucléaires iraniennes si la quantité d'uranium enrichi à 19,75 % était suffisante pour fabriquer une bombe.

Dans ce contexte, des négociations secrètes entre Washington et Téhéran ont commencé en 2012. Les diplomates n'ont pas réussi à progresser de manière significative jusqu'en juin 2013, date à laquelle Hassan Rohani a été élu nouveau président iranien. La recherche d'une solution à la question nucléaire est devenue une priorité de la politique étrangère de la nouvelle administration iranienne.

Le 24 novembre 2013, l'Iran et les six pays participants ont conclu un accord intérimaire, connu sous le nom de Plan d'action conjoint, en vertu duquel les sanctions ont été assouplies en échange de la limitation du programme nucléaire iranien. Vingt mois supplémentaires ont été nécessaires aux parties pour s'entendre sur tous les détails de ce Plan d'action.

Le 14 juillet 2015 à Vienne, la Haute représentante de l'Union européenne Frederica Mogherini, les ministres des Affaires étrangères de six pays (la Russie, les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne) et l'Iran ont signé un accord final d'un Plan d'action global sur le règlement de la situation autour du programme nucléaire iranien.

La partie iranienne s'est volontairement engagée à suspendre et à limiter un certain nombre d'aspects de son programme nucléaire, notamment dans le domaine de l'enrichissement d'uranium. Dans le même temps, cet accord a confirmé le droit de l'Iran de développer le programme nucléaire pacifique sous le contrôle de l'AIEA.

Le lancement de la mise en œuvre du Plan d'action a eu lieu le 16 janvier 2016, après la publication par l'AIEA d'un rapport confirmant que Téhéran avait aligné son programme nucléaire avec ce Plan.

Pour ce faire, l'Iran a limité le nombre de centrifugeuses de l'usine de Natanz à 5060 et le niveau d'enrichissement de l'uranium à 3,67 pour cent. Elle a démonté le reste en les plaçant sur le stockage sous la supervision de l'AIEA. Les stocks d'uranium enrichi jusqu'à 5 pour cent ont été réduits à un niveau de 300 kg, tandis que l'excédent a été exporté en Russie.

L'Iran a également démantelé la zone active inachevée du réacteur à eau lourde d'Arak. Tous les excédents d'eau lourde produits, qui dépasseraient les besoins de 130 tonnes, ont été

vendus sur le marché international. Téhéran a refusé pendant quinze ans de développer des procédures du retraitement du combustible nucléaire usé et de mener les recherches dans ce domaine<sup>558</sup>.

En réponse à la mise en œuvre par l'Iran des mesures dans le domaine nucléaire, toutes les résolutions du Conseil de sécurité contre l'Iran ainsi qu'un certain nombre de sanctions unilatérales des Américains et des Européens (principalement financières) ont été annulées (sauf 2231).

En revanche dans le cadre de la résolution 2231, le Conseil de sécurité a prévu un mécanisme pour le rétablissement éventuel des sanctions dans le cas où l'un des participants au plan d'action estimerait que l'Iran ne respecterait pas ses obligations au titre du Plan d'action.

Avec l'arrivée de la nouvelle administration américaine en 2017, la mise en œuvre du Plan d'action a fait face à un défi majeur. Immédiatement après son élection, dans le cadre de la mise en œuvre de ses promesses électorales, Donald Trump a décidé de détruire le Plan. Le 13 octobre 2017, lors d'un discours liminaire sur la stratégie iranienne, il a annoncé qu'il ne confirmait pas au Congrès le respect de la bonne foi de l'Iran relatif au Plan d'action. Téhéran a été blâmé pour sa politique au Moyen-Orient, y compris pour le soutien aux groupes terroristes, le développement d'un programme de missiles balistiques et le non-respect des droits de l'homme.

Utilisant ces accusations contre l'Iran comme argument, le 8 mai 2018, Donald Trump a annoncé le retrait des États-Unis du Plan d'action conjoint et la restauration de l'ensemble des sanctions unilatérales et extraterritoriales anti-iraniennes, qui ont été levées par Washington dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2231. En réponse aux actions des États-Unis, l'Iran a annoncé une réduction progressive de ses obligations en vertu de l'accord.

La Russie ainsi que les pays de l'Union européenne ont été extrêmement déçus par la décision unilatérale de Washington. Ils ont décidé de continuer à respecter le Plan d'action, même si, compte tenu de l'influence politique et économique des États-Unis, cela a été difficile à mettre en œuvre.

Moscou pense qu'il serait naïf de la part de Washington de croire qu'une politique de pression maximale, principalement effectuée avant 2015 (la signature d'un Plan d'action global commun) et après 2018 (lorsque les États-Unis se sont retirés de cet accord) conduirait l'Iran à abandonner complètement le développement d'armes nucléaires. Selon le vice-ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Riabkov, « la Russie, à proprement parler, ne se demande

---

<sup>558</sup> « Jadernaja programma Irana », [Programme nucléaire iranien], *RIA Novosti*, *op. cit.*

toujours pas si la partie américaine a une stratégie réfléchie, comment redresser cette situation créée délibérément par les États-Unis eux-mêmes<sup>559</sup> ».

En d'autres termes, la position actuelle de la Russie à l'égard de l'Iran et de son programme nucléaire est la suivante :

1. La Russie a des relations assez complexes, mais stables avec l'Iran. Aujourd'hui, l'impact positif de la coopération avec l'Iran l'emporte sur les effets négatifs liés à l'imprévisibilité relative du pouvoir politique iranien.
2. La Russie est un acteur important pour aider à limiter la pression américaine sur Téhéran. Moscou profite de la situation autour de l'Iran pour obtenir des leviers de pression sur Washington dans sa confrontation avec les États-Unis en augmentant son soutien à l'Iran. Moscou tente d'exploiter l'inquiétude accrue de Washington sur le dossier iranien pour obtenir des concessions des États-Unis dans d'autres domaines tels que les sanctions, l'Ukraine et le contrôle des armements.
3. La Russie apprécie la présence d'un allié anti-américain clé dans la région et veut que cela reste ainsi. Moscou reste donc opposé aux efforts de Washington pour soutenir le changement de régime en Iran par le biais de sanctions et de la sortie du Plan d'actions.
4. Dans le même temps, Moscou n'est pas intéressé par l'acquisition d'armes nucléaires par l'Iran en raison de ses intérêts nationaux de défense. Cet équilibre délicat est bien illustré par le soutien de la Russie à la construction d'un réacteur nucléaire dans la ville iranienne de Bouchehr. La centrale nucléaire n'est pas (au moins directement) soumise à des restrictions liées à la production de matériaux de qualité militaire, mais certaines des chaînes d'approvisionnement de sa construction peuvent faire partie du programme d'armement iranien. Dans l'ensemble, le projet de centrale nucléaire de Bouchehr souligne néanmoins la volonté de la Russie de continuer à aider l'Iran dans le développement d'un programme d'énergie nucléaire pacifique.

---

<sup>559</sup> SCHEGLOVIN Yuri, « O pozicii Rossii po iranskoj jadernoj programme », [La position de la Russie sur le programme nucléaire iranien], 18 mai 2019, *Institut du Moyen-Orient*, [<http://www.iimes.ru/?p=56192>]. Consulté le 15 mars 2021.

5. En conséquence, afin de respecter cet équilibre délicat des intérêts, la Russie, en fonction de la situation, augmentera ou diminuera à l'avenir son soutien diplomatique à l'Iran au Conseil de sécurité de l'ONU.

Malgré la coopération active de la Russie et des États-Unis dans le domaine du nucléaire iranien ainsi que la conclusion du traité le plus important START-3, un refroidissement progressif des relations entre les deux pays est apparu en 2011-2012. Cela était dû en grande partie aux différentes approches pour résoudre les crises nouvellement apparues lors de la vague du printemps arabe en Libye et en Syrie, l'inviolabilité d'une approche américaine d'intégrer la Géorgie et l'Ukraine à l'OTAN, ainsi qu'aux élections présidentielles qui ont eu lieu simultanément en 2012 dans les deux pays.

Ces événements ont non seulement conduit à la fin du « redémarrage » mais ont également gravement réduit les activités du Conseil de sécurité de l'ONU.

### 3.2.2 Le Conseil de sécurité et la crise libyenne de 2011

Pour comprendre le rôle du Conseil de sécurité dans la résolution de la crise libyenne ainsi que la position de la Russie sur cette question, il est nécessaire d'évaluer le rôle que la Russie a attribué au Conseil dans ce problème. Après l'aventure irakienne, dans quelle mesure était-elle prête à faire à nouveau confiance à ses partenaires occidentaux ? Il est également nécessaire d'évaluer avec précision les risques économiques et politiques encourus par l'accord de la Russie sur l'opération militaire des pays occidentaux en Libye<sup>560</sup>.

Le 17 décembre 2010, le « printemps arabe » - une série de soulèvements, d'émeutes, de coups d'État et de guerres civiles contre les régimes politiques corrompus et autoritaires - a commencé dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ce jour-là, en Tunisie, le marchand de rue Mohammed Bouazizi s'est suicidé par l'immolation pour protester contre les abus du gouvernement et la corruption.

Le 15 février 2011, des manifestations ont commencé en Libye, se transformant rapidement en affrontements avec les troupes armées. Les intellectuels ont exigé que le chef de la révolution libyenne, Mouammar Kadhafi et son entourage proche, démissionnent et assurent le transfert du pouvoir<sup>561</sup>.

Le leader libyen Mouammar Kadhafi, qui a tenté de conserver le pouvoir par tous les moyens, a menacé les manifestants d'un massacre brutal. Dans son allocution télévisée, il a promis de « nettoyer maison après maison » et a qualifié les manifestants de « rats ». « Je n'ai

---

<sup>560</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : AMAUD, Siad, *L'intervention en Libye : un consensus en relations internationales ?* Paris, L'Harmattan, 2015, 115 p. ; ARFI, Fabrice, LASKE, Karl, *Avec les compliments du guide. Sarkozy-Kadhafi, l'histoire secrète*, Paris, Fayard, 2017, 400 p. ; FLEURY, Jean, *Crise Libyenne, la nouvelle donne géopolitique*, Paris, Picollec, 2012, 190 p. ; MARTEL, André, *La Libye (1835-1990)*, PUF, 1991, 256 p. ; OUANNES, Moncef, *Révolte et reconstruction en Libye*, Paris, L'Harmattan, 2014, 206 p. ; PROU, Michel, *De la guerre civile en Libye au printemps islamique arabe*, Paris, L'Harmattan, 2013, 286 p. ; RANNOU, David, *Les médias face aux crises libyenne et syrienne*, Paris, L'Harmattan, 2018, 268 p. ; RAZOUX, Pierre (sous dir.), *Réflexions sur la crise libyenne*, Paris, IRSEM, 2013 (27), 76 p.

<sup>561</sup> NOTIN Jean-Christophe, *La vérité sur notre Guerre en Libye*, Fayard, 2012, 600 p.



pas donné encore l'ordre d'utiliser la force, parce que si ça devait être le cas, ça serait la politique de la terre brûlée, » a-t-il déclaré<sup>562</sup>.

La répression violente des rassemblements a attiré l'attention de la communauté internationale. Le 26 février, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1970, imposant des sanctions contre les dirigeants libyens. Selon cette résolution, la question de la situation en Libye a été renvoyée à la Cour pénale internationale<sup>563</sup>. L'ONU a imposé un embargo sur les armes, l'interdiction de voyager à l'étranger de Kadhafi et de ses membres de la famille. Leurs avoirs à l'étranger ont été gelés. La Russie a soutenu cette résolution.

Dans cette situation, le représentant permanent de la Libye auprès du Conseil de sécurité s'est opposé à son propre gouvernement, ce qui arrive rarement dans la pratique internationale. En particulier, M. Dabbashi a déclaré : « le régime de Tripoli n'a plus aucune légitimité [...] Cette résolution va donner le signal qui va permettre de mettre définitivement fin au régime fasciste toujours en place à Tripoli. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer fraternellement un appel sincère à tous les officiers des forces armées libyennes afin qu'ils se rangent du côté de leur peuple et renoncent immédiatement à appuyer Kadhafi, ce dirigeant criminel et qu'ils prennent leurs distances avec tous ces crimes et ces meurtres. Ce dirigeant n'aime personne d'autre que lui-même et il est prêt à tout pour continuer à opprimer son propre peuple<sup>564</sup> ».

Quant à la position de la Russie, Vitali Tchourkine a déclaré : « nous regrettons sincèrement les nombreuses pertes humaines parmi la population civile. Nous condamnons le recours à la force militaire contre les manifestants pacifiques et toutes les autres formes de violence que nous jugeons absolument inacceptables. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à ces actes. Nous demandons instamment aux autorités libyennes de répondre aux exigences de la communauté internationale, notamment la Ligue des États arabes et l'Union africaine, qui ont reçu l'appui du Conseil de sécurité. C'est indispensable pour prévenir une guerre civile généralisée et pour que la Libye reste un État souverain et uni et préserve son intégrité territoriale. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et respecter les normes internationales des droits civils et des droits de l'homme [...] Nous regrettons sincèrement les nombreuses pertes humaines parmi la population civile. Nous condamnons le recours à la force militaire contre les manifestants pacifiques et toutes les autres formes de violence que nous jugeons absolument inacceptables. Nous demandons qu'il soit mis fin

---

<sup>562</sup> « Nous n'avons pas encore utilisé la force », *Libération*, 22 février 2011, [disponible à l'adresse : <https://www.liberation.fr/planete/2011/02/22/kadhafi-nous-n-avons-pas-encore-utilise-la-force-716664/>]. Consulté le 20 mars 2021.

<sup>563</sup> FERNANDEZ Julien (sous dir.), *Justice pénale internationale*, Paris, CNRS, 2016, 432 p.

<sup>564</sup> S/PV.6491, 26 février 2011.

immédiatement à ces actes. Nous demandons instamment aux autorités libyennes de répondre aux exigences de la communauté internationale, notamment la Ligue des États arabes et l'Union africaine, qui ont reçu l'appui du Conseil de sécurité. C'est indispensable pour prévenir une guerre civile généralisée et pour que la Libye reste un État souverain et uni et préserve son intégrité territoriale. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et respecter les normes internationales des droits civils et des droits de l'homme<sup>565</sup> ».

En d'autres termes, la Russie a insisté sur la nécessité de résoudre le conflit par des moyens strictement politiques.

Le lendemain, à Benghazi, l'opposition a formé le Conseil National de Transition (CNT) qui s'est rapidement proclamé seul représentant légitime du peuple libyen. Les pays occidentaux l'ont très vite reconnu et le premier fut la France. Paris a annoncé sa décision le 10 mars.

La France a très rapidement reconnu le CNT. La question se pose donc : n'a-t-elle pas été à l'origine de sa création ? En outre, la France a joué le rôle le plus actif parmi tous les pays occidentaux dans la crise libyenne. Ce pays est devenu l'initiateur de l'intervention extérieure, ce qui semblait inattendu, surtout si l'on se souvient du refus catégorique du gouvernement français de soutenir l'intervention américaine en Irak en 2003. À ce moment-là, la France et l'Allemagne, en tandem, ont divisé l'Alliance de l'Atlantique Nord. En conséquence, l'OTAN n'a pas participé à la guerre non autorisée par l'ONU en Irak. Contrairement à 2003, la France a adopté une position diamétralement opposée dans la crise libyenne de 2011, non seulement en soutenant une opération militaire, mais en devenant en fait son principal inspirateur et organisateur. Mais pourquoi ce pays est-il devenu le principal adversaire du gouvernement libyen ? Quelles sont les raisons pour lesquelles Paris s'éloigne à première vue de la retenue traditionnelle en matière de recours à la force militaire ? Plusieurs explications possibles à cette position française peuvent être avancées.

Premièrement, le régime de Kadhafi n'a pas été choisi par hasard. En France, le chef de la Jamahiriya libyenne jouissait d'une réputation durable de dictateur odieux et extravagant, faisant exploser périodiquement des avions civils de compagnies aériennes occidentales. Mouammar Kadhafi s'est longtemps opposé à la communauté mondiale. Il s'est disputé non seulement avec la France, les États-Unis, mais également avec d'autres pays occidentaux. Parmi les pays arabes modérés, il jouissait aussi d'une réputation de politicien imprévisible et scandaleux. La répression du régime contre sa propre population a suscité des condamnations

---

<sup>565</sup> S/PV.6491, 26 février 2011.

et des critiques de la part d'organisations de défense des droits de l'homme, de journalistes et d'intellectuels de gauche français. Ces critiques se sont intensifiées après le début de la répression de l'opposition en Libye, après la menace d'utiliser des avions et des armes lourdes contre les manifestants. La crainte que Kadhafi ne commette un massacre a également été renforcée par le fait que certains pays africains ont montré à plusieurs reprises des exemples de conflits tribaux sanglants et de brutalités inhumaines dans les temps les plus récents. Les actions du dictateur libyen visant à réprimer les troubles populaires se sont révélées être une occasion favorable pour les dirigeants français de montrer le nouveau rôle de la France sur la scène internationale, de faire oublier les erreurs blessantes de la diplomatie française commises au cours du début du « printemps arabe » et de rassurer les critiques les plus zélés<sup>566</sup>.

Deuxièmement, l'intérêt particulier de Paris pour la Libye était lié au fait qu'elle possédait les plus grandes réserves prouvées de pétrole et de gaz en Afrique du Nord. Ces dernières années, bien que les livraisons de produits pétroliers libyens au marché français aient été relativement faibles, il y avait une tendance à une augmentation relative de leur part dans le volume total du pétrole importé en France. La quantité de pétrole que la France reçoit de la Norvège a diminué et les approvisionnements en provenance de Libye ont augmenté. En 2008, la Libye est passée de la sixième à la cinquième place des fournisseurs de pétrole en France, devant l'Iran. Alors qu'en 2000, la Libye fournissait près de dix fois moins de pétrole que la Norvège, leader de l'approvisionnement énergétique de la France, l'écart s'est réduit à deux fois en 2008 et 70 % de tout le pétrole exporté a été produit dans l'est du pays, où une révolte a éclaté<sup>567</sup>.

Troisièmement, le président français Nicolas Sarkozy craignait une augmentation de l'influence de Kadhafi dans les pays « d'Afrique française » et par conséquent, une diminution de l'influence de la France dans ces pays. En particulier, les revendications libyennes sur le Tchad où la France avait de sérieux intérêts depuis l'époque coloniale, étaient très préoccupantes<sup>568</sup>.

Enfin, un certain rôle dans la volonté de la France de se débarrasser de Kadhafi a été joué par un financement possible, bien que non prouvé, du gouvernement libyen de la campagne présidentielle de Sarkozy, ce qui lui a permis de recevoir environ 50 millions de dollars.

---

<sup>566</sup> ZVEREVA Tathiana, « Sarkozy vs Kadhafi », *International Affairs*, № 5, 2011, [disponible sur : <https://interraaffairs.ru/jauthor/material/460>]. Consulté le 15 mai 2021.

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.

Entre-temps, le conflit a continué d'évoluer selon un scénario conflictuel. À la mi-mars, les troupes de Kadhafi assiégeaient Benghazi où restaient les derniers rebelles. Il était clair que le conflit serait bientôt terminé en faveur du gouvernement libyen. Cependant, Kadhafi a commis une grave erreur en déclarant à plusieurs reprises que les habitants de la ville étaient menacés d'un massacre imminent. En conséquence, la situation dans le pays a fait l'objet d'un nouvel examen au Conseil de sécurité.

La Ligue arabe, l'Angleterre et la France ont appelé la communauté internationale à intervenir par la force dans le conflit. Les États-Unis, longtemps absents dans ce conflit, ont soudainement proposé l'adoption d'une résolution contenant une formule selon laquelle il fallait prendre le contrôle des objectifs stratégiques en Libye. Cependant, il n'était pas clair qui serait impliqué dans cette opération si le Conseil de sécurité donnait un tel mandat<sup>569</sup>.

En général, la confusion de la situation était que les États-Unis, en principe, ne voulaient pas vraiment intervenir dans le conflit libyen. Cela était dû à plusieurs raisons : tout d'abord, il convient de remarquer que les troupes américaines étaient déjà présentes en Afghanistan et en Irak. Les États-Unis n'étaient pas du tout disposés à envoyer leurs soldats dans un autre pays, d'autant plus que la société américaine n'était pas très « cool » face à une nouvelle intervention possible.

Deuxièmement, les relations personnelles entre Barack Obama et Nicolas Sarkozy manquaient d'entrain. On le voit bien dans l'exemple de la caractérisation donnée par Barack Obama à Nicolas Sarkozy dans ses mémoires, où un jugement de valeur qualifie le président français Nicolas Sarkozy de « coq nain<sup>570</sup> ». Compte tenu du fait que Barack Obama n'a pas caché son désir de « laisser la main » à ses alliés français, britanniques et autres membres de la coalition, cela *a priori* montre que le président américain n'est pas très disposé à soutenir l'aventure libyenne. Il a même déclaré ouvertement « Nous allons diriger du siège arrière ». Si l'on regarde la situation actuelle en Libye, les Américains poursuivent cette stratégie même aujourd'hui<sup>571</sup>.

Cependant, malgré le fait que Barack Obama ait essayé de minorer le rôle américain, car le résultat a été ensuite catastrophique pour la stabilité de l'Afrique sub-saharienne, les États-Unis ne pouvaient pas et ne voulaient pas rester complètement à l'écart. La décision stratégique d'intervenir dans la crise libyenne a été prise lors d'une réunion entre Barack Obama, son vice-président de l'époque, Joe Biden, et le conseiller à la sécurité nationale,

---

<sup>569</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 306.

<sup>570</sup> OBAMA Barack, *op. cit.*, p. 424.

<sup>571</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.

Thomas Donilon, après que Kadhafi eut assiégé Benghazi<sup>572</sup>. En général, il est nécessaire de comprendre clairement que les États-Unis n'ont pas commencé le printemps arabe qui était une surprise pour eux. Les objectifs de la politique étrangère de Barack Obama étaient principalement axés sur l'établissement de bonnes relations avec les grandes puissances, en particulier la Russie et la Chine et non sur l'incitation à des révolutions dans les pays arabes. C'est la raison pour laquelle il a nommé Thomas Danilon comme conseiller à la sécurité nationale qui était d'ailleurs l'architecte du « redémarrage » des relations avec la Russie. Mais le « printemps arabe » a fortement détourné les Américains de leur orientation stratégique et les a forcés à se concentrer davantage sur le Moyen-Orient. De plus, le processus de décision sur l'intervention américaine dans la crise libyenne a été très douloureux à la Maison Blanche et a été très controversé. À titre d'exemple, Robert Gates qui a occupé le poste de secrétaire américain de la Défense était contre l'utilisation de la force militaire, Joe Biden n'a pas non plus brûlé de désir d'y recourir. Dans cette situation, les menaces de Kadhafi aux habitants de Benghazi ont conduit Barack Obama à se lancer définitivement dans une opération militaire<sup>573</sup>. Après cela, la proposition américaine ci-dessus de « prendre le contrôle des installations stratégiques » est apparue au Conseil de sécurité.

Cependant, au Conseil cette proposition a surpris les pays européens et la Russie. Compte tenu de ce qui précède, on peut supposer qu'il s'agissait d'un mouvement psychologique de la part des États-Unis, conçu pour s'entendre comme un compromis sur des mesures d'utilisation de force mais pas très ambitieuses, ce qui reflétait très bien la situation contradictoire au sein de la Maison Blanche.

Dans ces conditions, la diplomatie russe a tenté de concentrer l'attention du Conseil de sécurité sur un cessez-le-feu immédiat en Libye. Le 16 mars, la Russie a présenté au Conseil un bref projet de résolution exigeant un cessez-le-feu, soulignant qu'elle était prête à travailler avec d'autres sur un texte plus détaillé. Cependant, les délégations occidentales ont rejeté ce projet, affirmant que « les appels édentés n'aboutiraient à rien ». Il convient de noter que l'initiative russe a joué un rôle tactique important - de sa proposition à une résolution plus large - le paragraphe 1 a été adopté avec l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat<sup>574</sup>.

---

<sup>572</sup> Sur le sujet de printemps arabe regarder KEPEL, Gilles, *Passion Arabe*, Folio Actuel, 2016, 656 p. ; ENCEL, Frédéric, *Géopolitique du Printemps arabe*, PUF, 2014, 256 p. ; MARTINEZ, Luiz, « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », *Revue Projet* 2011/3 (n° 322), pp. 5-12. ; GONZALES – QUIJANO, Yves, « Internet, le « Printemps arabe » et la dévaluation du cyberactivisme arabe », *Égypte/Monde arabe* 2015/1 (n° 12), pp. 67-84.

<sup>573</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.

<sup>574</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 306.

Le 17 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1973 qui a introduit une zone d'exclusion aérienne en Libye et a autorisé des mesures pour protéger les civils. Cette résolution est l'une des décisions les plus controversées du Conseil de sécurité dans son histoire, car elle « autorise les États membres à prendre toutes mesures nécessaires, nonobstant le paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011), pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne, y compris Benghazi, tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quelle partie du territoire libyen<sup>575</sup> ».

Trois membres permanents du Conseil ont voté en faveur de ce document - les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France tandis que la Russie et la Chine ainsi que l'Afrique du Sud, le Liban et l'Allemagne se sont abstenus.

Une question se pose alors : pourquoi la Russie n'a-t-elle pas imposé son veto à cette résolution ?

Premièrement, la Russie voulait vraiment coopérer avec les autres États au Conseil dans la résolution de cette crise. Après tout, la Russie n'a pas voté pour une invasion militaire, mais pour permettre aux Libyens de résoudre eux-mêmes leurs problèmes dans des conditions égales, sur des positions égales. En d'autres termes, la Russie a voté pour que le régime de Kadhafi soit privé d'une arme très forte - son aviation - afin qu'il ne puisse pas réprimer ses adversaires. Le calcul de la partie russe était que cela permettrait aux Libyens d'entamer un dialogue et peut-être de se débarrasser calmement et pacifiquement de Kadhafi, puis d'élire un gouvernement de transition<sup>576</sup>.

Deuxièmement, un rôle important a été joué par le fait que Barack Obama et l'establishment américain ont mené un travail assez sérieux avec Dmitri Medvedev personnellement. Barack Obama en parle assez ouvertement : « Susan [Rice] et son équipe ont travaillé toute la nuit avec Samantha [Power] et le lendemain nous avons un nouveau projet de résolution à soumettre au Conseil de sécurité de l'ONU. Susan a immédiatement entrepris de rallier ses homologues aux Nations Unies autour du projet. Puisque la grande inconnue concernait la Russie et son droit de veto, nous espérions que notre travail des deux dernières années avec Dmitri Medvedev nous aiderait à gagner son soutien et avons souligné qu'au-delà de l'impératif moral dictant de tout faire pour prévenir un massacre, la Russie autant que les États-Unis avaient intérêt à éviter une guerre civile prolongée en Libye qui risquerait de

---

<sup>575</sup> S/RES/1973, 17 mars 2011.

<sup>576</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

transformer le pays en vivier pour le terrorisme. Il était évident que Medvedev avait de sérieuses réserves concernant une action militaire dirigée par l'Occident pour amener un changement de régime, mais il n'avait pas non plus envie de faire le jeu de Kadhafi<sup>577</sup> ».

Cependant, pourquoi Dmitri Medvedev a-t-il soutenu la position des États-Unis sur la Libye ? Pour mieux comprendre sa position, qui s'est développée à la suite du vote positif de la Russie relatif à la résolution de 1973, il est nécessaire d'aborder plus en détail les questions de coopération entre la Russie et l'Amérique au début de la première période de la présidence de Barack Obama.

Dans l'ensemble, le fait que le président de la Russie soit Medvedev et non Poutine a permis d'élargir la coopération de la Russie avec les États-Unis à l'époque. C'est alors que la nouvelle administration américaine a commencé un redémarrage des relations avec la Russie et a contribué à son acceptation à l'OMC. La Russie a également soutenu la résolution 1929 de l'année, qui a imposé des sanctions à l'Iran et a refusé de lui fournir des systèmes de défense aérienne avancés S-300. En conséquence, lorsque le « printemps arabe » a commencé, l'interaction entre la Russie et les États-Unis était à un niveau élevé. C'est pour cette raison que des consultations intensives ont eu lieu entre les deux pays sur la question de la réponse collective au défi émergent. Lorsque la crise libyenne a éclaté, Obama, étant par nature un politicien multilatéral, ce qui explique d'ailleurs le désir des Américains d'obtenir l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU, a fait beaucoup d'efforts pour négocier avec Medvedev<sup>578</sup>.

En conséquence, les diplomates et les politiciens russes et américains se sont rencontrés à plusieurs reprises pour sonder la position des uns et des autres. Cependant, la réunion décisive a eu lieu à la veille de la crise à Benghazi, lorsque Barack Obama, Joe Biden, Dmitri Medvedev et Sergueï Prikhodko<sup>579</sup> se sont réunis pour les négociations. Il convient de noter que Sergueï Lavrov n'était pas présent car, à la demande de Medvedev, il s'était retiré de la salle de réunion, ce qui montre bien qu'il y avait une relation très complexe et tendue entre Lavrov et Medvedev. En outre, ce moment est également intéressant, car le lendemain, Sergueï Lavrov devait rencontrer Vladimir Poutine pour des négociations. En d'autres termes, c'était un geste russe en direction des Américains pour leur montrer une fois de plus que la Russie sous Medvedev n'avait pas la même position dure que sous Poutine. Cela montre aussi très précisément que

---

<sup>577</sup> OBAMA Barack, *op. cit.*, p. 786.

<sup>578</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.

<sup>579</sup> Vice-Premier ministre dans le cabinet de Dmitri Medvedev 2013-2018

Sergueï Lavrov est resté ministre des Affaires étrangères de Poutine, mais ne l'est jamais devenu pour Medvedev<sup>580</sup>.

De plus, il est tout à fait possible que l'ambassadeur russe en Libye, Vladimir Chamov, ait été remercié à cause du désaccord implicite de certains diplomates (Lavrov lui-même n'était-il pas parmi eux ?) du ministère des Affaires étrangères russe avec la position adoptée par le président Dmitri Medvedev. Vladimir Chamov s'est permis de ne pas être en accord avec la position du gouvernement russe sur la crise libyenne et au lendemain du vote au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 19 mars 2011, il a été admis, sans explication, à la retraite par Dmitri Medvedev.

Comme l'a exprimé Chamov : « j'ai écrit un télégramme dans lequel j'ai souligné que je représentais les intérêts de la Russie en Libye. Nos pays ont récemment cherché à coopérer étroitement et il n'est pas dans l'intérêt de la Russie de perdre un tel partenaire. Les entreprises russes ont conclu plusieurs années à l'avance des contrats très lucratifs pour des dizaines de milliards d'euros qui auraient pu être perdus et déjà perdus. Ce qui, dans un certain sens, peut être considéré comme une trahison des intérêts de la Russie<sup>581</sup> ». En d'autres termes, il était évident que sa position était plus proche de celle de Vladimir Poutine que de celle de Dmitri Medvedev. Chamov a été victime de son propre « mercantilisme » de politique étrangère, ainsi que d'une « confrontation de valeurs » entre le président Dmitri Medvedev et le Premier ministre Vladimir Poutine<sup>582</sup>.

À la suite de négociations décrites ci-dessus, Medvedev a accepté les arguments des Américains. En général, il a affirmé : « Vous avez raison. Ce régime tient trop longtemps ». C'était un moment clé où les Américains ont compris que Medvedev les soutiendrait et comme on le sait, il a effectivement soutenu les États-Unis. En conséquence, il a été sévèrement critiqué par Poutine<sup>583</sup>.

Vladimir Poutine était à ce moment en mission en Oudmourtie. Il visitait l'usine de Votkinski, lequel fabrique notamment des missiles balistiques intercontinentaux. Quand il a appris que la Russie s'était abstenue lors du vote au Conseil de sécurité et que l'OTAN a commencé les bombardements, il a formulé une déclaration très dure. En particulier, il a martelé : « si vous êtes intéressé par mon opinion personnelle, alors je l'ai certainement. Tout d'abord,

---

<sup>580</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.

<sup>581</sup> « Skandal s poslom RF v Livii : čto s gubilo kar'eru Čamova ? » [Scandale avec l'ambassadeur de Russie en Libye : qu'est-ce qui a ruiné la carrière de Chamov ?], *BBC news*, 24 mars 2011, [disponible sur : [https://www.bbc.com/russian/russia/2011/03/110324\\_russia\\_libya\\_envoy](https://www.bbc.com/russian/russia/2011/03/110324_russia_libya_envoy)]. Consulté le 15 mars 2020.

<sup>582</sup> *Ibid.*

<sup>583</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.



en ce qui concerne la définition même du mot « régime ». Bien sûr, ce n'est pas sur l'un des paramètres que le régime libyen ne correspond pas aux critères d'un pays démocratique. C'est un fait évident. Et il n'y a rien à ajouter ici. Mais, bien sûr, c'est un pays complexe, basé sur les relations entre les tribus et, bien sûr, cela nécessite une réglementation particulière. La situation politique intérieure a pris le caractère de la lutte armée. Mais cela ne signifie certainement pas que quelqu'un soit autorisé à intervenir dans un conflit politique armé interne de l'extérieur, en protégeant l'une des parties. En ce qui concerne la résolution du Conseil de sécurité sur la base de laquelle se déroule aujourd'hui l'intervention armée, cette résolution est incontestablement inférieure et imparfaite. Si vous regardez ce qui est écrit, il devient immédiatement clair qu'il permet à tous de prendre toutes les actions contre un État souverain. Et en général, cela me rappelle l'appel médiéval à la croisade, quand quelqu'un a appelé les autres à aller à un certain endroit et à libérer quelque chose. Maintenant, à propos de l'essence des événements eux-mêmes. Il est clair qu'il s'agit d'une intervention armée de l'extérieur et je ne suis même pas préoccupé par le fait même de l'intervention armée, mais par la facilité avec laquelle les décisions relatives à l'emploi de la force dans les relations internationales sont prises et dans la politique américaine, cela prend une tendance constante : à l'époque de Bill Clinton, la Yougoslavie avec sa capitale Belgrade ont été bombardés ; Bush a envoyé des troupes en Afghanistan, puis, sous un prétexte fallacieux, il a envoyé des troupes en Irak, éliminé tous les dirigeants irakiens, même les enfants de la famille de Saddam Hussein sont morts. Maintenant, c'est le tour de la Libye. Sous prétexte de protéger les civils ! Mais les bombardements du territoire tuent précisément cette population civile. Où sont la logique et la conscience ? Ni l'un, ni l'autre. Il y a déjà des victimes parmi la population civile, pour qui il est supposé être nécessaire de frapper. Je voudrais dire que nous voulons et allons vivre en paix avec tout le monde. Nous ne voulons pas nous quereller ou nous battre avec qui que ce soit. Mais les événements d'aujourd'hui, y compris en Libye, confirment une fois de plus la justesse de ce que nous faisons pour renforcer les capacités de défense de la Russie<sup>584</sup> ».

En général, Vladimir Poutine a considéré l'opération des pays occidentaux et l'assassinat ultérieur de Kadhafi comme une insulte personnelle. Même aujourd'hui, de nombreuses années après ce conflit, si quelqu'un commence à parler à Poutine de la Libye et de Kadhafi, il s'énerve visiblement et il est évident que ce sujet lui est très désagréable<sup>585</sup>.

---

<sup>584</sup> POUTINE Vladimir, l'entretien à l'usine de Votkinski, 21 mars 2011, [disponible sur : [https://www.youtube.com/watch?v=hu8N\\_iCS48g](https://www.youtube.com/watch?v=hu8N_iCS48g)]. Consulté le 20 février 2020.

<sup>585</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.

Maintenant, si nous nous tournons vers ce que les Américains ont dit au Conseil de sécurité, le ressentiment apparent de Poutine devient clair. Même lors de la discussion du projet de la résolution, les États-Unis ont ouvertement averti : l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne signifie la destruction des moyens de défense aérienne libyens. Ils ont toutefois assuré qu'il ne s'agissait pas d'envoyer des forces d'occupation étrangères en Libye - il n'y aurait pas de « bottes sur le terrain ». En outre, ils ont donné avec les Français une autre promesse fondamentale : il ne s'agit pas d'un changement de régime, mais de la protection des civils. C'était particulièrement nécessaire pour obtenir les voix des membres africains du Conseil – l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Ouganda, qui avaient exprimé des préoccupations à ce sujet et qui ne souhaitaient pas être entraînés dans un changement de régime sur leur continent<sup>586</sup>.

La résolution a été adoptée, mais les pays qui se sont abstenus ont donné des avertissements clairs contre le recours excessif à la force. Ainsi, le représentant de l'Allemagne, le seul pays occidental qui, à la surprise de beaucoup, s'est abstenu lors du vote, M. Wittig a déclaré : « Les décisions sur le recours à la force militaire sont toujours extrêmement difficiles à prendre. Nous avons étudié avec soin la possibilité d'utiliser la force militaire – tant ses conséquences que ses limitations – et nous la jugeons très risquée. La probabilité de causer de considérables pertes en vies humaines ne doit pas être sous-estimée. Nous sommes d'avis que si les mesures proposées se révèlent inefficaces, nous courons le risque d'être entraînés dans un conflit militaire de longue durée dont pâtirait l'ensemble de la région. Nous ne devons pas nous engager dans un affrontement militaire en nous fondant sur l'hypothèse optimiste que nous obtiendrons des résultats rapides sans faire beaucoup de victimes. L'Allemagne a donc décidé de ne pas appuyer une option militaire, comme le prévoient notamment les paragraphes 4 et 8 de la résolution. Elle ne participera pas non plus à cette action militaire avec ses propres forces. Elle a donc décidé de s'abstenir dans le vote<sup>587</sup> ».

La Russie partageait pleinement la position de l'Allemagne, déclarant clairement l'inadmissibilité d'une intervention militaire à grande échelle : « La Fédération de Russie s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution sur la Libye au nom de plusieurs principes. Notre position quant au caractère inacceptable de l'utilisation de la force contre la population civile libyenne reste inchangée. Toute attaque contre des civils et autres violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent cesser immédiatement et sans conditions. Nous partons de l'idée que les exigences pertinentes qui figurent dans la résolution

---

<sup>586</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 307.

<sup>587</sup> S/PV.6498, 17 mars 2011.

1970 (2011), adoptée à l'unanimité, doivent être respectées pleinement et au plus vite par les autorités libyennes. Or, cela n'a pas encore été le cas. Face à cette situation, la Ligue des États arabes a adressé une requête au Conseil de sécurité le priant de prendre des mesures immédiates pour assurer la protection de la population civile de la Libye, dont la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne dans l'espace aérien libyen. Nous avons accordé toute notre attention à cette requête et nous avons pris une part active au débat sur le projet de résolution. Malheureusement, le travail effectué sur ce document n'a pas été conforme à la pratique établie au Conseil de sécurité. En fait, toute une série de questions soulevées par la Russie et par d'autres membres du Conseil sont restées sans réponse. Ces questions étaient concrètes et légitimes et portaient sur la façon dont la zone d'exclusion aérienne allait être appliquée, quelles seraient les règles d'engagement et quelles seraient les limites imposées à l'utilisation de la force. De plus, le texte n'a cessé d'évoluer pratiquement sous nos yeux, s'écartant du concept initial déclaré par la Ligue des États arabes. On a vu apparaître dans le texte des dispositions susceptibles d'ouvrir la porte à une intervention militaire à grande échelle. Au cours des négociations sur le projet de résolution, des déclarations ont été faites qui niaient l'existence de telles intentions. Nous en prenons acte. Je rappelle encore une fois que nous continuons à nous prononcer fermement en faveur de la protection de la population civile. Guidée par ce principe fondamental et par les valeurs humanitaires communes que nous partageons avec les auteurs de ce projet de résolution et avec les autres membres du Conseil, la Russie ne s'est pas opposée à l'adoption de cette résolution. Nous sommes cependant convaincus que le moyen le plus rapide d'assurer la sécurité effective de la population civile et la stabilisation à long terme de la situation en Libye est l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu. C'était là précisément l'objectif du projet de résolution que nous avons soumis au Conseil de sécurité le 16 mars, lequel appuyait les efforts pertinents déployés par l'Envoyé spécial du secrétaire général, le Conseil des droits de l'homme et l'Union africaine et soulignait la nécessité de parvenir à un règlement pacifique de la situation en Libye<sup>588</sup> ».

Cependant, les événements se sont déroulés exactement selon le scénario que la Russie craignait. Aucun effort sérieux n'a été fait pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat. Après que les troupes de l'OTAN ont lancé une campagne de bombardements, le CNT a déclaré que le seul résultat du conflit acceptable pour lui était le renversement du régime de Kadhafi. Dans ces conditions, les efforts de l'Union africaine, dirigée par le président Sud-africain Jacob Zuma, pour parvenir à un règlement politique du conflit, ont été contrecarrés par les pays occidentaux.

---

<sup>588</sup> S/PV.6498, 17 mars 2011.

Lorsque la délégation de l'Union africaine est venue à New York pour faire rapport au Conseil de sécurité sur le travail accompli et obtenir son appui, les membres occidentaux du Conseil, oubliant leurs récentes promesses, ont insisté sur le fait que tout document du Conseil devrait exiger le départ de Kadhafi<sup>589</sup>.

Néanmoins, il convient de remarquer que les États-Unis ont tout de même reconnu que les événements en Libye après le début du bombardement n'étaient pas conformes au scénario qu'ils avaient établi. Le conseiller du Président Obama, Michael McFaul, a déclaré ouvertement : « *Мы виноваты. (Nous sommes coupables)* <sup>590</sup> ».

La réaction de la Russie n'a pas tardé. Le 26 mai 2011 à Deauville, lors du sommet du G8 en France, Dmitri Medvedev a rencontré Barack Obama. Le Président russe, toujours très discret, était plus émotif que jamais. Il était très agacé que les événements ne se soient pas déroulés comme ils avaient été convenus avec Barack Obama. Selon Michael McFaul, Dmitri Medvedev a subi de graves pressions de la part de Vladimir Poutine, si grave qu'il a effectivement « *screwed up*<sup>591</sup> ».

En tout état de cause, malgré la reconnaissance tardive par les Américains de la responsabilité de leurs actions en Libye, l'action militaire des pays occidentaux contre Kadhafi a mis fin au redémarrage des relations avec la Russie et l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2012 a finalement fixé un tournant dans les relations entre la Russie et l'Occident vers la confrontation. C'était un tournant sans doute sous-évalué dans la littérature scientifique.

Concernant le Conseil de sécurité, la crise libyenne est devenue la deuxième « ligne de démarcation » fondamentale pour la Russie dans ses relations avec les pays occidentaux dans cet organe. Après ce conflit, la Russie a été complètement déçue de la sincérité et de la bonne foi des partenaires occidentaux. En fait, au lieu de créer en Libye les conditions d'un règlement pacifique du conflit politique interne, au lieu de contribuer à ce que les Libyens résolvent eux-mêmes leurs problèmes, il a simplement été organisé un renversement du régime par la force, sans scénario ni plan d'action pour l'avenir, sans créer de remplacement adéquat. En d'autres termes, les pays occidentaux ont agi selon le principe « d'abord, nous allons nous battre et ensuite nous verrons ». En conséquence, Kadhafi a été renversé, mais il y avait des questions que les diplomates russes ont souvent posées à leurs homologues occidentaux : Que faire ensuite ? Qui viendra au pouvoir ? Comment ce pouvoir s'organisera-t-il ? Qui organisera les

---

<sup>589</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 309.

<sup>590</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020.

<sup>591</sup> *Ibid.*

élections ? Personne n'a donné une réponse raisonnable à ces interrogations. Le principe occidental « de détruire et de partir » a servi de nouvelle déception pour la Russie<sup>592</sup>.

La confiance entre les diplomates au Conseil de sécurité a été compromise. Si la crise irakienne de 2003 a porté un coup sérieux au prestige du Conseil de sécurité et à sa capacité à régler les conflits, la crise libyenne a entraîné sa grave marginalisation qui s'est traduite par une confrontation constante entre les diplomates russes et occidentaux. La crise libyenne a été la cause du fait que le travail du Conseil de sécurité a commencé à fortement rappeler les pires moments de son histoire dans les années 1950 et 1960 lorsque cet organe était utilisé uniquement pour porter des accusations mutuelles et de propagande. Cependant, d'autres événements mondiaux, en particulier les crises syrienne et ukrainienne, ont montré à quel point cet état du Conseil est dangereux pour la stabilité internationale.

---

<sup>592</sup> AGAEV Ednan, *Entretien personnel*, 2 mars 2021.

### 3.2.3 La Russie, la doctrine de « responsabilité de protéger » et l'encadrement du droit de veto

L'opération de l'OTAN en Libye a de nouveau soulevé la question de l'utilisation du principe responsabilité de protéger (*Responsability to protect* (R2P) dans les relations internationales<sup>593</sup>. Ce principe a été fondamental lors de l'adoption de la résolution 1973. Cependant, d'autres événements en Libye ont montré que la situation est devenue incontrôlable et a sombré dans un chaos presque ingérable. La Russie a sévèrement critiqué les actions de l'OTAN et l'utilisation de ce principe dans les relations internationales. Cela soulève des questions : quelle est l'essence du concept R2P ? Comment l'ONU utilise-t-elle ce principe pour faire face aux crises internationales et quelle est la position de la Russie sur cette question ?

Dans son histoire, l'ONU a déjà eu un exemple de tentative d'agir en cas de difficultés dans le fonctionnement du Conseil de sécurité. Il s'agit de la résolution 377 A de l'Assemblée générale, dite « la résolution de Dean Acheson<sup>594</sup> », adoptée en 1950 sur l'initiative américaine, à cause de l'impossibilité du Conseil de surmonter le veto soviétique sur la question de la guerre en Corée.

La partie la plus importante de cette résolution 377 A est la section A dans laquelle il est énoncé que dans les cas où, du fait que l'unanimité n'a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'Assemblée générale se saisira de la question. Des dispositions de procédure et de fond y sont suggérées. Premièrement, si

---

<sup>593</sup> Sur le sujet de la responsabilité de protéger regarder SUR, Serge, « Responsabilité de protéger et crise du droit humanitaire », in SFDI, *La Responsabilité de protéger*, Actes d'un colloque organisé à Nanterre par la Société française de Droit international, Pedone, Paris, 2008, pp. 299-304. ; DECAUX, Emmanuel, « La question des seuils de déclenchement de la responsabilité de protéger en cas de violation grave des droits de l'homme », in SFDI pp. 335- 342. ; PETERS, Anne, « Le droit d'ingérence et le devoir d'ingérence – Vers une responsabilité de protéger », *Revue de droit international et de droit comparé*, 2002, pp. 290-308. ; BETTATI, Mario, *Le Droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Odile Jacob, 1996, 384 p. ; VILMER, Jean-Baptiste Jeangène, *La responsabilité de protéger*, Paris, Presses Universitaire de France, novembre 2015, 597 p. ; Assemblée générale de l'ONU, Rapport du Secrétaire général, *La Mise en œuvre de la responsabilité de protéger*, A/63/677, 12 janv. 2009.

<sup>594</sup> Dean Acheson – secrétaire d'État américain (1949-1953).

l'Assemblée ne siège pas à ce moment-là, elle pourra se réunir en session extraordinaire d'urgence à la demande du Conseil de sécurité ou de la majorité de ses propres membres. Deuxièmement, pareille session sera convoquée en vue de faire des recommandations appropriées sur « les mesures collectives à prendre, y compris [...] l'emploi de la force armée en cas de besoin ». Comme les termes de cette résolution le révèlent clairement, l'Assemblée générale ne pourra jamais se substituer entièrement au Conseil de sécurité en la matière. Aussi le texte ne fait-il mention que de « recommandations » c'est-à-dire de propositions dépourvues de toute force obligatoire. De plus, la résolution 377 A (V) crée deux organes auxiliaires, la Commission d'observation pour la paix, qui existera jusqu'en 1960 et la Commission chargée des mesures collectives qui n'aura qu'une brève existence de deux ans. Ni l'une ni l'autre n'ont joué de rôles vraiment importants<sup>595</sup>.

Après la chute de l'URSS et le déblocage du Conseil, l'ONU, pour résorber le conflit entre l'obligation d'impartialité propre aux opérations de maintien de la paix et le sentiment de révolte devant les excès d'un régime en place, élabora deux formules : l'institution d'une justice pénale internationale visant à châtier, mais aussi, préventivement, à intimider et donc à enrayer le recours aux atrocités et la légitimation d'une intervention armée extérieure, au nom d'un axiome nouveau, celui de la « responsabilité de protéger<sup>596</sup> ».

Néanmoins, ce concept pose le problème aux instances de régulation onusienne, car l'ONU était aussi fondée sur un principe de la Charte (l'article 2, paragraphe 7) qui lui interdisait « d'intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».

Au début, le concept de la responsabilité de protéger a été développé dans un rapport rendu public en décembre 2001 par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), convoquée à l'initiative du gouvernement du Canada et d'un Groupe de grandes fondations. D'emblée placée par ses promoteurs sous les auspices des Nations Unies, la Commission a réussi à inverser la proposition quant à l'ingérence humanitaire, en développant la notion de responsabilité de protéger d'une façon qui ne pouvait que satisfaire l'Organisation mondiale, alors en recherche de nouvelles règles de comportement de la société internationale garantissant tout à la fois une réaction aux graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et le respect de la souveraineté des États.

---

<sup>595</sup> TOMUSCHAT Christian, « l'Union pour le maintien de la paix », *United Nations Audiovisual Library of International Law*, 2008, [disponible sur : [www.un.org/law/avl](http://www.un.org/law/avl)]. Consulté 15 octobre 2020.

<sup>596</sup> DEJAMMET Alain, « Les défaillances de la régulation internationale. Que fait l'ONU ? », *Questions internationales*, N° 85-86, mai-août 2017, p. 53.

Reformulé par le secrétaire général de l'ONU dans son rapport du 24 mars 2005 (A/59/2005), le concept a ensuite été repris par l'Assemblée générale lors du Sommet mondial du 24 octobre 2005 (A/RES/60/1)<sup>597</sup>.

Cette initiative, prise au début de ce siècle, paraît pouvoir combler l'une des défaillances de la régulation internationale, en légitimant l'intervention du Conseil de sécurité pour ramener à la raison un gouvernement délinquant. Il s'agit de contourner la défense des régimes en place, axée sur le principe de la compétence nationale exclusive, en les prenant au mot développant un syllogisme original de la « souveraineté » : celle-ci est l'attribut évident, consubstantiel des États, respecté à ce titre par l'ONU, mais l'essence de la souveraineté tient dans le devoir d'un État d'assurer le bien-être de sa population<sup>598</sup>.

Faute pour l'État d'exécuter cette obligation primordiale, il devient nécessaire aux Nations Unies de l'y aider, en fait de l'y contraindre en intervenant, au besoin par la force. L'action extérieure est doublement légitime puisqu'elle est au service du principe cardinal de la souveraineté et parce qu'elle ne résulte pas de l'initiative individuelle de quelque État que ce soit, mais d'une décision collective, conforme à la Charte de l'ONU<sup>599</sup>.

Cette approche a été confirmée par les membres de l'Assemblée, réunis au niveau des chefs d'États et de gouvernements, qui se déclaraient « prêts à mener en temps voulu une action collective résolue par l'entremise du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, notamment son Chapitre VII, au cas par cas lorsque les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations<sup>600</sup> ».

Cependant, en réalité, les États se sont divisés en trois groupes selon leur approche à ce concept. Le premier groupe - les pays occidentaux et les pays de l'Union africaine - soutiennent presque inconditionnellement R2P. Leur approche part du constat de la nécessité de maintenir un équilibre entre la souveraineté nationale et la responsabilité internationale.

Le deuxième groupe, dont le représentant le plus pertinent est le Brésil, prône une approche plus nuancée : si au début il était hostile à R2P, la croissance de son influence dans le monde ne lui permet plus de risquer de rester isolé sur la scène internationale. Donc pour résoudre le conflit entre l'activisme et la non-intervention traditionnelle du Brésil, le gouvernement reprend à son compte le principe de « non-indifférence » qui avait été adopté par

---

<sup>597</sup> ALBARET Mélanie, DECAUX Emmanuel, *op. cit.*, p. 456.

<sup>598</sup> DEJAMMET Alain, *op. cit.*

<sup>599</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>600</sup> A/RES/60/1, paragraphe 139, 24 octobre 2005.



l'UA et qui se traduit par la non-indifférence aux souffrances des autres qui, s'ils réclament une intervention, doivent pouvoir compter sur le Brésil<sup>601</sup>.

Le troisième groupe laquelle se consiste des « réjectionnistes classiques », à savoir la Chine et la Russie. Il est nécessaire de reconnaître que la position de la Chine est moins dure et plus nuancée que celle de la Russie. Si au début la Chine était ouvertement contre le concept R2P, avec le temps, sa position a évolué et maintenant se résume au fait que la Chine ne rejette pas ce concept, mais se contente d'appeler « de nouveaux débats approfondis, dans le cadre d'une approche globale » de cette notion au « caractère sensible et complexe<sup>602</sup> ».

En ce qui concerne la Russie, sa position sur cette question est faible<sup>603</sup> et montre clairement la dualité des approches qui varient avec le temps et avec des changements dans le gouvernement russe, allant d'évaluations fortement négatives à modérément acceptables du concept R2P.

De plus, depuis le début des années 2000, la position russe a également changé en fonction des crises internationales telles que les conflits géorgien, libyen, syrien et ukrainien.

Compte tenu du fait que la contradiction interne et l'innovation de la problématique R2P représentent un défi pour tous les pays, dans le cas de la Russie la situation se complique, parce que ce concept doit être en plus corrélé à deux circonstances supplémentaires : la première, avec les spécificités de son identité et de ses priorités de politique étrangère (dont la recherche s'est poursuivie pendant un quart de siècle après l'effondrement de l'Union soviétique), ainsi que les problèmes complexes hérités du passé ; la seconde, avec le développement politique interne russe et sa corrélation avec la politique étrangère. Ces deux composantes et la dynamique contradictoire de leur développement affectent aussi l'attitude de la Russie à l'égard du R2P et des sujets connexes<sup>604</sup>.

En outre, ce concept est directement lié à l'encadrement du droit de veto au Conseil de sécurité qui est une ligne rouge pour la diplomatie russe.

Au début, avant même l'apparition du concept de R2P, la Russie a clairement exprimé son attitude à l'égard des tentatives possibles d'utilisation de la force en contournant la Charte

---

<sup>601</sup> VILMER Jean-Baptiste Jeangène, *La responsabilité de protéger*, Paris, Presses Universitaire de France, 2015, p. 95.

<sup>602</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>603</sup> RUBINSKI Yuri, *Entretien personnel*, 6 mars 2021.

<sup>604</sup> BARANOVSKIY Vladimir, « Rossija : èvoljucija vzgljadov na « otvetstvennost' po zaštite », [Russie : l'évolution des points de vue sur la « responsabilité de protéger »], *Les chemins de la paix et de la sécurité*, 2018, № 1(54), numéro spécial : Défis humanitaires, intervention humanitaire et protection des civils dans les conflits armés, pp. 115-128, [disponible sur : [https://www.imemo.ru/files/File/magazines/puty\\_miru/2018/01/08\\_Baranovskiy.pdf](https://www.imemo.ru/files/File/magazines/puty_miru/2018/01/08_Baranovskiy.pdf)]. Consulté le 25 mars 2021.

des Nations Unies. Ainsi, dans le Concept de politique étrangère de la Russie de 2000, la Russie considère « inacceptables les tentatives d'introduire dans les normes internationales des concepts tels que « intervention humanitaire » et « souveraineté limitée » afin de justifier des actions unilatérales militaires en contournant le Conseil de sécurité de l'ONU. Étant prêt à nourrir le dialogue sur l'amélioration des aspects juridiques de l'utilisation de la force dans les relations internationales dans le contexte de la mondialisation, la Fédération de Russie considère que la recherche de formes spécifiques d'intervention de la communauté internationale sur les différentes situations critiques, y compris les crises humanitaires, doit être menée collectivement, sur la base d'un clair respect du droit international et de la Charte des Nations Unies<sup>605</sup> ».

Cette position de la Russie est due à sa vision selon laquelle « l'utilisation de méthodes de force en contournant les mécanismes juridiques internationaux existants ne peut pas éliminer les contradictions socio-économiques et interethniques profondes qui sous-tendent les conflits et ne fait que saper les fondements de l'ordre juridique<sup>606</sup> ».

Cette approche s'explique par le fait qu'au début des années 2000, la Russie était au bord d'une dégradation économique et politique complète et ne pouvait rien faire contre les pressions extérieures. Dans sa vision des relations internationales de l'époque, elle a constamment souligné que « la tendance à la création d'une structure unipolaire du monde sous la domination économique et de pouvoir des États-Unis s'intensifiait. Lors de la résolution des questions relatives à la sécurité internationale, la mise est faite sur les institutions occidentales et les forums à composition limitée, sur l'affaiblissement du rôle du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>607</sup> ».

Donc la Russie, considérant le Conseil de sécurité comme l'un des rares attributs d'influence lui restants, n'a pas voulu donner à ses concurrents la possibilité de dévaluer cet instrument. À la lumière de l'élargissement continu de l'OTAN à ses frontières, la Russie craignait que la légitimation de nouveaux concepts permettant un recours accru à la force militaire ne nuise irréparablement à son influence déjà fortement érodée dans le monde et la prive de ses derniers alliés, comme cela a été le cas avec l'ex-Yougoslavie.

De ces expériences vient l'attitude très négative de la Russie par rapport à la responsabilité de ne pas utiliser le veto. Proposé en 2000 par le ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine qui défendait un « usage raisonné du droit de veto », ce principe a été

---

<sup>605</sup> Concept de politique étrangère de la Russie, 28 juin 2000, *op. cit.*

<sup>606</sup> *Ibid.*

<sup>607</sup> *Ibid.*

repris en 2004 par la CIISE en 2004 et a reçu le nom RN2V (Responsibility not to veto). Cependant, l'adoption d'un tel principe apparaît peu probable, car non seulement la Russie s'y oppose, mais les trois autres membres du Conseil de sécurité, pour des raisons différentes, sont contre cette initiative.

Les projets de réformes auxquels la France participe tournent autour de ces idées de renonciation volontaire à leur droit par les membres permanents ou de recommandations exceptionnelles en ce sens de l'Assemblée générale. L'objectif est louable, mais l'on voit mal un membre permanent abandonner *à priori* son droit souverain à qualifier comme il l'entend ce qu'il désigne comme « intérêt vital ». La Russie le prouve, en 2014, en opposant son vote à une résolution condamnant son action en Crimée. La France n'avait pas fait autrement en 1976 en votant contre le texte qui critiquait sa décision de détacher l'île de Mayotte des autres Comores. Les mœurs ont changé, en France notamment, mais la réforme du veto impliquera, malgré la popularité de l'idée, une très problématique révolution des esprits à Moscou, à Pékin ou aujourd'hui à Washington<sup>608</sup>.

Il est difficile de savoir si l'encadrement du droit de veto aurait amélioré l'action du Conseil de sécurité dans les situations de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Conseil de sécurité a été présent dans tous les conflits. En revanche, son action a été nettement critiquable. C'est la raison pour laquelle la priorité devrait être d'améliorer les actions du Conseil de sécurité d'autant que la responsabilité de protéger pourrait être un atout dans la réponse aux crimes de masse<sup>609</sup>.

En même temps, malgré toutes les craintes lors du sommet des Nations Unies de 2005, les puissances les plus hostiles aux menaces d'intervention extérieure (Chine, Russie notamment) se laissèrent convaincre par l'habile plaidoyer autour du thème du bon usage de la souveraineté et ratifièrent le nouveau principe de la responsabilité de protéger, pour la raison également capitale que loin de consacrer l'exercice d'un droit solitaire d'ingérence plaidé à tort par certains occidentaux, mais systématiquement condamné par tous les textes importants de l'ONU, la mise en œuvre de la responsabilité de protéger est subordonnée à l'accord du Conseil de sécurité – et à la réunion d'exigeantes conditions<sup>610</sup>.

---

<sup>608</sup> DEJAMMET Alain, *op. cit.*, p. 55.

<sup>609</sup> GEFARD Mathilde, *Les propositions d'encadrement du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité*, Mémoire pour l'obtention du master Relations Internationales M2, Paris, Université Panthéon-Assas 2018, p. 48.

<sup>610</sup> *Ibid.*, p. 54.

En dépit des déclarations de certains représentants, et notamment de celui du Canada, appelant à la reconnaissance de ce concept par le Conseil lors des débats officiels qui auraient pu conduire à l'adoption de la résolution 1674 dès décembre 2005, quatre mois de négociations seront nécessaires pour aboutir à une reconnaissance modeste, *a minima*, de la responsabilité de protéger dans la résolution 1674, le Conseil de sécurité se contentant de réaffirmer les dispositions des paragraphes 138 et 139 du document final du Sommet mondial de 2005 relatif à la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, de la purification ethnique et des crimes contre l'humanité ». Cette lenteur et cette prudence s'expliquent facilement par la position de la Russie et de la Chine qui, tout en soulignant le caractère très sensible de ce contexte, doutaient fortement de la nécessité de l'inclure dans la résolution du Conseil de sécurité. Le représentant permanent de la Fédération de Russie s'est exprimé sur ce sujet lors de débats de décembre 2005 : « Nous avons été frappés par les conclusions du rapport sur la responsabilité de protéger. Nous croyons qu'il est bien trop tôt pour introduire cette notion dans les documents du Conseil de sécurité<sup>611</sup> ».

Néanmoins, la Russie a voté en faveur de cette résolution et n'a pas exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet de ce nouveau concept pendant quelques années. Cela est confirmé par le fait que ce principe n'a pas été mentionné du tout dans le nouveau Concept de politique étrangère de la Russie de 2008. En outre, l'arrivée de Dmitri Medvedev au pouvoir a rendu la position de la Russie plus libérale.

Cependant, la guerre civile en Libye et l'intervention de l'OTAN ont conduit à un durcissement brutal de la position russe. La pression sur la Libye et toutes les résolutions de mars 2011 étaient directement fondées sur le principe R2P. La Russie, après un accord entre les présidents américain et russe Barack Obama et Dmitri Medvedev, s'est abstenue lors des votes ce qui permettait aux pays occidentaux de commencer l'opération militaire. Mais très vite, après le début des bombardements, le ton des diplomates russes a sérieusement changé. La critique principale se trouvait autour du fait que les pays occidentaux ont largement dépassé les limites d'utilisation de la force énoncées dans cette résolution. Les Russes et les Chinois considèrent qu'ils ont été dupés : ils avaient adopté une résolution à l'ONU qui a été transformée en processus de changement de régime.

Mais en même temps, en mai 2011, la Russie a soutenu la déclaration du Sommet du G8 à Deauville, qui indiquait une perte de légitimité par le gouvernement de Mouammar Kadhafi. Au même endroit, le président Medvedev a proposé les efforts de médiation de la

---

<sup>611</sup> S/PV.5319, 9 décembre 2005.

Russie dans le règlement libyen. Mais, peu de temps après, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a averti : « la Russie ne participera pas aux négociations sur les conditions du refus de Kadhafi du pouvoir<sup>612</sup> ».

Avec le retour au pouvoir de Vladimir Poutine, un nouveau Concept de politique étrangère de Russie, adopté en 2013, a donné une caractéristique dure aux tentatives d'utiliser le concept R2P pour justifier une ingérence armée dans les affaires d'un État indépendant. Ainsi, il était affirmé que « pour la paix et la primauté du droit est particulièrement dangereux d'interpréter arbitrairement au profit de la conjoncture politique et des intérêts de certains États les normes et principes juridiques internationaux les plus importants tels que : le non-recours à la force ou à la menace de la force, le règlement pacifique des différends internationaux, le respect de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale, le droit des peuples à l'autodétermination. Les tentatives de présenter les violations du droit international comme son application « créative » sont également dangereuses. Il est inadmissible que, sous prétexte de mettre en œuvre le concept de « responsabilité de protéger », des interventions militaires et d'autres formes d'intervention de tiers portent atteinte aux fondements du droit international, fondés sur le principe de l'égalité souveraine des États<sup>613</sup> ».

Néanmoins, à ce stade, malgré la position hostile à ce concept, indiquée dans le document officiel russe, R2P est toujours (mais avec des réserves) accepté comme un levier de pression sur un régime qui réprime brutalement les sentiments et les actions de protestation – mais pas comme un outil pour le renverser ou le changer. Un exemple est la reconnaissance unanime par le Conseil de sécurité, en décembre 2015, du gouvernement d'unité nationale libyen formé sur le territoire tunisien. La Russie a non seulement voté pour cette décision, mais s'est également prononcée en faveur du soutien libyen au pouvoir créé. Cependant, lorsque l'Union européenne a imposé des sanctions à un certain nombre de politiciens du pays qui ont refusé de reconnaître le nouveau gouvernement, le représentant permanent de Russie à l'ONU, Vitaly Tchourkine a déclaré que « cette ligne est lourde de nouvelles exacerbations des contradictions internes<sup>614</sup> ».

La dégradation générale des relations entre la Russie et les pays occidentaux, en particulier depuis 2014-2015, ne pouvait que nuire à l'approche de R2P. A l'ONU, il y avait une discussion sur le génocide au Rwanda en 1994, à l'occasion du vingtième anniversaire de

---

<sup>612</sup> BARANOVSKIY Vladimir, *op. cit.*

<sup>613</sup> Concept de politique étrangère de Russie, 12 février 2013, [disponible sur : <https://legalacts.ru/doc/kontseptsija-vneshnei-politiki-rossiiskoi-federatsii-utv-prezidentom/>]. Consulté le 15 mars 2020.

<sup>614</sup> BARANOVSKIY Vladimir, *op. cit.*

cette tragédie. Au cours de la discussion, le représentant russe a souligné que l'ONU disposait de toutes les possibilités juridiques et instrumentales nécessaires pour prévenir les massacres, et que leur utilisation n'était entravée que par le manque de volonté politique et les intérêts particuliers de certains pays occidentaux. Quelle que soit la manière dont la logique de ces accusations correspondait ou pas à la réalité des choses, elle réduisait objectivement la pertinence des arguments en faveur de R2P – même si, d'une manière générale, il était reconnu (y compris par la Russie), que cette approche avait pour objectif de prévenir et de neutraliser les crimes contre l'humanité.

Sur le plan conceptuel, l'approche russe contemporaine de la problématique du R2P se caractérise à la fois par la priorité de la protection de la souveraineté et par un certain « assouplissement » de la position en abandonnant l'interprétation absolutiste de ce concept. Ainsi, l'article de Poutine, publié en 2012, a exprimé son accord avec la thèse de « la primauté des droits de l'homme par rapport à la souveraineté de l'État », ainsi que le fait que « les crimes contre l'humanité doivent être punis par la Cour internationale de justice ». Mais en même temps il a appelé à la prudence pour éviter la démagogie dans ce domaine. La phrase initiale et sa clarification sont directement liées au R2P mais transforment cette problématique en une quadrature du cercle : les droits de l'homme sont primaires, mais ne doivent pas être « protégés de l'extérieur et de manière sélective », tandis que la souveraineté de l'État est secondaire, mais ne doit pas être « facilement violée<sup>615</sup> ».

Donc, la position de la Fédération de Russie peut se résumer à ce que la poursuite de la discussion sur la notion de « responsabilité de protéger » devrait être menée, sur la base d'approches harmonisées au sommet des Nations Unies en 2005, qui ont confirmé la nécessité de respecter les principes de la Charte en cas de l'intervention dans les conflits intraétatiques, dont la garantie du droit à la vie et d'autres droits fondamentaux est le but ultime des efforts de prévention des conflits et non pas un prétexte pour une intervention illicite dans les affaires intérieures des États, ce qui viole l'intégrité du système du droit international et des principes de base, représentant une menace pour l'ordre mondial moderne.

Du point de vue de la Russie, la mise en œuvre pratique du concept devrait se concentrer sur l'assistance complète aux États uniquement si les moyens pacifiques de règlement du conflit ne sont pas suffisants et que les autorités nationales ne sont manifestement pas en mesure de protéger leur population. La mise en œuvre du concept est possible uniquement sur décision du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Russie part du principe qu'il est contre-productif de

---

<sup>615</sup> BARANOVSKIY Vladimir, *op. cit.*

tenter d'élargir l'interprétation de la « responsabilité de protéger » et s'oppose à des mesures irréfléchies et hâtives visant à appliquer la composante de force du concept à des sujets spécifiques à un pays.

On peut débattre de ces interprétations tant le langage des résolutions est parfois, malheureusement, ambigu, mais la conclusion est certaine : à l'avenir, Russes et Chinois se méfieront encore longtemps et ils l'ont prouvé à propos de la Syrie, des résolutions qui pourraient déboucher sur une tentative de renversement des dirigeants qu'ils veulent garder comme interlocuteurs. Pas plus que la Cour pénale internationale, la responsabilité de protéger n'est donc la réponse décisive aux défaillances du système des Nations Unies<sup>616</sup>.

---

<sup>616</sup> DEJAMMET Alain, *op. cit.*, p. 54.

**PARTIE III : LES PRINCIPAUX DÉFIS  
CONTEMPORAINS 2014-2017**



## CHAPITRE 1 : Le Conseil de sécurité et la crise en Syrie

Dès les premiers mois de l'escalade du conflit en Syrie en 2011, l'ONU a fait tout pour résoudre la crise le plus vite possible<sup>617</sup>.

Cependant, cette tâche était extrêmement difficile à accomplir. De toute évidence, cette crise a une fois de plus marqué la transition vers la multipolarité, c'est-à-dire l'émergence de centres de force qui défendent leurs intérêts nationaux et sont moins dépendants de l'opinion de Washington. Cela s'est manifesté au cours des travaux du Conseil de sécurité de l'ONU. Deux lignes de comportement ont été identifiées : d'une part, l'accent mis sur l'action collective et d'autre part, la pensée du bloc, ce qui implique une logique « ami-ennemi » et le maintien de la discipline du bloc au détriment de la coopération face aux défis et menaces mondiaux<sup>618</sup>.

Dès le début de la crise, les pays occidentaux ont essayé de se comporter de manière offensive au Conseil. Mais en même temps ils ne se sont pas permis de contourner cet organe, comme c'était le cas lors de la crise irakienne. Pour leur initiative, les États-Unis et leurs alliés ont pris le cap sur l'obtention obligatoire de l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'idée générale des pays occidentaux était d'obtenir l'adoption d'une résolution, faisant référence au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de pouvoir, dans le futur, utiliser la force contre le gouvernement syrien, comme c'était le cas de la Libye.

---

<sup>617</sup> Les travaux généraux sur ce sujet sont : BAZCKO, Adam, DORRONSORO, Gilles, *Syrie - Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS, 2020, 350 p. ; CHESNOT, Christian, MALBRUNOT, Georges, *Les Chemins de Damas : Le dossier noir de la relation franco-syrienne*, Robert Laffont, 2014, 396 p. ; COOPER, Thom, *Moscow's game of poker: Russian military intervention in Syria 2015-2017*, Helion & Company, 2018, 80 p. ; ESTIVAL, Jean-Pierre, *La tragédie syrienne. Révolte populaire ou complot international ?* Paris, L'Harmattan, 2013, 246 p. ; LENOIR, Gwenaëlle, AYAD, Christopher, *Jordanie, Syrie et Liban*, Mondeos, 2008, 168 p. ; KLEIB, Sami, *La guerre en Syrie : documents confidentiels*, Les points sur i, 2019, 700 p. ; PICHON, Frederic, *Syrie : une guerre pour rien*, Les éditions du Cerf, 2017, 192 p. ; PLANHOL (de), Xavier, *Les Nations du prophète*, Fayard, 1993, 898 p. ; RONDOT, Philippe, *La Syrie*, PUF, 1993, 127 p. ; TANNOUS, Manon-Nour, *La Syrie au-delà de la guerre*, Cavalier Bleu, 2022, 184 p. ; TANNOUS, Manon-Nour, *Chirac, Assad et les autres*, Presses Universitaires de France, 2017, 464 p. ; SOLOGUBOVSKY, Nicolay, *Sirijskoe protivostojanie*, [Confrontation syrienne], Moscou, Kluch-S, 2016, 306 p.

<sup>618</sup> KHODYNSKAYA-GOLENISHCHEVA Maria, « Rabota Soveta Bezopasnosti OON po sirijskomu krizisu v kontekste transformacii sistemy mezhdunarodnyh otnosenij », [Le Travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur la crise syrienne dans le contexte de la transformation du système des relations internationales], *Vestnik MGIMO*, 6 (57), 2017, pp. 161-173.

Les prétextes pour l'adoption d'une telle résolution étaient nombreux tels que la violation des droits de l'homme, la détérioration de la situation humanitaire, l'utilisation d'armes chimiques, la nécessité d'assurer la justice. L'adoption de cette résolution aurait permis de renverser dans le futur le gouvernement de Bachar el-Assad.

Toutes les propositions des différents projets de résolution des pays occidentaux ont eu la même approche ambiguë : ces documents accusaient unilatéralement le gouvernement syrien dans la crise et en même temps, ils n'imputaient aucune responsabilité à des groupes armés d'opposition. Tandis que l'ONU a reconnu qu'aucune partie au conflit syrien n'a les « mains propres » et que « les acteurs armés continuent de soumettre les civils à des abus horribles et de plus en plus ciblés<sup>619</sup> ». Dès lors, des signaux déséquilibrés ont été envoyés à toutes les parties du conflit. Dans ces projets, d'une part, « l'automatisme » de la punition du régime de Damas, en cas de non-exécution des demandes, a durci la position du gouvernement officiel syrien. D'autre part, ils ont exhorté l'opposition à continuer de mener la guerre.

Cependant, il n'a pas été facile d'obtenir une résolution du Conseil de sécurité approuvant l'intervention militaire. Même après l'utilisation d'armes chimiques dans la Ghouta orientale syrienne en août 2013, malgré les déclarations des dirigeants américains et britanniques sur le « franchissement des lignes rouges par le régime syrien<sup>620</sup> », les pays occidentaux ne sont pas parvenus à obtenir un accord du Conseil de sécurité. Toutefois, dans ce cas, ils ont menacé d'utiliser la force unilatéralement. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont ostensiblement recouru à leurs parlements pour demander l'autorisation d'utiliser la force armée. Heureusement la proposition russe de supprimer l'arme chimique en Syrie a sauvé la situation et a permis d'éviter une nouvelle grande guerre au Moyen-Orient.

Une ligne de comportement différente au Conseil de sécurité de l'ONU a été défendue par la Chine et la Russie. Il s'agissait d'empêcher le Conseil d'adopter les résolutions qui en premier lieu, auraient permis une interprétation extensive du texte (l'exemple de la Libye, résolution du Conseil 1973) et en second lieu, auraient servi progressivement au renforcement des sanctions contre le gouvernement jusqu'au moment où il ne resterait plus rien d'autre que l'autorisation du recours à la force (comme c'était dans le cas en Yougoslavie)<sup>621</sup>.

---

<sup>619</sup> « En Syrie, aucun belligérant n'a « les mains propres », estime la Commission d'enquête de l'ONU », *ONU info*, 15.09.2020, [disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/09/1077272>]. Consulté le 20 octobre 2021.

<sup>620</sup> Rapport de l'ONU sur ce sujet n'a pas donné la réponse sur la question qui a utilisé l'arme chimique à Ghouta, [disponible sur : [https://www.un.org/press/fr/2013/Conf131213-ARMES\\_CHIMIQUES.doc.htm](https://www.un.org/press/fr/2013/Conf131213-ARMES_CHIMIQUES.doc.htm)]. Consulté le 20 mars 2021.

<sup>621</sup> KHODYNSKAYA-GOLENISHCHEVA Maria, *op. cit.*

Adhérent à cette stratégie la Russie a critiqué le projet de résolution, accepté par l'Assemblée générale des Nations Unies qui décrivait la Coalition nationale des Forces révolutionnaires et d'opposition syrienne comme des « interlocuteurs représentatifs efficaces » au nom du peuple syrien<sup>622</sup>, les qualifiant de « groupes hétérogènes formés sous un patronage extérieur actif » et soulignant les preuves d'atrocités commises par des extrémistes islamistes au sein de l'opposition<sup>623</sup>.

Moscou rejette l'affirmation selon laquelle les groupes rebelles syriens constituent une force cohérente capable de prendre le relais d'Assad, arguant que le seul facteur unificateur est leur insistance sur le départ d'Assad, alors que « les autorités juridiques syriennes sont toujours soutenues par une partie significative de la société qui, non sans fondement, craint l'anarchie, l'effondrement du droit et le nettoyage ethnique ».

Lavrov a rejeté l'idée que la Syrie soit un État en faillite, y voyant plutôt le conflit comme une guerre civile où une intervention extérieure entraînerait — comme en Libye - une spirale de violence et des retombées potentielles dans l'ensemble de la région. Moscou maintient que sa position n'est pas motivée par le désir de protéger Assad lui-même — il a critiqué sévèrement sa réticence à introduire des réformes significatives - mais découle des craintes sur la possible désintégration de la Syrie en tant qu'État souverain, indépendant, multiconfessionnel et multiethnique que pourrait entraîner un changement de régime<sup>624</sup>.

Les différences fondamentales dans les approches de la résolution du problème syrien, ainsi que la profonde méfiance entre l'establishment politique de la Russie et les États-Unis, ont conduit au fait que la Russie a bloqué seize fois sur une période de neuf ans, entre 2011 et 2020, au Conseil de sécurité des projets de résolution des pays occidentaux. Onze fois dans ces démarches elle a été soutenue par la Chine.

---

<sup>622</sup> A/67/L.63, 8 mai 2013.

<sup>623</sup> AVERRE Derek, DAVIES Lance, « Russia, humanitarian intervention and the Responsibility to Protect: the case of Syria », *International Affairs*, 2015, N. 91, pp. 813–834, [disponible sur : [https://www.academia.edu/19836333/Russia\\_humanitarian\\_intervention\\_and\\_the\\_Responsibility\\_to\\_Protect\\_the\\_case\\_of\\_Syria](https://www.academia.edu/19836333/Russia_humanitarian_intervention_and_the_Responsibility_to_Protect_the_case_of_Syria)]. Consulté le 14 décembre 2021.

<sup>624</sup> AVERRE Derek, DAVIES Lance, *op. cit.*

## 1.1 Projets de résolutions bloqués par la Russie

Pour la première fois, la Russie et la Chine ont bloqué le projet de résolution S/2011/612 du 4 octobre 2011<sup>625</sup>. Ce projet demandait aux autorités syriennes de cesser immédiatement la violence et de respecter les droits civils de la population. Il « rappelait que les responsables des violences et des violations des droits de l'homme doivent en répondre, ainsi que déclarait son intention d'examiner la manière dont la Syrie applique la présente résolution dans les trente jours et d'envisager les options qui s'offrent à lui, y compris l'adoption de mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies<sup>626</sup> ».

Le projet de résolution contenait des exigences spécifiques pour le gouvernement syrien, mais n'imposait aucune obligation à l'opposition. De plus, il a fait référence au chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Donc la Russie a déclaré que « le projet de résolution rejeté aujourd'hui est fondé sur une philosophie très différente – celle de l'affrontement. Nous ne pouvons accepter que ce jugement unilatéral et accusatoire soit porté sur Damas. Nous estimons qu'il est inacceptable de menacer les autorités syriennes d'un ultimatum et de sanctions. Cette démarche est contraire au principe du règlement pacifique de la crise sur la base d'un véritable dialogue syrien. Nos propositions tendant à ce que le caractère inacceptable d'une intervention militaire étrangère soit mentionné dans le texte n'ont pas été prises en compte et, compte tenu des événements bien connus qui se sont déroulés en Afrique du Nord, cela ne peut que nous inquiéter. Nous trouvons également alarmante la faiblesse du texte en ce qui concerne l'opposition et le fait qu'il n'appelle pas les membres de l'opposition à prendre leurs distances vis-à-vis des extrémistes<sup>627</sup> ».

Le 4 février 2012, la Russie et la Chine bloquaient le deuxième projet de résolution sur la Syrie. Le document, coparrainé par plusieurs pays arabes et occidentaux, ne tenait pas compte

---

<sup>625</sup> Sur ce sujet regarder BERG, Eugène, *L'intervention de la Russie dans le conflit syrien*, Revue Défense Nationale 2017/7 (N° 802), pp. 30-35. ; BARON, Xavier, *Histoire de la Syrie 1918 à nos jours*, Tallandier, 2014, 400 p. ; COOPER, Thom, *Moscow's game of poker : Russian military intervention in Syria 2015-2017*, Helion & Company, 2018, 80 p. ; FELLOUS, Gerard, *La Syrie : un conflit asymétrique dévastateur*, Paris, L'Harmattan, 2020, 654 p. ; PICHON, Frederic, *Syrie : une guerre pour rien*, Les éditions du Cerf, 2017, 192 p.

<sup>626</sup> S/2011/612, 4 octobre 2011.

<sup>627</sup> S/PV.6627, 4 octobre 2011.

des actions des groupes armés antigouvernementaux qui provoquaient la violence et attribuaient l'entière responsabilité des événements au gouvernement syrien. En outre, il soutenait « la décision de la Ligue des États arabes en date du 22 janvier 2012 de faciliter la transition politique syrienne à un régime politique démocratique et pluraliste<sup>628</sup> », ce qui signifiait le soutien du changement du gouvernement en Syrie.

Expliquant la position russe sur ce document, Vitali Tchourkine a souligné que « le projet de résolution mis aux voix ne rend pas dûment compte de la véritable situation en Syrie et envoie un message partial aux parties syriennes. Les auteurs de ce projet de résolution n'ont pas tenu compte des amendements que nous avons proposés, qui avaient pour but d'exhorter l'opposition syrienne à se désolidariser des groupes extrémistes qui commettent des actes de violence et d'appeler tous les États et tous ceux qui en ont la possibilité à user de leur influence pour empêcher ces groupes de commettre des actes de violence. Par ailleurs, on n'a pas tenu compte de nos propositions visant à ce que le retrait des forces armées syriennes des villes s'accompagne de la cessation des attaques menées par les groupes armés contre les institutions publiques et dans les quartiers résidentiels. Enfin, aucun appui n'a été apporté à la proposition demandant à la Ligue des États arabes de faire preuve de davantage de souplesse dans ses efforts de médiation, ce qui aurait donné à un processus politique syrien sans exclusive plus de chances d'aboutir<sup>629</sup> ».

Le 19 juillet 2012, la Russie et la Chine ont bloqué un projet de résolution préparé par les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui autorisait la possibilité d'appliquer des sanctions contre Damas s'il ne cessait pas d'utiliser des armes lourdes contre la population. La raison de la présentation de ce document au vote était l'opération de l'armée syrienne, menée avec le soutien de chars et d'hélicoptères de combat le 12 juillet contre un grand groupe d'opposants dans la ville de Jisr al-Choughour, où les victimes des islamistes étaient cent-vingt policiers. Selon les défenseurs des droits de l'homme, cette ville était le centre d'un soulèvement civil dans la province Idlib, jugée antigouvernemental par la Syrie et la Russie, mais soutenue par les gouvernements occidentaux.

Ce document a exigé notamment « que toutes les parties syriennes, y compris l'opposition, mettent fin immédiatement à la violence armée sous toutes ses formes, de façon à instaurer des conditions propices à la cessation durable de la violence et à une transition politique dirigée par les Syriens<sup>630</sup> ».

---

<sup>628</sup> S/2012/77, 4 février 2012.

<sup>629</sup> S/PV.6711, 4 février 2012.

<sup>630</sup> S/2012/538, 19 juillet 2012.

Après le vote, Vitali Tchourkine a rappelé à ses collègues occidentaux que « les auteurs du projet de résolution qui vient d'être rejeté savaient bien qu'il n'avait aucune chance d'être adopté. La délégation russe avait expliqué de manière claire et cohérente que nous ne pouvions tout simplement pas accepter un tel document, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui ouvrirait la voie à l'exercice de pressions par des sanctions et à une intervention militaire étrangère dans les affaires nationales syriennes ». Selon la position russe « les membres occidentaux du Conseil de sécurité ont nié que c'étaient leurs intentions, mais pour quelques raisons, ils ont refusé d'exclure toute intervention militaire. Leurs manœuvres pour utiliser le Conseil de sécurité de l'ONU afin de réaliser leurs plans consistant à imposer leurs propres desseins à des États souverains n'aboutiront pas. Au lieu de faire des insinuations grossières contre la politique de la Fédération de Russie, qui n'a jamais ménagé ses efforts pendant le conflit pour trouver une solution politique à la situation et a fourni un appui clef à la mission de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabe, Kofi Annan, les membres occidentaux du Conseil, qui ont aujourd'hui prononcé des déclarations inacceptables, auraient pu faire quelque chose, n'importe quoi, pour promouvoir le dialogue entre les parties syriennes et empêcher la poursuite de la militarisation de la crise syrienne, au lieu d'attiser les flammes des extrémistes, y compris les groupes terroristes<sup>631</sup> ».

La particularité de cette déclaration était que la Russie pour la première fois a fait savoir aux pays occidentaux qu'il était inutile de mettre sur le vote le projet de résolution, qui n'a pas été préalablement convenu par tous les membres de P5 du Conseil de sécurité. Cependant, le fait que les pays occidentaux l'aient fait, montre deux choses : premièrement, une telle mesure a été prise dans le but d'exercer une pression psychologique sur les dirigeants de la Russie et deuxièmement, en utilisant une séance publique du Conseil de sécurité comme plate-forme de propagande, ils voulaient présenter les actions de la Russie sous un jour défavorable aux yeux de la communauté internationale, en créant le rapport de force également désavantageux pour la Russie.

Le 22 mai 2014 un nouveau projet de résolution, préparé par la France, était bloqué par les représentants russes et chinois. Ce projet a proposé « de saisir le procureur de la Cour pénale internationale de la situation en République arabe syrienne décrite au paragraphe 1 ci-dessus depuis mars 2011<sup>632</sup> ». Plus tôt en février 2014, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (créée en 2011 pour enquêter sur les violations

---

<sup>631</sup> S/PV.6810, 19 juillet 2012.

<sup>632</sup> S/2014/348, 22 mai 2014.

du droit international et des droits de l'homme en Syrie) a publié un rapport concluant que les forces gouvernementales étaient coupables de crimes contre l'humanité et que les rebelles armés étaient coupables de crimes de guerre<sup>633</sup>.

Néanmoins, la Russie a été extrêmement critique à l'égard de ce projet, affirmant que de telles actions dans le passé en Libye n'ont conduit qu'à une détérioration de la situation : « L'on ne saurait feindre d'ignorer le fait que la dernière fois que le Conseil de sécurité a déféré une affaire à la Cour pénale internationale (CPI) – le dossier libyen en l'occurrence – par la résolution 1970 (2011), il n'a pas aidé à régler la crise ; il n'a fait bien au contraire qu'attiser les flammes du conflit. Après la cessation des hostilités, la CPI n'a pas été exactement, c'est le moins qu'on puisse dire, à la hauteur de la situation. Elle n'a pas contribué au retour à la normale et au rétablissement de la justice en Libye, mais a occulté les questions les plus pressantes : la mort de civils due aux bombardements de l'OTAN, qui a quelque peu échappé à sa compétence. Nos collègues des pays de l'OTAN ont refusé avec arrogance de traiter cette question. Ils ont même refusé de présenter des excuses, accusant avec éloquence d'autres de comportement honteux<sup>634</sup>. Ils prônent la lutte contre l'impunité, mais pratiquent eux-mêmes une politique du tout est permis <sup>635</sup> ».

En d'autres termes, la peur de manquer à nouveau un coup sensible de la part des pays occidentaux, comme ce fut le cas en Libye, a conduit au blocage de ce projet par la Russie.

Le 8 octobre 2016, la Russie a imposé son veto à une résolution préparée par la France exigeant que l'armée syrienne cesse de bombarder la ville d'Alep.

La France a proposé la nouvelle résolution en s'appuyant sur le rapport épouvantable de l'envoyé spécial des Nations Unies Staffan de Mistura : « Face à l'horreur insoutenable du martyre d'Alep, le Conseil de sécurité est à nouveau placé devant la responsabilité que lui a confiée la communauté internationale : garantir la paix, assurer la sécurité internationale, protéger les populations civiles. Nous avons entendu hier l'envoyé spécial des Nations Unies, Staffan de Mistura. Sa description sonne comme un cri d'alarme : si cela continue, nous aurons assisté, d'ici la fin de l'année, à la destruction d'Alep. Le message que Staffan de Mistura adresse au Conseil de sécurité était sans ambiguïté. Si nous n'agissons pas, cette ville ne sera bientôt plus qu'un champ de ruines et restera dans l'histoire comme une ville et ses habitants

---

<sup>633</sup> A/HRC/25/65, 12 février 2014.

<sup>634</sup> S/PV.7180, 22 mai 2014.

<sup>635</sup> Sur le sujet des civils dans la guerre regarder également HASSINE, Jonathan, *Les réfugiés et déplacés de Syrie : Une reconstruction nationale en question*, L'Harmattan, 2016, 258 p.

abandonnés à leurs bourreaux<sup>636</sup> ». Le président français François Hollande à son tour a déclaré : « Ce que nous connaissons des bombardements incessants qui s'y produisent crée une émotion partagée, mais surtout un sentiment de révolte par rapport à cette répétition de massacres à Alep dont la population est la cible ». Le « premier devoir est humanitaire », a souligné François Hollande, appelant de nouveau à la création de « couloirs humanitaires pour permettre l'évacuation de la population d'Alep et l'alimentation de celle qui resterait ». Mais « il ne peut pas y avoir une solution sans qu'il y ait un cessez-le-feu » puis, « à terme, une solution politique », a réaffirmé François Hollande. Selon lui, « le régime (de Bachar el-Assad) croit avoir gagné une partie alors qu'il a simplement gagné une horreur supplémentaire » lors de la reconquête d'Alep. « Il n'y aura pas d'impunité par rapport à ce qui se passe en Syrie et à Alep », a encore averti le chef de l'État français avant de promettre à l'opposition syrienne « le soutien de la France ». « Sachez-le, nous ne vous abandonnerons pas », a-t-il lancé<sup>637</sup>.

En ce qui concerne la position de Washington, alors le secrétaire d'État américain John Kerry a demandé à la Russie « de prendre des mesures pour arrêter les violations du régime, notamment les attaques aveugles sur Alep<sup>638</sup> ».

En plus, les États-Unis et le Royaume-Uni ont averti que les Occidentaux envisageaient de nouvelles sanctions économiques ciblées contre la Syrie et la Russie en réaction au siège d'Alep. « Nous envisageons des sanctions supplémentaires et nous voulons nous montrer clairs, le président Obama n'a exclu aucune option pour le moment, a déclaré le secrétaire d'État américain John Kerry à l'issue d'une réunion sur la Syrie à Londres. Il a qualifié les bombardements contre les civils à Alep de « crimes contre l'humanité<sup>639</sup> ».

Cependant, la Russie, qui a mené au même moment, avec l'armée syrienne, les attaques contre l'opposition d'Alep, a ignoré tous ces avertissements et a prévisiblement bloqué le projet de résolution : « Nous connaissons tous le contexte de la crise syrienne. Après avoir détruit la Libye et avoir considéré que cela était un grand succès, la troïka des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité s'est tournée contre la Syrie. Et cette fois-ci, de la façon la plus fâcheuse, Paris – qui en 2003 avait rejoint Moscou et d'autres capitales lucides pour

---

<sup>636</sup> S/PV.7785, 8 octobre 2016.

<sup>637</sup> « Le testament syrien de François Hollande », *Le Monde*, 12 avril 2017, [disponible sur : [https://www.lemonde.fr/international/article/2017/04/12/francois-hollande-en-syrie-nous-avons-su-saisir-la-faute-de-l-adversaire\\_5109957\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2017/04/12/francois-hollande-en-syrie-nous-avons-su-saisir-la-faute-de-l-adversaire_5109957_3210.html)]. Consulté le 15 décembre 2021.

<sup>638</sup> « Washington réclame la fin des bombardements sur Alep », *Le Temps*, 4 mai 2016, [disponible sur : <https://www.letemps.ch/monde/moyenorient/washington-reclame-fin-bombardements-alep>]. Consulté le 15 décembre 2021.

<sup>639</sup> « Syrie : Washington et Londres envisagent de nouvelles sanctions en réaction au siège d'Alep », *20 Minutes avec AFP*, 16 octobre 2016, [disponible sur : <https://www.20minutes.fr/monde/syrie/1943563-20161016-syrie-washington-londres-envisagent-nouvelles-sanctions-reaction-siege-alep>]. Consulté le 15 décembre 2021.



s'efforcer de dissuader les États-Unis et le Royaume-Uni de procéder à une invasion opportuniste de l'Irak – est devenu l'un des promoteurs les plus vigoureux d'une politique malveillante de changement de régime à Damas. Nous sommes peinés de devoir signaler que, pendant toutes les années de la crise syrienne, la délégation française au Conseil de sécurité n'a pas une seule fois présenté de propositions constructives, ses rares initiatives étant manifestement calculées à des fins de propagande et vouées à l'échec. Et c'est encore ce qui s'est produit cette fois-ci. Nos collègues français nous ont contactés il y a environ une semaine et nous ont informés qu'ils voulaient que nous soutenions un projet de résolution sur la Syrie, en soulignant que Paris ne voulait pas qu'il y ait un veto russe. Le 6 octobre, ces assurances concernant le souhait d'éviter un veto russe ont été confirmées à un niveau plus élevé. Mais 24 heures plus tard, après seulement une réunion de consultations sérieuses, un projet de résolution, voué à faire l'objet du veto russe que nous avons discuté de manière répétée et justifiée, a été publié en bleu et présenté pour être mis aux voix. Nous devons signaler que l'Espagne – qui avait été expressément invitée par la Russie à devenir membre du Groupe international d'appui pour la Syrie – nous a constamment rappelé qu'elle était coauteur du projet de résolution. Les efforts diplomatiques de l'Espagne sont décevants. Le projet de résolution franco-espagnol prévoit notamment d'interdire tous les survols militaires d'Alep, non seulement de la partie est de la ville, mais également de sa partie occidentale, qui ne cesse d'être la cible des tirs des combattants de la zone est. Rien qu'en septembre, si l'on en croit les chiffres provenant de l'ONU, plus de 80 civils ont été tués et 170 blessés. De plus, l'idée d'interdire tous les survols militaires n'a pas du tout été mûrement réfléchi. À la question de savoir si elle impliquait également une interdiction des vols de drones de reconnaissance, pour la surveillance des déplacements des combattants, il n'y a pas eu de réponse. À la question de savoir pourquoi cette interdiction s'appliquait également à la partie ouest de la ville, qui est contrôlée par le Gouvernement, la réponse reçue a été que c'était plus commode. Est-ce une discussion sérieuse ?<sup>640</sup> »

Selon la Russie, malgré les obligations des États membres de l'ONU de lutter contre la menace terroriste, ce document a fait une tentative franche de fournir une couverture aux terroristes du Jabhat al-Nosra et aux militants qui ont fusionné avec cette organisation.

Le 5 décembre 2016, la Russie et la Chine ont bloqué l'adoption d'une résolution exigeant la cessation des hostilités à Alep pour une période de sept jours. Selon les auteurs du document, une pause dans les combats devait permettre de fournir en toute sécurité de l'aide

---

<sup>640</sup> S/PV.7785, 8 octobre 2016.

humanitaire à la ville, ainsi que de créer les conditions d'une reprise des négociations sur un règlement politique du conflit en Syrie. Ce projet pour la première fois a exigé que « toutes les parties au conflit cessent toute collaboration avec l'EIIL (l'État islamique d'Irak et du Levant), le Front el-Nosra et les autres groupes terroristes qu'il a désignés comme tels, exige également que tous les combattants qu'il n'a pas ainsi désignés fassent le nécessaire pour rompre au plus vite les liens qu'ils entretiennent avec les terroristes qu'il a désignés comme tels et exige en outre que les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie dissuadent toutes les parties de combattre aux côtés de ces terroristes<sup>641</sup> ».

Cependant, la Russie a refusé de soutenir ce projet, car il « mentionne non pas un retrait des combattants de l'est d'Alep, mais une cessation immédiate des hostilités, tandis que les combattants auraient dix jours pour indiquer s'ils resteraient partie ou non à la cessation des hostilités. Comme nous le savons, de telles pauses ont été exploitées à chaque fois par les combattants pour reconstituer leur matériel et grossir leurs rangs. Est-ce que le renforcement de leur mainmise sur certains quartiers de la ville vaut vraiment la peine de faire souffrir des milliers de personnes ? La Fédération de Russie ne peut pas soutenir le projet de résolution présenté par la troïka humanitaire. Nous allons voter contre, comme nous en avons franchement prévenu le Conseil. Nous devrions peut-être offrir notre compassion à la troïka humanitaire qui, comme nous le savons, a encore une fois subi les pressions éhontées des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité pour qu'un projet de résolution voué à l'échec soit mis aux voix. Nous pensons que de tels efforts sont des provocations qui sapent les efforts du Groupe international de soutien pour la Syrie, en particulier à Alep et aux alentours<sup>642</sup> ».

Le 28 février 2017, la Russie et la Chine ont voté contre la résolution prévoyant imposition de sanctions contre la Syrie pour les attaques chimiques attribuées à Damas. Le document, proposé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, prévoyait une interdiction de la fourniture d'hélicoptères à l'armée et aux structures gouvernementales du pays. Ces mesures ont été motivées par les conclusions de l'ONU-OIAC, le mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et des Nations Unies, créé en 2015 pour identifier les responsables de l'utilisation de substances chimiques en Syrie. Cet organisme a imputé à Damas la responsabilité de trois attaques chimiques perpétrées en 2014-2015<sup>643</sup>.

---

<sup>641</sup> S/2016/1026, 5 décembre 2016.

<sup>642</sup> S/PV.7825, 5 décembre 2016.

<sup>643</sup> S/2017/172, 28 février 2017.

La raison principale du refus de la Russie de soutenir ce projet était que « le mécanisme d'enquête conjoint n'a mentionné aucun responsable syrien, aucune institution scientifique syrienne ni aucune entité économique syrienne. Il s'agit là d'une tentative évidente de préjuger des conclusions des enquêtes. Lorsque nous avons convenu de ce projet de résolution, l'on nous a expliqué qu'il servait l'objectif de la non-prolifération. Or, lorsque l'on lit ce document volumineux, il devient limpide que le but est d'imposer des sanctions contre Damas, sous des prétextes imaginaires. Il s'agit d'une tendance claire à exercer de puissantes pressions politiques sur le mécanisme et à prédéterminer les résultats de l'enquête<sup>644</sup> ».

Le 12 avril 2017, la Russie a bloqué le projet de résolution de l'enquête sur l'attaque chimique qui a eu lieu le 4 avril à Khan Cheikhoun, dans le Sud de la province d'Idlib. Il y a eu 84 morts et plus de 500 blessés. Le document, proposé par la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, comprenait notamment des exigences pour Damas de « fournir les plans de vol, journaux de bord et autres informations concernant les opérations aériennes, y compris tous ceux déposés le 4 avril 2017 ; communiquer l'identité de toute personne au commandement d'un aéronef ; organiser des réunions, notamment avec des généraux ou d'autres officiers, dans les cinq jours suivants la date à laquelle la demande en est faite; fournir immédiatement l'accès aux bases aériennes depuis lesquelles le mécanisme d'enquête conjoint ou la mission d'établissement des faits estime qu'une attaque comportant l'emploi d'armes chimiques aurait pu être lancée<sup>645</sup> ».

La raison pour laquelle la Russie a bloqué la résolution était que « le projet de résolution rédigé par la troïka désignait la partie coupable avant qu'ait été menée une enquête indépendante et objective. Cette approche est incompatible avec les normes juridiques<sup>646</sup> ».

Le 24 octobre 2017, la Russie a imposé son veto au projet de résolution sur la prorogation d'un an du mandat de l'ONU-OIAC pour enquêter sur les attaques chimiques en Syrie.

En expliquant la position russe, Vassili Nebenzia a précisé que la Russie n'a « reçu aucun rapport de fond du mécanisme d'enquête conjoint durant l'année écoulée. De toute évidence, nous aimerions tous voir le rapport du mécanisme sur l'épisode de Khan Cheïkhoun, qui sera publié le 26 octobre ; c'est-à-dire dans deux jours – après-demain. Il s'agit d'une position sans précédent, inexplicable et dénuée de toute logique que les États-Unis insistent pour proroger le mandat d'un organe avec une période de validité limitée, avant la publication

---

<sup>644</sup> S/PV.7893, 28 février 2017.

<sup>645</sup> S/2017/315, 12 avril 2017.

<sup>646</sup> S/PV.7922, 12 avril 2017.

d'un rapport que nous attendons tous avec impatience [...] Nous voulons tous en prendre connaissance, examiner calmement son contenu et ses conclusions, puis, tout aussi calmement, revenir à la question de la prorogation du mandat, qui expire le 17 novembre – ce qui signifie que nous avons tout le temps nécessaire pour décider de cette prorogation<sup>647</sup> ».

Le 16 novembre 2017, la Russie a de nouveau voté contre le projet de résolution sur la prolongation du mandat de l'ONU-OIAC. Le document a été présenté au Conseil de sécurité par les États-Unis le 2 novembre en même temps que le projet préparé par la Russie. La version américaine a alloué vingt-quatre mois à l'ONU-OIAC et a permis l'imposition de sanctions et l'utilisation de la force militaire contre la Syrie pour l'utilisation de substances chimiques<sup>648</sup>. La Russie a proposé de prolonger la mission de six mois et a insisté sur la réévaluation des « conclusions antérieures ». En outre, le projet russe prévoyait l'envoi d'experts sur le site de l'attaque présumée à Khan Cheikhoun<sup>649</sup>.

Les deux projets ont été rejetés. En revanche, la manière de rejet était différente.

Cette fois-ci la situation était particulière, car les deux pays (la Russie et les États-Unis) ont proposé deux projets concurrents à voter en une seule journée. Alors, il fallait décider quel projet serait voté le premier.

Durant les débats préliminaires, Vassili Nebenzia a déclaré que la Russie « souhaite que le projet de résolution, déposé par la Fédération de Russie, soit mis aux voix en deuxième position, après le projet de résolution, déposé par les États-Unis d'Amérique », faisant référence à « la possibilité à quiconque a déposé le premier projet de résolution de demander à ce qu'il soit mis aux voix en premier dans les cas où un contre-projet a été présenté au Conseil, c'est-à-dire, dans le cas présent, le projet de résolution déposé par les États-Unis. Cependant, c'est un privilège dont on peut choisir de ne pas se prévaloir. Un dépôt en application de l'article 32 n'est pas la même chose qu'un texte en bleu. Les deux sont souvent confondus, à tort. Si nous suivons le règlement intérieur, le dépôt doit inclure la publication en bleu et la demande de vote. La délégation des États-Unis a été la première à demander un vote, et dans ce cas, notre projet de résolution doit être mis aux voix en deuxième position, car nous avons fait notre demande après eux. Nous insistons donc pour que notre projet de résolution soit mis aux voix en deuxième position<sup>650</sup> ».

---

<sup>647</sup> S/PV.8073, 24 octobre 2017.

<sup>648</sup> S/2017/962, 16 novembre 2017.

<sup>649</sup> S/2017/933, 16 novembre 2017.

<sup>650</sup> S/PV.8105, 16 novembre 2017

Cependant, la représentante permanente des États-Unis, Nikki Haley, a insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devrait suivre clairement l'article 32 du règlement intérieur : « Ce que nous devons faire est suivre la procédure. L'article 32 stipule exactement quel ordre nous devons suivre. Nous n'avons pas besoin de voir les Russes imposer leur présence et dire « Nous n'aimons pas la réponse à cette question, donc nous voulons que vous la changiez ». Je pense que le Conseil doit faire preuve de discipline, respecter l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et laisser de côté la politique dans cette situation<sup>651</sup> ».

En conséquence, la proposition russe sur la question de procédure a été mise aux voix et n'a finalement pas recueilli le nombre de voix requis. Seuls trois pays ont soutenu l'ordre de vote proposé par la Russie : la Russie elle-même, la Chine et la Bolivie.

Après cela, en utilisant l'article 35 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qui précise qu'une proposition ou un projet de résolution peuvent être retirés à tout moment tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un vote<sup>652</sup>, la Russie a retiré son projet. Le Conseil de sécurité n'a donc voté que le projet américain.

Après avoir refusé de soutenir le projet américain Vassili Nebenzia a précisé « qu'il n'y avait rien d'équilibré dans le projet de résolution des États-Unis. Les principaux points du texte sont restés les mêmes durant tous les débats d'experts. Les changements apportés ont été purement cosmétiques et ne traitaient pas un seul des problèmes inhérents aux organes chargés d'enquêter sur le dossier des armes chimiques syriennes. Nous voudrions rappeler à nos collègues des États-Unis – et à ceux qui n'ont pas souhaité examiner les détails, lorsqu'ils ont appuyé le projet de résolution déconnecté de toute réalité, déposé par les États-Unis – que ce sont eux qui devront assumer la responsabilité si le mécanisme ne peut être préservé ». En d'autres termes, la Russie a ouvertement déclaré qu'elle déclinait toute responsabilité en cas d'échec éventuel du fonctionnement du mécanisme.

Le 17 novembre 2017, la Russie a bloqué la résolution sur la prolongation technique du mandat de l'ONU - OIAC de 30 jours.

Le raisonnement russe était « qu'aucune prorogation du mandat du mécanisme d'enquête conjoint n'est possible si nous ne remédions pas aux lacunes fondamentales de ses travaux. Toute autre possibilité peut être exclue, car la direction du mécanisme – déjà couverte de honte en raison de son enquête fictive sur l'épisode de l'utilisation du sarin à Khan

---

<sup>651</sup> S/PV.8105, 16 novembre 2017

<sup>652</sup> Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, [disponible sur : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/provisional-rules-procedure>]. Consulté le 2 février 2022.

Cheïkhoun – s’est associée aux accusations sans fondement qui ont été formulées contre la Syrie<sup>653</sup> ».

Le 10 avril 2018, la Russie a de nouveau bloqué le projet de résolution relatif à un nouveau cas d'utilisation d'armes chimiques le 7 avril dans la banlieue de Damas, la ville de Douma. Le projet prévoyait notamment « de créer le mécanisme d'enquête indépendant de l'Organisation des Nations Unies pour une période d'un an, en se ménageant la possibilité d'en prolonger de nouveau le mandat et de le modifier s'il le juge nécessaire<sup>654</sup> ».

La Russie a rejeté ce projet, car selon les mots de Vassili Nebenzia, cette résolution a tenté de restaurer le mécanisme de contrôle de l'ONU qui a perdu sa légitimité : « Le texte n'est rien de moins qu'une tentative de rétablir, à l'identique, l'ancien mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été créé pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La Russie a toujours insisté sur le fait qu'elle n'appuierait pas cette approche. Le mécanisme d'enquête conjoint est devenu une marionnette aux mains des forces anti-Damas et s'est couvert de honte lorsqu'il a rendu un verdict de culpabilité à l'encontre d'un État souverain, sans preuves fiables. Le projet de résolution américain reproduit complètement toutes les anciennes méthodes de travail viciées du mécanisme. Le nouveau mécanisme mènerait des enquêtes comme il l'entend, sans prendre en compte les normes de la Convention sur les armes chimiques. Cela n'a rien à voir avec l'indépendance, dont font mine de se soucier les auteurs du projet de résolution et leurs plus proches alliés. Nous connaissons le prix de cette indépendance. C'est l'anarchie et la manipulation, ni plus ni moins<sup>655</sup> ».

Le 19 septembre 2019, la Russie et la Chine ont bloqué le projet proposé par l'Allemagne, la Belgique et le Koweït concernant la situation humanitaire cette fois dans la province d'Idleb, en décidant que « pour éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire déjà catastrophique qui règne dans la province d'Idleb, toutes les parties devront cesser immédiatement les hostilités le 21 septembre 2019<sup>656</sup> ».

L'objection principale de la Russie était basée sur le fait que « le contenu du projet de résolution et le déroulement des travaux le concernant montrent clairement quels sont les objectifs réels de nos collègues, à savoir sauver les terroristes internationaux qui sont retranchés

---

<sup>653</sup> S/PV.8107, 17 novembre 2017.

<sup>654</sup> S/2018/321, 10 avril 2018.

<sup>655</sup> S/PV.8228, 10 avril 2018.

<sup>656</sup> S/2019/756, 19 septembre 2019.

à Idleb d'une défaite définitive et jeter le blâme sur la Russie et sur la Syrie pour la situation qui règne à Idleb<sup>657</sup> ».

Le 20 décembre 2019, les mêmes trois pays ont proposé un nouveau projet, bloqué par la Russie et la Chine. Cette fois-ci cette résolution concernait les questions de l'assistance transfrontalière de l'envoi de l'aide humanitaire en Syrie et exigeait que toutes les mesures « soient appliquées sans délai pour faciliter une transition politique conduite par les Syriens et prise en main par eux, conformément au communiqué de Genève<sup>658</sup> ».

La Russie a expliqué son veto par le fait que « ce projet de résolution, qui a été renouvelé année après année, est obsolète et ne tient pas compte des changements survenus en Syrie depuis 2014, lorsque la résolution 2165 (2014) a été adoptée. À l'époque, le mécanisme a été créé dans l'urgence quand, en toute objectivité, il n'y avait pas d'autres moyens d'acheminer l'aide humanitaire dans les régions de la République arabe syrienne qui n'étaient pas sous le contrôle du gouvernement. Les autorités syriennes ont maintenant repris le contrôle de la majeure partie de leur territoire, de sorte que l'assistance transfrontière à ces régions n'est plus nécessaire<sup>659</sup> ».

Enfin les 7 et 10 juillet 2020, la Russie et la Chine ont bloqué deux nouveaux projets de résolution identiques qui exigeaient « toutes les parties à garantir qu'une aide humanitaire plus efficace et respectueuse des principes établis sera fournie durablement à la Syrie<sup>660</sup> ».

La raison du blocage russe était le même que pour le projet S/2019/756, à savoir que ces projets sont obsolètes et ne correspondent plus à la réalité sur le terrain.

On peut donc conclure que la Russie a utilisé le droit de veto systématiquement, en bloquant le fonctionnement du Conseil de sécurité et des solutions aux conflits, et a transformé cet instrument en quelque chose de tout à fait ordinaire et normal alors qu'en réalité, le droit de veto est un privilège que les membres permanents du Conseil de sécurité ont essayé d'utiliser le moins souvent possible depuis la fin des années quatre-vingt.

Pourquoi la Russie a-t-elle vraiment abusé de l'utilisation du veto, ce qui n'a jamais été le cas dans l'histoire moderne de ce pays ?

1. La première raison profonde est l'inertie de l'époque soviétique. La mentalité soviétique n'a pas disparu. Elle a un mécanisme intégré qui assure le maintien constant d'un certain niveau de sentiments anti-occidentaux, principalement anti-américains.

---

<sup>657</sup> S/PV.8623, 19 septembre 2019.

<sup>658</sup> S/2019/961, 20 décembre 2019.

<sup>659</sup> S/PV.8697, 20 décembre 2019.

<sup>660</sup> S/2020/654, 7 juillet 2020 ; S/2020/667, 10 juillet 2020.

Selon la Russie, ces sentiments doivent être maintenus indépendamment de la conjoncture politique. Une amélioration ou une dégradation des relations entre la Russie et les États-Unis est sans importance. Il est toujours préférable de trouver des compromis sur des questions très importantes telles que le désarmement alors que sur les questions relatives, à titre d'exemple, aux pays du tiers monde, il est préférable d'être contre l'Amérique qu'avec elle.

2. La deuxième raison est le conflit libyen. L'Occident a complètement dépassé diplomatiquement la Russie. Dmitri Medvedev a donné l'ordre de s'abstenir lors du vote au Conseil de sécurité. Mais ce qui est important, c'est qu'après la fin tragique de Kadhafi et de son régime, en Russie, ils ont commencé à dire que les pays occidentaux l'avaient trompé. Il n'y avait pas d'accord pour renverser Kadhafi mais seulement un accord pour fermer le ciel. En Russie, ils ont affirmé que Medvedev a abandonné Kadhafi. Après cela, Poutine est redevenu le président et il ne voulait pas du tout que les gens commencent à dire qu'il a roulé Bachar el-Assad.
3. Même si, malgré tout le soutien de la Russie, Bachar el-Assad doit un jour partir, ce sera une situation complètement différente. La Russie sera en mesure de dire qu'elle a tout fait pour qu'Assad et les rebelles se mettent d'accord et déposent les armes. Mais en raison de divers problèmes politiques et économiques en Syrie, ainsi que du fait que les pays occidentaux aient pris le cap sur la suspension sans équivoque d'Assad du pouvoir, elle ne peut rien faire. En outre, compte tenu de la présence militaire sérieuse de la Russie en Syrie et compte tenu des accords signés entre les gouvernements syrien et russe (à titre d'exemple sur la location d'une base militaire à Tartous pour cinquante ans), même si le départ de Bachar el-Assad a lieu, il est probable qu'il sera strictement contrôlé par la Russie.
4. C'est la présence militaire de la Russie qui est une autre raison importante de l'intransigeance russe au sein du Conseil de sécurité. La présence d'une base navale en Syrie permet à la Russie de contrôler une grande partie de la Méditerranée et de résister à la Vème flotte américaine. Cette présence est essentielle pour protéger les frontières méridionales de la Russie.



5. Enfin, une autre raison réside dans les liens historiques entre la Russie et la Syrie. Déjà à l'époque de l'Union soviétique, ont été établies des relations étroites entre les deux pays, ce qui a permis à l'URSS de projeter sa puissance géopolitique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Perdre de telles relations géopolitiques pour la Russie actuelle, qui n'a pas le pouvoir de l'URSS, est assez dangereux en raison de l'instabilité dans le Caucase et est très humiliant du point de vue psychologique.

La deuxième question se pose dans cette situation : comment la Russie est-elle parvenue à atteindre un accord tacite sur ses actions en Syrie et la position soit favorable, soit neutre de la Chine au Conseil ?

En premier lieu, il faut remarquer que les membres de P5 sont divisés en P3 (les États-Unis, le Royaume-Uni, la France) et la Russie et la Chine. Autrement dit, en face de P3 il n'y a pas de P2. Entre les Américains et les Britanniques existe une règle : jamais un vote en opposition. Cela veut dire que si les États-Unis d'Amérique votent contre, l'Angleterre soit vote contre, soit s'abstient, et vice versa - si l'Angleterre vote pour, les États-Unis votent pour ou s'abstiennent, mais jamais contre. Quant aux positions russes et chinoises, elles sont souvent différentes. À titre d'exemple, la Chine était peu contente après l'action militaire russe en Crimée et à l'est de l'Ukraine, parce que pour la Chine, compte tenu du caractère global de l'économie chinoise, chaque déstabilisation de la situation dans le monde signifie des pertes économiques. De plus, la méfiance générale entre la Chine et la Russie persiste. L'engagement de la Chine en faveur de l'autonomie stratégique et le rejet des alliances militaires signifient que les États partenaires, comme la Russie, ne peuvent jamais être assurés de la loyauté chinoise. La Chine veut voir des alliés unilatéraux dans les pays partenaires, mais elle a l'intention de pratiquer la coopération multilatérale dans le monde<sup>661</sup>. Cependant, il y avait un compromis entre les deux États par rapport à la Syrie : la Russie ferme les yeux sur les actions chinoises en Corée du Nord et en Birmanie, la Chine – sur la Syrie et l'Ukraine<sup>662</sup>.

---

<sup>661</sup> NIKULENKOV Vassiliy, « Ispol'zovanie prava veto pri golosovanii v Sovete Bezopasnosti OON kak pokazatel' dinamiki rossijsko-kitajskih otnošenij », [Utilisation du droit de veto lors du vote au Conseil de sécurité de l'ONU comme indicateur de la dynamique des relations russo-chinoises], *Izvestia, l'Université d'Etat d'Irkoutsk*, 2014, Volume 8, pp. 25–31, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/ispolzovanie-prava-veto-pri-golosovanii-v-sb-oon-kak-pokazatel-dinamiki-rossiysko-kitajskih-otnosheniy>]. Consulté 14 décembre 2021.

<sup>662</sup> RIPERT Jean-Maurice, *Entretien personnel*, 20 octobre 2021.

## 1.2 Les tentatives de sortir de l'impasse

En raison de l'utilisation constante du droit de veto, la position russe au Conseil de sécurité a été vivement critiquée par les diplomates occidentaux. La Russie a été systématiquement soumise à des pressions pour qu'il soit difficile pour elle du point de vue psychologique et de l'image de bloquer les projets occidentaux. Les représentants des pays occidentaux au Conseil ainsi que de hauts responsables politiques occidentaux ont accusé la Russie de soutenir le « régime sanglant d'Assad », tuant ses propres citoyens et utilisant des armes chimiques. Comme l'a déclaré le président de la France François Hollande, « la Russie s'oppose à la majorité au Conseil de sécurité de l'ONU. La Russie assume la lourde responsabilité d'entraver systématiquement les mesures multilatérales dans le cadre du dossier syrien, défendant ainsi son allié Bachar el-Assad<sup>663</sup> ». Le ministre britannique des Affaires étrangères Boris Johnson et le ministre français des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault ont déclaré que « le veto de la Russie était accompagné d'une liste de fausses allégations visant à semer le doute sur la responsabilité du régime du président syrien Bachar el-Assad [dans les attaques chimiques]<sup>664</sup> ». En même temps les représentants occidentaux ont rejeté à plusieurs reprises les projets russes de règlement pacifique, appelés par Laurent Fabius « les pseudo-appels à la trêve, qui sont en général des faux-semblant<sup>665</sup> ».

L'essence de la campagne médiatique contre la Russie et la Chine était la suivante : l'Occident a cherché à « isoler » la Russie aux yeux de la communauté internationale, à la présenter comme « protectrice du régime tyrannique » en dévoilant une masse critique de matériaux tendancieux. De telles publications contenaient un appel à la morale, des nouvelles données sur les victimes du « régime dictatorial », une distorsion de la position de la Russie dans l'espace médiatique à la veille des réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

---

<sup>663</sup> « Veto Rossii na rezoljuciju Soveta Bezopasnosti OON po Sirii : mirovaja reakcija », [Veto de la Russie à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Syrie : la réaction mondiale], *RU-AN*, 13 avril 2017, [disponible sur : <https://новости-россии.ru-an.info/вето-россии-на-резолуцию-сб-оон-по-сирии-мировая-реакция/>]. Consulté 15 février 2022.

<sup>664</sup> AYRAULT Jean-Marc, JOHNSON Boris, « How long can the UN endure the shame of chemical attacks on Syrian citizens? », *The Guardian*, 14 avril 2017, [disponible sur : <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/apr/14/shame-chemical-attacks-syria-un-moral-duty>]. Consulté le 15 février 2022.

<sup>665</sup> FABIUS, Laurent, 37, *quai d'Orsay. Diplomatie française 2012-2016*, Plon, 2016, p. 108.

Dans le même temps, dans sa rhétorique accusatrice, les États occidentaux et les médias ont tenté d'imputer la responsabilité des événements en Syrie uniquement à Moscou<sup>666</sup>.

De plus, ont commencé à apparaître divers arguments dans l'espace médiatique sur l'inefficacité du Conseil de sécurité de l'ONU en raison de son blocage par la Russie. Néanmoins, le Conseil a déployé des efforts considérables pour résoudre le conflit syrien et, au moins de 2011 à 2015, tous les acteurs internationaux ont essayé d'utiliser l'ONU sans tenter de la contourner. Comme l'a montré le temps, la position de la Russie était la plus mesurée dans la situation complexe de la crise internationale.

Dès le 24 février 2012, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon a nommé Kofi Annan l'Envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour le règlement du conflit militaire en Syrie.

Le rôle de l'Envoyé spécial de l'ONU est extrêmement important. L'Envoyé spécial effectue des visites, des enquêtes et des négociations au nom de l'ONU. La personne nommée à ce poste doit avoir une autorité morale importante pour que sa mission soit couronnée de succès. Le choix en faveur de Kofi Annan a été fait d'abord en raison de son autorité internationale en tant qu'ancien Secrétaire général de l'ONU et ensuite en raison de sa mission de médiation réussie au Kenya en 2008 : Kofi Annan a réussi à arrêter le conflit sanglant entre les deux candidats à la présidence de ce pays.

Kofi Annan a élaboré son plan de résolution du conflit, appelé « plan en six points ». Ce plan appelle les autorités syriennes à s'engager à collaborer avec l'Envoyé spécial conjoint dans le cadre d'un processus politique ouvert, dirigé par les Syriens, de façon à répondre aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien ; à s'engager à cesser les combats ; à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire en temps voulu dans toutes les zones touchées par les combats ; à accélérer et multiplier les mesures d'élargissement de personnes arbitrairement détenues ; à assurer aux journalistes la liberté de circulation dans tout le pays ; à respecter la liberté d'association et le droit de manifester pacifiquement<sup>667</sup>.

Dans un effort d'obtenir l'accord de la Russie, Kofi Annan a proposé que le Conseil de sécurité des Nations Unies ratifie son plan dans une déclaration du président du Conseil de sécurité qui est un document moins puissant qu'une résolution complète<sup>668</sup>. Cela a contribué à

---

<sup>666</sup> KHODYNSKAYA-GOLENISHCHEVA Maria, *op. cit.*

<sup>667</sup> « Kofi Annan se félicite de l'acceptation par la Syrie de son plan en six points », *ONU Info*, 27 mars 2012, [disponible à l'adresse : <https://news.un.org/>]. Consulté 18 janvier 2022.

<sup>668</sup> Le Conseil de sécurité émet trois types de documents : résolution, déclaration du Président du Conseil et déclaration à la presse. Seule la résolution est un document obligatoire. Les deux autres servent souvent pour démontrer l'unité du Conseil mais sans obligations.

rassurer Moscou sur le fait que ce document ne servirait pas de base juridique à une intervention militaire plus tard. Les puissances occidentales se sont rejointes à cette idée parce que cela signifiait enfin que le Conseil de sécurité commençait à agir<sup>669</sup>.

Dans cette déclaration, le Conseil a appelé au cessez-le-feu et a apporté son plein appui aux efforts de Kofi Annan afin de « faciliter la transition politique dirigée par les Syriens vers un régime politique démocratique et pluraliste, fondé sur l'égalité des citoyens quelles que soient leur appartenance politique ou ethnique ou leurs croyances, à la faveur notamment de l'ouverture d'un dialogue politique général entre le Gouvernement syrien et l'ensemble des forces d'opposition syriennes<sup>670</sup> ».

Ce document a été immédiatement avalisé par le Conseil de sécurité et accepté par le gouvernement syrien.

Immédiatement après, le Conseil de sécurité a adopté les deux résolutions 2042 du 14 avril 2012 et 2043 du 21 avril 2012, qui autorisaient l'envoi en Syrie de trente observateurs non armés pour surveiller le cessez-le-feu et a créé la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie. En revanche, le travail de cette mission a été gelé en juin en raison des affrontements incessants dans la région.

Il est devenu rapidement clair que l'initiative de Kofi Annan a échoué. Les chances de succès de la mission de Kofi Annan étaient très faibles, environ dix pour cent. Beaucoup l'ont compris, y compris les dirigeants des plus grands États qui ont fait mine que cette mission pouvait aboutir à un succès. Mais en général, la mission de Kofi Annan a créé une sorte de paravent pour que les grandes puissances ne s'engagent pas trop profondément dans les affaires syriennes. A titre d'exemple, les Américains avaient des élections présidentielles qui pendaient au nez et donc la répétition du scénario libyen pouvait être risquée pour le président Obama. En outre, la situation interconfessionnelle en Syrie est très complexe et contrairement à la Libye, toute intervention extérieure pourrait immédiatement conduire à une forte expansion du conflit civil interne, voire à son extension au-delà de la frontière syrienne, au Liban notamment, et par réaction en chaîne, cela pourrait contribuer à déstabiliser davantage la situation déjà instable en Irak. En prenant en compte tous ces éléments, les Américains ne voulaient pas s'impliquer<sup>671</sup>.

---

<sup>669</sup> CLINTON Hillary, *Hard Choices*, Simon&Schuster, New York, 2014, p. 383.

<sup>670</sup> S/PRST/2012/6, 21 mars 2012.

<sup>671</sup> KARA-MURZA Vladimir, « Privedet li otstavka special'nogo poslannika OON i Ligi arabskih gosudarstv Kofi Annana k tupiku v Sirii ? », [La démission de l'Envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, va-t-elle conduire à une impasse en Syrie ?], *Radio Svoboda*, 03 août 2012, [disponible sur : <https://www.svoboda.org/a/24665838.html>]. Consulté 22 janvier 2022.

Malheureusement il s'est avéré plus tard que même une non-intervention n'a pas aidé à éviter ce scénario.

En ce qui concerne la Russie, le président russe Vladimir Poutine, lors de sa rencontre avec Kofi Annan, a promis que la Russie ferait tout ce qui était dans son pouvoir pour soutenir les efforts de l'Envoyé spécial pour un règlement pacifique de la situation en Syrie<sup>672</sup>. La Russie a misé sur la bonne volonté de Bachar-Al-Assad d'exécuter le plan d'Annan. Cependant, malgré l'acceptation formelle de ce document, Assad n'a rien fait pour le mettre en œuvre. Environ un mois après l'approbation de son plan, Kofi Annan a signalé des « violations graves ». En particulier, il a souligné le massacre de masse dans la ville de Houla où ont été tuées plus d'une centaine de personnes dont la moitié étaient des enfants<sup>673</sup>.

La Commission d'enquête de l'ONU sur cet incident a imputé la responsabilité aux groupes armés pro-gouvernementaux. Le gouvernement syrien a rejeté ces accusations, affirmant qu'il n'y avait rien à voir avec cela et que parmi les victimes figuraient des familles alaouites loyales au gouvernement syrien.

Qui était réellement responsable de cette tragédie ? Les responsables n'ont pas encore été déterminés avec précision, mais la plupart des États de l'ONU ont soutenu les conclusions de la Commission des Nations Unies sur la culpabilité de Bachar el-Assad. Ainsi, le président syrien a rendu un mauvais service à la Russie et à la Chine qui ont systématiquement bloqué les projets de résolution occidentaux au Conseil.

Tout cela a créé un contexte négatif autour des actions de la Russie au Conseil de sécurité. Il n'est pas possible d'affirmer que la Russie l'a fait à cause d'un grand amour pour Bachar el-Assad. Lors des négociations avec Barack Obama à la mi-juin 2012 en marge du Sommet du G20 dans la ville mexicaine de Los Cabos, Vladimir Poutine a déclaré qu'il ne ressentait pas beaucoup d'empathie pour Assad qui lui causait de graves maux de tête. Mais d'autre part, selon lui, la Russie n'a pas de véritable levier de pression sur le président syrien. En outre, Poutine a averti Obama de la radicalisation croissante de l'opposition. Selon Hillary Clinton, le président russe a prononcé des mensonges et une telle position de Poutine était due au fait qu'il projetait la situation avec l'opposition syrienne sur lui - même, craignant des problèmes similaires avec les opposants russes<sup>674</sup>.

---

<sup>672</sup> « Rossijskaja Federacija sdelat vse vozmožnoe, čtoby podderžat' usilija Annana, zajavil Putin », [La Fédération de Russie fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les efforts d'Annan, a déclaré Poutine], *RIA Novosti*, 17 juillet 2012, [disponible sur : <https://ria.ru/20120717/701827598.html>]. Consulté 16 février 2022.

<sup>673</sup> CLINTON Hillary, *op. cit.*, p. 383.

<sup>674</sup> *Ibid.*, p. 384.

Dans le but d'influer à nouveau sur la situation en Syrie, Kofi Annan a déployé des efforts considérables pour convoquer un Sommet à Genève afin d'obtenir une nouvelle fois la mise en œuvre de son plan et de rapprocher les positions des parties.

À la veille de ce Sommet, Hilary Clinton qui a participé en Russie à la Conférence sur les affaires économiques de la région Asie-Pacifique, a tenté de faire pression sur le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov pour qu'il soutienne les efforts de Kofi Annan et contribue à la fin du conflit. Lavrov a adopté une ligne dure. Il a affirmé que la Russie voulait une résolution politique, mais il n'accepterait rien qui pourrait rendre cela possible<sup>675</sup>.

Le 30 juin 2012, les secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, les ministres des Affaires étrangères de la Chine, de la Russie, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, de la Turquie, de l'Irak (le président du Sommet de la Ligue des États arabes), du Koweït (le président du Conseil des ministres de la Ligue des États arabes) et du Qatar (le président du Comité arabe de suivi de la situation en Syrie de la Ligue des États arabes) et le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union Européenne se sont rencontrés à l'office de l'ONU à Genève, dans le cadre d'un Groupe d'action sur la Syrie, sous la présidence conjointe de l'Envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue arabe sur la Syrie.

Le Sommet s'est tenu sur des tons élevés entre ses participants. La bataille principale s'est déroulée entre Sergueï Lavrov et Hillary Clinton. Son essence était qu'il était nécessaire de s'entendre sur la nature du pouvoir de transition. Cependant, pour ce faire, il était nécessaire de trouver un compromis et de convenir dans le document d'un libellé satisfaisant pour les deux parties. Sergueï Lavrov n'a pas accepté la phrase de Kofi Annan qui excluait du futur gouvernement de transition ceux qui « sapent la crédibilité de la transition et compromettent la stabilité et la réconciliation ». Alors, pour sortir de l'impasse, Hillary Clinton a proposé que le gouvernement syrien de transition soit formé sur « la base d'un consentement mutuel » entre le gouvernement et l'opposition. Cette formulation s'est avérée acceptable pour la Russie<sup>676</sup>.

Malheureusement, ce compromis si péniblement négocié, lié avec la transition politique, n'a pas permis de résoudre le problème. Le document final (Communiqué de Genève) n'a pas mentionné directement le nom d'Assad et n'a pas précisé qu'il devrait partir. Selon les Américains, ce départ était une évidence, car la phrase « consentement mutuel » impliquait la démission du président Assad, compte tenu du fait que l'opposition n'aurait jamais négocié

---

<sup>675</sup> CLINTON Hillary, *op. cit.*, p. 384

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 387.

quoi que ce soit avec le gouvernement syrien au pouvoir. Cependant, l'absence formelle de la demande de départ du président syrien a permis à Sergueï Lavrov de dire qu'il ne voyait nulle part qu'Assad devrait partir. Donc, l'accord de Genève était construit sur l'ambiguïté. Quand Sergueï Lavrov et Hillary Clinton voulaient détruire cette ambiguïté, en répondant à la question sur le futur de Bachar Assad, il s'est avéré que leurs réponses étaient diamétralement différentes.

Après Genève, Kofi Annan a eu l'espoir qu'il y aurait la réunion à Moscou que cela serait possible de faire avancer les choses. Mais il s'est rendu compte que les Occidentaux n'étaient pas prêts à lever l'ambiguïté et les Russes non plus. Donc faire avancer la situation était impossible. C'est pour cette raison qu'il a quitté son poste d'Envoyé spécial<sup>677</sup>.

Après son départ, Lakhdar Brahimi a été nommé nouvel Envoyé spécial. Brahimi, soixante-dix-huit ans, qui a occupé le poste de ministre algérien des Affaires étrangères de 1991 à 1993, n'a depuis quelque temps pas accepté de succéder à Annan. Plus tard, le diplomate algérien a accepté de prendre ses fonctions à la condition que son poste soit désigné comme « Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie », au lieu de « l'Envoyé spécial », qui était Annan. Brahimi a eu une autorité considérable dans le domaine de la diplomatie internationale. Il est considéré comme l'architecte des accords de réconciliation qui ont mis fin à la guerre civile de 1975-1990 au Liban. En 1997-1999 et de 2001 à 2004, l'Algérien a été Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Afghanistan et en 2004, il a aidé à former un gouvernement intérimaire en Irak. Le diplomate a également effectué des missions spéciales au Congo, au Yémen et au Libéria<sup>678</sup>.

Après sa nomination, Lakhdar Brahimi a commencé à préparer une nouvelle grande conférence internationale sur le règlement en Syrie. Cette idée a reçu une impulsion particulière après que des armes chimiques aient été utilisées dans la région de la Ghouta orientale, près de Damas, le 21 août 2013.

---

<sup>677</sup> GUÉHENNO Jean-Marie, *Entretien personnel*, 2 août 2021.

<sup>678</sup> « Lakhdar Brahimi devient le nouveau représentant spécial de l'ONU pour le règlement syrien », *TASS*, 17 août 2012, [disponible sur : <https://tass.ru/mezhdunarodnaya-panorama/587481>]. Consulté le 22 février 2022.

Qui a réellement utilisé des armes chimiques en Syrie ? Selon les données occidentales, c'était définitivement le gouvernement syrien<sup>679</sup>. Plus tard, après l'entrée de la Syrie en Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2013), le gouvernement syrien était accusé encore trois fois par cette organisation d'avoir utilisé ce type d'armements<sup>680</sup>.

En résultat, les pays occidentaux ont accusé les autorités syriennes de l'incident. L'affaire risquait de déboucher vers une nouvelle grande guerre sans l'approbation du Conseil de sécurité.

Cependant, l'intervention de la Russie et la pression qu'elle a exercée sur le gouvernement syrien ont forcé ce dernier à détruire ses armes chimiques sous contrôle international. La décision internationale d'éliminer les armes chimiques syriennes a été formalisée sous la forme d'une résolution du Conseil de sécurité 2118. En outre, la Syrie a officiellement adhéré à la Convention sur les armes chimiques. La menace de la guerre et de la marginalisation du Conseil de sécurité ont été levées.

L'adoption de la résolution 2118 a permis aux États-Unis et à leurs alliés de « sauver la face » : malgré les menaces de recours à la force, Washington ne pouvait pas se permettre d'envahir la Syrie. Une telle mesure n'aurait pas été soutenue en raison de la perception négative dans la société américaine de l'opération en Irak. Mais les États-Unis ne pouvaient pas non plus refuser d'appliquer les menaces qu'ils avaient déjà prononcées publiquement. Donc afin d'éviter une complication de la situation, pour Washington, la solution avec les armes chimiques syriennes était de s'appuyer sur l'autorité de l'ONU. Autrement dit le Conseil de sécurité de l'ONU a rempli sa fonction principale, dans les conditions les plus difficiles, en garantissant la paix et la sécurité, en empêchant les événements de se dérouler selon un plan incontrôlable.

Donc malgré la domination dans l'élite politique occidentale du sentiment en faveur des solutions militaires, l'adoption de cette résolution a montré qu'en contournant le Conseil, les possibilités de parvenir à des solutions de compromis sur le règlement de crise au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies n'étaient pas épuisées<sup>681</sup>.

---

<sup>679</sup> MCFAUL Michael, *Entretien personnel*, 7 février 2020, Cf. Annexe 7, p. 427.

<sup>680</sup> Troisième rapport de l'OIAC sur l'utilisation du chlore le 7 avril 2018 à Douma était publié le 27 janvier 2023. Les deux rapports précédents avaient également conclu à la responsabilité des forces aériennes de Syrie dans les attaques aux armes chimiques de Latamné en mars 2017 et de Saraqib en février 2018. Sur ce sujet regarder notamment 9275e Séance du Conseil de sécurité, CS/15220, « Armes chimiques en Syrie : le Conseil de sécurité frustré par le manque de coopération de l'autorité syrienne avec l'OIAC », le 6 mars 2023.

<sup>681</sup> SCHREBACK Igor, « O deyatelnosti Soveta bezopasnosti na nynešnem ètape », [Sur l'activité du Conseil de sécurité à l'étape actuel], MGIMO, *Review of International Relations*. 2013, N 6, pp. 9-14, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/o-deyatelnosti-soveta-bezopasnosti-oon-na-sovremennom-etape>]. Consulté 11 février 2022.



Dans ce contexte, les efforts de Lakhdar Brahimi pour préparer la conférence Genève-2 se sont intensifiés. Elle a commencé le 22 janvier 2014 et a duré jusqu'au 15 février. Malheureusement, cette conférence n'a pas donné de résultats tangibles. Une fois de plus, le principal problème est que les États-Unis ainsi que divers groupes d'opposition ont exigé le retrait immédiat de Bachar el-Assad, tandis que la Syrie et la Russie ont insisté sur un processus de transition plus long et plus doux.

L'échec réel de Genève-2, ainsi que de graves désaccords entre Lakhdar Brahimi et la Ligue arabe, ont conduit à la démission du diplomate algérien le 31 mai 2014. Sa principale revendication était que lors du sommet de la Ligue le 26 et 27 mars 2014 à Doha, la place de la Syrie dans la Ligue ait été transférée à l'opposition intransigeante, représentée par la coalition nationale des forces révolutionnaires et le soi-disant « gouvernement intérimaire ». La résolution de la Ligue arabe a également donné le « feu vert » à l'aide militaire aux rebelles. Le diplomate algérien a accusé la Ligue arabe « de complicité dans la destruction de l'État et de la société syriens, ainsi que dans l'affaiblissement de la Syrie en tant que force arabe<sup>682</sup>».

Après la démission de Brahimi, le secrétaire général a nommé au poste de l'envoyé spécial Staffan de Mistura - un diplomate italo-suédois, ancien membre du gouvernement italien. Il a travaillé notamment en tant que représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en Irak (2007-2009) et en Afghanistan (2010-2011), représentant personnel du secrétaire général pour le Sud-Liban (2001-2004) et directeur du Centre d'information des Nations Unies à Rome (2000-2001).

De Mistura a commencé à travailler pour relancer le processus de paix de Genève. Le nouvel envoyé spécial a élargi les principes du processus de Genève en le complétant par le développement d'éléments de la nouvelle Constitution syrienne. En fin de compte, ils ont été relégués au second plan, alors que des combats acharnés se poursuivaient dans la Syrie avec la participation de l'opposition, du gouvernement, de groupes extrémistes, de cellules terroristes, de la coalition occidentale et, par la suite, de l'armée de l'air russe.

Bien que le régime du président syrien Bachar el-Assad ait semblé proche de l'effondrement au début du mandat de de Mistura, il a réussi à rétablir ses positions après l'intervention russe de fin 2015 qui avait pour objectif de soutenir le dirigeant syrien en défendant le régime contre la défaite. Jusqu'en 2015, l'ingérence extérieure dans les affaires de la Syrie n'était pas la bienvenue et la majorité des États ont misé sur les efforts de l'ONU. Cela

---

<sup>682</sup> « Lakhdar Brahimi s'incline à la démission en raison de désaccords avec la Ligue arabe », *TASS*, 12 avril 2013, [disponible sur : <https://tass.ru/glavnie-novosti/606718>]. Consulté le 12 février 2022.

a peut-être retardé l'évolution du processus de règlement politique du conflit, car l'ONU n'a pas pu trouver les bonnes approches pour tous les membres du conflit. La situation a changé lorsque les États ont officiellement reconnu la nécessité de lutter contre le terrorisme présent sur le territoire de la Syrie.

Les événements de la période 2014-2018 lorsque de Mistura était en poste ont mis en évidence les défis auxquels les structures de l'ONU sont confrontées pour résoudre le conflit. Pendant cette période, les événements de la guerre civile ont été relégués au second plan et la question du régime n'intéressait plus les États extérieurs et régionaux. En raison de l'expansion du terrorisme, les activités de l'État islamique sur le territoire syrien, les processus de règlement politique pacifique ont été transférés à d'autres forums internationaux (Astana, Vienne), qui étaient basés sur la disposition déjà élaborée du communiqué de Genève sur la nécessité de négociations entre toutes les parties au conflit et la création d'un gouvernement provisoire<sup>683</sup>.

Les négociations à Vienne ont commencé en octobre 2015, c'est-à-dire immédiatement après le début de l'opération militaire russe en Syrie. Des représentants du ministère russe des Affaires étrangères, des États-Unis, de l'Arabie saoudite et de la Turquie ont participé à la conférence. Plus tard, ils ont été rejoints — à l'initiative de la Russie — par plusieurs autres pays capables de contribuer à la normalisation de la situation, y compris des acteurs régionaux (Égypte, Jordanie, Iran, Irak, Qatar, Liban, Oman, Émirats arabes Unis) et externes (ONU, UE, Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Chine), au total vingt pays.

Le processus de Vienne sur la Syrie aurait-il été possible sans l'implication militaire de la Russie dans la solution du problème aigu du Moyen-Orient ? On peut supposer que non, car un mois de frappes aériennes actives de l'armée de l'air russe a fait pencher la balance dans la confrontation militaire en faveur de Bachar el-Assad.

Donc, l'opposition syrienne ainsi que les États-Unis, l'Arabie Saoudite et la Turquie ont compris qu'il ne serait pas possible de renverser Assad rapidement. De plus, ils ont reconnu la nécessité de faire face d'abord à la menace terroriste en Syrie, puis de s'engager dans une transition politique. Cela est confirmé par le fait qu'avant le début des négociations à Vienne, les États-Unis, les pays occidentaux et leurs partenaires du Moyen-Orient ont tenu une réunion préliminaire à Paris, au cours de laquelle ils ont convenu qu'ils ne réclamaient plus catégoriquement le départ immédiat d'Assad comme point de départ de la phase de transition. En même temps, les Américains, leurs alliés turcs et saoudiens souhaitaient obtenir l'assurance

---

<sup>683</sup> PETUKHOVA Elena, « Rol' OON v processe uregulirovanija sirijskogo krizisa 2011-2018 », [Rôle de l'ONU dans le processus de règlement de la crise syrienne 2011-2018], *Eurasian Scientific Association*, 2018, [disponible sur : <https://esa-conference.ru/>]. Consulté le 2 mars 2022.

de la Russie, de l'Iran et d'Assad lui-même que le président syrien élu en 2014 quitterait ses fonctions à « un certain moment » de la période de transition.

En ce qui concerne directement la Russie, il s'agit d'un grand succès diplomatique puisqu'elle a réussi à obtenir la participation de l'Iran à la conférence. Certes, il n'était pas clair si l'Iran soutient l'entrée des groupes d'opposition dans le futur gouvernement de transition, ainsi que le fait qu'Assad devrait d'une manière ou d'une autre quitter le pouvoir. Cependant, l'Iran a fait preuve d'une grande souplesse, s'est de nouveau imposé comme un acteur pragmatique avec toute l'implication connue de ses instructeurs, conseillers et volontaires dans le conflit armé syrien du côté d'Assad. En marge du deuxième cycle élargi de Vienne sur la Syrie, le vice-ministre iranien des Affaires étrangères Hossein Amir Abdollahiyan a déclaré que « l'Iran n'insiste pas sur le maintien éternel d'Assad au pouvoir<sup>684</sup> ».

Mais, malheureusement, il n'y avait pas d'unité entre les parties participant à ces négociations. Ils ont tous poursuivi leurs propres objectifs. En fait, le résultat final des négociations n'était pas tant le règlement du conflit en Syrie que l'établissement de la coopération entre les pays extérieurs. C'était déjà un progrès significatif. Cependant, il n'a pas permis d'instaurer la paix rapide en Syrie. En d'autres termes, il n'est pas possible d'affirmer que cette conférence a complètement échoué, mais on ne peut pas non plus la considérer comme un succès complet.

Compte tenu de la réduction du poids de l'ONU dans le règlement de la crise syrienne, ainsi que de la stagnation des accords de Vienne, la Russie a entrepris une nouvelle tentative de résoudre la crise. En 2017, à son initiative, une conférence a été convoquée à Astana, avec la participation active de la Turquie et de l'Iran.

Au cours de cette conférence la délégation du gouvernement syrien s'est assise pour la première fois à la table des négociations avec des représentants de l'opposition armée — celle que Damas a toujours qualifiée de terroriste. La Russie, conjointement avec la Turquie et l'Iran, c'est-à-dire les États qui ont leur présence militaire directe en Syrie, sont devenus les initiateurs des accords ultérieurs de cessez-le-feu et d'ouverture de négociations de paix. En outre, ces États ont assumé leur responsabilité en tant que garants du respect des accords. La Russie et la Turquie, agissant de manière coordonnée et dans le cadre de cours parallèles, ont également agi en tant que médiateurs. Pour la première fois, des personnalités politiques de l'opposition du Haut comité des négociations ou de la plate-forme dite « de Riyad » n'ont pas participé à la

---

<sup>684</sup> « Conférence de Vienne sur la Syrie », *Eurasia Daily*, 1 novembre 2015, [disponible sur : <https://eadaily.com/ru/news/2015/11/01/venskaya-konferenciya-po-sirii-kommentariy-eadaily>]. Consulté le 26 février 2022.

réunion « syro-syrienne », bien que son aile militaire soit représentée par le groupe Jaysh Al-Islam et l'armée syrienne Libre.

Après que les efforts russo-américains et les tentatives d'utiliser le format du Groupe international de soutien à la Syrie aient échoué, le nouveau schéma de négociation et la combinaison des parties ont présenté certains avantages. La Turquie devait assurer un « comportement coopératif » des unités de l'opposition sur lesquelles elle a une influence et la Russie essayait d'obtenir la même chose de Damas. Dans le même temps, l'Iran, l'un des garants, devait contenir les actions incontrôlées du Hezbollah et des milices chiites<sup>685</sup>.

En raison de l'implication politique de la Russie, de la Turquie et de l'Iran dans le processus de règlement politique du conflit, l'ONU a seulement assumé le rôle d'arbitre humanitaire dans cette situation. Le processus de Genève sous la direction de l'ONU a été relégué au second plan par des coalitions rivales impliquant des pays ayant des intérêts en Syrie. Le processus d'Astana, dirigé par la Russie, la Turquie et l'Iran, est devenu le principal forum de négociations de paix et a plus d'influence sur le règlement que le Conseil de sécurité de l'ONU.

Ainsi, il est possible de tirer les conclusions suivantes sur la participation de la Russie et du Conseil de sécurité de l'ONU au règlement de la crise syrienne :

En premier lieu, l'expérience des conférences de Genève a montré l'incapacité d'un règlement politique du conflit dans le cadre de l'ONU, car l'organisation n'avait pas de programme clairement défini qui puisse satisfaire les intérêts de toutes les parties. Les propositions des six points, qui ont été complétées plus tard, ne tenaient pas compte la complexité de la situation, les relations structurelles entre le régime syrien et l'opposition et excluaient les moments importants de l'interaction des puissances régionales qui soutenaient les différentes parties au conflit.

En deuxième lieu, le processus de paix n'a pas évolué en raison des particularités de ce conflit, dans lesquelles non seulement les parties du conflit étaient présentes, mais aussi a apparu un élément terroriste, de sorte qu'il n'a pas été possible de commencer un cessez-le-feu et de s'asseoir à la table des négociations. La crise syrienne a atteint les niveaux régional et international. Cela en a fait un conflit très complexe où il fallait tenir compte des aspects religieux,

---

<sup>685</sup> AKSENEK Alexander, Astana-trudnoe načalo, [Astana - un début difficile], *Russian International Affairs Council*, 26 janvier 2017, [disponible sur : <http://old.russiancouncil.ru/analytics-and-comments/analytics/astana-trudnyy-start/#top-content>]. Consulté le 3 mars 2022.

ethniques, culturels, historiques et politiques. Cela a conduit à l'incapacité du Conseil de sécurité de l'ONU à faire face à la dissuasion de l'agression dans la région et a permis à des groupes terroristes et extrémistes de se développer.

En troisième lieu, le Conseil de sécurité a échoué en tant que plate-forme de coopération entre les États qui devaient contribuer à la prise de décisions sur le règlement et la résolution du conflit. La confrontation ouverte entre la Russie et les États-Unis, l'exclusion du gouvernement syrien de la phase des négociations et l'exclusion de l'Iran ont montré que l'ONU ne s'est pas acquittée de la fonction d'arbitrage dans le contexte de ce conflit qui s'est accompagné d'un conflit d'intérêts entre les États régionaux et les États extrarégionaux<sup>686</sup>.

Voyant l'incapacité du Conseil de sécurité à résoudre le conflit, la Russie a défié l'ONU en intervenant militairement et en développant le forum d'Astana<sup>687</sup>. Ce comportement du membre permanent du Conseil de sécurité a encore affaibli le rôle de l'ONU et réduit ses activités à seulement des fonctions humanitaires. Cependant, même ces fonctions n'ont pas été exécutées correctement. Les exemples de missions des Nations Unies en Syrie (MISNUS) et de la résolution 2254 du 18 décembre 2015, qui selon la Russie reste sans alternative pour un règlement syrien, sont dans ce cas très révélateurs.

---

<sup>686</sup> PETUKHOVA Elena, *op. cit.*,

<sup>687</sup> RIPERT Jean-Maurice, *Entretien personnel*, 20 octobre 2021.

## CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité et la crise en Ukraine

### 2.1 La crise ukrainienne comme le reflet de la faiblesse du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité de l'ONU a joué un rôle très mineur dans le conflit ukrainien, malgré son acuité. Cela s'explique en grande partie par le fait que les intérêts de la Russie ont été directement affectés et qui, en tant que membre permanent du Conseil, pouvait bloquer toutes les résolutions inappropriées pour ses intérêts.

La décision du président Ianoukovitch de suspendre le processus devant conduire à la signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne déclenche un mouvement populaire en Ukraine baptisé la « Révolution de la dignité » (« Euromaïdan »)<sup>688</sup>. Cette révolte a amené à un coup d'État à Kiev et à la chute du gouvernement de Viktor Ianoukovitch qui était contraint de fuir en Russie. Cependant, selon l'interprétation russe, ce sont la violation de l'Accord sur le règlement de la crise politique en Ukraine du 21 février 2014, approuvé par les ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de la France et de la Pologne, et leur soutien tacite des forces nationalistes de Kiev d'établir un régime autoritaire pro-occidental et antirusse en Ukraine, qui ont conduit au renversement du gouvernement légitime en Ukraine. En même temps, les pays occidentaux estiment que cette révolte civile est le résultat des aspirations du peuple ukrainien de se débarrasser du régime corrompu de Viktor Ianoukovitch et de construire un État démocratique et libre.

En avril 2014, les groupes politiques victorieux ont lancé une opération militaire dans l'est du pays contre les partisans de l'indépendance des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk qui ont déclaré vouloir se séparer de l'Ukraine après le coup d'État, en s'appuyant sur le soutien de la Russie.

---

<sup>688</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Comprendre la situation en Ukraine depuis 2014, [disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ukraine/guerre-en-ukraine-l-action-diplomatique-de-la-france/comprendre-la-situation-en-ukraine-depuis-2014/>]. Consulté le 15 novembre 2022.

Pour la première fois, le thème ukrainien est apparu à l'ordre du jour du Conseil de sécurité le 24 février 2014. Lors d'une réunion, Didier Burkhalter a annoncé l'initiative de créer un Groupe de contact international sur l'Ukraine, dont les participants devaient, selon lui, devenir des « acteurs internationaux clés<sup>689</sup> ». La tâche principale du groupe de contact était d'organiser « le soutien de l'Ukraine à surmonter la période de transition ».

Cependant, le ton initialement discret des séances du Conseil a rapidement commencé à changer. Cela s'est produit dans le cadre de la décision adoptée le 27 février 2014 en Crimée sur la tenue d'un référendum sur le statut de la péninsule.

À ce moment-là, les troupes russes sans marques d'identification étaient déjà entrées sur le territoire de la Crimée et ont commencé à prendre le contrôle des installations administratives et militaires les plus importantes<sup>690</sup>.

Ces actions des autorités de Crimée, soutenues par l'intervention de la force de la Russie, ont provoqué un tollé aux Nations Unies. Malgré les explications russes, en droit international public, la Russie a commis une agression militaire caractérisée contre un État indépendant en violant ces frontières. Comme résultat, face à l'escalade du conflit, le Conseil de sécurité est devenu le théâtre d'affrontements verbaux violents<sup>691</sup>. La veille d'un référendum en Crimée, le 15 mars 2014, les pays occidentaux ont tenté de le bloquer en ayant proposé le projet de résolution sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine et la non-reconnaissance du futur référendum<sup>692</sup>. De façon prévisible, la Russie a bloqué ce document. Cependant, treize États ont voté en faveur de ce projet. Seule la Chine s'est abstenue. Cela a permis aux pays occidentaux d'affirmer que malgré le blocage russe des projets de résolution occidentaux, le Conseil restait important pour « se battre devant la cour de l'opinion publique pour la vérité et la culpabilité. En raison de l'accaparement illégal de terres par la Russie, le Conseil est devenu le principal lieu où les États-Unis et leurs alliés ont exposé la tromperie russe et souligné son isolement dans le monde<sup>693</sup> ».

C'est exactement ce jour-là, juste après le vote, qu'est apparue dans les médias une vidéo célèbre dans laquelle la représentante permanente des États-Unis à l'ONU, Samantha Power, s'était approchée du représentant russe Vitali Tchourkine, gesticulant activement et parlant avec

---

<sup>689</sup> Didier Burkhalter était le président de la Suisse et le président de l'OSCE en 2014.

<sup>690</sup> Sur ce sujet, regarder GOUJON Alexandra, *L'Ukraine : De l'Indépendance à la Guerre*, Cavalier Bleu, 2021, 174 p. ; MENON Rajan, *Conflict in Ukraine : The Unwinding of the Post-Cold War Order*, MIT Press, 2015, 248 p. ; PLOKHY Serhii, *Lost Kingdom. The Quest for Empire and the Making of the Russian Nation*, Basic Books, 2017, 432 p

<sup>691</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 389.

<sup>692</sup> S/2014/198, 15 mars 2014.

<sup>693</sup> POWER Samantha, *The Education of an Idealist*, William Collins, London, 2019, pp. 408-409.

indignation. Les médias ont rapporté que Samantha Power aurait menacé Vitali Tchourkine et lui aurait rappelé que la Russie avait perdu la guerre froide. En fait, il n’y avait pas de telles expressions. L’échange de répliques selon les souvenirs de Tchourkine était « si banal que ni moi, ni elle ne pouvait plus se rappeler de quoi il s’agissait spécifiquement. Dans tous les cas, Power a fait la conclusion « qu’elle doit être plus prudente avec la gestuelle et plus tard, elle s’est comportée avec moi devant les caméras avec plus de retenue<sup>694</sup> ».

Incapables de surmonter le veto russe au Conseil de sécurité, les pays occidentaux se sont adressés à l’Assemblée générale de l’ONU qui a mis aux voix un projet de résolution sur l’intégrité territoriale de l’Ukraine. La résolution a été adoptée le 27 mars 2014 sous le numéro A/RES/68/262. En vertu de la résolution, l’Assemblée générale réaffirmait la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues et ne reconnaît pas la légalité d’un changement de statut de la république autonome de Crimée et de statut de la ville de Sébastopol qui se fondait sur les résultats d’un référendum tenu le 16 mars 2014, car ce référendum, en vertu de la présente résolution, n’a pas force de loi<sup>695</sup>.

Les résultats du vote ont montré que la Russie est restée minoritaire. Cent pays se sont prononcés en faveur du document, onze autres, y compris la Russie, ont voté contre et cinquante-huit se sont abstenus<sup>696</sup>.

Dans le même temps, les dix États qui soutenaient la Russie étaient soit ses alliés proches, soit très dépendants de la Russie, ou avaient des relations très difficiles avec les États-Unis. Plus précisément, il s’agissait de l’Arménie, de la Biélorussie, de la Bolivie, de la Corée du Nord, de Cuba, du Nicaragua, de la Syrie, du Soudan, du Venezuela et du Zimbabwe.

Comme l’a déclaré après le vote, la représentante permanente des États-Unis à l’ONU Samantha Power, s’adressant à Vitali Tchourkine, « la loi nous dit que vos actions étaient illégales. Les faits nous disent que vous prenez un territoire à un voisin souverain. Et le vote ici nous dit que vous êtes seul<sup>697</sup> ».

Selon l’évaluation de Vitali Tchourkine, les résultats de ce vote étaient contradictoires pour la Russie pour deux raisons.

Premièrement, « la campagne désespérée de lobbying en faveur de la résolution menée par un groupe impressionnant de pays occidentaux » a joué un rôle important.

---

<sup>694</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 350.

<sup>695</sup> A/RES/68/262, 27 mars 2014.

<sup>696</sup> Cf. Annexe 5, p. 403.

<sup>697</sup> POWER Samantha, *op. cit.*, pp. 416-417.



Deuxièmement, la plupart des membres de l'ONU examinent le différend de principe - sur le rapport entre l'intégrité territoriale et le droit des nations à l'autodétermination - en tenant compte de leurs spécificités internes. Du point de vue des intérêts de nombreux d'entre eux, et notamment des pays africains, créés à partir de différents territoires issus de la colonisation, puis décolonisation, le principe de l'intégrité territoriale a une valeur pratique particulière<sup>698</sup>.

En outre, cinquante-huit pays, y compris tous les pays BRICS, se sont abstenus lors du vote. Par conséquent, la solitude de la Russie et son isolement international n'étaient pas absolus.

Étant donné que les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes, ce document, bien qu'elle ait eu un effet de propagande, n'a pas eu d'influence réelle sur la situation en Ukraine. La Crimée a commencé à redevenir, par les actions unilatérales de Moscou, une région considérée comme russe. Cette évolution est contestée par Kiev<sup>699</sup>. Les autorités politiques légales en Ukraine ont lancé une opération militaire contre Donetsk et Lougansk mais le Conseil de sécurité restait bloqué.

Pour résoudre ce problème, le 17 avril 2014, il a été décidé de tenir, à Genève, une réunion à laquelle ont été invités les ministres des Affaires étrangères de la Russie Serguei Lavrov, des États-Unis John Kerry, de l'Ukraine Andrii Deshchytsia ainsi que le Haut représentant de l'UE Catherine Ashton. Comme le rappelle Catherine Ashton, les négociations étaient très difficiles et elle n'avait pas beaucoup d'optimisme sur la mise en œuvre des mesures décrites dans le document final : « Kerry et moi avons rejoint la conférence de presse quelques heures plus tard que prévu. Nous étions loin d'être ravis - un journaliste nous a décrits comme tendus. Nous espérions que la dynamique changerait et qu'une discussion à trois entre l'UE, la Russie et l'Ukraine sur l'énergie pourrait rétablir une certaine normalité dans les relations. Nous avons un document, mais le niveau de colère et de méfiance était très élevé, de sorte que nos attentes quant à sa mise en œuvre n'étaient pas très élevées<sup>700</sup> »

Le document final comprenait notamment le lancement du processus constitutionnel en Ukraine sous l'égide de l'OSCE. « Il comprendra l'ouverture immédiate d'un vaste dialogue

---

<sup>698</sup> TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 384.

<sup>699</sup> Sur ce sujet regarder HILLIS Faith, *Children of Rus'. Right-Bank Ukraine and the Invention of a Russian Nation*, Cornell UP, 2017, 348 p.; SNYDER Snyder, *La reconstruction des nations*, Gallimard, 2017, 512 p.; D'ANIERI Paul, *Ukraine and Russia. From Civilized Divorce to Civil War*, Cambridge University Press, 2019, 292 p.

<sup>700</sup> ASHTON Catherine, *And Then What? Inside Stories of 21st-Century Diplomacy*, Elliott & Thompson, 2023, pp. 205-206.

national qui tiendra compte des intérêts de toutes les régions et entités politiques de l'Ukraine, ainsi que de l'opinion publique et des changements proposés<sup>701</sup> ».

Malheureusement, comme cela était attendu par Catherine Ashton, cette idée n'a pas pu être mise en œuvre. En juin de la même année, le président ukrainien pro-européen Petro Porochenko a proposé un nouveau plan de paix qui était essentiellement un ultimatum à Donetsk et Lougansk, les obligeant à déposer les armes dans une période de sept jours.

La situation a également été compliquée par les événements sanglants survenus à Odessa le 2 mai 2014, où, selon les médias de masse pro-russes, « les nationalistes ukrainiens auraient brutalement tué et brûlé de cinquante à cent opposants au coup d'État, y compris les femmes enceintes<sup>702</sup> » ; par le début des hostilités contre Donetsk et Lougansk avec l'utilisation de véhicules blindés et d'artillerie lourde, ainsi que par la destruction d'un Boeing malaisien le 17 juillet 2014 par un missile antiaérien au-dessus d'une zone de combat dans l'est de l'Ukraine.

Dans un contexte où la Russie et l'Ukraine ne pouvaient pas s'entendre et le Conseil de sécurité ne pouvait pas prendre de décisions concrètes, les parties au conflit ont exploré des solutions, en dehors du droit international, conformes à leur intérêt et conceptions nationales.

L'une des solutions était l'organisation d'une conférence entre la Russie, l'Ukraine, la France et l'Allemagne à Minsk<sup>703</sup>.

Dans la nuit de 11 à 12 février 2015 à Minsk ont eu lieu de nombreuses heures de négociations des dirigeants des pays du « Quatuor de Normandie » avec la participation des présidents de la Fédération de Russie Vladimir Poutine, de l'Ukraine Petro Porochenko, de la France François Hollande et de la chancelière allemande Angela Merkel<sup>704</sup>. Dans la capitale de la Biélorussie est également organisée une réunion du Groupe de contact sur le règlement de la situation en Ukraine, à laquelle participaient l'ex-Président de l'Ukraine Leonid Koutchma, le représentant spécial pour les affaires humanitaires, le leader de l'organisation publique « Choix

---

<sup>701</sup> « Krizis dolžen byt' razrešen samimi ukraincami, priznali učastniki peregovorov v Ženeve », [La crise doit être résolue par les Ukrainiens eux-mêmes, ont reconnu les négociateurs à Genève], *RIA Novosti*, 17 avril 2014, [disponible sur : <https://ria.ru/20140417/1004359916.html>]. Consulté le 5 mars 2022.

<sup>702</sup> Témoignage sur le meurtre de masse à Odessa le 2 mai 2014, 2 mai 2017, [disponible sur : <https://ru-sidea.org/25050205>]. Consulté le 11 décembre 2019.

<sup>703</sup> Sur le sujet des Accords de Minsk regarder : ANCELIN Julien, « La Fédération de Russie pratique-t-elle le lawfare ? », *Annuaire français de relations internationales* (2021), pp. 511-522 ; BOULEGE Mathieu, « Le calme avant la tempête ? Les évolutions politiques et sociales en Ukraine », *Revue Défense Nationale* 2016/10 (N° 795), pp. 25-32 ; SHUKAN Ioulia, « La réintégration politique du Donbass en Ukraine est-elle vouée à l'échec ? », *Les Champs de Mars* 2017/1 (N° 29), pp. 195-203 ; SCHREIBER Emmanuel, « Impressions du Donbass assiégé », *Les Temps Modernes* 2015/2 (n° 683), pp. 256-274 ; SEMO Marc, « Ukraine : un pari impossible », *Alternatives Internationales* 2015/3 (N°66), p. 12 ; « Négociations au "format normand" », site officiel de président de la Russie, le 12 février 2015, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/events/president/news/47664>].

<sup>704</sup> HOLLAND François, *Les Leçons du pouvoir*, Stock 2018, pp. 73-79.

ukrainien » Victor Medvechuk, les dirigeants des Républiques autoproclamées de Donetsk et de Lugansk Alexander Zakharchenko et Igor Plotnitskiy, l'Envoyé spécial du président de l'OSCE Heidi Tagliavini et l'ambassadeur de la Fédération de Russie à Kiev Mikhaïl Zourabov.

À l'issue des réunions, durant lesquelles Poutine faisait assaut de menaces « d'écraser purement et simplement les troupes ukrainiennes », un ensemble de mesures a été adopté pour mettre en œuvre les accords de Minsk<sup>705</sup>. Le document implique la conclusion d'un accord de cessez-le-feu dans certaines régions de Donetsk et de Lougansk, le retrait des armes lourdes, ainsi que des mesures pour un règlement politique à long terme de la situation en Ukraine<sup>706</sup>.

Selon François Hollande, le but escompté de Vladimir Poutine dans ces négociations était « d'affaiblir le pouvoir de Kiev pour espérer plus tard l'arrivée d'une nouvelle équipe plus accommodante à l'égard de la Russie et plus distante vis-à-vis de l'Europe ». Il a réussi finalement : « la paix fragile s'installe et le fait accompli, imposé par les Russes devient progressivement la norme<sup>707</sup> ».

À la suite des négociations de Minsk, le 17 février 2015, le Conseil de sécurité a adopté le premier document politique sur la crise en Ukraine. La résolution 2202 a approuvé un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre les accords de Minsk. Elle a été adoptée à l'unanimité.

### **Les points communs dans les Accords de Minsk 1 et Minsk 2 :**

1. *Retrait des armes sous le contrôle de l'OSCE*
2. *Retrait des troupes étrangères et désarmement des groupes illégaux.*

### **Les points différents :**

1. *Contrôle de la frontière* : Minsk 2 précise que l'Ukraine pourra reprendre le contrôle de la frontière dès que le processus de règlement politique global sera achevé.
2. *La décentralisation et la réforme constitutionnelle* : Dans Minsk 1, il s'agissait d'une loi temporaire adoptée par le Parlement ukrainien. Dans Minsk 2, c'est un

---

<sup>705</sup> *Ibid*, p. 75.

<sup>706</sup> « Sovet Bezopasnosti OON edinoglasno prinjal rezoljuciju, predložennuju Rossiej v podderžku Minskih soglašenij », [Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution proposée par la Russie à l'appui des accords de Minsk], *TASS*, 17 février 2015, [disponible sur : <https://tass.ru/mezhdunarodnaya-panorama/1774761>]. Consulté 15 janvier 2022.

<sup>707</sup> HOLLANDE François, *op. cit.*, p. 79.

amendement à la Constitution, qui est préparé *conjointement* par l'Ukraine et les « représentants de ces régions », et doit être adopté jusqu'à la fin de l'année 2015.

3. *Ligne de démarcation* : Dans Minsk 1, cette ligne était définie comme « la ligne de démarcation des parties au conflit ». Dans Minsk 2, il s'agit de la ligne « à partir de laquelle est compté le kilométrage des retraits des forces ukrainiennes et séparatistes<sup>708</sup> ».

Après le vote, Samantha Power a dit avec une ironie amère à Vitali Tchourkine : « Je n'ai jamais pensé que je me sentirais comme Neville Chamberlain » (en gardant à l'esprit que cet accord ressemblait à la collusion de Munich)<sup>709</sup>.

Ce qui est particulièrement important dans cette résolution, c'est qu'ont été entièrement inclus dans les deux annexes le texte des accords de Minsk ainsi que la déclaration du président de la Fédération de Russie, le président de l'Ukraine, le président de la République Française et le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne à l'appui de l'ensemble de mesures visant à appliquer les accords de Minsk<sup>710</sup>. Il n'est mentionné nulle part dans ces documents que la Russie a participé au conflit. Bien au contraire, ce sont ces deux documents qui ont effectivement reconnu que l'Ukraine était en guerre civile et que la Russie, avec l'Allemagne et la France étaient les garants de la stabilisation de la situation.

Presque immédiatement après l'adoption et la publication de la résolution 2202, les autorités ukrainiennes ont tenté de perturber les accords de Minsk en exigeant le déploiement de troupes de l'ONU sur le territoire ukrainien.

Le 19 février, le Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine a approuvé un appel à l'ONU et à l'Union européenne concernant le déploiement de missions de maintien de la paix et de sécurité en Ukraine<sup>711</sup>.

Cependant, de telles initiatives contredisent directement les accords de Minsk, selon lesquels les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk peuvent créer leurs propres milices et la surveillance de la zone de séparation sera effectuée par l'OSCE.

---

<sup>708</sup>Le texte complet des Accords de Minsk 1 et Minsk 2, *RSMD*, [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/minskprotocol?ysclid=leve8vp5fd506041166>]. Consulté le 12 octobre 2021.

<sup>709</sup>TCHOURKINE Vitali, *op. cit.*, p. 394.

<sup>710</sup>S/RES/2202, le 17 février 2015.

<sup>711</sup>« Sovet bezopasnosti Ukrainy odobril pryzyv k OON i ES o razmešenii mirotvorčeskogo kontingenta v Donbasse », [Le Conseil de sécurité de l'Ukraine a approuvé l'appel à l'ONU et l'UE sur le déploiement d'un contingent de maintien de la paix dans le Donbass], *TASS*, le 18 février 2015, [disponible sur : <https://tass.ru/mezhdunarodnaya-panorama/1777922>]. Consulté 3 février 2022.

À ce stade, le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU dans la résolution du conflit ukrainien était terminé. Officiellement, l'ONU soutient les négociations dans le cadre du « Quatuor de Normandie ». Cependant, ce forum n'est pas parvenu à convaincre les autorités officielles de Kiev de respecter les accords de Minsk et le conflit lui-même est entré dans une phase gelée. La Russie a alors entrepris d'intégrer la Crimée à son territoire souverain contre la loi internationale, en oubliant sa reconnaissance officielle de l'Ukraine en 1991, et a créé un obstacle sérieux pour l'Ukraine dans sa voie à l'OTAN et à l'UE en soutenant les républiques auto-proclamées de Donetsk et Lougansk, ce qui était bien son objectif.

Du point de vue russe, en ce qui concerne la Crimée, le peuple de cette péninsule avait le droit à l'autodétermination. Cependant, dans ce cas il s'agit de l'annexion, car il y avait l'invasion, la conquête du territoire et puis la volonté d'annexion avec le soutien d'une grande partie de l'opinion publique russe<sup>712</sup>. Le pays ne peut pas souhaiter un référendum pour se voir rattacher des territoires et populations contre la volonté souveraine d'un État sur son territoire et ses populations.

La position ukrainienne et des pays occidentaux est basée sur les réalités géopolitiques et juridiques : la Russie a reconnu l'Ukraine dans ses frontières après la chute de l'URSS (le Traité de Minsk du 8 décembre 1991) et tous les renvois aux faits historiques sont dérisoires. Dans le Mémorandum de Budapest la Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni « réaffirment à l'Ukraine leur engagement, conformément aux principes de l'Acte final de la CSCE, de respecter l'indépendance et la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine », ainsi que « de s'abstenir de la menace ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine et le fait qu'aucune de leurs armes ne sera jamais utilisée contre l'Ukraine si ce n'est pour des raisons de légitime défense ou pour d'autres raisons conformes à la Charte des Nations Unies<sup>713</sup> ».

Il y a cependant une opinion, selon laquelle ce Mémorandum est exclusivement un document politique. Cela a été déclaré par l'ambassade des États-Unis en Biélorussie en 2013 : « Les affirmations répétées du gouvernement biélorusse selon lesquelles les sanctions américaines violent le Mémorandum de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité sont infondées. Bien que le *Mémorandum ne soit pas juridiquement contraignant*, nous prenons ces

---

<sup>712</sup> Selon les sondages organisés en Russie après l'annexion de la Crimée, 86 % des Russes ont soutenu cette décision du gouvernement. Sur ce sujet regarder *Izvestia*, [disponible sur : <https://iz.ru/1485164/2023-03-18/opros-pokazal-podderzhku-86-rossiiian-resheniia-o-vossoedinenii-s-krymom?ysclid=lhgn6xpkqh322920241>]. Consulté le 2 avril 2023.

<sup>713</sup> Mémorandum sur les garanties de sécurité en liaison avec l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération, le 5 décembre 1994, [disponible sur : <https://undocs.org/fr/CD/1285>]. Consulté 15 novembre 2020.

engagements politiques au sérieux et ne pensons pas que les sanctions américaines, qu'elles soient imposées pour des raisons de droits de l'homme ou de non-prolifération, soient incompatibles avec nos engagements envers le Bélarus en vertu du Mémorandum<sup>714</sup> ».

Le président russe Vladimir Poutine s'est exprimé sur ce sujet, affirmant que la Russie, lors de l'élaboration du mémorandum, « n'était pas obligée de forcer une partie de l'Ukraine à rester dans sa composition contre la volonté de la population locale<sup>715</sup> ».

Cependant, cette affirmation de Vladimir Poutine est fondamentalement contradictoire, car cela peut signifier alors que tout État peut être démonté.

En d'autres termes, il est extrêmement difficile de trouver un compromis dans cette situation. En tout état de cause, ce conflit pourrait durer encore longtemps, compte tenu de la sensibilité particulière de la Russie à l'Ukraine en tant que « république sœur » et du désir des États-Unis d'obtenir autant d'avantages géopolitiques que possible des actions de la Russie dans la direction ukrainienne.

Pour conclure, on peut constater dans les débats onusiens qu'Occidentaux et Russes interprétaient chacun à leur façon et en fonction de leurs intérêts respectifs les principes de l'intégrité territoriale de tout État et celui de l'autodétermination des peuples<sup>716</sup>.

Dans le même temps, le Conseil de sécurité est resté bloqué et il n'y avait pas au premier semestre 2017 des perspectives de son déblocage, compte tenu des positions radicalement différentes de la Russie et des pays occidentaux sur ce sujet. Cela représente un grave danger à la stabilité internationale, compte tenu du fait que la situation a dégénéré ultérieurement jusqu'à la guerre directe entre la Russie, désormais agresseur, et l'Ukraine en 2022-2023.

---

<sup>714</sup> Belarus: Budapest Memorandum, Media Statement by the U.S. Embassy in Minsk, 12 avril 2013, [disponible sur : [https://web.archive.org/web/20140419030507/http://minsk.usembassy.gov/budapest\\_memorandum.html](https://web.archive.org/web/20140419030507/http://minsk.usembassy.gov/budapest_memorandum.html)]. Consulté 10 janvier 2022.

<sup>715</sup> Conférence de presse de Vladimir Poutine sur l'Ukraine, 4 mars 2014, [disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=ZwspevY5kvg>]. Consulté 15 mars 2022.

<sup>716</sup> PLACIDI Delphine, « Face à la crise ukrainienne, la paralysie du Conseil de sécurité », *Enjeux diplomatiques et stratégiques*, 2016, pp. 224-225.

## 2.2 Les tentatives russes de créer son réseau d'influence à l'ONU

Pour mener une politique réussie à l'ONU, la Russie a certainement besoin d'alliés qui pourraient influencer les résolutions adoptées et ne lui permettraient pas d'être isolée. Ces alliés peuvent différer en fonction de la présence d'intérêts communs, de la période historique, ainsi que de l'orientation stratégique globale d'un État. Au total, dans la politique de la Russie à l'ONU après l'effondrement de l'URSS, il est possible de distinguer les trois principales périodes de changement des alliés, qui, avec de petites modifications, coïncident avec les changements de politique étrangère décrits ci-dessus. La première période a commencé à 1992 et duré jusqu'à 2003. C'était une période de la coopération étroite avec les pays occidentaux qui étaient considérés comme les partenaires proches de la Russie. La deuxième période est à partir de 2003 et jusqu'à 2011. C'est une étape des tentatives russe de diversifier le rang des alliés après les crises irakienne et géorgienne, en s'appuyant plus sur les pays asiatiques, africains, la CEI et les pays de BRICS. Cette période est marquée également par le refroidissement des relations avec les Occidentaux. Enfin, la troisième période a débuté en 2011, après la crise libyenne et continue aujourd'hui. C'est une période de la radicalisation des relations entre la Russie et l'Occident à cause de l'annexion de la Crimée qui est un acte qui contrevient l'ordre international, établi en 1945, mais qui était déjà écorné par la question du Kosovo.

Si la première période était relativement stable pour le fonctionnement de l'ONU dû à l'absence de l'opposition russe aux initiatives occidentales, alors, les deuxième et troisième périodes sont marquées par la recrudescence de la tension au sein des Nations Unies. La Russie, qui a commencé à mener la politique allant à l'encontre des intérêts des pays occidentaux, est obligée de s'appuyer sur les États qui ont les mêmes approches anti-occidentales dans leur politique.

La stratégie russe dans la coopération avec ces États est basée sur le fait que la Russie défend les intérêts de ces pays au Conseil de sécurité et eux, en retour, soit s'abstiennent pendant les votes à l'Assemblée générale si la résolution contredit les intérêts russes, soit vote en faveur en cas si l'adoption de cette résolution est favorable pour la Russie.

La répartition des pays à ce jour est visible à l'exemple de la résolution A/RES/68/262 mentionnée ci-dessus<sup>717</sup>.

Comme il est facile de remarquer tous les pays de CEI et de BRICS, ainsi que la grande majorité des pays africains ont soutenu d'une manière ou d'une autre la Russie. Alors comment la Russie construit-elle ce partenariat et qu'est-ce qui fait que ces pays soutiennent la Russie à l'ONU ?

En ce qui concerne les pays de la CEI, à l'exception des certains États, la Russie jouit d'une grande influence, compte tenu du fait qu'elle entretient des liens historiques importants avec les républiques de l'ex-URSS depuis l'effondrement de l'Union<sup>718</sup>. La plupart des États de la CEI sont fortement liés à la Russie sur le plan économique et politique en raison d'une large coopération dans la production industrielle et de la demande d'énergie bon marché russe. En plus, au cours des trente dernières années depuis l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie a créé des alliances économiques et politiques avec les États de la CEI (OTSC et Union économique eurasienne).

En outre, la similitude du système politique reste un facteur important dans les relations de la Russie avec ces pays. Comme en Russie, presque tous les États de la CEI ont des régimes autoritaires qui maintiennent leur pouvoir de toutes leurs forces et ne vont pas se séparer d'elle au moins dans un avenir proche, malgré le nombre considérable de « révolutions de couleur » et de tentatives de renversement des autorités existantes. En particulier, pour aider les élites locales à rester au pouvoir, la Russie utilise largement la force militaire dans le cadre de l'OTSC, comme c'était en cas de la Biélorussie (2020) et du Kazakhstan (début de 2022) liant ainsi ces pays encore plus à sa politique. En remerciement, ils votent ou s'abstiennent à l'ONU, créant le fond d'information nécessaire pour la Russie.

D'autres alliés importants de la Russie sont les pays BRICS, parmi lesquels la Chine joue un rôle particulier.

---

<sup>717</sup> Regarder le chapitre 2, Partie III. Les 58 États qui se sont abstenus sont : l'Afghanistan, l'Algérie, l'Angola, l'Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, le Bangladesh, le Botswana, le Brésil, le Brunei, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Fidji, le Gabon, la Gambie, le Cameroun, le Djibouti, la Dominique, l'Inde, l'Irak, le Kazakhstan, le Cambodge, le Kenya, la Chine, les Comores, le Lesotho, le Mali, la Mauritanie, le Mongolie, le Mozambique, le Myanmar, la Namibie, le Nauru, le Népal, le Pakistan, le Paraguay, le Rwanda, le Sao-Tomé-Et-Principe, le Salvador, le Sénégal, le Swaziland, le Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Saint-Kitts-et-Nevis, la Sainte-Lucie, le Suriname, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, l'Uruguay, le Vanuatu, le Vietnam, le Yémen, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud et la Jamaïque.

<sup>718</sup> À ce jour, la CEI comprend 10 États : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan (n'a pas signé la Charte de CEI). Géorgie, Ukraine ont quitté CEI en 2009 et 2018 respectivement.



La Russie et la Chine, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, dont les vues sur le développement de la communauté internationale et le maintien de la sécurité mondiale coïncident souvent, revêtent une importance particulière dans le cadre de leur influence combinée sur la structure et les décisions de l'ONU. Cette tendance est étroitement liée à la signature d'un *Traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération* en juillet 2001, qui n'est pas seulement devenu un cadre juridique international des relations sino-russes, mais a déterminé le climat global de la vie internationale, car la Russie et la Chine soutiennent les uns les autres dans les questions relatives à la protection de l'intégrité territoriale et l'unité nationale dans leurs pays.

Cet accord a été conçu pour briser la méfiance qui existe entre les deux États, qui a surgi pendant l'existence de contradictions idéologiques entre la Chine et l'URSS, ainsi que pour donner une nouvelle orientation au partenariat russo-chinois. Cette obligation a été inscrite dans le troisième article du Traité, où les deux parties refusent de critiquer le modèle et la situation socio-économique de son partenaire ou d'imposer sa propre vision du développement intérieur de l'appareil de l'État-allié. Par conséquent, ce Traité a servi une sorte de « la rampe de lancement », sur la base de laquelle ont été conclus d'autres accords et ont été adoptés d'autres instruments juridiques et réglementaires du développement des relations bilatérales sino-russes, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, qui est devenue la période la plus favorable dans la longue histoire de la coopération entre les deux grandes puissances dans le système moderne des relations internationales<sup>719</sup>.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il est possible de distinguer deux principaux groupes d'intérêt, qui sont à la base de la coopération sino-russe dans le cadre de l'ONU. Tout d'abord, c'est la poursuite d'un système multipolaire de relations internationales. En tant qu'acteurs indépendants et influents sur la scène mondiale, la Chine et la Russie cherchent à mettre en œuvre leur propre approche de la sécurité internationale et à trouver un moyen de sortir de la situation actuelle de domination de l'Occident dans la construction et le maintien d'un nouveau système multipolaire qui éliminerait une prépondérance significative vers un seul centre de pouvoir. Il convient toutefois de remarquer que le concept d'un monde multipolaire est différent pour chaque pays. Ainsi, pour la Chine, la « multipolarité » est la préservation et le renforcement de son statut de grande puissance, tandis que pour la Fédération de Russie, c'est un

---

<sup>719</sup> JIELIN Zhao, « Vzaimodejstvie Kitaja i Rossii v ramkah Organizacii Ob'edinennyh nacij (OON) na sovremennom ètape », [L'interaction entre la Chine et la Russie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies à l'étape actuelle], *International Affairs*, № 4, 2018, pp. 66 – 72, [disponible sur : [https://nbpublish.com/library\\_read\\_article.php?id=27931](https://nbpublish.com/library_read_article.php?id=27931)]. Consulté le 25 mai 2022.

outil pour atteindre les intérêts nationaux sur la scène internationale et renforcer ses propres positions dans le monde<sup>720</sup>.

Deuxièmement, c'est le maintien du rôle de l'ONU en tant qu'organisation internationale universelle et le renforcement du rôle du Conseil de sécurité. De la part de la Chine, il y a une reconnaissance officielle de l'ONU comme l'institution internationale la plus autoritaire capable de maintenir et de réguler la paix et la stabilité dans le système de sécurité mondiale et le nouvel ordre mondial. La Fédération de Russie, à son tour, partage ce point de vue, considérant cette organisation comme une plate-forme dans le cadre de laquelle les solutions adoptées peuvent prendre en compte l'opinion non seulement des États-Unis et des pays occidentaux, mais aussi d'autres États<sup>721</sup>.

Traditionnellement, la Chine soutient la position de la Russie au Conseil sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme international, le séparatisme et la protection des droits de l'homme<sup>722</sup>. Pour sa part, la Fédération de Russie soutient la Chine dans des situations concernant des territoires contestés tels que le Tibet et le Taiwan. Une place particulière dans la coopération entre la Russie et la Chine dans le cadre de l'ONU est occupée par le problème du maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne, où les deux pays sont favorables à la tenue de pourparlers à six et au désarmement progressif de la RPDC dans des conditions de sécurité convenables pour tous les pays de la région. Cependant, le partenariat stratégique sino-russe ne comprend pas l'assistance à un allié s'il entre en conflit international avec un tiers. La RPC et la Fédération de Russie poursuivent et élargissent la coopération au sein des organisations internationales et régionales, mais si le partenaire dépasse le cadre des accords négociés, l'autre partie ne participe pas aux actions entreprises par le partenaire. Pour la Russie c'est un exemple du conflit armé en Ossétie du Sud en 2008, lorsque la partie chinoise a insisté sur le règlement du différend par la négociation et n'a pas reconnu l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie comme les États indépendants. La Chine a adopté une position similaire de neutralité et de désapprobation modérée dans la crise ukrainienne de 2014, affirmant la nécessité d'étudier de manière approfondie tous les moyens possibles de résoudre le conflit dans le cadre de l'ONU. Pour la Chine, c'est un exemple de coopération russo-vietnamienne en 2013, lorsque la Russie a continué d'accroître activement sa coopération dans le domaine militaire avec le Vietnam,

---

<sup>720</sup> GELBRAS Vilya, *Rossijsko-kitajskie otnošenija v uslovijah globalizacii. Rossijsko-kitajskie otnošenija i problema mnogopoljarnogo mira*, [Les relations russo-chinoises dans le contexte de la mondialisation. Les relations russo-chinoises et le problème du monde multipolaire. Recueil d'articles], 2002, M. : IMEPI RAN, pp. 31- 45.

<sup>721</sup> JIELIN Zhao, *op.cit.*

<sup>722</sup> La Russie et la Chine font partie de l'organisation de coopération et sécurité de Shanghaï, qui a succédé au « Groupe de Shanghaï » (ou traité de Shanghai) créé en 1996.

malgré les relations tendues entre la Chine et un certain nombre de pays de l'Asie du Sud-Est, y compris le Vietnam, en raison de la confrontation qui s'est produite autour des îles Nansha<sup>723</sup>. Ici, la partie russe a ignoré la situation internationale actuelle en raison de la priorité de ses propres intérêts nationaux et a poursuivi sa coopération avec les partenaires vietnamiens, réaffirmant ainsi le principe inhérent aux relations sino-russes de non-directivité contre un tiers.

Ainsi, la coopération bilatérale moderne entre la Chine et la Russie dans le cadre de l'ONU peut être qualifiée de fructueuse et synergique. Dans l'ensemble, il est possible de remarquer que c'est la proximité des intérêts géopolitiques et économiques des deux pays qui justifie leur coopération concertée au sein du Conseil de sécurité sur les questions de sécurité et de stabilité mondiale, ainsi que d'autres problèmes d'envergure mondiale, notamment la croissance de la tension entre la Chine et la Russie d'un côté et les États-Unis de l'autre. Malgré l'existence de certaines divergences dans la politique étrangère des pays, les deux puissances respectent strictement les fondements de leur partenariat stratégique et adhèrent au cadre du traité bilatéral. Il faut remarquer également que les relations sino-russes évoluent en fonction du contexte politique international, mais que la coopération entre ces États continue de se développer même dans des conditions difficiles pour la Fédération de Russie, ce qui témoigne du succès futur de ces relations<sup>724</sup>.

Deuxième partenaire important de la Russie dans BRICS est l'Inde. Bien que contrairement à la Chine, l'Inde ne soit pas un membre permanent du Conseil de sécurité, son soutien est très important pour la Russie, car, tout d'abord, l'Inde, même comme membre non permanent du Conseil, quand elle est présentée dans cet organe, peut influencer le vote, deuxièmement, ce pays est l'un des plus probables candidats à l'adhésion au Conseil de sécurité en tant que membre permanent dans le cas de la réforme de ce dernier et enfin, le soutien de l'Inde à l'Assemblée générale contribue également à éviter l'isolement de la Russie, en particulier dans la dernière période historique, compte tenu de la confrontation acharnée avec les pays occidentaux.

---

<sup>723</sup> Sur ce sujet regarder La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (CNUDM / United Nations Convention on the Law Of the Sea / UNCLOS), signée à Montego Bay, 10 décembre 1982. La Russie et la Chine font partie de cette convention. Mais la Chine a une clause de réserve : Le 12 juin 1985, le secrétaire général a reçu du gouvernement chinois, la communication suivante : Les îles des "Kalayaan" font partie des îles Nansha, qui ont toujours été territoire chinois. Le gouvernement chinois a déclaré à maintes reprises que la Chine exerce une souveraineté indiscutable sur les îles Nansha et sur les eaux et les ressources adjacentes. [disponible sur : [https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtdsg3&clang=\\_fr#16](https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtdsg3&clang=_fr#16)]. Consulté 15 octobre 2022.

<sup>724</sup> JIELIN Zhao, *op.cit.*,

La convergence des intérêts entre la Russie et l'Inde s'explique par trois facteurs : le contrepoids à l'influence de la Chine, la coopération dans le domaine militaire et les échanges commerciaux.

En ce qui concerne les relations dans le triangle la Russie-la Chine-l'Inde, alors l'Inde cherche une alliance avec Moscou pour contrecarrer l'augmentation de l'influence chinoise. Mais en même temps, la Russie à son tour considère l'Inde comme une contrebalance à la Chine, compte tenu des certaines divergences entre deux pays, décrites ci-dessus. L'Inde, à son tour, est engagée dans le même partenariat « antichinois » avec la France et les États-Unis. Donc il ne s'agit pas pour l'Inde d'alliance exclusive avec Moscou. Toutefois, les liens anciens avec l'URSS, développés dès l'indépendance en 1947 restent vivaces et sont cultivés par les deux parties dans cette direction antichinoise et partiellement anti-pakistanaise, compte tenu de l'alliance de la Chine avec le Pakistan. Autrement dit les coopérations russo-indiennes sont actuellement très ciblées, mais très importantes<sup>725</sup>.

Dans le domaine militaire, la Russie est de très loin le premier fournisseur des forces armées indiennes et l'Inde constitue le deuxième client de la Fédération de Russie dans plusieurs secteurs essentiels comme les missiles (missiles de croisières BrahMos), les sous-marins à propulsion nucléaire, les systèmes de défense anti-aériennes (S-400), les frégates et les chasseurs.

Dans le secteur civil, les échanges commerciaux, les transferts de technologies et les entreprises conjoints sont très importants. Ainsi, Rosatom, la société russe d'État en matière d'énergie atomique, s'est engagée à fournir à l'Inde de 15 à 20 réacteurs nucléaires d'ici à 2030. En retour, la Russie importe d'Inde des produits pharmaceutiques et des équipements électroniques. À terme, la Russie souhaite conclure avec l'Inde un accord douanier et l'arrimer ainsi à son Union économique eurasiatique<sup>726</sup>.

La combinaison de ces facteurs conduit au fait qu'il est beaucoup plus avantageux pour l'Inde de soutenir la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU, ou du moins d'adopter une position neutre, que d'exacerber les relations, en suivant dans le chenal de la politique occidentale.

En ce qui concerne le Brésil, alors le pays le plus grand de l'Amérique latine a beaucoup de points de convergence avec la Russie. Tout d'abord les deux pays partagent une approche

---

<sup>725</sup> BRET Cyrille, « L'avenir de la Russie se joue-t-il en Asie ? », *Diplomatie*, N° 67, avril – mai 2022, pp. 70 - 73.

<sup>726</sup> *Ibid.*

multilatérale dans les relations internationale et préconisent constamment le rôle central de l'ONU dans le monde.<sup>727</sup>

L'approche conceptuelle du Brésil aux relations internationales et à la coopération avec la Russie est présentée dans les trois principaux documents : le document de politique Nationale de la défense (Política Nacional de Defesa 2012), la stratégie de défense Nationale (Estratégia Nacional de Defesa 2012), et le livre Blanc de la défense nationale du Brésil (Livro Branco de Defesa Nacional 2012). Conformément à la politique nationale de la défense, le Brésil s'est engagé à réaliser le potentiel de la coopération dans le cadre des associations, telles que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Le livre blanc de la défense nationale consacre la priorité de la coopération entre le Brésil et la Russie dans un domaine aussi prometteur que l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>728</sup>. En outre, il convient de remarquer que les positions des deux États coïncident également sur de nombreux problèmes géopolitiques et mondiaux les plus importants de notre époque, tels que le maintien de la paix et de la stabilité, la sécurité énergétique et alimentaire. En conséquence, le développement du partenariat stratégique entre la Russie et le Brésil est dû à la fois aux aspects énumérés ci-dessus, à la situation géopolitique actuelle dans le monde et aux nouveaux défis qui nécessitent une réponse adéquate de la part des deux États.

Un rôle important pour la Russie à l'ONU joue la coopération avec les pays. L'Union soviétique a eu une influence considérable sur le continent africain, en vendant des armes et en soutenant les régimes locaux contre « l'agression impérialiste » de l'Occident. Cependant, l'effondrement de l'URSS a entraîné une chute catastrophique de l'influence de la Russie dans cette région. La situation n'a commencé à être corrigée qu'à la deuxième moitié des années 2000. Les visites du président Poutine en Afrique du Sud, qui sera intégrée en 2011 au groupe des BRIC et au Maroc en 2006, puis en Libye en 2008, ont marqué le début du grand retour. Dmitri Medvedev a élargi le cercle des pays africains en visitant en 2009 l'Égypte, l'Angola, le Nigéria et la Namibie (pour « rattraper » le temps perdu). Une réunion des ministres et des parlementaires africains a été organisée en 2010 à Moscou. Mais cette fois, il n'était plus la

---

<sup>727</sup> Déclaration conjointe de la Fédération de Russie et de la République fédérale du Brésil sur le dialogue stratégique en matière de politique étrangère, 21 juin 2017, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/supplement/5212>]. Consulté le 27 juillet 2022.

<sup>728</sup> LIVANOVA Irina, SALAMOV Ruslan, « Sovremennaja političeskaja osnova rossijsko-brazil'skih otnošenij », [La base politique moderne des relations russo-brésiliennes], *Vlast*, № 8, 2018, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/sovremennaya-politicheskaya-osnova-rossijsko-brazilskih-otnosheniy>]. Consulté le 24 juillet 2022.

question d'idéologie comme à l'époque soviétique, sinon pour proclamer qu'on prenait les régimes comme ils étaient, et qu'on ne donnait pas de leçons<sup>729</sup>. L'accent a été mis sur la coopération économique et militaire<sup>730</sup>.

En matière économique, les firmes russes ont commencé à arpenter le Continent. On a vu apparaître Rusal en Guinée-Conakry puis au Nigeria, les consortiums Renova en Namibie, en Afrique du Sud et au Gabon, pour le manganèse, Alrosa pour la recherche des diamants en Angola et bientôt en RCA, Nornikel pour l'or en Afrique du Sud et au Botswana et bientôt sans doute au Mali, Lukoil pour l'exploitation du pétrole en Libye, en Côte d'Ivoire et au Ghana, ARMZ pour l'uranium en Tanzanie. La banque VTB, obligée en 2019 de se débarrasser de sa filiale africaine du fait des sanctions économiques après l'annexion de la Crimée, a signé la même année un accord avec la Banque Afreximbank dont le siège est au Caire et qui finance ses opérations d'import-export dans toute l'Afrique<sup>731</sup>.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine militaire la Russie continue son business, commencé à l'époque par l'Union soviétique. La Russie a continué les ventes au Mozambique et en Guinée-Conakry. Mais la coopération s'est accélérée depuis le début de la crise ukrainienne en 2014. Avec moins d'une dizaine d'accords avant 2017, la Russie a signé, dans les trois années qui ont suivi, dix nouveaux accords avec des pays qui n'avaient jamais signé d'accord de coopération militaire avec Moscou (Niger, RCA, Tanzanie, Zambie, Madagascar, Botswana, Burundi, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Eswatini). Outre les rubriques traditionnelles sur la formation, la livraison d'équipements, l'échange de renseignements, la lutte contre le terrorisme, la criminalité ou la piraterie, ils prévoient souvent implicitement ou explicitement le déploiement de conseillers militaires pour la protection des personnalités au pouvoir, au besoin par des milices privées ou des mercenaires du groupe Wagner animé par Evgueni Prigojine, un proche de Poutine<sup>732</sup>. Assurer la sécurité présidentielle permet de pérenniser des pouvoirs

---

<sup>729</sup> GLINIASTY Jean, « La Russie et l'Afrique : la stratégie du jeu de go », *Diplomacy*, N° 67, avril – mai 2022, pp. 56 – 59.

<sup>730</sup> En plus, les 23 et 24 octobre 2019, le premier Sommet et Forum économique Russie – Afrique s'est tenu à Sotchi. À l'issue du Sommet, les participants ont adopté une Déclaration finale – un document contenant les buts et objectifs convenus du développement ultérieur de la coopération russo-africaine dans toutes les sphères : la politique, la sécurité, l'économie, la science, la technologie, la culture et les domaines humanitaires, seulement 47 points, divisés en 7 blocs. Regarder le rapport « Afrique-Russie+ : progrès, défis, perspectives », *RSMD (Russian International Affairs Council)*, N 53/2020. [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/papers/Russia-Africa-Report53-Ru.pdf?ysclid=lhnaqbww1558380082>].

<sup>731</sup> GLINIASTY Jean, *op. cit.*

<sup>732</sup> Sur le sujet du groupe Wagner regarder : BERTRAND M., « WAGNER, société militaire privée (SMP) et nouvel outil de la stratégie géopolitique moderne russe », *Sécurité globale*, 2020/4 (N° 24), pp. 43-66 ; PINEL Malcolm, « Les sociétés militaires privées russes en Afrique : vers un nouveau modèle d'intervention ? », *Revue*

autoritaires proches des intérêts russes, comme le président Touadéra en République centrafricaine, où le ministère de la Défense russe dispose d'une représentation permanente. Une fois signé, un accord de ce type transforme le pays en un allié de Moscou quasi inexpugnable<sup>733</sup>.

Par conséquent, la Russie peut compter sur le soutien stable d'au moins de 50 % de ces pays à l'Assemblée générale, même si le sujet de vote touche aux intérêts vitaux russes. Les votes pour des résolutions les plus contraignantes pour la Russie concernant la crise russo-ukrainienne (et plus tard la guerre russo-ukrainienne) sont particulièrement révélatrices :

Pour la résolution A/RES/68/262 (27 mars 2014) - Intégrité territoriale de l'Ukraine, 19 pays africains sur 54 ont voté pour.

Pour la résolution A/RES/ES-11/1 (2 mars 2022) - Agression contre l'Ukraine. 28 pays ont voté pour. Aucun pays contre.

La résolution A/RES/ES-11/4 (12 octobre 2022) - Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. 30 pays ont voté pour, 19 se sont abstenus, 5 n'ont pas voté et aucun n'a voté contre.

Cependant, ce résultat n'est pas satisfaisant pour la Russie, qui ne peut pas assurer sa dominance au Conseil de sécurité ni à l'Assemblée générale. Bien au contraire, à cause des facteurs différents les pays occidentaux ont environ deux fois plus de voix que la Russie et ses « alliés » à l'Assemblée générale et, compte tenu de la répartition géographique des sièges au Conseil de sécurité des membres non-permanents<sup>734</sup>, les Occidentaux peuvent toujours obtenir 6 voix sans efforts supplémentaires. Alors que pour soutenir la résolution, il en faut 9, ce qui est tout à fait réaliste d'atteindre. C'est pour cela que la réforme éventuelle du Conseil pourrait devenir un moyen pour la Russie d'améliorer sa position à l'ONU.

---

*Défense Nationale*, 2022/2 (N° 847), pp. 99-104 ; « Les sociétés militaires privées russes en Afrique (2/2) : influence, lutte informationnelle et débouchés économiques », *Revue Défense Nationale*, 2022/3 (N° 848), pp. 107-111 ; GABIDULIN Marat, *Moi, Marat, ex-commandant de l'armée Wagner - Les dessous de l'armée secrète de Poutine enfin révélé*, Michel Lafon, 2022, 363 p.

<sup>733</sup> GLINIASTY Jean, *op. cit.*

<sup>734</sup> Chaque année, l'Assemblée générale élit cinq membres non permanents (sur dix membres au total) pour un mandat de deux ans. Les sièges des dix membres non permanents sont distribués sur la base d'une répartition géographique régionale : cinq pour les États d'Afrique et d'Asie, un pour les États d'Europe orientale, deux pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, deux pour les États d'Europe occidentale et les autres États.

## CHAPITRE 3 : La Russie et la réforme du Conseil de sécurité

Les crises syrienne et ukrainienne au début des années 2010 ont montré que le rôle du Conseil de sécurité dans le règlement politique des problèmes les plus urgents a commencé à diminuer. Compte tenu des divergences importantes des points de vue sur le développement des relations internationales modernes entre les pays occidentaux et la Russie, le Conseil de sécurité ne peut plus être efficace en cas de désaccord majeur entre les États du P5. Bien sûr, d'un point de vue formel, le Conseil n'est pas bloqué, comme c'était le cas dans la seconde moitié du XXème siècle, dans les années 50 et 60 (il adopte actuellement, en moyenne, cinquante à soixante résolutions par an, comme au début des années 1990 et 2000). Cependant, beaucoup de ces résolutions sont vides, cela veut dire qu'elles énoncent des principes sans se traduire par des résultats effectifs, et n'affectent pas les intérêts des grands acteurs sur la scène mondiale.

Une solution partielle dans cette situation pourrait être la réforme du Conseil de sécurité qui est à l'ordre du jour de l'ONU depuis 1995<sup>735</sup>. La réforme du Conseil pourrait accroître la représentativité régionale au sein de cet organe, l'adapter aux conditions mondiales actuelles, y compris aux conditions d'incertitude globale et par conséquent, renforcer sa légitimité.

De nombreux projets de réforme ont été proposés au cours de ces trente dernières années, mais aucun n'a été adopté.

Quelles sont les principales raisons de l'absence de progrès dans cette situation ? Quelle est la position de la Russie sur cette question ?

---

<sup>735</sup> Archive de l'ONU, dossier S-1082-0014-03, Non-Paper, Summary of views. The question of equitable representation and increase in the membership of the Security Council, le 28 avril 1995.



### 3.1 Les candidats et les propositions principales de réforme

En 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un groupe de travail chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité. En 1997, après des années de discussions, le président de ce groupe, Ismail Razali, ancien représentant de la Malaisie auprès des Nations Unies, a proposé un compromis, prenant en compte les positions qui s'étaient exprimées et les sensibilités qui s'étaient manifestées.

Sa proposition, diffusée le 20 mars, sous la forme d'un projet de résolution informel était la suivante : le Conseil de sécurité serait élargi à vingt-quatre membres. Cinq nouveaux membres permanents seraient désignés : deux États industrialisés, trois États en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine-Caraïbes. La catégorie des non-permanents serait également élargie. Quatre régions gagneraient chacune un siège : l'Afrique, l'Amérique Latine-Caraïbes, l'Asie et l'Europe de l'Est. Les nouveaux membres permanents ne bénéficieraient pas du droit de veto. L'Assemblée générale découragerait l'usage du veto en priant les cinq permanents originels de réserver l'exercice de ce droit aux seules résolutions sous chapitre VII, ce qui n'aurait pas été sans poser des problèmes, car des résolutions peuvent se situer dans ce cadre sans que la référence au chapitre VII soit explicitement mentionnée<sup>736</sup>. Après plusieurs discussions, cette proposition de Razali a échoué.

Cependant, le travail du groupe a abouti à la résolution A/RES/53/30 de l'Assemblée générale du 23 novembre 1998. Ce document a réaffirmé l'importance de parvenir à un accord général et a décidé de « n'adopter aucune résolution ou décision sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, sans le vote affirmatif des deux tiers au moins des membres de l'Assemblée générale<sup>737</sup> ».

La deuxième tentative de réformer le Conseil a été faite par Kofi Annan. En 2005, au Sommet mondial de 2005, il a proposé son plan de réforme. Avant ce Sommet, en 2003, Kofi Annan a créé le Groupe de travail de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

---

<sup>736</sup> DE LA SABLIERE, Jean-Marc, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ambitions et limites*, Bruxelles, Edition Larcier, 2018, pp. 350-351.

<sup>737</sup> A/RES/53/30, le 28 novembre 1998.

L'ancien Premier ministre russe Evgueni Primakov faisait partie de ce groupe. L'un des objectifs de ce groupe était de « formuler des recommandations concernant les changements nécessaires pour assurer l'efficacité de l'action collective, y compris un aperçu du fonctionnement des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies »<sup>738</sup>.

Avec l'aide de ce groupe, Kofi Annan a finalement proposé deux options :

- « plan A » impliquait l'augmentation du nombre de membres jusqu'à vingt-quatre, avec six nouveaux membres permanents, sans droit de veto, plus trois nouveaux membres non permanents au bénéfice des Amériques, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique ;
- « plan B » consistait à créer huit nouveaux sièges qui seraient réélus tous les quatre ans (nouvelle catégorie de membres), plus un siège non permanent (il s'agit de l'augmentation de nombre de sièges non-permanents de dix à onze), pour un total de vingt-quatre.

Dans le cadre du débat initié par les plans de Kofi Annan, les quatre États (l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon) qui forment le « groupe des quatre » ont développé un projet parallèle pour promouvoir en premier lieu leurs intérêts— l'entrée dans le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. G4 a distribué un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proposait la même année l'élargissement du Conseil à vingt-cinq membres. Le projet prévoyait la création de six sièges permanents supplémentaires (deux pour l'Asie, l'Afrique et un pour l'Amérique latine et l'Europe occidentale) et de quatre sièges non permanents supplémentaires. Le document contenait une proposition sur l'examen de la composition du Conseil de sécurité quinze ans après la décision de son élargissement. La décision devait être considérée comme prise si elle était soutenue par les deux tiers des voix des pays membres de l'ONU. La prochaine étape consistait à élire les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité au scrutin secret direct, puis à modifier la Charte des Nations Unies, ce qui nécessitait la ratification par les deux tiers des États membres de l'Organisation, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité<sup>739</sup>.

Le groupe « Unis pour le consensus » (ex. café club), qui comprend les principaux concurrents régionaux de G4 comme l'Espagne et l'Italie, l'Argentine, le Pakistan et la Corée du Sud, s'est opposé à cette proposition.

---

<sup>738</sup> A/58/612, le 28 novembre 2003.

<sup>739</sup> KIKU Dmitriy, « Reforma Soveta Bezopasnosti OON : za i protiv », [Réforme du conseil de Sécurité de l'ONU : Pro et contra], *Russian International Affairs Council*, 11 juillet 2018, [disponible sur : <https://russian-council.ru/analytics-and-comments/analytics/reformirovanie-soveta-bezopasnosti-oon-pro-et-contra/>]. Consulté le 10 mars 2022.

Dans son projet de résolution adressée à l'Assemblée générale, ce groupe a proposé un modèle de réforme dit « intermédiaire », dans lequel la composition du Conseil de sécurité augmenterait à vingt-cinq sièges, mais seulement dans la catégorie des membres non permanents avec un mandat prolongé dans cet organe et la possibilité de leur réélection immédiate. Ils ont également préconisé la « retenue » des membres permanents du Conseil de sécurité dans l'exercice du droit de veto.

L'avantage de ce système est que les nouveaux membres seraient désignés par les régions et que l'État particulier prendrait sa place sur décision d'un groupe régional. Sans la réforme du groupe P5, cela améliorerait la sécurité du groupe non permanent, permettrait d'occuper plus longtemps sa place, de renforcer la confiance et la mémoire institutionnelle et par conséquent, de mieux fonctionner aux niveaux régional et mondial.

Les pays africains ont présenté leur propre projet de résolution de l'Assemblée générale, basé sur le « consensus Ezulwini<sup>740</sup> » qui prévoyait l'augmentation du Conseil de sécurité à vingt-six membres, l'octroi à ce groupe régional de cinq sièges non permanents et de deux sièges permanents, ainsi que l'attribution à ces derniers de toutes les prérogatives des cinq membres permanents actuels, y compris le droit de veto.

Un autre groupe d'États, le soi-disant « small five » (S-5), composé de la Suisse, le Liechtenstein, le Singapour, le Costa Rica et la Jordanie ont proposé leur propre projet de résolution qui mettait l'accent sur la modernisation des méthodes de travail du Conseil. Dans leur projet de résolution, les pays du S5 proposaient notamment que tous les pays directement concernés par un conflit ou mettant à disposition des troupes dans le cadre d'opérations de maintien de la paix soient mieux intégrés dans les processus de décision. Le projet prévoyait également une limitation du droit de veto des cinq grandes puissances pour les cas de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'humanité. Et en cas de veto, celui-ci aurait dû être justifié auprès des autres États membres de l'ONU<sup>741</sup>.

Les membres de S5 avaient prévu de mettre son projet de résolution de l'Assemblée générale aux voix, mais ils ont dû le retirer, sachant qu'ils n'obtiendraient pas les deux tiers des voix nécessaires à l'adoption de la résolution. En conséquence, un certain nombre de participants ont quitté la composition du groupe. En mai 2013, à l'initiative des Suisses, un

---

<sup>740</sup> Le consensus porte le nom d'Ezulwini, une vallée du centre du Swaziland où l'accord a été conclu en 2005. Le consensus a ensuite été adopté à la session extraordinaire du Conseil de l'Union africaine, tenue à Addis - Abeba en mars 2005.

<sup>741</sup> EMCH Rita, La Suisse bute sur le veto des grandes puissances, *Swissinfo*, 18 mai 2012, [disponible sur : [https://www.swissinfo.ch/fr/politique/r%C3%A9forme-du-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9\\_la-suisse-bute-sur-le-veto-des-grandes-puissances/32721956](https://www.swissinfo.ch/fr/politique/r%C3%A9forme-du-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9_la-suisse-bute-sur-le-veto-des-grandes-puissances/32721956)]. Consulté le 11 mars 2022.

nouveau groupe « Pour la responsabilité, la cohérence et la transparence » (ACT : *Accountability, Cohérence, Transparency*), composé de vingt-un États, a été créé. Ils préconisent une plus grande ouverture et une plus grande transparence des travaux du Conseil, ainsi qu'une limitation ou abrogation du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui en général était en concordance avec des propositions de 2012 de groupe S5.

Aucun des projets susmentionnés n'a été adopté. En grande partie parce qu'ils reflétaient les intérêts de petits groupes d'États qui ne pouvaient pas trouver un accord entre eux et que les trois grandes puissances P3 étaient d'une part contre l'apparition des nouveaux membres avec le droit de veto et d'autre part, contre la limitation d'utilisation de ce droit.

Cependant, un problème encore plus important réside dans le fait que pour changer le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité, il est nécessaire de modifier la Charte des Nations Unies. Toutefois, conformément à l'article 108 de la Charte, « les amendements à la présente Charte entreront en vigueur pour tous les membres des Nations Unies quand ils auront été adoptés à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale et ratifiés, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, par les deux tiers des membres de l'organisation, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité<sup>742</sup> ».

Autrement dit, sans accord préalable de P5, il est impossible de réformer le Conseil. Mais les positions de P5 sont assez divergentes. Une seule chose sur laquelle tous les membres de P5 sont d'accord est que les pays candidats au statut de membre permanent du Conseil doivent avoir une influence internationale considérable, être reconnus par leur puissance économique, leur grande population, leur vaste territoire, leur niveau élevé de développement social, culturel et scientifique et leur influence régionale.

**Les États-Unis.** Pour Washington, la limite quantitative de la croissance du Conseil de sécurité est de dix-neuf/vingt membres. Le principe de la représentation géographique au Conseil de sécurité pour les Américains est secondaire. Les Américains sont clairement sceptiques quant à la possibilité d'inclure de nouveaux membres permanents parmi les pays en développement au Conseil de sécurité. Cependant, en janvier 2015, le président Barack Obama, lors d'une visite en Inde, a évoqué l'éventuelle inclusion de ce pays dans le nombre de membres permanents, avec un droit de veto. De plus, les États-Unis soutiennent traditionnellement le Japon.

En revanche, le problème principal avec les États-Unis est qu'ils ne considèrent pas souvent l'ONU comme un organe principal pour la résolution des problèmes globaux. Dans ce sens, les

---

<sup>742</sup> Charte de l'ONU, [disponible sur : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-18>]. Consulté 15 mars 2022.

perspectives de réforme du Conseil de sécurité sont assez illusoires, car le changement de format du Conseil n'affecte pas la cause principale des contradictions - la position dominante des États-Unis dans la politique mondiale et leur puissance militaire inégalée. Washington se tourne vers la pratique de l'action unilatérale. « Si l'objectif du Conseil de sécurité est d'empêcher Washington de faire ce qu'il considère comme vital, seul un romantique sans espoir peut penser que c'est possible<sup>743</sup> ». Ainsi, les États-Unis ne laisseront jamais les institutions internationales limiter leurs actions<sup>744</sup>.

En d'autres termes, Washington soutient une réforme « modérée » du Conseil de sécurité, soulignant que pour être réaliste, une décision ne doit pas violer le statu quo en matière de droit de veto. Si le modèle final affecte les privilèges des membres permanents du Conseil de sécurité, il ne sera jamais ratifié par le Congrès américain<sup>745</sup>.

**La Chine.** Dans les années 1990, Pékin soutenait très activement la réforme de l'organisation, car elle était conforme à l'idée chinoise de la nécessité de créer un nouvel ordre politique et économique international. La Chine a préconisé un renforcement de l'attention des Nations Unies sur les problèmes économiques et sociaux et une représentation accrue des pays en développement.

À partir de 2003-2004, la Chine n'a pas préconisé une réforme de l'ONU en général, mais une réforme rationnelle et limitée qui résisterait à l'épreuve du temps et serait acceptable pour la grande majorité des membres de l'organisation. En conséquence, Pékin s'est prononcé contre l'introduction d'un calendrier précis pour compléter la transformation<sup>746</sup>.

Plus concrètement, la Chine soutient le concept de la réforme qui « assurerait une représentation élargie au Conseil de sécurité des pays en développement, renforçant leurs positions internationales<sup>747</sup> ». De plus, elle est contre attribution du droit de veto aux nouveaux membres potentiels et contre la limitation de veto de P5.

---

<sup>743</sup> WEISS Thomas, « The Illusion of UN Security Council Reform », *The Washington Quarterly*, 2003, № 26, pp. 147-161.

<sup>744</sup> PALAMARENKO Roman, Waves in the approaches to reform of the UN Security Council. Challenges for Russia, *Svobodnaya misl*, 12.2018, pp. 165-176.

<sup>745</sup> DUNDUKOVA Tathiana, « Osnovnye predloženiya i pozicija postojannyh členov Soveta Bezopasnosti OON po reforme Organizacii Ob"edinennyh Nacij », [Les propositions principales et la position des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies], *Jeune scientifique*, № 9 (113), mai 2016, pp. 972-979.

<sup>746</sup> RYASNOV Ilya, « China's Policy in the UN », *Vlast*, mars 2014, [disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/politika-kitaya-v-oon>]. Consulté 16 mars 2022.

<sup>747</sup> Kitaj zašišaet interesy razvivajušihsj stran v hode reformy Soveta Bezopasnosti OON, [La Chine défend les intérêts des pays en développement lors de la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies], *Rambler*, [disponible sur : <https://news.rambler.ru/world/45708777-kitay-otstaivaet-interesy-razvivayuschih-sya-stran-pri-reforme-sovbeza-oon/>]. Consulté 16 mars 2022.

**La France.** Paris soutient activement la ligne de la majorité à l'ONU sur la réforme du Conseil de sécurité, afin de rendre plus efficace son travail sur la lutte contre les situations de crise et d'augmenter le niveau de représentation des pays clés de diverses régions. Les Français estiment que la transformation du Conseil devrait être réduite à deux points fondamentaux : l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et l'octroi d'une place aux pays africains.

La diplomatie française met toutefois l'accent sur la modification des procédures de l'exercice du droit de veto par les membres permanents du Conseil de sécurité et sa limitation dans certaines situations. La raison en était le double veto de la Russie et de la Chine à l'égard du projet de résolution du Conseil de sécurité sur la Syrie présenté par les pays occidentaux le 4 février 2012 (S/2012/77), justifié par son « déséquilibre et son ingérence dans les affaires de ce pays ». Cet exemple, selon Paris, confirmait la crainte que l'application du veto dans les cas de crimes de masse contre l'humanité réduit considérablement l'efficacité du Conseil dans la prise de décisions sur la protection des civils, en particulier dans les conflits armés. Le développement ultérieur de la position de la France s'est donc appuyé sur la notion de responsabilité de protéger les civils dans les conflits armés, largement appuyée par l'opinion publique occidentale. Étant donné que tout changement dans la procédure d'utilisation du droit de veto nécessiterait des changements dans la Charte des Nations Unies, la mise a été faite sur la restriction volontaire de ce droit par les membres permanents du Conseil de sécurité. Cette proposition a été formulée par l'ancien président François Hollande, s'exprimant à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013<sup>748</sup>.

L'initiative a été présentée en détail dans une déclaration conjointe de la France et du Mexique présentée à la 70e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Dans ce document, en particulier, les deux pays ont proposé que tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU « s'abstiennent volontairement d'utiliser leur droit de veto dans les cas de crimes de masse. L'idée centrale est que le veto n'est pas un privilège, c'est une responsabilité. Il s'agirait d'un engagement collectif et volontaire des membres permanents, sans modification de la Charte<sup>749</sup> ».

Le président français Emmanuel Macron, dans son discours à la 73e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a confirmé cette approche : « Nous défendrons l'élargissement du

---

<sup>748</sup> SCHERBACK Igor, « Zadaća reformy Soveta Bezopasnosti OON : vzgljad iz Pariža », [Le défi de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : regard de Paris], *Revue scientifique et analytique de l'Académie des sciences de Russie*, 2020, № 2.

<sup>749</sup> « La France et le Mexique propose de restreindre l'usage du droit de veto », *l'Ambassade de France au Mexico*, le 1 octobre 2015, [disponible sur : <https://mx.ambafrance.org/La-France-et-le-Mexique-propose-de-restreindre-l-usage-du-droit-de-veto>]. Consulté le 19 mars 2022.

Conseil de sécurité dans les deux catégories de ses membres pour que sa composition reflète les équilibres contemporains et qu'il se renforce comme lieu de la concertation et non de l'obstruction. Nous ferons en sorte que d'ici à la fin de l'année dans cette Assemblée générale, les deux tiers de ses membres, puissent soutenir l'encadrement du droit de veto en cas d'atrocité de masse<sup>750</sup> ».

Cependant, il est difficile d'imaginer comment ce mécanisme fonctionnerait dans les cas qui touchent à l'intérêt national d'au moins un des membres permanents du Conseil.

**Le Royaume-Uni.** Le Royaume-Uni comme la France plaide pour une représentation plus équilibrée des pays du monde au Conseil de sécurité. Londres propose d'élargir le Conseil de sécurité en y incluant de nouveaux membres permanents (G4), ainsi que les représentants de l'Afrique.

En outre, le Royaume-Uni propose de rendre le processus de nomination du Secrétaire général plus transparent, d'approuver une procédure de candidature spéciale et de prévoir une déclaration officielle de chaque candidat devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Londres a également soutenu la proposition de Paris de limiter l'utilisation du droit de veto au Conseil de sécurité<sup>751</sup>.

---

<sup>750</sup> Discours du président de la République Emmanuel Macron à la 73e Assemblée générale des Nations Unies, 26 septembre 2018, [disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/26/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-73e-assemblee-generale-des-nations-unies>]. Consulté 20 février 2022.

<sup>751</sup> DUNDUKOV Tathiana, *op.cit.*, pp. 972-979.

## 3.2 Position de la Russie sur la réforme

La position de la Russie est modérément conservatrice. La Russie a toujours préconisé de donner au Conseil de sécurité de l'ONU un caractère plus représentatif tout en maintenant une composition compacte afin d'assurer une réponse adéquate et rapide aux défis et aux menaces modernes. Elle défend le rôle central de coordination de l'ONU dans les affaires mondiales, les principes de la Charte et la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

La Russie estime que l'amélioration du Conseil de sécurité de l'ONU doit se passer de manière progressive, en produisant dans le cadre du Conseil lui-même, un cadre conceptuel et des mesures pratiques harmonisées pour préserver et renforcer le rôle central de cet organe de l'ONU. Elle insiste sur des modifications minimales afin de préserver la fonctionnalité du Conseil, car tout changement qui ne correspond pas aux intérêts des cinq membres permanents sera inacceptable pour la Russie. Dans le même temps, la Russie ne peut pas ignorer complètement le désir de la majorité des membres de l'ONU qui préconisent l'élargissement du Conseil de sécurité, de sorte qu'un compromis est nécessaire. Selon les normes de la Charte des Nations Unies, le mot décisif reste toujours aux cinq membres permanents. Ainsi, si le nombre de membres au Conseil de sécurité s'augmente, cela se passerait grâce à des pays dont les candidatures seront satisfaites pour les membres permanents actuels.

Selon la Russie, le nombre de membres du Conseil renouvelé ne devrait pas dépasser la barre des « vingt plus<sup>752</sup> », ce qui va à l'encontre des propositions bien connues de certaines délégations et groupes de pays visant à augmenter la composition de cet organe à vingt-cinq/vingt-six membres. Comme l'a souligné le ministre russe des Affaires étrangères Serguei Lavrov, « la Russie soutient la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité. Dans le même temps, la réforme ne devrait pas affecter négativement la gestion et l'efficacité du Conseil. Rapidité dans le travail – l'un des principes clés. L'autre – toutes les

---

<sup>752</sup> Sténogramme de l'intervention et V. Nebenzya lors de la réunion informelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, l'élargissement du nombre de ses membres et questions connexes, le 6 juin 2018, [disponible sur : <https://russiaun.ru/ru/news/ga060618>]. Consulté 20 mars 2022.



régions, tous les centres de développement mondiaux doivent être représentés. Le nombre optimal est aux alentours de 20 membres<sup>753</sup> ».

Le président de la Russie Vladimir Poutine a déclaré à son tour lors de son discours à l'ONU, le 28 septembre 2015, qu'il était prêt à discuter les changements des Nations Unies. « La Russie est intéressée par le renforcement de l'ONU alors que le monde change et il est nécessaire de parler avec tous les membres de l'ONU sur le développement de l'Organisation sur la base d'un consensus large, mais sans remettre en question sa polyvalence et ses principes de fonctionnement. La Russie croit en l'énorme potentiel de l'ONU qui doit pouvoir éviter une nouvelle confrontation globale et promouvoir la stratégie de coopération. Avec d'autres pays, la Russie travaillera constamment pour renforcer le rôle central de coordination de l'ONU<sup>754</sup> ».

Concernant la modification des méthodes de travail du Conseil de sécurité, la pierre angulaire des intérêts russes est le maintien du statut actuel et des prérogatives des membres permanents, y compris le droit de veto. La Russie est contre toutes limitations du droit de veto par crainte de la transformation du Conseil de sécurité en « club des discussions ». Selon la position officielle, « toutes les idées qui portent atteinte aux prérogatives des membres permanents actuels du Conseil de sécurité, y compris le droit du veto, sont inacceptables. Il ne faut pas oublier que ce droit est un facteur important qui incite les membres du Conseil à trouver des solutions équilibrées. Le recours au veto ou la menace de son utilisation ont à plusieurs reprises permis à l'ONU de ne pas se laisser entraîner dans des aventures douteuses<sup>755</sup> ».

Quant aux propositions formulées par les groupes régionaux tels que G4, S5, etc., au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la Russie a commencé à mener une politique de soutien du groupe G4 - le Brésil, l'Inde, l'Allemagne et le Japon. Cependant, après le refroidissement des relations avec les pays occidentaux, la politique russe a subi une modification notable. Comme annoncé en mai 2018, le ministre russe des Affaires étrangères Serguei Lavrov, « des pays comme l'Inde et le Brésil sont de forts prétendants à l'adhésion permanente au Conseil de sécurité<sup>756</sup> ». Mais rien n'était dit par rapport à l'Allemagne ou le Japon.

---

<sup>753</sup> KADOMTSEV Andrey, « Vopros o reforme Soveta Bezopasnosti OON davno nazrel », [La question de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est attendue depuis longtemps], *The Internationals Affaires*, 21 janvier 2020, [disponible sur : <https://interaffaires.ru/news/show/25118>]. Consulté 20 mars 2022.

<sup>754</sup> DUNDUKOVA Tathiana, *op.cit.*, pp.972-979.

<sup>755</sup> « Dmitriy Poljanskij nazval nepriemlemymi dlja Rossii idei, ušemljajušie pravo veto v Sovete Bezopasnosti OON », [Dmitriy Polyanskiy a appelé inacceptable pour la Russie les idées, portant atteinte à un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU], *TASS*, 24 novembre 2021, [disponible sur : <https://tass.ru/politika/13014831>]. Consulté le 20 mars 2022.

<sup>756</sup> « Lavrov : Sovet Bezopasnosti OON dolžen byt' obnovlen », [Lavrov : le Conseil de sécurité de l'ONU doit être renouvelé], *Rossiyskaya gazeta*, 3 mai 2018, [disponible sur : <https://rg.ru/2018/05/03/lavrov-sovet-bezopasnosti-oon-nuzhdaetsia-v-obnovlenii.html>]. Consulté 20 mars 2022.

Cela est en grande partie un résultat de l'application par Berlin des sanctions contre la Russie, à cause de la guerre en Ukraine et la situation en Crimée. De plus, compte tenu de la dépendance de l'Allemagne vis-à-vis des États-Unis, il est difficile de s'attendre à ce que Moscou soutienne officiellement la candidature allemande.

En ce qui concerne le Japon, l'absence de progrès dans la conclusion d'un Traité de paix entre la Russie et le Japon et les revendications territoriales avancées par Tokyo créent des obstacles sérieux pour la Russie. Au cours de sa visite à Moscou en avril 2013, le Premier ministre japonais S. Abe n'a pas réussi à obtenir le soutien russe au sujet des prétentions de son pays à devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

Les candidatures du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud - partenaires de la Russie dans le cadre des BRICS - semblent les plus préférables, car ces pays préconisent un renforcement global du système de droit international. En général, les BRICS pourraient bien être un exemple pour la formation d'un nouveau modèle de relations mondiales qui sont construites au-dessus des lignes de démarcation Est-Ouest et Nord-Sud et ne respectent pas la logique des blocs politico-militaires<sup>757</sup>.

Ce choix russe est facile à expliquer, car l'intégration des pays BRICS en tant que membres-permanents au Conseil donnerait un soutien nécessaire à la Russie dans les batailles diplomatiques avec les pays occidentaux. En revanche, leur donner un droit de veto n'est pas évident. Alexander Konovalov (président de l'Institut des évaluations stratégiques), examinant le problème de la représentation au Conseil de sécurité des Nations Unies, a noté que « (...) la situation dans laquelle tous les membres de l'ONU ont des pouvoirs égaux n'est pas réaliste, car le nombre d'États qui souhaitent que leur vote soit décisif est presque égal à tous les membres de l'ONU, mais le nombre de pays qui peuvent prendre leurs responsabilités et ont suffisamment de forces économiques et militaires pour cela, peut être compté sur les doigts<sup>758</sup>». Bien sûr, le Brésil et l'Inde sont des leaders régionaux et suffisamment puissants pour assumer cette responsabilité. Cependant, l'augmentation des membres du Conseil ayant le droit du veto peut être problématique pour la Russie, car cela augmente les risques de blocage et peut provoquer une plus grande stagnation de son travail.

Il convient de noter que la Russie ne se dépêche pas avec la réforme du Conseil de sécurité. La situation actuelle au Conseil n'est pas idéale, car l'impasse diplomatique sur des questions sensibles empêche le fonctionnement normal du Conseil, ce qui diminue le champ de

---

<sup>757</sup> KIKU Dmitriy, *op. cit.*

<sup>758</sup> SHCHERBAKOV Y., SHCHERBAKOV M, *op. cit.*,

manœuvre pour la Russie. Mais d'un autre côté, cette situation permet à la Russie de garder un « statut quo » et d'être sûr qu'aucune résolution défavorable ne soit adoptée.

## CONCLUSION

En définitive, quelle est la conception russe du système international après la fin de la guerre froide ? Qu'est-ce que la Russie attend de l'ONU et quelle conception a-t-elle des organes de cette organisation internationale ? Est-ce que la Russie a pu atteindre ses buts stratégiques en utilisant le Conseil de sécurité de l'ONU ? A-t-elle réussi à attirer d'autres États de l'ONU à ses côtés ?

L'effondrement de l'Union soviétique a conduit au fait que la Russie a perdu son statut de superpuissance de premier plan, mais en tant que continuateur légitime de l'URSS, elle a conservé une position géographique avantageuse, s'étendant le long de l'Eurasie, de riches réserves de ressources énergétiques, ainsi qu'une forte puissance militaire stratégique, des ressources diplomatiques bien établies et une influence internationale qui continuent de jouer un grand rôle dans les affaires internationales et dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. Au début de l'après-guerre froide, la Russie a connu une crise de transformations politiques et économiques internes et a mené une politique étrangère « déséquilibrée » vis-à-vis des pays occidentaux, dans l'espoir de s'intégrer le plus rapidement possible dans la culture occidentale, tout en étant vulnérable.

En avril 1993, le président Eltsine a approuvé le premier et unique Concept de la politique étrangère de la Fédération de Russie pendant son mandat, qui ne mentionnait pas le terme « multipolarité », mais qui a souligné que la particularité de la situation internationale actuelle est la multi-partition politique internationale<sup>759</sup>

Cela montre que l'élite politique russe de l'époque a commencé à prendre conscience de la transition de la structure internationale vers la multipolarité et a jugé nécessaire d'indiquer sa position de politique étrangère au lieu de suivre l'Occident.

Depuis la seconde moitié des années 1990 le gouvernement russe a officiellement commencé à proposer le concept de « monde multipolaire », non seulement en l'utilisant dans les documents officiels, mais aussi en l'appliquant dans la pratique de la politique étrangère. Boris

---

<sup>759</sup>Concept de la politique étrangère de la Russie 1993, [disponible sur : <https://cyberpedia.su/6x5691.html?ysclid=lfhfhcsmxg859771117>]. Consulté le 25 mars 2020.

Elsine, sous la pression de l'intérieur du pays avant l'élection présidentielle, a été contraint de nommer en janvier 1996 le chef du service de renseignement extérieur, Evgueni Primakov, nouveau ministre des Affaires étrangères. Depuis lors, le terme « multipolarité » a été officiellement adopté par les politiciens russes. Evgueni Primakov a longtemps préconisé le concept d'un « monde multipolaire », estimant que la fin de la guerre froide a marqué le début d'un monde multipolaire.

En tant que ministre des Affaires étrangères, Evgueni Primakov a activement contribué au changement du vecteur de la politique étrangère de la Russie, a introduit le concept de « monde multipolaire » dans la pratique de la politique étrangère russe. Il a contribué à l'établissement de partenariats stratégiques avec de grandes puissances telles que la Chine et l'Inde, afin de freiner les tentatives des États-Unis de créer un monde unipolaire. En décembre 1997, Boris Eltsine a approuvé le premier Concept de sécurité nationale de la Fédération de Russie, dans lequel il a été noté que la tendance au développement d'un monde multipolaire s'intensifie<sup>760</sup>. Le 24 juin 1999, le président de la Fédération de Russie Boris Eltsine et le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ont unanimement souligné lors des négociations qu'il était « nécessaire de renforcer et de développer le processus de multipolarisation du monde ».

Avec le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le nouveau président russe Vladimir Poutine a approuvé en juin 2000 une nouvelle version du Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie, qui souligne que le monde subit des changements fondamentaux, que le système international se transforme rapidement et que les tentatives des États-Unis de créer une architecture mondiale unipolaire deviennent plus intenses<sup>761</sup>.

Ensuite, en juillet 2008, une nouvelle version du Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie, approuvée par le président Dmitri Medvedev, a de nouveau souligné que la multipolarité est une tendance fondamentale du développement du monde moderne. En mai 2009, Dmitri Medvedev a adopté une Stratégie de la sécurité nationale de jusqu'en 2020, dans laquelle il est noté que la structure du monde multipolaire est en train de se former et que la mission de la Russie est de maintenir la stabilité stratégique du monde multipolaire émergent et des partenariats mutuellement bénéfiques<sup>762</sup>.

Enfin, après le retour en tant que le président en 2012, Vladimir Poutine a approuvé séquentiellement deux Concepts de politique étrangère en mars 2013 et en novembre 2016,

---

<sup>760</sup> Concept de la sécurité nationale de la Russie 1997, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/acts/bank/11782>]. Consulté le 26 avril 2020.

<sup>761</sup> Concept de la politique étrangère de la Russie 2000, *op.cit.*

<sup>762</sup> Stratégie de la sécurité nationale de la Russie 2009, [disponible sur : <http://www.kremlin.ru/acts/bank/29277>]. Consulté le 15 novembre 2021.

ainsi qu'une nouvelle version de la Stratégie de sécurité nationale en décembre 2015. Dans tous les trois documents, il a été noté que le monde connaissait une période de changements profonds et un monde multipolaire prenait forme<sup>763</sup>.

Ainsi, officiellement, depuis le milieu des années 1990, le gouvernement russe a préconisé un modèle de monde multipolaire, considérant que les tendances multipolaires se renforcent, que les contours du monde multipolaire prennent des formes claires et que la Russie, à son tour, est un pôle important de ce monde.

Dans cette vision russe du monde multipolaire, l'ONU et le Conseil de sécurité sont d'un côté, « un instrument clé de l'influence de la Russie sur la politique étrangère et de la défense de ses intérêts, ainsi qu'un élément clé de la sécurité internationale. Et la Russie, comme l'Union soviétique auparavant, prend cet instrument très au sérieux. Le Conseil de sécurité est considéré comme un outil de prise de décision collective pour maintenir la sécurité internationale et résoudre les conflits. Le statut de membre permanent est très apprécié en Russie<sup>764</sup> ». En plus, selon les documents officiels russes, l'ONU est le centre de régulation des relations internationales et la Charte des Nations Unies — « la pierre angulaire » de l'ordre mondial contemporain. Cette organisation incarne le multilatéralisme, l'inclusivité, la flexibilité et l'égalité - contrairement aux actions unilatérales et aux alliances rigides. À son tour, le Conseil de sécurité est l'instrument principal pour la mise les approches russes dans le système des relations internationales. Il représente la source principale de solutions politiques internationales légitimes. La Russie tire une partie de son autorité internationale de son siège du membre permanent du Conseil de sécurité.

De l'autre côté, la politique étrangère réelle de la Russie ne correspond pas toujours à ses documents doctrinaux. À partir de la seconde moitié des années 2000, la Russie a commencé à agir de plus en plus de manière indépendante. Les exemples de la Géorgie et de l'Ukraine sont particulièrement révélateurs.

D'où vient cette ambiguïté ?

Après la chute de l'URSS, la Russie post-soviétique poursuit des objectifs qui ont évolué avec le temps. Au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique, elle perçoit l'ONU comme un moyen lui permettant de se doter d'un nouveau statut international, de montrer, à un moment où elle est, selon l'expression de Boris Eltsine, une puissance « momentanément affaiblie », qu'elle continue à faire partie des Grands de ce monde, de favoriser l'émergence du

---

<sup>763</sup> Concepts de la politique étrangère de la Russie 2013, *op. cit.*

<sup>764</sup> AGAEV, Ednan, *Entretien personnel*, le 2 mars 2021

monde multipolaire dont elle s'emploie par la suite à affirmer l'existence. Son siège au Conseil de sécurité lui donne un pouvoir qui est bien supérieur à sa puissance réelle<sup>765</sup>. C'est exactement le statut de membre permanent du Conseil de sécurité qui a largement permis à la Russie de maintenir son influence sur les processus mondiaux dans les années 1990 et au début des années 2000.

Cependant, au fil du temps, avec l'augmentation de sa puissance, notamment à cause de l'augmentation du prix du pétrole dans les années 2000, la Russie a commencé à mener la politique de plus en plus unilatérale. Cela s'explique en grande partie par le fait que les institutions multilatérales, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, sont devenues de moins en moins favorables à la politique étrangère de la Russie. Cela s'est passé à cause de l'absence du modèle attractif que la Russie aurait pu proposer à d'autres pays.

Il convient de remarquer ici que pour influencer efficacement les décisions prises à l'ONU et plus précisément au Conseil de sécurité, il est nécessaire notamment d'avoir une image attrayante du pays.

Et pour cela, il ne suffit pas d'avoir le « hard power » (une force politico-militaire importante, plus la pression économique) et une diplomatie habile. Il faut ce que Joseph Nye a appelé le « soft power » - la capacité d'attirer d'autres États à travers des modèles culturels et idéologique.

La capacité d'influencer les autres est dérivée de la possibilité d'avoir ce modèle à l'intérieur d'un État. Seule une image attractive intérieure peut être diffusée à l'extérieur et s'attendre à un effet positif. La Russie n'a rien à diffuser. Au début des années 1990 – la Russie n'a pas pensé à la « soft power » - l'État a connu une phase aigüe des conséquences de l'effondrement de l'URSS et existait en mode de gestion de crise permanente, de sorte que les outils de politique étrangère avancés n'étaient pas demandés. En plus, l'idée que la Russie a besoin de la « soft power » spécial pour renforcer son influence et son autorité n'a pas immédiatement apparue. Dans la première étape du romantisme libéral, il semblait que le pays, débarrassé du fardeau idéologique et du statut de superpuissance, se contenterait de faire partie de la famille des « peuples civilisés » en tant que participant égal et agirait avec eux<sup>766</sup>.

---

<sup>765</sup> TINGUY (de) Anne, « Les Nations Unies, un multiplicateur d'influence pour la Russie », *Revue Défense Nationale*, 2017/7 (N° 802), p. 17-22. DOI : 10.3917/rdna.802.0017. [disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2017-7-page-17.htm>]. Consulté le 20 avril 2022.

<sup>766</sup> LOUKIANOV Fiodor, « Les paradoxes du soft power russe », *Revue internationale et stratégique*, 2013/4 (N 92), pp. 147-156.

Ensuite, dans les années 2000 – la Russie, s'appuyant sur son potentiel militaire et économique accru, a utilisé la « hard power » pour obtenir le rétablissement de son statut de grande puissance. En utilisant les leviers classiques, Moscou a fait en sorte que sa position et ses intérêts soient davantage pris en compte par les principaux acteurs. L'apogée était la guerre russo-géorgienne en août 2008. Malgré le contexte informatif extrêmement défavorable pour Moscou et la montée en puissance du sentiment antirusse en Occident, les objectifs stratégiques ont été atteints. L'élargissement de l'OTAN à l'espace post-soviétique s'est en fait arrêté. Mais ensuite, la Russie s'est rendu compte que ce succès était probablement le maximum de ce qu'elle pouvait réaliser en utilisant des outils traditionnels<sup>767</sup>. En plus, la crise économique de 2008 et l'érosion générale du modèle économique russe, basé sur la vente des matières premières ont amené au fait, que les dirigeants russes ont commencé à faire beaucoup plus attention à la « soft power ». Après son retour au pouvoir en 2012 Vladimir Poutine a adopté le nouveau Concept de la politique étrangère où c'était dit que c'est nécessaire de commencer « la formation d'une base de valeur pour une action commune, s'appuyant sur le dénominateur spirituel et moral commun qui a toujours existé dans les grandes religions du monde, y compris des principes et des concepts tels que la recherche de la paix et de la justice, la dignité, la liberté et la responsabilité, l'honnêteté, la miséricorde et le travail acharné<sup>768</sup> ». Cependant, des conversations actives sur l'unité nationale, le renouvellement moral, la solidarité sociale et, en général, la recherche d'une identité moderne et durable, qui sonnent depuis la fin de 2012, pendent dans les airs<sup>769</sup>.

En outre, il ne faut pas oublier que dans l'interprétation de Vladimir Poutine, le « soft power » est un outil politique utilisé à des fins de contre-propagande bien connu depuis l'époque soviétique. Vladimir Poutine a déploré à plusieurs reprises que la politique russe n'était pas claire pour l'Occident, car elle n'est pas suffisamment claire et convaincante<sup>770</sup>. D'où vient la compréhension de la nécessité de créer des outils tels que Russia Today et Sputnik, mais qui ont commencé à être perçus en Occident pour la raison ci-dessus, comme des outils de propagande de Vladimir Poutine.

C'est-à-dire que la Russie n'a pas réussi à gagner la sympathie des pays occidentaux. En ce qui concerne les pays africains, par exemple, la Russie y a une influence plutôt grâce à l'héritage de l'URSS, qui a toujours préconisé la décolonisation et soutenu de nombreux États de ce continent. C'est cette mémoire, et non le nouveau modèle de développement de la Russie,

---

<sup>767</sup> LOUKIANOV Fiodor, « Les paradoxes du soft power russe », *op.cit.*

<sup>768</sup> Concept de la politique étrangère russe 2013, *op.cit.*

<sup>769</sup> LOUKIANOV Fiodor, « Les paradoxes du soft power russe », *op.cit.*

<sup>770</sup> *Ibid.*



qui attire ces États. Cela rend ce soutien très fragile. Bien qu'il soit nécessaire de reconnaître que la Russie fait des efforts considérables pour renforcer son influence sur le continent Africain, y compris en utilisant des sociétés militaires privées.

En plus de ces pays, la Russie tente activement de construire un partenariat stratégique avec la Chine, comptant sur son soutien sur la scène internationale. Dans une certaine mesure, elle a réussi, en particulier en raison du fait que Xi Jinping est arrivé au pouvoir en Chine. Bien que les relations entre les deux pays ne soient pas qualifiées d'alliés, un certain soutien de la Chine permet néanmoins à la Russie de ne pas rester seule au Conseil de sécurité de l'ONU lorsqu'elle bloque les projets de résolution. La Chine bloque ces résolutions avec elle ou s'abstient.

Cependant, la grande majorité des États ne soutiennent pas la Russie à l'ONU et jusqu'à ce que la Russie elle – même ne trouve une nouvelle identité, celle qui remplacera le modèle soviétique complètement épuisé et post-soviétique, qui n'a jamais apparue, le « soft power » russe se résumera à un ensemble de mesures techniques - utiles, mais ne changeant rien sur le fond<sup>771</sup>.

Autrement dit, depuis le début des années 1990 et jusqu'à présent, la Russie n'a pas réussi à devenir un État donnant le ton au travail à l'ONU et au Conseil de sécurité. Elle n'a pas réussi à rallier les différents États autour d'elle. Approche russe d'utiliser le « hard power » intimide de nombreux États.

La Russie n'est pas en mesure d'offrir une alternative systémique au modèle actuel des pays occidentaux, parce que tout d'abord, la Russie ne jette pas un défi systémique à l'Occident, elle défend ses propres intérêts et positions par son obstination, et n'essaie pas de conduire les autres. Deuxièmement, si l'URSS brandissait une bannière anticoloniale très populaire à la suite de l'effondrement des empires dans la seconde moitié du XXe siècle, la Russie elle-même s'enlisait dans des expériences post-impériales complexes. Et l'aversion du « tiers monde » éveillé à l'Ouest (« printemps arabe ») ne signifie pas une augmentation de la sympathie pour la Russie. Dans le contexte général de changements tumultueux, elle tombe dans la catégorie des réactionnaires et non des progressistes avec sa politique protectrice<sup>772</sup>.

Comme résultat, les membres du Conseil de sécurité ont commencé à mettre aux voix les résolutions directement ou indirectement dirigées contre les intérêts de la Fédération de

---

<sup>771</sup> LOUKIANOV Fiodor, « Les paradoxes du soft power russe », *op.cit.*

<sup>772</sup> *Ibid.*

Russie<sup>773</sup>. En réponse, la Russie était contrainte de commencer à bloquer le Conseil. Cette tendance s'est manifestée à partir de 2011 et s'est fortement intensifiée après l'intervention de la Russie en Crimée en 2014 et plus tard en 2022, lorsque la Russie, qui se présentait toujours comme le défenseur de la Charte des Nations Unies et du droit international, a violé cette même Charte en attaquant un autre État quel que soit le contexte géopolitique, utilisé par les Russes pour justifier leurs actions.

En plus, il ne faut pas oublier la question du financement. La Russie occupe la dixième place dans le monde en termes de financement de l'ONU. En plus de cela, dans le top dix, seuls deux pays - le Brésil et la Chine - ne font pas partie des pays occidentaux (ou des pays faisant partie de la sphère d'influence occidentale). Autrement dit, 7 sur 10 pays des plus grands contributeurs de l'ONU sont les pays occidentaux, avec les États-Unis en tête, qui assurent seuls le 22 % du budget actuel de cette organisation internationale<sup>774</sup>.

Ainsi, les États-Unis et les pays occidentaux ont une grande influence sur l'ordre du jour de l'ONU. En conséquence, la plupart des projets internationaux mis en œuvre par l'ONU sont des initiatives des États-Unis et de l'Union européenne. Par conséquent, les États qui reçoivent une assistance dans le cadre de ces projets deviennent dépendants des pays occidentaux et votent pour les projets de résolution qui sont bénéfiques pour les États-Unis et les pays de l'OTAN. La Russie ne peut guère s'y opposer, compte tenu de son économie relativement faible par rapport à la puissance combinée des pays occidentaux. En d'autres termes, nous avons devant nous un exemple clair de l'utilisation de la force économique pour obtenir des résultats politiques.

Naturellement, pour la Russie, le problème n'est pas le fait de la domination économique, mais le fait que de cette manière les pays occidentaux la placent dans une position dans laquelle elle ne peut pas façonner l'ordre du jour de l'ONU. De plus, les pays occidentaux, ayant un avantage dans ce domaine, démontrent leur réticence à prendre en compte les intérêts de la Russie, la considérant même aujourd'hui comme un État ayant perdu la guerre froide. Mais si les intérêts de la Russie ne sont pas pris en compte, quel est l'intérêt pour la Russie d'utiliser les structures multilatérales ? Donc, il s'avère que la domination des pays occidentaux sape dans une large mesure le multilatéralisme.

---

<sup>773</sup> KVARTALNOV Artem, « OON i Rossiya : konec illjuzij ? », [l'ONU et la Russie : la fin des illusions ?], 27 janvier 2021, *RSMD*, [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/analytics-and-comments/columns/sandbox/oon-i-rossiya-konets-illyuziy/>]. Consulté le 22 avril 2022.

<sup>774</sup> Cf. Annexes 4, p. 398.

Il est possible également que le multilatéralisme contemporain qui s'est formé dans la seconde moitié du XXe siècle soit irréversiblement obsolète, mais il n'a pas encore d'alternative viable. Peut-être, au lieu d'essayer de restaurer les anciennes formes du multilatéralisme, faudrait-il chercher de nouvelles formes, parmi lesquelles le « multilatéralisme de projet », impliquant des acteurs non étatiques, qui ne considèrent pas l'existence de valeurs communes, dont parlent aujourd'hui beaucoup les pays occidentaux, comme une condition préalable à la coopération multilatérale, mais comme l'un de ses objectifs<sup>775</sup>. En conséquence, la Russie interagira organiquement avec les pays occidentaux. Mais si la situation actuelle ne change pas, la Russie pourrait perdre l'intérêt d'obtenir un résultat positif au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui n'est pas heureusement le cas aujourd'hui. Cela affaiblira et marginalisera le Conseil de sécurité encore plus dans le futur.

Un autre point important qui joue un rôle primordial dans le fonctionnement de l'ONU est la question du personnel du secrétariat de l'ONU. Depuis la création de l'ONU, l'URSS, puis la Russie, ont soulevé à plusieurs reprises la question de la représentation soviétique/russe parmi le personnel de l'ONU. Pour diverses raisons, les postes les plus importants au secrétariat de l'ONU sont occupés par des représentants de pays occidentaux ou de leurs alliés. Étant donné qu'il est très difficile d'obtenir l'impartialité totale du personnel de l'ONU, il est très souvent compliqué pour la Russie d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité qui répondent aux intérêts russes. Le ministère russe des Affaires étrangères attire régulièrement l'attention du secrétaire général de l'ONU sur ce problème. Cependant, la situation ne change presque pas<sup>776</sup>.

Ces tendances de fond qui sont le fruit de l'histoire de l'organisation internationale et de l'implication de chaque État dans son fonctionnement, renvoient à des évolutions longues et complexes. Pour les changer, un travail persistant ainsi qu'un dialogue multilatéral et inclusif sont nécessaires, auquel ni les pays occidentaux, ni la Russie pour des raisons différentes ne sont objectivement prêts à l'heure actuelle. Tant qu'il n'y aura pas de tel dialogue - les structures internationales, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, resteront otages de la confrontation.

En général, il semble qu'aujourd'hui la Russie a trouvé un certain équilibre entre la possibilité d'agir de manière unilatérale et l'utilisation de l'ONU quand cela lui est favorable.

---

<sup>775</sup> KORTUNOV Andrei, « Mnogostoronnost' nado ne vosstanavlivat', a izobretat' zanovo », [Le multilatéralisme ne doit pas être restauré, mais réinventé], 9 décembre 2020, *RSMD*, [disponible sur : <https://russiancouncil.ru/analytics-and-comments/analytics/mnogostoronnost-nado-ne-vosstanavlivat-a-izobretat-zanovo/>]. Consulté le 22 avril 2022.

<sup>776</sup> Archives de l'ONU, dossier S-1024-0165-0030, Lettre du ministère des Affaires étrangères de l'URSS à Javier Pérez de Cuéllar, octobre 1990.

Alors, elle continuera d'utiliser le Conseil comme un organe qui lui permet de bloquer les solutions inacceptables grâce à son droit de veto, comme un instrument de la propagande, ainsi que pour les buts d'épuiser ses adversaires dans les réunions interminables qui servent à des fins de créer une image positive russe, mais elle agira seule en cas de la nécessité si ses ressources lui permettront de le faire.

# Sources

## Sources manuscrites

### 1. Archives des Nations Unies

Les archives des Nations Unies couvrent la période historique entre 1945 et jusqu'à nos jours. Elles sont réparties en quatre grandes catégories : les secrétaires généraux, les départements du secrétariat, les missions de maintien de la paix et les organisations prédécesseurs. Les archives sont organisées en séries qui font partie de grands groupes d'archives (Fonds) dérivés du bureau ou de l'organisme qui les a créés. L'organisme créateur peut être un département, une mission, un groupe ou un organe des Nations Unies, un secrétaire général ou une autre unité fonctionnelle des Nations Unies. Ces archives peuvent être consultées partiellement en ligne (période 2007-2016 est en cours de numérisation), partiellement en présentiel dans la salle de lecture à New York (pour les documents pas encore numérisés ou déclassifiés récemment).

#### A) Secretary-General Javier Perez de Cuellar (1982-1991) - AG-019

- **S-10220045-03** Paris/Moscow - Paris 13/01/1990
- **S-10220045-05** Paris/Moscow - press releases 13/01/1990
- **S-10240087-08** Ukrainian Soviet Socialist Republic 24/03/1987 10/12/1990
- **S-10240087-09** Ukraine 17/01/1991 11/12/1991
- **S-10240087-12** United States of America/Union of Soviet Socialist Republics 14/02/1990 01/08/1991
- **S-10240089-02** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 16/01/1990 04/12/1990
- **S-10240089-03** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 02/01/1991 23/12/1991
- **S-10240165-0030** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 27/04/1990 29/12/1990
- **S-10240166-0001** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 08/01/1990 20/04/1990
- **S-10240173-0025** Ukrainian Soviet Socialist Republic 04/01/1991 19/12/1991
- **S-10240174-0001** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 05/09/1991 27/01/1992
- **S-10240174-0002** Union of Soviet Socialist Republics (USSR) 03/01/1991 03/09/1991
- **S-10240179-0002** Iraq-Kuwait - Gulf Crisis - Special envoy of the Secretary-General to Baghdad, Kofi Annan - Business Council for the United Nations, statement by the Deputy Minister of Foreign Affairs from the USSR, 18 September 1990 18/09/1990

## **B) Secretary-General Boutros Boutros Ghali (1992-1996) – AG-028**

- **S-10820008-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council – membership 24/05/1994 30/12/1994
- **S-10820008-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/06/1994 30/06/1994
- **S-10820008-03** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 28/04/1994 30/05/1994
- **S-10820008-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 17/04/1994 30/04/1994
- **S-10820008-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 31/03/1994 15/04/1994
- **S-10820008-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/03/1994 15/03/1994
- **S-10820008-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 17/03/1994 31/03/1994
- **S-10820008-08** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/02/1994 28/02/1994
- **S-10820008-09** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 05/01/1994 31/01/1994
- **S-10820009-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/10/1994 03/01/1995
- **S-10820009-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/08/1994 30/09/1994
- **S-10820009-03** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/07/1994 30/07/1994
- **S-10820009-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council reports on activities 02/11/1994 29/12/1994
- **S-10820009-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council reports on activities 02/09/1994 31/10/1994
- **S-10820009-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council reports on activities 03/08/1994 30/08/1994
- **S-10820009-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council reports on activities 28/06/1994 29/07/1994
- **S-10820012-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 04/12/1995 04/01/1996
- **S-10820012-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/11/1995 30/11/1995
- **S-10820012-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 02/10/1995 31/10/1995
- **S-10820012-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 06/09/1995 29/09/1995
- **S-10820012-08** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 16/08/1995 31/08/1995
- **S-10820012-09** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 02/08/1995 15/08/1995

- **S-10820012-10** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 03/07/1995  
31/07/1995
- **S-10820013-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 02/06/1995  
30/06/1995
- **S-10820013-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 02/03/1995  
31/03/1995
- **S-10820013-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/02/1995  
28/02/1995
- **S-10820013-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 04/01/1995  
31/01/1995
- **S-10820014-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace 07/04/1995 19/12/1995
- **S-10820014-03** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - increased  
membership 16/01/1995 18/09/1995
- **S-10820022-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace 17/06/1992 17/06/1992
- **S-10820022-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace - summit report 17/11/1992 16/03/1993
- **S-10820022-08** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace - summit report 23/10/1992 16/11/1992
- **S-10820023-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace - summit report 27/07/1992 22/10/1992
- **S-10820023-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - An Agenda  
for Peace - summit report 05/01/1992 29/07/1992
- **S-10820023-03** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 10/02/1992  
01/12/1992
- **S-10820023-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 16/10/1992  
30/10/1992
- **S-10820023-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/10/1992  
15/10/1992
- **S-10820023-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 16/09/1992  
30/09/1992
- **S-10820023-08** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/09/1992  
15/09/1992
- **S-10820024-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 03/08/1992  
31/08/1992
- **S-10820024-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 30/06/1992  
31/07/1992
- **S-10820024-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/04/1992  
30/05/1992
- **S-10820024-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 03/02/1992  
27/03/1992
- **S-10820024-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 03/01/1992  
31/01/1992
- **S-10820024-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council - Réunion au  
Sommet du Conseil de Sécurité 31/01/1992 31/01/1992
- **S-10820032-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/09/1993  
20/09/1993

- **S-10820032-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 02/08/1993  
30/08/1993
- **S-10820032-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/06/1993  
30/06/1993
- **S-10820032-05** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 18/05/1993  
02/06/1993
- **S-10820032-06** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 19/04/1993  
17/05/1993
- **S-10820032-07** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 15/04/1993  
30/04/1993
- **S-10820032-09** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 15/03/1993  
31/03/1993
- **S-10820033-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/03/1993  
12/03/1993
- **S-10820033-02** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 04/12/1992  
26/02/1993
- **S-10820033-03** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 08/01/1993  
29/01/1993
- **S-10820033-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 23/11/1992  
19/01/1993
- **S-10820036-01** Office of Disarmament Affairs (ODA) disarmament 01/12/1992  
03/12/1993
- **S-10820036-02** Office of Disarmament Affairs (ODA) - Non-Proliferation Treaties  
(NPT) 24/01/1992 03/12/1993
- **S-10820040-08** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 18/11/1996  
14/01/1997
- **S-10820040-09** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/10/1996  
15/11/1996
- **S-10820040-10** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 01/08/1996  
30/09/1996
- **S-10820041-01** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 04/06/1996  
30/07/1996
- **S-10820041-04** Department of Political Affairs (DPA) - Security Council 29/12/1995  
15/02/1996
- **S-10860013-21** Governments - talking points - Russian Fédération 13/11/1992  
20/06/1995
- **S-10860014-12** Governments - talking points - Security Council meetings with presi-  
dents  
30/01/1996 31/10/1996
- **S-10860014-13** Governments - talking points - Security Council meetings with presi-  
dents  
31/08/1993 21/12/1995
- **S-10860016-13** Governments - talking points - United Nations reform 26/08/1995  
26/08/1995
- **S-10860097-13** Delegations - Russia / Commonwealth of Independent States (CIS)  
26/05/1992 29/12/1992
- **S-10860097-14** Delegations - Russia / Commonwealth of Independent States (CIS)  
03/01/1992 26/05/1992



**C) Secretary-General Kofi Annan (1997-2006) - AG-029**

- **S-10950041-01** Trouble spots - Iraq / Kuwait - United Nations Monitoring, Verification and Inspection Commission (UNMOVIC) 11/07/2001 31/10/2001
- **S-10950041-02** Trouble spots - Iraq / Kuwait - United Nations Monitoring, Verification and Inspection 05/07/2000 02/07/2001 Commission (UNMOVIC)
- **S-10950041-03** Trouble spots - Iraq / Kuwait - United Nations Monitoring, Verification and Inspection Commission (UNMOVIC) 09/01/2001 26/02/2001
- **S-10950041-04** Trouble spots - Iraq / Kuwait - United Nations Iraq-Kuwait Observer Mission (UNIKOM) 05/11/1999 16/11/2001
- **S-10950041-05** Trouble spots - Iraq / Kuwait - United Nations Iraq-Kuwait Observer Mission (UNIKOM) 06/01/1999 08/10/1999
- **S-10960129-03** Delegations - Russia 29/04/2003 19/12/2003
- **S-10960129-04** Delegations - Russia 09/01/2003 22/04/2003
- **S-10960164-03** Delegations - Russia 16/06/2002 27/12/2002
- **S-10960164-04** Delegations - Russia 01/02/2002 30/05/2002
- **S-10960197-03** Delegations - Russia 16/04/2001 04/12/2001
- **S-10960197-04** Delegations - Russia 02/01/2001 12/04/2001
- **S-10960234-14** Delegations - Russia 09/11/1999 22/12/2000
- **S-10960234-15** Delegations - Russia 24/01/2000 24/04/2000
- **S-10960266-06** Delegations - Russia 21/09/1999 31/12/1999
- **S-10960266-07** Delegations - Russia 01/06/1999 17/09/1999
- **S-10960266-08** Delegations - Russia 29/01/1999 25/05/1999
- **S-10960297-10** Delegations - Russia 03/01/1997 11/06/1997
- **S-10960324-01** Delegations - Russia 05/05/1998 14/12/1998
- **S-10960324-02** Delegations - Russia 29/12/1997 01/05/1998

**D) United Nations Department of Political Affairs (1992-present) - AG-021**

- **S-058200040002** Security Council Resolution 687 Treaties, TF Meetings, Correspondence, Files Notes, and High Level Meetings 01/01/1991 31/12/1991
- **S-058200040001** Security Council Resolution 687 High Level Corr. and Security Council PV's 01/01/1991 31/12/1991

## 2. Documents officiels de l'ONU

L'ensemble de ces documents peuvent être retrouvé sur le site officiel de l'ONU dans la rubrique des documents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils sont également disponibles dans les archives de l'ONU.

### 1.1 Documents officiels du Conseil de sécurité

#### 1.1.1 Procès-verbaux des séances

S/PV.3937, S/PV.3968, S/PV.3980, S/PV.4039, S/PV.4053, S/PV.4063, S/PV.4128, S/PV.4229, S/PV.4272, S/PV.4947, S/PV.5137, S/PV.3937, S/PV.5619, S/PV.5742, S/PV.6491, S/PV.6498, S/PV.6531, S/PV.6627, S/PV.6711, S/PV.6810, S/PV.7180, S/PV.7272, S/PV.7316, S/PV.7335, S/PV.7348, S/PV.7400, S/PV.7785, S/PV.7825, S/PV.7893, S/PV.7922, S/PV.8073, S/PV.8105, S/PV.8107, S/PV.8228, S/PV.8623, S/PV.8697.

#### 1.1.2 Principales résolutions

S/RES/660(1990), S/RES/661(1990), S/RES/678 (1990) S/RES/686 (1991), S/RES/687(1991), S/RES/689(1991), S/RES/707 (1991), S/RES/715(1991), S/RES/770(1992), S/RES/794(1992), S/RES/827(1993), S/RES/929(1994), S/RES/940(1994), S/RES/955(1994), S/RES/986(1995), S/RES/1170(1998), S/RES/1284(1999), S/RES/1308(2000), S/RES/1325(2000), S/RES/1368(2001), S/RES/1373(2001), S/RES/1422(2002), S/RES/1441(2002), S/RES/1464(2003), S/RES/1467(2003), S/RES/1483(2003), S/RES/1511(2003), S/RES/1540(2004), S/RES/1559(2004), S/RES/1593(2004), S/RES/1757(2007), S/RES/1929(2010), S/RES/1970(2011), S/RES/1973(2011), S/RES/2170(2014), S/RES/2231(2015), S/RES/2254(2015).

#### 1.1.3 Principaux projets

S/1999/328, S/1999/628, S/1999/328, S/1999/1239, S/2000/500, S/2000/1202, S/2002/532, S/2002/712, S/2002/1335, S/2003/381, S/2004/326, S/2004/869, S/2005/275, S/2005/677, S/2007/14, S/2007/637, S/2008/787, S/2008/779, S/2009/154, S/2009/607, S/2009/641, S/2010/633, S/2011/612, S/2011/771, S/2012/77, S/2012/538, S/2014/348, S/2016/1026, S/2017/172, S/2017/315, S/2017/962, S/2017/933, S/2018/321, S/2019/756, S/2019/961, S/2020/654.

### **3. Documents de l'Archive du ministère des Affaires étrangères de Russie**

Ministère des Affaires étrangères russe publie annuellement les documents de ses archives dans les recueils spécialisés. Ces ouvrages permettent de consulter les documents de la période contemporaine de la politique étrangère de la Russie (après 1991) habituellement indisponible pour la recherche directe dans les archives.

Politique étrangère de la Russie 1990-1992 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Moscou, 1996, 608 p.

Politique étrangère de la Russie 1993 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Vol. 1, janvier-mai, ISBN 5-7133-1031-0, Moscou, 2000, 534 p.

Politique étrangère de la Russie 1993 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie., Vol. 2, juin-décembre, ISBN 5-7133-1039-6, Moscou, 2000, 534 p.

Politique étrangère de la Russie 1994 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Vol. 1, janvier-mai, ISBN 5-7133-1054-X, Moscou 2000, 404 p.

Politique étrangère de la Russie 1994 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Vol. 2, juin-décembre, ISBN 5-7133-1055-8, Moscou, 2000, 542, p.

Politique étrangère de la Russie 1995 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1065-5, Moscou, 2000, 500 p.

Politique étrangère de la Russie 1996 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1077-9, Moscou 2001, 590 p.

Politique étrangère de la Russie 1997 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1082-5, Moscou, 2001, 483 p.

Politique étrangère de la Russie 1998 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1105-8, Moscou, 2003, 615 p.

Politique étrangère de la Russie 1999 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1151-1, Moscou, 2003, 468 p.

Politique étrangère de la Russie 2000 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 5-7133-1189-9, Moscou, 2004, 446 p.

Politique étrangère de la Russie 2001 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. ISBN 978-5-86472-169-8, Moscou, 2007, 517 p.

Politique étrangère de la Russie 2002 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 978-5-7133-1339-5, Moscou, 2008, 636 p.

Politique étrangère de la Russie 2003 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, ISBN 978-5-7133-1343-2, Moscou, 2008, 599 p.

Politique étrangère de la Russie 2004 / Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Moscou, 2008, 446 p.

#### 4. Mémoires des acteurs

ADAMISHIN, Anatoliy, *Gody v bol'shoj politike*, [Les années dans la grande politique], M : Ves' Mir, 2016, 448 p.

ANNAN, Kofi, *Interventions. A life in war and peace*, London, Penguin Books, 2012, 383 p.

ANNAN, Kofi, « L'impasse nucléaire », *Nezavisimaya Gazeta*, 2005, 6 juin.

ALLBRIGHT, Madeleine, *Madam Secretary: A Memoir*, Miramax Books, 2003, 576 p./ [Madame le Secrétaire d'État: Mémoires], Albin Michel, 2003, 656 p.

ASHTON Catherine, *And Then What ? Inside Stories of 21st-Century Diplomacy*, Elliott & Thompson, 2023, 234 p.

ARAUD, Gerard, *Passeport diplomatique*, Paris, Le Livre de Poche, 2021, 384 p.

BAKER, James, *The Politics of Diplomacy: Revolution, War and Peace 1989-1992*, Perigee, 1995, 687 p.

BERMANN, Sylvie, *Madame l'ambassadeur : De Pékin à Moscou, une vie de diplomate*, Paris, Tallandier, 2022, 352 p.

BESCHLOSS, Michael, TALBOTT, Strobe, *At the Highest Level*, New York, Little, Brown and Company, 521 p.

BLIX, Hans, *Disarming Iraq: The Search for Weapons of Mass Destruction*, London, Bloomsbury Publishing PLC, 2004, 304 p.

BOUTROS, GHALI Boutros, *Mes années à la maison de verre*, Paris, Fayard, 1999, 542 p.

BOUTROS, GHALI Boutros, *Unvanquished. A US-UN saga*, New York, Random House, 1999, 368 p.

BRZEZINSKI, Zbigniew, *Le Grand échiquier*, Paris, Fayard, 2011, 288 p.

BRZEZINSKI, Zbigniew, SCOWCROFT, Brent, *L'Amérique face au monde*, Pearson, 2008, 150 p.

BUSH, George H., SCOWCROFT Brent, *A world transformed*, New York, Alfred A. Knopf, 1er édition, 1998, 604. / [À la Maison Blanche. 4 ans pour changer le monde], Odile Jacob, 1999, 624 p.

BUSH, George W., *Decision Points*, New York, Crown Publishers, 2010, 497 p.

CHEVARNADZÉ, Édouard, *L'avenir s'écrit liberté*, Paris, Odile Jacob, 1991, 356 p.

CHIRAC, Jacques, *Mémoires. Chaque pas doit être un but (Tome 1)*, Paris, Pocket, 2011, 512p.

CHIRAC, Jacques, *Mémoires. Le temps présidentiel (Tome 2)*, Paris, Pocket, 2012, 608 p.

CLINTON, Bill, *My life*, London, Arrow Books, 2004, 1024 p. / [Ma vie], Odile Jacob, 2004, 1114 p.

CLINTON, Hillary, *Hard Choices: A Memoir*, New York, Simon & Schuster, 2015, 560 p.

- DEJAMMET, Alain, *L'archipel de la gouvernance mondiale - ONU, G7, G8, G20...*, 2012, Paris, Dalloz, 116 p.
- DEJAMMET, Alain, *L'incendie planétaire : que fait l'ONU ?* 2015, Paris, Cerf, 33 p.
- DEJAMMET, Alain, *Supplément au Voyage en Onusie*, Paris, Fayard, 2003, 140 p.
- DEJAMMET, Alain, « Les défaillances de la régulation internationale : que fait la police ? », *Questions internationales*, № 85-86, mai-août 2017, pp. 48-56.
- ELTSINE, Boris, *Mémoires*, Paris, Flammarion, 2000, 560 p.
- FABIUS, Laurent, *37, quai d'Orsay. Diplomatie française 2012-2016*, Plon, 2016, 200 p.
- GAIDAR, Iegor, *Collapse of an empire. Lessons for Modern Russia*, Washington, Brookings Institution Press, 2007, 332 p.
- GORBATCHEV, Mikhail, *Mémoires*, Monaco, Édition du Rocher, 1997, 941 p.
- GOURDAULT-MONTAGNE, Maurice, *Les autres ne pensent pas comme nous*, Paris, Bouquins Éditions, 2022, 396 p.
- GRATCHEV, Andrei, *Un nouvel Avant-Guerre ? Des hyperpuissances à l'hyperpoker*, Paris, Alma éditeur, 2017, 306 p.
- GRATCHEV, Andrei, *Le passé de la Russie est imprévisible. Journal de bord d'un enfant du dégel*, Paris, Alma éditeur, 2014, 520 p.
- GRATCHEV, Andrei, *Le jour où l'URSS a disparu*, Paris, l'Observatoire, 2021, 206 p.
- GREENSTOCK, Jeremy, *Iraq. The cost of war*, London, Arrow Books, 2016, 480 p.
- GUÉHENNO, Jean-Marie, *The Fog of Peace. A memoir of International Peacekeeping in the 21st Century*, Washington, Brookings Institution Press, 2015, 331 p.
- GUÉHENNO, Jean-Marie, *Le premier XXIe siècle. De la globalisation à l'émiettement du monde*, Flammarion, 2021, 368 p.
- HALEY, Nikki, *With all due respect*, New York, St. Martin's Griffin, 2019, 263 p.
- HOLLANDE, François, *Les Leçons du pouvoir*, Paris, Le Livre de Poche, 2019, 504 p.
- HOLBROOKE, Richard, *To end a War: The Conflict in Yugoslavia. America's Inside Story. Negotiating with Milosevic*, New York, Modern Library, 1999, 464 p.
- IVANOV, Igor, *The New Russian Diplomacy*, Washington, Brookings Institutions Press, 2002, 203 p.
- KHLESTOV, Oleg, « Meždunarodnoe pravo na storone Rossii », [Droit international du côté de la Russie], *Nezavisimaya gazeta*, 20 août 2008, disponible sur : [https://www.ng.ru/politics/2008-08-20/3\\_kartblansh.html](https://www.ng.ru/politics/2008-08-20/3_kartblansh.html).
- KOZYREV, Andrei, *The Firebird. The elusive Fate of Russian Democracy. A memoir*, USA, University of Pittsburg Press, 2019, 352 p.
- LAVROV, Serguei, « Mirotvorčeskaâ deâtel'nost' i vopros statusa Rossii », [Maintien de la paix et question du statut de la Russie], *Russian International Affairs Council*, 2 juin 2017,

disponible sur : <https://russiancouncil.ru/analytics-and-comments/interview/mirotvorcheskaya-deyatelnost-i-vopros-statusa-rossii/>.

LAVROV, Serguei, « One Cold War is enough », *The Washington Post*, 25 février 2007, disponible sur : <https://www.washingtonpost.com/archive/opinions/2007/02/25/one-cold-war-was-enough/3f073bb4-b85e-44b0-b81d-5feb6dde7970/>.

MATLOCK, Jack F., *Autopsy on an empire: The American Ambassador's Account of the Collapse of the Soviet Union*, New York, Random House, 1st edition, 1995, 836 p.

MCFAUL, Michael, *From cold war to hot peace*, New York, Houghton Mifflin Harcourt, 506p.

MCFAUL, Michael, « Confronting Putin's Russia », *The New York Times*, 23 mars 2014, disponible sur : <https://www.nytimes.com/2014/03/24/opinion/confronting-putins-russia.html>.

MITTERRAND, François, *Mémoires interrompus*, Paris, Odile Jacob, 1996, 246 p.

MITTERRAND, François, *De la France, de l'Allemagne*, Paris, Odile Jacob, 2001, 247 p.

OBAMA, Barack, *Une terre promise*, Paris, Fayard, 2020, 890 p.

POLTORANIN, Mikhail, *Vlast' v trotilovom èkvivalente*, [Le pouvoir en équivalent TNT], Moscou, Maison d'édition Exmo, 2010, 512 p.

POWER, Samantha, *The education of an Idealist*, London, William Collins, 2019, 580 p.

PRIMAKOV, Evgueni, *Le monde sans Russie ? A quoi conduit la myopie politique*, Paris, Economica, 2009, 201 p.

PRIMAKOV, Evgueni, *Gody v bol'shoj politike*, [Les années dans la grande politique], M. Top secret, 1999, 592 p.

PRIMAKOV, Evgueni, *Nam nužna stabil'nost' i bezopasnost'*, [Nous avons besoin de la stabilité et de la sécurité], *Rossiyskaya Gazeta*, 13 janvier 2006, disponible sur : <https://rg.ru/2006/01/19/primakov-itoki.html>.

RICE, Condoleezza, *No Higher Honour. A memoir of my years in Washington*, New York, Simon & Shuster, 2011, 766 p.

SARKOZY, Nicolas, *Le temps des tempêtes*, Paris, L'Observatoire, 1<sup>e</sup> édition, 2020, 528 p.

TALBOTT, Strobe, *The Russia Hand. A Memoir of Presidential Diplomacy*, New York, Random House Trade Paperbacks, 2003, 512p.

TALBOTT Strobe, *Bill i Boris. Zapiski o prezidentskoy diplomatii*, [Bill and Boris. Notes sur la diplomatie présidentielle], New York, Random House, 2003, 509 p.

TCHOURKINE, Vitali, *Trudnosti perevoda. Vospominanija*, [Les difficultés de traduction. Le mémoire], Moscou, Abris, 440 p.

THATCHER, Margaret, *Statecraft. Strategies for a changing world*, London, William Collins, 2017, 512 p.

VEDRINE, Hubert, *Le monde au défi*, Paris, Fayard, 2016, 109 p.

VEDRINE, Hubert, *Les Mondes de François Mitterrand : A l'Elysée (1981-1995)*, Paris, Fayard, 1996, 792 p.

VILLEPIN, Dominique de, *Mémoire de paix pour temps de guerre*, Paris, Grasset, 2016, 654p.

VILLIERS, Gerard, *SAS : La Guerre en Yougoslavie*, Gerard de Villiers éd., 2005, 1341 p.

## **Rapport de l'Assemblée nationale**

*Srebrenica : rapport sur un massacre*, Tome I (471 p.) et II (754 p.), sous la présidence de François Loncle, 2001, № 3413 - rapport d'enquête parlementaire sur les événements de Srebrenica.



## Sources numériques

### 1. Fondation internationale pour la recherche socio-économique et politique (Fondation Gorbatchev)

([www.gorby.ru](http://www.gorby.ru) et [www. http://rodon.org/other/mgigv/index.htm](http://rodon.org/other/mgigv/index.htm))

#### Mikhaïl Gorbatchev, la question allemande et l'OTAN

##### 1990

- Discussion sur la question allemande lors d'une réunion au cabinet du secrétaire général du Comité central du PCUS, 26 janvier 1990, *Fonds N° 2, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Hans Modrow, 30 janvier 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Pour l'Allemagne, une patrie unie (concept pour la discussion sur la voie de l'unité allemande), *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- V. V. Zagladin sur l'entretien avec l'ambassadeur de la RFA en URSS Klaus Blech, 1er février 1990 - *Fonds N° 3, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec James Baker, 9 février 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl un sur un, 10 février 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl (suite), 10 février 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec H. Modrow, 12 février 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Extraits des discours de Gorbatchev dans la salle du Secrétariat du Comité central sur la question de la préparation du Congrès extraordinaire des députés du peuple de l'URSS et du XXVIII congrès du PCUS, 13 février 1990, *Fonds N° 2, inventaire N° 2*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl par téléphone, 20 février 1990, *Fonds N° 2, inventaire N° 2*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec G. Bush, 28 février 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec D. Hurd, 10 avril 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Wojciech Jaruzelski, 13 avril 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Gianni De Michelis, 17 avril 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*
- Note de Valentin Falin à M. S. Gorbatchev, 18 avril 1990, *Fonds N° 2, inventaire N° 2*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Lothar de Maizière, 29 avril 1990, *Fonds N° 1, inventaire N° 1*

- Note d'information d'Anatoli Tcherniayev à M. S. Gorbatchev, 4 mai 1990, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Horst Teltschik, 14 mai 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec James Baker, 18 mai 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Alexander Dubček, 21 mai 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- De la conversation de M. S. Gorbatchev avec François Mitterrand. 25 mai 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Deuxième conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Bush. Washington, Maison Blanche, 31 mai 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Margaret Thatcher, 8 juin 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, 15 juillet 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, Arkhyz, 16 juillet 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec G. Bush, 17 juillet 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Giulio Andreotti, Moscou, 26 juillet 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Roland Dumas, 25 août 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, 7 septembre 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Bush. Helsinki, 9 septembre 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec Richard von Weizsäcker, Bonn, 9 novembre 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, Bonn, 9 novembre 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Conversation de M. S. Gorbatchev avec H-D. Genscher, Bonn, 10 novembre 1990, *Fonds № 1, inventaire № 1*
- Instructions de M. S. Gorbatchev à A Tcherniayev, 10 novembre 1990, *Fonds № 2, inventaire № 1*

## 1991

- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, 18 janvier 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, 5 mars 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Notes pour la conversation de M. S. Gorbatchev avec G. Kohl, 18 juin 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Notes pour la conversation téléphonique avec G. Kohl, 2 octobre 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Conversation téléphonique de M. S. Gorbatchev et H-D. Genscher, 25 décembre 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*
- Lettre d'adieu de M. S. Gorbatchev à G. Kohl, 25 décembre 1991, *Fonds № 2, inventaire № 1*

## **2. Bibliothèque présidentielle de Boris Eltsine**

(<https://www.prlib.ru/>)

- Concept de la politique étrangère de la Russie, 23 avril 1993
- Concept de la politique étrangère de la Russie, 28 juin 2000
- Concept de la politique étrangère de la Russie, 12 juillet 2008
- Concept de la politique étrangère de la Russie, 12 février 2013
- Concept de la politique étrangère de la Russie, 30 novembre 2016
- Décret sur les mesures pour mettre en œuvre les résolutions 1718 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 14 octobre 2006
- Décret sur les mesures pour mettre en œuvre les résolutions 1737 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 23 décembre 2006 et 1747 du 24 mars 2007.
- Décret sur les mesures pour mettre en œuvre les résolutions 1803 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 3 mars 2008
- Décret sur les mesures pour mettre en œuvre la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 9 juin 2010
- Décret sur les mesures pour mettre en œuvre la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 20 juillet 2015

### **3. National Security Archive**

(<https://nsarchive.gwu.edu/>)

#### **Document 01**

U.S. embassy Bonn Confidential Cable to Secretary of State on the speech of the German Foreign Minister: Genscher Outlines His Vision of a New european Architecture. Feb 1, 1990

#### **Document 02**

Mr. Hurd to Sir C. Mallaby (Bonn). Telegraphic N. 85: Secretary of State's Call on Herr Genscher: German Unification. Feb 6, 1990

#### **Document 03**

Memorandum from Paul H. Nitze to George H.W. Bush about "Forum for Germany" meeting in Berlin. Feb 6, 1990.

#### **Document 04**

Memorandum of Conversation between James Baker and Eduard Shevardnadze in Moscow. Feb 9, 1990.

#### **Document 05**

Memorandum of conversation between Mikhail Gorbachev and James Baker in Moscow. Feb 9, 1990.

#### **Document 06**

Record of conversation between Mikhail Gorbachev and James Baker in Moscow. (excerpts) Feb 9, 1990.

#### **Document 07**

Memorandum of conversation between Robert Gates and Vladimir Kryuchkov in Moscow. Feb 9, 1990.

#### **Document 08**

Letter from James Baker to Helmut Kohl. Feb 10, 1990.

#### **Document 09**

Memorandum of conversation between Mikhail Gorbachev and Helmut Kohl. Feb 10, 1990

#### **Document 10-1**

Teimuraz Stepanov-Mamaladze notes from Conference on Open Skies, Ottawa, Canada. Feb 12, 1990.

#### **Document 10-2**

Teimuraz Stepanov-Mamaladze diary, February 12, 1990. Feb 12, 1990.

#### **Document 10-3**

Teimuraz Stepanov-Mamaladze diary, February 13, 1990. Feb 13, 1990.

**Document 11**

U.S. State Department, "Two Plus Four: Advantages, Possible Concerns and Rebuttal Points."  
Feb 21, 1990.

**Document 12-1**

Memorandum of conversation between Vaclav Havel and George Bush in Washington.  
Feb 20, 1990.

**Document 12-2**

Memorandum of conversation between Vaclav Havel and George Bush in Washington.  
Feb 21, 1990.

**Document 13**

Memorandum of Conversation between Helmut Kohl and George Bush at Camp David.  
Feb 24, 1990.

**Document 14**

Memorandum of conversation between George Bush and Eduard Shevardnadze in Washington.  
Apr 6, 1990.

**Document 15**

Sir R. Braithwaite (Moscow). Telegraphic N. 667: "Secretary of State's Meeting with President Gorbachev." Apr 11, 1990.

**Document 16**

Valentin Falin Memorandum to Mikhail Gorbachev (excerpts). Apr 18, 1990.

**Document 17**

James A. Baker III, Memorandum for the President, "My meeting with Shevardnadze."  
May 4, 1990.

**Document 18**

Record of conversation between Mikhail Gorbachev and James Baker in Moscow.  
May 18, 1990.

**Document 19**

Record of conversation between Mikhail Gorbachev and Francois Mitterrand (excerpts).  
May 25, 1990.

**Document 20**

Letter from Francois Mitterrand to George Bush. May 25, 1990.

**Document 21**

Record of conversation between Mikhail Gorbachev and George Bush. White House, Washington D.C. May 31, 1990.

**Document 22**

Letter from Mr. Powell (N. 10) to Mr. Wall: Thatcher-Gorbachev memorandum of conversation. Jun 8, 1990.

**Document 23**

Record of Conversation between Mikhail Gorbachev and Helmut Kohl, Moscow (excerpts). Jul 15, 1990.

**Document 24**

Memorandum of Telephone Conversation between Mikhail Gorbachev and George Bush Jul 17, 1990.

**Document 25**

September 12 Two-Plus-Four Ministerial in Moscow: Detailed account [includes text of the Treaty on the Final Settlement with Respect to Germany and Agreed Minute to the Treaty on the special military status of the GDR after unification] Nov 2, 1990.

**Document 26**

U.S. Department of State, European Bureau: Revised NATO Strategy Paper for Discussion at Sub-Group Meeting. Oct 22, 1990.

**Document 27**

James F. Dobbins, State Department European Bureau, Memorandum to National Security Council: NATO Strategy Review Paper for October 29 Discussion. Oct 25, 1990.

**Document 28**

Ambassador Rodric Braithwaite diary, 05 March 1991. Mar 5, 1991.

**Document 29**

Paul Wolfowitz Memoranda of Conversation with Vaclav Havel and Lubos Dobrovsky in Prague. Apr 27, 1991.

**Document 30**

Memorandum to Boris Yeltsine from Russian Supreme Soviet delegation to NATO HQs. July 1, 1991.

#### 4. President Bill Clinton Digital Library

(<https://clinton.presidentiallibraries.us/solr-search?q=Russia>)

- NIC Memorandum, “Likely Allied Reactions to Unilateral U.S. Actions in Bosnia,” 1993-08-05, *Clinton Digital Library*, <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/12333>.
- National Security Council and Russia, Ukraine, Eurasian Affairs Office, “Declassified Documents Concerning Russia and Belarus,” *Clinton Digital Library*, This Mandatory Declassification Review contains material on briefing books prepared for President Clinton's trip to Moscow, Russia and Minsk, Belarus in January 1994. Materials include a memorandum from Strobe Talbott to Secretary of State Warren Christopher regarding a meeting with Russian Foreign Minister Kozyrev. Also included are Department of State cables providing background information for the President's trip, <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/57236>.
- “Declassified Documents Concerning Russia,” *Clinton Digital Library*, This Mandatory Declassification Review contains material on a meeting between President Clinton and Russian President Boris Yeltsine in Halifax, Nova Scotia on June 17, 1995. Materials include a memorandum of conversation between the two Presidents., <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/57237>
- “Declassified Documents Concerning Russia,” *Clinton Digital Library*, This Mandatory Declassification Review contains a memorandum of conversation between President Clinton and President Yeltsine for their meeting in Moscow on May 10, 1995., <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/57235>.
- “Russia - Miscellaneous Speeches,” *Clinton Digital Library*, Speech by the Foreign Secretary, Mr. Douglas Hurd, to the London Business School, « Russia and europe », London, 19 january 1995, <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/11185>.
- “Declassified Documents Concerning Russia,” *Clinton Digital Library*, This Mandatory Declassification Review contains material on the President's meeting with Russian President Boris Yeltsine on March 21, 1997, in Helsinki, Finland. Materials include a memorandum to the President from Samuel Berger regarding the Summit meeting with Yeltsine and a report on Pertti Torstila, Director of the Finnish Ministry of Foreign Affairs., <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/57255>.

- Declassified Documents concerning Russia, *Clinton Digital Library*, Meeting with President Yeltsine, 1999-06-20, <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/16206>.
- Declassified Documents concerning Russia, *Clinton Digital Library*, this declassification review contains correspondence between President Clinton and President Boris Yeltsine of Russia from 1997 thru 1999. The cables and letters cover a variety of topics: Iraq, Kosovo, and the release of an American missionary held in Chechnya., <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/16206>.
- Office of Communications and Mark Gearan, “Russia / NATO Planning,” *Clinton Digital Library*, <https://clinton.presidentiallibraries.us/items/show/89799>.



## 5. Sites Internet

Site officiel des Nations Unies <http://www.un.org>

Site officiel du ministère des Affaires étrangères de Russie [www.mid.ru](http://www.mid.ru)

Site officiel de Président de Russie [www.kremlin.ru](http://www.kremlin.ru)

Site officiel de la Bibliothèque présidentielle de Boris Eltsine [www.prlib.ru](http://www.prlib.ru)

Site officiel des Archives de la Russie <https://rusarchives.ru/>

Site officiel des Archives de la politique étrangère russe <https://idd.mid.ru/arhivy-mid-rossii>

Site officiel de l'Agence Fédérale des Affaires de CEI [www.rs.gov.ru](http://www.rs.gov.ru)

Site officiel de CEI <http://www.cis.minsk.by/>

Site de l'Institut national de l'audiovisuel français [www.ina.fr](http://www.ina.fr)

Site de l'analyse de l'actualité russe Desk Russie <https://desk-russie.eu/>

## Sources orales

### Entretiens avec des diplomates, politiciens, experts

**Adamishin Anatoliy** - Diplomate soviétique et russe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS (1986-1990), vice-ministre des Affaires étrangères de la Russie (1992-1994), ministre de la Fédération de Russie pour la coopération avec les États de la CEI (1997-1998).

**Agaev Ednan** - Diplomate soviétique et russe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Représentant de la Fédération de Russie à la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (1991-1994), chef de la délégation de la Fédération de Russie à diverses négociations sur la sécurité internationale et le contrôle des armements, conseiller spécial du ministre des Affaires étrangères et directeur du département de la planification de la politique étrangère. Il a travaillé au Secrétariat de l'ONU, au bureau des Nations Unies à Genève (1980-1989), à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (1982-1986), et a été membre du Conseil consultatif sur les affaires de désarmement du secrétaire général des Nations Unies (1991-1996).

**Dejammet Alain** - Ambassadeur de France en Égypte (1989-1991), représentant permanent de la France aux Nations Unies (1995-1999).

**Guéhenno Jean-Marie** - Secrétaire général adjoint au département des opérations du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (2000-2008).

**McFaul Michael** – Special Assistant to President Barack Obama, Senior Director of Russian and Eurasian Affairs (2009-2011) and US Ambassador in Russia (2012-2014).

**Miyet Bernard** - Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE (1994-1997), secrétaire général adjoint des Nations Unies (1997-2000).

**Noirmont Charles Henri de** - Adjoint au directeur du service de relations publiques au commandement de l'OTAN pour l'Europe du Sud (AFSOUTH) à Naples, puis officier de presse et porte-parole de l'"Implementation Force" (IFOR) de l'OTAN à Sarajevo (1995 – 1996).

**Novosseloff Alexandra** - auteur et chercheuse française, ayant une expertise dans le domaine des organisations internationales, du Conseil de sécurité des Nations Unies, du maintien de la paix des Nations Unies et des relations entre les Nations Unies et les organisations régionales.

**Ripert Jean-Maurice** - Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies (2007-2009), ambassadeur de France en Fédération de Russie (2013-2017).

**Roubinski Youri** – Politologue, diplomate et historien russe, spécialiste de l’histoire et de la politique française, l’Académie de Science de Russie. Premier conseiller à l’ambassade de Russie à Paris (1987-1997). Il possède le rang de conseiller de première classe.

# Bibliographie

## 1. La politique de Russie

ALEKSEEV, Petr, « Čto my poterjali i čto priobrelj s rapadom SSSR », [Ce que nous avons perdu et acquis après l'effondrement de l'URSS], 9 mars 2016, disponible sur : <https://maxpark.com/community/129/content/5101049>.

ALLISON, Ray, « Peacekeeping in The Soviet Successor States », *SIPRI Yearbook*, 1995, disponible sur : <https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRI%20Yearbook%201995.pdf>.

AMBROSIO, Thomas, *Challenging America's Global preeminence: Russia's quest for multipolarity*, Aldershot, Ashgate, 2005, 196 p.

ARBATOV, A.G., *Stanovlenie vnešnej politiki Rossii i nekotorye aspekty ee novoj voennoj doktriny*, [La formation de la politique étrangère de la Russie et certains aspects de sa nouvelle doctrine militaire], Sofia, Polis, 2006.

AVERRE, Derek, DAVIES, « Lance, Russia, humanitarian intervention and the Responsibility to Protect: the case of Syria », *International Affairs*, 2015, N. 91, pp. 813–834, disponible sur : [https://www.academia.edu/19836333/Russia\\_humanitarian\\_intervention\\_and\\_the\\_Responsibility\\_to\\_Protect\\_the\\_case\\_of\\_Syria](https://www.academia.edu/19836333/Russia_humanitarian_intervention_and_the_Responsibility_to_Protect_the_case_of_Syria).

BALLIN, Andre, « Nelegkij put' Rossii posle razvala SSSR », [Le chemin difficile de la Russie après l'effondrement de l'URSS], *Wirtschafts Blatt*, 24 août 2011, disponible sur : <https://inosmi.ru/history/20110824/173750464.html>.

BARANOVSKIY, Vladimir, « Rossija : èvoljucija vzgljadov na « otvetstvennost' po zašite », [Russie : l'évolution des points de vue sur la « responsabilité de protéger »], *Les chemins de la paix et de la sécurité*, 2018, № 1(54), numéro spécial : Défis humanitaires, intervention humanitaire et protection des civils dans les conflits armes, pp. 115-128, disponible sur : [https://www.imemo.ru/files/File/magazines/puty\\_miru/2018/01/08\\_Baranovskiy.pdf](https://www.imemo.ru/files/File/magazines/puty_miru/2018/01/08_Baranovskiy.pdf).

BEEBE, George, *The Russian trap*, New York, Thomas Dune Book, 2019, 216 p.

BESANÇON, Alain, *Présent soviétique et passe russe*, Paris, Fayard, 1998, 448 p.

BIALECKI, Martin, « ein Hauch von Kaltem Krieg », *Der Tagesspiegel*, 10 février 2007, disponible sur : <https://www.tagesspiegel.de/politik/muenchener-sicherheitskonferenz-ein-hauch-von-kaltem-krieg/809486.html>.

BIRYKOVA, Olga, « Reset policy as the new stage in Russia – the USA relations », *Bulletin de l'Universite d'État de Kemerovo*, № 3 (59) Volume 2, 2014, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/politika-perezagruzki-kak-novyy-etap-rossijsko-amerikanskih-otnosheniy>.

BOARDMAN, Robert, *Post-Socialist World Orders. Russia, China and the UN System*, London, Macmillan, 1994, 200 p.

- BOBROV, Aleksandr, *Évoljucija konceptual'nyh osnov vnešnej politiki Rossii i ih realizacija v rossijskoj diplomatičeskoj praktike (1991-2019)*, [L'évolution des fondements conceptuels de la politique étrangère de la Russie et leur mise en œuvre dans la pratique diplomatique russe au stade actuel (1991-2019)], Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Lebedeva Olga, MGIMO, Moscou, 2020, 224 p.
- BOOT, Max, « The louse that roared », *Los Angeles Times*, 14 février 2007, disponible sur: <https://www.latimes.com/archives/la-xpm-2007-feb-14-oe-boot14-story.html>.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène, *La Russie entre deux mondes*, Paris, Fayard, 2011, 352 p.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène, *La Russie inachevée*, Paris, Fayard, 2000, 340 p.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène, *Six années qui ont changé le monde : 1985-1991, la chute de l'empire soviétique*, Paris, Fayard, 2019, 448 p.
- CHAVRIN, Robert, *Faut-il détester la Russie ? Vers une nouvelle Guerre Froide*, Paris, Investig'Agation, 2016, 195 p.
- CHERNYAEV, Anatolij, *Byl li u Rossii šans ?* [La Russie avait-t-elle une chance ?], M., 2003, 286 p.
- CLERC, Denis, « BRICS. Les enfants de la mondialisation », *Ramses 2012*, pp. 48-51.
- COHEN, Steven, *War with Russia? From Putin & Ukraine to Trump & Russiagate*, New York, Hot Books, 2019, 240 p.
- DALEY, Tad, *Russia's « continuation » of the soviet Security Council membership and prospective russian policies toward the United Nations*, Los Angeles, RAND Corporation, mars 1992, 18 p.
- DAUCE, Françoise, *La Russie postsoviétique*, Paris, la Découverte, 2019, 128 p.
- DAZIANO Laurence, *Les pays émergents*, Armand Collin, 2014, 224 p.
- DELCOUR, Laure, « Comment la Russie voit-elle le monde ? Éléments d'analyse d'une politique étrangère en mutation », *Revue internationale et stratégique*, 2007/4 (N°68), pp. 133 – 141, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2007-4-page-133.htm>.
- DUNAEVA, elena, SAZHIN, Vladimir (sous dir.), *Rossijsko-iranskije otnošenija. Problemy i perspektivy*, [Relations russo-iraniennes. Problèmes et perspectives], M., YV : RAN, Centr strategičeskoj kon'junktury, 2015, 260 p.
- DUGIN, Aleksandr, *Osnovy Geopolitiki*, [Fondements de la Géopolitique], Moscou, Arktogey, 2000, 451 p.
- ERSHOV, Bogdan, « Posledstvija raspada SSSR », [Conséquences de l'effondrement de l'URSS], *Revue internationale des sciences humaines et naturelles*, 2016, N° 3, p. 20-22, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/posledstviya-raspada-sssr>.
- ELTCHANINOFF, Michel, *Dans la tête de Vladimir Poutine*, Arles, Actes Sud, 2015, 171 p.
- FACON, Isabelle, *Russie : Les chemins de la puissance*, Perpignan, Artège éditions, 2010, 192 p.
- FACON, Isabelle, *La nouvelle armée russe*, Paris, L'Inventaire, 2021, 128 p.

FACON, Isabelle, BOYER, Yves, *La politique de sécurité de la Russie : entre continuité et rupture*, Paris, Ellipses, 2000, 256 p.

FEDOROVSKI, Vladimir, *Poutine, l'itinéraire secret*, Paris, Librairie générale française, 2015, 260 p.

GALEOTTI, Mark, *We Need to Talk About Putin: Why the West gets him wrong, and how to get him right*, London, Ebury Digital, 2019, 139 p.

GAVLO, Yuliy, « Raspad SSSR i međunarodno-pravovoj status Rossijskoj Federacii », [L'effondrement de l'URSS et le statut juridique international de la Fédération de Russie], *Izvestiya de l'Université d'État d'Altai*, 2(16), 2000, p. 1-6, disponible sur : <http://izvestia.asu.ru/2000/2/jurs/08.ru.html>.

GEVORKYAN, Nathalya, *Ot pervogo lica. Razgovory s Vladimirom Putinym*, [À la première personne. Conversations avec Vladimir Poutine], M., 2000, 120 p.

GILES, Keir, *Moscow Rules: What Drives Russia to Confront the West*, Washington, Brookings Institution Press, 2019, 256 p.

GOMART, Thomas, *Russian Civil-Military Relations: Putin's Legacy*, Washington, Carnegie endowment for Int'l Peace, 2008, 120 p.

GRATCHEV, Andrei, *Un nouvel Avant-Guerre ? Des hyperpuissances à l'hyperpoker*, Paris, Alma éditeur, 2017, 306 p.

GRATCHEV, Andrei, *Le passé de la Russie est imprévisible. Journal de bord d'un enfant du dégel*, Paris, Alma éditeur, 2014, 520 p.

GRATCHEV, Andrei, *Le jour où l'URSS a disparu*, Paris, l'Observatoire, 2021, 206 p.

GROMYKO, Al, ANANIEVA, e., *Vystraivaja dobrososedstvo. Rossija na prostranstvah evropy*, [Construire un bon voisinage. La Russie dans les espaces de l'europe], Moscou, Ves' mir, 2013, 228 p.

GUSEYNOV, V.A., *Rossija v izmenjajušemsja mire*, [Russie dans un monde en mutation : Recueil], Institut des evaluations stratégiques et de l'analyse ; M. : etoile Rouge, 2008, 168 p.

GUSKOVA, Elena, *Dinamika kosovskogo krizisa i politika Rossii // Kosovo : međunarodnye aspekty krizisa*, [Dynamique de la crise du Kosovo et la politique de la Russie // Kosovo : aspects internationaux de la crise], M., Prosvešenie, 1999, 303 p.

GUSKOVA, Elena, *Istorija jugoslavskogo krizisa (1990-2000)*, [Histoire de la crise yougoslave (1990-2000)], M., 2001, 720 p.

HUBERT, Seipel, *Poutine. Une vision du pouvoir*, Genève, édition des Syrtes, 2016, 368 p.

HUVE, Sophie, *La Russie et l'ONU - L'Organisation des Nations Unies, cadre et instrument de la politique extérieure russe (1999-2015)*, 2015, Paris, L'Hartmann, 188 p.

IVANOV, Oleg, *Rossija – SŠA – NATO : dinamika sovremennyh vzaimootnošenij i vozmožnosti preodolenija krizisa doverija*, [Russie - États-Unis-OTAN : la dynamique des relations contemporaines et la possibilité de surmonter la crise de confiance], Monographie, Nighniy Novgorod, ISI NNGU, 2000, 243 p.

- KARPOV, Mikhail, « Kak pravitel'stvo El'cina-Gajdara provodilo èkonomičeskie reformy v 1992 godu », [Comment le gouvernement Eltsine-Gaïdar a mené des réformes économiques en 1992], *Lenta.ru*, 23 février 2016, disponible sur : <https://lenta.ru/articlés/2016/08/23/gaidar/>.
- KASTOUEVA-JEAN, Tatiana, *La Russie de Poutine en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2020, 317 p.
- KATEB, Alexanre, *Les Nouvelles Puissances Mondiales. Pourquoi les BRICS changent le Monde*, ellipses, 2011, 272 p.
- KAZIMIROV, Vladimir (sous dir.), *Diplomat Julij Voroncov. Sbornik vospominanij*, [Diplomate Iouli Vorontsov. Recueil de mémoires], Moscou, Relations Internationales, 2009, 264 p.
- KORTUNOV, Andrey, *Rossija i reformy OON*, [La Russie et les réformes de l'ONU], M. Fond National de Russie, 1995, 111 p.
- KULUMBEGOV, Robert, « Priznanie Abhazii i Južnoj Osetii — « svidétél'stvo vysšej spravedlivosti », [Reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossetie du Sud – « témoignage de la justice suprême »], *Eurasia Daily*, 26 août 2019, disponible sur : <https://eadaily.com/ru/news/2019/08/26/priznanie-abhazii-i-yuzhnoy-osetii-svidétél'stvo-vysshey-spravedlivosti>.
- LAIDI, Zaki, « Les BRICS : un cartel d'ambitions souverainistes », *Le Débat* 2011/5 (N 167), pp. 50-59.
- LEE MYERS, Steven, *The New Tsar: The Rise and Reign of Vladimir Putin*, New York, Knopf, 2015, 592 p.
- LOTSCHILIN, Andrej, « Zahvat v Beslane : SB OON trebuet osvobodit' založnikov », [Prise à Beslan : le Conseil de sécurité de l'ONU demande la libération des otages], *RIA Novosti*, 2 septembre 2004, disponible sur : <https://ria.ru/20040902/669985.html>.
- LOUKIANOV Fiodor, « Les paradoxes du soft power russe », *Revue internationale et stratégique*, 2013/4 (N 92), pp. 147-156.
- MILLER, Frederic, VANDOME Agnes (sous la dir.), *Géostratégie de la Russie : Histoire de la géostratégie russe de 1991 à 2008, Indépendance du Kosovo, Guerre du Kosovo, Deuxième Guerre d'Ossétie du Sud*, Long Grove, Alphascript Publishing, 2010, 224 p.
- MINIC, Dmitri, *Contourner la lutte armée : la pensée stratégique russe face à l'évolution de la guerre, 1993-2016*, Thèse de doctorat, sous la direction de Olivier Forcade et de Silvia Serrano, Sorbonne Université, Paris, 2021, 1284 p.
- MINIC, Dmitri, *Pensee et culture stratégiques russes. Du contournement de la lutte armée à la guerre en Ukraine*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2023, 500 p.
- MLECHIN, Leonid, *Putin, Bush i vojna v Irake*, [Putin, Bush et la guerre en Irak], M. 2005, 179 p.
- MLECHIN, Leonid, *Sekrety rossijskoj diplomatii. Ot Gromyko do Lavrova*, [Secrets de la diplomatie russe. De Gromyko à Lavrov], Moscou, Argumenti Nedeli, 2019, 587 p.
- MONGRENIER, Jean-Sylvestre, THOM, Françoise, *Géopolitique de la Russie*, Paris, Que sais-je ? 2018, 128 p.

- MOREAU, Xavier, *La Nouvelle Grande Russie : De l'effondrement de L'URSS au retour de Poutine*, 2012, Paris, ellipses Marketing, 156 p.
- MORELLE, Hubert, *La décolonisation de l'empire russe (1992-2016) : mythe ou réalité ?* Paris, L'Harmattan, 2017, 247 p.
- NARINSKI Michail, « Gorbatchev, Mitterrand et la fin de la guerre froide », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 258, 2015/2, pp. 27-56.
- OKOROKOV, Aleksander, *Sekretnye vojny Sovetskogo Sojuza. Pervaja polnaja ènciklopedija*, [Guerres secrètes de l'Union soviétique. Première encyclopedie complète], Moscou, eksmo, 2008, 736 p.
- OSTROVSKY, Arkady, *The Invention of Russia: From Gorbachev's Freedom to Putin's War*, New York, Viking, 2016, 384 p.
- PALISSON, Miriam, *1er septembre 2004 : la prise d'otages de Beslan par un commando tchéchène*, Franceinfo, 2 septembre 2015, disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/monde/russie/1er-septembre-2004-la-prise-d-otages-de-beslan-par-un-commando-tchet-chene\\_3065109.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/russie/1er-septembre-2004-la-prise-d-otages-de-beslan-par-un-commando-tchet-chene_3065109.html).
- PLACIDI, Delphine, *Le multilatéralisme onusien dans les politiques extérieures françaises et russe depuis 1945. Ressources et contraintes de la coopération internationale*, Thèse imprimée, sous la direction de Guillaume Devin, IEP Paris, 2008, 1041 p.
- PONS, Frédéric, *Poutine*, Paris, Mon Poche, 2018, 490 p.
- PURSIANEN, Christer, *Russian Foreign Policy and International Relations Theory*, London, Routledge, 2017, 241p.
- RAVIOT, Jean-Robert, *Russie : vers une nouvelle guerre froide ?* La Documentation française, 2016, 184 p.
- REY, Marie-Pierre, *Les Russes : De Gorbatchev à Poutine*, Paris, Armand Colin, 2005, 240 p.
- REY, Marie-Pierre, *Le dilemme russe : La Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2016, 512 p.
- RIGAUD, Pascal, *Les BRICS*, BREAL, 2014, 141 p.
- ROMER, Jean-Christophe, *La pensée stratégique russe au XXe siècle*, Paris, Economica, 1997, 130 p.
- ROXBURG, Angus, *The Strongmen. Vladimir Putin and the Struggle for Russia*, London, Bloomsbury Publishing, 2011, 231 p.
- SAKWA, Richard, *Putin: Russia's choice*, London, Routeledge, 2003, 320 p.
- SAKWA, Richard, *Russia again the rest. The Post-Cold crisis of the World Order*, Cambridge University Press, 2017, 370 p.
- SCHEGLOVIN Yuri, « O pozicii Rossii po iranskoj jadernoj programme », [La position de la Russie sur le programme nucléaire iranien], 18 mai 2019, *Institut du Moyen-Orient*, disponible sur : <http://www.iimes.ru/?p=56192>.
- SERRANO, Silvia & MERLIN, Aude, *Ordres et désordres au Caucase*, Université de Bruxelles, 2010, 228 p.



- SHARASHENIDZE, Levan, *Zametki desantnika-komissara*, [Notes du commissaire parachutiste], Tbilisi, 2006,
- SHAKLEINA, Tathiana, *Vnešnjaja politika i bezopasnost' sovremennoj Rossii 1991-2002*, [La politique internationale et la sécurité de la Russie 1991-2002], vol. 1, 544 p.
- SHIRAEV, Eric, KHUDOLEY, Konstantin, *Russian Foreign Policy*, New York, Red Globe Press, 2019, 297 p.
- SIMES Dimitri, *After the Collapse: Russia Seeks Its Place as a Great Power*, New York, Simon & Schuster, 1999, 272 p.
- STENT, Angela, *The Limits of Partnership: U.S.-Russian Relations in the Twenty-First Century*, Princeton, Princeton University Press, 2015, 417 p.
- STONE, Oliver, *Conversations avec Poutine*, Paris, Albin Michel, 2017, 430 p.
- THOM, Françoise, *Comprendre le poutinisme*, Paris, Desclée De Brouwer, 2018, 240 p.
- THOM, Françoise, *La Langue de bois*, Paris, Julliard, 1987, 225 p.
- THOM, Françoise, *La Marche à rebours. Regards sur l'histoire soviétique et russe*, Paris, Sorbonne Université Presses, « Mondes contemporains », 2021, 724 p.
- THOM, Françoise, *Le Moment Gorbatchev*, Paris, Hachette, 1989, 282 p.
- THOM, Françoise, « La politique étrangère de la Russie », *Commentaire*, N° 139, Automne 2012, pp. 725-734.
- THOM, Françoise, « Poutine, l'heure de vérité », *Commentaire*, N° 147, Automne 2014, pp. 503-510.
- THOM, Françoise, « Un danger cache l'autre : les risques d'une coalition avec la Russie », *Politique Internationale*, N° 150, hiver 2015-2016, pp. 231-248.
- THOM, Françoise, « La globalisation du poutinisme », *Commentaire*, N° 157, printemps 2017, p. 151.
- THOM, Françoise, « Penser l'après-Poutine », *Politique Internationale*, N° 158, hiver 2017.
- THOM, Françoise, Desk Russie, <https://desk-russie.eu/auteur/francoise-thom.html>.
- TINGUY de, Anne, *La Russie dans le monde*, Paris, CNRS, 2019, 328 p.
- TINGUY de, Anne, *Moscou et le monde*, Paris, Autrement, 2008, 224 p.
- TINGUY de, Anne, « Les Nations Unies, un multiplicateur d'influence pour la Russie », *Revue Défense Nationale*, 2017/7 (N° 802), pp. 17-22.
- TREISMAN, Daniel, *The New Autocracy: Information, Politics, and Policy in Putin's Russia*, Washington, Brookings Institution Press, 2018, 321 p.
- TRENIN, Dmitri, *Should We Fear Russia?* Cambridge, Polity, 2016, 144 p.
- TRIFONOVA, Inna, *Prioritety vnešnej politiki Rossii v period prezidentstva B.N. El'cina i V.V. Putina : politologičeskij analiz*, [Priorités de la politique étrangère de la Russie sous la présidence de B. N. Eltsine et V. V. Poutine : analyse politique], Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Smirnov Gennadiy, Académie Diplomatique de Russie, Moscou, 2012, 169 p.

TSYGANKOV, Andrei, *Russia's Foreign Policy: Change and Continuity in National Identity*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2019, 336 p.

WEGREN, Stephen, (ed.), *Putin's Russia: Past Imperfect, Future Uncertain*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2018, 360 p.

WERTH, Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique : De l'empire russe à la Communauté des États indépendants (1900-1991)*, Paris, PUF, 2021, 630 p.

ZECCHINI, Laurent, « Vladimir Poutine dénonce l'unilatéralisme américain », *Le Monde*, 12 février 2007, disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2007/02/12/m-poutine-denonce-l-unilateralisme-americain\\_866329\\_3222.html](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2007/02/12/m-poutine-denonce-l-unilateralisme-americain_866329_3222.html).

## 2. L'ONU

ALBARET, Mélanie, DECAUX, Emmanuel, *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité*, Paris, Dalloz, 2012, 672 p.

AMBROSETTI, David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU : le Conseil de sécurité en audience*, P.I. Peter Lang S.A., éditions Scientifiques Internationales, 2009, 349 p.

AMBROSETTI, David, *Les négociations diplomatiques au Conseil de sécurité*, Négociations Internationales, Presses de Sciences Po, 2013, 429 p.

ANDREEV, Maxim, *Sovremennye strategii reformirovanija Soveta Bezopasnosti OON*, [Stratégies modernes de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies], Kazan, Centre des technologies innovantes, 2002, 199 p.

BACHTA, Lobna, *Le Conseil de sécurité de l'ONU face à la prolifération nucléaire*, Académiques, 2015, 192 p.

BAILEY, Sydney, DAWS, Sam, *The Procedure of the UN Security Council*, Oxford University Press Inc., New York, 1998, 689 p.

BARISHEV, Aleksandr, *Mirovaja politika i Organizacija Ob"edinennyh nacij 1945- 2009*, [La politique mondiale et l'Organisation des Nations Unies 1945-2009], M. 2009, 1340 p.

BERTRAND, Maurice, *Refaire l'ONU*, Zoe, 1986, 126 p.

BOGUCHARSKIY Evgueni, *Instituty sovremennoj diplomatii : kurs lekcij*, [Institutions de la diplomatie moderne], cours magistral, MGIMO, Moscou, 2015, 477 p.

BRELET, Claudine, *Anthropologie de l'ONU : utopie et fondation*, Paris, L'Harmattan, 1995. 230 p.

DAZIANO Sebastian, *Faut-il supprimer l'ONU ?* ellipses, 2016, 176 p.

DAHAN, Paul, *Diplomates*, Paris, CNRS, 2017, 256 p.

DELDIQUE, Pierre-Édouard, *Faut-il supprimer l'ONU ?* Hachette Littérature, 2003, 288 p.

DELDIQUE, Pierre-Édouard, *Fin de partie à l'ONU : les réformes de la dernière chance*, 2005, Jean-Claude Lattès, 187 p.

DELDIQUE, Pierre-Édouard, *Le myth des Nations Unies : l'ONU après la guerre froide*, 1994, Hachette, 236 p.

DENEVE, Olivier, *La France et l'ONU : influences en péril*, 2015, Univ européenne, 684 p.

Direction de la publication des actes de la journée d'études organisée en l'honneur du professeur Yves Daudet, avec K. Bannelier-Christakis, Th. Christakis, M.-P. Lanfranchi, S. Maljean-Dubois, *Les 70 ans des Nations Unies : quel rôle dans le monde actuel ?*, Paris, Pedone, 2014, 258 p.

DUNDUKOVA, Tathiana, « Osnovnye predloženija i pozicija postojannyh členov Soveta Bezopasnosti OON po reforme Organizacii Ob"edinennyh Nacij », [Les propositions principales et la position des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies], *Jeune scientifique*, № 9 (113), mai 2016, pp. 972-979.

EMCH, Rita, « La Suisse bute sur le veto des grandes puissances », *Swissinfo*, 18 mai 2012, disponible sur : [https://www.swissinfo.ch/fre/politique/r%C3%A9forme-du-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9\\_la-suisse-bute-sur-le-veto-des-grandes-puissances/32721956](https://www.swissinfo.ch/fre/politique/r%C3%A9forme-du-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9_la-suisse-bute-sur-le-veto-des-grandes-puissances/32721956).

FEDOROV Vladimir, *Organizacija Ob"edinennyh Nacij, drugie meždunarodnye organizacii i ih rol' v XXI veke*, [Les Nations Unies, les autres organisations internationales et leur rôle au XXIe siècle], Logos, Moscou, 2007, 940 p.

FERNANDEZ, Julian, HOLEINDRE, Jean-Vincent, *Nations désunies ? - La crise du multilatéralisme dans les relations internationales*, CNRS, 2022, 361 p.

FLEURENCE, Olivier, *La réforme du Conseil de sécurité : l'État du débat depuis la fin de la guerre froide*, Thèse imprimée, Paris II Panthéon Assas, 1998, 393 p.

FLORENT, Julien, *Renseignement et diplomatie de la SDN à l'ONU : histoire des pratiques de l'espionnage dans les organisations internationales*, Thèse de doctorat, sous la direction de Olivier Forcade, Paris, 2014.

FREDERKING Brian, *The United States and the Security Council: collective security since the Cold War*, Routledge, London, 2007, 197 p.

FROUVILLE, Olivier (dir.), « La réforme du Conseil de sécurité : un exemple de démocratisation ? », *Le cosmopolitisme juridique*, p. 223-247, Paris, Pedone, 2015, 457 p.

GATILOV Gennadiy, *Organizacija Ob"edinennyh Nacij na službe čelovečestva*, [L'ONU au service de l'humanité], Académie international d'informatisation, Moscou, Inforizdat, 2011, 79 p.

GEFFARD, Mathilde, *Les propositions d'encadrement du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité*, Mémoire pour l'obtention du master Relations Internationales, sous la direction d'Anne-Thida Norodom, Paris II Panthéon Assas, 2018, 100 p.

GORMAN, Robert, *Great debates at the United Nations. An encyclopedia of Fifty Key Issues, 1945-2000*, Westport, London, Greenwood Press, 2001, 453 p.

HAMATSHINA, Gulnaz, « Značenie Organizacii Ob"edinennyh Nacij v bor'be s meždunarodnym terrorizmom », [Rôle des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme international], *Jeune scientifique*, 2017, № 2 (136), pp. 334-337, disponible sur : <https://moluch.ru/archive/136/37983/>.

HATTO, Ronald, *ONU et maintien de la paix : propositions de réforme*, 2006, L'Harmattan, 162 p.

HASBI, Aziz, *ONU et ordre mondial : réformer pour ne rien changer*, 2006, L'Harmattan, 284 p.

HOLLY, Daniel, *Les Nations Unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003, 253 p.

HUBERT, Joel, TSIMBADI, K., *Le Droit de veto de membres permanents du Conseil de Sécurité : Un catalyseur du fiasco des Nations-Unies dans des mécanismes du maintien de la paix et de la sécurité internationales*, edilivre-Aparis, 2017,

KADOMTSEV, Andrey, « Vopros o reforme Soveta Bezopasnosti OON davno nazrel », [La question de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est attendue depuis longtemps], *The*

*Internationals Affaires*, 21 janvier 2020, disponible sur : <https://interaffaires.ru/news/show/25118>.

KIKU, Dmitriy, « Reforma Soveta Bezopasnosti OON : za i protiv », [Réforme du conseil de Sécurité de l'ONU : Pro et contra], *Russian International Affairs Council*, 11 juillet 2018, disponible sur : <https://russiancouncil.ru/analytics-and-comments/analytics/reformirovanie-soveta-bezopasnosti-oon-pro-et-contra/>.

KOZYREVA, Albina, « Sovet Bezopasnosti OON protiv mezhdunarodnogo terrorizma », [Le Conseil de sécurité de l'ONU contre le terrorisme international], *Observer*, 2003, №9 (164), disponible sur : <https://militaryarticle.ru/obozrevatel/2003-obozrevatel/13343-sovet-bezopasnosti-oon-protiv-mezhdunarodnogo>.

KRAUSE, Keith, KNIGHT, Andy, (ed.), *State, Society and the UN system: changing perspectives on multilateralism*, Tokyo, UNUP, 1995, 267 p.

IZAMBERT, Jean-Loup, *Faut-il brûler l'ONU ? Serpent à plumes*, 2004, 359 p.

LANTIER, Jacques, *L'ONU face aux grands problèmes*, Culture, Art, Loisirs, 1969, 286 p.

LEWIN, Andre, *L'ONU pour qoui faire ?* 2006, Gallimard, 165 p.

LEWIN, Andre, *La France et l'ONU depuis 1945*, Charles Corlet éditions, 1995, 351 p.

MALONE, David, (ed.), *The UN Security Council: from the Cold War to the 21st century*, Lynne Rienner, 2004, 745 p.

MAUREL, Chloé, *Histoire des idées des Nations Unies. L'ONU en 20 notions*, Paris, L'Harmattan, 2015, 340 p.

MAUREL, Chloé, *Une brève histoire de l'ONU : Au fil de ses dirigeants*, éditions du Croquant, 2017, 175 p.

MURACCIOLE, Jean-François, *L'ONU et la sécurité collective*, 2006, ellipses marketing, 128 p.

NIKULENKOV, Vassiliy, « Ispol'zovanie prava veto pri golosovanii v Sovété Bezopasnosti OON kak pokazatel' dinamiki rossijsko-kitajskih otnošenij », [Utilisation du droit de veto lors du vote au Conseil de sécurité de l'ONU comme indicateur de la dynamique des relations russo-chinoises], *Izvestia, l'Université d'État d'Irkoutsk*, 2014, Volume 8. pp. 25–31, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/ispolzovanie-prava-veto-pri-golosovanii-v-sb-oon-kak-pokazatel-dinamiki-rossiysko-kitajskih-otnosheniy>.

NOVOSSELOFF, Alexandra, *Capacité et incapacité du Conseil de sécurité des Nations Unies à utiliser la force armée : fondements, pratiques, perspectives*, Thèse de doctorat, sous la direction de Serge Sur, Paris II Panthéon-Assas, décembre 1999.

NOVOSSELOFF, Alexandra, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies. Entre impuissance et toute puissance*, 2016, Biblis, 430 p.

NOVOSSELOFF, Alexandra, *Les États-Unis et l'ONU dans l'après-guerre froide*, Paris, IFRI, 2001, 128 p.

OKOMBA, Thierry, *Le droit international et l'ONU à l'épreuve de défis contemporains*, 2016, éditions Universitaires européennes, 276 p.

PALAMARENKO, Roman, « Waves in the approaches to reform of the UN Security Council. Challenges for Russia », *Svobodnaya misl*, 12.2018, pp. 165-176.

PLACIDI, Delphine, « Face à la crise ukrainienne, la paralysie du Conseil de sécurité », *enjeux diplomatiques et stratégiques*, 2016, pp. 224-225.

RYASNOV, Ilya, « China's Policy in the UN », *Vlast*, mars 2014, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/politika-kitaya-v-oon>.

SABLIÈRE de La, Jean-Marc, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies : ambitions et limites*, 2015, Bruxelles, éditions Larcier, 351 p.

SABLIÈRE de La, Jean-Marc, *Indispensable ONU*, 2017, Paris, Plon, 288 p.

SCIORA, Romuald, *L'ONU dans le nouveau désordre mondial*, 2016, Atelier, 232 p.

SCIORA, Romuald, ROBERT, Anne-Cécile, *Qui veut la mort de l'ONU ? Du Rwanda à la Syrie, histoire d'un sabotage*, Eyrolles, 2018,

SCHREBACK, Igor, « O dejatel'nosti Soveta bezopasnosti na nynešnem etape », [Sur l'activité du Conseil de sécurité à l'étape actuel], MGIMO, *Review of International Relations*. 2013, № 6, pp. 9-14, disponible à l'adresse : <https://cyberleninka.ru/article/n/o-deyatelnosti-soveta-bezopasnosti-oon-na-sovremennom-etape>.

SCHERBACK, Igor, « Zadača reformy Soveta Bezopasnosti OON : vzgljad iz Pariža », [Le défi de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : regard de Paris], *Revue scientifique et analytique de l'Académie des sciences de Russie*, 2020, № 2.

SMOUTS, Marie-Claude / DEVIN, Guillaume, *Les organisations internationales*, Armand Collin, 2011, 256 p.

SOKOLOVA, N., BEKASHEV, K., « O porjadke priema v členy OON », [Sur les modalités d'admission à l'ONU], *Lex Russica*, № 3, 2007, p. 543-553, disponible sur : <https://docplayer.com/28833541-K-a-bekyashev-n-a-sokolova-o-poryadke-priema-v-chleny-oon.html>.

SUR, Serge, COMBACAU, Jean, *Droit International Public*, LGDJ, 2019, 896 p.

TOMUSCHAT, Christian, *L'Union pour le maintien de la paix*, New York, United Nations Audiovisual Library of International Law, 2008, 6 p.

VORONKOV, Lev, *Meždunarodnye mežpravitel'stvennyye i nepravitel'stvennyye organizacii v sisteme meždunarodnyh otnošenij*, [Organisations Internationales Intergouvernementales et Non Gouvernementales dans le système des Relations Internationales], Monographie, Moscou, MGIMO MID de la Russie, 2018, 352 p.

WEISS, Thomas, « The Illusion of UN Security Council Reform », *The Washington Quarterly*, 2003, № 26, pp. 147-161.

WEISS, Thomas, GORDENKER, Leon, (ed.), *NGOs, the UN, and Global Governance*, Boulder, Lynne Rienner, 1996,

ZORGBIBE, Charles, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, 1998, Paris, Presses Universitaires de France, 162 p.

### 3. Histoire générale

#### 3.1 Histoire des relations internationales

- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 2004, 832 p.
- BAGEANOV, Evgueni, *Mnogopoljusnyj mir*, [Le monde multipolaire], Moscou, est-Ouest, 2010, 462 p.
- BAGEANOV, Evgueni, *Meždunarodnye otnošenija v XXI veke*, [Relations internationales au XXIe siècle], Moscou, est-Ouest, 2011, 166 p.
- BATTISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 4e édition, 2012, 751 p.
- BILLAT, Fabien, *Amérique / URSS - Architectures du défi*, Paris, éditions Nicola, 2014, 336 p.
- BOZO Frederic, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande*, Odile Jacob, 2005, 528 p.
- BRZEZINSKI Zbigniew, SCOWCROFT Brent, *L'Amérique face au monde. Quelle politique étrangère pour les États-Unis ?* Paris, Pearson, 2008, 150 p.
- CABESTAN, Jean-Pierre, *La politique internationale de la Chine : entre intégration et volonté de puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 639 p.
- CARACCIOLO, Lucio, « Peut-on bâtir une politique de défense en Europe ? », *Conflits*, HS № 11, octobre 2020, p. 76.
- CHARILLON, Frederic, « La défaillance des États et ses multiples formes », *Questions internationales*, № 85-86, mai-août 2017, p. 25.
- CRAWFORD, James, *The Creation of States in International Law*, London, Oxford, 2007, 870 p.
- DUCHATEL, Mathieu, *Géopolitique de la Chine*, 2017, Paris, Presses Universitaire de France, 128 p.
- FONTAINE, Pierre, *URSS-USA*, Paris, NEL, 2008, 240 p.
- FORCADE Olivier (dir.), *La France et l'Alliance atlantique depuis 1989*, Paris, SUP coll. Sorbonne-essais, 2023, 288 p.
- FUKUYAMA, Francis, *The end of history and the last man*, New York, Free press, 1992, 432 p.
- GADGIEV, K.S., DOLGOV K.S., *Geopolitika sovremennogo mira*, [Géopolitique du monde contemporain], Moscou, Uright, 2010, 396 p.
- GANUYSHKINA, Elena, « Obzor raboti mejdunarodnikh organizatsiy », [Examen des travaux des organisations internationales], *Vestnik mejdunarodnikh organisatsiy*, volume 11, № 3, 2016, pp.169- 190, disponible sur : <https://iorj.hse.ru/data/2016/10/14/1108370908/Ганюшкина%20Е.Б.pdf>.



GOMART, Thomas, *L'effolement du monde : 10 enjeux géopolitiques*, Paris, éditions Tallandier, 2020, 348 p.

GOMART, Thomas, *Guerres invisibles : Nos prochains défis géopolitiques*, Tallandier, 2022, 352 p.

GROSSER, Pierre, *Les temps de la guerre froide : réflexions sur l'histoire de la guerre froide et sur les causes de sa fin*, Bruxelles, Complexe, 1995, 465 p.

HASSNER, Pierre, ANDREANI, Gilles, *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contreterrorisme*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 2013, 488 p.

HUNTINGTON, Samuel, *The clash of civilizations and the remaking of World Order*, New York, Simon and Schuster paperbacks, 1996, 367 p.

HUNTINGTON, Samuel, « The Lonely Superpower », *Foreign Affairs*, Vol.78, № 2, Mars-Avril 1999, pp. 35-49.

IVANOV, Oleg, *Voennaja sila v global'noj strategii SŠA*, [La force militaire dans la stratégie globale des États-Unis], Monographie. M. : est-Ouest, 2008, 198 p.

IVANOV, Oleg, « Oficial'naja amerikanskaja koncepcija rasširenija NATO na Vostok », [Le concept officiel américain de l'élargissement de l'OTAN à l'est], *Sovremennaya evropa*, № 6, 2017, p. 34-46.

IVANOV, Igor, « Nel'zja navjazyvat' demokratičeskie cennosti siloj », [On ne peut pas imposer par la force les valeurs démocratiques], interview du ministre des Affaires étrangères russe, *Kommersant*, 5 mars 2003.

JARREAU Patrick, LESNES Corinne, « Paris-Washington, les dessous d'une rupture », *Le Monde*, 26 mars 2003, disponible sur : [https://www.lemonde.fr/vous/article/2003/03/26/paris-washington-les-dessous-d-une-rupture\\_314351\\_3238.html](https://www.lemonde.fr/vous/article/2003/03/26/paris-washington-les-dessous-d-une-rupture_314351_3238.html).

KERRIGAN, Michael, *Guerre froide : les dessous d'une guerre qui n'a pas eu lieu*, 2017, Waterloo, Jourdan éditions, 264 p.

KISSINGER, Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, 864 p.

KISSINGER, Henry, *World Order*, New York, Penguin Press, 2015, 432 p.

KORTUNOV Andrey, « Between Polycentrism and Bipolarity » Cahier de RSMD (Conseil russe des Affaires internationales), 2019, № 52, p. 5, disponible sur : <https://russiancouncil.ru/en/analytics-and-comments/analytics/between-polycentrism-and-bipolarity/>.

KREMNEV, Petr, « On the New Concepts and Categories of State Succession : Theoretical and Practical Issues », *Journal du droit international et des relations internationales, les questions théoriques*, № 1, 2010, pp. 24- 34, disponible sur : [https://elib.bsu.by/bistream/123456789/17406/1/2010\\_1\\_JILIR\\_kremnev.pdf](https://elib.bsu.by/bistream/123456789/17406/1/2010_1_JILIR_kremnev.pdf).

LESPINOIS, Jérôme, « De la guerre aérienne en coalition : l'exemple de la participation de la France à quelques opérations récentes (1991-2001) », *Revue historique des armées*, 273/2014, disponible sur : <http://journals.openedition.org/rha/7899>.

MADDOW, Rachel, *Blowout: Corrupted Democracy, Rogue State Russia, and the Richest, Most Destructive Industry on earth*, New York, Crown, 2019, 405 p.

MEARSHEIMER, John, *The Great Delusion: Liberal Dreams and International Realities*, New Haven, Yale University Press, 2019, 328 p.

MEARSHEIMER, John, « Why the Ukraine Crisis Is the West's Fault », *Foreign Affairs*, septembre/octobre 2014, disponible sur : <https://www.foreignaffairs.com/articles/russia-fsu/2014-08-18/why-ukraine-crisis-west-s-fault>.

MIARD-DELACROIX Hélène, *Le défi européen de 1963 à nos jours*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Septentrion, 2011, 394 p.

MORGENTHAU, Hans, *Politics among nations : The struggle for power and peace*, New York, Knopf, 1948, 488 p.

PLANTEY, Alain, *La négociation internationale au 21e siècle*. Paris, CNRS, 2002, 785 p.

RADEMAKER, Stephen, « Le rôle du contrôle d'export dans la non-prolifération d'armes nucléaires », *La Vie Internationale*, 2004, N° 9, pp. 17-19.

RAZOUX Pierre, *La guerre Iran-Irak*, Perrin, Paris, 2013, 608 p.

RASTBEEN Ali, *Le nucléaire iranien : une approche française*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Barrat, Université Panthéon-Assas, Paris, décembre 2012, 619 p.

ROUSSET, Marc, *La nouvelle Europe. Paris-Berlin-Moscou. Le continent paneuropéen face au choc des civilisations*, Paris, Godefroy de Bouillon, 2009, 538 p.

SAINT-GILLES, Laurence, *Les États-Unis et la nouvelle guerre froide*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2019, 238 p.

SHANKER, Tom, LANDLER, Mark, « U.S. undermines global security », *The New York Times*, 10 février 2007, disponible sur : <https://www.nytimes.com/2007/02/10/news/10iht-web.0210.security.4545958.html>.

SMOUTS, Marie-Claude, (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 410 p.

SOUTOU, George-Henri, *La Guerre froide 1943-1990*, Paris, Fayard, 2011, 1120 p.

SUR, Serge, *Relations internationales*, Paris, LGDJ, 2021, 640 p.

VENGLIARCZYK, Bartosz, « Kak « čertovy poljaki » vstupili v NATO », [Comment les « putains de Polonais » sont entrés dans l'OTAN], *Novaya Polsha*, 5 août 2019, disponible sur : <https://novayapolsha.pl/article/kak-chertovy-polyaki-vstupili-v-nato/>.

VILMER, Jean-Baptiste Jeangène, *La responsabilité de protéger*, Paris, Presses Universitaire de France, novembre 2015, 597 p.

VINOGRADOVA, S.M., KONISHEV, V.N., NIYAZOV, N.S. *Problemy bezopasnosti i voenno-silovoj politiki v mezhdunarodnyh otnošenijah*, [Problèmes de sécurité et de politique militaire dans les relations internationales], Saint-Pétersbourg, SPBGU, 2007

WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, Waveland Pr. Inc., 2010, 251 p.

ZINOVIEV, Aleksandre, *L'occidentisme. Essai sur le triomphe d'une idéologie*, Paris, Plon, 1995, 285 p.

### 3.2 Crises irakiennes

ANDREANI, Gilles, « La guerre contre le terrorisme. Le piège des mots », *Annuaire français de relations internationales*, volume 4, 2003, pp. 102-114.

ALDEN, Edward, DINMORE, Guy, « No comment. Bremer Claims He Was Used As Iraq "Fall Guy" », *Financial Times*, 11 janvier 2006, disponible sur: <https://www.ft.com/content/968e475a-814a-11da-8b55-0000779e2340>.

BARRINGER, Felicity, « The struggle for Iraq: China and Russia leaning towards U.S. stand in U.N », *The New York Times*, 16 octobre 2003, disponible sur: <https://www.nytimes.com/2003/10/16/world/the-struggle-for-iraq-diplomacy-china-and-russia-leaning-toward-us-stand-in-un.html>.

BATTISTELLA, Dario, *Retour de l'État de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006, 302 p.

BEAUDET, Pierre, « L'Irak après Saddam », *Points de repère*, Revue trimestrielle publiée par Alternatives, hiver 2003 - Vol. 4. - № 3, pp. 5-6.

BEAUDET, Pierre, « Les multiples enjeux de la crise irakienne », *Points de repère*, Revue trimestrielle publiée par Alternatives, hiver 2003 - Vol. 4. - № 3, pp. 21-24.

BELENKAYA, Marianna, « Burya na chetvert' veka », [Une tempête d'un quart de siècle], *TASS*, Specialniy projekt, 2016, disponible sur : <https://tass.ru/spec/desert-storm>.

BELOT, Robert, TEJEL, Djordi, *Irak, chronique d'un chaos annoncé*, Lavauzelle, 2006, 227 p.

BENJAMIN, Jean-Marie, *L'Irak, l'apocalypse*, FAVRE, 1999, 192 p.

BERTHELOT, Pierre, LAZAR, Marius, *L'Irak : d'une crise à l'autre - Les réalités et les défis d'un État au bord de l'implosion*, Paris, L'Harmattan, 2015, 228 p.

BLACK, Stephen, « UNSCOM and the Iraqi Biological Weapons Program: Implications for Arms Control », *Politics and the Life Sciences*, Vol. 18, № 1 mars 1999, pp. 62-63.

BOZO, Frederic, *Histoire secrète de la crise irakienne. La France, les États-Unis et l'Irak 1991-2003*, Paris, édition Perrin, 2013, 416 p.

CADIOT, Jean-Michel, *Quand l'Irak entra en guerre, La Qadissayah de Saddam*, Paris, L'Harmattan, 2000, 155 p.

CARLIER, Michael, *Irak, le mensonge : Une guerre préventive contestée*, Paris, L'Harmattan, 2009, 290 p.

CAZES, Séverine, *La guerre en Irak, le livre noir*, Paris, édition La Découverte, 2004, 218 p.

CHALIAND, Gerard, *D'une guerre d'Irak à l'autre : violence et politique au Moyen-Orient : 1991-2004*, Paris, édition Métailie, 2004, 254 p.

CHARON, Jean-Marie, MERCIER, Arnaud, *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*, Paris, CNRS éditions, 2004.

CONTE, Alex, *Security in the 21st century: the United Nations, Afghanistan and Irak*, Burlington, Aldershot, 2005, 320 p.

COULON, Jocelyn, *L'agression : les États-Unis, l'Irak et le monde*, Quebec, Athéna, 2004, 274 p.

DELCOURT, Barbara, DUEZ, Denis, *La guerre d'Irak : prélude d'un nouvel ordre international ?* Bruxelles, édition PIE, Presses interuniversitaires européennes, 2004, 259 p.

DERIGLAZOVA, Larisa, « Vojna v Irake v 2003 godu kak prodolzhenie vojny SŠA s terrorizmom », [La guerre en Irak en 2003 comme la poursuite de la guerre des États-Unis contre le terrorisme], *Revue de l'Université d'État de Tomsk*, №281/2004, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/voyna-v-irake-2003-g-kak-prodolzhenie-voyny-ssha-protiv-terrorizma>.

DUFOUR, Jean-Louis, « Irak : de l'impasse au chaos », *enjeux diplomatiques et stratégiques*, sous la dir. de Pascal Chaigneau, Economica, Paris, 2005 pp. 249-259.

DUHAMEL, Philippe, *La guerre en Irak : pourquoi ?* Le Manuscrit, 2003, 57 p.

FALK, Richard, *The cost of war: international law, the UN and world order after Irak*, London, Loutledge, 2008, 203 p.

FISHER, Louis, « Deciding on war against Iraq. Institutional Failures », *Political Science Quarterly*, 118 (3), automne 2003, pp. 389-410.

GILLON, Jihad, « Quand l'Amérique fournissait à Saddam ses armes de destruction massive », *La Revue* №68, novembre-décembre 2016, pp. 154-156

GUELDRY, Michel, *Les États-Unis et l'Europe face à la Guerre D'Irak*, Paris, L'Harmattan, 2005, 326 p.

GUELTON Frederic, *La guerre américaine du Golfe. Guerre et puissance à l'aube du XXIème siècle*, Lyon, PUL, 1996, 266 p.

HAEH, George, Baghdad bombing: « What should we do now? », *New York Times*, 21.08.2003, disponible sur: <https://www.nytimes.com/2003/08/21/opinion/baghdad-bombing-what-should-we-do-now-8-letters.html>.

HENROTIN, Joseph, *Au risque du chaos : leçons politiques et stratégiques de la guerre d'Irak*, Paris, Armand Colin, 2004, 288 p.

HERTOGHE, Alain, *La guerre à outrance : comment la presse nous a désinformé sur l'Irak*, Paris, Calmann-Levy, 2003, 186 p.

JALILOSSOLTA, Nader, « Désarmement de l'Irak en vertu de la résolution 687 du Conseil de Sécurité de l'ONU », *Annuaire français de relations internationales*, volume 1, 2000, pp. 719-740.

JAUVERT, Vincent, « Colin Powell et les « armes de destruction massive » : comment la CIA m'a trompé », *Le Nouvel Observateur*, 28 février 2013, disponible sur : <https://www.nouvelobs.com/États-Unis/20211018.OBS49989/colin-powell-et-les-armes-de-destruction-massive-comment-la-cia-m-a-trompe.html>.

JEANDET, Noël, *Un golfe pour trois rêves - Le triangle de crise : Iran, Irak, Arabie*, Paris, L'Hamattan, 2000, 126 p.

KAROUI, Hicem, *L'Après-Saddam en Irak*, Paris, L'Harmattan, 2004, 250 p.

LABBE, Marie-Hélène, *Le traumatisme irakien*, Paris, 2016, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 116 p.

LAURENS, Henry, *L'orient arabe à l'heure américaine - De la guerre du golfe à la guerre d'Irak*, Paris, Armand Colin, 2005, 432 p.

LESNES, Corine, « l'ONU prévoit 500 000 victimes en cas de guerre », *Points de repère*, Revue trimestrielle publiée par Alternatives, hiver 2003 - Vol. 4. - No. 3, pp. 29-30.

LUIZARD, Pierre-Jean, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2004, 476 p.

MACASKILL, Ewen, « US offers compromise in UN vote on Iraq », *The Guardian*, 14 novembre 2003, disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2003/oct/14/iraq.iraq1>.

MACLEOD, Alex, MORIN, David (sous dir.), *Diplomaties en guerre : Sept États face à la crise irakienne*, Québec, Athéna édition, 2005, 252 p.

MALBRUNOT, George, CHESNOT, Christian, *L'Irak de Saddam Hussein - Portrait total*, édition 1, 2003, 272 p.

MEARSHEIMER, John, WALT, Stephen, « An unnecessary war », *Foreign Policy*, Jan/Feb 2003.

MIKHAILOV Andrey, *Irakskij kapkan. Pobednoe poraženie SŠA*, [La chausse-trap irakienne. La défaite victorieuse des États-Unis], M. 2004, 540 p.

NEWBOLD, Gregory, « Why Irak was a mistake », *Time*, 9 avril 2006.

NOVOSSELOFF, Alexandra, « L'ONU après la crise irakienne », *Politique étrangère*, 3-4/2003, pp. 701-714.

NOVOSSELOFF, Alexandra, MICHAUD-SELLIER, Françoise, « Le désarmement de l'Irak : l'impasse de la « communauté internationale », *Annuaire français de droit international*, vol. 46, 2000, pp. 202-220.

NOVOSSELOFF, Alexandra, LAFARGE, Gabrielle, « La reconstruction de l'Irak aura-t-elle lieu ? », *Politique étrangère*, 2005, pp. 343-354.

NOVOSSELOFF, Alexandra, LAFARGE, Gabrielle, « L'ONU et la crise irakienne : D'une impasse à l'autre », *Annuaire français de relations internationales*, volume 5, 2004, pp. 238-262.

NOVOSELOFF, Alexandra, COULON, Jocelyn (sous dir.), *La paix par la force ?* Québec, Athéna édition, 2011, 223 p.

PISAR, Leah, *Orage sur l'Atlantique : la France et les États-Unis face à l'Irak*, Paris, Fayard, 2010, 336 p.

PLOQUIN, Jean-Christophe, *Irak : Le Moyen-Orient Sous Le Choc*, Paris, L'Hamattan, 2003, 146 p.

POPA, Ruxandra, *La mission de désarmement de l'ONU en Irak*, Perdone, 2005, 207 p.

POSUVALUK, Victor, *Bagrovoe nebo Bagdada*, [Le ciel pourpre de Bagdad], Moscou, Alé-téya, 2012, 400 p.

RICKS, Thomas, *Fiasco - L'aventure américaine en Irak*, Michalon, 2008, 429 p.

SAFRONCHUK, Vassili, « SŠA hotjat sohranit' kontrol' nad Irakom », [Les États-Unis veulent garder le contrôle sur l'Irak], *Sovetskaya Rossiya*, 26 août 2003, disponible sur : [https://sovross.ru/old/2003/094/094\\_3\\_1.htm](https://sovross.ru/old/2003/094/094_3_1.htm).

SALAM, Nawaf, *Le Moyen-Orient à l'épreuve de l'Irak*, Sinbad, 2004, 172 p.

SBOROV, Leonid, « SŠA i Britanija hotjat rasčlenit' Irak », [Les États-Unis et la Grande-Bretagne veulent dislocation de l'Irak], 25 novembre 1998, *Kommersant*, disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/209381>.

SHARMA, Sita, *US-Irak war: an erosion of UN authority*, New Delhi, Mohit publications, 2003, 207 p.

SIDOROV, Dmitriy, TOMILIN, Sergey, « Irak ne lečitsja. Šok prošel, a drož' ostalas' », [L'Irak n'est pas guéri. Le choc est passé, et le frisson est resté], *Kommersant*, 22 mars 2004, disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/459439>.

SUR, Serge, « La résolution 687 (3 avril 1991) du Conseil de Sécurité dans l'affaire du Golfe : Problèmes de rétablissement et de garantie de la paix », *Annuaire Français du Droit internationale*, 1991, pp. 25 - 97.

WOODWARD, Bob, *Plan of Attack*, New York, Simon & Schuster, 2012, 480 p.

WOODWARD, Bob, *Mensonges d'État. Comment Bush a perdu la guerre*, New York, Simon & Schuster, 2006, 506 p.

### 3.3 Guerres balkaniques

- BACHELET Jean-René, *Sarajevo 1995. Mission impossible*, Riveneuve, 2016, 256 p.
- Bosnia 96, exercito Português, *Missão do exercito em Apoio à Operação de Paz*, texte CAP SGPQ Miguel Machando, documents CAP SGPQ Nortadas Pereira, Lisboa, juillet 1997, 191 p.
- CHESNAIS, François, *Réflexions sur la guerre en Yougoslavie*, L'esprit Frappeur, 1999, 200 p.
- COLLON, Michel, *Poker menteur : Les grandes puissances, la Yougoslavie et les prochaines guerres*, EPO, 1997, 379 p.
- COT, Jean, *Dernière guerre balkanique ? ex- Yougoslavie : témoignages, analyses, perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2000, 254 p.
- COT, Jean, *Dans l'œil du cyclone. A la tête de la FORPRONU ex-Yougoslavie, juillet 1993-mars 1994*, L'esprit du livre, 2011, 332 p.
- DELPLA, Isabelle, BESSONe, Magali, *Peines de guerre : La justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*, éditions de l'Ecole des Hautes etudes en Sciences Sociales, 2010, 316 p.
- FERNANDEZ Julien (sous dir.), *Justice pénale internationale*, Paris, CNRS, 2016, 432 p.
- GUSKOVA, Elena, « Kak opredelyalis natsional'niye interesi Rossii : A. Kozyrev i balkanskiy krisis », [Comment les intérêts nationaux de la Russie ont été déterminés : A. Kozyrev et la crise des Balkans], *Svobodnaya Misl*, № 3-4, 2003.
- HATZFELD, Jean, *L'air de la guerre*, Points, 1995, 320 p.
- LUKIC, Reneo, *La désintégration de la Yougoslavie et l'émergence de sept États successeurs : 1986-2013*, Hermann, 2014, 692 p.
- MATTON, Sylvie, *Srebrenica : Un génocide annoncé*, Paris, Flammarion, 2005, 430 p.
- MAISON, Raphaëlle, *Coupable de résistance ? : Naser Oric, défenseur de Srebrenica, devant la justice internationale*, Paris, Arman Colin, 2010, volume 1, 230 p.
- MESIC, Stjepan, *Comment la Yougoslavie s'est effondrée*, Alpina Publisher, 2013, 394 p.
- NORRIS, John, *Collision Course: NATO, Russia, And Kosovo*, Praeger Publishers Inc., 2005, 360 p.
- NOVIKOV, Serguei, « Problemi neligitimnosti sozdaniya mezdunarongogo Tribunala po Yugoslavii. Problemi v rossiyskom zakonodatelstve », [Les problèmes de l'illegitimite de la création du Tribunal international pour la Yougoslavie. Problèmes dans la législation russe], *Yuridicheskiy journal*, volume 71, № 4, 2011, disponible sur : <https://cyberleninka.ru/article/n/problemy-nelegitimnosti-sozdaniya-mezhdunarodnogo-ugolovnog-tribunala-po-byvshey-yugoslavii-mtbyu>.



SNEGOV, Evgueni, « Srebrenica davno stala sovršenno političeskim ponjatiem », [Srebrenica est depuis longtemps devenue une notion complètement politique], *Kommersant*, le 9 juillet 2015, disponible sur : <https://www.kommersant.ru/doc/2764212>.

STERN, Brigitte, *Le statut des États issus de l'ex-Yougoslavie à l'ONU (Documents)*, FeniXX réédition numérique, 1995, 226 p.

### 3.4 Crise libyenne

- AMAUD, Siad, *L'intervention en Libye : un consensus en relations internationales ?* Paris, L'Harmattan, 2015, 115 p.
- ARFI, Fabrice, LASKE, Karl, *Avec les compliments du guide. Sarkozy-Kadhafi, l'histoire secrète*, Paris, Fayard, 2017, 400 p.
- EGORIN, Anatoly, *Sverženie Muammara Kaddafi. Livijskij dnevnik, 2011-2012*, [Le Renversement de Mouammar Kadhafi. Journal libyen, 2011-2012], M. : YV. RAN, 2012, 431 p.
- ENCEL, Frédéric, *Géopolitique du Printemps arabe*, PUF, 2014, 256 p.
- FLEURY, Jean, *Crise Libyenne, la nouvelle donne géopolitique*, Paris, Picollec, 2012, 190 p.
- GALLET, Archibald, « Les enjeux du chaos libyen », *Politique étrangère*, 2015/2 (été), p. 99-111. DOI : 10.3917/pe.152.0099, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-2-page-99.htm>.
- LAGOT, Daniel, ANDERSSON, Nils (sous dir.), *Responsabilité de protéger et guerres « humanitaires »*. *Le cas de la Libye*, Paris, L'Harmattan, 2012, 158 p.
- KADHAFI, Mouammar, *Le livre vert*, Paris, La bibliothèque dissidente, 2018, 114 p.
- KEPEL, Gilles, *Passion Arabe*, Folio Actuel, 2016, 656 p.
- MARTEL, Andre, *La Libye (1835-1990)*, PUF, 1991, 256 p.
- MARTINEZ, Luiz, « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », *Revue Projet* 2011/3 (n° 322), pp. 5-12.
- MBEKO, Patrick, *Objectif Kadhafi : 42 ans de guerres secrètes contre le Guide de la Jamahiriya arabe libyenne*, éditions Libre-Pensée, 2016, 618 p.
- NOTIN, Jean-Christophe, *La vérité sur notre Guerre en Libye*, Paris, Fayard, 2012, 600 p.
- OUANNES, Moncef, *Révolte et reconstruction en Libye*, Paris, L'Harmattan, 2014, 206 p.
- PROU, Michel, *De la guerre civile en Libye au printemps islamique arabe*, Paris, L'Harmattan, 2013, 286 p.
- RANNOU, David, *Les médias face aux crises libyenne et syrienne*, Paris, L'Harmattan, 2018, 268 p.
- RAZOUX, Pierre (sous dir.), *Réflexions sur la crise libyenne*, Paris, IRSEM, 2013 (27), 76 p.
- ZVEREVA Tathiana, « Sarkozy vs Kadhafi », *International Affairs*, № 5, 2011, disponible sur : <https://interaffairs.ru/jauthor/material/460>.

### 3.5 Crise syrienne

AKSENENOK, Alexander, « Astana-trudnoe načalo », [Astana - un début difficile], *Russian International Affairs Council (RSMD)*, 26 janvier 2017, disponible sur : <http://old.russiancouncil.ru/analytics-and-comments/analytics/astana-trudnyy-start/#top-content>.

AYAD, Christopher, *Reporter de frontières*, Alma éditeur, 2012.

AYRAULT, Jean-Marc, JOHNSON, Boris, « How long can the UN endure the shame of chemical attacks on Syrian citizens? », *The Guardian*, 14 avril 2017, disponible sur : <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/apr/14/shame-chemical-attacks-syria-un-moral-duty>.

BERG, Eugène, *L'intervention de la Russie dans le conflit syrien*, Revue Défense Nationale 2017/7 (N° 802), pp. 30-35

BARON, Xavier, *Histoire de la Syrie 1918 à nos jours*, Tallandier, 2014, 400 p.

BAZCKO, Adam, DORRONSORO, Gilles, *Syrie - Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS, 2020, 350 p.

CHESNOT, Christian, MALBRUNOT, Georges, *Les Chemins de Damas : Le dossier noir de la relation franco-syrienne*, Robert Laffont, 2014, 396 p.

COOPER, Thom, *Moscow's game of poker: Russian military intervention in Syria 2015-2017*, Helion & Company, 2018, 80 p.

ESTIVAL, Jean-Pierre, *La tragédie syrienne. Révolte populaire ou complot international ?* Paris, L'Harmattan, 2013, 246 p.

FELLOUS, Gerard, *La Syrie : un conflit asymétrique dévastateur*, Paris, L'Harmattan, 2020, 654 p.

GANSER, Daniele, *Guerres illégales de l'OTAN : Une chronique de Cuba à la Syrie*, Demi-Lune, 2017, 448 p.

HASSINE, Jonathan, *Les réfugiés et déplacés de Syrie: Une reconstruction nationale en question*, L'Harmattan, 2016, 258 p.

LENOIR, Gwenaëlle, AYAD, Christopher, *Jordanie, Syrie et Liban*, Mondeos, 2008, 168 p.

KARA-MURZA, Vladimir, « Privedet li otstavka special'nogo poslannika OON i Ligi arabskih gosudarstv Kofi Annana k tupiku v Sirii ? », [La démission de l'envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, va-t-elle conduire à une impasse en Syrie ?], *Radio Svoboda*, 03 août 2012, disponible sur : <https://www.svoboda.org/a/24665838.html>.

KHODYNSKAYA-GOLENISHCHEVA, Maria, « Rabota Soveta Bezopasnosti OON po sirijskomu krizisu v kontekste transformacii sistemy mezhdunarodnyh otnošenij », [Le travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur la crise syrienne dans le contexte de la transformation du système des relations internationales], *Vestnik MGIMO*, 2017 6 (57), pp. 161-173.

KLEIB, Sami, *La guerre en Syrie : documents confidentiels*, Les points sur i, 2019, 700 p.

PICHON, Frederic, *Syrie : une guerre pour rien*, Les éditions du Cerf, 2017, 192 p.

PETUKHOVA, Elena, « Rol' OON v processe uregulirovanija sirijskogo krizisa 2011-2018 », [Rôle de l'ONU dans le processus de règlement de la crise syrienne 2011-2018], *Eurasian Scientific Association*, 2018, disponible sur : <https://esa-conference.ru/>.

PLANHOL (de), Xavier, *Les Nations du prophète*, Fayard, 1993, 898 p.

RONDOT, Philippe, *La Syrie*, PUF, 1993, 127 p.

TANNOUS, Manon-Nour, *La Syrie au-delà de la guerre*, Cavalier Bleu, 2022, 184 p.

TANNOUS, Manon-Nour, *Chirac, Assad et les autres*, Presses Universitaires de France, 2017, 464 p.

SOLOGUBOVSKY, Nicolay, *Sirijskoe protivostojanie*, [Confrontation syrienne], Moscou, Kluch-S, 2016, 306 p.

## Annexes

## **GLOSSAIRE DES NOMS PROPRES**

**AHTISAARI, Martti** : né le 23 juin 1937, diplomate et homme d'État finlandais. Il a été le dixième président de la République de 1994 à 2000. Diplomate des Nations Unies, il est connu pour ses actions et ses médiations en faveur de la paix internationale. En octobre 2008, le prix Nobel de la paix lui est décerné « pour les efforts qu'il a déployés sur plusieurs continents et pendant plus de trois décennies pour résoudre les conflits internationaux ». Au cours de son mandat pour les Nations Unies, il a été envoyé spécial pour le Kosovo, chargé d'organiser les négociations sur le processus de détermination du statut du Kosovo, après la déclaration d'indépendance, en 2008.

**ALASSANIA, Irakli** : né le 21 septembre 1973, homme politique et diplomate géorgien, ministre de la Défense du 25 octobre 2012 jusqu'au 4 novembre 2014. Président du gouvernement de la République autonome d'Abkhazie en exil, de septembre 2004 à mars 2006, il occupe ensuite la fonction de représentant permanent de la Géorgie auprès de l'ONU à New York jusqu'à sa démission en décembre 2008.

**ALLBRIGHT, Madeleine** (1937-2022) : Diplomate, femme politique et femme d'affaires américaine. Membre du Parti démocrate, elle est ambassadrice américaine auprès des Nations Unies de 1993 à 1997 puis secrétaire d'État des États-Unis entre 1997 et 2001 dans l'administration du président Bill Clinton

**AKASHI, Yasushi** : né le 19 janvier 1931, haut diplomate japonais et administrateur des Nations Unies. En tant que fonctionnaire international nommé politiquement au siège du Secrétariat des Nations Unies à New York, il occupe les postes de secrétaire général adjoint à l'information, puis de secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et enfin de sous-secrétaire général aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence. Parmi de nombreuses autres affectations supplémentaires, il est le Représentant personnel du secrétaire général pour la guerre en ex-Yougoslavie. Ensuite, il supervise également les négociations de paix au Cambodge et les élections qui suivent en 1993. Malgré ses succès dans ce pays, il est vivement critiqué pour son rôle ultérieur dans les Balkans, en particulier pour ne pas avoir assuré la

sécurité des civils dans un certain nombre de zones de sécurité, comme Gorazde, et son incapacité à empêcher le génocide de Srebrenica.

**AMORIM, Celso** : né le 3 juin 1942. Diplomate de carrière, Celso Amorim est le représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU, du GATT et de la Conférence du désarmement à Genève de 1991 à 1993 ; Il devient ensuite représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies au siège de New York de 1995 à 1999. Il est de nouveau représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce à Genève de 1999 à 2001. Il devient l'ambassadeur du Brésil à Londres au Royaume-Uni de 2001 à 2002. Le 1er janvier 2003, il devient ministre des Affaires étrangères du Brésil sous le gouvernement de Luiz Inácio Lula da Silva. Il occupera ce poste pendant toute la législature de Luiz Inácio Lula da Silva. Le 5 août 2011, Celso Amorim devient le nouveau ministre de la Défense brésilien en remplaçant Nelson Jobim après sa démission sous le gouvernement de Dilma Rousseff. Il est actuellement chef de la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA).

**ANNAN, Kofi** (1938-2018) : Il est le septième secrétaire général des Nations Unies et le premier à sortir des rangs du personnel de l'organisation. Il occupe cette fonction de 1997 à 2006. Le 10 décembre 2001, il reçoit le prix Nobel de la paix.

**ASHTON, Catherine** : née le 20 mars 1956, femme politique britannique, ancienne Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité 2009-2014. En vertu du traité de Lisbonne, elle était aussi vice-présidente de la Commission européenne 2010-2014.

**ASSAD, Bachar** : né le 11 septembre 1965, homme d'État syrien. Il est président de la République arabe syrienne depuis le 17 juillet 2000, date à laquelle il a succédé à son père, Hafez el-Assad. Il exerce également les fonctions de secrétaire régional du Parti Baas. En 2011, des manifestations du printemps arabe provoquent le déclenchement de la guerre civile syrienne. Les interventions militaires de l'Iran et de la Russie lui permettent cependant de se maintenir au pouvoir. Pendant ce conflit, Bachar el-Assad est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité par l'ONU en raison de bombardements ciblés contre les populations civiles, de l'utilisation présumée d'armes chimiques et de la mort sous la torture ou par pendaison d'au moins plusieurs dizaines de milliers d'opposants politiques.

**BAKER, James** : né le 28 avril 1930, avocat, diplomate et homme politique américain. Membre du Parti républicain, il est secrétaire du Trésor entre 1985 et 1988 dans l'administration du président Ronald Reagan puis secrétaire d'État entre 1989 à 1993 dans celle de son successeur George H. Bush.

**BAN Ki-moon** : né le 13 juin 1944. Diplomate et homme politique sud-coréen. Succédant à Kofi Annan, il est le huitième secrétaire général des Nations Unies, effectuant deux mandats du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2016. Précédemment, il est ministre des Affaires étrangères et du Commerce de son pays entre janvier 2004 et novembre 2006.

**BEREZOVSKY, Boris** (1946-2013) : homme d'affaires et homme politique russe. Cultivant des relations avec tous les milieux, dont celui du crime organisé, il tire profit de la libéralisation post-communiste et entre dans le cercle intime de Boris Eltsine pour devenir l'un des plus influents oligarques de Russie. En 1997, alors qu'il est au sommet de sa puissance et que le magazine Forbes estime sa fortune à trois milliards de dollars américains, il contribue à l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine. Poursuivi pour fraude et évasion fiscale par la justice russe et pour blanchiment d'argent par la justice brésilienne, il vit en exil à Londres sous le nom de Platon Elenine, jusqu'à sa mort dans un suicide apparent en 2013.

**BIDEN, Joe** : né le 20 novembre 1942, homme d'État américain. 47<sup>e</sup> vice-président des États-Unis de 2009 à 2017, il est le 46<sup>e</sup> président des États-Unis depuis 2021. Sénateur pour le Delaware de 1973 à 2009, il est considéré comme appartenant à l'aile modérée du Parti démocrate et préside le comité judiciaire et criminel de la chambre haute du Congrès de 1987 à 1995. Il est également à la tête à deux reprises, entre 2001 et 2009, du comité des affaires étrangères du Sénat. Candidat malheureux aux primaires démocrates pour l'élection présidentielle de 1988 et à nouveau en 2008, il est choisi par Barack Obama pour être son colistier comme candidat à la vice-présidence des États-Unis pour l'élection de 2008. Il est élu avec celui-ci, puis réélu lors de l'élection de 2012.

**BLAIR, Tony** : né le 6 mai 1953, homme d'État britannique, membre du Parti travailliste. Il est Premier ministre du Royaume-Uni du 2 mai 1997 au 27 juin 2007. Il a engagé son pays dans cinq conflits en six ans : en Irak en 1998 ; au Kosovo en 1999 ; en Sierra Leone en 2000 ; en Afghanistan en 2001 ; et à nouveau en Irak en 2003. Remplacé par son ministre des Finances,



Gordon Brown, il est alors nommé représentant au Proche-Orient du Quartet (Organisation des Nations Unies, Union européenne, États-Unis, Russie). Par ailleurs, il se lance aussi comme consultant et conférencier. À cet effet, il crée début 2009 une société commerciale baptisée « Tony Blair Associates ».

**BLIX, Hans** : né le 28 juin 1928, diplomate et homme politique suédois et un haut fonctionnaire international. Il est le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1981 à décembre 1997. Il est responsable des inspecteurs chargés d'enquêter sur les stocks d'armes de destruction massives de l'Irak, en 2002, en tant que président (2000-2003) de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (UNMOVIC).

**BOUTROS, Ghali Boutros** (1922-2016) : Il est le sixième secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de janvier 1992 à décembre 1996 et le 1er secrétaire général de la Francophonie de novembre 1997 à décembre 2002.

**BUSH, George H.** (1924-2018) : homme d'État américain. Membre du Parti républicain, il est vice-président des États-Unis de 1981 à 1989 et président du pays de 1989 à 1993. Concomitant de la fin de la guerre froide, son mandat est marqué par sa politique étrangère interventionniste — principalement avec la guerre du Golfe et l'invasion du Panama — mais aussi la négociation de l'ALENA et son soutien pour la réunification allemande.

**BUSH, George W.** : né le 6 juillet 1946, homme d'État américain, 43e président des États-Unis, en fonction du 20 janvier 2001 au 20 janvier 2009. Membre du Parti républicain, il est élu à deux reprises gouverneur du Texas en 1994 puis 1998. Candidat à l'élection présidentielle de 2000, il l'emporte face au démocrate Al Gore à l'issue d'une rude bataille. Il est élu président pour un second mandat le 2 novembre 2004. Durant son mandat, il pratique sur le plan intérieur une politique néoconservatrice, rompant ainsi clairement avec la politique démocrate de son prédécesseur Bill Clinton mais aussi avec celle plus modérée de son père George H. W. Bush et renouant avec celle de Ronald Reagan. Sa présidence est notamment marquée par les attentats du 11 septembre 2001, par la politique internationale dite de « guerre contre le terrorisme », par les guerres d'Afghanistan et d'Irak, par l'adoption par le Congrès des États-Unis de l'USA Patriot Act et la création du département de la sécurité intérieure, puis par la crise des subprimes et le plan Paulson mis en place pour faire face à la crise financière de 2008 à la fin de son mandat.

**BUTLER, Richard** : né le 13 mai 1942, chef de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) pour désarmer l'Irak, expert en contrôle des armements, des questions de sécurité internationale. Il a été ambassadeur d'Australie auprès des Nations Unies de 1992 à 1997, avant de diriger l'UNSCOM de 1997 à 1999.

**BRAKHIMI, Lahdar** : né le 1<sup>er</sup> janvier 1934, diplomate et homme politique algérien. Il fut également secrétaire général adjoint de la Ligue arabe et de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'envoyé spécial, chargé de plusieurs dossiers/régions pour ces deux organisations.

**CHEVARNADZÉ, Édouard** (1928-2014) : homme d'État soviétique et géorgien. Il a été ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique de 1985 à 1990 puis président de Géorgie de 1992 à 2003. Partisan de *la perestroïka* et de la « *nouvelle pensée* » politique, il devient l'un des artisans de la reprise du dialogue avec les États-Unis, organise le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan, et participe aux négociations de désarmement. En août 1991, durant le putsch de Moscou, il soutient Boris Eltsine dans sa résistance aux putschistes qui ont déposé Mikhaïl Gorbatchev, et lance des appels à l'Occident, en compagnie d'Alexandre Iakovlev, pour la constitution de comités de soutien.

**CHIRAC, Jacques** (1932-2019) : haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est Premier ministre de 1974 à 1976 puis de 1986 à 1988 et président de la République de 1995 à 2007.

**CLINTON, Bill** : né le 19 août 1946. Homme d'État américain, 42<sup>e</sup> président des États-Unis, en fonction du 20 janvier 1993 au 20 janvier 2001. Membre du Parti démocrate, il est procureur général de l'Arkansas de 1977 à 1979, puis gouverneur de l'Arkansas de 1979 à 1981 et à nouveau de 1983 à 1992. Le 19 mai 2009, Clinton est nommé émissaire spécial de l'ONU pour Haïti par le secrétaire général Ban Ki-moon. Depuis 1997, il dirige en outre la Fondation Clinton.

**CLINTON, Hillary** : née le 26 octobre 1947, femme politique américaine, notamment secrétaire d'État des États-Unis de 2009 à 2013. Elle est première dame des États-Unis de 1993 à 2001, en tant qu'épouse du 42<sup>e</sup> président des États-Unis, Bill Clinton. Elle occupe ensuite un siège de sénatrice pour l'État de New York au Congrès des États-Unis, de 2001 à 2009 ; elle vote notamment en faveur des interventions militaires américaines en Afghanistan et en Irak.

Candidate et favorite aux primaires présidentielles démocrates de 2008, elle est battue par Barack Obama en nombre de délégués. L'année suivante, après l'élection de celui-ci à la Maison-Blanche, elle est nommée secrétaire d'État, fonction qu'elle occupe jusqu'en 2013.

**ELTSINE, Boris** (1931-2007) : homme d'État soviétique et russe. Premier président de la Fédération de Russie (1991-1999), en novembre 1991 — juin 1992, a dirigé simultanément le gouvernement. De mars à mai 1992 il était le ministre de la Défense par intérim de la Fédération de Russie. Sa présidence est marquée par des crises financières et politiques, ainsi que par des affaires de corruption. Affaibli par la maladie, il démissionne le 31 décembre 1999.

**EI-BARADEI, Mohamed** : né le 17 juin 1942, un diplomate et homme d'État égyptien. Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1997 à 2009, il reçoit le prix Nobel de la paix en 2005 conjointement avec l'organisation qu'il dirige.

**GAIDAR, Iegor** (1956-2009) : économiste et homme politique russe. Premier ministre de la Russie du 15 juin au 14 décembre 1992, il axe sa politique sur la libéralisation de l'économie dans le contexte de l'effondrement économique et politique de l'Union soviétique puis de la Russie.

**GENSCHER, Hans-Dietrich** (1927-2016) : avocat et homme d'État allemand membre du Parti libéral-démocrate (FDP). Vice-chancelier d'Allemagne, ministre fédéral des Affaires étrangères 1982-1992.

**GORBATCHEV, Mikhail** : né le 2 mars 1931, homme d'État soviétique et russe qui dirigea l'URSS entre 1985 et 1991. Dernier secrétaire général du Comité central du PCUS (1985-1991). Dernier président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS (1988-1989), puis premier président du Soviet suprême de l'URSS (1989-1990). Premier et unique président de l'URSS (1990-1991). Résolument réformateur, il s'engagea à l'extérieur vers la fin de la guerre froide et lança à l'intérieur la libéralisation économique, culturelle et politique connue sous les noms de *perestroïka* et de *glasnost*. Impuissant à maîtriser les évolutions qu'il avait lui-même enclenchées, sa démission marqua le point final de la dislocation de l'URSS, précédée de deux ans par l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est. Il a reçu le prix Nobel de la Paix en 1990.

**GREENSTOCK, Jeremy** : né le 27 juillet 1943. Il a été le représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies pendant cinq ans, de 1998 à juillet 2003, où il a assisté à plus de 150 réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies. En septembre 2003, il a été nommé représentant spécial du Royaume-Uni pour l'Irak, où il a travaillé aux côtés de Paul Bremer au sein de l'Autorité provisoire de la Coalition. Il a quitté son poste à Bagdad en mars 2004, à un moment convenu avec le gouvernement britannique.

**HALEY, Nikki** : née le 20 janvier 1972, femme politique et diplomate américaine, membre du Parti républicain et ambassadrice des États-Unis auprès des Nations Unies du 25 janvier 2017 au 31 décembre 2018.

**HOLBROOKE, Richard** (1941-2010) : haut diplomate américain, le seul à avoir été assistant du secrétaire d'État pour deux régions du monde : l'Asie (de 1977 à 1981) et l'Europe (de 1994 à 1996). C'est aussi lui qui (en 1995) obtient la trêve entre les différentes factions de Bosnie et la signature des accords de Dayton, et qui (en 2009-2010) est, du président Obama, « l'envoyé spécial pour l'Afghanistan et le Pakistan ».

**HOLLANDE, François** : né le 12 août 1954, haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est président de la République française du 15 mai 2012 au 14 mai 2017.

**HURD, Douglas** : né le 8 mars 1930, secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord de 1984 à 1985, secrétaire d'État à l'Intérieur entre 1985 et 1989 et secrétaire d'État des Affaires étrangères et du Commonwealth de 1989 à 1995 dans les cabinets de Margaret Thatcher et John Major. En 1990, il est l'un des candidats à la succession de Thatcher, mais son retrait en faveur de Major lui permet de rester aux Affaires étrangères dans le nouveau cabinet.

**HUSSEIN, Saddam** (1937-2006) : Cinquième président de la République d'Irak, il occupe ce poste du 16 juillet 1979 au 9 avril 2003. Membre dirigeant du parti Baas arabe socialiste. En 2003, une coalition d'États menée par les États-Unis et le Royaume-Uni envahit l'Irak pour renverser Saddam, alors accusé par les Américains (déclaration de Colin Powell le 5 février 2003) de détenir des armes de destruction massive et d'entretenir des relations étroites avec des organisations terroristes telles qu'al-Qaïda ; ces allégations se révèleront toutefois infondées. Après son renversement, le parti Baas est aboli et des élections démocratiques sont organisées par le gouvernement de transition irakien. Il est ensuite capturé, après huit mois de fuite, par les

troupes américaines le 13 décembre 2003 et comparait devant la justice irakienne, faisant alors face à de multiples chefs d'accusation allant jusqu'au crime contre l'humanité. Le 5 novembre 2006, il est jugé coupable du massacre de 148 chiites irakiens à Doujaïl en 1982 et est condamné à mort. Saddam Hussein sera finalement exécuté par pendaison le 30 décembre 2006.

**IAVLINSKY, Grigori** : né le 10 avril 1952, homme politique russe, il participa avec Mikhaïl Zadornov et Alexeï Mikhaïlov à l'élaboration du programme de réformes économiques « 500 jours » qui fut présenté à Mikhaïl Gorbatchev pour réformer l'économie russe. Ce programme devait permettre de passer à une économie de type capitaliste en 500 jours et préfigurait la « thérapie de choc » appliquée par Iegor Gaïdar et Boris Eltsine au début des années 1990. En 1993, il fonda le Parti libre russe, Iabloko (la pomme), avec Iouri Boldyrev et Vladimir Loukine. Associé à l'effondrement de l'économie russe dans les années 1990, ce parti a rapidement décliné. En 2003, le parti comptait 66 000 membres, et 16 parlementaires parmi les 450 sièges de la Douma d'État. Aux élections législatives, son parti avait récolté en 2003 4,3 % des voix et 1,6 % en 2007. Il était candidat à l'élection présidentielle en 1996, et remporta 7 % des voix. En 2000, il remporta 5,80 % des voix, et arrive troisième de l'élection derrière Vladimir Poutine (élu au premier tour) et le candidat communiste Guennadi Ziouganov.

**IVANOV, Igor** : né le 23 septembre 1945, homme politique russe, président du Comité des affaires internationales russes depuis 2011. Il a été ministre des Affaires étrangères sous les présidents Boris Eltsine et Vladimir Poutine de 1998 à 2004, puis secrétaire du Conseil de sécurité de Russie de 2004 à 2007.

**KARADZIC, Radovan** : né le 19 juin 1945, homme d'État yougoslave. En 1992, il devient le premier président la République serbe de Bosnie. Il est accusé de purification ethnique pour les faits commis durant la guerre de Bosnie-Herzégovine, notamment pour le massacre de Srebrenica. Biljana Plavšić lui succède à la tête de la République serbe de Bosnie en 1996. Après plusieurs années de fuite, il est arrêté en 2008 à Belgrade, puis est transféré à La Haye. En 2019, le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux le condamne définitivement à l'emprisonnement à perpétuité pour génocide (en particulier à Srebrenica), crimes contre humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre.

**KERRY, John** : né le 11 décembre 1943, homme politique américain, secrétaire d'État des États-Unis du 1er février 2013 au 20 janvier 2017 durant la présidence de Barack Obama. Le 3

novembre 2020, le président élu Joe Biden annonce la nomination de John Kerry au poste d'envoyé spécial chargé de la lutte contre le réchauffement climatique au sein de son administration.

**KHADAFI, Mouammar** (1942-2011) : militaire et homme d'État libyen. Officier des forces armées libyennes, Kadhafi arrive au pouvoir lors du coup d'État de 1969, qui renverse la monarchie. Il se distingue d'emblée par une politique volontariste visant à concrétiser les objectifs du panarabisme social. En 1977, il réorganise les institutions de la Libye en faisant du pays une Jamahiriya, gouvernée par le peuple lui-même selon un système de démocratie directe. En 1979, il renonce au poste officiel de chef de l'État, mais demeure de facto aux commandes de la Libye avec le titre de « guide de la Révolution de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste », exerçant un pouvoir absolu en dehors de tout cadre temporel ou constitutionnel. À partir de février 2011, son pouvoir, en place depuis plus de 41 ans, est menacé par une contestation populaire que la répression transforme rapidement en insurrection armée, puis en guerre civile. Lors de la prise de Tripoli par les rebelles en août 2011, Mouammar Kadhafi fuit la capitale. Il est peu après capturé, lynché et tué dans les environs de Syrte.

**KHALILZAD, Zalmay** : né le 22 mars 1951, diplomate américain d'origine pachtoune, ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies du 23 avril 2007 au 20 janvier 2009. Membre néo-conservateur de l'administration Bush, il est l'Envoyé spécial de George W. Bush en Afghanistan après la chute des Talibans en décembre 2001, et est nommé le 24 septembre 2003, ambassadeur américain à Kaboul. Du 21 juin 2005 à janvier 2007, il est ambassadeur américain en Irak, succédant à John Negroponte. Il est membre du think tank néo-conservateur Project for the New American Century ou PNAC et fut un des signataires de l'appel du 26 janvier 1998 demandant au président Bill Clinton de procéder au renversement par la force de Saddam Hussein et de la mise en place d'une nouvelle politique pour l'Irak.

**KOHL, Helmut** (1930-2017) : homme d'État allemand, membre de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU). Entré au Parti chrétien démocrate dès 1946, il est le chef du gouvernement ouest-allemand puis allemand pendant seize ans, de 1982 à 1998. Il parvient à mener à bien la réunification allemande en 1990, ce qui lui vaut le surnom de « chancelier de l'unité ».

**KOZYREV, Andrei** : né le 27 mars 1951. Ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie dans le gouvernement de Boris Eltsine. Il a occupé ce poste du 11 octobre 1990 au 5 janvier 1996.

**LAVROV, Serguei** : né le 21 mars 1950, un diplomate et homme politique russe. Membre du parti Russie unie, il est ministre des Affaires étrangères depuis 2004. Il remplace Igor Ivanov au poste de ministre des Affaires étrangères de la Russie le 9 mars 2004. Il possède le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie. Il est membre permanent du conseil de sécurité de Russie.

**MEDVEDEV, Dmitri** : né le 14 septembre 1965. Premier vice-président du gouvernement russe à partir de 2005, il est élu à la présidence de la fédération de Russie en 2008. Il nomme alors à la présidence du gouvernement son prédécesseur, Vladimir Poutine, qui ne pouvait effectuer plus de deux mandats consécutifs. En tant que chef de l'État, il mène une politique davantage tournée vers le libéralisme et la technologie. Il s'efface au profit de Vladimir Poutine pour l'élection présidentielle de 2012. Il est nommé à son tour président du gouvernement en 2012, lorsque Vladimir Poutine retrouve les fonctions de président de la Russie. Dmitri Medvedev devient par ailleurs président du parti présidentiel, Russie unie. Il est reconduit dans ses fonctions en 2018, après la réélection de Vladimir Poutine. Il démissionne de la tête du gouvernement en 2020 et est nommé vice-président du Conseil de sécurité.

**MILOSEVIC, Slobodan** (1940-2006) : homme d'État yougoslave. Fondateur du Parti socialiste de Serbie, il est président de la Serbie de mai 1989 à juillet 1997 et président de la République fédérale de Yougoslavie de juillet 1997 à octobre 2000. Durant ces périodes, ont lieu les guerres de Yougoslavie, qui mettent fin à la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Slobodan Milošević et le Croate Franjo Tuđman sont les principaux artisans du renouveau du nationalisme. Il est accusé auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il est mort pendant la cinquième année de son procès, d'un infarctus du myocarde sans qu'aucun jugement n'ait été rendu, sa mort entraînant l'arrêt du procès.

**MISTURA (de), Staffan** : né le 25 janvier 1947, diplomate italo-suédois, fonctionnaire des Nations Unies et ancien membre du gouvernement italien. Après une carrière de 40 ans dans divers organismes des Nations Unies, il a été nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères puis ministre adjoint des Affaires étrangères au sein du cabinet italien dirigé par Mario Monti. En 2013, il a été directeur des opérations à la Villa San Michele, située à Anacapri. De 2014 à 2019, il a été Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie.

**MITTERRAND, François** (1916-1996) : homme d'État français, président de la République du 21 mai 1981 au 17 mai 1995. Candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle de 1981, il est élu au second tour face à Valéry Giscard d'Estaing. Premier chef d'État issu de la gauche sous la Ve République, il fait notamment voter l'abolition de la peine de mort et un certain nombre de mesures sociales inspirées du programme commun, puis décide du « tournant de la rigueur ». Il se présente en Européen convaincu, maintient la France dans l'alliance atlantique ainsi que la « Françafrique ». Avec la « doctrine Mitterrand », il s'engage à ne pas extradier les anciens terroristes d'extrême gauche. Après la défaite de la gauche aux élections législatives de 1986, il nomme Jacques Chirac à la tête du gouvernement, inaugurant la première cohabitation. À l'Élection présidentielle française de 1988, il est réélu président de la République face à Jacques Chirac. Son second mandat est marqué par l'engagement militaire de la France dans la guerre du Golfe et par l'adoption du traité de Maastricht.

**MLADIC, Ratko** : né le 12 mars 1942, il a été le commandant en chef de l'armée de la république serbe de Bosnie (VRS) pendant la guerre de Bosnie entre 1992 et 1995. Il est appelé par les médias « le boucher des Balkans ». Le 26 mai 2011, après quinze ans de cavale, il est arrêté à Lazarevo (Voïvodine, Serbie), par la police serbe. Il est extradé vers La Haye cinq jours plus tard, le 31 mai, afin de comparaître devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Son arrestation était une condition sine qua non pour l'intégration de la Serbie dans l'Union européenne. Il est condamné à la prison à perpétuité par le TPIY le 22 novembre 2017, reconnu alors coupable de génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. En tant que commandant en chef, Mladić est condamné par la juridiction pour avoir notamment dirigé le siège de Sarajevo de 1992 à 1995, le massacre de Srebrenica, considéré comme le plus grand massacre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, ainsi que pour l'entreprise de nettoyage ethnique menée dans toute la Bosnie durant la guerre. Le verdict et la peine deviennent définitifs en juin 2021 après l'appel devant le Mécanisme résiduel.

**MOGHERINI, Frederica** : né le 16 juin 1973, femme politique italienne. Elle est membre du Parti démocrate, et a été ministre des Affaires étrangères du gouvernement Renzi avec délégation aux Affaires européennes. Elle est haute représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 1er novembre 2014 au 30 novembre 2019. En 2020, elle est nommée recteur du Collège d'Europe.



**NEBENZIA, Vassili** : né le 26 février 1962, diplomate russe. Depuis 2017, il est représentant permanent de la Russie au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

**NEGROPONTE, John** : né le 21 juillet 1939, diplomate américain, proche des Républicains. Le 5 janvier 2007, il est nommé par le président George W. Bush secrétaire d'État adjoint auprès de la secrétaire d'État Condoleezza Rice. Ambassadeur à l'ONU 2001-2004, puis en Irak 2004-2005 après la chute de Saddam Hussein.

**OBAMA, Barack** : né le 4 août 1961. Il est le 44<sup>e</sup> président des États-Unis, en fonction du 20 janvier 2009 au 20 janvier 2017. Il est le premier homme métis ayant des origines africaines à accéder à la présidence des États-Unis. Son parcours a suscité chez les électeurs comme dans les médias du monde entier un grand intérêt. Sa présidence intervient dans un contexte de guerre en Irak, de guerre d'Afghanistan, de crise au Moyen-Orient, d'importante récession de l'économie américaine et de crise financière et économique mondiale. Il est le récipiendaire du Prix Nobel de la paix 2009.

**PANKINE, Boris** : né le 20 février 1931, diplomate et homme politique russe, qui a notamment été ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique pendant 2 mois et 17 jours en 1991. Réformateur et journaliste, Boris Pankine est ambassadeur en Suède de 1982 à 1990. Il est amené à redorer le blason de l'Union soviétique après que la réputation de celle-ci soit sérieusement ternie à la suite d'un scandale diplomatique dans lequel un sous-marin soviétique de la classe Whiskey soit coincé dans les eaux territoriales suédoises près de Karlskrona. L'incident devient connu sous le nom de « Whiskey on the Rocks ». Pankine devient et demeure très populaire en Suède. Pankine est le dernier ambassadeur soviétique en Tchécoslovaquie (1990-1991). Pankine prévient le gouvernement communiste tchécoslovaque de s'ingérer dans la Révolution de velours — ce qui a conduit à l'accession à la présidence d'un dissident, Václav Havel. Pankine n'exerce que 2 mois et 17 jours en tant que ministre des Affaires étrangères avant la dislocation de l'URSS en 1991. Pendant cette courte période, il établit des relations diplomatiques avec l'État d'Israël, commence le processus de désarmement avec les États-Unis, rapproche l'Union soviétique de l'Union européenne et purge le KGB des rangs du ministère des Affaires étrangères soviétique.

**POROCHENKO, Petro** : né le 26 septembre 1965, homme d'affaires et homme d'État ukrainien, président du pays du 7 juin 2014 au 20 mai 2019. Chef d'entreprise, il fait notamment

fortune dans l'industrie du chocolat. Il est ministre des Affaires étrangères de 2009 à 2010, puis ministre du Commerce et du Développement économique en 2012, sous la présidence de Viktor Ianoukovytch. Dans le même temps, il préside le Conseil de la Banque nationale d'Ukraine. En 2014, il soutient la révolution de Maïdan et remporte au premier tour l'élection présidentielle anticipée avec 54,7 % des suffrages. Les élections législatives qui suivent lui donnent une majorité au Parlement. Pendant sa présidence, alors qu'il tente de mettre fin à la guerre du Donbass impliquant la Russie et se rapproche des pays occidentaux, sa politique d'austérité et des accusations de corruption font chuter sa popularité. Candidat à sa réélection lors de l'élection présidentielle de 2019, il est battu par Volodymyr Zelensky, obtenant 24,5 % des voix au second tour.

**POUTINE, Vladimir** : né le 7 octobre 1952, un homme d'État russe. Depuis 1999, il est la figure centrale de l'exécutif de la nation russe, alternativement comme président du gouvernement (1999-2000 et 2008-2012) et président de la fédération de Russie (par intérim de 1999 à 2000, de plein exercice de 2000 à 2008, ainsi que depuis 2012). Officier du KGB, principal service de renseignement de l'URSS poststalinienne, il est en poste à Dresde au moment de la chute du mur. Il commence sa carrière politique à la mairie de Saint-Pétersbourg, puis devient l'un des plus proches conseillers du président Boris Eltsine, qui fait de lui le directeur du Service fédéral de sécurité (FSB) en 1998, puis le président du gouvernement de la Russie l'année suivante.

**POWELL, Colin** (1937-2021) : Il est chef d'État-Major des armées entre 1989 et 1993 puis secrétaire d'État entre 2001 et 2005 dans l'administration du président George W. Bush. Le 5 février 2003, Colin Powell est amené de manière très controversée à présenter devant le Conseil de sécurité des Nations Unies un épais dossier à charge contre le régime de Saddam Hussein contenant des preuves fabriquées (ou ayant été reconnues comme telles par la suite), relatives à l'existence d'armes de destruction massive en Irak. En 2005, il exprime son « amertume » à propos de sa présentation du dossier irakien devant l'ONU : interrogé sur ABC News, il explique que cette présentation, en grande partie fausse, fait « tache » dans sa carrière. En 2011, Colin Powell demande à la CIA et au Pentagone des explications sur les fausses informations qui lui avaient été communiquées en 2003.

**POWER, Samantha** : née le 21 septembre 1970, journaliste et écrivaine américaine d'origine irlandaise, ambassadrice des États-Unis aux Nations Unies de 2013 à 2017 puis administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international depuis 2021.

**PRIMAKOV, Evgueni** (1929-2015) : ancien président du Soviet de l'Union soviétique et président du gouvernement de la Fédération de Russie. Ancien haut responsable du KGB à l'époque soviétique, il a été ministre des Affaires étrangères russe de janvier 1996 à septembre 1998, et Premier-ministre du gouvernement de cette date jusqu'au 12 mai 1999. En tant que ministre des Affaires étrangères, il a opéré un changement de diplomatie vis-à-vis des États-Unis, passée d'un soutien inconditionnel à l'affirmation de l'intérêt national. Fin connaisseur du monde arabe, il demeurait un émissaire actif du Kremlin au Proche-Orient.

**RICE, Condoleeza** : née le 14 novembre 1954. Elle est conseillère à la sécurité nationale entre 2001 et 2005 sous le premier mandat du président George W. Bush, puis secrétaire d'État des États-Unis entre janvier 2005 et janvier 2009 dans sa seconde administration. Elle est la seconde femme à occuper ce poste (après Madeleine Albright dans l'administration Clinton) et la seconde personnalité politique afro-américaine (après son prédécesseur Colin Powell). Spécialiste de la Russie soviétique.

**ROHANI, Hassan** : né le 12 novembre 1948, diplomate et homme d'État iranien. Il est président de la République islamique d'Iran de 2013 à 2021. Candidat à l'élection présidentielle iranienne de 2013, Hassan Rohani, présenté comme le seul candidat modéré de la campagne, est élu président de la République islamique d'Iran au premier tour, avec 50,7 % des suffrages exprimés. Il est réélu en 2017, dès le premier tour, avec 57 % des voix.

**SAKACHVILI, Mikhaïl** : né le 21 décembre 1967, homme d'État géorgien et homme politique ukrainien. En 2004, après avoir participé à la révolution des Roses, qui contraint le président géorgien Edouard Chevardnadze à la démission, il accède à la présidence de la Géorgie. Il démissionne de son mandat en 2007, lors d'une crise politique, provoquant ainsi une élection anticipée, à l'issue de laquelle il est réélu dès le premier tour. En tant que président, il a lancé dans la nuit du 7 au 8 août des actions militaires contre la région séparatiste de l'Ossétie du Sud. Cependant, il a été vaincu après l'intervention de la Russie. Il quitte la présidence du pays en 2013, après être resté près de dix ans à la tête du pays. Il obtient la nationalité ukrainienne en 2015, ce qui lui fait perdre la géorgienne, et devient gouverneur de l'oblast d'Odessa. L'année

suivante, bénéficiant d'une certaine popularité en Ukraine, il démissionne de son poste de gouverneur, fonde un parti politique, puis se voit déchu de sa nationalité ukrainienne par le président Petro Porochenko, qui le rend ainsi apatride. Il redevient ukrainien en 2019. Revenu en Géorgie en 2021, il est arrêté dans la foulée pour purger ses huit ans de prison.

**SARKOZY, Nicolas** ; né le 28 janvier 1955, homme d'État français. Il est président de la République française du 16 mai 2007 au 15 mai 2012.

**SOLANA, Javier** : né le 14 juillet 1942, homme politique, physicien et diplomate espagnol, qui entre 1999 et 2009 exerça la fonction de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne. Précédemment il avait occupé le poste de secrétaire général de l'OTAN (1995–1999), après une carrière politique nationale à la tête de divers portefeuilles, tels que culture, éducation et science, porte-parole du gouvernement et, finalement, ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements socialistes de Felipe González.

**TALBOTT, Strobe** : né le 25 avril 1946, analyste américain de la politique étrangère concentré sur la Russie. De 1993 à 1994 il a géré les conséquences de l'éclatement de l'Union soviétique en tant qu'ambassadeur itinérant et conseiller spécial du secrétaire d'État Warren Christopher sur les nouveaux États indépendants. Il a occupé le poste N 2 au Département d'État en tant que secrétaire d'État adjoint de 1994 à 2001. Après avoir quitté le gouvernement, il a été, pendant un certain temps, directeur du Yale Center for the Study of Globalization. Il a été président de la Brookings Institution de 2002 à 2017.

**TCHEMEZOV, Serguei** : né le 20 août 1952, ancien agent du KGB puis un homme d'affaires russe, chef de la Corporation d'État Rostec

**TCHERNOMYRDINE, Viktor** (1938-2010) : homme politique russe. Il était le Premier ministre de la Fédération de Russie du 14 décembre 1992 au 23 mars 1998 et du 23 août au 11 septembre de la même année. Nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie en Ukraine en avril 2003, il quitte ce poste en juin 2008 pour être nommé conseiller auprès du président Dmitri Medvedev.

**TCHOURKINE, Vitali** (1952-2017) : diplomate russe, ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York de 2006 à sa mort. Il avait le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

**THATCHER, Margaret** (1925-2013) : femme d'État britannique, Première ministre du Royaume-Uni du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990.

**VEDRINE, Hubert** : né le 31 juillet 1947, haut fonctionnaire et homme politique français, longtemps membre du Parti socialiste. Après avoir travaillé avec le président François Mitterrand comme conseiller diplomatique puis secrétaire général de l'Élysée, il est nommé au Conseil d'État en 1986. Hubert Védrine devient par la suite ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Lionel Jospin, de 1997 à 2002, sous la présidence de Jacques Chirac.

**VILLEPIN (de), Dominique** : né le 14 novembre 1953, diplomate, écrivain, avocat et homme d'État français. Considéré comme un visionnaire par les uns pour son discours à l'ONU en 2003, expliquant pourquoi la France ne participerait pas à la guerre d'Irak, critiqué par ses détracteurs pour le mouvement contre le contrat première embauche (CPE) et l'affaire *Clearstream*, Dominique de Villepin est un proche collaborateur de Jacques Chirac. Il est successivement ministre des Affaires étrangères entre 2002 et 2004, puis de l'Intérieur de 2004 à 2005 dans les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin, avant d'être nommé Premier ministre par le président le 31 mai 2005.

**VORONSTOV, Iouli** (1929-2007) : diplomate soviétique puis russe. Ambassadeur d'URSS en Inde de 1978 à 1983, puis ambassadeur d'Union soviétique en France, du mercredi 19 janvier 1983 au jeudi 19 juin 1986. À ce titre, il est confronté à l'expulsion de France de 47 diplomates et représentants Soviétiques pour espionnage le mardi 5 avril 1983 dans le cadre de l'affaire « Farewell ». Rappelé à Moscou pour traiter des négociations sur les armements stratégiques, il est ensuite nommé en Afghanistan du vendredi 14 octobre 1988 au vendredi 15 septembre 1989. Il fut par la suite le dernier ambassadeur soviétique à l'Organisation des Nations Unies, du mardi 22 mai 1990 au mercredi 25 décembre 1991 puis le premier ambassadeur de la nouvelle Russie à l'Organisation des Nations Unies du jeudi 26 décembre 1991 au jeudi 7 juillet 1994. Il termina sa carrière en occupant le poste d'ambassadeur russe aux États-Unis de 1994 à 1998. Il est ensuite chargé de mission auprès du Koweït pour gérer la question des disparus de la Guerre du Golfe.

**WARREN, Christopher** (1925-2011) : diplomate et homme politique américain. Membre du Parti démocrate, il est secrétaire d'État entre 1993 et 1997 dans l'administration du président Bill Clinton.

**Liste des résolutions/projets des résolutions importants et le résultat de vote de la Russie 1990-2017**

Numéro de résolution/projet de résolution	Raison de proposition	URSS/Russie	Conditions d'adoption/Raison de veto
S/RES/660 (2 août 1990)	Intervention de l'Irak au Koweït	Voté pour	La résolution principale adoptée après l'invasion de l'Irak au Koweït. Le Conseil a condamné l'invasion et a exigé que l'Irak se retire immédiatement et sans condition sur les positions qu'il occupait avant le 1 août 1990. URSS, convaincue par les États-Unis a voté pour.
S/RES/678 (29 novembre 1990)	Intervention de l'Irak au Koweït	Voté pour	La résolution exige que l'Irak se conforme pleinement à la résolution 660 (1990) et à toutes les résolutions pertinentes ultérieures, et décide, tout en maintenant toutes ses décisions, de laisser à l'Iraq une dernière occasion, en signe de bonne volonté, de le faire ; autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement koweïtien, à moins que l'Irak ne le fasse au plus tard le 15 janvier. 1991 met pleinement en œuvre les résolutions précédentes, à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 (1990) et toutes les résolutions pertinentes ultérieures et à rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. URSS a voté pour dans le cadre de la politique de coopération avec les États-Unis
S/RES/687 (29 novembre 1990)	Intervention de l'Irak au Koweït	Voté pour	Cette résolution du Conseil de sécurité appelle à un accord de cessez-le-feu permanent. Il exige que l'Irak détruise toutes ses capacités d'armes chimiques, biologiques et nucléaires ainsi que ses missiles d'une portée de plus de 150 kilomètres et autorise la vérification par les inspecteurs de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

S/RES/757 (30 mai 1992)	Ex-Yougoslavie	Voté pour	Cette résolution interdisait aux pays membres de l'ONU toute transaction commerciale avec la Yougoslavie, l'utilisation de navires et d'avions yougoslaves, les contacts d'affaires, toutes les transactions financières avec des personnes physiques et morales de la République fédérale de Yougoslavie.
S/25693 (11 mai 1993)	Chypre	Veto	C'était un premier veto russe après la chute de l'URSS. La Russie a bloqué ce document pour des raisons non élucidées. Selon Iouli Vorontsov c'était la directive d'Andrei Kozyrev pour rappeler aux pays occidentaux qu'il faut respecter la Russie et son opinion au Conseil de sécurité.
S/1994/1358 (2 décembre 1994)	Bosnie et Herzégovine	Veto	La Russie a voté contre car ce projet aurait dû aggraver les sanctions contre les serbes en Bosnie et Herzégovine. Cette position était le résultat de l'irritation générale de Boris Eltsine par la politique américaine dans la crise yougoslave.
S/RES/1199 (23 septembre 1998)	Kosovo	Voté pour	En vertu du chapitre VII de la Charte, l'ONU a exigé que toutes les parties cessent les hostilités et respectent le cessez-le-feu. Le gouvernement yougoslave et les dirigeants albanais du Kosovo ont été instamment priés de prendre immédiatement des mesures pour améliorer la situation humanitaire dans la région et d'entamer des négociations en vue d'un règlement de la crise.
S/RES/1244 (10 juin 1999)	Kosovo	Voté pour	La résolution part de l'obligation des parties de s'abstenir des combats, de la démilitarisation de l'armée de Libération du Kosovo et sur la nécessité du retour à la vie civile. Le respect de ces principes devait être surveillé par une « présence civile internationale ». Le document distingue les dispositions du préambule, qui parle de l'inviolabilité de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. C'est sur la base de ces mots que Moscou et d'autres opposants à la partition du pays ont déclaré l'illégalité de la déclaration d'indépendance de la République du Kosovo en 2008. Il est à remarquer que Pristina elle-même, en 2010, a demandé au Conseil de sécurité d'annuler la résolution 1244 et de la remplacer par une autre. La Russie continue d'appeler la résolution 1244 le dernier et principal document du Conseil de sécurité, qui « détermine les possibilités de résoudre le problème du Kosovo, tout en réaffirmant l'intégrité territoriale de la Serbie ».



S/RES/1284 (12 décembre 1999)	Irak (UNMOVIC remplace UNSCOM)	Voté pour	La résolution décide de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, la COCOVINU (UNMOVIC) qui remplacera la Commission spéciale (UNSCOM) créée en application de l'alinéa b) du paragraphe 9 de la résolution 687 (1991); décide également que la COCOVINU assumera les responsabilités que le Conseil lui a confiées; décide que la COCOVINU et l'AIEA, au plus tard 60 jours après avoir toutes deux commencé à travailler en Iraq, établiront chacune, pour approbation par le Conseil, un programme de travail pour l'exécution de leurs mandats,
S/RES/1368 (12 septembre 2001)	Le terrorisme/ attaque de 11 septembre 2001	Voté pour	La résolution reconnaît le droit à la légitime défense individuelle ou collective à la suite des attentats du 11 septembre. Elle a préparé le terrain juridique à toute une série de mesures militaires et non-militaires, unilatérales et multilatérales. Elle était utilisée par les États-Unis notamment pour justifier son intervention en Irak en 2003. La Russie à son tour a fait la référence à cette résolution dans une lettre du 12 septembre 2002 de Vladimir Poutine, lorsqu'il a justifié au nom de la légitime défense la possibilité d'une opération armée contre les groupes tchétchènes basés en Géorgie
S/RES/1373 (28 septembre 2001)	Le terrorisme/ attaque de 11 septembre 2001	Voté pour	Les Nations Unies par cette résolution ont mis en place un cadre universel normatif et institutionnel de lutte contre le terrorisme, fondé sur le Chapitre VII
S/RES/1441 (8 novembre 2002)	Irak	Voté pour	La dernière résolution du Conseil avant l'intervention américaine en Irak en 2003. Elle a institué un régime d'inspection renforcé et exigé la coopération totale de l'Irak sous peine de l'exposer à des "graves conséquences". Unanimité lors de vote était atteint avec la grande difficulté après 2 mois de négociations compliquées. La Russie et la France étaient les "alliés" dans ce cas, en défendant une idée d'un régime d'inspections renforcé permettant de désarmer l'Irak en 5 ans, toute en maintenant une pression diplomatique forte. Les deux pays étaient catégoriquement contre une quelconque intervention armée.
S/RES/1483 (22 mai 2003)	Irak	Voté pour	Cette résolution a reconnu aux États-Unis et au Royaume-Uni le statut de puissances occupantes agissant sous l'égide d'une "Autorité" provisoire. En plus elle a levé les sanctions imposées sur l'Irak depuis la guerre du Golfe. Cette résolution en réalité a légitimé post-factum l'intervention américano-britannique en Irak. Le Conseil de sécurité était réconcilié, mais complètement marginalisé.

S/RES/1511 (16 octobre 2003)	Irak	Voté pour	Adoptée après l'attentat du 19 août 2003 contre les Nations Unies à Bagdad, cette résolution avalise la transition politique contrôlée par les États-Unis, catonne les Nations Unies à un rôle d'accompagnement du processus politique
S/RES/1559 (2 septembre 2004)	Palestine	Abstention	Cette résolution impose le désarmement des milices du Hezbollah, le départ des troupes syrienne et l'organisation d'élections libres. Elle était initiée par la France, rejointe par les États-Unis. La résolution a affaibli le rôle de Damas. Plus elle était le résultat de travail très étroite parfois secrète entre Washington er Paris. Lors de vote, seulement 9 membres se sont dit pour et 6 se sont abstenus, y compris la Russie. La raison est que cette résolution représente l'ingérence dans les affaires du Liban
S/RES/1808 (15 avril 2008)	Géorgie	Voté pour	Conflit Géorgie/Abkhazie. La résolution était acceptée afin d'encourager les parties à mettre en œuvre des mesures qui renforcent la confiance et le dialogue, et d'aider les parties à parvenir à un règlement du conflit, ainsi que de prolonger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une nouvelle période de 6 mois
S/2008/447 (11 juillet 2008)	Zimbabwe	Veto	La Russie et la Chine ont imposé leur veto à ce projet de résolution sur le Zimbabwe, prévoyant l'imposition de sanctions contre ce pays en raison de la persécution de l'opposition lors des récentes élections présidentielles. L'objectif de Moscou n'était pas de soutenir le président du Zimbabwe : la Russie ne voulait pas permettre la légitimation des « révolutions de couleur » par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le prix de cette démarche était la complication des relations avec l'Occident : les États-Unis et le Royaume-Uni ont déclaré après que Moscou perdait la confiance du G8
S/2009/310 (15 juin 2009)	Géorgie	Veto	Ce projet de résolution était pour but de proroger le mandat de la mission des Nations Unies jusqu'au 30 juin 2009. Bloqué par la Russie après la guerre 08.08.08 et sa reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud
S/RES/1929 (9 juin 2010)	Iran	Voté pour	Cette résolution impose des sanctions obligatoires contre l'Iran et son programme nucléaires et demande la création d'un groupe d'experts sur la base de l'article 41 du chapitre VII de la Charte. C'est exactement cette résolution qui est devenue le prétexte pour le gouvernement de Medvedev de rompre un accord avec Iran sur la livraison de système S-300

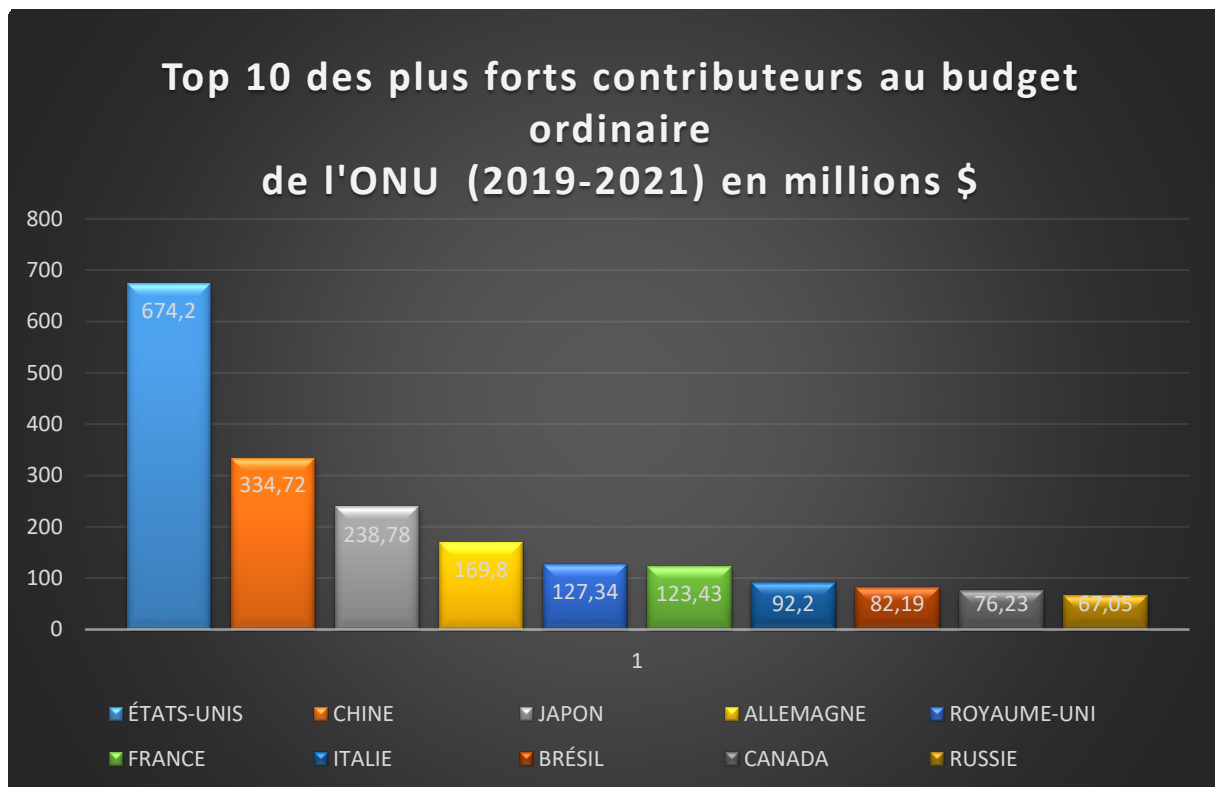
S/RES/1970 (26 février 2011)	Libye	Voté pour	Résolution adoptée par les quinze États membres du Conseil de sécurité des Nations Unies à l'occasion du soulèvement en Libye et concernant les sanctions contre le régime de Mouammar Kadhafi, ainsi que l'assistance au peuple libyen. Cette résolution s'est avérée en réalité la préparation pour l'intervention de l'OTAN qui était approuvée par la résolution 1973 trois semaines plus tard
S/RES/1973 (17 mars 2011)	Libye	Abstention	Résolution controversée, qui en fait, a donné le feu vert à l'intervention militaire de l'OTAN en Libye sous prétexte de la "responsabilité de protéger" La Russie s'est abstenue. Cette position russe était après largement critiquée, car elle a mené à la destruction de la Libye et à la mort de Kadhafi.
S/2011/612 (4 octobre 2011)	Syrie	Veto	Les deux premiers projets de résolution contre la Syrie après le début de la guerre civile. Les pays Occidentaux comprenaient bien qu'ils ne puissent pas faire le Conseil adopter ces projets car ils accusaient unilatéralement le Damas, mais le but escompté était de provoquer le veto russe pour exposer la Russie à une opinion commune défavorable sur la scène internationale
S/2012/77 (4 février 2012)	Syrie	Veto	
S/RES/2042 (14 avril 2012)	Syrie	Voté pour	Résolution autorisant l'envoi d'une équipe d'un maximum de 30 observateurs militaires non armés en Syrie pour surveiller le respect du cessez-le-feu. Elle a été votée 15-0
S/RES/2043 (21 avril 2012)	Syrie	Voté pour	Mise en place d'une mission d'observation des Nations Unies en Syrie (MISNUS) pour une période initiale de 90 jours
S/2012/538 (19 juillet 2012)	Syrie	Veto	(Question syrienne bloquée par la Russie)
S/RES/2118 (27 septembre 2013)	Syrie	Voté pour	La résolution était adoptée suite à la proposition de la Russie de détruire l'arme chimique en Syrie et comme ça éviter l'intervention armée de l'OTAN. Selon la résolution, la Syrie devait détruire son Arsenal d'armes chimiques avant la mi-2014
S/2014/136 (15 mars 2014)	Ukraine	Veto	Crimée. Le projet proposé par L'Ukraine pour le but de déclarer nul le référendum en Crimée prévu pour le 16 mars 2014. Evidemment il était bloqué par la Russie
S/2014/248 (22 mai 2014)	Syrie	Veto	(Question syrienne, bloquée par la Russie)
S/RES/2166 (16 juillet 2014)	Ukraine	Voté pour	Boeing. La résolution soutient les efforts visant à mener une enquête internationale complète, approfondie et indépendante sur l'incident de Boeing de Malaysian Airlines, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Voté 15-0
S/RES/2202 (17 février 2015)	Ukraine	Voté pour	Exécution de l'accord de Minsk du 12 février 2015

S/2015/562 (29 juillet 2015)	Ukraine	Veto	Boeing (création du Tribunal). Ce projet de résolution était pour but de créer le Tribunal international afin de poursuivre les personnes responsables des crimes liés à la destruction le 17 juillet 2014 dans la province de Donetsk, en Ukraine, d'un avion de la compagnie Malaysia Airlines. Il était bloqué par la Russie
S/RES/2254 (18 décembre 2015)	Syrie	Voté pour	Cette résolution prévoit l'élaboration d'une nouvelle Constitution du pays, la tenue d'élections présidentielles, qui doivent avoir lieu dans les 18 mois suivant le début du processus d'élaboration de la Constitution. Le texte du projet ne mentionne pas le président syrien Bachar El-Assad (malgré le fait que les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont insisté sur cela), il est seulement dit que l'avenir du pays est entre les mains du peuple syrien
S/2016/846 (8 octobre 2016)	Syrie	Veto	C'est une série des projets des résolution, proposés par les pays occidentaux qui avaient le but d'accuser unilatéralement le gouvernement syrien dans l'utilisation disproportionnée de l'arme contre l'opposition et transférer toute responsabilité de la continuation de la guerre civile à Damas. Ils étaient bloqués par la Russie qui défendait son allié dans la région et insister sur la nécessité de considérer aussi les crimes commis par soi-disant l'opposition.
S/2016/1026 (5 décembre 2016)	Syrie	Veto	
S/2017/112 (28 février 2017)	Syrie	Veto	
S/2017/315 (12 avril 2017)	Syrie	Veto	
S/2017/884 (24 octobre 2017)	Syrie	Veto	
S/2017/962 (16 novembre 2017)	Syrie	Veto	
S/2017/970 (17 novembre 2017)	Syrie	Veto	

**Utilisation du droit de veto par les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU 1945-2022.**

Période	Au total	France	Royaume-Uni	Chine	États-Unis	Russie/URSS
1945-1949	41	0	0	0	0	41
1950-1959	29	2	2	0	0	25
1960-1969	15	0	1	0	0	14
1970-1979	43	7	12	1	17	6
1980-1989	67	7	14	0	42	4
1990-1999	9	0	0	2	5	2
2000-2009	15	0	0	2	10	3
2010-2022	38	0	0	11	4	23
<b>Total par État</b>		16	29	16	78	118

Annexe 4



Source : Le Figaro : <https://www.lefigaro.fr/international/qui-finance-l-onu-20191009>

**Résultats de vote de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU  
A/RES/68/262 (27 mars 2014) - Intégrité territoriale de l'Ukraine**

Résultat de vote	Nombre d'États	Liste d'États
Voté pour	100	Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, République Centrafricaine, République Démocratique Congo, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Tchad, Kiribati, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maurice, Malaisie, Maldives, Malte, îles Marshall, Mexique, Micronésie, Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigeria, Macédoine du Nord, Norvège, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Arabie Saoudite, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, îles Salomon, Somalie, Espagne, Corée du Sud, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, États-Unis
Voté contre	11	Arménie, Bélarus, Bolivie, Cuba, Nicaragua, Corée du Nord, Russie, Soudan, Syrie, Venezuela, Zimbabwe
Abstenus	58	Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chine, Comores, Djibouti, Dominique, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Guyana, Inde, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nauru, Pakistan, Paraguay, Rwanda, St.-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Uruguay, Ouzbékistan, Viet Nam, Zambie
Absents	24	Belize, Bosnie-Herzégovine, République du Congo, Côte d'Ivoire, Émirats arabes Unis, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Iran, Israël, Kirghizistan, Laos, Liban, Maroc, Oman, Serbie, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Yémen

## **REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE L'URSS ET DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE L'ONU**

(source : United Nations Association of Russia, [https://una.ru/una\\_and\\_russia](https://una.ru/una_and_russia))

### **Gromyko Andreï Andreïevitch (1909-1989)**

- Il est en service diplomatique depuis 1938.
- 1939 - chef du département des États-Unis de NKID de l'URSS ;
- fin 1939 - conseiller de la mission (depuis 1941-ambassade) de l'URSS aux États-Unis ;
- 1943-1946 - ambassadeur de l'URSS aux États-Unis et en même temps envoyé de l'URSS en République de Cuba ;
- 1946-1948 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1948-1949 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1949-1952 - Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- depuis juin 1952 — ambassadeur de l'URSS au Royaume-Uni ;
- 1953-1957- Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1957-1985 - ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- depuis mars 1983 - a également été le Premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS ;
- 1985-1988 - président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS.



### **Malik Yakov Alexandrovitch (1906-1980)**

- Avait le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
- En service diplomatique depuis 1937.
- 1937-1939 - employé de l'appareil central du NKID de l'URSS ;
- 1939-1942 - conseiller de la mission (depuis 1941- ambassade) de l'URSS au Japon ;
- 1942-1945 - ambassadeur de l'URSS au Japon ;
- 1945-1946 - conseiller politique au conseil de l'Union pour le Japon ;
- 1946-1953 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS,
- 1948-1952- représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et représentant de l'URSS au conseil de sécurité de L'ONU ;
- 1953-1960 - ambassadeur de l'URSS au Royaume-Uni ;
- 1960-1980 - vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS, simultanément en 1967-1976 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et représentant de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU.





### **Zorin Valérian Alexandrovitch (1902-1986)**

- En service diplomatique depuis 1941
- 1941-1943 - un responsable dans l'appareil central du NKID de l'URSS ;
- 1943-1945 - chef du quatrième département européen du NKID de l'URSS ;
- 1945-1947 - ambassadeur de l'URSS en Tchécoslovaquie ;
- 1947-1955 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1952-1953 - représentant permanent de l'URSS au Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- 1955-1956 - ambassadeur d'URSS en Allemagne ;
- 1956-1960 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1960-1963 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- 1963-1965 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1965-1971- ambassadeur de l'URSS en France ;
- 1971-1986 - ambassadeur spécial du ministère des Affaires étrangères de l'URSS.



### **Vychinski Andreï Ianouarievitch (1883-1954)**

- En service diplomatique depuis 1940
- 1940-1946 - premier commissaire du peuple adjoint aux affaires étrangères de l'URSS ;
- 1946-1949 - vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS ;
- 1949-1953 - ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1953-1954 - Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS et représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU.



### **Sobolev Arkady Alexandrovich (1903-1964)**

- En service diplomatique depuis 1939
- 1939-1942- secrétaire général du KNID de l'URSS ;
- 1942-1945 - conseiller à l'ambassade de l'URSS en Grande-Bretagne ;
- 1946-1949 - sous-secrétaire général de l'ONU et chef du département des Affaires politiques et du conseil de Sécurité de l'ONU ;
- 1949-1950 - chef du département des affaires des Nations Unies du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, membre du collège du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1950-1951- chef du département américain du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1951-1953 - ambassadeur de l'URSS en Pologne ;
- 1953-1954 - chef du département des Amériques du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1954-1955 - représentant permanent adjoint de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1955-1960 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et représentant de l'URSS au Conseil de sécurité de L'ONU ;
- 1960-1964 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS.



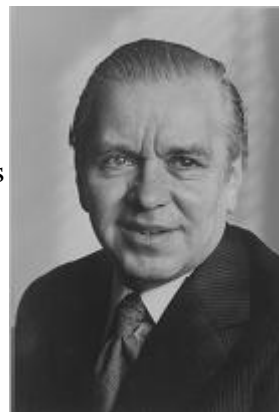
### **Fedorenko Nikolai Trofimovitch (1912-2000)**

- Avait le rang diplomatique d'ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire.
- En service diplomatique depuis 1939
- 1939-1941- drogman de l'ambassade de l'URSS en Chine ;
- 1941-1948 - troisième secrétaire, deuxième secrétaire, premier secrétaire, conseiller de l'ambassade de l'URSS en Chine ;
- 1948-1949 – chef (par intérim) du département d'Extrême-Orient du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1950-1952 - conseiller à l'ambassade de l'URSS en République populaire de Chine ;
- 1952- chef par intérim du département d'Extrême-Orient du ministère des affaires étrangères de l'URSS ;
- 1952-1955 - chef du département d'Extrême-Orient du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1955-1958 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1958-1962 - ambassadeur de l'URSS au Japon ;
- 1962-1967 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU et représentant de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU ;
- 1968 - quitté son travail au ministère des Affaires étrangères de l'URSS dans le cadre du passage au système de l'Académie des Sciences.



### **Trojanovsky Oleg Alexandrovitch (1919-2003)**

- Avait le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
- En service diplomatique depuis 1944
- 1944-1947- attaché, troisième secrétaire de l'ambassade de l'URSS en Grande-Bretagne ;
- 1947-1951- employé de l'appareil central du ministère des affaires étrangères de l'URSS ;
- 1951-1953 - chef de département, rédaction du magazine « Novosti » ;
- 1953-1958 - sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1958-1967 - assistant du président du Conseil des ministres de l'URSS ;
- 1967-1976 - ambassadeur de l'URSS au Japon ;
- 1976-1986 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1986-1990 - ambassadeur de l'URSS en République populaire de Chine ;
- 1990-2003 - employé de l'appareil central du ministère russe des Affaires étrangères.



### **Dubinini Yuri Vladimirovich (1930-2013)**

- Avait le rang diplomatique d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
- En poste diplomatique depuis 1955.
- 1955-1956 - stagiaire, ambassade de l'URSS en France ;
- 1956 - membre du département des organisations internationales du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1956-1959 – fonctionnaire P-1 du secrétariat de l'UNESCO à Paris ;
- 1959-1962 - troisième secrétaire, deuxième secrétaire de la première division européenne du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1962-1963 - chef adjoint du premier département européen du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1963-1968 - premier secrétaire, conseiller à l'ambassade de l'URSS en France ;
- 1968-1971- chef adjoint du premier département européen du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1971-1978 - chef du premier département européen du ministère des affaires étrangères de l'URSS ;
- 1978-1986 - ambassadeur de l'URSS en Espagne ;
- 1986 - représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1986-1990 - ambassadeur de l'URSS aux États-Unis ;
- 1990-1991- ambassadeur de l'URSS en France ;
- 1991-1994 - ambassadeur spécial du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1994-1996 - vice-ministre des Affaires étrangères de la Russie ;
- 1996-1999 - ambassadeur de Russie (rang de vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie) en Ukraine ;
- 1999 - quitté son travail au ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.



### **Belonogov Alexander Mikhailovich (né en 1931)**

- En service diplomatique depuis 1954
- 1954-1962 - référent, attaché du département des traités et du droit du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1959-1962 - troisième secrétaire, deuxième secrétaire du département des organisations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1962-1967 - troisième secrétaire, deuxième secrétaire, premier secrétaire de l'ambassade de l'URSS en Grande-Bretagne ;
- 1967-1978 - conseiller du bureau de la planification des activités de politique étrangère du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1978-1979 - chef du département de l'Afrique et du Moyen-Orient ;
- 1979-1984 - vice-président, chef du département américain du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1984-1986 - ambassadeur de l'URSS en Égypte ;
- 1986-1990 - représentant Permanent de l'URSS auprès de l'ONU et représentant de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU ;
- 1990-1992 - vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1992-1998 - ambassadeur de Russie au Canada ;
- 1998 - quitté son travail au ministère russe des Affaires étrangères.



### **Vorontsov Iouli Mikhailovich (1929-2007)**

- En service diplomatique depuis 1952
- 1952-1954 - référent, St. référent, attaché de La deuxième division européenne du ministère des affaires étrangères de l'URSS ;
- 1954-1958 - attaché, troisième secrétaire de la mission permanente de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1958-1963 - deuxième secrétaire, premier secrétaire, conseiller du département des organisations internationales du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1963-1965 - conseiller de la mission permanente de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1965-1966 – adjoint au chef du département des organisations internationales du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1966-1977 - conseiller, conseiller-envoyé de l'ambassade de l'URSS aux États-Unis ;
- 1977- chef adjoint du département de la planification de la politique étrangère, membre du collège du ministère des Affaires étrangères de l'URSS ;
- 1977-1983 - ambassadeur de l'URSS en Inde ;
- 1983-1986 - ambassadeur de l'URSS en France ;
- 1986-1989 - Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS ; en même temps en 1988 - ambassadeur de l'URSS en Afghanistan ;
- 1990-1994 - représentant Permanent de l'URSS auprès de l'ONU ;
- 1994-1998 - ambassadeur de Russie aux États-Unis ;
- depuis 1999 - envoyé Spécial du secrétaire général de l'ONU pour la CEI ; depuis 2000, Coordonnateur de haut niveau sur le respect par l'Irak de ses obligations en matière de rapatriement ou de restitution de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers et de leurs dépouilles mortelles, ainsi que sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives saisies par l'Irak.



### **Lavrov Sergueï Viktorovitch (né en 1950)**

- A commencé son travail en 1972 à l'ambassade de l'URSS à Sri Lanka.
- 1976 -1981, il a travaillé au Bureau des organisations internationales du ministère des affaires étrangères de l'URSS.
- 1981-1988 — premier secrétaire, conseiller et conseiller principal à la mission permanente de l'URSS auprès de l'ONU.
- 1988 - 1990 — chef adjoint du département des relations économiques internationales du ministère russe des Affaires étrangères.
- 1990-1992 - directeur du département des organisations internationales et des problèmes mondiaux du ministère russe des Affaires étrangères.
- 1992-1994 - vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
- 1994-2004 - représentant Permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU
- Depuis 2004 - ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
- A le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie.



### **Tchourkine Vitali Ivanovich (1952 - 2017)**

- En 1974, il est diplômé de l'institut d'état des relations internationales de Moscou. Doctorat en sciences historiques. En carrière diplomatique depuis 1974
- 1990 -1992 - chef du département de l'information du ministère des Affaires étrangères de l'URSS/Fédération de Russie.
- 1992-1994 - vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
- 1994-1998 - ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie au Royaume de Belgique.
- 1998-2003 - ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie au Canada.
- 2003-2006 - ambassadeur extraordinaire.
- 2006-2017 - représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU et représentant de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité de l'ONU.
- Avait le rang diplomatique d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire



### **Nebenzia Vassili Alekseevich (né en 1962)**

- En 1983, il est diplômé de MGIMO du ministère des Affaires étrangères de l'URSS.
- Après avoir obtenu son diplôme, il a occupé divers postes diplomatiques au bureau central du ministère des Affaires étrangères de l'URSS et à l'étranger.
- 1988-1990 - attaché à l'ambassade de l'URSS en Thaïlande.
- 1990-1991 - troisième secrétaire, en 1991-1992 - deuxième secrétaire de la direction des organisations internationales du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, puis de la Fédération de Russie.
- 1993 – 1996 - chef du département des organisations internationales du ministère des affaires étrangères.
- 1996 – 2000 - conseiller principal de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU à New York.
- 2000 – 2003 - chef de division et de 2003 - 2006 - directeur adjoint du département des organisations internationales du ministère des Affaires étrangères.
- 2006 à 2012 - représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.
- 2012-2013 - il a dirigé le département de la coopération humanitaire et des droits de l'homme du ministère des Affaires étrangères.
- 2013 - 2017 - vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
- Depuis 2017 - représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU et du Conseil de sécurité des Nations Unies
- A le rang diplomatique d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire (2014).



## **Transcription des entretiens avec les politiciens, diplomates, experts**

Transcription de l'entretien avec Jean-Marie Guéhenno

(02/08/2021)

**Question :** Serguei Lavrov dans son article « Sur les droits et les règles » a dit que les pays occidentaux dans leur diplomatie utilisaient soit- disant le « multilatéralisme efficace » basé sur des « règles » inventées par ces propres-pays. Compte tenu du fait que la Russie respecte strictement la Charte des Nations Unies, et que sa diplomatie est basée sur cette Charte, on ne peut pas aujourd'hui entretenir de bonnes relations entre la Russie et les pays occidentaux à l'ONU et sur la scène internationale en général. Est-ce que c'est vrai ?

**Réponse :** La relation entre la Russie et l'ONU évolue au cours du temps depuis l'an 2000. Serguei Lavrov a connu toutes les phases. Le multilatéralisme est un concept ambigu qui peut avoir beaucoup d'interprétations. Chaque pays essaie, en fonction de sa puissance, d'utiliser le multilatéralisme pour ses objectifs propres. Pendant un moment après la fin de la guerre froide, quand les Occidentaux dominaient complètement le monde, évidemment ils ont eu une vision extensive du multilatéralisme, qui n'est pas la vision de la régulation des relations entre les Etats, ce qui est plus la conception russe – des règles du jeu de la relation entre les Etats et du respect de ces règles.

Si on est strictement dans le droit, on peut dire que la Charte de Nations Unies elle-même est ambiguë. Les Occidentaux s'appuient sur le premier mot de la Charte : « We are the people ». L'ambiguïté de la Charte est si ce document est fait simplement pour réguler l'usage de la force entre les États, en restreignant strictement l'usage de la force à la légitime défense et aux opérations autorisées par le Conseil de sécurité ou si c'est quelque chose de plus large qui traduit une certaine vision du monde du droit de l'Homme, des droits humains, etc., et finalement, c'est une organisation des États qui ont des devoirs vis-à-vis de leurs peuples. Evidemment, entre ces deux conceptions, il y a une zone grise. On peut avoir une vision intermédiaire. Il n'y a pas de doutes que dans la période de « l'Occident triomphant » il y a eu une volonté de faire des Nations Unies un organe de la transformation en profondeur de la société internationale selon les

principes qui étaient plus des principes des démocraties occidentales que de la Russie d'aujourd'hui. C'est incontestable. Finalement, tous les pays utilisent multilatéralisme de la même manière. La Chine célèbre le multilatéralisme quand ça l'arrange, mais elle ignore les avis de la Cour internationale de justice quand ça ne l'arrange pas comme pour le droit de la mer de la Chine du sud. Tout le monde a une conception à la géométrie variable de ce que la Charte des Nations Unies et le droit international public incluent.

Lavrov est l'ambassadeur qui a été le plus longtemps à l'époque récente en poste à New York, qui a une très bonne mémoire et la connaissance extrêmement précise et fine du fonctionnement de l'institution des Nations Unies ; une connaissance très supérieure à la plupart de ces partenaires. Je me souviens de la réunion, quand j'étais revenu pour servir les Nations Unies avec Kofi Annan, quand je m'occupais de la Syrie, c'était la réunion de Genève où Lavrov était déjà le ministre des Affaires étrangères. Parmi tous les ministres des Affaires étrangères qui étaient là, il était celui qui connaissait le mieux le dossier syrien. Il n'y a pas le moindre doute là-dessus. Toutes les ficelles du dossier de la Syrie et toutes les nuances juridiques de ce que peut être l'intervention du Conseil de sécurité. Donc, quand Lavrov dit que les Occidentaux essaient de mettre les Nations Unies à leur service, il n'a pas forcément tort. Mais en même temps, c'est vrai que si on a cette conception étroite des Nations Unies, quand il y a un désaccord entre les membres permanents, la légitimité des Nations Unies est affaiblie parce qu'on voit des crises qui pour toutes personnes de bonne foi sont les crises épouvantables avec beaucoup de souffrances de la population civile, on n'arrive pas à se mettre d'accord. On peut dire que ce sont des affaires intérieures des États ; il y a toute une défense juridique solide qu'on peut faire. C'est une histoire de l'affaire de Kosovo. On peut argumenter absolument qu'il n'y a aucune responsabilité de protéger.

Tout cela, ce sont des normes émergentes peut-être, mais elles ne sont pas inscrites dans la Charte des Nations Unies. Au cours du Sommet lors duquel ces normes de responsabilité de protéger étaient adoptées, il y a eu toute sorte de précautions, qui ont été prises à la demande de la diplomatie des pays qui étaient les plus réservés à l'égard de ce concept, de sorte qu'en réalité cette déclaration n'a qu'une valeur politique et n'est pas un engagement juridique comme la Charte des Nations Unies. Elle n'a pas le même niveau d'autorité en termes des normes internationales. On peut dire qu'il y a toutes les échappatoires qui ont été insérées dans le texte de telle manière que c'est une jolie déclaration d'intentions, mais pas beaucoup plus que cela. Donc, la force des Occidentaux c'est de dire quand-même face à des drames humains épouvantables, qu'on peut refuser d'avoir une conception extensive des rôles des Nations Unies et c'est de faire que beaucoup de gens dans le monde vont se dire que les Nations Unies sont un organe

impuissant. Donc, même pour la Russie qui tire une partie de son autorité internationale du fait d'avoir un siège du membre permanent du Conseil de sécurité. Si le CS apparaît comme impuissant, à la fin des fins cela affaiblira la valeur du siège du CS. Parce que si vous êtes membre d'un Conseil qui devient une sorte de « brameur » de la vie internationale, alors cela a moins de valeur, que si cet organe est au centre de la vie internationale. Cela est un argument « occidental ».

Une difficulté supplémentaire qui est apparue ces dernières années est qu'au fond la Charte des Nations Unies, quand elle a été rédigée, tout le monde avait en mémoire l'attaque de Hitler sur la Pologne et donc une guerre qui était sans ambiguïté. Les Allemands ont franchi la frontière polonaise et c'est une agression caractérisée. Aujourd'hui on est dans une situation souvent plus ambiguë, que cela soit en matière du terrorisme quand le Taliban s'est installé en Afghanistan (et se réinstalle maintenant) et qu'ils ont permis à al-Qaïda de lancer une attaque contre les États-Unis. Ce n'est pas une agression de l'Afghanistan, mais il y a une tolérance de l'Afghanistan vis-à-vis à l'agresseur sur son territoire. Est-ce un État est responsable de ce qui se passe dans son territoire ? Mais on peut interpréter cela comme une légitime défense. D'ailleurs, je me souviens des débats au moment quand il y a eu une résolution du CS 3-4 jours après l'attaque du 11 septembre 2001. Je me souviens que Lavrov justement, qui était fine-mouche, a dit qu'on a eu une grande extension du concept de la légitime défense là. Il a remarqué ça, il me semble. Il n'a eu pas tort. À partir du 11 septembre tout le monde a un peu étendu, à commencer par les États-Unis, ce concept de légitime défense.

Et puis il y a une question d'un nouveau champ de bataille – « cyber ». Par exemple, en ce moment, c'est d'actualité parce qu'il y a des attaques qui semblent être venues des organisations qui sont basées en Russie. Est-ce qu'il y a la responsabilité du gouvernement russe ? On a aussi des attaques de la Chine. Est-ce que les gouvernements russe et chinois ont la responsabilité pour assurer l'ordre sur leurs territoires ? Donc la notion de la « déclaration de guerre », de la distinction « net » entre la guerre et la paix, qui au cœur, au fond de la doctrine russe de l'interprétation étroite de la Charte, elle est compliquée par ces évolutions-là. Même cette vision à *minima* de la Charte comme régulateur des relations entre les États... quand la question d'usage de la force devient elle-même une question qui n'était pas une agression territoriale où les troupes envahissent un autre pays, franchissent la frontière d'un autre pays, on voit bien que la Charte des Nations Unies, qui était conçue dans le contexte de la Seconde Guerre Mondiale, n'avait pas envisagé ce monde où les acteurs non étatiques peuvent agir (les terroristes), et les acteurs étatiques qui peuvent agir par le cyber ou par des proxys, etc. Donc on est dans une situation qui est beaucoup plus compliquée que celle que poserait la vision des Nations



Unies strictement limitée aux relations entre les États – une vision des Nations Unies plus large, une vision qu'on pouvait appeler la vision « occidentale ».

**Question :** La politique étrangère de la Russie a-t-elle beaucoup changé entre les années 1990 et aujourd'hui ou est-elle restée la même ? Est-ce que l'arrivée de Poutine a contribué au changement de la politique russe où est-ce plus approprié de parler de la continuité du cours stratégique russe ? Est-ce que la politique russe a changé au Conseil de sécurité ?

**Réponse :** Il y a un attachement de la politique russe à la lettre de la Charte des Nations Unies. Et on l'a vu sur le Kosovo, on l'a vu à multiples reprises. Cela est une constante de la politique russe : de veiller à ce que le principe de la souveraineté des États ne soit pas remis en cause par une vision un peu trop large du rôle du Conseil de sécurité. En même temps je pense que pour les autorités russes il y avait une période d'acquiescer « good will » des Occidentaux, le cas extrême était le ministre Kozyrev. Il y a aussi les cas quand les intérêts nationaux russes sont directement engagés comme la Syrie et peut-être une histoire de la Yougoslavie, mais il y a aussi une toute sorte de cas intermédiaires où ce n'est pas quelque chose de vital pour la Russie. Donc, il y a une évolution dans la mesure que dans le passé il y avait plus souvent des soucis de la Russie de consolider les relations avec les Occidentaux. Je pense qu'aujourd'hui, et cela se voit si vous écoutez les diplomates occidentaux qui travaillent au Conseil de sécurité, que les négociations des résolutions, même quand ce ne sont pas de résolutions qui touchent directement l'intérêt russe, sont souvent beaucoup plus difficiles. Elles ne sont pas impossibles, mais elles sont beaucoup plus difficiles. Donc, il y a souvent des situations où au fond la Russie paraît plus intéressée à manifester sa capacité de « nuisance » que sa capacité de coopération. Par rapport aux quelques principes fondamentaux il n'y a pas de changements radicaux, mais, pourtant le contexte compte en diplomatie. Là il y a quand-même une évolution. La Russie est plus souvent prête à ne pas chercher un compromis, y compris dans les situations qui au fond ne touchent pas les principes fondamentaux de sa politique étrangère. C'est un cercle vicieux. Du coup, il n'y a pas non plus tellement de force en occident pour accommoder la Russie

**Question :** Est-ce qu'on peut dire que le Conseil de sécurité aux années 1990 était plus efficace qu'après 2010 ?

**Réponse :** Je pense que cela a moins changé qu'on ne le disait. Parce que les Occidentaux, quand ils étaient dominants, pouvaient être dominants, mais n'étaient pas forcément cohérents.

Les années 1990, ce sont les années de la Yougoslavie, du Rwanda, ce n'est pas de succès étincelant. Les Occidentaux étaient pris par leurs propres contradictions, notamment les États-Unis. Clinton, quand il a eu une affaire de Mogadiscio (un hélicoptère Black Hawk était abattu), a été convaincu que dans tout ce maintien de la paix, il n'y a rien à gagner sur le plan intérieur. Le Rwanda est d'une certaine manière une victime collatérale de Somalie. Les Occidentaux ont perdu tout appétit. Donc ils n'ont pas du tout prêts à prendre aujourd'hui la responsabilité (de protéger). Sur la crise de la Syrie aujourd'hui, je pense pour ma part que c'est vrai que la Russie a bloqué beaucoup de choses. Mais je ne pense pas que les Occidentaux aient une vision très claire de ce qu'ils voudraient sur la Syrie. Donc, d'une certaine manière le blocage russe a été commode pour masquer l'absence de la stratégie occidentale.

Donc, aujourd'hui les divisions du monde sont plus visibles, plus réelles, qu'elles n'étaient dans les années 1990. Mais sur la question du fond, à savoir qu'est qu'on fait dans les États fragilisés, dans les États en crise, il y a des doctrines rhétoriques comme celle de responsabilité de protéger, mais il n'y a pas une vraie vision. Et en ce moment Biden n'a qu'un objectif, c'est de ramener les troupes américaines aux États-Unis, sortir d'Afghanistan. Il y a des divisions au Conseil de sécurité et il y a aussi un grand doute occidental sur ce qui convient de faire. Et là, ça pose d'ailleurs des questions par rapport à ce que ce sont soit la Russie, soit la Chine qui critiquait la suprématie occidentale à l'ONU, c'est-à-dire une fois que les Occidentaux se retirent, l'Afghanistan c'est un problème pour tout le monde. C'est un problème pour la Russie et pour la Chine avec les ouïgours que ce ne l'est pas pour les Occidentaux. On va voir ce que la Russie et la Chine vont faire pour stabiliser ce pays. Peut-être ils vont réussir mieux que les Occidentaux. Beaucoup de cadres afghans sont formés en Russie.

**Question :** La crise de Kosovo. Pourquoi l'ONU n'a pas réussi à résoudre ce conflit sans bombardements de l'OTAN ? Pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas empêché les Américains de bombarder la Serbie ?

**Réponse :** Je ne connais pas ces débats aux Nations Unies, car je suis arrivé à l'ONU au mois d'octobre 2000. Il y avait beaucoup de négociations, notamment à Rambouillet. La Russie était très isolée dans cette affaire. Le consensus occidental était relativement fort à ce moment-là, ce qui sans doute a joué pour la fracture, qui s'est produite avec la guerre de Kosovo. Mais en même temps ce qui est intéressant à noter, ce qui immédiatement après il y a eu la résolution 1244, qui a réinséré la Russie dans le jeu. C'est-à-dire qu'il y avait une volonté de remettre la Russie pour qu'elle soit la partie de la solution, même si c'était un peu symbolique. Néanmoins,

la Russie tient une clé là, qui lui était donnée par cette résolution 1244. C'est assez quand-même significatif. Aujourd'hui, personne ne mettrait la Russie dans le jeu de cette manière.

**Question :** La crise irakienne 2003. Pourquoi les États-Unis ont bombardé l'Irak sans aval du Conseil de sécurité de l'ONU ? Pourquoi ils n'ont pas réussi à obtenir un accord du CS pour cette affaire ? Est-ce qu'il y a des liens dans le comportement américain dans les cas de la guerre au Kosovo en 1999 et en Irak en 2003 ?

**Réponse :** En 1999, les Occidentaux se considéraient devant un grand dilemme : que faire avec des exactions commises par Milosevic au Kosovo avec une quasi-unanimité du Conseil de sécurité, sauf position de la Russie et de la Chine. Pour les pays qui sont attachés au bon fonctionnement du CS comme la France, c'était un choix très délicat de se lancer dans cette affaire sans la résolution du CS. Il n'y avait aucune bonne solution parce que si les Nations Unies ne faisaient rien, on pourrait dire que leur légitimité auprès des opinions occidentales, en particulier, allait être affaiblie, vu que dans la situation sérieuse elles ne pourraient rien faire. Si l'on agissait, cela affaiblirait les institutions des Nations Unies parce qu'on violait respecter la règle importante de la Charte sur l'usage de la force. Il n'y avait pas de bonne solution. On affaiblissait soit la légitimité des règles, soit la légitimité de l'efficacité.

En Irak c'est différent, parce que les États-Unis se sont trouvés avec un groupe des pays beaucoup plus restreint, prêt à ne pas respecter les règles de la Charte. Il y avait la Grande-Bretagne, le Portugal, mais pas la France, pas la plupart des pays européens. Donc, du point de vue américain, c'était quand-même une décision beaucoup plus lourde qui traduisait une évolution de l'administration américaine. Cette administration, comme toute administration d'une grande puissance, considère toujours les Nations Unies de manière comment elles peuvent servir l'Amérique. Comme la Russie considère ce qui peut servir la Russie. C'est normal. C'est la nature des relations internationales. Mais il y a tout de même un souci de ne pas affaiblir trop les institutions des Nations Unies. Donc, la décision d'Irak était une décision lourde, alors que pour la première administration Bush, l'idée d'affaiblir des Nations Unies n'était pas une préoccupation sérieuse. Cela n'avait aucune importance, parce que les Américaines ne considéraient pas les Nations Unies comme une institution importante. Il y a eu quelques efforts, mais pas d'efforts très grands pour obtenir une résolution du CS. Par ailleurs, les pays qui étaient très hostiles à une intervention militaire comme la France, se sont battus pour que cette résolution ne puisse pas passer.

**Question :** La crise en Géorgie 2008.

**Réponse :** J'ai eu l'impression qu'il y avait beaucoup de positions russes. Il y avait la position du ministre des Affaires étrangères, la position des organes de sécurité, de l'armée. Il y avait aussi du côté géorgien des visions différentes des choses. Des gens comme Alasaniya, par exemple, voulaient la solution négociée. Du côté abkhaze, il y avait aussi des positions différentes, parce que les Abkhazes préféraient être « junior partner » de la Russie que de la Géorgie. Mais en même temps ils n'étaient pas très enthousiastes d'être « junior partner » de la Russie. C'est compliqué. Pendant une certaine période j'ai pensé naïvement que c'était possible de trouver une sorte de compromis. Je pense qu'il y avait des diplomates russes qui n'étaient pas nécessairement hostiles à cette idée. Mais après tout cela a déraillé à cause de Saakaschvili qui se comportait, à mon avis, de façon très contreproductive pour son pays, parce qu'il raisonnait que comme si c'était l'Adjarie (partie de la Géorgie). Mais la géographie compte et quand on a une frontière avec la Russie, c'est plus compliqué qu'en cas d'Adjarie (partie de la Géorgie). Donc, il a provoqué. Moi, j'ai trouvé que dans cette affaire, il y avait un cynisme américain et un cynisme russe. Un cynisme américain était en quelque sorte naïf. Je pense que la Russie a eu le contrôle, car la Géorgie faisait partie de l'URSS. Pendant les décennies, la Géorgie n'a pas eu les secrets du service russe. Tout est totalement transparent pour la Russie. Donc l'idée de pouvoir faire quelque chose pour surprendre les Russes en Ossétie était idiote. Je crois que le département d'État américain n'était pas favorable à une opération militaire, mais en même temps la Maison Blanche probablement ne s'y opposait pas. Les Américains avaient les conseillers militaires, donc ils auraient pu s'y opposer. Ils ne l'ont pas fait. C'est là que je dis qu'ils étaient cyniques, mais stupides. Les Russes étaient cyniques, mais intelligents. C'était comme le chat qui attendait la souris sortir de trou et quand la souris est sortie, elle a été écrabouillée par le chat. Tout cela a eu des conséquences désastreuses pour la Géorgie.

Le représentant de France à l'ONU Arnaud et moi-même, on voyait les gens venir, on voyait venir les choses, on voyait la situation dégrader. On voyait que Saakachvili voulait se lancer dans une affaire où qu'il n'avait aucune chance de réussir. La Russie a tiré l'avantage de sa sottise, car il avait une mauvaise connaissance de rapport de force. Je trouve que tout cela est désolant. Je pense qu'en Géorgie il y avait des gens qui étaient plus prêts pour la relation positive avec la Russie. Je crois qu'il y avait beaucoup de Géorgiens qui voulaient trouver la relation positive (Salomé Zourabichvili, Irakli Alasaniya). Mais avec le climat international actuel, cela devient presque impossible.

**Question :** La crise libyenne 2011.

**Réponse :** Je n'étais plus aux Nations Unies quand l'affaire de Libye s'est engagée. Je crois qu'aujourd'hui ce qui est frappant, c'est une question de l'usage des « proxys ». En ce moment la Libye est un cas, à mon avis, où il devrait y avoir un accord entre les Occidentaux et les Russes. Il était démontré qu'aucun composant du pays ne pouvait pas dominer. Aussi bien les Russes que les Français pensaient au moment que Khalifa Haftar ne pouvait pas dominer la Libye. C'est une idée irréaliste. En même temps les groupes islamistes, qui sont à Tripoli, ne peuvent pas non plus dominer complètement la Libye. La Libye est une question d'argent d'abord. Tout le monde est préoccupé par le pétrole. Pour moi, c'est une situation où si au début on changeait le ton des relations internationales, on pourrait trouver un accord entre les Russes et les Occidentaux, comme c'était en cas d'Afghanistan, car il y a des intérêts partagés. J'en suis persuadé.

**Question :** La crise syrienne

**Réponse :** Pour la Syrie, c'est plus difficile par ce qu'il y a trop d'histoire. La relation entre la Russie et la Syrie est très ancienne. Beaucoup de Syriens ont été formés en Russie. Les Russes connaissent très bien la Syrie de l'intérieur. Les Occidentaux se sont enfermés dans la politique qui ne pouvait pas aboutir. Assad en même temps encombre les Russes, leur complique la vie. Ce qui m'a frappé dans la réunion de Genève de 30 juin 2012, ce que le compromis qui était péniblement négocié (il s'agit de la transition, cela veut dire du changement du régime), ne nommait pas Assad, ce qui a permis à Lavrov de dire qu'il ne voyait nulle part qu'Assad devrait partir. Et puis, quand on a demandé à Hillary Clinton, elle a dit que c'est bien sûr qu'il partirait. Il doit y avoir « mutual consent », mais on n'a pas passé ce test-là. Toute la construction était faite sur l'ambiguïté. Les deux ministres ont décidé de mettre les points sur les i en détruisant l'ambiguïté, Lavrov d'un côté, Clinton de l'autre. Evidemment, à ce moment-là ils ne pouvaient plus rien faire. L'espoir de Koffi Annan est qu'à la réunion de Moscou, après la réunion de Genève, on ferait avancer les choses. Mais il s'est rendu compte que les Occidentaux n'étaient pas prêts à l'ambiguïté et les Russes non plus. Donc c'était impossible de faire avancer les choses. C'est pour cela que Koffi Annan a quitté ses fonctions et moi je l'ai fait en même moment.

Donc toute cette logique de Kofi Annan, de l'ONU c'est une logique du cercle extérieur des puissances, des membres permanents. On espère qu'une fois ils se mettent d'accord, ils

feront la pression sur leurs protégés respectifs. Pour la Russie ce sont la Syrie et l'Iran, pour les États-Unis – la Turquie et l'Arabie Saoudite. Et qu'avec tout cela ensuite ces acteurs régionaux font agir les acteurs nationaux. Donc, par cercle concentrique on va ramener la paix en Syrie. C'était ça une idée. Mais les acteurs globaux (la Russie, les États-Unis) ne sont pas prêts à se mettre d'accord, aller au bout de chemin ensemble. Une des difficultés ici est la nature du régime. Pour se mettre d'accord il aurait fallu au fond s'entendre sur un général syrien qui comptait, qui remplacerait Assad. Mais vu la nature du régime d'Assad, ce général-là il a eu peur d'être assassiné. Donc c'est très difficile d'organiser (ce changement du pouvoir).

## Transcription de l'entretien avec Ednan Agaev

(02/03/2021)

(Traduction du russe)

**Question :** Quel rôle le Conseil de sécurité des Nations Unies joue dans la politique étrangère de la Russie depuis l'effondrement de l'URSS ? Est-ce que la Russie a besoin du Conseil de sécurité aujourd'hui ? Est-ce qu'elle a eu besoin de cet organe dans les années 1990 ? Quels avantages la Russie reçoit-elle du siège du membre permanent du CS ?

**Réponse :** C'est un instrument clé de l'influence de la Russie sur la politique étrangère et de la défense de ses intérêts, ainsi qu'un élément clé de la sécurité internationale. Et la Russie, comme l'Union soviétique auparavant, prend cet instrument très au sérieux. Le Conseil de sécurité est considéré comme un outil de prise de décision collective pour maintenir la sécurité internationale et résoudre les conflits. Le statut de membre permanent est très apprécié en Russie. La Russie est très attentive et prudente à l'égard de ce statut et des réformes qui sont actuellement proposées, notamment celles qui concernent la modification du nombre des membres permanents.

**Question :** Considérons la période du début des années 1990, 1992-1996, lorsque Eltsine et Kozyrev étaient au pouvoir. Selon les statistiques de vote du Conseil de sécurité, la Russie a voté pour presque tous les projets de résolution proposés par les pays occidentaux. Pourrait-on dire que la Russie à l'époque ne défendait pas ses intérêts nationaux ?

**Réponse :** Le début des années 1990 a été une période de coopération constructive entre les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. C'était un moment où les pays occidentaux et la Russie voulaient vraiment coopérer. Ce fut un moment de recherche collective de solutions mutuellement acceptables. Il faut comprendre que l'administration américaine était très différente à l'époque. L'administration de Clinton était beaucoup plus axée sur la recherche de solutions collectives que l'administration de Bush [junior]. Il est faux de dire que la Russie n'a pas défendu ses intérêts. Ici, il s'agit de quelque chose d'entièrement différent. Le tournant dans l'attitude de la Russie et de nombreux autres États à l'égard du rôle du Conseil de sécurité s'est produit sous l'administration de Bush, lorsque Washington est entré en guerre contre l'Irak en dépit du fait que le Conseil de sécurité n'avait pas donné son accord. Les Américains ont

tout simplement détruit des années d'efforts qui avaient été déployés depuis des années 80. Tous les membres du CS, y compris les Américains, essayaient de faire en sorte que le veto ne soit pas utilisé et qu'aucune action ne soit entreprise pour contourner le CS. Bush a tout barré. À partir de ce moment-là, l'érosion a commencé. L'attitude à l'égard du Conseil de sécurité a commencé à changer. Si les Américains peuvent tout faire, alors que reste-t-il ? Les Américains ont violé la règle sacrée et ont créé un précédent.

**Question :** Qu'en est-il de la situation au Kosovo ? Il n'y a pas eu non plus de résolution du Conseil de sécurité sur le recours à la force.

**Réponse :** La situation au Kosovo était plus compliquée. Je pense que le Kosovo était une erreur de la Russie. La situation était sous-traitée de la part russe. En plus, il fallait savoir comment utiliser correctement les outils diplomatiques. Au Kosovo, pendant de nombreuses années, le conflit a été géré par l'OSCE. La Russie, étant dans l'OSCE, a en fait manqué tout ce qui se passait au Kosovo. Elle avait toutes les chances d'influencer la situation d'une manière ou d'une autre. Et encore une chose : la Russie s'est montrée trop servile face à la position de Milosevic, au lieu de lui conseiller de faire marche arrière, car il était dangereux d'avancer. Le Kosovo est un conflit spécifique, le comportement de la Russie était une erreur politique. Il y a eu une erreur de calcul.

**Question :** Y a-t-il eu un changement dans la politique étrangère russe en 1996 avec l'arrivée de Evgueni Primakov comme ministre des Affaires étrangères ? Peut-on dire que depuis l'an 2000, Vladimir Poutine a poursuivi la politique étrangère de Primakov ?

**Réponse :** Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu de changement dans la politique étrangère russe avec le départ de Kozyrev. Il faut comprendre qu'il y avait différentes tâches à différentes étapes. La tâche de Kozyrev - de sortir de la guerre froide - était très ingrate. C'est pour cela qu'il semblait que la Russie était en train d'abandonner ses positions. La Russie n'a pas renoncé à ses positions, elle s'est adaptée à la situation de coopération. Tout était prêt pour la coopération. Mais ensuite, malheureusement, il s'est avéré que les États-Unis, suivis par les autres pays occidentaux, ont tout simplement commencé à s'éloigner de la coopération. La politique étrangère de la Russie n'a pas changé. Et dans les années 1990, et dans les années 2000 et 2010 c'était pareil. Un tournant s'est produit plus tard, lorsque Moscou a été totalement désillusionné par l'approche de l'Occident. Quand il est devenu évident qu'il y avait une politique de deux poids,



deux mesures. Par exemple, lorsque la Russie a essayé d'utiliser les Nations Unies pour résoudre des conflits où ses intérêts étaient concernés, comme ceux du périmètre de l'ancienne Union soviétique, elle a constaté que les pays occidentaux n'étaient pas intéressés. Il s'est avéré que les Américains, après Bush et Obama, qui n'avait aucun intérêt pour la politique étrangère et agissait plutôt par l'inertie de l'administration de Bush, ont commencé à se désintéresser de la recherche de solutions multilatérales : « Si vous n'êtes pas d'accord avec nous, nous agissons seuls. Nous avons d'autres options ». Telle est la situation depuis 2004 et elle ne cesse de se dégrader. En Russie, il y a eu des frustrations et, comme le résultat, elle a commencé à abus du droit de veto. Ce qui était autrefois considéré comme un mauvais ton (utilisation du veto) est désormais devenu la norme.

**Question :** Parlons du conflit irakien de 2003. Est-il vrai que la Russie, officiellement opposée à l'intervention américaine en Irak, a en fait poussé diplomatiquement les États-Unis à la guerre en Irak afin de les faire y enliser et de faire ternir considérablement l'image de leur politique étrangère ?

**Réponse :** Absolument pas. Au contraire, la Russie, avec la France et l'Allemagne ont été très actives dans la lutte contre cette intervention. Les Américains n'ont pas réussi à obtenir l'approbation du Conseil de sécurité et ont donc fait cavalier seul. Mais même là, la Russie les mettait constamment en garde : « Que faites-vous ? C'est totalement absurde ». Les Russes n'ont pas cessé de leur dire : « D'une part, vous avez fait de l'Iran votre principal ennemi dans la région, mais d'autre part, ce que vous allez faire en Irak signifie que vous donnez en fait le pays à l'Iran. Vous voulez détruire le régime de Saddam Hussein et remettre le pouvoir en Irak aux chiites, mais vous devez savoir que l'influence iranienne y apparaîtra immédiatement. Vous n'y résoudrez aucun problème. Vous devez chercher d'autres moyens ». C'était une situation très désagréable pour la Russie. Il était dans l'intérêt stratégique de la Russie d'avoir l'Irak fort et uni. Et maintenant, l'effondrement de l'Irak et son absence à long terme sur la scène politique ont considérablement renforcé les États pro-américains du Golfe Persique : le Qatar, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, qui n'avaient jamais joué un tel rôle dans la région auparavant. Si nous regardons le Moyen Orient, en fait, à cause de cette politique des États-Unis, des leaders du monde arabe comme l'Égypte, l'Irak et la Syrie ont disparu de la scène politique. La Syrie est en guerre civile, l'Irak a été détruit et l'Égypte est devenue une colonie de l'Arabie saoudite.

**Question :** Après la guerre d'Irak, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions, 1483 et 1500, qui ont établi l'administration d'occupation américaine et mis la base d'un règlement pacifique en Irak. Peut-on dire que l'adoption de ces résolutions a été un acte de réconciliation au sein du Conseil de sécurité ? Pourquoi la Russie s'y est mise ?

**Réponse :** Il fallait faire quelque chose dans cette situation. Nous ne pouvions pas laisser les choses telles qu'elles étaient. C'était une tentative de prendre le contrôle de la situation. Les Américains sont venus, ont tout détruit et ont laissé le territoire détruit au monde extérieur. Tous les résultats de cette démarche sont encore visibles aujourd'hui. Il n'y aurait pas eu d'ISIS si les Américains n'étaient pas intervenus en Irak.

**Question :** La Russie mène-t-elle aujourd'hui une politique de multilatéralisme ? Est-il important pour la Russie de pouvoir compter sur d'autres pays, notamment au sein du Conseil de sécurité de l'ONU ?

**Réponse :** Absolument. Parlons franchement : la Russie d'aujourd'hui n'est pas l'URSS. Et aujourd'hui, il faut comprendre objectivement que la Russie n'a pas les mêmes capacités que les États-Unis. Même si la Russie voulait ne pas utiliser le multilatéralisme, elle n'y parviendrait pas. La Russie d'aujourd'hui n'est pas une superpuissance. La Russie est un pays important, mais c'est un État qui a à peu près les mêmes capacités que la France, l'Angleterre et, dans une certaine mesure, la Chine, car je ne pense pas que la Chine soit une superpuissance. Il faut faire face à la réalité d'aujourd'hui : il y a une superpuissance, les États-Unis, qui profite de la situation avec une effronterie absolue. On peut certes le critiquer, mais on ne peut pas savoir ce que d'autres feraient à sa place. C'est une réalité objective. La Russie est en faveur du multilatéralisme non pas parce qu'elle est si bonne, elle n'a tout simplement pas d'autres alternatives. Même si nous voulions imposer quelque chose à tout le monde aujourd'hui, cela n'aboutirait pas. Il n'y a qu'une seule solution : se mettre d'accord et trouver une sorte de compréhension.

**Question :** La Russie a soutenu la résolution 1929 qui a imposé des sanctions à l'Iran en 2010. En outre, M. Medvedev a unilatéralement interdit la vente du système de défense aérienne S-300 à l'Iran dans le cadre d'un contrat déjà payé. Pour quelles raisons tout cela a-t-il été fait ?

**Réponse :** Tout d'abord, la Russie a une position ferme en faveur du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit d'une position de principe. L'URSS l'avait, la Russie l'a aujourd'hui. Qu'il s'agisse de l'Iran, d'Israël ou de tout autre pays, la Russie s'est toujours opposée à l'élargissement du club des puissances nucléaires. Et la Russie n'était pas ravie que l'Inde et le Pakistan soient devenus des puissances nucléaires *de facto*. Pour la Russie, il est très important que les Américains participent à un régime multilatéral de contrôle de la non-prolifération nucléaire en Iran. Car s'il existe un régime de vérification multilatérale pour l'Iran, il est plus facile pour la Russie de coopérer avec l'Iran dans le domaine de l'atome pacifique. Il s'agit de l'une des activités les plus rentables de la Russie : la construction de centrales nucléaires. La Russie gagne beaucoup d'argent avec ça. Mais s'il n'y a pas de régime de contrôle multilatéral, bien sûr, cette affaire perd instantanément toute sa base.

**Question :** Lors de la crise libyenne de 2011, la Russie s'est abstenue à l'ONU lors du vote des résolutions 1970 et 1973. Cette dernière a ouvert la porte aux pays occidentaux pour lancer une opération militaire. Pourquoi la Russie a-t-elle fait ça ?

**Réponse :** C'était une volonté de coopérer de la part de la Russie. La Russie n'a pas voté pour une action militaire, mais pour permettre aux Libyens de résoudre leurs propres problèmes sur un pied d'égalité. Le régime de Kadhafi disposait d'armes très puissantes et pouvait détruire ses opposants par la force. Il fallait le priver de ses armes. La Russie comptait sur le fait que la résolution permettrait aux Libyens d'entamer un dialogue, de chercher une solution et de se débarrasser calmement, pacifiquement, de Kadhafi, si nécessaire, et parvenir à une période de transition. En fait, il s'agit d'un nouveau tournant après lequel la Russie a de nouveau été totalement désillusionnée par la sincérité et la bonne foi de ses partenaires occidentaux. En fait, au lieu de créer les conditions d'une résolution pacifique du conflit, au lieu d'encourager les Libyens à résoudre leurs propres problèmes, ce qui s'est passé, c'est tout simplement le renversement forcé du régime, sans aucun scénario de remplacement. Kadhafi a été renversé, et ensuite ? Et personne n'avait de plan. Qui prendra le pouvoir ? Comment le pouvoir sera-t-il organisé ? Qui organisera les élections ? L'action des Américains est de détruire et de partir. C'est une nouvelle déception pour la Russie.

**Question :** Dans le cas de la crise libyenne, la doctrine de « l'intervention humanitaire » a été appliquée pour la première fois. Quelle est la position de la Russie par rapport à cette doctrine ?

**Réponse :** Il faut comprendre dans chaque cas spécifique ce que l'on entend par intervention humanitaire. Si nous parlons d'une catastrophe humanitaire, s'il est nécessaire que la communauté internationale intervienne pour empêcher cette catastrophe, c'est une chose. Si nous entendons par là une intervention dans les affaires intérieures d'un autre État et le renversement du régime en place, alors pourquoi ? Qui décide quel régime est bon et quel régime est mauvais ? Il s'agit d'une question très controversée. Il s'agit d'un facteur très subjectif. Une thèse très glissante et dangereuse. Et jusqu'à présent, on ne peut citer un seul cas où cela a abouti à un résultat positif.

**Question :** La crise syrienne. La Russie a bloqué de nombreux projets de résolution proposés par les pays occidentaux en utilisant constamment son droit de veto. Pourquoi ?

**Réponse :** C'est une conséquence de la frustration de la position des pays occidentaux. Après la Libye, personne n'a pu convaincre la Russie qu'il y avait une intention sincère de la part des partenaires occidentaux de changer les choses pour le mieux en Syrie. Les pays occidentaux n'ont aucun plan pour la Syrie. Lorsqu'on leur a demandé à plusieurs reprises : « Quel est votre plan ? Et ensuite ? On a éliminé Assad, et puis quoi ? » Ils ont répondu : « La vie le montrera ». Eh bien, la vie l'a déjà montré en Libye, en Irak et en Somalie. Donnez-nous un plan et nous encouragerons les Syriens à entamer un dialogue et à évincer Assad, si nécessaire. Pas que quelqu'un vienne décider pour eux. La Russie soutient pleinement l'idée d'une assemblée constitutionnelle pan-syrienne. Pour l'instant, ce n'est pas la Russie qui bloque la situation. Si l'on y regarde de plus près, on verra que les puissances occidentales se sont en fait retirées et que la Turquie, l'Iran, l'Arabie saoudite et le Qatar agissent en Syrie. La Turquie a pris le contrôle et occupé toute la partie nord de la Syrie. La monnaie turque y circule. Les Turcs pensent que ce territoire est déjà la Turquie. Les Iraniens y soutiennent à leur tour les chiites et considèrent qu'il s'agit de leur zone d'influence. Les Saoudiens et le Qatar soutiennent les islamistes et pensent que le meilleur avenir pour la Syrie est un régime islamique. Malheureusement, il y a maintenant une situation très désagréable au sein du CS. C'est un retour aux années 50, où au lieu que le Conseil de sécurité fasse du « business », comme dans les années 80 et 90, il est devenu un podium de propagande pour les deux parties : accusations mutuelles, discours sans aucune preuve. Malheureusement, ce ne sont que des paroles en l'air pour le moment. Un blocage total de l'action réelle. Au lieu de trouver des solutions et de s'engager dans un travail diplomatique sérieux, les Américains sont à la merci de cette situation. Parce que les Américains

n'ont pas besoin de ça (Conseil de sécurité). Ils sont arrivés à la conclusion, depuis l'épisode de l'Irak en 2003, qu'ils n'ont pas besoin du Conseil de sécurité - ils peuvent gérer tout eux-mêmes.

**Question :** La Russie a annexé la Crimée en 2014. Les pays occidentaux ont répondu en imposant des sanctions et ont également utilisé l'Assemblée générale des Nations Unies pour adopter une résolution antirusse. Pourquoi une telle réaction a-t-elle lieu aux actions de la Russie ?

**Réponse :** La réaction est très émotionnelle et pas très claire. Je peux aussi l'expliquer par le fait que tout le monde ne comprend pas ce qui est l'Ukraine, ce qui est la Crimée et comment tout cela s'est formé. L'histoire n'est pas très claire non plus. Si on regarde l'histoire, la Crimée et le Donbass n'ont jamais été ukrainiens. Ce n'est pas l'Ukraine. Je dirais donc que la réaction internationale est mitigée. Très mitigée. Si nous parlions réellement d'annexion et d'occupation des terres historiques de quelqu'un, je vous assure que la réaction serait différente. Ici, la réaction correspond au fait qu'il y a un malentendu. Si on suit la logique des pays occidentaux, alors il faut reconnaître que tout ce que faisait l'Union soviétique était légalement correct. Il faut alors admettre que l'annexion des trois républiques baltes était également légale. Tout comme l'annexion de l'Ukraine occidentale et de la Biélorussie occidentale à l'URSS. Toutes les discussions autour de la Crimée et du Donbass sont des questions plutôt émotionnelles. Tout le monde était offensé et contrarié parce que cela a été fait rapidement et sans consulter les autres. D'autre part, il était impossible pour la Russie de consulter les autres. D'ailleurs, personne n'a amené la question de la Crimée au CS. Il n'y a pas eu de décision ni d'examen particulier de la question.

**Question :** Comment restaurer la confiance entre la Russie et les pays occidentaux aujourd'hui ?

**Réponse :** Nous devons coopérer et cesser de considérer le CS comme un organe de propagande, comme il l'était dans les années 50. Même dans les années 70, il y avait beaucoup plus de dialogue que maintenant. Il y a toutes les possibilités pour cela. Il y a la Libye, il y a la Syrie, il y a le Yémen. Si nous travaillons de manière constructive, cette confiance peut être reconstruite pas à pas.

**Question :** Le Conseil de sécurité de l'ONU doit-il être réformé ? Devons-nous changer quelque chose ?

**Réponse :** Oui, il faut le faire, car il y a un net déséquilibre au sein du CS. Il y a une nette domination du point de vue occidental parmi les membres permanents. Si nous parlons de l'augmentation du nombre de membres permanents de CS, la position de principe de la Russie est que le déséquilibre ne doit pas être perpétué. Autrement dit, s'il s'agit d'introduire le Japon ou l'Allemagne dans le CS, cela serait incompatible avec le renforcement de la représentativité du CS. Si nous voulons ajouter de nouveaux membres permanents, nous devrions nous tourner vers d'autres régions. Il y a l'Inde, il y a la région sud-américaine, il y a l'Afrique. Le point de vue de la Russie est que si nous parlons de réforme, elle doit être faite de manière que les membres permanents reflètent le multilatéralisme et la multipolarité du monde actuel et ne renforcent pas la domination d'un seul point de vue.

**Question :** Dans quelle mesure la Russie est-elle intéressée par une participation aux missions de maintien de la paix de l'ONU ? Quelle est son importance pour la Russie ?

**Réponse :** C'est un instrument très important, notamment pour établir une confiance mutuelle et une véritable coopération. La Russie a une approche extrêmement positive par rapport à cet instrument. La question est de savoir comment la décision de déployer des missions de maintien de la paix est ensuite mise en œuvre. Malheureusement, nous sommes ici confrontés au problème de l'égoïsme de nombreux États. Lorsqu'il s'agit de savoir comment former un contingent, c'est là que la controverse commence. Pourquoi y a-t-il eu des échecs de missions ? Pire encore, pourquoi y a-t-il eu des cas d'allégations spécifiques contre les casques bleus d'avoir commis des crimes de guerre, notamment des viols et des pillages ? Parce que, malheureusement, il y a une différence dans la qualité des troupes. Lorsque les pays les plus avancés ne veulent pas fournir leurs soldats et leurs officiers, ils doivent les prendre dans des pays plus pauvres pour lesquels la participation aux contingents de maintien de la paix est souvent une occasion de gagner leur vie. Et pour certains, pour payer les salaires de leurs soldats qui n'ont pas été payés depuis des années. Donc ces soldats sont envoyés quelque part, on leur donne des casques bleus, mais ils n'ont aucune idée de ce que signifie le casque bleu.

Les missions de maintien de la paix doivent être prises très au sérieux. Dans les années 70, lorsque le contingent militaire des Nations Unies était constitué de soldats de pays comme la Norvège, la Suède, l'Irlande - tout allait bien, il n'y avait aucun problème. Les soldats ont clairement rempli leur mission. Mais depuis lors, les choses ont malheureusement changé.

## Transcription de l'entretien avec Michael McFaul

(07/02/2020)

**Question :** Let's speak about Iran's problem. On the 9<sup>th</sup> of June 2010 Security Council has adopted resolution 1929, which imposed new strict sanctions on Iran. Why did Russia support this resolution? Was it personal decision of Medvedev? Was it connected to the Russian adherence to the WTO?

**Réponse :** Barack Obama was pushing hard to get Russia into the WTO. He said he would do everything he could to leave that charge. Medvedev was thinking about this situation, and he was like "ok, this is longer term thing worth short-term cards". Regarding 1929, I would say what was striking about that period, not unlike the START Treaty, was lower level's officials could do so much. Heavy lifting things were always done by Obama and Medvedev. Susan Rice could do what she can at the UN, Lavrov could do what he can, but all the big deals would done between Obama and Medvedev on that resolution. The one thing I'm honestly surprised is that one day we are celebrating the resolution passing, Medvedev has announced he was cancelling S-300's contract. Because summer before (2009) we had met with Putin and he repeated again and again to Obama that he couldn't cancel this contract, because it would undermine the credibility of the Russian government. So that was a really big step that Medvedev took.

**Question :** Let's speak about Libya. Why did Russia abstain from voting for Security Council resolution 1973 in March 2011? Why did Russia allow Western country to start operation against Qaddafi?

**Réponse :** We come back to the start of Arab Spring. We didn't start it. It's a mess. I was working at the White House during that time, and I have spent a lot of time on Middle East as I'm an expert of democratization. I do remember one day working through National Security Adviser's office Thomas Donilon. He is a strategic thinker, he can plan big projects, for example, "Reset" with Russia, projects with China, etc. He was primarily focused on great powers when he was National Security Advisor. He thought we were doing well until 2011. And suddenly this (Arab Spring) has come out of blue and distracted us from strategic objectives. I think it's important for people to understand that Barack Obama didn't come to White House to lead revolutions in the Middle East. We went through painful process to decide on what we should

do in Libya. It was very contentious in the White House. Bill Gates has not supported use of military force. As we came closer to the decision, we were going to try to stop Qaddafi from slaughtering people in Benghazi. Eventually President agreed with that. But Obama is multilateralist and he would not go ahead with that until we had Security Council resolution. That was when we went into a difficult conversation with Russia. One day we had a meeting with Medvedev and vice-president Biden. It was a small meeting: just me, Prikhodko (Serguei), Medvedev and Biden. I remembered he (Medvedev) has kicked Lavrov out of this meeting. That was interesting to me, because Lavrov had the meeting with Putin next day. Medvedev and Lavrov had some difficult relations. Medvedev basically said: “You guys are right. This regime holds on for too long”. And I think it was a pivotal moment for as we thought that he (Medvedev) would go along with us. And as you know he did. And very strikingly Putin has criticized him for doing that. The tragedy, of course from my point of view, is that things did spin out of hands, things didn’t go in a way we planned using force. We are to blame for this. We are responsible for that. I do remember the meeting in Deauville with Medvedev. That was the most emotional I have ever seen Medvedev in a meeting with Obama. He (Medvedev) is not very emotional guy. And Obama is not very emotional. He (Medvedev) was very upset that things were not going according to plan. It was my assessment at that time that he was under a lot of pressure from Putin. And he has screwed up. I can understand. If I was on his position, I would feel the same way.

At the same time, we were trying to do a cooperative agreement on missile defense. And at the same meeting in Deauville there was a lot of pressure on both of our governments to release a joint statement on missile defense cooperation. And we failed. We did not come up with an agreement. I know that it was a big disappoint to Medvedev as well. I think he needed that to show to “*siloviki*” (Russian nationalist groups of influence) back home that he could deliver on the hard things. I think we have underestimated how important was this agreement at that time.

**Question :** Let's talk about Syria. You know that Russia has blocked many draft resolutions in the Security Council, in which the Syrian Government was accused of many war crimes. What is the main reason for that Russian behavior? Is it possible to say that now Security Council is blocked as it was in the period of the cold war?

**Réponse :** With respect to your second question, I absolutely agree. We go back to the situation like the cold war when we can’t cooperate on anything. And it’s tragic. If we go back to Libya,



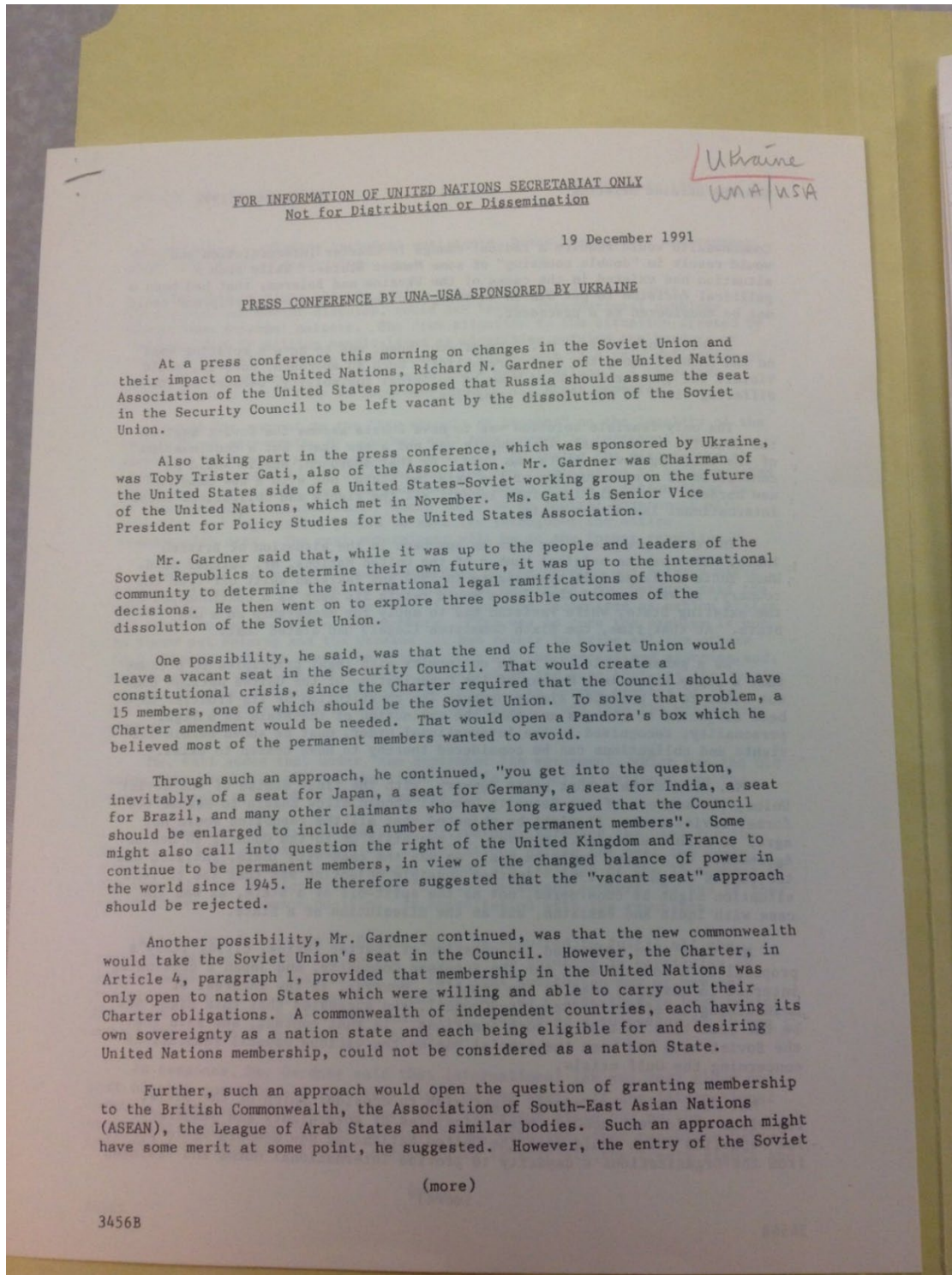
it was the high point of cooperation. But this was negative moment for Putin, and he was not going along with that scenario again. But Putin also has a different *theory* about how to bring about stability, than Medvedev. So, Medvedev was willing to entertain the idea that you can have a negotiated transition. And you can get members of the opposition to sit with the members of the old regime and then they can “pack” the transition. We have invoked Egypt as the case which is relatively peaceful. They have pushed up Mubarak, the military stayed in power. There was not a civil war, the extremists have not taken over the country. And it was the analogy of what we wanted Russians to help us to achieve in Syria. But if for us it was Egypt as a model, for Putin I think it was Chechnya, which is supported strong guy, do whatever it takes to destroy terrorists. And the strong hang will prevail. Who is right, who is wrong, the history will judge. We don’t know the outcome. But that’s the most certainly why he has decided to support Assad no matter what. I think that we (Americans) on our side made miscalculation: we kept thinking we could convince Putin to change his views on that. We have spent a lot of time meeting with him. I participated in these meetings. And in my reading of him and listening to him is that he follows his way, he has his theory. All the persuasions did not work. I think we have spent probably too much time trying to change his mind on that.

**Question :** Do you really believe that Bashar Al-Assad used chemical weapons against opposition in 2013 in Ghouta?

**Réponse :** Yes, absolutely. I have seen the intelligence to prove it. There is no question in my mind, that the elements of the Assad’s regime used chemical weapons. But the ambiguity about who did it versus not (in other words what part of the regime?) is more complicated question.

## Les documents pertinents des Archives de l'ONU

*Archives de l'ONU. Conférence de presse de l'Association des États-Unis auprès de l'ONU sur le futur du siège permanent au Conseil de sécurité après l'effondrement de l'URSS, 19 décembre 1991*



19 December 1991

Commonwealth would require a radical change in Charter interpretation and would result in "double counting" of some Member States. While such a situation had existed in the cases of the Ukraine and Belarus, that had been a political decision to get Stalin to accept United Nations membership and could not be considered as a precedent.

A third possibility, Mr. Gardner continued, was to have a rotating seat on the Council among the Soviet republics. Such an approach, however, would violate the Charter and would promote political instability, because of the differing views of the various republics.

The only feasible solution was to have Russia assume the Soviet seat on the Council, on the basis that Russia was not a new State but a continuation of the existing Soviet State, he said. By that approach, Russia would be considered as a continuation of the existing State, but with a new name and new borders. It would therefore inherit all the rights and obligations under international law of the State.

There was precedent for such an approach in the situation of British India, which was an original Member of the United Nations, Mr. Gardner said. When India achieved full sovereignty in 1947 and Pakistan split off from the country, it was decided that India would retain its seat as a continuation of the existing State, while Pakistan had to apply for membership as a new State. At that time, the Sixth Committee (Legal) had stated that:

"As a general rule, it is in conformity with legal principles to presume that a State which is a Member of the Organization of the United Nations does not cease to be a member simply because its constitution or its frontier have been subjected to changes and that the extinction of the State as a legal personality, recognized in the international order, must be shown before its rights and obligations can be considered thereby to have ceased to exist."

Mr. Gardner said that after January, with the final demise of the Soviet Union, the members of the Security Council should allow Russia to assume the former Soviet seat. It might be objected that all the republics would not agree to such a solution. However, it was still up to the Council to decide. Agreement, of course, would be best, as was the case with India, Pakistan and the United Kingdom in 1947. Another possible objection was that the current situation might be considered, not as the split-off of a State, as was the case with India and Pakistan, but as the dissolution of a State.

Ms. Gati then addressed the question of Charter review, citing Italy's proposal of a Council seat for the European Community, and Japan's continuing interest in having a seat on the Council. However, in the interest of maintaining an effective Security Council, she suggested that this might not be the best time to take up such questions. In that context, she said that the Soviet vote had been the crucial one on the various Council resolutions concerning the Gulf crisis.

Ms. Gati said the Council might wish to consider which of the Soviet republics would best uphold these principles of sovereignty and democracy. The republics which would join the United Nations as new members would profit from the Organizations's capacity to provide international norms and training

(more)

3456B

UNA-USA Ukraine  
in many  
drugs

19 December 1991

in many areas, including technical assistance, human rights, the environment, drugs and election monitoring.

She said problems between Soviet republics, including refugees, environment and border disputes, would now become international problems rather than internal matters. She drew attention to the situation created by the fact that 60 million people lived as minorities outside the borders of their own republics in the Soviet Union. "Yugoslavia is a pale reflection of the kind of problems you could have if there were tensions. I think the United Nations could play an important role in all these aspects."

Asked for comment on the "two schools of thought" on the legality of the recent Minsk agreements, Mr. Gardner said they seemed to represent "an agreement to agree", which would be formalized following the discussions at Alma Ata this weekend. He believed that the new constitution to be formulated there would make clear that the commonwealth would not be a nation State but an international organization. "There would be no central Government with executive and legislative powers to make law throughout the entire commonwealth area. The real sovereignty will be in the former republics."

Asked if the United Nations membership of the Ukraine and Belarus might be reconsidered in the light of new political realities, Mr. Gardner said the expectation was that all of the republics would be recognized as nation States and would become United Nations members. "The way to cure the problem is not to throw out Belarus and the Ukraine ... but rather to bring all the others in." Those republics should be brought into all the specialized agencies and, most urgently, into the World Bank. He expressed the hope that, at the least, Russia, Ukraine, Belarus and Kazakhstan should come become members of the World Bank, as they urgently needed its assistance, "and then the others can come in later".

Ms. Gati added that under "the September 5th agreement, which was the old union, the republics all had the right to join the United Nations", so the question would arise of "kicking someone out".

In response to another question, Mr. Gardner stressed the need for the Council to hold urgent, high-level consultations during the next two weeks, prior to its first meeting in January, among the capitals of the 15 members of the Council, and particularly among the five permanent members, to see if they could arrive at a common position, in consultation with the republics.

A correspondent asked if Russia would be required to fulfil all the treaties entered into by the Soviet Union. "I'm thinking in particular of nuclear arms control treaties and the fact that Kazakhstan may or may not cooperate on nuclear arms matters, considering the noises they've been making this week ... Could Russia legitimately be considered a successor if it can't uphold these sort of agreements?" he asked.

In response, Mr. Gardner said that international law was very clear on part of that question, but not very clear on the rest. If the international community were to accept Russia "not as a successor State but as the continuing State of the former" Soviet Union, with the other republics being considered as successor States, Russia would inherit all the treaty rights and

(more)

3456B

19 December 1991

obligations of the former Soviet Union. It would also inherit the debt, as well as commitments made under such treaties as the Strategic Arms Reduction Treaty (START), the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT), human rights and economic treaties.

International law was not entirely clear about the situation of the other republics, which would be considered as new States, he said. Under the United Nations Convention on the Succession of States to Treaty Obligations (which was not in force because it lacked the necessary ratifications), successor States which either split off an existing State or emerged from a disintegrating empire, automatically inherited all the treaty rights and obligations. "There's no clean slate -- they inherit them all." There was historical precedent for that.

There was a contrary view that, under customary international law prior to the United Nations Convention, States which split off had the discretion to choose which treaties they would accept, he said. The United Nations Convention itself provided that, when a colonial, dependent, Non-Self-Governing Territory became independent, it had the right to have a clean slate, without being bound by treaties made by the former colonial Power. However, that provision did not seem to apply to the current situation. The better course would be for treaty States to reaffirm the commitment of the various republics to the treaties in question on an individual basis.


Asked why it should be taken for granted that "some part of the Soviet Union or any configuration thereof" should necessarily have that seat in the Security Council, Mr. Gardner said that Russia represented half the population and 75 to 80 per cent of the land mass and resources of the former Soviet Union. Russia possessed the bulk of the 27,000 nuclear weapons "and probably, at the end of the disarmament process, the nuclear weapons will be withdrawn from Belarus, Ukraine ... and Kazakhstan, hopefully". Russia was still a great Eurasian Power and a major world Power "that by any equitable political judgement deserves representation".

\* \* \* \* \*

Archives de l'ONU. Trois scénarios concernant le siège d'un membre permanent au Conseil de sécurité examinés par le secrétariat de l'ONU dans le cadre de l'effondrement éventuel de l'URSS, 19 décembre 1991

*Conf* 20-12

24 DEC 1991

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES  
INTEROFFICE MEMORANDUM MEMORANDUM INTERIEUR

TO: A: The Secretary-General *[Signature]* DATE: 19 December 1991  
THROUGH: S/C DE: Mr. Virendra Dayal *[Signature]* REFERENCE: STRICTLY CONFIDENTIAL  
FROM: DE: Carl-August Fleischhauer *Carl-August Fleischhauer* OLA  
SUBJECT: OBJE: The Union of Soviet Socialist Republics USSR  
and the United Nations

**INTRODUCTION**

1. For the present, the old Union of Soviet Socialist Republics remains a member of the United Nations with all the rights and obligations of membership. Its representatives, whose credentials have been approved by the Credentials Committee, continue to occupy the seat of the U.S.S.R. in all organs of the United Nations. In considering the changes which may come about in the near future and their implications within the internal constitutional order of the United Nations, it should be borne in mind that the United Nations will, of necessity, be obliged to proceed from whatever arrangements are made internally in the Soviet Union in relation to the break-up of the U.S.S.R. and the decisions which are taken by the republics regarding their individual status in international law and that of any collective entity which might emerge. The present paper is based on three possible scenarios:

- i) the Commonwealth of Independent States declares itself successor and claims the seat of the U.S.S.R.;
- ii) the Russian Federation declares itself successor and claims the seat of the U.S.S.R.;
- iii) the Russian Federation applies for membership in the United Nations and simultaneously claims the Security Council seat of the U.S.S.R.

**FIRST SCENARIO**

2. In the first scenario, the Commonwealth of Independent States (currently consisting of the Republic

of Belarus, the Russian Federation and Ukraine but which may expand to include Armenia and the five Central Asian republics) declares itself successor to the Soviet state. This would not involve an application for new membership in the Organization. It could produce as evidence of its successor status the Accord on the Commonwealth of Independent States, in which the parties assume the international obligations of the former U.S.S.R. and agree to coordinate foreign policy.

3. As successor, the Commonwealth would seek to assume the seat of the former U.S.S.R. in the Security Council and General Assembly. If no other Republics join the Commonwealth, Russian representatives could de facto occupy the Soviet seat since Belarus and Ukraine are already members of the United Nations. If other Republics do join the Commonwealth, presumably the Commonwealth leaders would try to work out among themselves an arrangement for filling the seat collectively. However, the Commonwealth in any event would come up against the restriction in Article 4 of the Charter that only "states" are eligible for membership in the Organization.

4. In this scenario, no Republic members of the Commonwealth could apply for independent membership. The existing seats of Belarus and Ukraine could theoretically be relinquished by them but most likely would be retained on the basis of the special historical circumstances in which they became founding members of the U.N.

5. The Security Council would probably be the intergovernmental organ first seized of the matter after 1 January 1992 as it will probably hold a formal meeting before the Assembly has resumed session. Before effect can be given to any changes in the Council, some sort of document from the U.S.S.R. or the new claimant should be received. Without a document, the credentials of the representative sitting behind the nameplate "U.S.S.R." would most likely be subject to challenge or he would be subject to requests for clarification. Assuming a document is received, the Council has a number of options. It could give effect to the transition by taking a specific decision, by taking note of the

relevant  
of the  
C

relevant document or by issuing a statement in the name of the President of the Council. In the optimal case, it could even tacitly accept the changes announced in the communication. The General Assembly would then be influenced by whatever action the Security Council takes.

6. The union and subsequent breakup of the United Arab Republic are precedents for the procedure in effecting succession to an already existing seat in the U.N. When Syria and Egypt united in 1958 and declared themselves "a single Member of the United Nations", the Secretary-General was notified by the new government. He transmitted the notification to all Members and organs of the United Nations, stating that it was "without prejudice to and pending such action as other organs of the United Nations may take". When Syria became independent again in 1961, the Government cabled the President of the General Assembly requesting the U.N. to take note of its resumed membership in the Organization. The President brought the communication to the attention of the Assembly and, after Members were given the opportunity to object, the delegation of Syria took its seat.

#### SECOND SCENARIO

7. In the second scenario, the Russian Federation alone declares itself as a continuation of the international legal personality of the former U.S.S.R. and assumes the seat in the Security Council and General Assembly. The loss of one or several republics does not exclude a state succession by Russia to the former U.S.S.R. As long as none of the other Republics or Member states object, the procedure for effecting the transition could be the same as in the first scenario. [See paragraph 5 above.] In addition, the other Republics would be eligible to apply for membership as new states.

8. Problems would arise if any of the other Republics or Member States object to the Russian assumption of the Council seat. A similar issue was considered following the partition of India and Pakistan when certain Members objected to India's automatic



retention of its seat while Pakistan had to apply as a new State. In a Sixth Committee meeting on the issue (convened to consider future cases and not that of India and Pakistan), some delegates distinguished the disintegration of a State and consequent loss of international personality from simple partition or separation of part of the territory. Ultimately the Sixth Committee transmitted a letter to the First Committee (A/C.1/212) setting out three principles. The question asked of the Sixth Committee was worded as follows:

What are the legal rules to which, in the future, a State or States entering into international life through the division of a Member State of the United Nations should be subject?

The answer read in part as follows:

1. ...[A]s a general rule, it is in conformity with legal principles to presume that a State which is a member of the Organization of the United Nations does not cease to be a Member simply because its Constitution or its frontier have been subjected to changes, and that the extinction of the State as a legal personality recognized in the international order must be shown before its rights and obligations can be considered thereby to have ceased to exist.
  2. [W]hen a new State is created, whatever may be the territory and the populations which it comprises and whether or not they formed part of a State Member of the United Nations, it cannot under the system of the Charter claim the status of a Member of the United Nations unless it has been formally admitted as such in conformity with the provisions of the Charter.
  3. Beyond that, each case must be judged according to its merits.
- 
9. The India/Pakistan precedent may not be directly on point because there was little question that the new India embodied the international legal personality of the former India (nor was a Security Council seat at stake); it simply sought to retain the seat it previously held even though the country underwent a basic constitutional change. Russia might have more difficulty claiming that

it embodies the international personality of the U.S.S.R., especially if any of the other republics of the former U.S.S.R. object to that claim. On the other hand, its claim would be strengthened if Russia proclaims that it is a continuation of the former U.S.S.R. assuming all its treaty rights and obligations and consequently all the rights and obligations of membership in the United Nations. In any case, contestations by the Republics against the assumption of the international legal personality of the U.S.S.R. by Russia would be a factor that the Security Council must take into account when it makes its assessment of the situation. An agreement between Soviet and Russian authorities or between the various Republics devolving U.S.S.R. international rights and obligations on Russia would provide evidence supporting Russia's claims. This of course would not exclude the assumption by Republics of certain obligations associated with their particular territory.

### THIRD SCENARIO

10. In the third scenario, Russia applies for membership and simultaneously claims the Soviet seat on the Security Council. While it seems contradictory for Russia to present itself as both a "new" state and claimant of the Soviet seat, it may do so in order to assume the U.S.S.R.'s Council seat without necessarily assuming all its international obligations.

11. Russia would have to apply for admission pursuant to Article 4 of the Charter and its application would be decided under the pertinent rules of procedure of the General Assembly and Security Council. The main legal difficulty of this approach is establishing who should cast the vote of the U.S.S.R.

12. In this scenario, two decisions would have to be made, one on the application for membership and the other on the Council seat. Since the decision on the Council seat would have to be taken on political rather than legal grounds, this scenario is to be avoided.

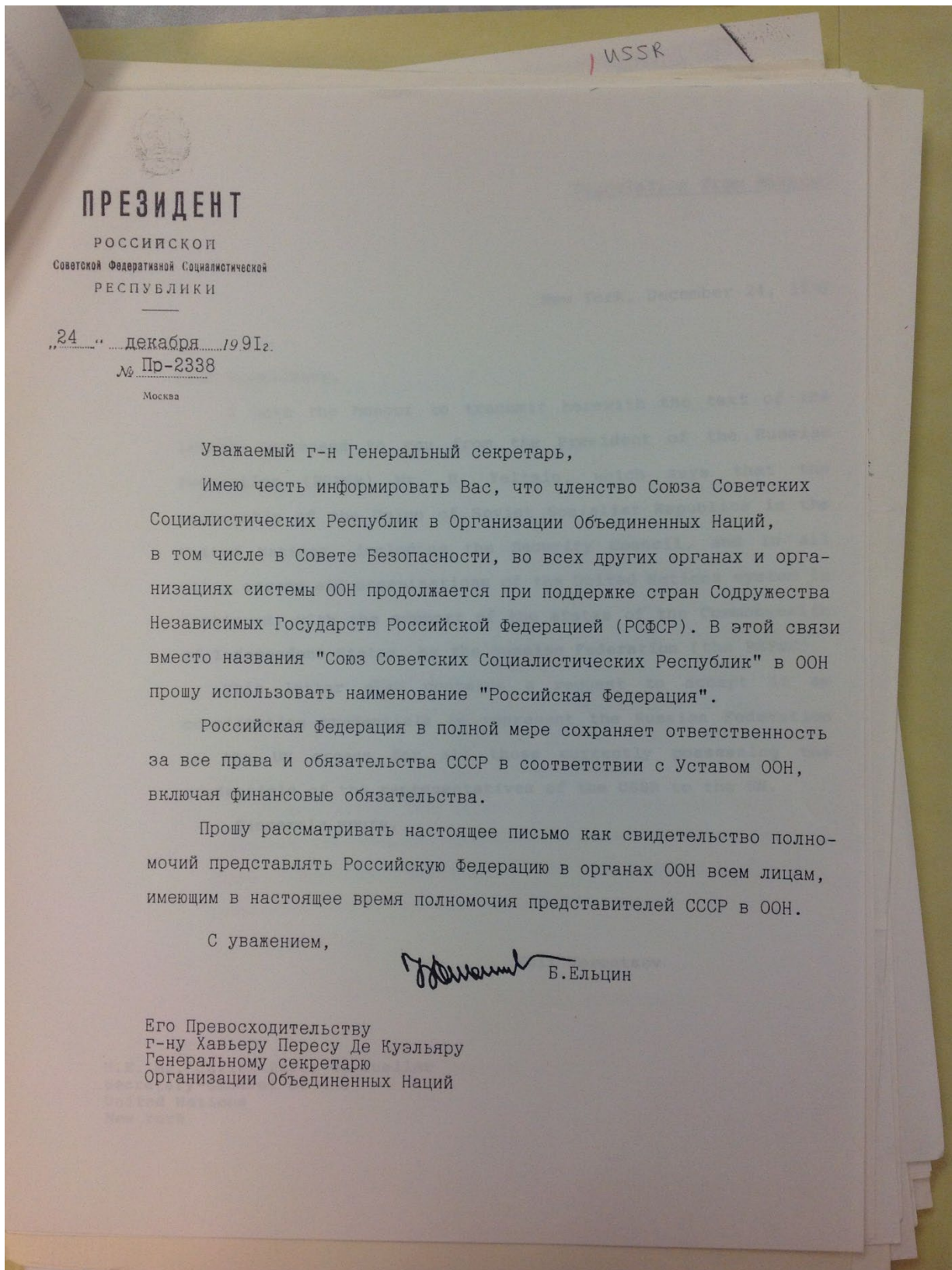
SECRETARIAT CONCERNS

13. Whichever scenario occurs, the danger is that the Secretary-General may have to face the issue first. If he receives a written document from the U.S.S.R. he faces no problem -- it is a Member State until we are told otherwise. Thus, the Secretariat would circulate the document and the scenarios mentioned above would play themselves out.

14. If, however, he receives a letter from the Commonwealth or Russia, claiming the U.S.S.R. seat, the Secretariat has a receivability problem. Neither the Commonwealth nor Russia, so far, are members of a specialized agency and are not considered by the U.N. as non-member or observer States. The Secretary-General would probably have to consult unofficially with the President of the Council, who in turn would consult with Council members. If there is no controversy, the document could be circulated under a covering note by the Secretary-General or by the President of the Council.

15. Whatever entity claims the seat, new credentials for representatives would have to be submitted to the organ concerned. New credentials would also have to be submitted by the new Permanent Representative to the Secretary-General.

16. It should be emphasized that as far as a name change in itself is concerned, as I stated in my memo of 4 September 1991 to you, the U.S.S.R. can change its name without an amendment to the Charter.



Translation from Russian

president  
Russian Soviet  
Federative Socialist  
Republic  
24 December, 1991  
Pr.-2338  
Moscow

Dear Mr. Secretary-General,

I have the honour to inform you that the membership of the Union of Soviet Socialist Republics in the United Nations, including the Security Council, and in all other organs and organizations of the United Nations system is continued, with the support of the states of the Commonwealth of Independent States, by the Russian Federation (the RSFSR). In this connection, please, use in the United Nations the name "The Russian Federation" in the place of the name "The Union of Soviet Socialist Republics".

The Russian Federation remains responsible in full for all the rights and obligations of the USSR under the UN Charter, including the financial obligations.

Please, accept this letter as constituting credentials to represent the Russian Federation in the UN organs for all those currently possessing the credentials of the representatives of the USSR to the UN.


Respectfully,

B. Yeltsin

His Excellency  
Mr. Javier Perez de Cuellar  
Secretary-General of the United Nations

Archives de l'ONU. Mémorandum de l'ONU sur la décision d'Alma-Ata du 21 décembre 1991 concernant la création de la CEI et son soutien à la Russie dans la prise des fonctionnes de l'URSS à l'ONU, y compris, le siège du membre permanent au Conseil de sécurité.

27 DEC RECD

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES  
INTEROFFICE MEMORANDUM MEMORANDUM INTERIEUR

TO: The Secretary-General DATE: 23 December 1991

A: Mr. Virendra Dayal *[Signature]* REFERENCE: OLA  
S/C DE: Chef de Cabinet USSR

FROM: Carl-August Fleischhauer *Car. - 10-12-91*

DE: Under-Secretary-General for Legal Affairs  
The Legal Counsel

SUBJECT: The Union of Soviet Socialist Republics and the United Nations

1. Further to my memorandum to you of 19 December 1991 on the above, I would like to refer to events over the weekend reported in the press. According to the New York Times of Monday, 23 December 1991, leaders of 11 former Soviet Republics signed a Protocol in Alma-Ata on 21 December which included a reference to United Nations membership. The relevant text, as reproduced in the Times article, reads as follows:

"1. Member states of the commonwealth support Russia in taking over the U.S.S.R. membership in the U.N. including permanent membership in the Security Council and other international organizations.

"2. The Republic of Byelorussia, the Russian Federation and Ukraine will help other member states of the commonwealth settle problems connected with their full membership in the U.N. and other international organizations."

In the light of this development, I would like to make the following points:

2. First, the Protocol provides that the Agreement on the Creation of the Commonwealth of Independent States, of which the protocol forms a constituent part, "comes into force for each of the high contracting parties from the moment of its ratification." Thus, the Protocol is not in force for each republic until the legislative body of each republic ratifies it.

3. In substance, the solution envisaged in Alma-Ata seems to point in the direction of Scenario 2 of my memorandum of 19 December, i.e. the continuation of the Soviet seat in the Security Council by the Russian Federation, while the other Republics may choose to apply for membership, except for Ukraine and Belarus which continue as before. As the India/Pakistan case shows, such a solution is legally possible. However, whether continuation will be accepted by the other members of the Security Council remains to be seen, particularly since the responsibility for nuclear weapons, the take-over of treaty obligations in general and the fate of the foreign debt do not seem to have been clearly settled in Alma-Ata.

4. Third, the United Nations so far has not received any official notification of the events in Alma-Ata on behalf of either the old USSR or Russia. Some kind of communication of the new arrangements seems desirable in order to give the Council a basis on which to proceed; it would be preferable to obtain the relevant information from the old Soviet Union. Should Russia send a communication, there would be, as stated in paragraph 4 of my above-mentioned memorandum, a receivability problem which would have to be settled by the President of the Council together with his colleagues as the members of the organ immediately concerned.


Archives de l'ONU. Annulation de la réunion du Conseil de sécurité du 24 mars 1993 sur l'introduction d'une zone d'exclusion aérienne en Bosnie-Herzégovine à la demande de la Russie. La raison en est la peur d'Eltsine de perdre le pouvoir en Russie.

24-3  
S-G OFFICE

central  
Secco  
Boema

PBG

SECURITY COUNCIL

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM MEMORANDUM INTERIEUR

TO: Mr. Jean-Claude Aime *[Signature]* DATE: 24 March 1993  
A: (For the immediate attention of the Secretary-General) REFERENCE:

THROUGH: S/C DE: *[Signature]* CONFIDENTIAL *[Signature]*

FROM: Benon Sevan *[Signature]*

DE: *[Signature]*

SUBJECT: Reasons for the cancellation of the Security Council meeting to  
OBJET: adopt the resolution on No-Fly Zone over Bosnia and Herzegovina

*[Signature]*  
24 13 1993

Further to my earlier note, we have received additional reports on why this afternoon's meeting has been cancelled.

It appears that President Yeltsin has told Ambassador Vorontsov that if the Russian delegation went along with the draft resolution it would appear back home as if Mr. Kozyrev was buckling to American pressure. This would be another nail in the coffin of the present Government.

At 11:30 this morning, there was a meeting of the "four plus one" (US, UK, France, Russian Federation and Spain) at which the Russians requested help and understanding. (Yeltsin has apparently also been in direct touch with President Clinton on this matter.) The US and French delegations reverted back to their capitals, which agreed that the resolution should be shelved for the moment, particularly given the certainty of a Russian veto if the draft resolution went to a vote today.

France accepted that strengthening Yeltsin's government is a priority. But as another Western delegation told us, France has its own domestic political situation to consider and urgently needs to be seen to be "doing something". France therefore suggested to the others that a different resolution should be adopted today, incorporating elements from the draft statement (support for the Vance-Owen process etc.) and announcing that the No-Fly Zone resolution would be adopted in a week's time.

Other delegations were not at all sure about this French suggestion, as it might "send the wrong signals to the Non-Aligned". Moreover, considering the possibility that the Russians will be in a similar (or even worse) situation next week, there is no guarantee that the resolution will be passed then either. "Yet another broken promise from the Council would be disastrous for credibility."

RECEIVED  
MAR 26 1993  
EOSG/CENTRAL



24-3  
S-G OFFICE

Seco  
Bosnia

ONS UNIES

ga

PERMANENT MISSION  
TO THE UNITED NATIONS  
201 East 42nd Street, Suite 3108  
New York, NY 10017 USA

The Western delegations justify their going along with the Russian request for a delay on the grounds that "in the event of Yeltsin's fall, it would be even more dangerous for Bosnia and Herzegovina."

The Non-Aligned Caucus is meeting on this tomorrow. One Caucus Ambassador told me that the move was regrettable but he understood that the draft resolution's sponsors "have to choose between Yeltsin and Bosnia". Another Ambassador from the Caucus acidly remarked that Bosnia has now "joined the ranks of the victims of the Cold War".

\* \* \* \* \*

The Government of Croatia has requested an emergency meeting of the Security Council "due to the severe deterioration of the situation in Croatia...and in order to...prevent further attacks on a Member State of the United Nations". I attach the letter from the Permanent Representative of Croatia, as well as President Tudjman's letter dated today.

cc.: Mr. Goulding

NOV 5 1993

15-31



# Press Release Secretary-General

Department of Public Information • News Coverage and Accreditation Service • New York

*Secco*  
*SG Personal*

SG/2030  
SC/6292  
19 November 1996

## SECURITY COUNCIL FAILS TO NOMINATE SECRETARY-GENERAL FOR SECOND TERM

Vote is 14-1, with Negative Vote Cast by Permanent Member

Following a private meeting at Headquarters today, the Security Council issued the following official communique of its 3714th meeting:

At its 3714th meeting, held in private on 19 November 1996, the Security Council considered the question of the recommendation for the appointment of the Secretary-General of the United Nations. The Council had before it document S/1996/952, containing the text of a draft resolution submitted by Botswana, Chile, China, Egypt, France, Germany, Guinea-Bissau, Honduras, Indonesia and the Russian Federation, which read as follows:

"The Security Council,

"Having considered the question of the recommendation for the appointment of the Secretary-General of the United Nations,

"Recommends to the General Assembly that Mr. Boutros Boutros-Ghali be appointed Secretary-General of the United Nations for a second term of office from 1 January 1997 to 31 December 2001."

In a vote taken by secret ballot, the draft resolution received 14 votes in favour, 1 vote against and no abstentions. Since the negative vote was cast by a permanent member, the draft resolution was not adopted.

The Council will continue its consultations on the matter.

\* \* \* \* \*

For information media—not an official record

Also available at <http://www.un.org/News>

Archives de l'ONU. La réunion de Boutros Ghali avec Vladimir Zhirinovski, lors de laquelle ce dernier a confirmé son désir de rétablir une empire russe après la chute de l'URSS. 11 novembre 1994

BRIEFING NOTE FOR THE SECRETARY-GENERAL  
MEETING WITH MR. VLADIMIR V. ZHIRINOVSKY  
MEMBER OF THE STATE DUMA AND  
CHAIRMAN OF THE LIBERAL DEMOCRATIC PARTY

Mr. Vladimir Zhirinovsky has made no secret about his desire to re-establish the Russian Empire on the territory of the former Soviet Union. In his more controversial statements, of which there are many, he also includes the territories of Finland and Alaska, among others, as part of such a new Empire. Mr. Zhirinovsky became internationally known last December after the surprising success of his nationalist Liberal Democratic Party in the elections to the new Russian parliament. Mr. Zhirinovsky's party won almost 24 percent of the popular vote to the State Duma, the lower house of parliament.

It should be recalled that Mr. Zhirinovsky first entered the political scene in 1990, more than a year before the break-up of the USSR, when he was one of the candidates in the first Presidential elections in Russia (he received 6 million votes) which were won by Boris Yeltsin. Mr. Zhirinovsky was born in Alma-Ata (Kazakhstan) in 1946. He studied Oriental languages in Moscow and served with the Soviet Union's military in Transcaucasia. Following his military service, Mr. Zhirinovsky obtained a law degree.

The delegation of Mr. Zhirinovsky has let it known that he wants to discuss questions related to the former Yugoslavia with the Secretary-General.

H. Heitmann, Europe Division, DPA  
11 November 1994

BBC

TALKING POINTS - RUSSIAN FEDERATION

13 NOV 1992 - 20 JUNE

**TALKING POINTS FOR THE SECRETARY-GENERAL  
MEETING WITH H.E. MR. BORIS N. YELTSIN  
PRESIDENT OF THE RUSSIAN FEDERATION**

**1. FRY:**

In recent months, Russia has been actively involved in the search for a political solution to the conflicts in the former Yugoslavia, especially in Bosnia and Herzegovina (BiH). Within and outside the Contact Group, Foreign Minister Kozyrev and Special Envoy Churkin have spent a great deal of time and energy addressing this issue. Moscow's revival of a special relationship with Belgrade was an important factor in President Milosevic's recent acceptance of the ICFY mission to monitor the FRY/Bosnian border.

Russia is vehemently opposed to the possible lifting of the arms embargo against the Bosnian government. It currently provides about 1,400 soldiers to UNPROFOR and has made clear that it would withdraw its troops in the event of a lifting of the embargo.

**Points to make:**

1. Express appreciation for Russia's continuing commitment to UNPROFOR and discuss the impending renewal of UNPROFOR mandate .
2. Ascertain President Yeltsin's view on the outlook of a political settlement in BiH, especially on the outstanding acceptance by the Bosnian Serbs of the Contact Group's map.
3. Discuss the effects of the Clinton Administration's dilemma regarding its Bosnia policy.

**2. Georgia:**

Regarding the conflict in Georgia/Abkhazia, Russia has deployed a CIS peace-keeping force of about 2,500 soldiers. It plans to increase the strength of this force, which has established good co-operative arrangements with UNOMIG. Russia is actively engaged with the UN in finding a political solution to the conflict as a "facilitator" in the peace-process. On Monday 19 September 1994,

36

TALKING POINTS - RUSSIAN FEDERATION

United Nations

Press Release

Department of Public Information • News Coverage Service • New York

SG/SM/4888  
29 December 1992

SECRETARY-GENERAL OUTLINES COOPERATION BETWEEN UN AND RUSSIAN FEDERATION

Following is a transcript of the remarks made by Secretary-General Boutros Boutros-Ghali on 26 December in Geneva at the end of his meeting with the Foreign Minister of the Russian Federation, Andrei Kozyrev:

I want to thank the Minister of Foreign Affairs of the Russian Federation and President Boris Yeltsin for the support the United Nations and the Secretary-General have received since the first Summit Meeting [of the Security Council], which was held on 31 January in New York, in which President Yeltsin himself participated. Since then, the cooperation between the United Nations and Russia has been excellent.

We are working in different fields. We have participated, as His Excellency the Foreign Minister mentioned, in different operations, such as the fact-finding mission in Latvia. Upon the request of the Russian Federation, we will send another mission to Estonia in the next few weeks. We have sent missions of good offices and fact-finding to Georgia, we are sending a mission to Tajikistan, and we are sending two fact-finding missions to Nagorno-Karabakh.

I also wish to say that we have opened United Nations offices in the capitals of Member States of the former Soviet Union. Those are examples to show how important the cooperation between the United Nations and Russia and the other new Member States of the former Soviet Union is today.

We have had very constructive talks on certain situations, mainly the situation in Somalia which we discussed at length. I informed the Minister of the last discussions I had two days ago in an informal meeting with the members of the Security Council. We discussed also the situation in Angola and Mozambique, and we had a long discussion about the situation in former Yugoslavia and our point of view that the peace process must prevail. We must continue to make all efforts to reach a peaceful solution.

(more)

1592P

For information media—not an official record

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	13
PARTIE I : DE LA CHUTE DE L'URSS À LA CRISE DE KOSOVO 1991-1999 .....	22
CHAPITRE 1 : La Russie remplace l'URSS .....	23
1.1 La chute de l'URSS et ses conséquences pour la Russie .....	25
1.1.1 Les raisons principales de la chute de l'URSS. ....	25
1.1.2 La situation économique.....	27
1.1.3 La situation politico-militaire et l'élargissement de l'OTAN.....	31
1.2 La « continuité » de la présence de la Russie au Conseil de sécurité .....	44
1.2.1 Le problème de substitution : L'URSS, la Russie et « UES ».....	45
1.2.2 La Russie devient le membre permanent du Conseil de sécurité.....	48
CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité face à la nouvelle réalité géopolitique.....	57
2.1 La participation russe dans les opérations du maintien de la paix .....	61
2.1.1 L'espace de CEI.....	65
2.1.2 L'espace de l'étranger lointain.....	69
2.2 La guerre du Golfe 1990-1991 .....	73
2.2.1 L'ONU réagit à la crise.....	75
2.2.2 La résolution 678 et l'ultimatum pour l'Irak .....	80
2.3 La première crise yougoslave 1991-1995 .....	86
2.3.1 Les principales étapes de la diplomatie russe dans les Balkans 1991-1995 .....	90
CHAPITRE 3 : L'ONU et les crises internationales 1996-1999.....	111
3.1 Evgueni Primakov et la modification de la politique étrangère russe .....	111
3.1.1 Saddam Hussein devient la priorité à nouveau.....	117
3.1.2 La crise de Kosovo. ....	125
PARTIE II : LA POLITIQUE RUSSE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ 2000-2014 .....	138
CHAPITRE 1 : L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine et sa vision de la politique étrangère russe .....	139
1.1 Poutine devient président .....	139
1.2 Les priorités principales de la politique étrangère russe et la coopération avec l'ONU dans les années 2000-2014.....	143
CHAPITRE 2 : La politique étrangère russe au début des années 2000.....	149
2.1 La lutte contre le terrorisme .....	149
2.2 Le Conseil de sécurité et la guerre en Irak 2003 .....	157

2.2.1 La résolution 1441 et ses conséquences .....	162
2.2.2 Le discours de Colin Powell et l'opération anglo-américaine.....	168
2.2.3 Les résolutions 1483 et 1500 : le retour au domaine juridique .....	183
CHAPITRE 3 : Entre la confrontation et la coopération 2007-2014 .....	192
3.1 De Munich à la guerre en Géorgie 2008.....	192
3.1.1 Le discours de Munich de Vladimir Poutine et le nouveau concept de la politique étrangère russe. ....	192
3.1.2 Le Conseil de sécurité, la Russie et la crise géorgienne 2008. ....	198
3.2 Le redémarrage des relations russo-américaines .....	221
3.2.1 Le Conseil de sécurité, la Russie et le programme nucléaire iranien .....	224
3.2.2 Le Conseil de Sécurité et la crise libyenne de 2011 .....	239
3.2.3 La Russie, la doctrine de « responsabilité de protéger » et l'encadrement du droit de veto .....	253
PARTIE III : LES PRINCIPAUX DÉFIS CONTEMPORAINS 2014-2017 .....	263
CHAPITRE 1 : Le Conseil de sécurité et la crise en Syrie .....	264
1.1 Projets de résolution bloqués par la Russie .....	267
1.2 Les tentatives de sortir de l'impasse .....	281
CHAPITRE 2 : Le Conseil de sécurité et la crise en Ukraine .....	293
2.1 La crise ukrainienne comme le reflet de la faiblesse du Conseil de sécurité .....	293
2.2 Les tentatives russes de créer son réseau d'influence à l'ONU .....	302
CHAPITRE 3 : La Russie et la réforme du Conseil de sécurité .....	311
3.1 Les candidats et les propositions principales de réforme .....	312
3.2 Position de la Russie sur la réforme .....	319
CONCLUSION .....	323
SOURCES .....	332
BIBLIOGRAPHIE .....	355
ANNEXES .....	380
TABLE DES MATIÈRES .....	453





## La Russie au Conseil de sécurité des Nations Unies 1991-2017

### Résumé

Après la fin de la guerre froide, la situation sur la scène géopolitique mondiale a beaucoup changé. L'URSS est sortie de l'histoire. L'ONU et son Conseil de sécurité en absence de la confrontation des blocs ont commencé à fonctionner efficacement. Cependant pour la Russie, en tant que continuateur de l'URSS, la chute de l'empire s'est avérée difficile. Le pays a perdu une grande partie de son influence, mais a réussi à conserver le siège de membre permanent du Conseil de sécurité. Ce siège a permis à la Russie de compenser sa faiblesse relative et d'influencer les processus mondiaux afin de former un ordre mondial stable et réaliser ses intérêts nationaux par le biais de la plus large coopération multilatérale. Cette recherche traite la question de la politique russe au Conseil de sécurité de l'ONU dans la période d'après-guerre froide et jusqu'à la seconde moitié des années 2010. L'enjeu est de comprendre l'approche russe au fonctionnement du Conseil de sécurité, montrer et expliquer sa transformation, ainsi que d'évaluer des changements de la politique étrangère russe dans la période concernée. En s'appuyant sur les Archives de l'ONU, les témoignages des diplomates et experts, la littérature historique et scientifique russe et occidentale, nous étudions dans cette thèse l'évolution de la politique russe dans l'un des principaux organes multilatéraux du monde ainsi que les changements pertinents sur la scène internationale entre 1991 et 2017.

**Mots-clés :** ONU ; Nations Unies ; Russie ; Conseil de sécurité ; Vladimir Poutine, coopération internationale ; guerre froide ; résolution ; membre permanent ; Etats-Unis ; France ; Royaume-Uni ; Chine ; P5.

## Russia in the UN Security Council 1991-2017

### Summary

After the end of the Cold War, the situation at the global geopolitical arena has changed dramatically. The USSR has gone down in history. The UN and its Security Council began to function effectively in the absence of confrontation between the blocs. However, for Russia, as the continuer of the USSR, the fall of the empire turned out to be difficult. The country lost most of its influence but managed to retain a permanent seat in the Security Council. This seat allowed Russia to compensate for its relative weakness and influence global processes to form a stable world order and realize its national interests through the broadest multilateral cooperation. This study is devoted to the question of Russian policy in the UN Security Council in the period after the end of the Cold War and up to the second half of the 2010s. The task is to understand the Russian approach to the functioning of the Security Council, to show and explain its transformation, as well as to assess changes in Russia's foreign policy over the relevant period. Based on the UN archives, the testimonies of diplomats and experts, Russian and Western historical and scientific literature, we study in this dissertation the evolution of Russian politics in one of the main multilateral bodies of the world, as well as the relevant changes at the international scene between 1991 and 2017.

**Keywords:** UN; United Nations; Russia; Security Council; Vladimir Putin, international cooperation; Cold War; resolution; permanent member; United States; France; United Kingdom; China; P5.

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 188 – Histoire moderne et contemporaine

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, France

**DISCIPLINE :** Histoire des relations internationales et de l'Europe